ANDOVER-HARVARD LIBRARY
AH 599A H

Digitized by Google

42.79.2

210.70 Fr.
Chiarini

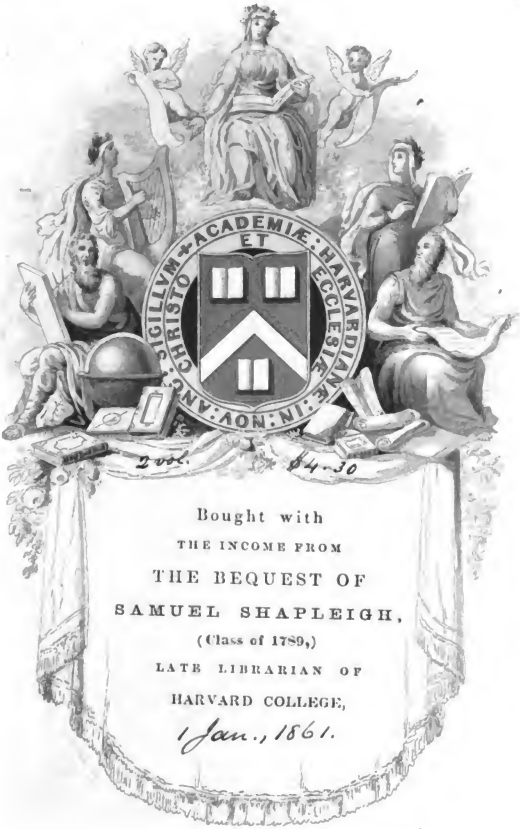

Deposited in
ANDOVER-HARVARD LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

LE TALMUD DE BABYLONE

TRADUIT

EN LANGUE FRANÇAISE

ET

COMPLÉTÉ PAR CELUI

DE JÉRUSALEM

ET PAR D'AUTRES

MONUMENS DE L'ANTIQUITÉ JUDAÏQUE

PAR

L'ABBÉ L. CHIARINI

PROFESSEUR DE LANGUES ET D'ANTIQUITÉS ORIENTALES à L'UNIVERSITÉ ROYALE DE VARSOVIE, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DES AMIS DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE LA MÊME VILLE, DE LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE ET DE LA GÉOGRAPHIQUE DE PARIS, DE L'ATHÉNÉE ITALIEN ET DE PLUSIEURS AUTRES SOCIÉTÉS SAVANTES, ETC.

PREMIER VOLUME.

LEIPZIC,

EN COMMISSION CHEZ J. A. G. WEIGEL.

1831.

Digitized by Google

1861, Jan. 1.
Shapleigh Fund,
2 vol. B4.30

ויאמר אדני יען כי נגש העם הזה בפיו וכשפתיו כבדוני ולבו
רחק ממני ותהי יראתם אתי מצות אנשים מלמדה:
לכן הנני יוסף להפליא את העם הזה הפלא ופלא ואבדה חכמת
חכמיו ובינת נבוניו תסתתר:

ישעיה כט:

Et le Seigneur dit : ce peuple s'approche (de moi) et m'honore de ses lèvres ; mais il a éloigné son coeur de moi, et la crainte qu'il a de moi est un commandement d'hommes appris par coeur :

A cause de cela, voici que je continuerai de faire à l'égard de ce peuple, des merveilles et des prodiges étranges : c'est que la sapience de ses sages périra et l'intelligence de ces hommes entendus disparaîtra. —

Esa. XXIX.

Digitized by Google

PROLÉGOMÈNES

DE LA

VERSION DU TALMUD.

Digitized by Google

Digitized by Google

Sachez, dit Maimonides [1]), que Moïse reçut de Dieu les préceptes de la loi avec leur explication. S'il demeura sur le mont Sinaï aussi long temps qu'il est dit dans la Bible [2]) ce ne fut pas seulement pour en rapporter le texte de la *Loi écrite;* mais pour apprendre par coeur, de la bouche de l'Eternel, l'interprétation de ce même texte, ou ce qu'on appelle plus communément *Loi orale.* Dieu qui pouvait dire tout simplement à Moïse: *Je te donnerai la loi,* s'est servi de ce *pléonasme* [3]): *Je te donnerai les tables de pierre et la loi et les commandemens que j'ai écrits pour les instruire,* afin de signifier qu'il confiait à son envoyé l'une et l'autre loi ensemble. C'est comme s'il lui avait dit en propres termes: *Je te donnerai le Pentateuque, les Prophètes, les Hagiographes, la Mischna et la Ghemara* [4]). Ainsi la *loi écrite* n'a été qu'un index de préceptes généraux, et la *loi orale* un recueil de prescriptions particulières propres à expliquer avec précison la première. Servons nous d'un exemple: Dieu après avoir commandé à Moïse d'écrire le précepte: *Vous demeurerez sept jours dans des tentes* [5]) lui ordonna d'enseigner de vive voix, que ce précepte n'oblige ni les femmes, ni les malades, ni les voyageurs; que les tentes ne devaient être couvertes ni de laine, ni de soie, ni de nattes; mais seulement de ce

---

1) La plus grande partie de cette préface sera tirée de la dissertation de ce savant rabbin sur l'ordre talmudique intitulée *Seraïm*, ainsi que des Bibliothèques de Bartolocci, de Wolf et de Buxtorf et de plusieurs autres monumens de l'antiquité judaïque. Je ne m'astreins pas à tout transcrire ou à tout traduire à la lettre; mais je tâche de mettre par tout l'ordre et la clarté qui manquent dans les sources auxquelles je puise.

2) Exod. XXIV, 18. XXXIV, 28. Cf. Buxt. Recensio operis talmudici.

3) Ib. XXIV, 12.

4) Voy. Beracoth fol. 5. a.

5) Levit. XXIII, 42.

Digitized by Google

qui germe de la terre; qu'on devait y manger, boire et dormir sept jours entiers; qu'elles ne devaient pas avoir moins de sept paumes en longueur et en largeur, ni moins de dix en hauteur. Ce que nous disons du précepte des tentes ou des Tabernacles il faut l'entendre de tous les 613 préceptes qui se trouvent consignés dans le Pentateuque; c'est-à-dire, il faut entendre que Moïse les reçut de Dieu sur le Sinaï chacun avec son interprétation respective.

Cette histoire de l'origine du Talmud est évidemment fabuleuse si on l'applique avec les Rabbins au Talmud tel qu'il est aujourd'hui, considéré dans toutes ses parties. Mais si on l'applique à la tradition primitive et si on se borne à soutenir qu'elle a été conservée dans quelques fragmens du même code religieux, tout ce raisonnement devient très-probable et digne de notre attention [6]).

Lorsque Moïse, continue Maimonides, descendit du mont Sinaï, Ahron son frère fut le premier à le voir. Moïse lui récita une fois le texte qu'il venait de recevoir de Dieu, en ajoutant à chaque précepte son explication. Après quoi Ahron prit place à sa droite. Alors les deux fils d'Ahron, Eleazar et Ithamar étant entrés, Moïse leur récita les mêmes choses qu'à leur père. A peine étaient ils rengés l'un à la gauche de Moïse et l'autre à la droite d'Ahron, que les LXX vieillards entrèrent à leur tour, et Moïse leur récita ce dont il avait déjà entretenu Ahron et ses fils. Le peuple fut le dernier à se présenter à Moïse qui ne se refusa pas de reprendre encore une fois son récit du commencement. Il se trouva par là que ce rapport de Moïse avait été entendu quatre fois par Ahron, trois fois par ses fils, deux fois par les vieillards et une seule fois par le peuple. Mais Moïse s'étant retiré, Ahron répéta tout ce qu'il avait entendu quatre fois et qu'il savait déjà par coeur. De cette manière ses fils aussi entendirent la même chose quatre fois, savoir: trois fois de Moïse et une fois d'Ahron, et lorsque celui-ci se fut retiré comme son frère, ils se trouvèrent en état de la répéter par coeur à leur auditoire. C'est pourquoi les vieillards eux-mêmes

6) Voy. ma Théorie du Judaïsme. III. Part. Règle Ire.

Digitized by Google

l'entendirent quatre fois, deux fois de Moïse, une fois d'Ahron et une fois de ses fils, et lorsque ceux-ci eurent quitté leur place, les vieillards répétèrent cette histoire par coeur au peuple pour faire que lui aussi l'eût entendue quatre fois et apprise par coeur.

Tous ceux donc qui se trouvèrent présens à cette assemblée générale entendirent quatre fois le texte de la loi avec son explication [7]) et se trouvèrent à même d'en entretenir ceux qui avaient été absens jusqu'à leur faire apprendre par coeur l'un et l'autre. Mais le texte fut enfin couché par écrit, et l'on se contenta de retenir par coeur son explication.

Le fondement de toute cette histoire est un passage de la Bible [8]) que Maimonides a embelli selon son ordinaire et dont les Rabbins ont profité pour nous expliquer l'origine de cette espèce de tradition à laquelle ils croient. Selon eux, les auteurs et compilateurs du Talmud, au lieu de nous donner le fruit de leurs méditations et veilles littéraires, n'ont fait que nous transmettre par écrit ce qu'ils savaient par coeur, l'ayant entendu de leurs précepteurs ou de leurs ancêtres et ceux-ci à leur tour de leurs précepteurs et de leurs ancêtres jusqu'aux LXX vieillards,

---

7) Maimonides est bien obscur sur ce point. Il commence par nous dire que Moïse apporta du Sinaï la *loi écrite* et la *loi orale*. Il passe ensuite à nous indiquer comment il expliqua l'une et l'autre à tout le peuple d'Israël. Mais en se tenant à ses paroles on pourrait croire qu'Ahron seul apprit de lui le texte et son explication; et que tous les autres n'en apprirent que le premier. Cependant si l'on examine avec attention toute la teneur et le but de son discours on verra qu'Ahron ainsi que ses fils, les LXX vieillards, aussi bien que ceux d'entre le peuple israëlite qui se présentèrent à l'assemblée, apprirent par coeur la *loi écrite* et *la loi orale* également. En effet Moïse n'avait pas besoin de perdre un temps si long et si précieux pour leur faire apprendre par coeur le texte de la loi seulement qu'il devait leur communiquer par écrit. Voy. la Préf. de sa *main forte*.

8) Exod. XXXIV, 31. 32. où il est dit que Moïse de retour du mont Sinaï *appela Ahron et tous les principaux de l'assemblée pour parler avec eux. Après quoi tous les enfans d'Israël s'approchèrent, et il leur commanda toutes les choses que l'Eternel lui avait dites sur la montagne.*

Digitized by Google

jusqu'aux fils d'Ahron et à Ahron et à Moïse lui-même[9]). Ceux donc, qui ont écrit le Talmud tant de siècles après Moïse n'ont pas eu besoin d'une nouvelle révélation; mais seulement de se rappeler ce qu'ils savaient déjà. L'assistance du ciel ne leur a été nécessaire que pour ne pas être trompés par leur mémoire.

Dans notre *Théorie du Judaïsme* qui, comme nous l'avons déjà dit, sert en même temps d'ouvrage préparatoire à la version du Talmud, nous avons signalé tous les effets de la mauvaise influence que ce livre a exercée et exerce toujours sur les esprits des Juifs de la dispersion. Mais nous sommes trop justes et trop impartiaux pour nous dissimuler un avantage marquant que les mêmes Juifs en ont retiré en tant qu'ils le regardent comme un corps de traditions divinement inspirées. Nous nous arrêtons à relever cet avantage avec d'autant plus d'empressement que nous remarquons qu'il est échappé à tous les apologistes les plus zélés du Talmud.

La *Loi orale*, qui a la même autorité qui la loi *écrite*, parce que toutes les deux dérivent de la bouche de Dieu, contient les détails les plus minutieux sur la pratique de chaque précepte et cérémonie. Il suit de là que, selon les Docteurs de la Synagogue, tout dans le Talmud est prévu d'avance et décidé par une autorité qui n'est pas sujette à exception. C'est pourquoi depuis que ce code est en vigueur, les Juifs n'ont pas eu besoin d'un chef visible ou de Synodes pour interpréter l'Ecriture, définir les dogmes, fixer la discipline de leur culte etc. Ils ont été même à l'abri de ces convulsions religieuses qui ne servent qu'à enfanter ou à multiplier les sectes, au détriment de la tranquillité publique[10]); car celles des Juifs n'ont jamais été en aussi grand nombre que celles des autres peuples, et leur sujet de discorde a été plutôt la philosophie sophisti-

---

9) Voy. Théorie du Judaïsme, Ire Part.

10) Les sectes attèstent le mouvement progressif d'une nation vers la vérité; mais les dogmes de la religion ne devraient pas engendrer des sectes parce que leur vérité reste toujours la même.

Digitized by Google

que ou cabalistique, que la véritable intelligence de la loi. Ayons de nouveau recours à un exemple.

Dieu défend dans la Bible [11]) de travailler le septième jour de la semaine; mais dans le Talmud [12]) il est censé déterminer trente neuf espèces d'oeuvres serviles défendues pendant le Samedi; et indiquer sous chacune de ces espèces principales un nombre infini d'autres oeuvres secondaires également défendues. Il suffit donc que les Juifs soient en état de lire dans le Talmud pour savoir ce que Dieu a voulu commander ou défendre dans la Bible relativement à l'observance du Samedi. Ainsi une seule et même autorité suprême ordonne aux Israélites et interprète ce qu'elle leur ordonne.

En observant que les Juifs d'avant la captivité de Babylone ont été plus enclins à l'idolâtrie, à la rébellion etc. que ceux qui vecurent après cette même captivité et qui vivent maintenant dans l'état de dispersion, on s'est demandé et on se demande encore la cause qui a pu produire cette altération dans le caractère d'un peuple si opiniâtre d'ailleurs [13]). Nous accorderons sans aucune difficulté aux véritables connaisseurs de l'antiquité hébraïque que d'un côté l'accomplissement des prophéties et de l'autre l'établissement des écoles et des Synagogues ont dû beaucoup contribuer à changer son coeur et ses penchans. Nous croyons cependant que la cause principale qui a produit ce phénomène est l'ascendant que la tradition Talmudique a toujours exercé sur la masse des Juifs depuis cette époque. Les Docteurs de la loi qui dans les écoles et dans les synagogues prêchaient et enseignaient la divinité de la tradition, finirent par élever dans le Talmud un rempart contre toute sorte d'innovation. Ils établirent cet ordre de choses stationnaire et pacifique qui dure jusqu'à nos jours.

Tant que, comme nous l'avons dit dans notre Théorie, les esprits des docteurs israélites furent pénétrés de

---

11) Exod. XX, 8—10.

12) Schabbath 73, 1.

13) Vöy Jahn Archaeologia biblica. P. III. §. 312.

Digitized by Google

la maxime qu'il ne falloit pas coucher par écrit la tradition de crainte que tôt ou tard les idolâtres ne vinssent à s'en emparer et à la corrompre[14]) le texte de la loi fut appelé tout uniment תורה *(Loi)* ou תורה שבכתב *(Loi écrite)*; de même on nommait son explication traditionnelle תורה שבעל פה *(Loi orale)*[15]). Mais lorsqu'on commença à écrire la tradition pour empêcher que les Juifs en but aux calamités et devenant plus tièdes d'esprit de jour en jour ne l'oubliassent, le premier essai de ce genre fut intitulé משנה (Mischna) *δευτέρωσις (seconde loi)*[16]). Comme la racine שנה en hébreux signifie *répéter* et *lire* et *apprendre* en rabbinique, on s'est partagé d'avis sur le véritable sens qu'il faut attacher à cette dénomination. Il y a des Critiques qui soutiennent que *Mischna* veut dire *Loi répétée,* ou *Loi secondaire;* tandis que d'autres s'obstinent à croire que ce nom désigne tout simplement *un corps de lois* qu'il faut étudier avec soin et à plusieurs reprises pour *se pénétrer de son esprit*[17]).

Il nous paraît que le premier qui s'est servi du mot *Mischna* pour indiquer la tradition a été un bon esprit, qui lui a accordé seulement la seconde place au tribunal de l' autorité divine en l'appellant *seconde loi*, et ce bon esprit a été peut-être un des fondateurs de la secte des Karaïtes. Quant à l'autre dénomination *δευτέρωσις* nous la croyons dérivée de l'usage d'intituler de la même manière[18]) le der-

---

14) Voy. Jo. Christoph. Wolfii Bibliot. Hebr. P. II. L. IV. de Talmud C. I. p. 664 et 665. R. Josua Hallevit auteur de l'*Halicoth Olam* ou de la Clef du Talmud, en donne pour raison que la *loi écrite* contient des mystères, dans les lettres, qui périraient s'ils étaient confiés seulement à la tradition et que la *loi traditionnelle* deviendrait équivoque et sujette à des discussions si elle était seulement couchée par écrit.

15) Voy. Schabbath 31, 1.

16) August. L. II. C. I. contra adversarium legis et prophet.: *Nescit,* dit-il, *habere praeter scripturas legitimas et propheticas, Judaeos quasdam traditiones suas, quas non scriptas habent sed memoriter tenent et alter in alterum loquendo transfundit, quam δευτέρωσιν vocant.*

17) Wolf ib. p. 660 - 662.

18. C'est-à-dire *δευτέρωσις* ou *δευτερονόμιον* comme nous le pouvons

Digitized by Google

nier livre de la loi écrite où Moïse fait par ordre de Dieu, une espèce d'épilogue des lois qu'il avait exposées dans les livres précédens et a l'air de les soumettre encore une fois à l'examen pour mieux expliquer les prescriptions obscures, inculquer celles dont la pratique était plus difficile, et en modifier d'autres qui n'étaient plus de saison. Mais nous avons déjà traité ce point de doctrine dans la *Théorie du Judaïsme* en parlant de l'usure. On lit dans l'*Arûch* (Dictionnaire Talmudique) ces paroles, qui confirment notre conjecture: *Pourquoi porte-t-elle le nom de Mischna? Parcequ'elle est* שנייה *la seconde des deux lois (écrite et orale). Car la loi, que tout le peuple d'Israël entendit sur le mont Sinaï est la loi écrite. Mais Moïse entendit la Mischna de la bouche de Dieu* שנייה *une seconde fois et ce fut la loi orale. Il est donc évident qu'elle est la seconde, relativement à la première.* C'est-à-dire à la loi écrite. Les Talmudistes appellent aussi משנה (Mischna) chaque section dont elle se compose, et pour désigner plusieurs de ces sections ils disent משניות *(Les Mischnes)* en dialecte chaldéen מַתְנִיתָא au singulier et מַתְנָן ou מַתְנִיָתָא au pluriel.

La seconde des deux parties du Talmud qui, comme nous allons le voir a été ajoutée à la *Mischna* s'appelle גמרא *(Ghemara)* du verbe גמר qui en hébreux veut dire *perfectionner* et *apprendre* en talmudique. C'est pourquoi le nom גמרא, selon quelques savans, signifie *complément* ou *supplément*, et selon d'autres, *discipline* ou *doctrine*. Nous préférons la première interprétation parce qu'elle répond parfaitement au but qu'on s'est proposé dans la *Ghemara* de remplir les lacunes de la *Mischna* et de don-

---

conjecturer par un passage de St. Epiphane que nous citerons tout à l'heure. Il est à remarquer que ce livre de Moïse a aussi été appelé משנה (répétition) nom, qui selon quelques savans israélites est dérivé du passage de la Bible (Deut. XVII, 18.) où on ordonne au roi de se procurer משנה התורה *une copie de la loi*. Observons aussi que les grecs ont appliqué l'expression *δευτερονόμιον* aux traditions de la Synagogue et que משנה et שנא veulent signifier quelque fois leçon du texte talmudique, de même que מקרא et קרא signifient leçon du texte sacré. Voy. Wolf ib. p. 664. en note.

Digitized by Google

ner plus de latitude et de clarté aux questions qui y sont touchées en passant ou très-obscurément. Ajoutons, qu'autant de fois que le Talmud compare ensemble la *Bible*, la *Mischna* et la *Ghemara* il établit entre ces trois choses une espèce de gradation qui trouve son entier accomplissement dans la dernière [19]). Marshame est de notre avis lorsqu'il traduit le mot גמרא par *τελείωσις* (complementum) ainsi que Wolf nous l'apprend dans sa Bibliothèque [20]).

La *Mischna* et la *Ghemara* réunies ensemble dans un seul corps de lois portent communément le nom de תלמוד (Talmud) mot qui dérive du verbe: למד *apprendre.* Celui qui imposa ce nom au recueil entier des doctrines traditionnelles paraît l'avoir fait après la composition de la *Mischna* et de la *Ghemara* et ayant égard précisément à la signification de ces deux noms que nous avons regardée comme la moins probable, c'est-à-dire à la signification d'*apprendre* ou d'*enseigner.* Mais il n'est pas rare dans l'antiquité qu'un seul et même mot à double signification, ait été différemment interprété à différentes époques sans respecter le sens qu'on y avoit attaché dans son origine. Nous observerons en outre que celui qui s'avisa d'intituler *Talmud* ou *doctrine* la *loi orale* voulut peut-être la rapprocher, même par ce nom, de la *loi écrite* qui s'appelait *Thora*, c'est-à-dire *doctrine* ou *discipline* propre à nous tenir constamment sur le bon chemin [21]). Nous rencontrons d'autres noms qui ont été donnés au Talmud et qu'il faut apprendre à reconnaître. Ainsi on l'a appelé ספר בקבלה *livre des traditions* car il est censé les contenir toutes depuis Moïse jusqu'à ses rédacteurs [22]). Enfin on l'a nommé

---

19) Voy. *Théorie du Judaïsme* Ie P.

20) Wolf ib. p. 662.

21) Pour éviter toute espèce d'équivoque il est à savoir que le mot *Talmud* se trouve souvent substitué aux deux expressions *Mischna* et *Ghemara* de sorte que ce n'est que par le sens ou par l'histoire qu'on peut reconnaître s'il vient pour la première ou pour la seconde, prise séparément ou pour l'une et pour l'autre ensemble. Voy. Bartolocci. Tom. III. p. 349.

22) C'est dans ce sens que Maimonides (commentaire sur le Traité Avoth C. I.) accuse les Saducéens, les Baïthosséens et les Karaïtes d'avoir

Digitized by Google

ששה סדרים et par abréviation ש"ס *les six ordres* pour indiquer que toutes ces matières sont comprises sous six grandes cathégories dont nous parlerons bientôt[23].

Il est évident que malgré la maxime de ne point écrire la tradition, les Docteurs de la loi, les Prophètes, les Juges, les Paraphrastes, les Maîtres d'école, les Scribes, enfin les Pharisiens ont dû travailler à plusieurs recueils des lois traditionnelles, tout en se disant qu'il valait mieux violer cette maxime qu'oublier la *loi*[24]. Nous le déduisons principalement de la différence du style qui règne dans le Talmud, ainsi que de divers degrés de pureté qui caractérisent sa langue. Mais St Epiphane nous en a laissé des preuves plus directes encore en nous indiquant jusqu'aux noms de ceux auxquels ces recueils étaient attribués par les Juifs de son temps. Voici ses paroles[25]. *Les Juifs ont eu quatre genres de ces traditions qu'ils appellent répétitions* (δευτερώσεις). *Les premières portent le nom de Moïse le prophète; ils attribuent les secondes à un Docteur appelé Akiva ou Bar Akiva. Les troisièmes passent pour être d'un certain Andan ou Annan que l'on nomme*

---

pour maxime : j'admets la *loi* (תורה) mais je ne reconnais pas la *Cabale* (קבלה) c'est-à-dire la tradition.

23) Le mot הלכה (Halaca) aussi, peut être regardé comme une des différentes dénominations qui servent à désigner le Talmud, car on donne le nom d'*Halaca* à toutes les questions qui sont agitées dans ce livre. Voy. Buxtorf. *Recensio Operis Talmudici.* p. 249.

24) Josua Hallevi nous dit expressément (ib.) qu'avant Juda le Saint, les disciples des savans ne fesaient que noter leurs doctrines par des signes d'abréviation, propres à les leur rappeler — signes dont il reste aujourd'hui plusieurs traces dans le Talmud.

25) Haeresi XV. Judaïca p. 32. cf. Haer. XIII. XXXIII. p. 224. Il est clair, selon nous, que comme St. Epiphane parle des traditions de R. Akiva dans les mêmes termes que de celles de Juda le Saint, il doit faire allusion à des monumens couchés par écrit, ainsi que l'était alors la Mischna; d'autant plus qu'à proprement parler les Juifs ne reconnaissent pour auteur de leurs traditions orales que Moïse. Il nous paraît aussi que malgré l'autorité de St Augustin, par les deux mots משנה et δευτέρωσις on a toujours signifié quelque monument écrit, car la *tradition* n'a pas besoin d'un autre nom pour être désignée.

Digitized by Google

aussi Judas, et ils soutiennent que les fils d'Assamonée ont été les auteurs des quatrièmes. C'est de ces quatre sources que sont dérivées parmi eux toutes ces doctrines qui, quoique futiles pour la plupart, leur paraissent de la science la plus profonde, et dont ils nous parlent avec ostentation. Dans un autre passage [26]) à ces quatre genres ou recueils de traditions il en ajoute un cinquième attribué comme il dit à David, quoiqu'il eût été fait après le retour de la captivité. Cette confusion d'époques reparaît dans plusieurs autres monumens de l'antiquité judaïque. Il observe en outre que le travail d'Akiva remontait jusqu'au delà de la même captivité de Babylone, et que les traditions des fils d'Assamonée, remontaient aux temps d'Alexandre et d'Antioque. Sans entrer ici dans des discussions chronologiques qui sont étrangères à notre sujet, nous remarquerons seulement qu'on peut déduire avec beaucoup de probabilité du témoignage de St. Epiphane que les Juifs ont eu de tous temps un corps de traditions couchées par écrit, et que c'est à tort que plusieurs Rabbanites s'obstinent aujourd'hui à regarder un de leurs Ecrivains du second siècle de l'Eglise comme le premier auteur de la Mischna [27]). Les Karaïtes s'éloignent bien moins qu'eux de la vérité historique en soutenant que la tradition, telle qu'elle se trouve consignée dans le Talmud, tire son origine de Jehuda ben Tabbaï et de Simeon ben Schetuch qui furent contemporains de J. Hircan et dont le premier disait qu'il fallait se conformer seulement à la *Loi écrite* tandis que l'autre vouloit lui faire marcher de pair la loi orale. Mais comme nous avons déjà donné l'origine critique du Talmud dans notre Théorie du Judaïsme, nous nous bornerons à exposer ici ce qu'en pensent les Rabbins.

---

26) Haeres. XIII. p. 332.

27) Nous verrons dans le Traité talmudique Taanith quelques traces d'anciens recueils de traditions perdues. Jo. Selden (*in Prolegomenis ad uxorem hebraeam* p. 17.) est d'avis qu'avant J. Ch. existait un abrégé des six ordres de la Mischna écrit par le célèbre Hillel et nous allons entendre parler Maimonides de Juda le Saint non comme un auteur, mais comme un simple compilateur.

Digitized by Google

Ils accordent unanimement le titre de premier compilateur de la Mischna à un certain Juda qu'ils nomment tantôt *Prince* (הנשיא) tantôt *Saint* (הקדוש) tantôt Rabbi (רבי) on *Docteur* et au sujet duquel Maimonides s'exprime de cette manière dans la préface de sa *main forte* (יד חזקה): „Depuis Mose, notre docteur, jusqu'à notre Rabbi le Saint, personne n'avait réuni dans un seul corps de doctrine ce que l'on enseignait publiquement de la loi orale; mais dans chaque génération le Prince du Consistoire ou le Prophète de ce temps là notait par écrit pour son propre usage et comme pour aider sa mémoire, les traditions qu'il avait entendues de ses précepteurs; mais il ne les enseignait que de vive voix en public. De la même manière chacun transcrivait la partie des commentaires et des expositions de la loi qui lui convenait le mieux et qu'il avait entendue. Quant aux choses qui, dans chaque génération souffraient quelque changement, par rapport aux formes judiciaires, et dérivaient plutôt du raisonnement que de la tradition, elles dépendaient de l'autorité du Grand Consistoire. Tel fut le mode de procédure jusqu'à notre Rabbi le Saint, qui recueillit le premier toutes les traditions, tous les jugemens, les sentences, les expositions de la loi entendues de Moïse notre maître et enseignées dans chaque génération [28]). C'est de tous ces matériaux qu'il composa le livre de la *Mischna* et le lit publiquement pour le faire connaître à tous les

---

28) Voici comment dans un autre endroit Maimonides rattache ensemble les fils de la tradition de tous le temps depuis Moïse jusqu'à Juda le Saint. *Juda le Saint*, dit-il, *rapportait ce qu'il avait appris de Siméon son père, comme celui-ci de Gamaliel son père, et celui-ci de Siméon son père, celui-ci de Gamaliel son père, celui-ci de Siméon son père, celui-ci de Hillel son père, celui-ci de Chemaïah et Abtalion ses précepteurs, ceux-ci de Juda fils de Tabbée et de Siméon fils de Chatah, ceux-ci de Josua fils de Pherakée et de Nathée Arbelite, ceux-ci de Jose fils de Joezer et de Jose fils de Johanan; ceux-ci d'Antigone le Sokéen, celui-ci de Siméon le Juste, celui-ci d'Ezra, Ezra de Baruc fils de Nérié et Baruc fils de Nérie de Jérémie, comme Jérémie l'avait appris sans doute des Prophètes qui l'avaient entendu l'un de l'autre jusqu'aux vieillards qui enseignaient ce qu'ils tenaient de Josua qui avait été instruit par Moïse lui-même.* Cf. *Pirke Avos* passim.

Digitized by Google

enfans d'Israël. Alors tout le monde s'empressa de le transcrire et de l'expliquer par tout afin d'empêcher qu'on n'oubliât la loi orale [29]).“ Dans la préface de l'Ordre *Zeraïm* Maimonides ajoute que Juda se détermina à écrire la Mischna parce qu'il voyait que le nombre de ses disciples diminuait chaque jour tandis que les calamités augmentaient, et que le royaume de l'impiété (le christianisme) se propageait de plus en plus. Il aurait donc tâché d'opposer ce corps de traditions aux progrès du christianisme.

Presque tous les historiens juifs placent le temps pendant lequel vécut et écrivit Juda le Saint entre l'an 190 et 220 de l'Ere chrétienne [30]). Mais quelques écrivains non-Juifs à la tête desquels est *Jean Morinus* soutiennent que la *Mischna* a dû être recueillie vers la fin du cinquième siècle, parceque les pères de l'Eglise n'en font pas mention et que seulement on en parle, pour la première fois, dans un arrêt de Justinien qui en défend la lecture pendant le sixième siècle [31]). Nous n'hésitons pas de préférer, dans cette queston, l'avis des premiers à celui des seconds.

1°. Parceque St. Epiphane et St. Jerôme ont parlé des traditions judaïques de manière à faire supposer qu'ils ont eu quelques notions de la *Mischna* [32]).

---

29) Josua Hallevi ajoute (ib.) que Juda le Saint rassembla tous les Docteurs contemporains pour profiter de leurs lumières et qu'il écrivit les traditions sur lesquelles ces docteurs furent unanimes, en termes généraux, sans indiquer leurs auteurs; tandis qu'il indiqua les noms des auteurs de toutes les traditions controversées.

30) Voy. *Chalchelet Hakkabbala* et *Sepher Juhasin.*

31) Cet arrêt se trouve dans la novella 146 et porte comme il suit: *Nous défendons la lecture du Livre appelé seconde loi, qui n'a aucun fondement dans les livres sacrés et qui ne vient pas du ciel, c'est-à-dire des prophètes; mais qui a été forgée par des hommes dépourvus de toute assistance divine.*

32) Nous avons déjà rapporté ci-dessus le passage de St. Epiphane. Quant à St. Jerôme il nous suffira de citer ici l'allusion qu'il paraît faire à un recueil de traditions tel que celui de Juda par ces paroles (Quaest. X. in Epist. ad Algasiam): Quantae traditiones Pharisaeorum sint, quas hodie vocant δευτερώσεις et quam aniles fabulae, evolvere nequeo: neque enim libri patitur magnitudo, et pleraque tam turpia sunt ut erubescam dicere.

Digitized by Google

2°. Et que, si le silence des Ecrivains postérieurs ou la manière peu exacte dont les non-Juifs parlent ordinairement des monumens de la Synagogue, devaient suffire pour en révoquer en doute l'existence, on pourrait soutenir même aujourd'hui que la *Mischna* n'a été composée que quelque temps avant les deux Buxtorfs, Eisenmenger et quelques autres savans Orientalistes d'une date encore plus récente[33]).

3°. Enfin parceque le style de la *Mischna* est généralement plus pur que celui qu'on pourrait attendre des Docteurs de la loi du Ve ou du VIe siècle.

Ayant le projet, poursuit Maimonides, de composer ce recueil de Lois, Juda le Saint trouva à propos de le diviser en six parties. Il renferma dans la première l'explication de tous les préceptes qui, selon la *loi écrite* doivent être observés relativement à la culture et aux produits de la terre, et dans la seconde tout ce qui a rapport à la célébration et au rituel des fêtes. Il consacra la troisième à l'interprétation des droits que l'homme a sur la femme et vice-versa, et la quatrième aux jugemens et aux contestations qui peuvent avoir lieu entre les hommes dans le commerce, dans des conventions mutuelles, dans l'acquisition de quelque fonds, il traita dans la cinquième des offrandes et de tous les rits qui les regardent et dans la sixième enfin des puretés et impuretés légales. Il débute par l'agriculture, car l'homme ne peut rien faire pas même rendre un culte quelconque à la Divinité, s'il n'a de quoi se nourrir. Et s'il parle des fêtes après l'agriculture, c'est pour garder le même ordre que la Bible observe à ce sujet, en disant: *Pendant six ans tu semeras la terre et en recueilleras le revenu; mais en la septième année tu lui donneras du relâche. Tu travailleras six jours, mais tu te reposeras au septième*[34]). Pour une raison presque sem-

---

33) Wolf (Ib. p. 658 en note) cite l'exemple de quelques auteurs qui ont pris le Talmud pour un homme, et j'ai entendu de mes propres oreilles des Lettrés distingués tomber dans la même méprise.

34) Exod. XXIII, 10 — 12. C'est-à-dire commedans la Bible on-

Digitized by Google

blable il place les jugemens relatifs aux femmes avant les autres causes judiciaires, les sacrifices avant les purifications. Il a tiré de l'*Exode* les quatre sujets de *l'agriculture, des fêtes, des femmes, des endommagemens; et du Lévitique* les deux autres *des choses saintes et des purifications.* Après avoir distribué dans ces six parties principales tous les préceptes de la loi, Juda le Saint subdivisa chacune de ces parties en plusieurs *Masectes* ou *Traités*, chaque *Masecte* en plusieurs *Pereks* ou *Sections*, et chaque Perek en plusieurs *Mischnes* ou *Halakes*, c'est-à-dire, en plusieurs discussions[35]).

En compilant tout ce que les anciens docteurs avaient laissé sur la tradition et qui se trouvait dans les archives de la Synagogue ou dans l'enceinte des écoles, Juda le Saint paraît avoir seulement substitué son style à celui des fragmens qu'il a rassemblés. Sa diction est à la vérité aussi pure et plus pure encore qu'on ne peut l'attendre de son siècle, mais elle est en même temps aride, et concise jusqu'à l'obscurité. Il écrit pour le petit nombre des Rabbins ou des Précepteurs en état de le comprendre et dans le projet de faire un choix méthodique il a fait probablement

---

parle du labourage des champs et du travail en général avant de parler de la célébration du repos de la terre et des hommes, de même Juda le Saint voulut que *l'ordre des semences* précédât celui *des fêtes* dans la *Mischna.*

35) Les Rabbins ont trouvé deux expédiens pour se familiariser avec le titre des six parties principales de la Mischna; le premier est de s'imaginer qu'Isaï a fait allusion à chacune de ces parties dans chacune de ces paroles (XXXIII, 6.) והיה אמונת עתיך חוסן ישועות חכמת דעת יראת יהוה היא אוצרו 1. *et la fermeté* 2. *de ton temps* 3. *la force* 4. *des délivrances* 5. *sera la sagesse* 6. *la science. La crainte de l'Eternel sera son trésor.* L'autre expédient consiste dans cette abréviation זמ"ן נקש de six lettres dont chacune désigne *un ordre de la Mischna* savoir:

I. זרעים (*Zeraim*) *des Semences.*
II. מועד (*Moed*) *des Fêtes.*
III. נשים (*Naschim*) *des Femmes.*
IV. נזיקין (*Nezikin*) *des Endommagemens.*
V. קדשים (*Kodaschim*) *des Choses saintes.*
VI. טהרות (*Tahoroth*) *des Purifications.*

Digitized by Google

celui d'omettre aussi plusieurs explications qu'il n'a pas cru à propos de révéler ou qui étaient superflues relativement à l'état d'esclavage et de dispersion où vivaient alors ses coréligionnaires en Occident aussi bien qu'en Orient.

Il s'appliqua d'abord lui-même à lire et à expliquer l'ouvrage qu'il venait de composer en ajoutant de vive voix les éclaircissemens qu'il avait omis exprès ou oubliés. Et comme il jouissait d'une réputation générale[36]) son travail devint le livre classique de toutes les Ecoles et Académies qui florissaient alors en Palestine et à Babylone[37]). Tous ses collaborateurs et disciples se mirent à interpréter la Mischna, et publièrent à part plusieurs autres recueils de traditions et de remarques, qu'ils tenaient de la bouche de leurs maîtres ou qu'ils devaient à leurs propres recherches, et ils en firent autant de gloses du texte qui était le sujet de leurs discussions. Les principales de ces gloses sont parvenues jusqu'à nous sous le titre de מכילתות *(Mekiltoth)* תוספתות *(Tosaphtoth)* ברייתות *(Baraitoth)*[38]) et elles dérivent toutes de l'école de Juda.

Ayant remarqué que l'auteur de la Mischna avait laissé quelques passages de la *loi écrite* sans explication, et que les explications qu'il avait recueillies tournaient presqu'exclusivement sur le sens littéral de cette même loi, ses disciples reprirent le Pentateuque de Moïse pour compléter le

---

36) Maimonides nous rapporte à ce sujet qu'il passait pour l'homme le plus savant, le plus riche et le plus pieux de son temps; de sorte qu'on a pu dire de lui: *Depuis Moïse jusqu'à Rabbi nous n'avons pas vu d'hommes remplis d'autant de science et de dignité qu'eux, et après sa mort a cessé l'humilité et la crainte du péché. Le chef de ses écuries était plus riche que le roi Sapor.*

37) Voy. Buxt. *Recen. Operis Talm.* Nous parlerons un peu plus tard de ces Ecoles et Académies. On prétend que Juda lui-même alla en Orient pour y expliquer la Mischna.

38) Sur le noms des auteurs de ces livres voy. les Bibliothèques de Bartolocci et de Wolf, car nous voulons éviter autant que possible de toucher à des questions qui seront toujours interminables dans *l'antiquité judaïque.* Il est même probable que chacun de ces livres est l'ouvrage d'une école ou société entière plutôt que d'un seul individu.

Digitized by Google

commentaire que venait d'y ajouter Juda le Saint, et pour l'expliquer aussi d'après le sens allégorique.

La première partie de ces gloses qui s'appelle proprement מכילתא (Mekilta) a été exclusivement consacrée à éclaircir le second livre de Moïse, c'est-à-dire, l'*Exode*.

La seconde se dit tantôt ספרא *(Siphra, Livre)* à cause de sa dignité, tantôt ספרא דבי רב *(Siphra dibe Rav)* livre de la maison de Rav, de Rav son auteur[39]) tantôt enfin תורת כוהנים (*Torath Cohanim, Loi des prêtres)* parce qu'elle est un commentaire du *Lévitique* ou du troisième livre de Moïse où l'on parle des prêtres et des Lévites.

La troisième enfin porte le titre de ספרי (*Siphri*) et sert à expliquer les deux derniers livres de Moïse, savoir: les *Nombres* et le *Deutéronome.*

Le Siphra et *le Siphri*, selon Bartolocci, viennent sous le nom de *Mekiltoth* et se publient ordinairement ensemble avec la *Mekilta.* Mais les *Mèkiltoth* sont de nouvelles interprétations de la Bible, qui n'ont qu'un rapport indirect ou secondaire avec la *Mischna.* Les gloses qui y ont un rapport plus intime sont celles qu'on attribue à *Hôchaja Rabba bar Chama bar Bisna* et à son compagnon d'étude et de travail *Haïja*, l'un et l'autre contemporains et disciples de Juda le Saint; c'est-à-dire:

1°. *La Tosaphta* ou les *Tosaphtoth*[40]) qui sont des additions faites aux conclusions de la *Mischna* dans le but de la rendre plus complète et plus claire en même temps.

2°. *La Baraïta* ou les *Baraitoth*, c'est-à-dire, un recueil des traditions qui n'étant pas comprises dans les six

---

39) D'autres l'attribuent à R. Jehuda bar Elaï. Les auteurs du *Siphri* et de la *Mekilta* sont également incertains. Ce que nous savons de certain sur les deux premiers de ces livres, c'est-à-dire, sur la *Siphra* et sur le *Siphri* c'est que le Talmud en fait mention. *Kiddu.* 49. *b.*

40) Gardons nous de confondre les *Tosaphtoth* avec les *Tosephoth* (תוספות) qui sont un commentaire ajouté au Talmud vers les temps de R. Salomon Jarhi, et qui avec la glose de ce dernier, se publie à droite et à gauche du texte du Talmud en lettres rabbiniques. Nous en avons parlé dans notre *Théorie du Judaïsme.*

Digitized by Google

ordres de la *Mischna* portaient le nom d'*Extravagantes.* Telle nous paraît à la vérité la signification la plus juste du mot בריתות que d'autres ont rendu par *traditions* recueillies hors de l'école de Juda le Saint ou hors de Jérusalem. D'autant plus que nous voyons [41]) que cette même dénomination a été également appliquée aux *Mekiltoth* et aux *Tosaphtoth* tant qu'elles n'ont pas été fondues dans la *Ghemara* [42]).

3°. Le grand commentaire intitulé בראשית רבא (Berechith Rabba) où le but de Hochaja et de ses collaborateurs a été plutôt de faciliter l'étude de la *Mischna* que d'en remplir les lacunes [43]). Je suis d'avis, dit Bartolocci, que cet ouvrage fut nommé *Berechith (dans le commencement)* qui est la première parole de la Genèse, parce qu'il est le premier ou le plus ancien commentaire de la *Mischna.* On lui a aussi donné l'epithète de *Rabba* pour faire allusion à l'autorité dont il a joui parmi les *Docteurs de la loi* de ce temps.

Tels furent à peu près les travaux que Juda le Saint

---

41) Dans la Bibliothèque de Bartolocci P. II. p. 348.

42) Les *Mekiltoth*, les *Tosaphoth* et les *Baraïtoth* ont aussi porté le titre de משניות ou de משניות גדולות parce qu'elles jouissaient de la même autorité que la *Mischna* de Juda le Saint, et qu'elles étaient plus réputées encore que cette dernière du côté de l'ordre et de la clarté. Je le conjecture sur ce témoignage du Talmud (Hulin Ch. 12. in fine): *Une Mischne quelconque qui n'est pas une doctrine traditionnelle de l'école de Haïja et de l'école de R. Hochaja n'est que confusion.*

43) Par ce but spécial de faciliter l'intelligence de chaque parole de la Mischna, le *Berechith Rabba* différait 1°. des *Baraitoth* qui n'étaient, pour la plupart, que des traditions oubliées ou négligées par Juda le Saint. 2° des *Tosaphtoth* qui, selon Maimonides, n'étaient pas autant des additions, que des déductions de plusieurs conséquences qui dérivaient immédiatement des doctrines recueillies dans la Mischna; mais que son auteur avait négligé de déduire. Il y a un autre *Berechith Rabba* plus moderne, attribué à *Rav Nahmani*, et qui est un commentaire allégorique du premier livre de Moïse, commentaire sur lequel on a moulé, pour ainsi dire, tous ceux qui ont été écrits sur les autres livres du Pentateuque, ayant, comme nous l'avons observé dans notre Théorie du Judaïsme, le titre de *Midrachim.*

Digitized by Google

occasionna par son exemple ainsi que par la manière incomplète et un peu obscure dont il avait rédigé la *Mischna*. Cependant toutes ces explications allégoriques et remarques additionelles ne se trouvant pas à côté du texte qu'elles se proposaient d'éclaircir, mais étant au contraire dispersées dans plusieurs volumes, qu'on pouvait difficilement acquérir ou transcrire, ne servaient qu'à rendre la science de la loi, le patrimoine exclusif d'un petit nombre de docteurs. D'une autre part, comme l'étude de cette même loi constituait alors la seule occupation d'un peuple exilé de ses propres foyers, et qui espérait d'y rentrer moyennant une plus stricte observance de tous les préceptes que Dieu lui avait confiés, comme à titre de prédilection, tous les esprits penchaient vers des recherches de ce genre, et tâchaient de faire la découverte d'autres traditions et interprétations inconnues, ou en forgeaient eux-mêmes de nouvelles. Ce fut alors, c'est-à-dire, un siècle environ après la rédaction de la *Mischna*[44]), que Rabbi Johanan, chef d'école dans la terre d'Israël comme l'avait été Juda le Saint, s'appliqua à fondre ensemble tous les recueils dont nous avons parlé et qui étaient postérieurs à la *Mischna*. Il y ajouta en outre les fruits de ses propres veilles et recherches et en fit un commentaire méthodique de chaque ordre et traité; de chaque chapitre et article du livre de Juda, à l'exception de ces parties de la loi qui comme nous l'avons dit ailleurs[45]) ne pouvaient être pratiquées hors de la ville sainte et du Temple, ou qui présentaient des difficultés insurmontables

---

44) R. Gedalia, dans le *Chalcheleth Hakkabbala*, R. David Ganz, dans le *Zemach David*, R. Serira Gaon, dans le livre *Juhasin*, rapportent la rédaction de la Ghemara de Jérusalem vers la moitié et la fin du troisième siècle. Mais Maimonides, Abarbanel Elie Levite et d'autres critiques juifs la mettent un siècle plus tard, c'est-à-dire, entre l'année 350 et 370. Nous préférons cependant la première opinion, car elle cadre mieux avec cette espèce d'impulsion que Juda le Saint avait communiquée aux esprits des docteurs de la Palestine en écrivant la *Mischna*. C'est pourquoi nous ne croyons pas que l'avis de quelques écrivains non-Juifs qui la placent entre le Ve et le VIIIe siècle, mérite d'être réfutée sérieusement. Voy. Wolf ib. p. 683.

45) Dans plusieurs endroits de la Théorie du Judaïsme.

Digitized by Google

dans l'état de dispersion. Il écrivit ce commentaire dans le but:

1°. de faciliter et de propager l'étude de la tradition en fesant de manière qu'un seul livre suffit à lui-même.

2°. d'interpréter la *Mischna* et de concilier les opinions de ceux qui l'avaient interprétée avant lui.

3°. d'indiquer la dernière décision sur tous les points de doctrine qui prêtent à la controverse, et qui n'avaient pas été décidés par ses prédécesseurs.

4°. de développer toutes les raisons que les docteurs de la *loi* avaient eu depuis Juda le Saint jusqu'à son temps en déduisant de la *Mischna* plusieurs conséquences qui avaient occasionné maintes constitutions nouvelles.

5°. d'expliquer le sens mystique de plusieurs symboles et de plusieurs sentences allégoriques *de la loi écrite* et de la *loi orale.*

6°. Enfin d'élever une muraille de séparation entre les Juifs et les autres peuples de la terre, en présentant à ses compagnons d'infortune des remparts plus solides dans la haine et dans l'orgueil que ceux des villes dont ils venaient d'être dépossédés [46]).

---

46) Au lieu d'être douteux, comme les docteurs israélites voudraient le persuader aux non-Juifs, ce projet de misanthropie paraît à grands traits dans les deux *Ghemara* de Jérusalem et de Babylone, et nous venons de voir que Maimonides en suppose même l'existence dans la *Mischna.* Notre version lèvera toute espèce d'incertitude à ce sujet. Mais nous avons besoin de nous appuyer ici de l'autorité des *Midrachim* qui est presque aussi imposante que celle des deux Talmuds, et qui peut servir à donner une juste idée de la tendance de ces derniers. Nous nous contenterons d'en appeler au témoignage du *Midrasch Voelle Chemoth Rabba* ou commentaire sur l'Exode. L'auteur de ce commentaire tâche d'expliquer l'origine de la *loi orale* par ces paroles de la Bible (Exod. XXXIV, 27.): *L'Eternel dit aussi à Moïse: Ecris ces paroles, car suivant leur teneur j'ai traité d'alliance avec toi et avec Israël.* Voici comment il s'y prend: *Ecris ces paroles:* cela est plus clairement expliqué par *Hosée* (VIII, 12.): *Je lui ai écrit les choses principales de la loi qui ont été envisagées comme étranges.* Lorsque Dieu se manifesta sur le Sinaï pour donner sa loi à Israël il s'entretint avec Moïse sur la *Bible*, sur la *Mischna*, la *Ghemara*, l'*Ajada* et sur les *Midrachim*, comme il est dit (Exod. XX, 1.): *Alors Dieu prononça tou-*

Digitized by Google

Il est donc évident qu'aussitôt que la réputation de son auteur eut élevé ce recueil à la même dignité que la *Mischna,* et eut permis que le commentaire fût écrit dans la même colonne que son texte, le premier a dû acquérir le titre de *Ghemara* parce qu'il n'était que le *complément* du recueil de Juda le Saint. Si R. Johanan a laissé plusieurs traités de la *Mischna* sans commentaire il est à savoir que les docteurs de ce temps avaient le même usage que les Rabbins de nos jours; c'est-à-dire, ils ne fesaient point de tout le corps de la tradition l'objet de leurs cours académiques; ils ne suivaient pas non plus l'ordre d'après lequel Juda le Saint avait arrangé son livre; mais ils commençaient par interpréter les traités mischniques les plus indispensables en réservant les moins importans pour les derniers. Or, comme nous venons d'observer que les traités où l'on parle de l'agriculture, des sacrifices et des purifications intéressaient fort peu les Juifs de la dispersion, on peut conjecturer que R. Johanan entreprit bien tard

---

tes ces paroles, c'est-à-dire il prononça jusqu'aux réponses que les disciples demanderont en tous temps à leurs précepteurs (voy. le *Midrasch Vaykra Rabba* Sect. 22.). Dieu dit à Moïse, après que celui-ci eut tout appris de sa bouche: Enseigne Israël. Il répondit: Maître de l'univers, je leurs écrirai tout cela. Il reprit: Je ne veux pas que tu écrives *la loi orale,* car je prévois que les nations de la terre domineront un jour *sur mon peuple,* et qu'elles peuvent la lui ravir. Je lui donnerai par écrit le seul volume de la Bible et de vive voix la *Mischna,* la *Ghemara* et *l'Agada, je les leur donnerai de vive voix afin que si les nations du monde viennent à augmenter et rendent les Israélites esclaves; ceux-ci soient séparés d'elles.* C'est pourquoi le Prophète a dit (selon l'auteur de ce Midrasch): *Si j'écrivais les choses principales de la loi elles pourraient passer entre les mains des étrangers.* Que ferai-je donc? Je lui donnerai la *Mikra* (ou la Bible) couchée par écrit. Quant à la *Mischna,* à la *Ghemara* et à *l'Ajada* c'est de vive voix que je les lui communiquerai. Ainsi lorsque l'on dit (dans l'Exode): כתב לך *écrit,* on fait allusion à la *Mikra* (ou à la loi écrite) et lorsqu'on ajoute (ib.) כי על פי הדברים האלה *car sur la bouche de ces paroles* on fait allusion à la *Mischna* et à la *Ghemara* (ou à la loi orale) moyennant lesquelles les Israélites sont séparés des autres peuples שהם מבדילים בין ישראל לבין האומות. C'est donc avec raison que nous définissons le Talmud *une muraille de séparation élevée entre les Juifs et les non-Juifs de tous les temps et de tous les lieux.*

Digitized by Google

d'éclaircir les trois ordres *Zeraim*, *Kodachim* et *Tahoroth* et qu'il le fit de manière à laisser les ordres *Tahoroth* et *Kodachim* pour les derniers. Il mourut peut-être pendant qu'il travaillait à gloser le traité le plus important de l'Ordre *Tahoroth*, ce qui explique pourquoi il laissa les autres traités de cet ordre et tout l'ordre *Kodachim* sans commentaire[47]). Il est même probable que comme l'état de dispersion était toujours récent et qu'une grande partie des Juifs n'était pas encore sortie de la Palestine, R. Johanan qui écrivait pour ces derniers ne fut pas à même de tracer une ligne de démarcation entre les préceptes plus ou moins importans avec la même précision que le firent quelque temps après les Docteurs orientaux. Cela expliquerait pourquoi il préféra d'expliquer le Traité *Nidda* de l'Ordre *Tahoroth* avant de toucher au Traité *Hulin* de l'Ordre *Kodachin*. Je suppose que c'est pour la même raison

1°. que la Ghemara de Jérusalem contient plusieurs traités qui ont été omis dans celle de Babylone et vice-versa.

2°. et que l'arrangement de ces deux commentaires diffère, sous plusieurs rapports, dans les éditions que nous en avons aujourd'hui[48]).

La différence qui passe entre la langue de la *Mischna* et celle de la *Ghemara* de Jérusalem relativement à la netteté d'expression est sans doute plus grande que celle qu'on peut supposer dans l'intervalle d'un seul siècle. Mais il est à remarquer que la pureté du langage dépose souvent pour la capacité des écrivains plutôt que pour le caractère du temps où ils ont écrit. De même que l'on peut croire que Juda le Saint a surpassé son siècle par la correction du style, de même on peut supposer que, sous ce même rapport, R. Johanan a été beaucoup au-dessous du sien. Il est bon aussi d'observer que Juda le Saint paraît avoir écrit pour les Savans tandis que le but de R. Johanan a été de populariser les explications de la loi, et que par conséquent, le premier a dû se rapprocher du langage hébraï-

---

47) Voy. L'introduction de la *Théorie du Judaïsme.*

48) Ib.

Digitized by Google

que pur, et le second a été obligé de se servir d'un de ses dialectes, c'est-à-dire, du dialecte Hiérosolimitain. Mais si la Ghemara de Jérusalem contient beaucoup d'expressions et de noms barbares[49]) qui ne peuvent nullement se rapporter au temps que l'on est forcé d'assigner à sa rédaction, il ne faut pas perdre de vue qu'elle a dû être souvent interpolée par les docteurs de la loi qui l'ont transcrite ou adoptée comme livre classique. R. Johanan est aussi aride et souvent même plus obscur que R. Juda, de sorte que Lightfoot en le parcourant a dû s'écrier à plusieurs reprises: „Quid sibi haec omnia velint non datur vel conjectari; imo vix datur quid aliqua horum sibi velint: nec adest Oedipus nec Sphinx ipsa.“ —

R. Johanan préoccupé de l'étendue de son entreprise passe légèrement sur plusieurs objets d'une haute importance. La langue de la Ghemara de Jérusalem diffère de celle de la Ghemara de Babylone en ce que dans la première dominent le Syriac et le Chaldéen mêlés ensemble tandis que dans la seconde le Chaldéen domine presqu'exclusivement. Mais il faut avouer à l'avantage de R. Johanan qu'il ne penche pas vers la subtilité, les sophismes et les fables autant que les docteurs babyloniens.

Il suit de tout ce que nous venons d'exposer que par Talmud de Jérusalem (ירושלמי) on ne doit entendre autre chose que la *Mischna* de Juda le Saint et la *Ghemara* de R. Johanan, réunies ensemble et rédigées dans la Palestine après la totale dispersion des Juifs[50]). Nous avons ren-

---

49) On y rencontre plusieurs tournures de phrases qui sentent, comme dit Wolf, *Gothicam Barbariem*, on y rencontre aussi le nom des *Turcs*, ce qui a donné occasion à Morinus de rapporter sa rédaction vers le VIIe ou le VIIIe siècle.

50) Nous pensons comme plusieurs autres antiquaires que les deux Talmuds de Jérusalem et de Babylone ont pris leurs noms des capitales du pays où ils ont été rédigés. D'autres rapportent ces dénominations à la langue, et disent que le premier a été appelé *Talmud de Jérusalem* parce qu'il a été rédigé dans un dialecte qui devait se nommer *hierosolymitain* de la ville de Jérusalem, de même qu'on nommait *Samaritain* le langage dont on se servait alors à Samarie et dans les villes circon-

Digitized by Google

contré une telle hésitation et même confusion d'idées dans la plupart des écrivains qui parlent de ce Talmud que nous nous imposons la tâche de rapporter ici tout ce qui pourra en donner une juste notion et le séparer à jamais de celui de Babylone.

La *Mischna* ou la première partie de la *loi orale* est précisement la même dans le Talmud de Jérusalem que dans celui de Babylone si l'on en excepte pourtant un nombre infini de variantes, et plusieurs additions et retranchemens dûs d'une part aux copistes et de l'autre à la collision d'opinions qui a existée de tout temps entre les écoles israélites d'Orient et celles d'Occident[51]). Voyons maintenant l'arrangement de la Ghemara de Jérusalem qui confronté avec celui de la Ghemara du Talmud de Babylone pourra donner une idée adéquate de l'une et de l'autre. Le plan que nous en avons rapporté dans notre Théorie n'est qu'une esquisse de celui-ci.

En se tenant à ce qu'en dit Maimonides dans la préface à *l'Ordre Zeraïm, le Talmud de Jérusalem* comprendrait cinq ordres entiers. Il est cependant certain que les éditions que nous en avons aujourd'hui n'en contiennent que les quatre premiers ordres seulement et un seul traité du sixième, savoir: les Ordres *Zeraïm*, *Moed*, *Nachin*, *Nezikin* et le Traité *Nidda* de l'Ordre *Tahoroth*. Tel qu'il est maintenant il manque donc du cinquième *Ordre Kodachin* et de tous les traités du sixième, excepté le Traité *Nidda*. Nous lisons dans l'édition qu'on en a faite à Venise et dont nous allons nous occuper bientôt, qu'avant de publier le Talmud de Jérusalem ses éditeurs n'ont épargné aucun soin pour recueillir tout ce qui en existait alors en manuscrit.

---

voisines. Le Talmud de Jérusalem porte aussi le nom de *Talmud des occidentaux* (דבני מערבא) pour le distinguer de celui de Babylone qui a été composé en Orient.

51) Nous indiquerons ces variantes ainsi que ces additions ou retranchemens dans les parties du Talmud de Jérusalem que nous traduirons pour compléter celui de Babylone. Quant aux autres parties on pourra consulter les notes critiques que Surenhusius a ajoutées à sa version de la *Mischna*.

Digitized by Google

On pourrait pourtant conjecturer qu'ils n'ont pas été complètement heureux dans leurs recherches, et que quelques parties de ce Talmud demeurent toujours cachées dans les Bibliothèques des Juifs. Ce qui nous dicte une pareille supposition, c'est qu'il est aujourd'hui incomplet dans plusieurs traités qui par leur extrême importance devaient avoir été interprétés les premiers par R. Johanan [52]). Mais voici les traités et les chapitres contenus dans les *Ordres* qui existent maintenant.

Dans *l'Ordre Zeraïm* les Traités:

I. *Berakoth* de 9 Chapitres.
II. *Peha* de 8 Chapitres.
III. *Demaï* de 7 Chapitres.
IV. *Kilaim* de 9 Chapitres.
V. *Cheviïth* de 10 Chapitres.
VI. *Trumoth* de 11 Chapitres.
VII. *Maaseroth* de 8 Chapitres.
VIII. *Maaser Cheni* de 5 Chapitres.
IX. *Halla* de 4 Chapitres.
X. *Orla* de 3 Chapitres.
XI. *Biccurim* de 3 Chapitres.

La *Mischna* est accompagnée de la *Ghemara* de R. Johanan dans tous ces Traités [53]).

Dans *l'Ordre Moed* les Traités:

I. *Chabboth* de 20 Chapitres.
II. *Eruvin* de 10 Chapitres.
III. *Pesahim* de 10 Chapitres.

---

52) Tel est par exemple le Traité *Hulin* où l'on parle des animaux purs et impurs et de la manière de tuer les premiers, qui seuls peuvent servir de nourriture aux Juifs. Le Traité est un de ceux par lesquels les juifs de Pologne débutent maintenant dans leurs études talmudiques. Voy. *Théorie du Judaïsme.*

53) Bartolocci, Lightfoot et Wolf ne se trouvent pas d'accord sur l'arrangement des Traités de chaque Ordre, car apparemment chacun a consulté d'autres manuscrits ou d'autres éditions. Les éditions du Talmud de Jérusalem ne sont pas, sous ce rapport, aussi uniformes entre elles que celles du Talmud de Babylone. Wolf a omis en outre plusieurs de ces traités, et altéré les nombres de plusieurs chapitres, ce qui n'est peut-être que la faute du typographe.

Digitized by Google

IV. *Joma* de 8 Chapitres.
V. *Chekalim* de 8 Chapitres.
VI. *Succa* de 5 Chapitres.
VII. *Rosch Hachana* de 4 Chapitres.
VIII. *Betsa* ou *Jom Tov* de 5 Chapitres.
IX. *Taanith* de 4 Chapitres.
X. *Meghilla* de 4 Chapitres.
XI. *Haghiga* de 3 Chapitres.
XII. *Moed Katon* de 3 Chapitres.

La Ghemara de R. Johanan se trouve dans tous ces traités comme dans ceux du premier Ordre.

Dans *l'Ordre Nachim* les Traités :

I. *Jevammoth* de 15 Chapitres.
II. *Sota* de 9 Chapitres.
III. *Ketuvoth* de 13 Chapitres.
IV. *Nedarim* de 12 Chapitres.
V. *Gittin* de 9 Chapitres.
VI. *Nazir* de 9 Chapitres.
VII. *Kidduchin* de 4 Chapitres.

La Ghemara de R. Johanan comme dans les deux Ordres précédens.

Dans *l'Ordre Nezikin* ou *Jechuoth* les Traités :

I. *Bava Kama* de 10 Chapitres.
II. *Bava Metsia* de 10 Chapitres.
III. *Bava Bathra* de 10 Chapitres.
IV. *Sanhedrin* de 11 Chapitres.
V. *Makkoth* de 3 Chapitres.
VI. *Chevuoth* de 8 Chapitres.
VII. *Avoda Zara* de 5 Chapitres.
VIII. *Horaïoth* de 3. Chapitres.

La Ghemara de R. Johanan manque ici dans le dernier chapitre du Traité *Makkoth* et dans les deux Traités *Edijoth* et *Avoth* ou pour mieux dire ces deux traités manquent entièrement dans le Talmud de Jérusalem ainsi que *l'Ordre Kodachim* qui est le cinquième du Talmud de Babylone.

Dans *l'Ordre Tahoroth* enfin il contient le Traité *Nidda* mais avec la *Ghemara* de R. Johanan dans les quatre premiers chapitres seulement.

Digitized by Google

Il nous reste à parler maintenant des principales éditions du Talmud de Jérusalem et de divers fragmens de version que nous en avons déjà. Mais nous ne toucherons à ces deux choses qu'autant que le demande la nature de notre entreprise. Nos Lecteurs pourront en chercher une notice plus détaillée dans les différentes Bibliothèques rabbiniques que nous avons plusieurs fois citées, soit dans cette préface, soit dans la *Théorie du Judaïsme.*

Lorsque le Talmud n'était pas imprimé, les savans non-Juifs travaillaient toute leur vie, et dépensaient des sommes considérables pour se procurer la satisfaction de le voir et quelquefois celle aussi de le feuilleter. Plus tard cette extrême difficulté d'en prendre connaissance ne fut levée qu'en partie par l'art typographique[54]), et l'on peut bien avancer que, sous un certain rapport, elle dure même aujourd'hui, malgré plusieurs éditions qu'on en a publiées. En effet, si l'on distingue entre les éditions du Talmud anciennes et modernes; entre les complètes ou celles qui n'ont pas subi la Censure, et les incomplètes, ou celles qui en ont été mutilées, ainsi que nous l'avons dit dans notre *Théorie*, on trouvera que les premières sont aussi rares aujourd'hui que les manuscrits du Talmud l'étaient autrefois.

Nous avons entrepris dernièrement un voyage en Prusse, en Hollande, en France et en Saxe précisément dans le dessein de rechercher de telles éditions. A cet effet nous n'aurions pas manqué de visiter Hambourg, si on ne nous avait pas prévenus que la fameuse Bibliothèque qui y était en vente depuis long temps, et qui seule réunissait toutes les éditions qui nous sont nécessaires pour notre travail, avait déjà trouvé de généreux Acheteurs et qu'elle était passée en Angleterre. —

Ayant remarqué que Venise est l'endroit où les Juifs ont joui autrefois d'une plus grande liberté d'impression que par tout ailleurs, notre projet a été et est toujours de former une Bibliothèque de tous les livres obligatoires de la Synagogue[55]) qui ont été imprimés dans cette ville vers

54) Voy. Wolf. ib. p. 913.

55) On peut en voir le Catalogue dans la IIe Partie de notre Théorie.

Digitized by Google

l'époque où cette espèce de liberté était en vigueur. Nous aurons occasion d'indiquer dans la suite de cette préface jusqu'à quel point nous avons réussi dans ce projet, ou, espérons y réussir.

Je suppose complète ou pour mieux dire sans lacunes l'édition du Talmud de Jérusalem faite à Venise et soignée par Daniel Bomberg. Elle est in folio en joli papier et en jolis caractères, mais sans date. Elle revient peut-être vers l'année 1524. Je la suppose complète pour la raison déjà énoncée, c'est-à-dire, parcequ'il paraît que les livres des Juifs n'étaient pas censurés à Venise du temps de Bomberg, soit qu'on doive attribuer ce fait historique à la tolérance ou à la négligence ou même à l'ignorance des Chrétiens. Nous penchons beaucoup pour la dernière parce que nous avons eu lieu de voir dans notre *Théorie* qu'aussitôt que les Juifs commencèrent à s'apercevoir qu'un petit nombre de savans non-Juifs pouvait déchiffrer les logogryphes de leurs monumens religieux, ils ne comptèrent plus sur la tolérance ou sur la négligence des censeurs, mais ils prirent le parti de cacher eux-mêmes aux yeux des Chrétiens les passages du Talmud qui contenaient des attaques manifestes contre leur religion. Nous ne pouvons parler de cette édition qu'avec incertitude, car nous ne l'avons trouvée que dans les Bibliothèques publiques sans avoir eu autant de loisir qu'il fallait pour la collationner avec d'autres éditions. Mais nous avons les espérances les mieux fondées que nous pourrons bientôt la posséder ou en disposer pour tout le temps que durera notre entreprise.

L'autre édition, sur laquelle nous travaillerons dans le but de rendre notre version du Talmud aussi complète que possible, est celle publiée à Cracovie en 1609 par Isaac ben Ahron dans un in folio et contenant quelques gloses. Elle n'est pas aussi correcte que celle de Venise, qui paraît lui avoir servi de norme, et par ses fautes nombreuses elle enchérit beaucoup sur l'obscurité qui caractérise le texte. Nous verrons tout à l'heure qu'il y a même de bonnes raisons pour y soupçonner des lacunes, quoique que la persuasion du contraire soit générale. Nous en avons

Digitized by Google

deux exemplaires à notre disposition, l'un trouvé à Metz, et l'autre acheté des Juifs de Varsovie.

Nous possédons un autre exemplaire du Talmud de Jérusalem en quatre volumes in folio qui nous sera de beaucoup d'utilité à cause de commentaires qu'il contient, et parce que l'impression en est moins fautive que celles des deux éditions précédentes. Chacun de ces volumes est sorti des presses de divers typographes à diverses époques, et dans des lieux différens. Ainsi p. ex.

Le 1er. qui contient tout le premier ordre et le Traité *Chekalim* du second ordre [56]) a été imprimé à Amsterdam en 1710 par Elie fils de R. Jehuda Löw dans le but d'en corriger le texte et de l'éclaircir en même temps, moyennant plusieurs commentaires qui y sont ajoutés.

Le IId. qui renferme *le second ordre* seulement, a été imprimé à Dessau en 1743 par Elie fils de Moses Dessau dans le même but que le précédent.

Le IIIe. qui ne contient que *le troisième ordre* a été publié à Berlin en 1757 et est aussi riche en commentaires que les deux autres.

Le IVe. enfin renfermant tout le quatrième *Ordre* et le Traité *Nidda* du sixième a été publié à Livourne en 1770 avec plus de gloses que les autres.

Wolf est d'opinion [57]) que les Chrétiens se sont occupés plus du Talmud de Jérusalem que de celui de Babylone parce que le premier, dit-il, aide à éclaircir la Bible plus que le second. Il entend parler probablement de la lecture et non de la version de ce Talmud, car il ne cite que deux savans qui ont tâché de nous en indiquer le contenu et d'en traduire quelques traités, savoir: Jean Lightfoot et Theodore Dassove. Mais de même que pour avoir réuni

---

56) Réunion bizarre qu'on ne saurait expliquer autrement qu'en supposant, que son éditeur, ayant mis en tête du second ordre, le Traité *Chekalim*, l'édition a été interrompue au moment que l'impression de ce traité a été achevée; car nous ignorons si les autres volumes de cette édition ont été jamais publiés.

57) Ib. p. 893.

Digitized by Google

ensemble tous ces travaux entrepris jusqu'ici, afin de traduire la *Mischna*, il suffit de posséder les deux versions qui en ont été faites en latin par Surenhuse[58]) et en allemand par Rabe[59]) de même il est assez de parler brièvement de différens essais de version du Talmud de Jérusalem que nous en ont laissés Ugolin et le même Rabe pour donner une idée de tout ce que nous possédons dans ce genre.

Nous sommes redevables au premier, d'un grand trésor d'antiquités sacrées[60]) qui sert principalement à l'intelligence de la Bible. Dans ce but, Ugolin a cru indispensable de consulter l'antiquité judaïque qui est comme le reflet de l'hébraïque. Il a donc traduit autant de traités des deux Talmuds que son plan en demandait, et quant au Talmud de Jérusalem il a traduit en latin:

1°. Les cinq derniers traités du premier Ordre *Zeraïm*, version qui se trouve à côté du texte dans le 20e volume de son ouvrage[61]).

---

58) *Mischna sive totius Hebraeorum juris, rituum, antiquitatum ac legum oralium systema, cum clarissimorum Rabbinorum Maimonidis et Bartenorae commentariis integris: quibus accedunt variorum auctorum notae ac versiones in eos quos ediderunt codices: latinitate donavit ac notis illustravit Guilielmus Surenhusius. Dans le catalogue alphabétique des Traités du Talmud* (Ib. p. 700—724.). Wolf cite tous les Auteurs qui se sont appliqués à traduire la *Mischna* avant Surenhuse et dont les travaux se retrouvent aujourd'hui dans la version de ce dernier. Surenhuse lui-même avoue qu'il en a profité et que souvent il n'a rien changé ni à leur style ni à leur manière de traduire. (Voy. *Pref. ad Lectorem* du 1e Vol.)

59) *Mischnah oder der Text des Talmuds, das ist, Sammlung der Aufsätze der ältesten und mündlichen Ueberlieferungen oder Traditionen, als der Grund des heutigen Pharisaeischen Judenthums aus dem Hebraeischen übersetzt, umschrieben und mit Anmerkungen erläutert von Johann Jakob Rabe.* Onolzbach, 1760.

60) *Thesaurus antiquitatum sacrarum complectens selectissima clarissimorum virorum opuscula, in quibus veterum Hebraeorum mores, leges, instituta, ritus sacri et civiles illustrantur. Opus ad illustrationem utriusque Testamenti et ad Philologiam sacram et profanam utilissimum, maximeque necessarium, auctore Blasio Ugolino.* Venetiis, 1757.

61) Ce volume est dédié au Cardinal Alberici Secrétaire du Pape

Digitized by Google

2°. Les dix derniers traités du second Ordre *Moed* publiés également avec le texte dans le 18e volume [62]).

3°. Les deux Traités *Sanhedrin* et *Maccoth* du troisième, et les trois Traités *Kesuvoth*, *Kidduschim* et *Sota* du quatrième. Mais cette version étant purement littérale, et sans notes, est souvent plus obscure que le texte même.

Il paraît que le projet de Jacob Rabe, a été de nous donner autant de parties de la Ghemara, que les deux Talmuds en continnent. Je le conjecture, d'après sa version du premier traité *Berakoth*, qui se trouve déjà imprimée, et où la Ghemara de Jérusalem a été ajoutée à celle de Babylone [63]). Il a fait aussi imprimer la version du Traité *Pea*, mais à part, dans un petit in 4to que j'ai eu occasion de voir dans la bibliothèque royale de Berlin. Mais je ne me souviens pas, si son manuscrit de la Ghemara de Babylone, que j'ai vu dans la même bibliothèque, contient quelques autres traités ou fragmens de celle de Jérusalem.

Quoique ce Talmud ait été rédigé le premier, et dans la terre Sainte, il a été et est toujours peu estimé par les Juifs de la dispersion. Les critiques ont raison de s'en demander la cause, et l'entrevoient, tantôt dans son obscurité, qui dérive de la langue aussi bien que de la manière dont il a été rédigé; tantôt du petit nombre de juifs pour lesquels il a été rédigé, et du peu de détails qu'il renferme; tantôt enfin, de la rivalité qui existait déjà entre les écoles d'Orient et celles d'Occident. Je suis d'opinion que cette cause consiste principalement en ce que le Talmud de Babylone convient plus que celui de Jérusalem, à l'état

---

Benoît XIV. Nous fesons cette remarque afin d'appaiser la conscience de ceux qui craignent que l'Eglise Romaine ne s'oppose à la publication de la version du Talmud.

62) Dedié au Cardinal Chigi.

63) *Der Talmudische Tractat Berachoth von den Lobsprüchen, als das erste Buch im ersten Theil nach der hierosolymitan- und babylonischen Gemara. Aus dem Hebräischen übersetzt und mit Anmerkungen erläutert von Johann Jacob Rabe, Archidiacono zu Onolzbach. Halle bey Johann Jacob Gebauer*, 1777.

Digitized by Google

de dispersion où vivent maintenant les Juifs. Comme l'auteur de ce dernier le rédigea en Palestine, il fut séduit par tout ce qui l'entourait. Il ne s'étendit pas beaucoup sur les parties de la loi dont les lieux qu'il voyait, retraçaient le souvenir et indiquaient la pratique. L'espérance même de rester toujours dans la terre de promission et de rentrer bientôt dans la Ville-Sainte, lui en imposa. Cette conjecture s'appuie sur le plan de son recueil, qui est souvent l'inverse de celui qu'ont suivi les compilateurs d'Orient. En effet, R. Johanan explique les parties de la Mischna que ces derniers laissent sans aucune explication et vice-versa. Elle s'appuie également sur ce que la *Ghémara* de Jérusalem, est depouillée de toutes ces subtilités et minuties légales, qui, dans celle de Babylone attestent combien de difficultés la pratique de la loi rencontrait, hors du sol auquel elle avait été attachée pendant si long temps. Bref le Talmud de Jérusalem a rempli sa mission en Palestine et ne peut pas être d'un usage très-étendu, hors de ce pays. Je conjecture aussi que ce Talmud inspire de l'aversion aux Phariséens parce qu'il est souvent favorable à J. Ch. ainsi que nous le verrons par la suite.

Il suit donc de tout ce que nous venons d'exposer sur la rédaction du Talmud de Jérusalem, que ceux qui entreprirent un ouvrage semblable en Orient, non seulement eurent devant les yeux tous les motifs qui avaient déterminé à écrire R. Johanan, mais ils furent aussi pénétrés de la nécessité imposante, de mettre, entre les mains de leurs coréligionaires, un corps de lois plus complet, et plus analogue à leur position. Lorsque les titres, et les attributions de grand-prêtre et de ministre du temple, de président et d'assesseur du grand Sanhédrin, se confondirent avec ceux d'administrateur de synagogues et de directeur ou chef d'écoles, il est simple que ceux qui en étaient décorés, devaient se donner beaucoup de mouvement pour reculer autant que possible les obstacles qui les génaient[64]). Il leur fallut se créer une terre de promis-

64) Nous verrons dans la version du Talmud que la place d'un chef d'école ou d'Académie s'appelle *Royaume*.

Digitized by Google

sion imaginaire où toutes leurs ambitions fussent à leur aise. On la trouva dans l'étude et dans la pratique de la loi. Mais tout dans cette nouvelle découverte fut imaginaire: autel, temple, Ville-Sainte, la résidence de différens corps législatifs, les époques des assemblées nationales, les familles, les tribus, les armées et même les combats. Mais comme les auteurs de cette découverte renonçaient à regret à la réalité des choses, on voit leurs esprits dans une réaction continuelle et pénible. Ils s'efforcent à la fois de ne point céder le terrain et de se faire illusion sur les pertes qu'ils ont faites. La raison qui passe du monde réel dans une région idéale, croit avancer lorsqu'elle recule; se roidit contre la nécessité, se trouble et outre tout. Chaque docteur, chaque précepteur exige qu'on l'appelle *grand*, *sublime*, *prince* et *roi*, malgré les haillons qui le couvrent. Il prend son vieux fauteil pour la chaire de Moïse, et chacun de ses disciples s'imagine entendre Dieu parler sur le Sinaï. Voici en peu de mots l'état des choses qui a enfanté le Talmud de Babylone (תלמוד בבלי) et qui a été perpétué jusqu'à nous, moyennant l'étude de ses doctrines. Il est à présumer que les écoles d'Orient fournirent tous les matériaux pour commenter la *Mischna* de Juda le Saint, ainsi que venaient de le faire celles d'Occident; mais les deux Ghémares conservent entr'elles tant de points d'analogie qu'elles paraissent dérivées en grande partie de la même source.

Tous les historiens juifs qui parlent de la compilation de la *Ghémara* de Babylone[65]) sont presque unanimes sur trois circonstances principales:

1°. Qu'un directeur d'école nommé R. *Ache* fut le premier à compiler ce commentaire, mais que la mort l'empêcha de le conduire à son terme.

2°. qu'il eut pour collaborateur un autre docteur de la loi appelé R. *Avina* ou *Ravina*.

---

65) Voy. les livres *Chalcheleth Hakkabala* fol. 35. p. 1. *Halikoth Olam* C. 1. §. 10 *et* 13. *Juhasin* p. 75. b. et 117. b. *Zemach David* à l'année 4260 et autres.

Digitized by Google

3°. qu'un certain R. Jose y mit la dernière main 73 ans après la mort de R. *Ache*; car dans cet intervalle de temps les calamités furent trop grandes pour penser à continuer ce travail.

L'opinion plus reçue porte que R. *Ache* est mort l'an de J. Ch. 427 et que par conséquent R. Jose a fait la clôture du Talmud de Babylone vers la fin du Ve siècle ou vers le commencement du VIe [66]).

Ce qui peut confirmer cette opinion et rectifier en même temps la chronologie du Talmud de Jérusalem, c'est que le *Koran* a été évidemment composé après la *Ghémara* de Babylone, car on lit les mêmes fables dans l'un et dans l'autre code. Telles sont p. ex. la fable du mont Sinaï suspendu sur la tête des Israélites et prêt à les ensévelir sous ses ruines, s'ils osaient refuser d'accepter la loi de Dieu et l'autre des démons qui prêtèrent leur main d'oeuvre à la construction du temple de Salomon [67]). Il est même probable que Mahomet a voulu faire allusion au Talmud lorsqu'il a fait dire à Dieu en parlant des Juifs: *J'ai apporté à Moïse le livre, et l'Alfarcan pour vous servir de guide* [68]), car c'est comme s'il avait dit: je lui ai confié la loi écrite et la loi orale qui sert à expliquer la première. Ces passages, ainsi que plusieurs autres semblabes, suffisent pour nous convaincre que Morinus n'a pas raison de mettre la rédaction du Talmud de Babylone dans le VIIIe siècle, lorsqu'il est certain qu'elle a été faite avant le Koran qui tombe nécessairement entre les années 571 et 625 de J. Ch. Il suit de là également que le Talmud de Jérusalem, dont la composition précède d'un siècle, environ, celle du Talmud de Babylone; rentre naturellement dans l'époque que nous lui avons assignée. Si ce dernier aussi contient des expressions qui n'ont été en usage qu' après le VIIe siècle c'est qu'elles ont dû passer de quelque glose postérieure dans le texte.

---

66) Wolf ib. p. 685—691.

67) Chabb. 88. *a*. Sura VII, 172. *Gittin* 108. *a*. Sura XXXVIII, 39. cf. Sura XXI, 82 etc.

68) Sura II, 53.

Digitized by Google

Le Chaldéen était la langue qu'on parlait dans le pays où la Ghémara de Babylone a été compilée; mais les Chaldéens eux-mêmes, en avaient déjà beaucoup altéré les formes primitives. Il ne nous sera pas difficile d'imaginer combien les Juifs ont dû enchérir sur cette altération; en jetant un coup d'oeil sur ce qu'ils font maintenant lorsqu'ils adoptent les langues des non-Juifs pour familières. Qu'on n'aille pas m'objecter que cette illation du vulgaire des temps modernes aux docteurs de la loi des temps anciens est exagerée; car il est incontestable que les auteurs du Talmud de Babylone ont presque aussi peu respecté les règles grammaticales, que la masse des Juifs d'aujourd'hui. De là vient, comme nous l'avons fait remarquer dans notre Théorie, que la langue talmudique n'a presque pas de grammaire et que difficilement elle pourrait en avoir. En lisant ce Talmud on est tenté de soupçonner qu'il n'a pas été tiré des écoles, mais des ateliers de tout genre. Ses rédacteurs sont des marchands de vin, des charbonniers, des forgerons etc. etc. qui non seulement y ont inséré les idiotismes et les proverbes du peuple, mais ils y ont versé aussi beaucoup de contes et de traditions populaires.

Cependant c'est par trois qualités principales qu'il se distingue du Talmud de Jérusalem, savoir:

1°. par la confusion qu'il répand sur toutes ses doctrines et qui pourrait bien lui avoir valu le nom de בבלי (*babli*).

2°. par la subtilité ou la souplesse que les esprits des docteurs de la loi de ce temps déploient dans la lutte inégale qu'ils avaient à soutenir contre la violence et une dure nécessité.

3°. par l'amertume et la haine qu'il respire contre toutes les nations qui avaient contribué à l'esclavage des Juifs, et sur-tout contre les Chrétiens dont le culte s'enracinait et se propageait de plus en plus vers le quatrième siècle, en élevant des prétentions et des plaintes contre la Synagogue.

Quoique nous ayons déjà donné l'arrangement du Talmud de Babylone dans la *Théorie du Judaïsme* nous croyons indispensable de le répéter ici, mais sous un autre

Digitized by Google

point de vue. Nous le présenterons ici en forme de catalogue alphabétique propre à familiariser nos lecteurs avec la nomenclature de toutes les parties d'un code aussi compliqué, et à leur servir comme de répertoire. En effet par ce catalogue on pourra reconnaître à quel ordre du Talmud chaque traité appartient, où on doit le chercher et combien de Sections et de Mischnes il contient.

Titre.	*Ordre.*	*Traité.*	*Section.*	*Mischnaioth.*
א				
אבות (*Avoth*, Peres).	*Nesikin*	X.	VI.	95.
אהלות (*Oholoth*, Tabernacles).	*Tahoroth*	II.	XVIII.	133.
ב				
בבא קמא (*Bava Kama*, Porte première).	*Nesikin*	I.	X.	29.
בבא מציעא (*Bava Mezia*, Porte du milieu).	*Nesikin*	II.	X.	101.
בבא בתרא (*Bava Batra*, Porte dernière).	*d°.*	III.	X.	85.
ביצא (*Beza*, Oeuf).	*Moed*	VII.	V.	41.
בכורות *Becoroth*, Premier nids).	*Kodachim*	IV.	IX.	73.
בכורים (*Biccurim*, Primices).	*Zeraïm*	XI.	III.	34.
ברכות (*Beracoth*, Bénédictions).	*d°.*	I.	IX.	57.
ג				
גטין (*Gittin*, Divorces).	*Nachim*	IV.	IX.	75.
ד				
דמאי (*Demaï*, Dîmes douteuses).	*Zeraïm*	III.	VII.	53.
ה				
הוריות (*Horaioth*, Documens).	*Nesikin*	VIII.	III.	20.
ז				
זבחים (*Zevahim*, Sacrifices).	*Kodachim*	I.	XIV.	101.

Digitized by Google

Titre.	*Ordre.*	*Traité.*	*Section.*	*Mischnaïoth.*
ז				
זבים (*Zavim*, Pollués).	*Tahoroth*	IX.	V.	32.
ח				
חגיגה (*Haghiga*, Fête).	*Moed*	XII.	III.	23.
חולין (*Hulin*, Profanes).	*Kodachim*	II.	XII.	74.
חלה (*Halla*, Tourteau).	*Zeraïm*	IX.	IV.	38.
ט				
טבול יום (*Tevul Jom*, Lavé le même jour).	*Tahoroth*	X.	IV.	26.
טהרות (*Tahoroth*, Purifications).	*d°.*	V.	X.	92.
י				
יבמות (*Jevammoth*, Droits des belle-soeurs).	*Nachim*	I.	XVI.	130.
ידים (*Jadaïm*, Les mains).	*Tahoroth*	XI.	IV.	22.
יומא (*Joma*, Jour d'expiation).	*Moed*	V.	VIII.	61.
יום טוב (*Jom Tov*, Jour de fête).	Voyez ביצא			
כ				
כילאים (*Kilaïm*, Choses hétérogènes).	*Zeraïm*	IV.	IX.	76.
כלים (*Kelim*, Vases).	*Tahoroth*	I.	XXX.	137.
כריתות (*Keritoth*, Extirpation des âmes).	*Kodachim*	VIII.	VI.	38.
כתובות (*Ketuvoth*, Contrats de mariage).	*Nachim*	II.	XIII.	3.
מ				
מגלה (*Meghilla*, Volume d'Esther).	*Moed*	X.	IV.	32.
מדות (*Middoth*, Mesures).	*Kodachim*	X.	V.	33.
מכות (*Maccoth*, Coups).	*Nesikin*	V.	III.	34.

Digitized by Google

Titre.	*Ordre.*	*Traité.*	*Section.*	*Mischnaioth.*
מכשירין (*Makchirin*, ce qui dirige ou dispose).	*Tahoroth*	IX.	VI.	34.
מנחות (*Menahoth*, Offrandes).	*Kodachim*	III.	XIII.	93.
מועד קטון (*Moed Katon*, Fête de second ordre.	*Moed*	XI.	III.	24.
מעילה (*Meïla*, Prévarication).	*Kodachim*	VII.	VI.	38.
מעשרות (*Maaseroth*, Dîmes).	*Zeraïm*	VII.	V.	40.
מעשר שני (*Maaser Cheni*, Secondes dîmes).	*d°.*	VIII.	V.	57.
מקואות (*Mikuvaoth*, Bains).	*Tahoroth*	VI.	X.	71.
נ				
נגעים (*Negaïm*, Plaies).	*Tahoroth*	III.	XIV.	115.
נדה (*Nidda*, Femme qui a ses règles).	*d°.*	VII.	X.	71.
נדרים (*Nedarim*, Voeux)	*Nachim*	V.	XI.	90.
נזיר (*Nazir*, Nasiréen).	*d°.*	VI.	IX.	60.
ס				
סוטה (*Sota*, Femme soupçonnée).	*Nachim*	VII.	IX.	67.
סוכה (*Succa*, Tabernacle).	*Moed*	VI.	V.	53.
סנהדרין (*Sanhedrin*, Juges).	*Nesikin*	IV.	XI.	71.
ע				
עבודה זרה (*Avoda Zara*, Idolâtrie).	*Nesikin*	IX.	V.	50.
עדיות (*Edioth*, Témoignages).	*d°.*	VII.	VIII.	79.
עוקצין (*Okezin*, Queue des fruits).	*Tahoroth*	XII.	III.	28.

Digitized by Google

Titre.	*Ordre.*	*Traité.*	*Section.*	*Mischnaioth.*
ע				
ערובין (*Eruvin*, Communications).	*Moed*	II.	X.	96.
ערכין (*Erakin*, Estimations).	*Kodachim*	V.	IX.	50.
ערלה (*Orla*, Prépuce des arbres).	*Zeraïm*	X.	III.	35.
פ				
פאה (*Pea*, Coin de champ).	*Zeraïm*	II.	VIII.	69.
פסחים (*Pesahim*, Pâques).	*Moed*	III.	X.	88.
פרה (*Para*, Vache).	*Tahoroth*	IV.	XII.	97.
פרקי אבות (*Pirke Avoth*).	Voy. אבות			
ק				
קדושין (*Kidduchin*, Epousailles).	*Nachim*	III.	IV.	47.
קנים (*Kinnim*, Nids).	*Kodachim*	XI.	III.	
ר				
ראש השנה (*Rosch Hachana*, Nouvelle année).	*Moed*	VIII.	IV.	35.
ש				
שבועות (*Chevuoth*, Sermens).	*Nesikin*	VI.	VIII.	62.
שביעית (*Cheviith*, Septième année).	*Zeraïm*	V.	X.	89.
שבת (*Chabbath*, Samedi).	*Moed*	I.	XXIV.	76.
שקלים (*Checalim*, Sicles).	*d°.*	IV.	VIII.	52.
ת				
תמיד (*Thamid*, Sacrifice quotidien).	*Kodachim*	IX.	VI.	34.
תמורה (*Temura*, Substitution).	*d°.*	VI.	VII.	35.
תענית (*Tanith*, Jeûne).	*Moed*	IX.	IV.	34.
תרומות (*Trumoth*, Oblations).	*Zeraïm*	VI.	XI.	101.

Digitized by Google

Je finis ce catalogue en fesant quelques observations qui peuvent le rendre plus intelligible et plus utile en même temps. Je remarque donc:

1°. que l'arrangement du Talmud de Babylone diffère en plusieurs points de celui du Talmud de Jérusalem et de la Mischna, sans qu'on puisse assigner d'autre cause de cette différence que la volonté des commentateurs, des copistes et des typographes.

2°. que la Ghémara de Babylone manque dans les traités suivans: 1. *Pea*, 2. *Demaï*, 3. *Kilaïm*, 4. *Cheviith*, 5. *Trumoth*, 6. *Maaseroth*, 7. *Maaser Cheni*, 8. *Halla*, 9. *Orla*, 10. *Bikkurim*, 11. *Edioth*, 12. *Avoth*, 13. *Tamid*, 14. *Middoth*, 15. *Kinnim*, 16. *Kelim*, 17. *Oholoth*, 18. *Negaïm*, 19. *Para*, 20. *Tahoroth*, 21. *Mikuvaoth*, 22. *Makchirin*, 23. *Zavim*, 24. *Tevul Jom*, 25. *Jadaïm*, 26. *Oketzin*. Le traité *Chekalin* à la *Ghémara* de Jérusalem au lieu de celle de Babylone.

3°. que comme le traité *Avoth* n'a point de *Ghémara* parce qu'il est trop clair pour en avoir besoin on peut conjecturer également que plusieurs traités de l'Ordre *Tahoroth* sont demeurés sans Ghémara pour la même raison.

4°. qu'enfin on a fait plusieurs additions au Talmud de Babylone en les tirant pour la plupart de ce que nous avons appelé *Baraïtha*, additions qui consistent dans le quatrième chapitre du traité *Biccurim* et dans cinq petits traités, dont voici les titres:

a. Masseketh Avoth R. Nathan ou sentences des Pères de la Synagogue en 41 sections.

b. Masseketh Sopherim ou de la manière d'écrire les livres de la *loi* sur parchemin, 21 sections.

c. Masseketh Semahoth ou *Ebel Rabbete* des cérémonies du deuil, 14 sections.

d. Masseketh Calla ou de l'épouse, 1 section.

e. Masseketh Derek eretz ou traité des moeurs, 16 sections.

Il suit donc de tout ce catalogue que le Talmud de Babylone tel qu'il est aujourd'hui contient six Ordres (סדרים)

Digitized by Google

68 Traités (מסכתות) et 617 Sections (פרקים) et que 26 de ces Traités sont sans *Ghémara* [69]).

J'en viens maintenant aux éditions de ce Talmud, et je me propose de m'arrêter plus particulièrement sur celles qui présentent quelque but d'utilité pour mon travail.

La première est l'édition de Venise de 1520 publiée par Daniel Bomberg en XII in folios. Soit que tel ait été l'arrangement du manuscrit sur lequel elle a été faite, ou le bon plaisir de son éditeur, et de ses collaborateurs, elle est divisée en feuilles chacune de deux pages [70]) et chaque page est subdivisée en trois colonnes verticales. La colonne de milieu contient la *Mischna* et la *Ghémara* en lettres quarrées ou hébraïques et les deux colonnes latérales, les deux commentaires *Tosephoth* et *Raschi* en lettres rondes ou rabbiniques. A la fin de chaque traité on a placé plusieurs conclusions tirées des *Tosephoth* et appelées par conséquent *Piske Tosephoth* (פסקי תוספות), ainsi que l'exposition de la *Mischna* par Maimonides et les observations de R. *Acher*. Cet arrangement de la première édition du Talmud a été religieusement gardé dans toutes les autres, jusqu'au point que les feuilles et les pages sont par tout les mêmes, ce qui me porte à croire qu'il existait déjà dans les manuscrits du Talmud quelque chose de pareil et que cela dérive d'une espèce de tradition massorétique [71]). Je remarque en outre qu'on y a rempli les lacunes de la Ghémara de Babylone par celle de Jérusalem dans les deux Traités *Chekalim* et *Horaioth*, ce qui nous a suggéré le

---

69) Les Juifs ne comptaient pas autrefois plus de 60 traités dans leur Talmud, parce qu'ils n'avaient pas égard aux additions, et qu'ils prenaient les deux traités *Sanhedrin* et *Maccoth* pour un seul, et les trois traités qui sont connus sous le titre de *Porte* également pour un seul. Ils indiquaient ce nombre par le mot גאון dont les lettres signifient 60 d'après leur valeur numérique.

70) On est accoutumé à distinguer ces deux pages entr'elles par les numéros 1, 2 ou par les lettres *a*, *b*. Nous avons suivi la première méthode dans notre Théorie et nous suivrons la seconde dans la version du Talmud.

71) Voy. *Théorie du Judaïsme*.

Digitized by Google

projet de faire la même chose, toutes les fois que cela sera praticable.

La IIe. est également de Venise, commencée en 1546 et achevée en 1550 par Marc. Ant. Justiniani avec l'index des citations de la Bible de tous les endroits semblables du Talmud et plusieurs autres additions. J'ai retrouvé ces deux éditions de Venise, soit complètes, soit dépareillées, dans la bibliothèque royale à Berlin et dans celle du roi à Paris. J'en ai aussi acheté plusieurs volumes à Francfort sur l'Oder et à Metz, et j'ai chargé différens libraires de me procurer les autres. Mais dans tous les cas j'ai la permission de m'adresser à M. le bibliothécaire de la bibliothèque royale de Berlin pour en obtenir les volumes qui me manquent jusqu'à présent, et je m'empresserai d'en profiter, car ces deux éditions peuvent contribuer plus que les autres à compléter mon ouvrage.

La IIIe. est l'édition de Bâle faite sur les deux précédentes, mais dont Marc. Morinus, par ordre du concile de Trente [72]) a retranché tous les passages où l'on parle peu favorablement de J. Ch., des Chrétiens et de leurs mystères. C'est pour cette raison qu'elle manque de tout le Traité *Avoda Zara*. Mais Jean Müller nous avertit dans son *Judaïsme* que les Juifs s'empressèrent de réimprimer ce traité à Cracovie et de l'insérer dans l'*Ordre Nesikin* de la même édition de Bâle. Elle sortit des presses d'Ambroise Frobenius pendant les années 1578, 1579 et 1580. J'ai trouvé un exemplaire de cette édition à Posen, et plusieurs volumes entre les mains des Juifs de Metz.

La IVe. édition est celle de Cracovie en 13 in folio

---

72) Elle porte en bas de chaque titre ces paroles ou d'autres paroles semblables : *recognitum a Marco Morino Cano, Regul. D. Servatoris et ab omnibus iis, quae contra religionem christianam sunt, juxta mentem Concilii Tridentini expurgatum, adeo ut non modo citra impietatem, verum etiam cum fructu legi possit.* Cette circonstance sert à démontrer que l'Eglise Romaine en veut seulement aux erreurs et aux blasphêmes contenus dans le Talmud, et nous verrons plus tard qu'elle en veut à ces erreurs et blasphêmes seulement dans le cas qu'ils soient publiés sans aucune réfutation.

Digitized by Google

faite sur l'édition Justiniani de Venise, et publiée entre les années 1603 et 1605. Gerson nous rapporte que les juifs de Pologne l'entreprirent dans le dessein de s'indemniser des torts que Marc Morinus venait de faire à leur code religieux dans l'édition de Bâle. Excité par cette autorité aussi bien que par les catalogues de plusieurs bibliothèques publiques où l'on en parle comme d'une édition sans lacunes, je l'ai recherchée avec autant de soins que celles de Venise. J'ai eu le bonheur de la trouver à Paris dans la bibliothèque particulière de Mr. le duc d'Otrante, qui a bien voulu me la céder. Mais l'ayant collationnée avec l'édition Justiniani de la bibliothèque du roi j'ai pu reconnaître qu'elle n'est pas aussi complète que cette dernière, car elle ne contient pas le passage où l'on parle de la mort de J. Ch. et de ses disciples, passage que nous avons puplié dans notre premier article sur la *nécessité de traduire le Talmud de Babylone.* On ne peut pas donc adopter pour règle générale que les éditions des deux Talmuds qui ont été faites à Cracovie sur celles de Venise, les représentent fidèlement dans toutes leurs parties. Cependant l'édition dont nous parlons est bien précieuse pour nous parce qu'elle a été très-soignée par ses éditeurs [73]).

La Ve édition du Talmud de Babylone est celle de Lublin qui a été également faite à l'instar de l'édition Justiniani, commencée l'année 1617 et achevée en 1622. Nous en avons vu plusieurs volumes dans la bibliothèque royale de Berlin.

La VIe est celle d'Amsterdam in *quarto majori* commencée par Emanuel Bembeniste en 1644. Wolf prétend qu'elle représente exactement l'édition de Cracovie. Mais elle contient le passage sur la mort de J. Ch. qui manque dans la dernière, comme nous venons de le voir, et est en outre moins correcte que celle de Cracovie. Elle représente plutôt l'édition Justiniani comme il est dit dans son titre et plus exactement que ne le fait celle de Cracovie. Nous en avons acheté trois exemplaires parce qu'elle est

73) Dans le *Siphte Jechenim* on parle encore d'une autre édition de Cracovie de l'an 1616.

Digitized by Google

aussi complète que les éditions de Venise par rapport aux passages éliminés par Marc Morinus, et que nous voulons nous assurer si les nombreuses variantes qu'elle renferme confirment réellement le soupçon que deux éditions aient été faites à Amsterdam dans le même format et avec les mêmes caractères.

La VIIe et la VIIIe sont de Francfort sur l'Oder, la première de 1697 par Michel Gottschalk, et la seconde commencée en 1715 par le même typographe et achevée à Berlin par Jablonski en 1721. L'une et l'autre portent le même titre que l'édition de Bâle mais elles contiennent le Traité *Avoda Zara* qui manque dans celle-ci. Elles contiennent aussi le petit Traité *Avoth* de R. *Nathan* que nous avons indiqué à la fin du catalogue.

La IXe enfin fut commencée à Amsterdam en 1714 et achevée à Francfort sur le Mein en 1721. Elle est remarquable principalement par ses corrections et additions; mais autant que je me rappelle, elle ne contient pas les passages retranchés dans celle de Bâle.

Depuis la moitié du XVIIIe siècle on a fait plusieurs autres éditions du Talmud de Babylone à Sulzbach, à Direnfurt, à Stawuta, à Vienne etc. qui circulent entre les mains des juifs polonais. Ces éditions ne méritent de fixer notre attention qu'en tant qu'on y a laissé en blanc les endroits occupés jadis par les passages que les Chrétiens ont éliminés les premiers, et que les Israélites eux-mêmes s'accordent maintenant à supprimer pour les raisons que nous avons exposées dans notre *Théorie du Judaïsme.*

Nous ne passerons pas sous silence que plusieurs *Ordres* et *Traités* du Talmud ont été imprimés à part en différens formats, dans d'autres villes et à d'autres époques, et que Wolf et Bartolocci nous en ont donné le catalogue. Mais de tous ces fragmens d'éditions nous ne souhaiterions avoir que les deux Traités *Beracoth* et *Beza* publiés à *Soncino* en 1484 ou 89 et que le celèbre Oppenheimer appelait *le premier essai de typographie hébraïque*, car ils doivent prêter à plusieurs remarques piquantes. Nous voudrions aussi posséder tout ce qui a été imprimé, dans ce genre, à Thessalonique et à Constantinople et qui doit con-

Digitized by Google

tenir beaucoup de traits fort curieux sur le caractère des juifs domiciliés sous un autre ciel et l'influence d'un autre gouvernement[74]).

En résumant en peu de mots tout ce que nous venons d'exposer sur les différentes éditions du Talmud de Babylone nous pouvons élever en maxime, que quoique toutes puissent plus ou moins favoriser le succès de notre entreprise quatre cependant lui sont indispensables parce qu'elles sont les plus complètes et les plus correctes à la fois, savoir :

1°. L'édition Justiniani de Venise.
2°. Celle d'Amsterdam de 1644.
3°. L'édition de Cracovie.
4°. Celle enfin qui a été faite en partie à Amsterdam et en partie à Francfort sur le Mein.

Sur le point d'exposer brièvement les travaux que d'autres interprètes ont entrepris avant nous pour traduire le Talmud de Babylone, nous nous fesons un devoir de rectifier l'opinion que nous avons émise ailleurs[75]) sur une version arabe de ce même code faite en Espagne pendant le Xe siècle. En avançant que le Talmud se trouvait déjà traduit dans cette langue nous avons peut-être accordé trop de poids à l'autorité de Basnage qui avait été séduit à son tour par celle d'autres historiens[76]). Nous rencontrons à la vérité aujourd'hui la même assertion dans le *Chalchelet Hakkabbala*[77]). Cependant il est à craindre que le mot *Talmud* qui, comme nous avons dit plus haut, peut servir à désigner la *Mischna* ainsi que la *Ghémara* prises sépa-

---

74) Nous avons démontré dans notre Théorie comment un livre de prières des Juifs d'Orient pourrait nous aider à découvrir la véritable tendance du *Judaïsme*.

75) Voy. mon premier article sur la *nécessité de traduire le Talmud de Babylone en langue française*. Cette opinion a été aussi rectifiée dans la *Théorie du Judaïsme*.

76) Cette erreur paraît être derivée d'une tradition historique qui se trouve dans l'ouvrage de *Bernard Aldrede sur l'origine de la langue espagnole* et qui porte: *i dizen que estonces* (c'est-à-dire dans le Xe siècle) *se traduxo toto el Talmud en Aravigo etc.*

77) p. 38. *b*.

Digitized by Google

rément n'en ait imposé à celui qui le premier a répandu ce bruit. En effet Wolf[78]) paraît appliquer seulement à une version de la *Mischna* ce qu'on conte d'une version de tout le Talmud faite par R. Joseph fils d'Isaac Satanes vers la fin du Xe siècle, et il est improbable qu'un Juif ait entrepris, comme on le dit, une version de tout le Talmud pour plaire à un roi ismaélite. Il serait plus juste de croire que R. Joseph a traduit ceux d'entre les traités de la *Ghémara* de Babylone qui sont indispensables pour la première éducation d'un rabbin. Nous parlons ici de cette version parce qu'elle est incertaine et qu'on la croit déjà perdue[79]).

Wolf et Rabe qui ont fait toutes les recherches qu'on pouvait faire dans ce genre jusqu'à la moitié du XVIIIe siècle, nous assurent[80]) que *Bashuysen*, *Houting*, *Wagenseil* et *Coccejus* ont traduit et imprimé seulement quelques extraits de la *Ghémara* de Babylone dans le but d'éclaircir différens endroits de la *Mischna*; qu'Eliezer Edzard a également traduit et publié en latin la *Ghémara* de la première section du Traité *Beracoth* et des deux premières sections du Traité *Avoda Zara*[81]) qu'enfin le prosélyte Christian Gerson est l'auteur d'une version en allemand de la Ghémara de la dixième section du Traité *Sanhédrin* publiée en 1610 à Helmstädt. Mais tous les deux avancent

---

78) Ib. p. 718.

79) Je rapporte aux versions du Talmud de Babylone incertaines ou perdues celle dont Wolf nous parle dans son IVe et dernier volume (p. 327.) en ces termes: Petrum Allixium totum Talmud latine interpretatum et versionem illam novem constare voluminibus in fol. refertur in *Compleat Library anno* 1692. Novemb. p. 480. Car Rabe qui a écrit 30 ans après Wolf et qui le copie ne fait aucune mention de ce travail et paraît envisager par là comme purement chimérique cette notice littéraire.

80) Le premier dans sa Bibl. rabbinique ib. p. 721 et le second dans la Préface à la version de la Mischna et du Traité Beracoth.

81) Dans le II et IV volume de sa Bibliothèque Wolf ajoute que le même Edzard a traduit les deux Traités *Beracoth* et *Avoda Zara* en entier, mais que le reste n'a pas été encore publié, et s'arrête avec complaisance sur les avantages que les lettres rabbiniques pourraient en retirer.

Digitized by Google

d'un commun accord que personne n'avait encore traduit et publié un traité entier de la *Ghémara de Babylone.* Vers le temps où Rabe travaillait à sa version, le même Ugolinus dont nous avons déjà parlé, traduisit en latin et fit insérer dans son *Trésor d'antiquités* ces trois traités du Talmud de Babylone:

1°. *Sanhédrin* ou des Jugemens

2°. *Zevahim* ou des Sacrifices

3°. et *Menahoth* ou des Offrandes[82]).

Mais cette version présente souvent le défaut de choisir parmi les différentes significations qui sont communes à un seul et même mot, celle qui est la plus éloignée de l'esprit de l'auteur qui s'en sert, ou pour mieux dire elle est faite le dictionnaire à la main, au hasard et sans jamais pénétrer dans l'état véritable de la question. Elle est en outre dépourvue de notes, ainsi que celle que le même auteur a publiée de la Ghémara de Jérusalem. La publication de ces trois traités tombe dans les années 1756 et 1762. En 1777 Rabe fit imprimer sa version allemande du traité Beracoth que nous avons citée plus haut, et qui à la rigueur doit être appelée plutôt une paraphrase qu'une version. Le Talmud est un monument du moyen âge, où le caractère d'un des plus anciens peuples de la terre est empreint à grands traits. Mais il l'est dans la langue, dans le style et dans les formes dialectiques de ce code ainsi que dans l'esprit de ses lois et dans la nature de ses discussions. Or, substituer un mot à un autre, altérer la tournure d'une seule phrase, négliger de saisir la subtilité d'un seul de ses sophismes, c'est frotter une médaille à fleur de coin pour s'assurer si elle ne cache par hasard de l'or sous les apparences d'un métal moins précieux. Voici justement ce que Rabe s'efforce de faire continuellement dans son travail en oubliant que la version d'un code doit être au texte ce qu'un portrait est à son

82) Il n'est pas hors de propos d'avertir que les deux volumes où se trouvent insérés ces trois traités du Talmud de Babylone ont été dediés par Ugolin, le premier à un Evêque, et à un Archevêque le second.

Digitized by Google

original. Ajoutons qu'il devrait tâcher de résoudre plusieurs questions au lieu de les deviner comme il le fait souvent sans nous indiquer en note les motifs qui l'ont déterminé à suivre plutôt une opinion qu'une autre. Ces défauts qu'on peut facilement reconnaître dans son traité *Beracoth* qui est déjà publié, sont infiniment plus nombreux et plus sensibles dans son manuscrit que j'ai découvert dans la bibliothèque royale de Berlin, sur des indices qui m'en ont été communiqués par le célèbre et respectable David Friedländer[83]).

Je donne ici le catalogue des traités de la *Ghémara* que contient son manuscrit pour payer un hommage désintéressé à la mémoire d'un homme qui a reconnu avant moi l'extrême importance d'une version du Talmud de Babylone. Ces traités sont, autant que j'ai pu m'en assurer:

1°. *Chabbath.*	12°. *Haghiga.*
2°. *Eruvin.*	13°. *Jevammoth.*
3°. *Pesahim.*	14°. *Kesuvoth.*
4°. *Chekalim.*	15°. *Kidduchim.*
5°. *Joma.*	16°. *Ghittin.*
6°. *Sukka.*	17°. *Nedarim.*
7°. *Betza.*	18°. *Nazir.*
8°. *Rosch Hachana.*	19°. *Sota.*
9°. *Taanith.*	20°. *Bava Kama.*
10°. *Meghilla.*	21°. *Bava Metzia.*
11°. *Moed Katon.*	22°. *Bava Bathra.*

23°. *Avoda Zara.*

La version de Rabe considérée par rapport à la Ghémara de Babylone manque donc des traités suivants:

1°. *Sanhedrin.*	5°. *Zevakin.*
2°. *Makkoth.*	6°. *Hulin.*
3°. *Chevuoth.*	7°. *Menahoth.*
4°. *Koraioth.*	8°. *Becoroth.*

83) J'ai parlé de lui dans notre *Théorie du Judaïsme* comme de l'écrivain le plus sincère et le plus impartial que je connaisse parmi les savans israélites. Ce sont ses ouvrages qui m'ont suggéré cet avis, mais le long entretien que j'ai eu avec lui m'a confirmé dans mon opinion et a redoublé l'estime que je lui porte.

Digitized by Google

9°. *Erakin.*
10°. *Temura.*
11°. *Meïla.*
12°. *Keritoth.*
13°. *Kimin.*
14°. *Nidda.*
15°. *Avoth R. Nathan.*
16°. *Masseketh Sopherim.*
17°. *Ebel Rabbethe.*
18°. *Kalla.*
19°. *Masseketh Derek Erets.*

Et considérée relativement à notre travail elle manque encore des 24 autres traités qui n'ont pas d'explication et auxquels nous comptons l'ajouter. Elle manque aussi des éclaircissemens et des réfutations que la Ghémara demande nécessairement, et qui constitueront presque un tiers de notre ouvrage. Bref, dans l'hypothèse qu'il me soit permis de consulter cette paraphrase de Rabe, ainsi que l'extrême complaisance de M. le bibliothécaire de la bibliothèque où je l'ai retrouvée, me le fait espérer, je ne pourrais en tirer qu'une bien faible lumière et beaucoup de distractions. Nous ne passerons pas sous silence, dit Wolf[84]), que dans les *relations théologiques innocentes* de l'an 1710 nous sommes informés que les frères Cnollen Adam Andrée et Jean Nicolas avaient traduit, soit en latin, soit en allemand, plus de la douzième partie de la *Ghémara* avec le commentaire de *Raschi*, c'est-à-dire, les Traités *Zevahim* et *Meïla* de 141 feuilles en latin, et les Traités *Rosch Hachana* de 35 feuilles, et *Haghiga* de 27 avec la première section du Traité *Ketuvoth* de 15 feuilles en allemand. Ces deux frères ayant calculé ensemble tous leurs travaux avec ceux de Gerson, d'Edzard, de Wagenseil, Coccejus etc. trouvèrent qu'il y avait déjà de traduit 293 feuilles de la Ghémara et qu'il en restait encore 2300 à traduire, car ils comptaient 2600 feuilles dans la Ghémara toute entière[85]). Ils

84) Ib. p. 717 et 718.

85) Souvenons-nous que tout ce calcul ne regarde que la Ghémara de Babylone, et que nous comptons traduire celle de Jérusalem aussi autant qu'elles peuvent se compléter mutuellement. Souvenons-nous encore que nous ne connaissons rien aujourd'hui des travaux des frères Cnollen ou parce qu'ils se sont perdus ou parce qu'ils demeurent cachés dans quelque bibliothèque particulière ou publique. Les frères Cnollen n'ont donc rien su des versions arabe et latine de tout le Talmud de

Digitized by Google

étaient d'avis qu'on pourrait traduire ces 2300 feuilles dans l'espace d'un an, si vingt hommes savans voulaient s'associer pour exécuter cette entreprise, et que par conséquent tout le Talmud ainsi traduit, n'aurait compris que 120 alphabets. Nous aurions pu attendre beaucoup, continue Wolf, des travaux de ces deux hommes, d'autant plus qu' Adam Andrée avait fréquenté trois ans entiers les écoles des Juifs pour y assister aux leçons du Talmud. Mais je ne me rapelle pas, (c'est toujours Wolf qui parle) qu'on ait depuis parlé de ce projet, et il se trouve maintenant interrompu par la mort de ces deux auteurs. Sur le témoignage de Rich. Simon et des nouvelles littéraires de Leipsig (an 1718) Wolf compte parmi ceux qui ont reconnu la nécessité de traduire le Talmud, et qui en ont eu l'idée, un certain Jones Salvador, savant israélite, et Jean Christ. Clodius. Mais comme tous ces traducteurs ont ignoré les travaux l'un de l'autre jusqu'à Rabe, il ne nous paraît pas improbable que la Synagogue les ait tantôt empêchés de les conduire à leur terme, et que tantôt elle ait réussi à faire disparaître et même à anéantir le fruit de leurs veilles. Le fait est que la république des lettres n'en possède aujourd'hui qu'un petit nombre de fragmens épars ça et là, et peu dignes d'attention [86].

Babylone dont nous avons parlé au commencement; ce qui prouve encore une fois qu'elles n'ont jamais existé ou qu'elles sont perdues.

86) Nos lecteurs aimeront peut-être à avoir la preuve de cette assertion dans le passage suivant de la bibliothèque de Wolf (Vol. *II.* p. 721.) que nous rapporterons à la lettre. „Has aliasque difficultates puto effecisse ut multi versionem Gemarae pro re desperata habentes, negotium prorsus non sint aggressi; alii iique peritissimi v. c. *Coccejus* et *Wagenseilius* in excerptis initium fecerint, pauci admodum ut Cl. Edzardus integra capita transtulerint, nemo vero hactenus integrum codicem (traité) in lucem (nam Dossovium codicem *Menachoth*, Cl. Edzardum vero *Berachoth* et *Avoda Zara* Cnollenios denique alios tractatus per totum conversos in scrinios habere supra memoratum est) protulerit. "

Les deux Buxtorfs, Eisenmenger et Bartolocci réclament de notre impartialité d'être placés parmi les traducteurs du Talmud de Babylone, car ils en ont traduit chacun pour son objet, tant des passages, que réunis ensemble ils peuvent constituer trois ou quatre sections. Les

Digitized by Google

Les deux Talmuds de Babylone et de Jérusalem que nous avons le projet de traduire de manière à les compléter

---

deux Buxtorfs ont inséré ces versions partielles dans plusieurs de leurs ouvrages rabbiniques, mais principalement dans celui qui a pour titre: *Lexicon Chalduicum, Talmudicum et Rabbinicum.* Eisenmenger en a fait autant dans son *Judaïsme dévoilé* (*Entdeckten Judenthum*) et Bartolocci dans sa *Grande Bibliothèque Rabbinique.* Tous ces auteurs n'ont pas manqué de reproduire le texte de presque tous les endroits qui ont toujours alarmé l'église catholique, et de les traduire dans une langue européenne. Cependant l'ouvrage du dernier a été imprimé à Rome *Superiorum permissu* dans la typographie, *Sacrae congregationis de propaganda fide*, et dédié:

Le 1er volume *Enimentissimo ac Reverendissimo Principi Palutio Cardinali de Alteriis S. R. E. Camerario, Sac. Congr. de prop. Fide Praefecto* etc.

Le IId *Sanctissimo ac Beatissimo D. Innocentio XI. Pontifici maximo.*

Le IIIe Carolo IIo Potentissimo Hispanorum Regi.

Le IVe enfin *Eminentissimis ac Reverentissimis* Dominis DD. Sac. Congr. de prop. Fide Cardinalibus:

D. Alderano Cybo.
D. Palutio Alterio Praefecto.
D. Emmanueli Bullionio.
D. Francisco Maidalchino.
D. Carolo Barberino.
D. Gaspari Carpineo.
D. Caesari Estraeo.
D. Francisco Nerlio.
D. Hieronymo Casanate.
D. Fabricio Spadae.
D. Philippo Huvardo de Norfolicis.
D. Opitio Pallavicino.
D. Marco Antonio Barbarigo.
D. Carolo Ciceri.
D. Leopoldo Knollonitz.
D. Stephano le Camus.
D. Joanni Goessen.
D. Michaeli Radziejowski.
D. Joanni Casimiro de Nhoff.
D. Fortunato Caraffae.
D. Jacobi Cantelmo.
D. Fortunato de Abdua.
D. Tussano de Janson.
D. Joanna Baptistae Rubino.
D. Urbano Sacchetto.
D. Benedicto Pamphilio.
D. Dominico Mariae Cursio.
D. Francesco Mariae Mediceo.
D. Rainaldo Estensi.
D. Petro Olthobono et
D. Francisco Barbarino.

Or, si on nous demande, pourquoi, malgré tant de bulles et de mesures coërcitives émanées du siège apostolique contre le Talmud (Voy. Wolf ib. de fatis Talmudis inter Christianos) les Papes eux-mêmes avec tout le collége des Cardinaux, ont accepté la dédicace d'un livre qui contient précisément les erreurs et les blasphèmes qui ont mérité leur animadversion. Nous n'hésitons pas à répondre que c'est parce que ce livre contient la réfutation à côté de l'erreur, et que les bulles des Papes condamnent les erreurs et non leurs réfutations. Cela doit valoir également pour notre version en tant qu'elle sera en

Digitized by Google

l'un par l'autre, contiennent aujourd'hui beaucoup de variantes et de lacunes qui n'ont jamais été remarquées. Nous avons le projet de noter les premières, et de remplir les secondes dans notre version. A cet effet, outre les éditions les plus anciennes et les plus accréditées des mêmes Talmuds nous consulterons:

1°. L'abrégé du Talmud intitulé *Ain Jakob* (עין יעקב) fait par R. Jacob Aben Habib, fils de Salomon, et publié à Venise par Marc Ant. Justiniani en 1546. Cette édition est pour nous préférable à toutes les autres parce qu'elle est très-soignée, et qu'elle n'a pas été mutilée par la censure. Nous en avons acheté deux exemplaires.

2°. Le dictionnaire talmudique de R. *Nathan ben Jehiel ben Abraham* intitulé *Aruch* (ערוך) également de l'édition de Venise faite par Daniel Bomberg. Il sert à expliquer les deux Ghémares de Babylone et de Jérusalem, et cite souvent les passages retranchés par la censure. Nous en possédons également deux exemplaires.

3°. *Le commentaire de Raschi* sur les cinq livres de Moïse, imprimé à Venise sans aucun retranchement; livre qui nous sera souvent utile, parce qu'il glose constamment la Bible par le Talmud. Nous en avons un exemplaire en hébreu et un autre en latin.

4°. Un manuscrit très-ancien des *prières journalières* des Juifs avec un commentaire qui doit contenir plusieurs renseignemens sur l'influence que les doctrines talmudiques exercent dans la Synagogue. Nous avons acquis ce manuscrit à Francfort sur le Mein.

5°. Le lexicon talmudico-rabbinique des deux Buxtorfs.

6°. Le Judaïsme dévoilé d'Eisenmenger.

---

même temps la réfutation de toutes les erreurs contenues dans les deux Talmuds. Elle aura en outre l'avantage inappréciable d'offrir, réuni en six volumes *in-folio* tout ce qui se trouve dispersé aujourd'hui dans un nombre infini de livres et de manuscrits, que nous devons aux interprètes et controversistes des siecles passés.

Digitized by Google

7°. La grande bibliothèque de Bartolocci.

8°. La bibliothèque rabbinique de Wolf.

Ces quatre ouvrages que nous possédons depuis long temps, nous aideront à la fois à exécuter et à compléter notre version.

Nous n'oublierons pas de rechercher l'ouvrage qui a pour titre: *Schoettgenii Horae hebraicae et talmudicae*, et dont Rabe s'est servi, comme il le dit dans la préface du traité Berakoth, pour remplir les lacunes de l'édition de Francfort sur l'Oder de 1697. Ce livre nous a été inconnu jusqu'à présent[87]). Mais ce qui pourrait répandre le plus de lumière sur les variantes et les lacunes des deux Talmuds, ce serait un manuscrit de l'un et de l'autre, qui remontât à une époque antérieure à toutes leurs éditions; car de pareils manuscrits ne devraient pas se ressentir de la crainte que la censure a, plus ou moins, inspiré à la Synagogue depuis la découverte de l'imprimerie. Nous nous étions flattés d'abord de les trouver dans la bibliothèque du roi, mais elle n'en contient pas même un seul fragment comme nous en avons été assurés par M. Reinaud, employé au cabinet des manuscrits orientaux. La fameuse bibliothèque rabbinique d'Oppenheimer, transférée aujourd'hui de Hambourg à Oxford, est la seule peut-être qui possède quelques précieux restes de ce genre. Nous ne manquerons pas de nous en informer, et comme nous sommes résolus de n'épargner ni soins ni frais pour rendre la version du Talmud de Babylone aussi digne de l'attention du public éclairé qu'il nous sera possible, nous avons lieu d'espérer que les savans orientalistes, les bibliothécaires, typographes, antiquaires et libraires des différens pays de l'Europe ne se refuseront pas à nous aider de leurs conseils en nous communiquant tout ce qui pourra contribuer à remplir un but aussi honorable.

Passons maintenant de la partie *historique* du Talmud

---

87) Je le possède maintenant avec le *Novum Testamentum ex Talmude illustratum* de Meuschen, qui me fournira beaucoup de matériaux pour le même objet.

Digitized by Google

à celle que nous appelons *exégétique* parce qu'elle contient tout ce qu'il faudra savoir d'avance pour bien comprendre notre version.

Dans notre Théorie du Judaïsme nous avons traité des difficultés qui accompagnent la lecture et l'interprétation du Talmud, mais comme ces difficultés sont en grande partie les mêmes par rapport à la lecture et à l'intelligence de sa version il est indispensable de nous répéter ici autant que notre sujet le demande.

Le *Judaïsme* dont le Talmud est le foyer, peut être considéré comme *doctrine antisociale* ou comme *culte religieux*, et sous l'un et l'autre aspects il n'est que l'opposé du *Mosaïsme*. Nous l'avons examiné sous le premier point de vue dans notre Théorie en nous étayant continuellement de l'autorité des talmudistes, de sorte que nous n'avons besoin d'en retracer ici la tendance qu'en rapportant les derniers résultats auxquels nous a amené cet examen impartial.

Le Judaïsme est un système de misanthropie qui en veut à tous les peuples de la terre, sans aucune exception, et qui finit toujours par nuire principalement à ceux qui le professent. Il consiste dans plusieurs altérations faites à la loi de Moïse, dont voici les plus importantes:

1°. Il n'étend l'amour du prochain qu'aux seuls Juifs, tandis que le Mosaïsme l'étend à tous les hommes, sans aucune distinction [88]). Il commande en outre qu'on envisage tous les autres peuples de la terre comme dignes de haine et de mépris pour la seule raison qu'ils n'ont pas été ou qu'ils ne sont pas juifs.

2°. Il change la partie *historique* de la Bible en partie

---

88) Cette vérité se trouve clairement exposée et mise hors de toute contestation dans notre Théorie du Judaïsme. Mais tous ceux qui aiment à en acquérir la conviction sur l'autorité d'un homme qui peut bien inspirer une entière confiance, par ses profondes connaissances sur l'esprit véritable du *Mosaïsme*, peuvent consulter le commentaire de Rosenmüller (Scholia in vetus Testamentum) sur ces passages de la Bible Exod. II, 13. XI, 2. XXII, 20 – 25. XXIII, 9. Levit. XIX, 15 — 18 et 34. Deut. X, 19. etc. etc.

Digitized by Google

légale en proposant toutes les actions des ancêtres des Juifs comme dignes d'imitation, et en rendant permanens et généraux certains traits d'intolérance qui n'ont été que l'effet d'une représaille momentanée et spéciale [89]).

3°. Il fait disparaître toute espèce de distinction entre les dogmes et les cérémonies, et élève même les secondes au-dessus des premiers par des sophismes ridicules.

4°. Il s'obstine à regarder la loi mosaïque comme immuable et stationnaire dans toutes ses parties, quoique Moïse y ait fait lui-même plusieurs changemens [90]).

---

89) Le subterfuge de Jacob et de ses fils (Gen. XXVII, 35. XXXIV, 13.). La restriction mentale moyennant laquelle les Hébreux empruntèrent des Egyptiens les vases d'or et d'argent (Exod. III, 22.) les violences à la suite desquelles ils rentrèrent en possession de la terre de Canaan (Jesa. XI.) tout cela fut exécuté d'ordre de l'Eternel, selon la manière dont les Juifs expliquent la Bible aujourd'hui, et doit se pratiquer encore contre les non-Juifs, car la parole de Dieu est immuable. Cependant la même Bible expliquée d'après les règles d'une saine critique nous fait entendre :

1°. qu'elle ne relève en Jacob les qualités de *tromper* et de *supplanter* (Gen. XXVII, 35—36.) que pour les désapprouver, et qu'elle lui change le nom de *Jacob* en celui d'*Israël* (Ib. XXXII, 28.) pour l'exciter à commencer une nouvelle vie en comptant sur le secours de Dieu et non sur son adresse.

2°. qu'après avoir changé de manière de voir, Jacob condamne en mourant la perfidie exercée par ses deux fils Siméon et Lévi contre les Sichemites (ib. XLIX, 5.).

3°. que les Hébreux, au lieu de demander en emprunt aux Egyptiens, n'ont fait que changer avec eux des immeubles qui leur appartenaient contre des meubles précieux qu'ils pouvaient transporter (Gen. XLVII, 11. — Exod. III, 21—22. XI, 2—3. XII, 35. 36.).

4°. qu'enfin ils sont rentrés en possession de leur ancienne demeure à la suite de représailles provoquées par les Cananéens, que le texte sacré nous laisse entrevoir. (Exod. XVII, 8. etc. Voy. Jahn *Archaeol. Biblica* §. 297.) et que la position géographique de la terre de Gissen et de la Palestine nous fait envisager comme inévitables.

Bref nous ne trouvons rien dans la Bible qui favorise la tromperie, le mensonge et la violence, et s'il y a par hasard quelques expressions qui, au premier coup d'oeil, paraissent le faire, nous aimons mieux avouer que nous ne les comprenons pas que de les ériger en règle de conduite comme on le fait dans le Talmud. —

90) Exod. XIII, 2. et XVIII, 1. Voy. ce que nous disons dans

Digitized by Google

5°. Il substitue le commerce à l'agriculture.

6°. et l'étude superficielle et pernicieuse de la *loi orale* à toutes les autres études et professions utiles.

Mais la *misanthropie* qu'on reproche aux adeptes de la Synagogue sur toute la surface du globe a pour objet:

a. Tous les peuples non-Juifs en général.

b. Les Chrétiens et les Ismaélites en particulier

c. et souvent encore les Juifs eux-mêmes.

La première espèce de misanthropie a été puisée dans l'orgueil que leur inspirent quelques fausses applications des paroles de la Bible, c'est-à-dire, les bénédictions des patriarches, et sur tout la bénédiction d'Abraham qui porte: *Je bénirai ceux qui te béniront et maudirai ceux qui te maudiront, et toutes les familles de la terre seront bénies en toi*[91]). Les titres qu'on leur donne dans l'Ecriture Sainte *de fils, de premiers nés, du plus précieux joyau entre tous les peuples, de la terre, de royaume, de sacrificateur, de nation sainte etc.*[92]). Le dépôt de la loi qu'ils ont reçu de Dieu, la terre de promission et d'autres prérogatives qu'il serait long de citer et que l'on connaît d'ailleurs. Elle a été aussi puisée dans la haine et dans l'horreur que Moïse a été forcé d'inspirer aux Juifs contre l'idolâtrie[93]) et que les fondateurs du *Judaïsme* ont appliquées aux idolâtres, c'est-à-dire, à tous les peuples non-Juifs, qui, selon eux, ne sont qu'autant d'idolâtres.

La seconde a été déduite en partie de la Bible, c'est-à-dire, de l'histoire d'Isaac, père des Juifs, et de celle d'Ismaël, père des Ismaélites; de l'histoire de Jacob qui représente les Juifs, et de celle d'Esaü, qui, selon les talmudistes, est le père des Chrétiens[94]); en partie de l'aversion

---

notre Théorie sur l'usure. Il y a même plusieurs lois proposées par Moïse dans le but de les changer en temps et lieu p. ex. Exod. XII, 3. 11. 24. XXI, 1. XXII, 24. etc.

91) Genes. XII, 3. cf. IX, 25—29.

92) Exod. IV, 22. XIX, 4—6.

93) Ib. XX, 3—5. etc.

94) Ib. XXV, 23. où l'oracle de l'Eternel donne cette réponse à Rebecca qui le consultait: *Deux nations sont dans ton ventre et deux*

Digitized by Google

que les Juifs nourrissent contre leurs frères apostats, car ils ont regardé les premiers Chrétiens et les Ismaélites comme autant de déserteurs de leur culte; en partie enfin, de la jalousie excitée par la prospérité de deux religions rivales ainsi que de l'état de représailles où les ont continuellement entretenus les sectateurs du Christianisme et de l'Islamisme[95].

Les rivalités enfin qui existent entre les Juifs eux-mêmes dérivent pour la plupart de différens degrés de soin, qu'ils mettent dans l'étude ainsi que dans la pratique de la *loi orale*, selon les pays où ils habitent, et selon d'autres circonstances locales, auxquelles ils se conforment volontairement ou sont forcés de se conformer.

Cette partie du Judaïsme, qui a été, comme nous venons de le dire, suffisamment développée dans notre Théorie, ne sera malheureusement que trop confirmée par un nombre infini de passages de notre version qui se trouveront indiqués dans l'index de chaque volume. Cet ouvrage non-seulement viendra à l'appui de toutes les *maximes*, de toutes les *règles* que nous avons établies dans la *Théorie du Judaïsme;* mais elle mettra aussi en évidence que nous y avons été plus mesurés dans les expressions, plus modérés dans le choix des citations, qu'on ne pouvait attendre de celui qui écrit en se tenant fidèlement attaché au texte

---

peuples sortiront de tes entrailles; et un peuple sera plus fort que l'autre peuple, et le plus grand sera asservi au moindre. Dans la bénédiction que Jacob obtint de son père par surprise, il est dit (ib. XXVII, 29.) *que les peuples te servent et que les nations se prosternent devant toi. Sois le maître de tes frères, et que les fils de ta mère se prosternent devant toi. Quinconque te maudira soit maudit, et quiconque te bénira soit béni.* Nous rapportons ces passages qui peuvent répandre un grand jour sur plusieurs parties de notre version.

95) Les codes religieux des Chrétiens et des Mahométans fourmillent de renseignemens qui démontrent la justesse de ce que nous avançons ici et que nous citerons dans le cours de notre version. Nous tirerons aussi de tous les codes civils qui ont été rédigés un peu après la rédaction et la clôture du Talmud, toutes les lois qui décèlent un esprit de réaction contre les doctrines antisociales de la Synagogue.

Digitized by Google

des livres religieux de la Synagogue. Nous y avons suivi l'exemple de ces médecins qui, appelés à traiter une maladie révoltante, ferment les yeux sur ce qui les rebute pour l'amour du malade, et s'ils sont obligés de parler de la même maladie ils le font d'une manière mystérieuse et sous les enveloppes d'un langage peu connu[96]).

Le Talmud est le code sacré du Judaïsme considéré sous le second point de vue, c'est-à-dire, comme culte religieux, parce qu'il contient la *loi écrite* et la *loi orale* réunies ensemble dans un seul corps de doctrine, ou pour parler avec plus de précision il explique la première par la seconde au nom de l'Eternel. Tel a été l'avis de la plus grande partie de ceux qui ont rédigé la Ghémara, tel est aujourd'hui celui des rabbins et de la masse des Juifs de la dispersion. Selon eux, de même que la Bible renferme la parole infaillible de Dieu, et donne des règles de conduite dans sa partie historique aussi bien que dans sa partie légale[97]), de même le Talmud a été inspiré de Dieu et

---

96) C'est ici le lieu de prévenir le public que quoique nous traduisions le Talmud en français, nous nous servirons du latin pour toutes les expressions indécentes qui souillent plusieurs pages de ce code pharisaïque. Nous voudrions bien omettre de pareilles expressions, si un semblable retranchement pouvait les rayer de l'esprit des Juifs. Mais il ne servirait qu'à les cacher à ceux d'entre les non-Juifs, qui sont appelés à coopérer de tout leur pouvoir à la guérison des premiers, entreprise dans laquelle ils ne pourront réussir sans connaître à fond la maladie qu'ils doivent traiter.

97) Quiconque ne distingue pas entre la loi et l'histoire de la Bible, suit une maxime du *Judaïsme* sans le savoir. Il est vrai que l'une et l'autre ont été divinement inspirées, mais la première seulement dépose de la volonté de Dieu, et la seconde de la liberté des hommes. Dans la première on voit comment les ancêtres des Juifs devaient agir, et dans la seconde comment ils ont agi. Abraham est peut-être digne d'excuse mais non d'approbation lorsque, par une équivoque, il trouve le moyen de s'enrichir et de sauver sa vie au péril même de compromettre l'honneur de sa femme (Gen. XII, 13. etc.). Il mérite notre admiration seulement lorsqu'il refuse de s'approprier les dépouilles de ses alliés malgré les droits qu'il pouvait y avoir (Ib. XIV, 21—24.). Moïse à son tour, n'est pas à imiter, lorsque, par un coup prémédité il tue un égyptien (Exod. II, 12.). Mais il doit être obéï lorsque à plusieurs reprises il recommande aux Hébreux de conserver une

Digitized by Google

est obligatoire dans ses lois aussi bien que dans son histoire. Il n'admet aucune distinction entre l'ordre civil et religieux, entre les cérémonies et les dogmes, entre les choses plus ou moins importantes; tout y est religion, tout y est dogme, tout y est d'une égale importance. Les contradictions mêmes y sont débitées sous le titre de *parole de Dieu*[98]). Mais Maimonides et quelques autres docteurs de la Synagogue du premier ordre distinguent les doctrines contenues dans le Talmud:

1°. en *préceptes* (מצות) ou pratiques (הלכות) qui ne se trouvent écrits nulle part, mais qui sont dérivés du mont Sinaï.

2°. en *lois écrites* (תורה).

3°. en *décisions* (גזרות), *cérémonies* (מבהגות) et *constitutions* (תקנות) que les prophètes, les scribes et les rabbins ont adaptées aux temps et aux circonstances.

4°. enfin en *rits* (דינים) et *usages* (משפטים) qui sont comme autant de légitimes conséquences de la loi écrite, auxquelles on est parvenu par la voie de l'examen et de la discussion.

Ces savans israélites ont donc pensé très-prudemment qu'on devait envisager le Talmud comme un commentaire des dogmes et des lois qui doivent rester toujours les mê-

---

éternelle reconnaissance pour l'asyle qu'ils avaient en Egypte. La sincérité qui règne dans l'histoire de la Bible et qui arrive jusqu'à retracer les faiblesses et les crimes de ceux dont Dieu s'est servi pour l'écrire, est une raison de plus pour croire à la divine inspiration ainsi qu'à la bonté de ses lois dans les lieux et dans les temps où elles ont été publiées. Cette distinction une fois admise entre la loi et l'histoire de la Bible, l'une doit expliquer l'autre, et si la première commande aux Juifs d'aimer les non-Juifs comme eux-mêmes, ils ont tort d'aller puiser dans la seconde, des exemples de la conduite des Patriarches, qui ne répond pas toujours à cet amour. Les Chrétiens sont tenus de leur côté d'en faire autant à l'égard des Juifs, et ceux qui ne le font pas, confondent l'histoire avec la morale et altèrent le nouveau Testament plus encore que les auteurs des deux Talmuds n'ont altéré l'ancien. —

98) Voy. notre Théorie du Judaïsme IIe partie où nous parlons du principe de contradiction d'après la manière de penser des non-Juifs, car les Juifs cherchent à concilier dans le Talmud, toute espèce de contradiction, aux frais du bon sens.

Digitized by Google

mes (הלכה מקויימת) comme une glose des pratiques et des cérémonies qui sont sujettes à changer (הלכה דחויה). Cependant nous ne cesserons pas d'exhorter tous ceux qui n'aiment point à se faire illusion sur la véritable tendance de ce code, à vouloir bien se garder d'accorder une aveugle confiance à des distinctions trop savantes qui ne cadrent presque jamais avec sa teneur.

Dans une question d'une aussi haute importance il ne s'agit pas de savoir apprécier l'avis de deux ou trois commentateurs, mais de pénétrer dans le véritable esprit du texte, mais de voir ce qu'en pense le plus grand nombre de ses interprètes, et de ceux qui en pratiquent les lois. Qui juge les masses sur les idées et la conduite de quelques individus, prend la périphérie pour le centre, et tourne éternellement sur un cercle de funestes illusions. Je dis *funestes* parce que la cause du Judaïsme serait déjà décidée, et la nation juive reformée, si on n'avait pas pris et donné continuellement le change, par une erreur aussi inconcevable.

La doctrine du Talmud a trois voiles comme le Tabernacle de Moïse. Levez le premier et vous en êtes dans le *vestibule:* au delà du second vous en trouvez *le Saint;* déchirez le troisième et vous entrez dans *le Saint des Saints.* J'entends parler de ce que j'ai appelé dans la Théorie du Judaïsme *Halaca*, *Agada* et *Cabale.* Mais tout ce que j'en ai dit dans cet ouvrage ne sert qu'à donner une idée quelconque des difficultés qu'on rencontre lorsqu'on se propose de comprendre le Talmud en le lisant dans son texte original. Je dois donc revenir ici sur ce même sujet pour en exposer brièvement tout ce qu'il faut en savoir pour être en état de comprendre le même Talmud dans notre version.

L'*Halaca* (הלכה, הלכתא) est l'expression fidèle de la logique ou de l'art de raisonner des talmudistes, car ils ont eu, eux aussi, leur méthode de démonstration, et ont mis un soin tout particulier à la suivre, dans chaque question pour décider de tout péremptoirement. Il est vraisemblable qu'ils se sont servis du mot *Halaca*, qui dérive de la racine הלך (aller) pour signifier deux choses à la

Digitized by Google

fois, savoir: la manière dont il faut procéder pour prouver ou décider; et la nécessité ou l'obligation de se conformer dans la pratique à ce qui a été déjà prouvé ou décidé. Nous empruntons cette idée au dictionnaire talmudique *Baal Aruch* où il est dit que *l'Halaca est une chose qui va et qui vient depuis le commencement jusqu'à la fin* ou *le chemin sur lequel les Israélites doivent marcher continuellement.*

Quant aux choses, la règle fondamentale de l'*Halaca* est que toutes les preuves ne dérivent pas de la raison, mais de l'autorité divine; car Dieu a tout prévu, tout décidé d'avance, dans la révélation aussi bien que dans la tradition; de sorte que *le mont Sinaï*, est le corps et *ipse dixit*, l'âme de la devise des talmudistes.

Quant aux paroles, sa règle fondamentale est que, comme elles sont sorties de la bouche de Dieu, elles doivent signifier tout à la fois, au propre et au figuré, avec toutes les nuances étymologiques dont elles sont susceptibles, car l'intelligence divine n'a pas de limites comme celle de l'homme, et est au-dessus de toutes les règles grammaticales.

Quant à la méthode enfin, l'Halaca doit prendre son essor du sommet du mont Sinaï, et faire le tour des écoles d'Orient et d'Occident, avant que d'en venir à la dernière décision, car quoique dans le Talmnd tout soit parole de Dieu, il est cependant indispensable qu'entre plusieurs avis différens, on désigne celui qui doit servir de règle de conduite pour la nation entière, et que cette conduite ou pratique, se trouve conforme à l'avis du plus grand nombre ou à l'autorité la plus imposante.

Tâchons maintenant de nous expliquer plus clairement sur cette règle fondamentale, qui est comme la clef de toute notre version.

L'Halaca puise donc l'autorité dont elle s'appuie

1°. dans les *constitutions de Moïse dérivées du mont Sinaï.*

2°. dans les *citations de la loi écrite* faites d'après les treize modes d'argumentation, que Moïse reçut de Dieu sur la même montagne.

Digitized by Google

3°. dans le *témoignage* de ceux d'entre les dépositaires de la tradition, qui furent les plus suivis et les plus réputés dans chaque siècle.

On dit *Constitution de Moïse dérivée du mont Sinaï* (הלכה למשה מסיני) une pratique dont l'origine revient aux temps de Moïse tout au moins, et qui a été adoptée généralement sans aucune difficulté quoiqu'on n'en trouve aucune trace dans la Bible.

Comme nous voyons que le législateur des Hébreux, au lieu de constituer de nouvelles lois, tâche souvent de confirmer celles qui existaient déjà et qui étaient conformes aux moeurs et au caractère de son peuple[99]) de même on peut présumer qu'il ne parle pas de plusieurs constitutions parce qu'elles étaient trop connues pour penser à en consacrer l'usage, en en fesant une mention spéciale dans son code. De ce nombre furent peut-être les constitutions dont traite Maimonides dans la préface de l'ordre *Zeraïm* et qu'il fait monter jusqu'à 18, savoir:

1°. La mesure exacte de l'huile qu'il faut pour le sacrifice d'action de grâces et pour celui des *Nazariens* ainsi que le nombre des jours qu'une femme doit rester séparée de son mari en cas que ses règles ou un autre flux de sang quelconque durent au delà des limites ordinaires[100]).

---

99) Voy. Rosenmüller Gen. II, 2 et 3. IV, 3 et 4. VII, 2. VIII, 20. IX, 4 – 6. XXIV, 3. XXVII, 46. XXXI, 35. XXXVIII, 8. Exod. XIX, 22. XXI, 13. 24. XXXIII, 7. etc.

100) C'est-à-dire la loi de Moïse avertit seulement que dans les sacrifices d'action de grâces et des Nazariens (Levit. VII, 12. et Num. VI, 15.) on offre des tourteaux paitris à l'huile et oints, sans indiquer la quantité d'huile qu'il fallait employer pour cela. Or cette quantité ou mesure se trouve exactement déterminée par la pratique ou par la première des constitutions qu'on dit dérivées du mont Sinaï. Elle se trouve déterminée à un demi *log* pour le sacrifice d'action de grâces et à un quart, pour celui du Nazarien. Quant aux femmes atteintes par les indispositions susmentionnées (cf. Levit. XV, 25.) nous préférons de renvoyer nos lecteurs à l'endroit de notre version où il en sera question expressément, plutôt que de nous hâter de les entretenir sur des matières aussi peu agréables; d'autant plus que, dans une préface, on ne peut donner que la nomenclature de ces 18 pratiques traditionnelles.

Digitized by Google

2°. La portion de muraille et d'une autre élévation quelconque qui peut faire envisager un endroit comme propriété particulière ou publique [1]), et la muraille ou le paroi qui cessent de mériter ce nom parce qu'ils penchent trop d'un côté.

3°. La mesure des choses qu'il est défendu de manger [2]), les empêchemens qui peuvent rendre sans effet un bain de purification [3]). Les dimensions que doit avoir une muraille pour être regardée comme telle d'après la loi.

4°. Les divers emplois des branches de saule [4]) et l'effusion de l'eau dans la fête des Tabernacles [5]).

5°. Les différentes espèces de parchemin sur lesquels doivent être écrits les *Tephillin* ou les frontaux que les Juifs portent aujourd'hui pendant la prière du matin; la *Mezuza* ou le petit rouleau qu'ils attachent à côté de leurs portes [6]), et le volume de la loi qu'ils gardent dans les Synagogues.

6°. La lettre *Chin* [7]), le noeud, les courroies noires, la forme quarrée, et le trou des mêmes *Tephillin*.

7°. que les *Tephillin* doivent être enveloppés dans du poil et cousus avec les nerfs d'une bête pure.

8°. que le volume de la loi doit être écrit avec de l'encre et sur un parchemin soigneusement réglé.

---

1) Cela regarde l'observance du samedi, car nous verrons dans le *traité Cabbath* que selon les rabbins il est défendu de porter pendant le samedi une chose quelconqne d'un lieu appartenant à un particulier à un autre lieu qui appartient au public et vice-versa.

2) C'est-à-dire la quantité des choses défendues qui peut suffire pour enfreindre la loi lorsqu'on en mange.

3) Comme p. ex. une bague au doigt, un os entre les dents etc. rendent invalable le bain qu'une femme est obligeé de prendre après ses ordinaires.

4) Lev. XXIII, 40.

5) L'effusion de l'eau était au jour de fête consacrée à l'allgéresse publique comme nous le verrons dans le *traité des Tabernacles*.

6) Exod. XIII, 16. Deut. VI, 9.

7) Cette lettre est tracée deux fois sur les côtés des maisonnettes extérieures des *Tephillin* de la manière que nous le dirons dans les traités *Beracoth* et *Menachoth*.

Digitized by Google

9°. qu'on ne peut pas porter atteinte à la virginité d'une fille en ayant commerce avec elle avant qu'elle ait l'âge de trois ans.

10°. que si l'on réunit dans une seule aire à battre les grains, deux espèces de froment, on les considère comme une seule espèce relativement à la portion qu'on doit en donner aux pauvres, selon la loi [8]), mais on les regarde comme deux espèces si on les place sur deux aires différentes.

11°. que pour former un mélange qui soit interdit par la loi [9]) il suffit de mêler avec autant de froment qu'il en faut pour ensemencer une terre d'une *Sea* [10]), la vingt-quatrième partie d'un *Cab* des graines que l'on cultive dans un potager, et qui produisent des herbes qui ne sont pas bonnes à manger.

12°. Si on trouve dix plantes dispersées ça et là sur un espace de terrain d'une *Sea*, on peut labourer ce terrain tout entier pour conserver les plantes lorsque la culture des champs est défendue [11])

13°. que pour une masse ronde de figues devenue impure d'un côté, on peut donner le truma ou l'offrande commandée par la loi [12]), de l'autre côté qui n'est pas impur.

14°. que le prépuce des arbres fruitiers doit être observé même hors de la terre de Palestine [13]).

15°. que les enfans peuvent lire à la lampe du samedi, seulement dans le cas que leur précepteur, étant présent, puisse les empêcher de l'éteindre par mégarde.

---

8) Levit. XIX, 9

9) Car Moïse a interdit toute espèce de mélange. Ib. 19.

10) Nous traiterons un peu plus tard des poids et des mesures du Talmud.

11) C'est-à-dire entre la Pentecôte de la 6e année et le commencement de la 7e., temps où les Rabbins défendent le labourage des champs, mais non la culture des plantes, ainsi que nous aurons occasion de le voir dans le traité *Cheviith*.

12) Ib. XXII, 12 etc.

13) Quoique la loi (ib. XIX, 23—25.) relativement à cette circonstance, ne fasse mention que de la terre de Palestine.

Digitized by Google

16°. que la femme qui, le jour de samedi, porte quelque chose sur une espèce de ceinture appelée *Senar*, pêche toujours, attendu la mobilité de cet habillement qu'elle connaît d'avance, et qui par conséquent lui ôte toute excuse sur la violation du repos commandé [14]).

17°. qu'il est permis de mêler le vin de deux qualités différentes lorsque ce mélange est à l'avantage de celui qui l'achète.

18°. enfin que dans la partie de la terre de Palestine, qui était occupée jadis par les Ammonites et par les Moabites, on devait payer la dîme aux pauvres, pendant la septième année, c'est-à-dire, pendant qu'on célébrait le repos de la terre [15]), et qu'il était défendu de la payer par tout ailleurs.

Toutes ces constitutions sont d'une autorité majeure même selon les docteurs de la Synagogue, qui distinguent entre les lois stables et celles qui ne le sont pas; et l'opinion qu'elles ne sont nullement fondées sur la loi écrite, va si loin, que, si pour les expliquer on en appelle, par hasard, à la Bible, Maimonides a l'air de tenir pour maxime, que ces citations ne prouvent rien, mais qu'elles servent uniquement pour rafraîchir la mémoire. Nous verrons cependant, dès les premières pages de notre version, que même les citations de ce genre, ont une force bien plus grande que celle que leur attribue ce savant.

On appelle aussi *Halaca dérivée du mont Sinaï* les treize modes d'argumentation שלש עשרה מדות ou les treize règles d'interprétation de la loi écrite que voici:

1°. *A minori ad majus* et vice-versa comme p. ex.: Si un père a raison d'être fâché contre son fils, d'autant plus Dieu lui-même [16]), et lorsque Dieu dit à un père de famille: *J'ai donné cette ordonnance perpétuelle à toi, à tes fils, à tes filles, à tous ceux qui seront purs dans ta maison* [17]), il parle *a majori ad minus*. De

---

14) On trouvera dans le traité *Cabbath* tout le développement que demande ce point de doctrine que nous n'avons pu qu'effleurer ici.

15) Ib. XXV, 2—7. 16) Voy. Nomb. XII, 14. 17) Ib. XVIII, 11.

Digitized by Google

même le ministre de la cour d'Egypte qui fouilla les frères de Joseph depuis le plus grand jusqu'au plus petit[18]) en agit *a majori ad minorem.*

2°. *A simili*, p. ex.: il est dit[19]): *Ne nous rasez point entre les yeux pour aucun mort*, et ailleurs[20]): *Ils n'arracheront point les cheveux de leur tête pour la rendre chauve.* Or comme dans ce dernier passage, qui est en quelque sorte semblable au premier, on parle de la tête toute entière, je dois conclure *a simili* que dans le premier aussi on parle de toute la tête quoique cela n'y soit pas dit expressément.

3°. *A structura principali*, c'est-à-dire, ce qui est clairement établi une fois, dans un ou deux versets de la Bible, doit servir de règle pour tous les autres cas pareils, que le législateur n'a pas développés avec la même précision. P. ex.: la fête de Pâques est la seule dont il soit écrit explicitement: *il ne se fera aucune oeuvre en ce jour là; seulement on vous apprêtera à manger ce qu'il faudra pour chaque personne*[21]). Cependant on doit conclure de ce passage que les autres fêtes aussi sont sujettes à la même caution, quoique l'Ecriture-Sainte ne l'ait dit nulle autre part. Nous disons *un ou deux versets* parce qu'on rapporte à cette espèce d'argumentation, tout autre cas où le second de deux versets, qui sont très-près l'un de l'autre, spécifie et détermine le premier. Comme p. ex.: on défend dans un verset de choisir des prêtres qui aient quelque défaut dans leurs corps, et l'on explique dans le verset suivant que par l'expression *défaut* il faut entendre que le prêtre ne soit ni aveugle ni boiteux ni camus[22]). Mais tous ces cas rentrent en quelque façon dans le mode d'argumentation qui suit.

4°. *A generali et speciali.* C'est-à-dire, le genre est toujours déterminé par l'espèce qui suit. Lorsque la loi ordonne p. ex.: *de faire une offrande d'une bête à*

---

18) Gen. XLIV, 12. 19) Deut. XIV, 1. 20) Levit. XXI, 5. 21) Exode XII, 16. 22) Lev. XXI, 17—18.

Digitized by Google

quatre pieds[23]) on pourrait croire qu'elle parle de toutes les bêtes sans aucune distinction; mais en lisant plus loin on s'aperçoit qu'elle ne parle que du gros et du menu bétail, et plus particulièrement des boeufs, des brebis et des chèvres.

5°. *A speciali et generali*, ce qui est précisément l'inverse du mode précédent. En effet, si l'écriture sainte commence par indiquer plusieurs espèces, et finit par citer le genre, on doit dire qu'elle ne parle que par *induction*. Ainsi lorsqu'elle dit[24]): *Tu feras la même chose de son âne et tu feras ainsi de son vêtement, et tu feras ainsi de toute chose que ton frère aura perdue.* C'est comme si elle s'était exprimée de cette autre manière: Tu rendras à ton frère tout ce qu'il aura perdu, comme p. ex. son boeuf, son âne, son vêtement etc.

6°. *Generale*, *speciale et rursus generale*, c'est-à-dire, lorsque le législateur énonce d'abord une loi, en termes généraux, la spécifie ensuite, et après l'avoir spécifiée il revient encore une fois aux expressions générales. Ce n'est pas d'après ces dernières expressions qu'il faut l'entendre, mais d'après la spécification qu'il en a déjà faite[25]). Ainsi lorsque Dieu dit dans la Bible[26]): *Et tu emploieras l'argent en tout ce que ton âme souhaitera* (c'est le général), *soit gros ou menu bétail*, *soit vin ou autre boisson enivrante* (c'est le spécial), *et en toute autre chose que ton âme désirera* (c'est encore une fois le général). La teneur de son discours a pour but non les biens meubles et immeubles en général, mais les premiers seulement selon ce que porte la spécification.

7°. *Generale quod opus habet speciali et speciale quod opus habet generali.* Un exemple servira pour éclaircir cette formule qui demanderait de longs préliminai-

---

23) Lev. I, 2. 24) Deut. XXII, 3.

25) On doit suivre à peu près la même règle lorsque les termes se trouvent entre deux spécifications.

26) Deut. XIV, 26.

Digitized by Google

res. Dieu dit à Moïse[27]): *Fais le dénombrement de tous les premiers nés mâles.* Mais s'il n'avait pas ajouté la spécification *mâles* à l'expression générale *tous les premiers nés* on aurait pu croire que les femelles aussi devaient entrer dans ce dénombrement. Cette spécification même laisse encore un doute sur les mâles qui sont premiers nés seulement par rapport à d'autres mâles, mais non relativement aux femelles qui pourraient être nées avant eux. C'est pourquoi la loi explique[28]) la spécification *mâles* par l'autre expression générale *tout mâle qui ouvre la portière* ce qui écarte toute sorte d'équivoque en désignant avec précision les premiers nés mâles qui sont le premier fruit des entrailles de leurs mères.

8°. *Omnis res in generali summa comprehensa et alibi inde excipitur ad certi aliquid docendum, tunc non ut de se ipsa aliquid doceat, excipitur, sed ut doceat aliquid de generali summa.* Exemple: *Quiconque donnera de sa lignée à Moloc sera puni de mort; le peuple du pays l'assommera de pierres*[29]). Or l'idolâtrie envers Moloc est comprise dans le précepte général de ne point laisser vivre celui qui sacrifie à d'autres dieux qu'à l'Eternel[30]). Si on l'excepte ici, ce n'est pas pour apprendre qu'elle soit digne d'un plus grave châtiment que les autres espèces d'idolâtrie, mais pour indiquer que le genre de mort réservé à toutes est la lapidation. Cette circonstance avait été omise dans le précepte général.

9°. *Res in generali summa comprehensa et alibi ab ea excepta ad arguendum aliquid simile isti negotio, levandi, non gravandi causa excipitur.* Exemple: *Si quelqu'un tue son prochain dans une forêt avec sa cognée pendant qu'il coupe le bois il s'enfuira dans un lieu d'asile*[31]). Ce cas particulier est compris dans la loi générale[32]): *Si quelqu'un frappe un homme et qu'il en meure, on le fera mourir de mort;* il lui est

27) Num III, 40. 28) Exod. XIII, 15. 29) Levit. XX, 2. 30) Exod. XXII, 20. 31) Deut. XIX, 5. 32) Exod. XXII, 12.

Digitized by Google

même parfaitement semblable, excepté la circonstance qu'il peut être l'effet du hasard. Or c'est justement cette circonstance qui, loin d'augmenter la peine exigée par la loi générale, la change en droit d'asile pour cette espèce de meurtriers.

10°. *Res in generali summa comprehensa ut alibi inde egrediens ad arguendum aliquid diversum a generali summa; egreditur et ad diminuendum et ad gravandum.* Exemple: *Si tu achètes un esclave hébreu, il te servira six ans et au septième il sortira pour être libre sans rien payer* [33]). C'est là la loi générale. Mais le législateur excepte un peu après [34]) une esclave juive en disant: *Si quelqu'un vend sa fille pour être esclave elle ne sortira pas comme les autres esclaves.* Il fait cette exception pour nous apprendre quelque chose qui n'est pas ordinaire dans la condition d'esclave, mais qui lui est en partie favorable et en partie défavorable, c'est-à-dire, il veut nous apprendre que cette esclave pourra sortir de son état de servitude avant la sixième année, et qu'elle peut être contrainte à épouser son maître ainsi qu'on peut le recueillir par le texte de la loi tout entier.

11°. *Res in generali aliqua summa comprehensa et ex ea egrediens rursus ad novum aliquid indicandum, non potes eam reducere in summam suam nisi versus aliquis id expresse faciat.* Exemple: *Quand le sacrificateur aura acheté quelque personne de son argent, elle mangera de sa viande ainsi que celui qui sera né dans sa maison* [35]). Mais un moment après [36]) le législateur excepte de ce nombre *la fille du sacrificateur mariée à un étranger* et l'on devrait tenir ferme à cette exception, si le même législateur n'avait pas prévu le cas de veuvage en ajoutant expressément [37]): *Si la fille du sacrificateur étant veuve retourne dans la maison paternelle, elle mangera de la viande de son père.*

12°. *Res discitur ex textu suo et res est quae discitur e*

---

33) Exod. 2. 34) Ib. 7. 35) Levit. XXII, 11. 36) Ib. 12. 37) Ib. 13.

Digitized by Google

fine suo. C'est-à-dire, il faut prêter attention à ce qui précède et ce qui suit dans le texte de la loi pour bien pénétrer son esprit. P. ex.: il est dit[38]) du souverain sacrificateur *qu'il ne doit point sortir du sanctuaire*, non pour indiquer qu'il doit y demeurer toujours, mais qu'il ne doit pas en sortir pour s'occuper de funérailles ou pour s'exposer à être souillé par l'approche d'un cadavre, comme on peut le déduire de ce qui précède[39]). De même on lit plus haut[40]): *que nul ne doit s'approcher de celle qui est sa proche parente pour découvrir sa nudité.* Or l'ensemble de ce qui suit, détermine avec précision ce qu'il faut entendre par *proche parente.*

13°. *Duo versus sibi invicem repugnantes si sint, veniet tertius et conciliabit eos.* Ainsi p. ex. un verset de la Bible porte[41]) que *Dieu parla à son peuple sur la montagne de Sinaï.* Cependant nous trouvons dans un autre verset[42]) relatif à la même circonstance: *vous avez vu que je vous ai parlé des cieux.* Or parler du sommet du mont Sinaï ou du haut des cieux paraissent deux choses contradictoires. Mais voici un troisième verset[43]) qui lève cette contradiction. *Il t'a fait entendre sa voix des cieux lorsqu'il a voulu t'instruire, et il t'a montré son grand feu sur la terre lorsque tu as entendu ses paroles.* D'où il faut conclure que dans cette occasion l'Eternel baissa les cieux sur le mont Sinaï et fit entendre les accens de sa voix d'un lieu où le ciel et le Sinaï se touchaient mutuellement. C'est pourquoi il est dit autre part[44]): *Il baissa donc les cieux et descendit, ayant l'obscurité sous ses pieds.*

Nous avons donné les formules de ces treize modes d'argumentation en hébreu dans notre Théorie du Judaïsme parce qu'elles peuvent faciliter la lecture du Talmud. Nous y avons aussi exposé la raison qui nous détermine à les traduire plutôt en latin qu'en français. Or l'Halaca se sert

---

38) Lev. XXI, 12. 39) Ib. 11. 40) Ib. XVII, 6. 41) Exod. XIX, 20. 42) Ib. XX, 22. 43) Deut. IV, 36. 44) II Sam. XX, 10.

Digitized by Google

avec tant de confiance de ces treize règles d'argumentation pour citer et éclaircir en même temps la loi de Moïse qu'elle les appelle les *colonnes et les supports* de tout l'édifice légal, c'est-à-dire, de tout l'échafaudage qu'elle a su dresser autour de la loi mosaïque.

Elle puise enfin son autorité dans le témoignage des dépositaires de la tradition, c'est-à-dire, dans l'autorité des pères de famille et des docteurs du premier et du second ordre. En d'autres mots elle fait remonter la tradition de père en fils, des disciples aux précepteurs et des docteurs à d'autres docteurs moyennant le prestige de quelques noms qu'elle emprunte, au hasard, à des généalogies et à des chroniques très-obscures. Elle dit p. ex.: que Juda le Saint est un écrivain digne de foi parce qu'il n'a fait que coucher par écrit ce qu'il avait entendu de *Siméon*, son père; et *Siméon* de *Gamaliel*, son père; et Gamaliel d'un autre Siméon, son père; et ce Siméon d'un autre Gamaliel, son père; et ce Gamaliel d'un troisième Siméon, son père; et ce troisième Siméon de Hillel, son père. Arrivée à Hillel elle observe qu'il n'enseignait que ce qu'il avait appris de *Chemaïa* et Abbalion qui furent ses précepteurs, et ainsi du reste, comme nous l'avons déjà dit, jusqu'à ce qu'elle retrouve le moyen de rattacher ces noms à ceux des prophètes, des souverains pontifes, des juges et des vieillards jusqu'à Ahron et Moïse eux-mêmes. Elle répéta à peu près la même opération en descendant, mais alors elle passe par tous les chefs d'école et leurs adhérans de la manière que Maimonides nous l'explique en détail, dans la préface de son abrégé du Talmud intitulé *Jad Hazaka* [45]). Quant à la loi écrite, dit-il, Moïse en déposa lui-même un exemplaire dans l'arche, et en distribua douze autres exemplaires aux tribus avant sa mort. Mais quant à la loi orale il en confia le dépôt de vive voix à Eleazar, à Phinéa, à Josua, aux vieillards, bref, *à tous les Israélites*. Josua et Phinéa l'enseignèrent eux aussi de vive voix, pendant leur vie, de sorte que plusieurs vieillards qui ne l'avaient pas

---

45. Voy. Théorie du Jud. P. II. Max. 1re.

Digitized by Google

entendue de Moïse purent l'apprendre d'eux. Heli la reçut des vieillards et de Phinéa; Samuel de Heli et de son consistoire; David, de Samuel et de son consistoire; Ahie Silonite, de David et de son consistoire[46]). Elie, de Ahie Silonite et de son consistoire; Elisée, d'Elie et de son consistoire; le prêtre Jehojada, d'Elisée et de son consistoire; Zacarie, de Jehojada et de son consistoire; Hosée, de Zacarie et de son consistoire; Amos, de Hosée et de son consistoire; Jesaïe, d'Amos et de son consistoire; Mikée, d'Isaïe et de son consistoire; Joël, de Mikée et de son consistoire; Nahum, de Joël et de son consistoire; Habacuc, de Nahum et de son consistoire; Sophonie, de Habacuc et de son consistoire; Jérémie, de Sophonie et de son consistoire: Baruch, fils de Nérie, de Jérémie et de son consistoire; Ezras et son consistoire[47]), de Baruc, fils de Nérie, et de son consistoire; Siméon le juste, d'Ezras et de son consistoire[48]); Antigone le Sokéen et son consistoire, de Siméon le juste et de son consistoire; Jose, fils de Joazar, de Tserira et Jose, fils de Johanan de Jérusalem, avec leur consistoire, d'Antigone et de son consistoire; Josue, fils de Parahie et Nathaï l'Arbélite, avec leur consistoire, de Jose fils de Joazar et de Jose fils de Johanan et de leur consistoire; Jehuda, fils de Tabée, et Siméon, fils de *Chatech*, et leur consistoire, de Josua fils de Parahie, de Nathaï l'Arbélite et de leur consistoire; Chemaïa et Abtalion *proselytes de la justice* et leur consistoire, de Jehuda, de Siméon et de leur consistoire; Hillel et Chammaï et leur consistoire, de Chemmaïa d'Abtalion et de leur consistoire; Rabban Johanan, fils de Zakaï, et Rabban Siméon, fils de Hillel le vieux, de Hillel de Chammaï et de leur consistoire.

---

46) Maimonides observe que cet Ahie Silonite a pu apprendre la tradition de ceux qui étaient sortis d'Egypte.

47) Par consistoire d'Ezras Maimonides entend la Grande-Synagogue (כנסת הגדולה) dont Ezras était le président, et Haggée, Zacarie, Malakie, Daniel, Hananie, Misaïl, Azarie, Néhémie, fils d'Hekelie, Mardokée, Belsar, Zorobabel et plusieurs autres vieillards au nombre de 120 les membres ou les assesseurs.

48) Siméon le Juste créé grand-prêtre après Ezras a été le dernier d'entre les membres de la Grande-Synagogue.

Digitized by Google

Maimonides ajoute que Rabban Gamaliel le vieux reçut la tradition de Rabban Siméon, son père et fils de Hillel le vieux; que Rabban Siméon, fils de Gamaliel, la reçut de son père; que Rabban Gamaliel, fils de Siméon, la reçut de son père, qu'enfin Rabban Siméon, fils de Gamaliel, la reçut également de son père. Or R. Jehuda le Saint, auteur de la Mischna, a été le fils de ce dernier Rabban Siméon.

Nous avons soigneusement recueilli cette chaîne des dépositaires de la tradition parce qu'elle est comme le fil d'Ariadne dans le labyrinthe où nous allons nous renfermer. Elle contribuera aussi beaucoup à aider la mémoire dans la biographie des docteurs qui parlent dans la Mischna et dans la Ghémara, et dont nous nous occuperons tout à l'heure. Mais tenons pour règle certaine que toutes ces traditions de père en fils et des précepteurs aux disciples ont dû être nécessairement altérées à plusieurs reprises. En effet nous avons indiqué plusieurs motifs de cette altération dans notre Théorie et entre autres la maxime qui se trouve dans la Mischna et qui porte, qu'un fils peut renoncer aux traditions de son père autant de fois que plusieurs docteurs s'accordent à les infirmer par d'autres traditions contraires. Nous trouverons aussi bien souvent dans la Ghémara que ses auteurs, tout en croyant à la divinité de la tradition, sont obligés d'élever en principe que les disciples peuvent corrompre et ont réellement corrompu les traditions de leurs précepteurs.

R. Isaac dit dans le Talmud [49]: *La correction des scribes et ce qu'on lit dans la Bible sans qu'il y soit écrit, et ce qu'on y écrit sans qu'il doive être lu, forment une constitution de Moïse dérivée du mont Sinaï* (הלכה למשה מסיני). Quoique ces paroles aient constitué en origine le langage de la critique, les talmudistes en ont étrangement abusé par la suite. Ils en ont fait le fondement de l'opinion que le texte sacré de la loi a été dicté à Moïse de

49) Nedarim 37, *b*. c'est de ce passage qu'est dérivée, comme je crois, la Massora ou la lecture traditionnelle de la Bible dont j'ai déjà parlé dans la Théorie du Judaïsme, et qui revient à peu près vers la clôture du Talmud.

Digitized by Google

la bouche de Dieu avec toutes les minuties grammaticales qui regardent l'etymologie des mots, la forme des lettres, les accens et tout le système graphique et orthographique que les grammairiens israélites ont enfanté à différentes époques après que leur langue a commencé à tomber en désuétude. Mais il faut se rappeller que l'Halaca prend la grammaire de la Bible[50]) dans une acception toute particulière, qui se trouve dans le nom qu'elle lui donne דקדוק *subtilité.* Tout ce qui, dans les paroles de la loi ne prête pas à la subtilité, lui est parfaitement indifférent, de sorte que, si depuis ce moment, nous nous fesons une loi de croire que les talmudistes non seulement ont ignoré la partie scientifique de la langue hébraïque, mais qu'ils l'ont même négligée à dessein, nous pouvons être sûrs que presque tout le Talmud viendra à l'appui de cette assertion. Ils ont pensé, peut-être, que ce n'est pas le bon sens qui a inventé la grammaire, mais l'esprit borné des hommes, et que par conséquent Dieu devait avoir une grammaire toute à lui, qui fût supérieure, et souvent même contraire au bon sens. Cela fait qu'on ne doit pas regarder comme hyperbolique, la sentence du traité *Sopherim*, que Dieu donna à Moïse, la loi, avec l'art prodigieux de déclarer chaque chose de 49 manières pures et de 49 manières impures, et nos lecteurs pourront facilement en convenir en se pénétrant d'avance de l'idée que dans chaque passage de la loi mosaïque l'*Halaca* considère les paroles du texte sacré:

1°. d'après leur nombre,

2°. d'après leur nature ou forme intérieure

3°. et d'après leur forme extérieure[51]).

---

50) Je dis la *grammaire de la Bible* pour la distinguer de celle du Talmud dont nous avons parlé dans la Théorie du Judaïme, P. Ire.

51) On pourrait trouver digne d'approbation cette extrême sollicitude que l'Halaca exerce continuellement sur les paroles d'un monument religieux si la pratique était toujours aussi raisonnable que la théorie. Mais il est un fait des plus avérés; c'est que cette même sollicitude a totalement défiguré la physionomie de la Bible, et nous ne nous lasserons pas de répéter qu'il ne faut point juger l'esprit des talmudistes sur leurs maximes générales, mais sur les applications qu'ils en font à chaque occasion.

Digitized by Google

En effet, un des plus savans écrivains israélites de nos jours[52]) s'est cru en devoir de commencer à parler des treize modes d'argumentation en passant en règle générale que ces modes servent aux talmudistes pour interpréter la Bible dans le but de rendre compte de chaque parole avec une rigueur qui dépasse toute imagination. *Rien de superflu dans la parole de Dieu.* Cette pensée juste en elle même veut signifier dans la bouche des auteurs du Talmud

1°. que si Moïse, au lieu de l'expression très-simple: *Dieu vous donne la loi*, s'est servi d'une tournure proverbiale, qui répète la même chose deux ou trois fois, il a voulu symboliser par là, que Dieu confia aux Israélites *la loi écrite*, telle qu'elle est dans le Pentateuque et la *loi orale*, telle qu'elle est dans le Talmud.

2°. que lorsque Jesaïe qui parle en prophète et en poète en même temps, cumule ensemble plusieurs substantifs à peu près synonymes, cela demande une explication, et leur nombre de six fait allusion aux six ordres des matières talmudiques.

3°. que si Jérémie enfin se sert trois fois du mot שאג *rugir comme un lion*[53]) dans un seul et même verset, ce n'est pas l'art poétique des orientaux qui l'a porté à faire cette répétition, mais le dessein de nous apprendre que la nuit a trois veilles, et que dans chacune de ces veilles Dieu rugit comme un lion.

Nous n'avons pas besoin de porter plus loin les exemples de ce genre, car nous traduisons le Talmud qui en est rempli; mais nous prions nos lecteurs de ne point oublier qu'une des raisons principales qui ont forcé les talmudistes à tourmenter leur esprit pour rattraper à leur manière le sens des paroles de la Bible, moyennant les treize modes d'argumentation, c'est qu'ils ont vu le nombre

---

52) Peter Beer - Geschichte, Lehren und Meinungen aller bestandenen und noch bestehenden religiösen Sekten der Juden und der Geheimlehre oder Cabbalah.

53) XXV, 30. On retrouvera l'explication de ce passage dans les premières pages de la version du traité *Beracoth*.

Digitized by Google

et la composition où il n'y avoit que l'unité et la simplicité la plus rigoureuse[54]).

Il y a, pour ainse dire, des familles et des colonies de mots, comme il y a des familles et des colonies d'hommes. C'est pourquoi les premiers sont ou primitifs ou dérivés, indigènes ou étrangers, et offrent un grand nombre de nuances, sur tout dans les langues orientales, où les formes des noms et des verbes respectent les droits de l'analogie plus encore que dans les langues d'Occident. Leur signification est tantôt étymologique, tantôt logique, tantôt grammaticale, tantôt enfin littérale, et cette dernière se subdivise en propre et figurée. C'est à l'aide de la critique et des antiquités que l'on tâche communément de se mettre dans les mêmes circonstances que les auteurs qui nous ont parlé, à des époques plus ou moins reculées, et de ne point prendre le change sur le sens qu'ils ont attaché à leurs paroles. Le but ordinaire d'un interprète est de rechercher si le monument dont il s'occupe doit être expliqué au propre ou au figuré et, tout au plus, au propre et au figuré en même temps. Mais les talmudistes ont cru déroger au respect dû à la divinité, en renfermant leurs interprétations de la Bible dans des bornes aussi étroites. Il paraît qu'ils se sont dit: que comme la pensée de Dieu est infiniment plus étendue que la parole, elle a consigné dans chaque mot de la Bible autant de prescriptions légales qu'il peut avoir de significations, autant d'idées qu'il a de nuances. Et si ce systême *exégétique* entraîne avec lui des contresens et des contradictions sans nombre, ce n'est que l'effet de notre faible intelligence. Le devoir de chaque docteur de la loi est de le croire parfait, et de travailler à le justifier dans toute son étendue. Voilà ce que n'ont pas manqué de faire les rédacteurs du Talmud avec toute la contention de leurs esprits. Toutes leurs explications de la *loi mosaïque* sont

---

54) Le seul sens de la Bible sur lequel l'*Halaca* glisse avec indifférence, ou qu'elle néglige ouvertement, est celui que nous appelons proprement grammatical, et qui se retrouve dans les formes des noms et des verbes étudiées par principes.

Digitized by Google

autant d'énigmes pour quiconque respecte les limites de la raison, et ne s'enfonce pas avec eux, dans la bourbe des sophismes les plus ridicules. Nous en avons donné plusieurs exemples dans notre Théorie.

Il est vrai que le Talmud parle d'un ordre de docteurs appelés *Scribes* qui ont eu un temps la bonne idée de supposer des variantes dans le texte sacré, et de les dériver de l'ignorance de ceux qui ne l'ont ni bien transcrit ni bien prononcé. Mais tous les autres docteurs talmudiques ont rarement partagé cet avis. Nous voyons au contraire qu'ils ont rendu raison de tous les mots écrits ou prononcés d'une manière irrégulière, de toutes les lettres ajoutées, retranchées ou changées contre d'autres, qui ont à peu près la même conformation; des lettres mêmes, que les copistes ont transposées ou renversées par mégarde. L'*Halaca* trouve dans tout cela des mystères; elle y voit tout au moins des sujets dignes d'exercer son esprit de recherche.

Nous avons jusqu'ici personnifié l'Halaca, et nous continuerons à le faire à l'avenir, car nous avons remarqué qu'elle soutient seule dans le Talmud le rôle de la *loi orale*. En effet, dans le dialogisme perpétuel, qui va d'un bout à l'autre des douze in-folio dont se compose ce code religieux, on aperçoit trois interlocuteurs bien distincts, que je désignerai avec le nom de *premier* et *second témoin* et de *Juge* pour me faire entendre de mon mieux. Le Juge est un personnage qu'on ne peut définir, ni désigner avec précision. Il n'est ni Juda le Saint, ni R. Ache, ni Ravina, mais, l'*Halaca* qui propose ses questions au nom de la tradition; et les témoins sont toujours deux docteurs de la loi, qui sortent de deux rangs de jurisconsultes qui diffèrent d'avis sur chaque point de doctrine. Or l'*Halaca* les écoute avec résignation jusqu'à la fin de leurs tirades interminables, quelquefois décide de quel côté doit se ranger la pratique, quelquefois le donne à deviner et continue son train en questionnant de nouveau les témoins. Son genre est socratique, elle exige d'eux, qu'ils passent de la Bible à la Mischna et de la Mischna à la Baraïtha etc., en tâchant de concilier et d'expliquer les nombreuses contradictions qui existent entre ces deux corps de doctrines traditionnelles, et qu'elle

Digitized by Google

envisage comme purement apparentes. Elle veut qu'ils donnent la règle, et à côté de la règle l'exemple, sans jamais leur permettre de raisonner, si ce n'est pour sauver le respect dû à l'autorité majeure de la tradition. Son genre est socratique, nous le répétons, mais son chemin est toujours tortueux et spiral, au point qu'elle a de la peine à se souvenir après tout, du point d'où elle est partie. Elle s'écarte souvent de la question en mettant, comme l'a dit le poète, les poissons sur les montagnes et les oiseaux dans la mer.

Elle tire souvent de la parole de Dieu de nouvelles interprétations par la voie des comparaisons et des allusions, et s'imagine qu'elle ne déroge pas au précepte *de ne rien ajouter* à la loi de Moïse [55]) en multipliant les constitutions, parce qu'elles sont contenues, à son avis, dans le texte sacré, et qu'elle croit de sa compétence de les en déduire. Elle se permet d'enchérir sur la rigueur de cette même loi, pour lui faire une haie comme elle dit (ועשו סיג להורה), c'est-à-dire, pour éloigner les hommes du danger de la transgresser. Lorsqu'elle veut approfondir le sens véritable de la Bible elle propose à ses témoins de ramener leur témoignage au principe mathématique: *quae sunt eadem uni tertio, ea sunt eadem inter se et viceversa*, et ils le font avec tant d'acharnement, que chacune de leurs expressions contient une sentence toute entière qu'il faut savoir sous-entendre. Lorsqu'elle a par hasard quelque doute sur l'esprit de la loi de Moïse elle devient casuiste et se sert des formules reçues: *Dubium legis ad graviorem vergere partem: dubium Magistrorum vero ad minorem: dubii dubium, est si ipsius legis, ad leviorem.* Lorsqu' enfin elle ne peut pas résoudre une difficulté elle en appelle à ce qu'en dira un jour *Tisbi* ou *Elie* [56]). Les témoins qu'elle interroge ont à tout propos les paroles de la Bible sur les lèvres, mais elle, elle professe de regarder leurs citations tantôt comme argumens démonstratifs, tantôt comme

---

55) Voy. Théorie du Judaïsme. III. Part.

56) Ib. II. Part.

Digitized by Google

de simples souvenirs, quoiqu'elle ne soit pas toujours de la même opinion sur ce sujet[57]). Enfin elle permet à ces mêmes témoins d'exposer au long et au large leurs avis contraires et souvent même contradictoires, parce que, s'il faut en croire Juda le Saint et Maimonides, elle envisage leurs disputes comme un monument qui peut attester aux siècles à venir, que les dépositaires de la tradition méritent d'être crus et obéis aveuglément, parce qu'ils ont discuté, sur chaque point de doctrine, sur chaque pratique, avec autant de recherche que d'impartialité et de calme. Mais quiconque s'en rapporte à l'examen attentif de son génie peut facilement se convaincre qu'elle exige de ces mêmes témoins qu'ils entassent l'un sur l'autre tant d'avis opposés, dans l'intime conviction que les contradictions mêmes sont la parole de Dieu[58]).

Les docteurs de la loi nous ont donné tant de notions différentes de la nature de l'*Agada* qu'il est difficile aujourd'hui de s'en former une idée assez précise. Mais comme il est certain que la définition que nous en avons proposée dans notre Théorie en l'appelant la *Rhétorique du Talmud*, renferme et explique le plus grand nombre de ces notions nous nous gardons de lui en substituer une autre dans cette préface.

Nos lecteurs s'apercevront par leur propre expérience que si l'*Agada* ne paraissait pas de temps en temps sur les champs arides de l'Halaca sa soeur, il serait impossible d'y faire trois pas de suite sans en ressentir un ennui mortel. La lecture du Talmud est un voyage dans le désert où l'on ne rencontre que du sable parsemé de plantes stériles et de quelques herbes altérées. L'*Agada* seule rompt cette monotonie et amuse par fois le voyageur en lui contant les anecdotes et les aventures des bons vieux temps. Mais tout en y ayant recours comme à une espèce de récréation d'esprit, les talmudistes se servent de ces anec-

---

57) Nous trouverons la preuve de cette inconstance dès le commencement du traité Beracoth.

58) On peut lire plusieurs citations relatives à cette maxime ainsi qu'à l'origine de l'*Halaca*, dans la IIe Partie de notre Théorie.

Digitized by Google

dotes comme d'autant d'exemples qui confirment la règle par la pratique en donnant des leçons de morale et en propageant la corruption des mœurs la plus inouie. L'*Agada* aussi parle au nom de la tradition, ce qui l'élève au même degré d'autorité que l'*Halaca*. Nous avons prouvé cela dans notre théorie, et on le verra confirmé bien souvent dans la version du Talmud. Elle doit être prise tantôt au propre tantôt au figuré, et lorsqu'elle parle par symboles on aurait de la peine à la distinguer de la *Midracha* ou de l'explication allégorique de la Bible [59]), ce qui nous dispense de faire ici un article à part pour cette dernière.

L'*Agada* en appelle au témoignage du texte sacré, à l'aide des mêmes règles que l'*Halaca*. Mais elle en a aussi qui lui sont particulières et dont voici les principales ou celles qui peuvent rendre plus intelligible notre version [60]). Elle raisonne donc:

1°. *Ab augmento* (מרבוי), c'est-à-dire, s'il y a quelque particule du discours dans la Bible qui paraisse inutile, il faut croire que Dieu s'en est servi pour diriger notre attention au delà de la teneur du texte sacré. Ces particules sont ordinairement *Eth* (את) caractéristique du quatrième cas et quelquefois conjonction copulative, *Gam* (גם) *encore* et *Aph* (אף) *ainsi*. P. ex.: si par les paroles: *Et l'Eternel visita Sara* [61]) l'Ecriture avait voulu dire que Dieu visita Sara seulement elle pouvait bien se passer de la particule *Eth* qui précède le mot Sara; mais elle y a ajouté cette particule pour nous faire entendre que Dieu visita Sara et tou-

---

59) Théorie du Jud. 1e Part.

60) Nous ne rapportons ces règles à l'Agada que sur l'autorité de Peter Beer, qui après avoir expliqué les *treize modes d'argumentation* ajoute ces paroles: „Auch R. Josse der Galiläer giebt zwei und dreissig solcher Auslegungsregeln an, wovon aber die meisten bloss auf den zweiten Theil des Talmuds, nämlich die Hagadath oder Sagen sich beziehen.“ Ib. T. I. pag. 242.

61) Gen. XXI, 1. La particule *Eth* avant *Sara* a la force de la copulative *et* selon les Talmudistes et alors il faut lire: *L'Eternel visita et Sara* et sous-entendre *et d'autres femmes avec Sara*

Digitized by Google

tes les autres femmes qui étaient stériles dans le même temps que Sara.

2°. *A diminutione* (ממיעוט), c'est-à-dire, par les particules *rak* (רק) *seulement; ac* (אך) *seulement*, *min* (מן) *excepté*, qui tendent à diminuer la force de la phrase précédente autant que possible: ainsi p. ex.: l'Ecriture dit [62]) qu'*au temps du déluge tout ce qui existait sur la terre fut exterminé excepté Noë.* Mais cela ne veut pas dire qu'il échappa entièrement aux effets de cette catastrophe, mais qu'il en fut quitte pour une forte attaque de rhume.

3°. *Ab augmento post augmentum* (מריבוי אחר מריבוי), c'est-à-dire, lorsque deux particules augmentatives sont réunies ensemble p. ex.: dans le passage [63]) *ton serviteur a tué et un lion et un ours*, on trouve les deux particules *gam*, *eth* jointes ensemble avant les mots *lion* et *ours* pour nous faire entendre qu'avec le lion et l'ours leurs petits aussi furent tués.

4°. *A diminutione post diminutionem* (מיעוט אחר מיעוט). Lorsque deux particules diminutives précèdent le même mot. Ainsi comme les paroles [64]): *Est-ce que l'Eternel a parlé seulement par Moïse?* contiennent les deux particules *rak*, *ac* placées l'une à côté de l'autre, elles veulent dire que Dieu avait déjà parlé à Marie et à Ahron avant de parler à Moïse.

5°. *A vocum convenientia* (מגש). P. ex.: il est dit de Samuel [65]): *et aucun rasoir ne passera sur sa tête*, ce qu'il faut expliquer: et il sera Nazarien; car l'expression *rasoir* se trouve aussi appliquée à Samson, dont la Bible dit expressément qu'il était Nazarien [66]).

6°. *A compendio* (מדרך קצרה) ou par réticence, comme p. ex.: *Mais j'ai été de tabernacle en tabernacle et de pavillon* il faut sous-entendre nécessairement *(en pavillon* [67]) et expliquer pourquoi on a fait cette réticence.

7°. *E re immutata* (מדבר שנוי). P. ex.: R. Jose, fils de

---

62) Gen. VII, 23. 63) I. Sam. XVII, 36. 64) Num. XII, 2. 65) I. Sam. I, 11. 66) Juges XVI, 17. 67) I. Chroniques XVII, 5.

Digitized by Google

Hanina, disait que la famine en Egypte devait durer 42 ans, car dans le texte sacré on parle trois fois de 7 vaches et de 7 épis, ce qui fait le nombre de 42. Mais lorsque Jacob descendit en Egypte il réduisit la famine à 7 ans seulement; cependant les 42 ans de disette reparurent du temps d'Ezéchiel, car il est écrit[68]): *Elles seront en désolation* (les villes d'Egypte) *durant* 40 *ans.*

8°. *Ex ordine diviso* (מסידור שנחלק), c'est-à-dire, lorsque deux versets de la Bible qui devraient se lire ensemble sont séparés l'un de l'autre et présentent quelque confusion[69]).

9°. *Ex eo quod suo loco non explicatur, sed explicatur loco alio* (מדבר שאינו מתפרש במקומו ומתפרש במקום אחר). Exemple: pour avoir une juste notion de l'Eden il faut confronter ensemble tous les passages de la Bible où l'on en parle, car l'auteur de la Genèse[70]) nous le dépeint comme une terre plantée *d'arbres désirables à la vue et bons à manger*, et Ezéchiel[71]) nous en parle comme *d'un lieu rempli de pavillons dorés et couverts de pierres précieuses.* Il faut donc conclure de ces deux passages que l'Eden se fesait remarquer par l'une et par l'autre qualité conjointement.

10°. *Ex eo quod etsi de hoc dicatur etiam in compari sive adjuncto locum habet*, שדבר שנאמר בזה וה׳ה לחבירו. Exemple: Le Psalmiste a dit[72]): *La lumière est semée pour le juste, et la joie pour ceux qui sont droits de coeur.* Comme on ne peut pas croire que la lumière soit de la compétence du juste, sans la joie, ni la joie de celle des droits du coeur sans la lumière, il faut conclure que les droits du coeur et le juste doivent prétendre également à l'une et à l'autre.

Comme nous avons déjà dit dans notre Théorie que les avis sont extrêmement partagés sur le véritable sens

---

68) Ezéch. XXIX, 12. 69) II. Chron. XXX, 18. 19. 70) II, 8—9. 71) XXVIII, 13. 72) Psalm. XCVII, 11.

Digitized by Google

de l'*Agada* il ne nous reste qu'à emprunter à Maimonides un exemple de la méthode d'après laquelle il faudrait y chercher des symboles en se conformant à l'avis de ceux qui en font l'apologie. Il y a dans le Talmud, dit-il [73]), des allégories et des explications mystiques qui par leur extérieur paraissent contraires à la raison. Les talmudistes y ont eu recours d'une part pour aiguiser l'esprit des savans, et de l'autre pour ne point éblouir les yeux des idiots en leur présentant dans tout leur éclat des vérités profondes; car selon l'expression du sage [74]) *il ne faut pas parler lorsque le fou t'écoute qui ne peut que mépriser la prudence de ton propos.* Autant de fois donc que les énigmes et les paraboles nous sont incompréhensibles, on doit l'imputer à la faiblesse de nos facultés et non à leurs auteurs. Croyons-nous que celui qui n'a conversé qu'avec sa mère et avec sa femme sera jamais à même de sonder les mystères de la nature? Mais les vérités de la théologie sont encore plus difficiles que celles de la physique et sans beaucoup de pénétration et d'études préparatoires il est impossible de les aborder, d'autant plus que le coeur de nos ancêtres était comme l'entrée d'un portique, et que celui de leurs neveux est devenu plus étroit que le trou d'une aiguille. Prenons pour exemple cette parole des docteurs de la loi: *Dieu n'a dans le monde que quatre coudées d'Halaca.* Si l'on s'avise de vouloir expliquer cette sentence à la lettre, elle nous conduira nécessairement à la conclusion qu'on ne doit s'occuper que de l'étude du Talmud, et que les autres sciences et professions ne peuvent être d'aucune utilité. Mais si nous la considérons d'après le sens caché qu'elle renferme, loin d'y trouver une absurdité aussi palpable nous y découvrons une vérité profonde et utile en même temps. Voici son explication qui peut être appliquée en quelque sorte à toutes les autres fables et Agadas du Talmud [75]). Rien d'inutile, rien sans

---

73) Dans la Préf. de l'Ordre *Zeraïm.* Voy. aussi More Nevukim.

74) Prov. XXIII, 9.

75) L'explication de Maimonides est une longue dissertation que

Digitized by Google

raison dans le monde; chaque chose y a son but déterminé, et si le forgeron fabrique la scie pour scier et la hache pour hacher, croirons nous que Dieu a crée la moindre des choses sans un but déterminé? Les pierres et les métaux, les plantes et les animaux ainsi que tous les autres objets terrestres, et sur-tout les corps célestes favorisent l'existence de l'homme et servent à ses besoins. Or, si nous cherchons le but de la création de l'homme nous trouverons en dernière analyse qu'il a été fait pour tâcher d'éclaircir et de perfectionner sa raison par l'étude, et que la théologie peut éclaircir la raison humaine plus que toutes les autres sciences, car elle les comprend toutes, ou pour mieux dire, elle les a toutes à sa suite. Mais comme l'*Halaca* et la théologie sont deux choses parfaitement identiques il suit de là que Dieu a crée le monde pour les théologiens, et que lorsqu'on dit qu'il n'a dans le monde *que quatre coudées d'Halaca*, l'expression *quatre coudées* désigne la taille d'un *homme*, et cet homme est un *théologien*. En d'autres termes: Dieu n'a dans le monde que les théologiens qui répondent aux vues qu'il s'est proposées dans la création. Mais, dira-t-on, continue Maimonides, pourquoi a-t-il crée les idiots? Je réponds que les idiots ont été crées pour deux raisons:

1°. pour être les domestiques des savans, car s'il n'y avait que des sages la terre serait un désert, c'est-à-dire, il n'y aurait personne pour la cultiver et pour s'adonner aux autres professions qui sont indispensables dans le cours ordinaire de la vie. C'est pourquoi *Ben Zoma*, le phénix des théologiens de son temps, disait, en fixant les yeux sur le reste des Israélites: *Béni soit celui qui a crée tous ces hommes pour me servir.*

2°. pour leur tenir compagnie parce que les savans sont toujours en petit nombre comme toutes les choses de première nécessité p. ex.: les élémens, les planètes et les sphères célestes. C'est pourquoi R. Chiméon Ben

---

nous ne ferons qu'abréger pour servir à la brièveté et à la clarté que nous nous sommes proposées dans cette Préface.

Digitized by Google

Johaï était accoutumé à dire en faisant allusion à l'extrême rareté des théologiens du premier ordre: *J'ai vu que les fils du banquet sont bien peu* (Voy. l'Evangile) *et s'il faut en porter le nombre jusqu'à deux il n'y a que moi et mon fils qui puissions prétendre à ce titre.* Or, nous assisterions seuls en convives de ce bas monde, s'il n'avait pas d'idiots.

On croira peut-être, conclut Maimonides, cette raison un peu frivole, cependant elle est même plus solide que la précédente, car nous voyons que le bon Dieu a retenu les infidèles dans la terre de Palestine pour y tenir compagnie aux fidèles. En effet, il a dit des Cananéens[76]: *Je ne les chasserai point de devant ta face en une année, de peur que le pays ne devienne une solitude.* Maimonides infère de tout son raisonnement (qui est à la vérité très-forcé et très-embrouillé dans l'original) que l'*Agada: Dieu n'a que quatre coudées d'Halaca* dans le monde, prise au propre est contraire aux études profanes, tandis que si on la considère au figuré elle recommande qu'il ne faut négliger aucune des connaissances humaines. Cependant nous voyons que malgré son explication, tous les plus savans théologiens israélites sont demeurés étangers à ces mêmes connaissances et n'ont étudié que le Talmud. Nous pouvons donc inférer à notre tour de ce fait universellement reconnu qu'ils ent pris à la lettre l'Agada dont il s'agit. Mais quoiqu'il en sait rappelons nous:

1°. que lorsqu'il s'agit du code religieux de la Synagogue nous ne devons pas prendre en considération ce qu'en pense Maimonides, mais ce qu'il faut en penser d'après l'influence qu'il a exercée et qu'il exerce toujours sur le caractère de la masse des juifs.

2°. et que le devoir d'un traducteur n'est pas le même que celui d'un interprète; car le premier cherche à transmettre dans une autre langue la signification grammaticale et littérale du texte qu'il traduit; tandis que

---

76) Exod. XXIII, 29.

Digitized by Google

le second tâche de rattraper tous les sens dont cette signification grammaticale et littérale est susceptible.

Nous terminerons ce qui regarde l'Halaca et l'Agada du Talmud en transcrivant ici six autres règles que, selon les rabbins[77]), elles ont en commun dans les allusions qu'elles font aux saintes écritures.

1°. *Principium statuitur in Mikra et principium statuitur in Massora* (דין אם למקרא ודין אם למסורת), c'est-à-dire, on doit expliquer les paroles de la Bible comme on les lit dans le texte et on peut les expliquer aussi comme la Massora[78]) dit en marge qu'il faut les prononcer. *Exemple:* On trouve dans un même chapitre du Lévitique[79]) le mot *tabernacle* trois fois, deux fois écrit de la même manière et une fois autrement, ce qui peut donner lieu à plusieurs allusions.

2°. *Duo scripta eodem recidentia aliud docent* (שני כתובים הבאין כאחד ומלמדין דין), c'est-à-dire, plusieurs versets de la Bible où l'on dit à peu près les mêmes choses, ne peuvent pas constituer une répétition inutile. Ainsi le précepte du *levain* qui se rencontre plusieurs fois dans le même endroit de l'Exode[80]) peut prêter également à différentes allusions selon la teneur de cette règle.

3°. *Confunduntur sectiones* (דין עירוב פרשיות), c'est-à-dire, lorsque deux versets de la Bible ont quelque rapport entr'eux, et nonobstant ce rapport, ils sont éloignés

---

77) Je dis *selon les Rabbins*, car en effet il serait très-difficile de tracer une ligne de démarcation entre les droits que l'une ou l'autre peut avoir de préférence sur les règles d'interprétation que nous avons expliquées jusqu'à présent.

78) Mais il faut distinguer la *Massora* du Talmud de celle qui a été en vigueur après sa clôture. La première professe, apprendre à lire la Bible d'après la tradition, et note les différentes leçons seulement en disant *ne lisez pas ainsi, mais lisez d'une autre manière*; la seconde fixe cette seconde manière par des points-voyelles, ainsi que nous l'avons fait observer dans notre Théorie du Judaïsme.

79) XXIII, 34. 42—43.

80) XII, 15. 19.

Digitized by Google

l'un de l'autre, il faut les rapprocher pour mieux les comprendre [81]).

4°. *Inverte scripturam et expone eam* (דין־סרוס המקרא ודור שהו). *Exemple:* Les paroles du Psalmiste: *Il est temps d'adorer le Seigneur ils ont aboli ta loi* [82]) doivent être disposées de cette manière. *Ils ont aboli ta loi parce qu'ils ont su qu'il était temps d'adorer le Seigneur.*

5°. *Praeceptum pellit interdictum* (דין אשה דוחה לא תעשה), c'est-à-dire, lorsque deux préceptes, l'un affirmatif et l'autre négatif, concourent ensemble, il faut tâcher de les pratiquer tous les deux, mais si on ne peut pas le faire, l'affirmatif doit avoir le pas sur le négatif [83]).

6°. *Loquitur lex phrasibus filiorum hominum* (דין דברה תורה כלשין בני אדם), c'est-à-dire, on trouve dans la Bible des phrases proverbiales dont les mots sont superflus seulement pour nous; mais ils ne l'étaient point pour les anciens, et on doit par conséquent en tirer une allusion ou allégorie quelconque. Telles sont les phrases: *en l'aidant tu l'aideras* [84]), *en le relevant tu le releveras etc.* [85]). Mais dans cette règle comme dans beaucoup d'autres les avis des talmudistes sont partagés, car il y en a aussi qui disent qu'on ne peut pas allégoriser dans cette circonstance [86]).

---

81) Voy. Exod. XXII, 9. et 25. où l'on parle de l'emprunt.

82) Psal. CXIX, 126.

83) Voy. Exod. XXXI, 14. et Num. XXVIII, 9. sur l'observance du Sabbath.

84) Exod. XXX, 5.

85) Deut. XXII, 4.

86) Nous nous servirons souvent du mot *allégoriser* pour rendre l'expression talmudique דרש qui est si fréquemment dans la bouche des Rabbins, lorsqu'il s'agit d'exposer la Bible dans un sens mystique et allégorique. C'est de cette racine que dérive l'autre mot מדרשא (Midracha) qui comme nous l'avons déjà dit, désigne une exposition allégorique du texte sacré, et rentre plutôt dans l'esprit de l'*Agada* que dans celui de l'*Halaca*. Si nous n'avons donné qu'un petit extrait des règles de la logique et de la rhétorique du Talmud, c'est qu'elles sont rarement intelligibles détachées du texte de ce code; et qu'elles n'y jouent presque jamais le rôle de règles *constantes* et *générales*.

Digitized by Google

En voilà assez, je pense, pour donner à nos lecteurs une juste idée de l'Halaca et de l'Agada, et pour accoutumer en même temps son oreille aux tournures de leur langage. Venons maintenant à la Cabale du Talmud.

Les anciens orientaux ont distingué dans la vaste machine de l'univers deux mondes différens, l'inférieur et le supérieur ou le *sublunaire* et le *superlunaire*, et ont supposé une harmonie et une correspondance parfaite entre ces deux régions, ou, pour mieux dire, entre les parties de l'une considérées relativement aux parties de l'autre. On croit communément que les orientaux ont été stationnaires à cause de leurs castes et de leurs théocraties, qui les empêchaient de rien changer aux formes extérieures de leur culte, ainsi qu'à la routine de certaines professions qui étaient transmises de père en fils. Mais il nous paraît que cette opinion ne se trouve vraie que par rapport au premier de ces deux mondes, c'est-à-dire, au monde inférieur, car ces peuples se sont adonnés à l'étude et à la comtemplation du supérieur, avec d'autant plus d'abandon, que leurs facultés étaient sous le joug de la contrainte et de la censure publique, pour tout ce qui les entourait de près. Nous nous flattons que notre avis ne paraîtra pas inadmissible à tous ceux qui ont des notions justes sur cette partie de la philosophie des anciens qui a pour objet le monde supérieur qui, dans l'origine a été appelé *Cabale*.

Depuis l'être le plus chétif ou le plus imperceptible de la création il y a une gradation, un enchaînement d'objets qui va jusqu'à l'homme, mais depuis l'homme jusqu'à l'être suprême il n'existe qu'un vide immense que l'esprit humain ne croit qu'apparent, et qu'il éprouve continuellement le besoin de remplir. Les anciens philosophes se sont constamment occupés d'une oeuvre aussi difficile, et les derniers résul tats de leurs longues recherches ont été:

1°. que l'homme est un petit monde renfermé dans le grand, dont la forme gigantesque est celle d'un vieillard[87]).

---

87) Voy. ce que nous disons du livre *Zohar* dans la seconde partie de notre Théorie.

Digitized by Google

2°. que depuis le trône de la divine Majesté, jusqu'à la surface de la terre, tout est rempli de sphères célestes habitées par des créatures d'un ordre supérieur, qui tendent leurs mains secourables à l'homme, pour le faire monter graduellement vers la divinité [88]).

3°. que par les lettres et par les nombres différemment combinés on a produit le monde et on peut produire des effets surprenans [89]).

Les docteurs de la loi ont en usage d'appeler le *monde inférieur*, *l'oeuvre de la création* (מעשה בראשית) en fesant allusion à la cosmogonie de Moïse, et le *monde supérieur*, *oeuvre du charriot* (מעשה מרכבת) en fesant allusion à celle d'entre les visions d'Ezéchiel où la glorie de Dieu est apparue à ce prophète assise sur une sphère à quatre roues ou à quatre cercles [90]). Ils regardent selon Maimoni-

---

88) Voy. ce que dit Mosheme dans son histoire ecclésiastique sur le système de Basilide, prince des Gnostiques. Nous sommes en devoir d'avertir qu'on aurait tort de croire que les anciens philosophes orientaux, en s'abandonnant à des recherches de ce genre, ne se sont jamais rencontré sur le chemin des découvertes. La Cabale contient le germe de plusieurs vérités étonnantes dont la philosophie de nos jours n'a pas manqué de se parer sans indiquer la source où elle est allée les puiser. L'astronomie aussi lui doit beaucoup plus qu'on ne le croit communément ainsi, que nous le verrons tout à l'heure.

89) Voy. les travaux sur la Cabale de M. le Prof. Molitos et *la sacra scrittura illustrata con monumenti Fenico-Assirici ed Egiziani da Michel-Angelo Lanci Fanese. Roma*, 1827. Je suis loin de trouver justes dans toutes leurs parties les diverses interprétations de la Bible que l'on donne dans ce dernier ouvrage, à l'aide de la Cabale ancienne; mais si les paroles des anciens n'ont pas été telles que M. Lanci les leur met en bouche, la tendance de leur esprit a été sans doute telle qu'il nous la représente.

90) Ezéch. I et X. M. Lanci laisse entrevoir au chapitre Ier de la IIIe Part. de son ouvrage (p. 145.) qu'il est tenté de regarder comme un symbole des sphères célestes les roues d'Ezéchiel (presso le ruote o celesti sfere). Mais j'ose espérer de son impartialité qu'il voudra reconnaître que cette idée m'appartient et que je la lui ai communiquée dans une courte entrevue que nous avons eue ensemble à Varsovie en 1822 ou 23. Quelques mois après cette entrevue je fis publier en Italie un mémoire sur la nouvelle explication que je proposais du *Gharriot d'Ezéchiel* en l'envisageant comme un système planétaire emprunté aux

Digitized by Google

des[91]) la science du *Maase Mercuba* comme le nec plus ultra du savoir humain, comme une doctrine mystérieuse

---

Chaldéens. En effet, Ezéchiel qui par son érudition se distingue au dessus de tous les autres prophètes, eut cette vision parmi les Chaldéens (I, 1.) et la rapporte dans le but de condamner le culte que ce peuple rendait au soleil, et qui avait été une des causes principales de la ruine du temple et de la captivité d'Israël (V, 4—11. VI, 6. 13. VII, 20. 24. VIII, 3—16 etc). Dans ce but reconnu, le Prophète place l'Eternel sur un symbole de la sphère, et met le symbole du soleil, c'est-à-dire, une lampe ou une cassolette remplie de charbons ardens (I, 13 et X, 2.) au centre de la sphère, pour dénoter que cet astre n'est pas le maître du monde comme on le croyait communément, mais le ministre du maître du monde, et qu'il reste sous ses pieds. Que le charriot à quatre roues d'Ezéchiel ne soit autre chose qu'un symbole d'une sphère céleste, je le déduis:

1°. de ce que le Prophète dit expressément (I, 15—17. X, 10.) que quatre cercles placés l'un au dedans de l'autre constituaient une seule et même roue ou sphère à quatre côtés et ayant à chacun de ces côtés un animal mystérieux.

2°. de ce que les Chérubins qui dans l'origine n'ont été autre chose que animaux sacrés de l'Egypte, dont Moïse s'est servi symboliquement pour marquer que les divinités des autres peuples méritaient à peine l'honneur d'être les marchepied du trône de l'Eternel, signifient chez le Prophète, par leur position, les quatre vents (Voy. le Psalm. XVIII, 11. et CIV, 4.) et par leur forme, les quatre génies de la nature, d'où il suit nécessairement que le char auquel ils sont attelés doit être à son tour, un symbole de toute la nature (*Universitatis currus*).

3°. de ce que les yeux dont Ezéchiel dit que cette sphère ainsi que le corps de ses quatre moteurs étaient parsemés dans tous les sens (I, 18. et X, 12.) sont, d'après le témoignagne de toute l'antiquité sacrée et profane, le symbole des étoiles.

4°. de ce qu'il appuie à plusieurs reprises sur la circonstance, que le roues ou les cercles qui constituaient la grande roue ou la sphère étaient animés (I, 20. 21. etc.) ce qui est une manifeste allusion à l'âme du monde des anciens astronomes.

5°. de ce qu'enfin les noms de *Galgal* (הגלגל) et d'*Ophanim* (האופנים) dont le Prophète se sert pour désigner l'ensemble ainsi que les parties de son charriot symbolique (X, 13.) ont dû toujours signifier dans la langue chaldéenne la *sphère céleste* et les *cercles* dont elle se compose, non seulement parce qu'ils sont restés dans la langue chaldéenne moderne avec la même signification, mais parce qu'il paraît que dans l'hébreux d'une époque très-reculée ils ont voulu dire à peu près la même chose (Voy. Psalm. LXXVII, 19.).

Digitized by Google

qu'on ne peut révéler qu'à un certain nombre d'adeptes. Voici en peu de mots en quoi consiste cette science selon l'auteur du livre *Jetsira*[92]).

Dieu a créé le monde par trois *Sephirim* (ספרים), c'est-à-dire, par *sa conception* (סֵפֶר), par son *verbe* (סיפור) et par son *écriture* (סֵפֶר). Dieu a conçu l'archétype du monde avec nombre, poids et mesure, il l'a tiré du néant par la puissance de sa parole, et l'a peuplé des créatures qui sont l'écriture de Dieu; et l'écriture, le verbe et la conception sont une seule et même chose en Dieu.

La langue hébraïque est divine parce que Dieu s'en est servi pour communiquer avec les hommes, et son écriture est parfaite et renferme des mystères dans ses traits les plus imperceptibles de ses caractères.

Il y a 32 voies cachées de la sapience, savoir: 10 Sephiroth (ספירות) ou attributs de la divinité[93]) et 22 lettres de l'alphabet qui sont les types ou les formes de la manière dont les choses passent du néant à l'existence, et qui se divisent en 3 *mères*, 7 *doubles* et 12 *simples*.

Comme la providence de Dieu est la même dans le *macrocosme* (l'univers) le *microcosme* (l'homme et les sphères

---

Ezéchiel qui se montre toujours empressé de puiser dans les arts et dans les moeurs des Chaldéens (IV, 1. etc.) en leur empruntant le symbole du monde ou la sphère céleste nous apprend que leurs astronomes plaçaient le soleil au centre du système planétaire. Cette vérité qui n'avait pas été trop clairement démontrée jusqu'ici acquiert un nouveau poids par ce que Maimonides (*More Nebukim III*, 29.) nous rapporte d'avoir lu dans un vieux livre des Sabéens intitulé העבודה הנבטיה qu'il y avait un temple à Babylone dédié au soleil où l'image de cet astre était suspendue entre le ciel et la terre, c'est-à-dire, au centre de l'édifice et au milieu des sept planètes. C'est donc sur l'autorité d'Ezéchiel et de Maimonides que nous attribuons aux anciens la connaissance du véritable système du monde. Mais nous prouvons en même temps que Copernic non seulement n'a pas profité de leurs lumières, mais qu'il ne pouvait pas même en profiter et que son génie le dispensait d'y avoir recours.

91) Préface de l'Ordre *Zeraïm*.

92) Dans la Théorie du Judaïsme nous avons indiqué en abrégé le plan et l'esprit de l'autre livre cabalistique appellé *Zohar*.

93) Voy. Théorie du Judaïsme 1e Part.

Digitized by Google

célestes), il suit de là que les témoins les plus fidèles de l'unité de Dieu sont le monde, l'âme et l'année. En effet:

Les trois lettres mères:

א מ"ש

sont:

dans le monde אויר *l'air*, מים *l'eau*, אש *le feu.*
dans l'âme ou dans l'homme גויה *les parties génitales*, בטן *le ventre*, ראש et *la tête.*
dans l'année רויה *le printemps* et *l'automne*, קור *le froid* ou *l'hiver*, חום *la chaleur* ou *l'été*[94]).

Les sept lettres doubles:

ב ג ד כ פ ר ת

sont:

dans le monde: *Saturne*, *Jupiter*, *Mars*, *le Soleil*, *Vénus*, *Mercure*, *la Lune.*
dans l'âme ou dans l'homme: *La sapience*, *les richesses*, *l'autorité*, *la vie*, *la grâce*, *la semence*, *la paix.*
dans l'année: les sept jours de la semaine.

Les douze lettres simples:

ק, צ, ע, ס, נ, ל, י, ט, ח, ז, ו, ה

sont:

dans le monde: les douze signes du Zodiaque.
dans l'âme ou dans l'homme: les douze membres principaux.
dans l'année enfin les douze mois.

Il suit de là que Dieu étant unique se trouve sur trois, trois sur sept et sept sur douze, c'est-à-dire, il préside à tout, dirige tout et fait du grand tout un ensemble qui excite notre admiration et qui exerce de haut en bas ses influences célestes.

Il suit aussi que l'homme peut remonter jusqu'à la

---

94) Il faut remarquer que les trois lettres אמש ne s'appellent *mères* que parce qu'elles produisent tous les phénomènes indiqués dans le texte et chacune d'après l'élément dont elle est l'abréviation p. ex.: la lettre ש abréviation du mot אש feu produit dans l'homme la tête, et la chaleur dans l'année et ainsi des autres.

Digitized by Google

Divinité et l'interroger sur les secrets de la nature à l'aide des lettres et des chiffres numériques, sur-tout lorsqu'il habite dans la Palestine, qui est le nombril de la terre ayant le temple au milieu du nombril.

Le livre *Jetsira* apprend en outre que la seule différence qui passe entre la formation du mâle et celle de la femelle consiste en ce que le premier a été crée par אמ'ש et la seconde par אשם, c'est-à-dire, par la transposition d'une seule lettre pour indiquer que les membres de la femme sont les mêmes que ceux de l'homme, à l'exception que la première les a tournés en dedans et le second en dehors. Il observe aussi que l'extrême degré du bonheur est le ענג (ou la volupté) et que l'extrême degré du malheur est le נגע (le coup ou la blessure).

Ce livre porte le nom de יצירה (formation) parce que le but principal de son auteur est d'expliquer la création ou formation du monde par les quatre lettres du nom ineffable de Dieu יהוה différemment combinées, lettres qui sont comme l'esprit de toutes les autres. Dieu a commencé, dit-il, par la formation des créatures et des sphères célestes en les fesant émaner les unes des autres. Il a tiré *Johu* [95]) des colonnes immenses composées d'air, et une ligne verte qui entoure l'univers, le *Bohu* [96]) n'est, selon lui qu'un tas de pierres ou de rocs jetés dans l'abyme d'où jaillissent toutes les sources des eaux. La sphère du soleil va en avant et en arrière et produit par ce mouvement perpétuel la variété, de même que les lettres de l'alphabet se croisant les unes les autres dans tous les sens, font sortir le discours par 231 portes diverses.

Le style du *Jetsira* ainsi que celui du *Zohar* et des livres *Raziel* et *Bahir* [97]) est sombre et mystique au dernier point, non seulement à cause des matières extrêmement abstraites dont ils s'occupent, mais à cause qu'ils renferment cette partie de la doctrine hiéroglyphique ou figurative qui a disparu des monumens de l'antiquité lorsqu'on a substitué les lettres de l'alphabet qui ne représentent

---

95) Voy. Gen. I, 2. 96) Ib.
97) Voy. Théorie du Judaïsme.

Digitized by Google

que les sons de la voix, aux hiéroglyphes qui représentaient les choses et les sons en même temps, ainsi que nous l'avons expliqué dans notre *Théorie*.

Tâchons maintenant d'encadrer pour ainsi dire l'esprit de toutes les maximes cabalistiques dans quelques règles générales, qui soient en harmonie avec les doctrines exposées dans le Talmud, et qui répandent par conséquent un peu de lumière dans l'obscurité qui doit accompagner nécessairement notre version.

1°. La Cabale talmudique a 4 alphabets différens, savoir : l'alphabet ordinaire que nous appellerons אב"גד (Abgad) et les trois alphabets אט"בח (Atbach), אל"בם (Albam) et את"בש (Athbasch) que nous avons développés dans la Théorie du Judaïsme [98]). Il est donc indispensable de savoir déterminer avant tout l'alphabet d'après lequel elle exprime ses pensées et croit pénétrer le sens le plus caché de la Bible tout en changeant la physionomie de chacune de ses paroles.

2°. Il faut appeler *Cabale figurative* (צורייה) celle qui accorde une *force hiéroglyphique* aux figures des lettres, telles qu'elles sont aujourd'hui, et qui décèle par cet empressement combien de soin elle a dû mettre, jadis, à recueillir cette partie de doctrine sacrée, qui était indubitablement cachée dans les hiéroglyphes, ou dans les peintures qui ont précédé l'usage des lettres de l'alphabet, comme on peut le voir dans la préface de notre grammaire hébraïque.

3°. On dit *Cabale spéculative* (*עייניה*) celle qui interprète la Bible en considérant ses paroles selon la valeur numérique des lettres dont elles sont composées, (*Ghematria* גימטריאה) en prenant les lettres de cha-

---

98) Je conjecture que M. Lanci (ib. p. 235.) a été porté à soupçonner que les lettres de l'alphabet hébraïque ont dû être autrement arrangées avant Moïse parce que la Cabale leur suppose un autre arrangement à une autre époque quelconque. Son explication de l'*Urim* et *Tummim* du Grand-Prêtre des Juifs est également puisée en grande partie dans la Cabale de la Synagogue, mais elle ne cesse point par là d'être assez juste et fort ingénieuse.

Digitized by Google

cune de ses paroles pour autant d'initiales d'autres mots qu'elle imagine à son gré, (*Notericon* נתריקון) en transposant enfin les lettres de chaque mot pour y chercher de nouvelles significations éloignées de celle qui leur est propre et naturelle (*Temura* תמורה [99]).

4°. On appelle *Cabale pratique* (מעשית) un genre de superstition juive, qui consiste à faire des talismans, des charmes, des évocations etc. moyennant le nom de Dieu, *Tetragrammaton* ou les שם המפרש et moyennant d'autres paroles ou procédés magiques dont nous verrons plusieurs exemples dans le Talmud.

5°. On donne enfin le nom de *dogmatique* à cette Cabale ancienne dont nous venons de parler et qui contient beaucoup de dogmes de la philosophie orientale et traite de la création du monde, des émanations des choses, de bons ou mauvais esprits, des 32 voies de la sapience, des 50 portes de la prudence, des noms sacrés, des anges et de Dieu.

Nous avons touché à toutes ces différentes espèces de Cabales, non parce que l'on en parle *ex professo* dans le Talmud, mais parce qu'il en contient plusieurs vestiges et je dirais presque les fondemens, et que sans ces notions préliminaires notre version resterait indéchiffrable ou demanderait des notes plus volumineuses que le texte.

L'étude des antiquités tend continuellement à transporter nos pensées des temps et des lieux où nous vivons aux temps et aux lieux où ont vécu les auteurs dont nous cherchons à saisir les idées. Elle rend par là un service très-signalé à la critique, celui de lui apprendre la géographie et la chronologie des monumens dont elle s'occupe. Mais dans ce genre de recherches il y a un écueil que doivent soigneusement éviter les interprètes des monumens sacrés. Ils ne doivent point confondre les compilateurs avec les auteurs de ces monumens et les lieux et les temps des premiers avec les temps et les lieux des

---

99) V. Théorie du Jud. 1e Part.

Digitized by Google

seconds. Nous tâcherons de ne point tomber dans une erreur aussi grave en traduisant le Talmud, et nous envisagerons Juda le Saint, R. Johanan, R. Ache etc. plus souvent comme rédacteurs que comme auteurs des matières contenues dans ce code.

C'est aussi pour la même raison que sur le point de fixer la géographie et la chronologie du Talmud moyennant un cours historique des écoles, des sectes et des docteurs de la tradition, nous remonterons à des siècles bien antérieurs aux temps où il a été rédigé.

Je place la première école de la tradition à *Naioth* à Rama, où demeurait Samuel et où il dirigeait une école des prophètes [100]). Cet établissement était probablement fort ancien [1]) et destiné à y apprendre la musique, la poésie et la loi de Moïse. Mais comme la royauté eut son origine sous le prophète Samuel, et empiéta tout de suite sur les droits du Sacerdoce [2]), il est simple que les prophètes durent avoir recours à la tradition pour apprendre à leurs élèves que le roi ne devait pas s'arroger l'autorité sacerdotale. Ils appelaient leurs apprentis du nom de *fils* [3]) et en recevaient en échange le titre de *pères* [4]).

Nous voyons pendant la captivité de Babylone les restes de Juda se rassembler autour des prophètes comme autour des prêtres et des docteurs de la nation [5]), et nous sommes autorisés à en conclure qu'on avait l'habitude de les consulter pour tout ce qui regardait l'intelligence et la pratique de la loi. Ce furent probablement les prophètes qui changèrent leurs écoles en synagogues et qui introduisirent l'usage d'y lire et d'y expliquer le texte de la Bible. Après la captivité nous voyons Ezras le scribe s'occuper à lire et à expliquer la Bible dans de pareilles assemblées [6]), et en parcourant les divers fragmens d'explications de ce genre qui nous ont été conservés dans les paraphrases chaldéennes [7]) nous remarquons que la tra-

---

100) I Samuel XIX, 16—24. 1) Ib. X, 5-11. 2) Ib. X, 1. 8. XIII, 8—13. 3) II Rois II, 7. 4) Ib. v. 12. 5) Ezéch. XIV, 1. et XX, 1. Dan. VI, 11. 6) Néhemie VIII, 1—18.

7) Car les auteurs des *Targumim* ont réuni les interprétations

Digitized by Google

dition entrait pour beaucoup dans l'interprétation de la *loi écrite* après la captivité de Babylone.

La grande-synagogue ainsi que le grand et les petits Sanhédrins doivent être envisagés comme autant d'écoles de la tradition d'après plusieurs témoignages du Talmud que nous avons rapportés dans notre Théorie.

Pendant la dispersion des Juifs ou pour parler avec plus de précision, depuis Alexandre jusqu'à la clôture du Talmud, nous voyons leurs docteurs forcés par les circonstances à fonder plusieurs écoles en Egypte, en Palestine, à Babylone et ailleurs. Nous comprendrons tous ces établissemens sous la double catégorie d'*écoles d'Occident* et d'*écoles d'Orient* [8]), où est née la Mischna avec les deux Ghémaras de Babylone et de Jérusalem.

Voici les principales d'entre les écoles d'Occident qui peut-être ont été les plus anciennes [9]):

1°. L'école Alexandrine qui subsistait encore après la destruction du II^d temple, mais dont l'origine est bien plus ancienne, car l'on croit que c'est d'elle que sont sortis les interprètes de la Bible qu'on appelle communément les LXX.

2°. L'école de Bitter, ville située tout près de Jérusalem [10]). Elle a été très-célèbre pour le nombre de ses docteurs et de leurs disciples.

3°. L'école de Cesarée qui a été une de plus fameuses académies de la Palestine.

4°. L'école de Jérusalem où ont enseigné une grande

---

de la Bible qu'on avait faites dans les Synagogues jusqu'aux temps où ils vivaient.

8) La terre d'Israël étant à l'Occident de Babylone le Talmud de Babylone se sert de l'expression *on dit dans l'Occident* (במערבא אומרים) pour signifier la *Palestine*.

9) Je dis *peut-être* car il n'est nullement improbable que la partie des *Juifs de la captivité* qui préféra le pays de son exil à sa patrie n'ait jamais cessé d'entretenir des écoles de la tradition.

10) Nous omettons les époques des fondations de ces écoles parce qu'elles sont ordinairement très-incertaines, et qu'on pourra les retrouver dans les catalogues des docteurs de la tradition dont nous allons nous occuper.

Digitized by Google

partie des docteurs de la Mischna avant la destruction de cette ville.

5°. L'école de Javne fondée bientôt après la ruine de Jérusalem.

6°. L'école de Lydda ou Diospolis.

7°. Celle de la ville Magdalen qui était près de Tibériade.

8°. Celle de Nisibi.

9°. L'école de Tibériade qui paraît avoir eu plus de célébrité que toutes les autres écoles d'Occident.

10°. L'école enfin de Zippora ou Sephora dans la Galilée. —

On peut déduire d'un passage du traité Sanhédrin [11]) que les juifs occidentaux avaient plusieurs autres écoles outre celles que nous venons de nommer, car il y est recommandé de suivre l'exemple du plus savant d'entre les docteurs de chaque académie, en ces termes: Suivez R. Eliéser à Lud, Rabban Johanan ben Saccaï à Beror-Haïl, R. Josua à Pekia, R. Gamaliel à Javne, R. Akiba à Bneberek, R. Mathias en Perse, R. Sethia à Rome, R. Hananie ben Tardijon à Sicane, R. Jose à Chypre, R. Jehuda ben Bethira à Nisibi, R. Josua à Pumbeditha, R. Juda le Saint à Beth Chearim.

La mort de Juda le Saint et les troubles qui la suivirent en Palestine donnèrent l'idée à plusieurs docteurs occidentaux d'émigrer et de transporter avec eux le siége de l'enseignement public à Babylone. Ils y fondèrent différentes académies organisées à la manière des écoles d'Occident, et dont les principales étaient:

1°. L'académie de la ville de Sora, qui est aussi nommée *Mehasia* la ville des combats ou des débats.

2°. L'académie de Pumbeditha, ville placée entre l'Euphrate et le Tigre.

3°. L'académie de Nehardea, ville située sur l'Euphrate et dont le nom signifie *fleuve de la science.*

4°. Celle de Naresch, ville très-voisine de Sora.

---

11) Fol. 32. *b.*

Digitized by Google

5°. Celle de Mahuza [12]).

6°. Celle enfin de Peruz Chibbur.

L'académie de Sora était plus réputée que celle de Pumbeditha, comme l'histoire nous l'atteste, car on accordait le pas au recteur de Sora et à son collége sur le recteur et le collége de Pumbeditha. Cette dernière avait à son tour le droit de prééminence sur l'académie de Nahardea. R. Mose Makozi est d'opinion qu'il existait à Nahardea une académie juive même pendant la captivité. La ville de Pumbeditha est appelée dans le Talmud *Gola* (גולה) ou le *lieu de la captivité* à cause du rôle important qu'elle a joué dans l'histoire des juifs orientaux.

Comme on doit le Talmud de Jérusalem aux écoles d'Occident [13]), et celui de Babylone aux écoles d'Orient nous devons nous attendre à voir reparaître l'empreinte des circonstances locales dans chaque ligne de ces deux célèbres monumens de l'antiquité judaïque, et nous verrons par la suite la justesse ainsi que l'utilité de cette remarque.

Je place les sectes des Juifs immédiatement après leurs académies, car une secte à la rigueur ne diffère pas beaucoup d'une école, et ces deux noms sont souvent synonymes dans l'histoire ancienne. Il est d'ailleurs indubitable qu'on peut regarder comme deux sectes différentes les écoles orientales et occidentales si on les considère sous le rapport des rivalités et des représailles qu'elles ont exercées mutuellement, ou bien sous celui de leurs diverses méthodes de lire [14]) et d'expliquer la Bible.

---

12) Les deux noms (מהסיא) Mehasia et (מחוזא) Mahuza ont dû être pris quelquefois l'un pour l'autre, attendu la ressemblance qui existe entre leur orthographie et leur prononciation

13) Nous devons aussi aux écoles occidentales l'origine de la Massora et du système des points-voyelles (voy. ma Grammaire hébraïque), et plus particulièrment à l'école de Tiberiade, où on attachait beaucoup d'importance à la pureté de la langue et à l'exacte prononciation du texte sacré. On n'est pas encore certain si les deux Talmuds contiennent quelques traces du système des points-voyelles, mais on verra dans notre version à quoi il faut s'en tenir sur cette controverse grammaticale.

14) De là les leçons orientales et occidentales dans la critique sa-

Digitized by Google

En parcourant les prophètes de l'ancien Testament on peut apprendre à distinguer ceux qui ont écrit pendant et après la captivité d'avec ceux dont les prophéties remontent à une époque antérieure, par le style, par les visions prophétiques ainsi que par la doctrine sur l'intervention des créatures célestes ou des anges dans les affaires de ce bas monde. En effet, ces trois choses se présentent sous un caractère tout-à-fait différent dans les écrits des premiers; car ils les ont rédigés hors de la Palestine et sous l'influence d'un peuple et d'un gouvernement étrangers [15]).

La doctrine de l'existence des anges fondée sur la révélation a été beaucoup modifiée par les opinions des peuples qui habitaient sur les rivages du fleuve *Cobar*, dans la Babylonie et dans les autres pays de l'Orient, où les deux royaumes d'Israël et de Juda furent dispersés. Sous ce point de vue on peut regarder les *Mehestani* ou les sectateurs de Zoroastre comme ceux qui ont appris beaucoup de choses aux dépositaires de la tradition, et dont les maximes se retrouvent aujourd'hui dans les deux Talmuds.

Or, comme mon projet est d'indiquer les principales d'entre les sectes dont les principes ont troublé, pour ainsi dire, la source pure de la tradition, je commencerai par les disciples des *Mehestani*, que j'appellerai *Mehestanites*, et je passerai ensuite aux Juifs d'Egypte, que je désignerai par le titre de *Misraïmites*, et qui ne doivent pas être confondus avec les Hellénistes.

---

crée. (Voy. Jahn *Indroductio in libros sacros veteris foederis*, Ie Part. §. 109.

15) Cette maxime laisse subsister le dogme de l'inspiration divine dans toute son intégrité, car nous voyons que Dieu a fait parler tous les prophètes, selon leur éducation et la mesure de leurs talens. Et comme je professe sincèrement la religion chrétienne je suis en devoir de protester d'avance contre toute expression anticatholique qui pourrait m'échapper par inadvertance et comme à mon insu. Je respecte pour la même raison le *Mosaïsme*, et je ne me déclare contre le *Judaïsme* qu'en tant qu'il altère le Mosaïsme et dirige continuellement ses attaques contre le Christianisme. Quant à la tradition, non seulement je la respecte, mais je la crois même indispensable, et si j'en veux à la loi traditionnelle des Juifs d'aujourd'hui c'est seulement sous le point de vue qu'elle a souvent corrompu la source des traditions primitives.

Digitized by Google

Les matières talmudiques paraissent avoir été influencées par douze sectes différentes dont voici les noms et les dogmes fondamentaux :

1°. La secte des *Mehestanites*, dont l'origine remonte à la captivité de Babylone, joue son rôle presque dans tous les passages du Talmud où les bons et malins esprits paraissent sur la scène des événemens humains, et où l'on traite des influences des planètes et de quelques pratiques superstitieuses, relatives à la nouvelle lune.

2°. La secte que nous appelons de *Misraïmites*, et qui a commencé un peu après la mort d'Alexandre le Grand, parle dans tous les endroits du Talmud où la Cabale est numérique ou graphique, car telle a été la Cabale égyptienne, qui est née, comme nous avons dit, au moment que les lettres de l'alphabet ont été substituées aux hiéroglyphes.

3°. La secte des *Hellénistes*, qui du temps d'Antiochus Epiphane adopta les dogmes de Platon, d'Aristote et d'Epicure et sur-tout le mysticisme et les subtilités dont les philosophes grecs se sont servis en disputant. On doit aussi lui attribuer beaucoup de cérémonies payennes qui sont recommandées dans le Talmud, et quelques sentences qui élèvent la langue grecque au même degré de dignité que l'hébreu.

4°. La secte des *Saducéens* née, selon les talmudistes de *Sadok* et de *Baithos*, vers l'an 300 avant J. Ch., et qui nonobstant l'aversion qu'elle inspirait au reste des Juifs a joui de trop d'autorité pour que l'on se persuade qu'elle n'a pas influencé la tradition. Il paraît qu'on lui doit en outre l'indifférence que les talmudistes mettent souvent sur les recherches de l'immortalité de l'âme.

5°. La secte des *Karaïtes* dont l'origine est incertaine mais que le Talmud envisage comme un rejeton de la secte des Saducéens. Elle regarde la Bible et non la tradition comme parole divinement inspirée et rarement se sert de la dernière pour interpréter la première. Il paraît que c'est de la bouche de quelques

Digitized by Google

docteurs Karaïtes que sont sorties plusieurs remarques critiques sur la manière de lire et d'interpréter la Bible, que l'on rencontre par intervalles dans les deux Talmuds et que l'on attribue aux scribes.

6°. La secte des *Pharisiens* qui remonte aux premiers temps des Maccabées et qui est née de la réaction exercée contre les Sadducéens et les Karaïtes, élève dans le Talmud la lettre au-dessus du véritable esprit de la loi, la loi orale au-dessus de la loi écrite, et les cérémonies au-dessus de la morale [16]).

7°. La secte des *Gaülonites* ou des Zélateurs qui dérive de celle des Pharisiens et qui enseigne, dans le Talmud, que les Juifs ne peuvent être sujets et tributaires d'un autre roi que l'Eternel.

8°. Les *Herodiens* ont jeté dans le code de la Synagogue les premiers germes de la maxime: qu'il est permis de changer de culte par des vues purement mondaines et principalement lorsqu'on s'y trouve contraint par la force.

9°. Les *Esséniens* qui professaient entre autres maximes celle de ne voir dans toute la loi de Moïse qu'une sorte d'allégorie, doivent être regardés comme les auteurs d'une grande partie de ce que nous avons appelé *Agada* et *Midracha* du Talmud.

10°. Les *Therapeutes*, qui fesaient consister le suprême bonheur dans la contemplation, sont peut-être les premiers propagateurs de la Cabale dogmatique qui se fait remarquer de temps en temps parmi les autres matières talmudiques.

11°. Les *Hilleliens* qui fesaient servir la tradition à alimenter cette espèce de rivalité qui les tenaient séparés des Chamméens.

12°. Enfin les *Chamméens* qui fesaient valoir seulement cette partie des doctrines traditionnelles qui étaient dia-

---

16) Dans la Théorie du Judaïsme nous avons spécifié avec plus de détail les dogmes de la secte des Pharisiens, et nous avons indiqué toutes les nuances dont elle est susceptible.

Digitized by Google

métralement opposées aux décisions et aux opinions des Hilleliens [17]).

Il résulte donc de tout ce que nous venons d'exposer relativement aux écoles et aux sectes des auteurs du Talmud, que ce code religieux a été enfanté dans plusieurs pays à la fois, et que pour en approfondir le caractère il faut aller étudier ses traits principaux en Palestine, en Grèce et dans l'Egypte; en Chaldée, en Assyrie et dans la Perse. Et si on veut le considérer par rapport à ses doctrines antisociales il ne sera pas inutile de le méditer à Samarie, à Rome, à Antioche, à Constantinople et dans plusieurs villes de l'Arabie. Ce qu'il y aura de plus remarquable dans cet examen local, c'est qu'on trouvera que le Judaïsme est né non pendant les temps de persécution mais lorsque les souverains des pays où les dépositaires de la tradition ont professé leurs doctrines, se sont montrés favorablement disposés envers eux, et ont laissé vivre en repos la nation israélite [18]).

R. Juda le Saint, R. Johanan et R. Ache ont placé toute leur industrie à recueillir les traditions de leurs ancêtres ou de leurs professeurs en citant leurs noms avec une exactitude qui tient du scrupule. Il est donc évident que s'il y avait moyen de fixer leur âge avec la même exactitude nous pourrions suivre l'ordre des temps, et rien ne nous manquerait pour en tirer toute cette lumière chronologique qui relève le prix des monumens de l'antiquité. Mais comme les époques déterminées par les historiens juifs [19]) sont ordinairement si fautives qu'elles peuvent

---

17) Voy. ce que nous disons d'Hillel et de Chammaï, chefs de ces deux sectes, dans notre Théorie du Judaïsme.

18) Il est vraisemblable, dit Peter Beer (ib. 1e Partie pag. 224.), que la secte des Talmudistes a pris le dessus sur les autres, par la protection dont ses auteurs ont joui auprès de ceux qui avaient l'autorité entre les mains, comme p. ex. Hillel auprès d'Herode, R. Johanan auprès de Vespasien et R. Jehuda auprès d'Antonie.

19) On peut retrouver le catalogue des docteurs de la tradition dans les chroniques juives qui portent les titres de *Sepher Jehasin*, de *Sepher Hakkabala*, de *Chalcheleth Hakkabala*, de *Tsemach David* et de *Seder Hadoroth*.

Digitized by Google

troubler les idées du critique au lieu de les éclaircir, nous préférons à tout autre système celui de Bartolocci, de Wolf et d'autres savans antiquaires qui ont disposé les noms des docteurs talmudiques par ordre d'alphabet en notant seulement les époques les moins incertaines. Tous ceux qui voudront s'appliquer à la lecture de la version du Talmud pourront retirer de cet arrangement deux avantages très-précieux, savoir:

1°. Ils pourront y retrouver avec la même facilité que dans un dictionnaire biographique les noms et les titres des auteurs qui excitent leur attention.

2°. Ils y auront en même temps l'époque à laquelle ces mêmes auteurs ont vécu, notées à côté de leurs noms respectifs, et lorsqu'elle n'est pas indiquée ils pourront la conjecturer d'après celle de leurs parens, de leurs maîtres ou de leurs contemporains. —

Catalogue

des docteurs qui parlent dans la Mischna et qui portent le nom de Tanaïtes (תנאים) *depuis Siméon le Juste (an* 300 *avant J. Ch.) jusqu'à Juda le Saint (an de J. Ch.* 200*).*

א

1°. אבא אלאעזר בן דולעאי *Abba Eleazar ben Dolaï* que Juhasin fait contemporain de R. Meïr et de R. Juda et qu'il place vers l'an du monde 3880, de J. Ch. 120.

2°. אבא גוריא *Abba Goria* et *Abba Gurion Isch Zaïidon.*

3°. אבא יוסי חליק ופרי *Abba Jose Halik Uperi* de la maison d'Hillel.

4°. אבא חלקיה *Abba Helkija* neveu d'Onie Hammagal qui vivait au temps de R. Nehonie ben Hakkana avant la ruine du temple.

5°. אבא יוסי בן חנן *Abba Jose ben Hanen,* contemporain de R. Eliéser ben Jacob. Bartolocci le confond avec Abba Jose ben Johanan de Jérusalem, qui parle dans la Ghémara au nom de R. Meïr, et qui par conséquent lui serait postérieur. R. Meïr a vécu vers l'an 121 de J. Ch.

6°. אבא שאול בן בטנית *Abba Chaul ben Bothnith* qui semble postérieur à Abba Jose ben Hanen, car il parle en son nom dans la Ghémara.

Digitized by Google

7°. אבא שאול מבית מרמשא *Abba Chaul de la maison ou de la famille Marmecha*, qui souvent est appelé dans la Mischna tout simplement *Abba Chaul.*

8°. אבטליון *Abtalijon*, contemporain de Chemaja qui vivait l'an 38 avant J. Ch., prosélyte de la *justice* et père du Sénat.

9°. אדמון *Admon* qui a été juge avec Hanen ben Avichalom et contemporain d'Abtalijon.

10°. אילא *Ela*, savant de la ville de Javne.

11°. אליתס איש יבנה *Elithas de la ville de Javne.*

12°. אליועיני בן הקוף *Elijoeni ben Hakkoph*, contemporain de Juda ben Tabbai et de Siméon ben Chetach.

13°. אליעזר הגדול בן הורקנוס *Elieser Haggadol* fils d'Hyrcan, parent de Siméon le vieux et de Rabban Gamaliel, et disciple de R. Johanan. On parle de lui dans la Mischna lorsque le nom d'Elieser y est placé sans aucune addition. Il fut célèbre après la ruine du temple, et sa mort revient vers l'année 73 de J. Ch.

14°. אליעזר בן חרסום *Elieser ben Harsom*, contemporain d'Antigone.

15°. אליעזר בן יוסף הגלילי *Elieser ben Joseph le Galiléen*, contemporain de R. Siméon ben Gamaliel, père de Juda le Saint. Il vivait donc vers le commencement du II^d siècle. Il passe pour être l'auteur des 32 modes d'argumentation de l'*Agada.*

16°. אליעזר בן יעקב *Elieser ben Jacob* qui vivait encore sous le II^d temple et dont la mort paraît être arrivée vers l'an 130 de J. C. On le surnomme aussi קב ונקי *Kav venaki.*

17°. אליעזר קראי *Elieser Karaï* ou le *biblique* paraît avoir été contemporain de R. Johanan.

18°. אלישע בן אבויה *Elicha ben Avuja* surnommé אחר l'*autre* à cause de son apostasie, et précepteur de R. Meïr.

19°. אלעזר בן דמא [20]) *Eleazar ben Dama* que l'on confond avec ce *Josue ben Dama*, fils de la soeur de R. Is-

---

20) On pourra chercher sous le nom אלעזר (Eleazar) les *Tanaïtes* qu'on ne trouvera pas sous l'autre dénomination (Elieser).

Digitized by Google

maël qui préféra mourir de la morsure d'un serpent plutôt que d'en être guéri par l'intercession de J. Ch. comme il est dit dans le traité *Avoda Zara.*

20°. אלעזר בן חנניה בן חזקיה *Eleazar ben Hanania ben Hizkija* qui vit probablement le IIᵈ temple: ce Hanania est le même qui interpréta Ezéchiel dans le but de prouver aux Juifs l'authenticité de ce prophète.

21°. אלעזר חסמא *Eleazar Hisma* disciple de R. Akiva vers le commencement du IIᵈ siècle.

22°. אלעזר בן חרסום *Eleazar ben Harsum* disciple de R. Johanan ben Saccaï.

23°. אלעזר בן יהודה *Eleazar ben Jehuda* natif de Bartota et contemporain de R. Akiva.

24°. אלעזר חמודעי *Eleazar Hammodaï* disciple de R. *Johanan ben Saccaï* et compagnon de R. Tarphon.

25°. אלעזר בן מתיא *Eleazar ben Mattija* un des quatre sages de la ville de Javne.

26°. אלעזר בן עזריה הכהן *Eleazar ben Asarja Cohen* disciple de R. Johanan ben Saccaï, mort vers l'an 82 de J. Ch. On le dit substitué à Rabban Gamaliel dans la préfecture de l'académie de Javne.

27°. אלעזר בן ערך *Eleazar ben Arach* surnommé aussi בילא (Bila) et בן פאבי (Ben Phabi) contemporain de R. Akiba.

28°. אלעזר בן פרטא *Eleazar ben Partha* disciple de R. Modaï et mort l'an 52 de la destruction du temple.

29°. אלעזר בן ר' צדוק *Eleazar ben R. Tsadoc* contemporain de R. Meïr qui vivait vers l'an 121 de J. Ch. et 53 de la destruction du temple.

30°. אלעזר הקפר *Eleazar Haccaphar* qui paraît avoir vécu après la destruction du temple et avoir été disciple de R. Josue ben Levi.

31°. אלעזר בן שמוע *Eleazar ben Chemua* précepteur de Rabbenu Haccadosch ou de Juda le Saint. Il faut entendre qu'on parle de lui dans la Mischna lorsque le nom d'Eleazar y est employé absolument (סתם), c'est-à-dire, sans l'addition d'autres épithètes.

32°. אלעזר בן שמעון בן יוחי *Eleazar ben Chimon ben Johaï* compagnon de Rabbenu Haccadosch et dont l'on conte qu'il

Digitized by Google

demeura caché dans une grotte avec son père pendant 13 ans. Il mourut avant Juda le Saint.

33°. אנטיגונוס איש סוכו *Antigone le Sokéen* appelé ainsi de *Soco*, ville de la Judée. Il fut disciple de Siméon le Juste et contemporain de R. Elieser, trois siècles avant J. Ch.

34°. אנקלוס *Onkelos* que l'on confond ordinairemeut avec le paraphraste et dont on rapporte une *Barajtha* dans le traité *Bava Bathra*.

35°. אנשי מידבא les savans *Medavites* ou d'une académie de la Palestine qui portait ce nom.

ב

36°. בבא בן בוטא *Bava ben Botha*, disciple de *Chammaï* le vieux.

37°. ביתוס *Baïthos*, disciple d'Antigone le Sokéen.

38°. בן בג בג *Ben Bag Bag* qui selon le Juhasin est le même que R. Johanan ben Bag Bag, contemporain d'*Hillel* et de *Chammaï*.

39°. ברוריה בת ר' חנניה *Beruria fille de R. Hananja*, femme de R. Meïr et aussi savante que son mari.

40°. בן הא הא *Ben He He* que l'on confond ordinairement avec Ben Bag Bag.

ג

41°. גביהה בן פסיסא *Ghevia ben Pesisa* contemporain de Siméon le Juste et que l'on nomme aussi גביה בן קוסם.

42°. גמליאל הזקן *Gamaliel le vieux*, fils de Rabban Siméon que l'on confond avec le Siméon qui reçut Jesus Christ entre ses bras.

43°. גמליאל דיבנה *Gamaliel de Javne*, neveu de Gamaliel le vieux et fils de R. Siméon ben Gamaliel, mort vers l'an 82 de J. Ch.

44°. גמליאל הגדול *Gamaliel le Grand*, fils ainé de *Rabbenu Haccadosch* et le dernier des docteurs mischniques.

ד

45°. דוסא בן הרכינס *Dosa ben Harkinas*, docteur qui a joui d'une grande autorité et qui a vécu, selon le Juhasin, pen-

Digitized by Google

dant tout le temps du II^d temple, savoir: 432 ans. Il est mort vers l'an 80 de J. Ch.

46⁰. דוסתאי איש כפר יתמה *Dostaï natif du village Ithma*, disciple de Chammaï.

47⁰. דוסתאי בן ר' ינאי *Dostaï ben R. Jannaï*, disciple de R. Meïr.

ה

48⁰. חושעיא רבא *Hochaja Rabba* contemporain de Rabbenu Haccadosch. Dans le Talmud de Babylone il est appelé בריבי *fils de Ribbi.*

49⁰. הלל הזקן *Hillel le vieux*, disciple de Chemaja et d'Abtalion, né à Babylone de la famille royale de David. Il vint à Jérusalem âgé de 40 ans, où il paraît qu'il simplifia la doctrine de la tradition, car on trouve écrit dans le *Juhasin* que *depuis Moïse jusqu'à Hillel* 600 *étaient les ordres de la Mischna et qu'Hillel fut le premier à le réduire à* 6 *seulement.* Juda le Saint ne fit donc qu'adopter pour son ouvrage le plan qui avait été déjà proposé par Hillel. Il fut disciple de Chemaja avec Chammaï vers l'an 32 avant J. Ch., il est le chef de la secte ou de l'école appelée בית הלל (*la maison d'Hillel).*

50⁰. הלל הנשיא *Hillel Hannasi* ou le Prince, fils de R. Jehuda Nasi qui était neveu de R. Juda le Saint.

51⁰. הרוגי מלכות *Haraghe Malcuth*, c'est-à-dire, *les tués du royaume*, ou dix docteurs qui perdirent la vie par ordre des empereurs romains, savoir: Siméon ben Gamaliel, R. Hananja, Ismaël ben Elisa, R. Akiba, R. Juda ben Baba, R. Hananja ben Tardejon, R. Hozpith, R. Jechubab, R. Elieser ben Chemua et R. Juda ben Tima ou selon d'autres R. Elieser ben Dama.

52⁰. הורקנוס בן ר' אליעזר בן הורקנוס *Hyrcan ben R. Elieser fils d'Hyrcan.*

ז

53⁰. זכריה בן קבוטל *Zacarja ben Kavuthal* qui vivait un peu avant la ruine du temple.

54⁰. זכריה בן הקצב *Zacarja ben Haccazab* dont on dit qu'il vécut avant le temple parce qu'il jure par le temple.

Digitized by Google

ח

55°. חוני המעגל *Honie Hammagal*, contemporain d'Aristobule et d'Hyrcan vers l'an 63 avant J. C.

56°. חוצפית התורגמן *Hozpith Hatturgaman*, interprète du Prince Rabban Gamaliel.

57°. חלפתא *Helpeta* ou *Halaphta*, père de R. Jose qui vit la ruine du temple. Il faut distinguer de celui-ci un autre Halpeta Isch Kephar Hananja, disciple de R Meïr qui vivait vers l'an 120 de J. C.

58°. חנינא בן רבן גמליאל דיבנה *Hanina ben Rabban Gamaliel de Javne* qui paraît avoir été contemporain de R. Meïr.

59°. חנינא בן דוסה *Hanina ben Dosa*, contemporain de Rabban Gamaliel et témoin de la ruine du temple arrivée l'an de J. C. 68. Il est aussi appelé Hananja [21]).

60°. חנינא בן חכינאי *Hanina ben Hakinaï* vivait vers l'an de J. C. 121. Il a été disciple de R. Akiba et l'un des 5 juges dont on dit *qu'ils jugèrent devant les sages* חמשה הרינין לפני חכמים, savoir: *Ben Asaï*, *Ben Zoma*, *Elea Zar ben Matthia*, *Hananie Isch Ono* et notre *Hanina*. Mais d'autres rapportent autrement tous ces noms.

61°. חנינא בר חמא *Hanina par Hamma* qui après la mort de Rabbenu Haccadosch était à la tête de ce collége de savans qui composèrent la *Tosaphtha*, la *Barajtha* et la *Mekilta*. C'est en lui et dans ses collègues R. Osaja, R. Siméon, R. Gamaliel et R. Elieser que se termine l'ordre des docteurs mischniques.

62°. חנמאל המצרי *Hanamel Hammitsri* ou l'Egyptien, Grand-Prêtre du II^d temple.

63°. חנן בן אבשלום *Hanan fils d'Abchalon* a été juge avec Admon pendant le II^d temple.

64°. חנן הנחבא *Hanan Hannahba*, neveu d'Onie Hammagal.

65°. חנניה איש אונו *Hanania Isch Ono* un des cinq juges qui jugeaient devant les sages.

---

21) Les nom de חנינא (Hanina) et de חנניה (Hananja) sont souvent pris l'un pour l'autre dans le Talmud.

Digitized by Google

66⁰. חנניה בן אנטיגנוס *Hananja fils d'Antigone*, contemporain de R. Akiba, vers l'an de J. C. 120.

67⁰. חנניה בן חזקיה בן גרון *Hananja ben Hiskija ben Garon* qui vivait pendant le II^d temple et qui interpréta, dit on, Ezéchiel dans le but d'empêcher les Juifs d'en défendre la lecture.

68⁰. חנניה סגן הכהנים *Hanania vicaire des (grands) prêtres*, contemporain de R. Meïr et de R. Jose.

69) חנניה בן עקביה *Hanania ben Akvija* vivait vers l'an 120 de J. C.

70⁰. חנניה בן עקשיה *Hanania ben Akachija* qui est aussi nommé R. Hanina.

71⁰. חנניה בן תרדיון *Hanania ben Tardijon* tué par ordre des Romains vers l'an 120 de J. C.

ט

72⁰. טבי *Tabi* domestique de Rabban Gamaliel qui le compare à un *disciple savant*.

73⁰. טרפון *Tarphon* ou *Tryphon*, contemporain de R. Akiba vers l'an 120 de J. C., le même peut-être que le Tryphon dont parle Justin le martyr dans le dialogue qui porte le nom de ce *Tanaïte*.

י

74⁰. ידוע הבבלי *Jaddua le Babylonien* disciple de R. Meïr vers l'an de J. C. 121.

75⁰. יהודה בן אבא *Jehuda ben Abba* contemporain de R. Juda Haccohen un peu après la ruine du temple.

76⁰. יהודה בר אלעאי *Jehuda bar Elai* précepteur de R. Eleazar ben Asaria vers l'an de J. C. 121. C'est à lui que se rapporte le nom de Jehuda lorsqu'il est employé sans aucune autre addition.

77⁰. יהודה בן בבא *Jehuda ben Baba*, contemporain de R. Jehuda ben Elai. Lorsqu'on dit dans le Talmud מעשה בחסיד אחד *il est arrivé à un homme pieux* cela doit s'entendre de R. Jehuda ben Raba ou de son contemporain R. Jehuda ben Elai.

78⁰. יהודה בן ביתירה *Jehuda ben Bethera* successeur de Chemaja et d'Abtalion dans la chaire de Jérusalem et

Digitized by Google

qui passa ensuite à Babylone. Il a vécu après la ruine du temple.

79⁰. יהודה בן טבאי *Jehuda ben Tabbaï*, compagnon de Siméon ben Chetach vers l'an 139 avant J. C. On le croit Caraïte.

80⁰. יהודה הכהן *Jehuda Cohen* compagnon de R. Aba vers l'an de J. C. 125.

81⁰. יהודה בן רבן שמעין *Jehuda ben Rabban Chimeon* surnommé רבי (précepteur) à cause de sa doctrine נשיא (le Prince) à cause de sa dignité, et רבינו הקדוש (notre maître le Saint) à cause de sa sainteté, naquit dit-on, le jour que R. Akiva fut tué, l'an 52 après la ruine du temple, de J. C. 120 à *Sephora*, et jouit de la faveur des trois empereurs romains Antonin le pieux, Marc Antonin et Comode. Bartolocci[22]) est d'avis qu'il mit la main à la compilation de la Mischna sous les auspices d'Antonin à l'âge de 30 ans, et qu'il l'acheva la 7ᵉ année de l'empire de Comode, âgé de 69 ans.

82⁰. יהודה בן שמוא *Jehuda ben Chemua*, disciple de R. Meïr.

82⁰. יהודה בן תימא *Jehuda ben Tema* un des dix qui furent tués par ordre des Romains (הרוגי מלכות).

84⁰. יהושע בן ביתירא *Josua ben Bethera* qui est appelé dans la Mischna Ben Bethera (בן ביתירא) sans autre addition, et qui a été contemporain d'Hillel et de Chammaï avec *Siméon ben Bethera* et Juda ben Bethera. Il paraît avoir été un des premiers qui obtinrent le titre de Rabbi.

85⁰. יהושע בן הורקנוס *Josua fils d'Hyrcan*, précepteur de R. Akiba.

86⁰. יהושע בן חנניה *Josua ben Hanania* qui s'appelle aussi Josua tout simplement, a été disciple de R. Johanan ben Saccaï, et contemporain de Rabban Gamaliel le Prince.

87⁰. יהושע בן לוי *Josua ben Levi*, contemporain de R. Hanina bar Hama et précepteur de ce R. Johanan qui compila le Talmud de Jérusalem.

88⁰. יהושע בן מתיא *Josua ben Mattija*, contemporain de R. Ismaël, vers l'an de J. C. 80.

---

22) Ib. Tom. III. p. 79.

Digitized by Google

89⁰. יהושע בן פרחיא *Josua ben Perahia*, précepteur de R. Siméon ben Chetach et mort vers l'an 90 avant J. C., selon l'auteur du *Chalcheleth*. Les Talmudistes soutiennent que J. Ch. a appris de lui la magie, sans s'inquiéter des difficultés chronologiques que présente cette opinion singulière.

90⁰. יהושע בן קרחא *Josua ben Corha*, fils de R. Akiba et précepteur de Rabbenu Haccadosch.

91⁰. יוחנן בן ברוקא *Johanan ben Broka*, père de R. Ismaël et contemporain de R. Elieser ben Asaria vers l'an 80 de J. C.

92⁰. יוחנן בן גודגדה הלוי *Johanan ben Gudgada Hallevi* vivait pendant le IIᵈ temple dont il a été le portier.

93⁰. יוחנן בן זכאי הכהן *Johanan ben Zaccai Haccohen*, disciple d'Hillel le vieux et de Chammaï, mort l'an 70 ou 73 de J. C. après une vie de 120 ans. Il obtint de Tite la permission de transporter à Javne le Grand-Sanhédrin. Les Juifs lui attribuent le livre *Toldos Jechu* [23]).

94⁰. יוחנן בן החורני *Johanan ben Hahorani* vivait un peu avant la destruction du temple et eut pour disciple R. Eleazar ben Tsadoc.

95⁰. יוחנן בן ישוע *Johanan ben Jechua*, fils du beau-père de *R.* Akiba. Il vivait par conséquent un peu après la ruine du temple.

96⁰. יוחנן בן מתיא *Johanan ben Mattija*, contemporain de R. Akiba.

97⁰. יוחנן בן מתתיה כהן גדול *Johanan ben Matatja* grand-prêtre et frère de Juda Maccabée, l'an 132 avant J. C. On le confond avec Sᵗ Jean Baptiste.

98⁰. יוחנן בן נורי *Johanan ben Nuri*, contemporain et rival de R. Josua et de R. Elieser.

99⁰. יוחנן הסנדלר *Johanan Hassandlar*, disciple de R. Akiba.

100⁰. יונתן *Jonathan* que l'on croit contemporain de R. Akiba.

101⁰. יוסי *Jose* sans autre addition, c'est *Jose ben Chel-*

---

23) Voy. *Théorie du Jud.*

Digitized by Google

petha compagnon de R. Siméon, de R. Juda, de R. Meïr et de R. Elieser ben Chammaï, qui fleurirent dans la même académie jusqu'à Rabbenu Haccadosch.

102°. יוסי בן ברוקא *Jose ben Broka* que l'on croît contemporain de R. Elieser, fils d'Hyrcan.

103°. יוסי הגלילי *Jose le Galiléen*, contemporain de R. Akiba vers le commencement du II^d siècle.

104°. יוסי בן דורמסקית *Jose ben Dormaskith*, disciple de R. Elieser Haggadol.

105°. יוסי בן החוסף אפרתי *Jose ben Hahotheph l'Euphratéen*, disciple de R. Ismaël et contemporain de R. Meïr.

106°. יוסי בן חוני *Jose ben Honi* dont l'on dit qu'il disputa avec Siméon, frère d'Asaria, qui vivait un peu avant la destruction du temple.

107°. יוסי בן חולקה *Jose ben Haluka*, contemporain de Elieser et de R. Josua.

108°. יוסי בר יהודה בר אלעאי *Jose bar Jehuda bar Elaï*, compagnon de Rabbenu Haccadosch. Il est dit tout simplement dans la Mischna בר יהודה

109°. יוסי בן יוחנן איש ירושלים *Jose ben Johanan de Jérusalem*, compagnon de R. Jose, fils de Joëser. Ces deux docteurs sont les premiers parmi ceux qui jusqu'à Hillel et Chammaï présidèrent deux à deux, l'un avec le titre de נשיא Prince et l'autre avec celui d'אב בית דין père de la maison du jugement, et qui ne portèrent pas le titre *de Rabban* ou de *Rabbi*, parce que la dignité de de leur nom propre leur suffisait.

110°. יוסי בן יועזר איש צרידה *Jose ben Joëser de Tserida*, compagnon du précédent. Il reçut la tradition d'Antigone le Sokéen, et son avis a toujours plus de poids que celui des autres docteurs plus récens qui disputent dans la Mischna.

111°. יוסי הכהן *Jose Haccohen* surnommé le pieux (חסיד) fut disciple de R. Johanan et fameux mystique.

112°. יוסי בן משולם *Jose ben Mechullan*, contemporain de Rabbenu Haccadosch vers l'an de J. C. 160.

113°. יוסי קטנותא *Jose Katnutha*, surnommé le pieux, paraît avoir vécu un peu après R. Meïr, selon le Talmud de Jérusalem. Il est le dernier parmi les quatre docteurs

Digitized by Google

surnommés les *pieux*. Les trois autres sont R. *Iuda bar Elaï*, R. *Juda*, fils de *Baba*, et R. *Iuda Haccohen*.

114⁰. יוסי בן קיסמא *Jose ben Kisma* a été témoin de la destruction du temple.

115⁰. יוסף מארימטיאה *Joseph d'Arimatée* dont il est fait mention dans l'Evangile[24]).

116⁰. יוסף בן גוריון *Joseph ben Gorion* que l'on croit frère de Nicodème et contemporain de J. C., on le confond aussi avec Joseph l'historien des Juifs.

117⁰. יועזר איש הבירה *Joëser Isch Habbira* de l'école de Chammaï.

118⁰. ינאי *Jannaï*, contemporain de R. Akiba et de R. Meïr.

119⁰. יעקב *Jacob* qui paraît avoir été un des précepteurs de Rabbenu Haccadosch.

120⁰. יקים איש חדיד *Jakim Isch Hadid*, contemporain de R. Josua ben Hanania, vers l'an 50 de J. C.

121⁰. ישבאב הסופר *Ischbab Hassopher* (le scribe), compagnon de R. Akiba.

122⁰. ישמעאל *Ischmaël*, compagnon de R. Akiba. Il a écrit sur les treize modes d'interpréter la loi.

123⁰. ישמעאל בן אלישע *Ischmaël ben Elicha* Grand-Prêtre qui reçut la tradition de Nehonia ben Haccana.

124⁰. ישמעאל בן ר׳יוחנן בן ברוקא *Ischmaël fils de R. Iohanan ben Broka*, compagnon de Rabbenu Haccadosch.

125⁰. ישמעאל בן ר׳ יוסי בן יחלפתא *Ismaël, fils de R. Jose, fils de Helpetha* adjoint de Rabbenu Haccadosch dans l'académie.

126⁰. ישמעאל בן פיאבי *Ischmaël ben Phiabi* Grand-Prêtre pendant le IIᵈ temple.

ל

127⁰. לויטס איש יבנה *Levitas de Javne* vivait vers l'an 40 de J. C. selon Bartolocci.

מ

128⁰. מאיר *Meïr* que quelques-uns ont confondu avec R.

---

24) Les deux noms Jose et Joseph sont pris l'un pour l'autre dans le Talmud.

Digitized by Google

Néhémie[25]) et qui était vice-président sous le président Siméon, fils de Gamaliel II. Sa mort tombe vers l'an 130 de J. C. On emploie l'expression אחרים אומרים, *d'autres disent* au lieu de son nom parce qu'il a enseigné des erreurs.

129⁰. מיאשה *Meïcha* dont Nahum Hallivlar reçut la tradition, et qui vivait pendant le II^d temple. On le confond quelquefois avec R. Meïr dans le Talmud.

130⁰. מנחם *Menahem* que l'on croit fils de Jose. On rencontre aussi un autre Menahem qui a été compagnon d' Hillel.

131⁰. מנחם בן סיגנאי *Menahem ben Signaï*, contemporain de R. Johanan ben Gudgada.

132⁰. מתיא בן חרש *Mattija ben Harasch*, disciple de R. Elieser le Grand, et contemporain de R. Siméon ben Johaï.

133. מתיא בן שמואל *Mattias ben Chemuel* ou Matathias qui vivait vers la fin du II^d temple.

נ

134⁰. נהוראי *Nehoraï* surnom donné à plusieurs Rabbins et plus particulièrement à R. Nahmia qui vivait avant Rabbenu Haccadosch.

135⁰. נחום הלבלר *Nahum Hallivlar* scribe, disciple de R. Meïcha. Il vivait un peu avant la destruction du II^d temple.

136⁰. נחום המדי *Nahum Hammadi* qui vit la destruction du II^d temple.

137⁰. נחוניא בן אלנתן *Nehonia ben Eluathan* qui vivait vers l'an 73 de J. C.

138⁰. נחוניא בן הקנה *Nehonia ben Haccana*, disciple de R. Johanan ben Saccaï et précepteur de R. Ismaël ben Elisa. On lui attribue le livre *Bahir*.

139⁰. נחמיה *Nehemja*, compagnon de R. Meïr.

140⁰. נחמיה איש בית דלי *Nehemia natif de Beth Dale*, contemporain de R. Akiba.

---

25) On les distingue l'un de l'autre par la règle : le titre *Rabbi* employé sans aucune addition dans la Mischua signifie R. Meïr, et dans la Tosaphta R. Néhémie.

Digitized by Google

141°. נקדימון בן גוריון *Nicodemon ben Gorion*, frère de Joseph Gorion, le même peut-être que celui de l'Evangile. Il était aussi surnommé בוני (*Bonaï*), surnom que le Talmud donne à un disciple de J. C.

142°. נקנור *Nikanor* qui employa des sommes considérables à orner le II[d] temple.

143°. ניתאי הארבלי *Nitaï Haarbeli*, compagnon de Josua ben Parahia. Il vivait vers l'an 200 avant J. C.

144°. נתן בבלי *Nathan le Babylonien* qui de Babylone passa ensuite à Jérusalem. Il était contemporain de R. Siméon ben Gamaliel vers l'an 121 de J. C. On lui attribue le *Pirke Avoth*.

ס

145°. סומכוס בן יוסי *Somakus* vel *Symmachus ben Jose*, disciple de R. Meïr.

ע

146°. עקביה בן מהללאל *Akbija ben Mahalalel*, contemporain de R. Hillel le vieux.

147°. עקיבה בן יוסף *Akiba ben Joseph* né la première année de notre ère. Il vécut 120 ans, et consacra, dit-on, 40 ans de sa vie au commerce, 40 à l'étude et 40 à l'enseignement de la *loi*. Il mourut à Bitter l'an 120 de J. C. Entre autres ouvrages cabalistiques on lui attribue aussi le livre *Jetsira*.

פ

148°. פפוס בן יהודה *Paphos ben Jehuda*, contemporain de R. Akiba.

149°. פפייס *Papias* qui vit le temple détruit, et disputa avec R. Akiba et R. Elieser.

צ

150°. צדוק *Tsadac* qui vivait avec son fils avant et après la destruction du temple. On ne doit pas le confondre avec l'autre Tsadoc qui fut disciple d'Antigone le Sokéen.

ק

151°. קטיעה בר שלום *Kattia bar Chalom*, prosélyte et contemporain de R. Akiba.

Digitized by Google

ר

152°. רבי *Rabbi.* Ce titre employé tout seul dans la Mischna signifie quelquefois R. Meïr, et plus souvent Rabbenu Haccadosch.

ש

153°. שמאי *Chammaï* condisciple, disciple, collégue et rival d'Hillel le vieux. On l'appelle colère dans le Talmud.

154°. שמואל הקטון *Chemuel Haccaton* ou *le petit*, ainsi appelé relativement à Samuel le Prophète. On le confond avec l'Apôtre S. Paul et avec le Samlaï dont il est question dans le Talmud de Jérusalem.

155°. שמעון איש הטצפה *Chimon de Mizpa* qui vivait sous le II^d temple.

156°. שמעון בן אלעזר *Chimon ben Eleazar*, compagnon de Rabbenu Haccadosch et disciple de R. Meïr. On l'appela aussi ש"בא (Raschba) par abréviation.

157. שמעון בן ביתירא *Chimon ben Bethera*, contemporain d'Hillel.

158°. שמעון בן גמליאל *Chimon ben Gamaliel*, père de Rabbenu Haccadosch, on le nomme aussi רשב"ג *(Raschbag)* par abréviation.

159°. שמעון בן גמליאל הזקן *Chimon ben Gamaliel le vieux* tué dans la destruction de Jérusalem.

160°. שמעון בנו של הלל הזקן *Chimon, fils d'Hillel le vieux*, contemporain de J. C. Le premier qui ait pris le titre de רבן.

161°. שמעון בן זומא *Chimon ben Zoma* qui vécut avant et après la destruction du temple; contemporain de R. Akiba, et fameux par ses sermons.

162°. שאעון בן חלפתא *Chimon ben Helpetha* frère cadet de Jose ben Helpetha, contemporain de Rabbenu Haccadosch.

163°. שמעון בן יהודה *Chimon ben Jehuda*, compagnon de Rabbi.

Digitized by Google

164°. שמעון בן יוחאי *Chimon ben Johaï* qu'on appelle aussi tout simplement *Chimon*; המאור הגדול (grande lumière), ניצוצ למשה (étincelle de Moïse) et par abréviation רשבי (Raschbaï), vivait vers l'an 120 de J. C. et composa, dit-on, le livre *Zohar* dans une caverne où il demeura caché pendant 12 ans.

165°. שמעון בן מנסיא *Chimon ben Menasia*, contemporain de Chimon ben Johaï.

166°. שמעון בן ננס *Chimon ben Nanas* vivait vers la fin du Ier siècle. Il est appelé dans la Mischna ben Nanas.

167. שמעון בן נתנאל *Chimon ben Nathanaël* un des cinq disciples de R. Johanan, fils de Saccaï, qui virent le temple avant et après sa destruction.

168°. שמעון בן הסגן *Chimon ben Hassagan* vivait pendant le IId temple vers les temps de J. C.

169°. שמעון בן עזאי *Chimon ben Asaï*, compagnon de R. Akiba.

170°. שמעון בן עקשיא *Chimon ben Akohija*, contemporain de R. Josua.

171°. שמעון הפקולי *Chimon Happakuli* institua 18 bénédictions devant Rabban Gamaliel le vieux.

172°. שמעון הצדיק *Chimon le juste*, successeur d'Esdras et grand-prêtre, qui survécut à tous les membres de la Grande-Synagogue, et qui alla à la rencontre d'Alexandre le grand, 40 ans après la restauration du temple.

173°. שמעון בן רבי *Chimon ben Rabbi*, c'est-à-dire, fils de Rabbenu Haccadosch.

174°. שמעון בן שטח *Chimon ben Chetach*, compagnon de Jehuda ben Tabbaï, ennemi déclaré des Saducéens.

175°. שמעון התימני *Chimon Hattemani*, un des quatre docteurs de l'école de Jaone, qui sont outre lui R. Elieser, R. Akiba et R. Josua.

176°. שמעיה *Chemaja*, disciple de Siméon Chetahide et compagnon d'Abtalion.

Digitized by Google

Catalogue alphabétique

des principaux docteurs [26]) *Amoraïm* (אמוראים) *qui parlent dans la Ghémara depuis Juda le Saint (an de J. C. 200) jusqu'à la clôture du Talmud (an de J. C. 500).*

א

1°. אבא *Abba*, titre des *Amoraïm* comme *Rabbi* est celui des *Tanaïm*. On croit qu'employé absolument il désigne plus communément Abba Aribba ou Rav.

2°. אבא בר כהנא *Abba bar Cohana*. Il y a deux docteurs de ce nom, l'un vivait du temps de R. Johanan, compilateur du Talmud de Jérusalem, c'est-à-dire, vers l'an

---

26) Sur les *Tanaïtes*, *les Amoraïm* et les autres docteurs de la Tradition voy. la IIde Partie de la *Théorie du Judaïsme*. Ce catalogue des *Amoraïm* sera aussi peu étendu et moins étendu encore que celui de Bartolocci et de Wolf pour des raisons très-plausibles dont voici les principales :

1°. Comme le but de cette Préface est de préparer à la lecture de la version du Talmud par un résumé de tous les moyens qui peuvent jeter quelques rayons de lumière dans son obscurité, il nous faudrait remplir 100 pages au moins des seuls *Amoraïm* des deux Talmuds tels qu'ils se trouvent indiqués dans la Chronique סדר הדורות (*Seder Hadoroth*).

2°. Et comme d'autre part le but de ce catalogue n'est que de fixer les principales époques dans lesquelles les dépositaires de la Tradition ont travaillé, de toutes leurs forces, à expliquer et à altérer en même temps les doctrines de leurs ancêtres, ce but peut être suffisamment rempli par le catalogue que nous donnons et qui contient les principaux d'entre ces docteurs.

3°. Nous observerons en outre que plusieurs *Tanaïtes* reparaissent dans les deux Ghémares de Jérusalem et de Babylone, et qu'ils sont ou les pères ou les précepteurs des *Amoraïm*; de sorte que par le titre de *fils* et par la formule *il disait au nom d'un autre* il n'est pas difficile de conjecturer l'âge de celui qui parle d'après l'âge de l'autre sur l'autorité duquel il appuie ses paroles. Au reste la chronologie des *Amoraïm* est souvent très-compliquée.

Quiconque veut se contenter d'avoir la simple nomenclature des *Tanaïtes* et des *Amoraïm*, peut la retrouver, partagée en âges, dans le IId Volume des Antiquités hébraïques de Georg Vaehner, ouvrage qui, outre ce catalogue presque complet, contient plusieurs renseignemens fort utiles pour tous ceux qui cherchent à s'initier dans les doctrines talmudiques. —

Digitized by Google

250 de J. C., et l'autre contemporain de Rav Joseph, vers l'an 322 de J. C.

3°. אבהו *Abhu*, compagnon de R. Hija bar Abba, disciple de Rabbenu Haccadosch et aïeul de R. Samuel Jarhinée.

4°. אבהו בר כהנא *Abbu bar Cohana* le même peut-être qu' Abba bar Cohana, et selon d'autres le compagnon de R. Ame et de R. Asse, et disciple de R. Johanan.

5°. אבהו בר איהי *Abhu bar Ihé*, contemporain de R. Samuel vers l'an 240 de J. C.

6°. אבתילס בר יוסי *Abthilas bar Jose*, un des cinq fils de Jose.

7°. אבתול ספרא *Avithol Scribe*, ministre de *Rav*.

8°. אביי *Avije* ou *Avaï*, neveu de Rabba bar Nahmani et recteur de l'académie de Pompeditha vers l'an 325 de J. C.

9°. אבימי *Avimi* fils de R. Rahve (רחבא) de Pompeditha vivait vers l'an 325 de J. C.

10°. אבין בר רב אדא *Abbin bar Rav Ada* vivait vers la moitié du 3e siècle.

11°. אבינא *Avina*. On rencontre plusieurs docteurs de ce nom dans la Ghémara sans aucune addition ou avec l'addition de *Rab*.

12°. אדא בר אהבא *Ada bar Ahava*, disciple de Rav, vers la moitié du 3e siècle.

13°. אחא *Aha*. Il y a 50 docteurs dans la Ghémara qui portent ce même nom.

14°. אחא בר חנינא *Aha bar Hanina* paraît antérieur à R. Jacob bar Idi, à Rav Nahman et à R. Tavla qui parlent en son nom, et Rav Nahmana était directeur de l'école de Nahardée vers l'an 230 de J. C.

15°. אחא בן ר' יאשיה *Aha ben R. Jochija*, contemporain de R. Dosthaï ben Jannaï et de R. Jose ben Kephar.

16°. אחא בריה דרבא *Aha fils de Rava*, ministre ou compagnon de R. Ache vers l'an 410 de J. C.

17°. אליעזר *Elieser*, ce nom placé absolument dans la Ghémara signifie R. Eleazar ben Podath.

18°. אלישיב *Elijachib*, contemporain de R. Johanan, rédacteur du Talmud de Jérusalem, vers l'an 230 de J. C.

19°. אלעזר בן יוסי *Eleazar ben Iose* le même peut-être que

Digitized by Google

R. Eleazar ben Jose ben Helpetha qui alla à Rome avec R. Siméon ben Johaï.

20°. אלעזר בן צדוק *Eleazar ben Tsadoc* ou bar Isaac vivait après Rav vers l'an 250 de J. C.

21°. אמי *Ame*, prêtre et disciple de R. Johanan auquel il succéda dans le rectorat de l'académie de Tibériade et qui mourut l'an 300 de J. C.

22°. אמי בר אבא *Ame bar Abba* vivait vers l'an 250 de J. Ch.

23°. אסי *Ase*, prêtre et compagnon de R. Ame et recteur de l'académie de Tibériade. Dans le Talmud de Jérusalem il est appelé ר' יסא Rav Jesa.

24°. אשי *Ache*, c'est-à-dire, Rav Ache, premier rédacteur de la Ghémara de Babylone, né l'an de J. C. 367 et mort en 426.

ב

25°. ביבי בר גדל *Bibi bar Giddel.* Son père parle au nom de Rav et de Samuel, d'où on peut déduire qu'il vivait vers l'an 220 de J. C. et que son fils a touché l'an 279.

26°. בנאה *Banea*, précepteur de R. Johanan, auteur du Talmud de Jérusalem.

27°. ברכיה *Berakia*, contemporain de R. Banea vers l'an de J. C. 200.

ג

28°. גידל *Giddel*, disciple de R. Samuel Jarhinée et précepteur de R. Sira vers la moitié du 3e siècle.

29°. גמליאל *Gamaliel*, fils de Rabbenu Haccadosch qui expliquait la Mischna dans l'académie de Tibériade vers l'an 219 de J. C.

ד

30°. דימי *Dimi* de la terre d'Israël, disciple de R. Johanan et qui passa ensuite à Babylone. Abraham ben Dior parle d'un autre Rav Dimi qui fut recteur de l'académie de Pompeditha vers l'an 383 de J. C.

ה

31°. הונא *Huna*, prince de la captivité et contemporain de Rabbenu Haccadosch.

Digitized by Google

32°. הונא *Huna*, directeur de l'académie de Sora vers l'an 290 de J. C.

33°. הושעיא *Hoschaja* qui parle au nom de Rav et qui par conséquent à dû vivre vers l'an de J. C. 219. D'autres le confondent avec R. Ochaja (אושעיא), disciple de Rabbenu Haccadosch.

34°. הלל הנשיא *Hillel le Prince* qui vivait probablement vers l'an 360 de J. C.

35°. המנונא *Hammenuna*, compagnon de R. Sira.

ז

36°. זוטרא *Zutra*, recteur de l'académie de Pompeditha vers l'an 410 de J. C. et qui ne doit pas être confondu avec R. Zuta (זוטא) contemporain de R. Ache, et qui était recteur de l'académie de Sora vers l'an 427 de J. C.

37°. זוטרא בר טוביה *Zutra bar Tobija*, contemporain de R. Juda, vers la moitié du 3e siècle.

38°. זירא *Zira* le Babylonien qui fut élevé dans la terre d'Israël et disciple de Rav Hanna. Il paraît que de Babylone il revint enfin en Palestine parce qu'on le dit mort à Tibériade dans le 4e siècle.

ח

39°. חייא *Hija* surnommé Rubba (רבה) auteur de la Tosiphta avec Hoschaja Rabba et fils de R. Abba Sela. On l'appelle aussi R. Hija bar Abba.

40°. חייא בר אשי *Hija bar Ache*, c'est-à-dire, fils de ce R. Ache qui fut disciple de Rav et de Samuel.

41°. חייא בר יוסף *Hija bar Joseph*, contemporain de R. Johanan et de Samuel vers l'an 230 de J. C.

42°. חלבו *Halbo*, disciple de Rav Hunna vers l'an 250 de J. C.

43°. חמא *Hamme*, recteur de l'académie de Nehardea, depuis l'an de J. C. 357 jusqu'à l'an 372.

44°. חנא בר בזנא *Hana bar Bisna*, contemporain de R. Chimeon Hasida.

45°. חנילאי *Hanilaï*, contemporain de R. Johanan.

46°. חנינא *Hanina*. On cite dans la *Ghémara* plusieurs docteurs de ce nom dont les plus connus sont R. Hanina ben Gamla, R. Hanina ben Josua et R. Hanina ben Papa.

47°. חסדא *Hasda*, recteur de l'académie de Sora vers l'an 290.

Digitized by Google

48°. יהודה *Jehuda*, recteur de l'académie de Nahardea vers la moitié du 3e siècle.

49°. יהודה בן גרים *Jehuda ben Gherim*, disciple de R. Siméon ben Johaï, né de parens prosélytes. Dans le Talmud de Jérusalem on le nomme R. Jodan.

50°. יהודה בריה דר' חייא *Jehuda fils de Hija*, disciple de R. Siméon ben Rabbi.

51°. יוחנן בן אליעזר *Johanan ben Elieser*, né l'an 184 de J. C. dans la terre d'Israël et auteur de la Ghémara de Jérusalem. Il eut pour précepteurs Rabbenu Haccadosch, R. Jannaï, R. Oschaja Rabba et Ezéchie, fils de R. Hija.

52°. יונתן בן עזיאל *Jonathan ben Usiel* le Paraphraste chaldéen.

53°. יצחק נפחא *Isaac Naphha*, contemporain de R. Ame et de R. Ache.

54°. ירמיה *Jérémie* qu'on appelle dans le Talmud בעל הבעיות (*auteur des questions*) a été disciple de R. Hunna. Il disputait souvent avec les docteurs de Babylone et il l'emportait sur leur avis.

55°. ירמיה בר אבא *Jérémie bar Abba*, disciple et collégue de Rav.

56°. ישמעאל *Ismaël*, on lui attribue une école sous le titre de *maison d'Ismaël* (בית ישמעאל).

כ

57°. כהנא הראשון *Cohana le premier*, collégue et disciple de Rav; on l'appelle le *premier* par rapport à un autre Cohana contemporain de Rav Ache.

ל

58°. לוי *Levi*, sans autre addition veut dire *Levi bar Siri*, disciple de Rabbenu Haccadosch.

59°. לוי בר חיתא *Levi bar Hitta*, contemporain de R. Johanan.

60°. לוי בר חמא *Levi bar Hama*, contemporain de R. Hanina bar Hama et de R. Aphes, vers l'an 220 de J. C.

מ

61°. מר *Mar* ou *Mor* employé simplement signifie *Rabba bar Nahmani* onche d'Avije.

Digitized by Google

62⁰. משרשיא *Mecharchija* probablement fils de *Rava* et disciple d'Avije.

נ

63⁰. נחמן בר יצחק *Nahman bar Isaac.*

ס

64⁰. ספרא *Saphra* qui parle au nom de R. Josua fils de *Hanina.*

ע

65⁰. עיניני בר ששון *Enene bar Sason.*

פ

66⁰. ספא *Papa* sans autre addition signifie plus probablement un recteur de ce nom de l'école de Naresch vers l'an 353 de J. C.

ק

67⁰. קפרא *Kaphra*, précepteur d'Oschaja ben Rabba. Il recueillit quelques traditions qui portent le nom de *Mischna bar Kaphra* ou de *Tosaphta.*

ר

68⁰. רב *Rav*, ce titre sans autre addition signifie אבא אריבא *Abba Aribba*, disciple de Rabbenu Haccadosch et de R. Hija dans la terre d'Israël. Il passa enfin à Babylone et y fonda l'académie de Sora dont il fut le recteur jusqu'à l'an de J. C. 243. On le croit aussi auteur du *Siphre* et de la *Siphra* dont nous avons déjà parlé.

69⁰. רבא *Raba*, compagnon d'Abie et disciple de Rav Hasda vers l'an de J. C. 353.

70⁰. רבא בר (רבה) בר חנא *Raba bar* (*Rabba*)[27] *bar Hanna* disciple de R. Johanan.

71⁰. רבא בר לימא *Raba bar Lema*, contemporain d'Abie.

72⁰. רבינא *Ravina le vieux* et *le jeune*, le premier a été disciple de Rav Joseph vers l'an de J. C. 322, et le second est le dernier des docteurs ghémaristes, mort l'an 474 de J. C.

---

27) Selon Josua Hallevi il faut faire sentir deux ben רבה et un seul en רבא, car ces deux noms désignent souvent deux docteurs differens. —

Digitized by Google

ש

73⁰. שמואל *Chemuel.* Ce nom employé simplement indique R. Samuel Jarhinée ou le calculateur des mouvemens de la lune. Il eut pour père Abba bar Abba, pour patrie Nehardea, et mourut vers le milieu du 3ᵉ siècle.

74⁰. שמלאי *Samlaï*, contemporain de R Johanan.

75⁰. שמן בר אבא *Cheman bar Abba*, disciple de R. Johanan.

76⁰. שמעון בן לקיש *Chimon ben Lakisch* par abréviation רש"בל (Raschbal) naquit d'une soeur de R. Johanan. Son père est appelé ריש לקיש (*Chef-larron*).

77⁰. ששת *Chechath*, disciple de Rav Hunna vers l'an 285 de J. C.

ת

78⁰. תנחום בר חיא *Tankum bar Hija* le même probablement que R. Hija bar Abba.

Lorsque les noms des *Amoraïm* que nous venons de rapporter dans ce catalogue ne donnent pas l'âge que l'on cherche, on doit consulter, ainsi que nous venons de le dire, les articles de leurs parens ou de leurs précepteurs dans ce même catalogue ou dans celui des *Tanaïm* pour obtenir des résultats chronologiques plus précis. Quant aux époques les plus marquantes de la tradition et des écoles où elle a été propagée, on peut collationner avec fruit la table de M. Jost, que nous avons copiée dans la seconde partie de notre Théorie.

Comme les deux Talmud ne constituent, à rigoureusement parler, que deux grands commentaires de la *Mikra* ou de la Bible, il est indubitable que leur intelligence doit dépendre principalement d'une notion exacte[28]) des paroles du texte qu'ils expliquent. En d'autres termes il faut adopter pour principe fondamental que quiconque veut comprendre le Talmud doit être aussi versé dans la Bible

---

28) Je dis une notion exacte des paroles et non de la signification des paroles, car j'ai déjà démontré dans ma Théorie du Judaïsme que la manière d'interpréter la Bible des docteurs de la Synagogue est toujours traditionnelle et nullement critique, et qu'ils puisent dans une tradition qu'ils ont eux-mêmes corrompue à plusieurs reprises.

Digitized by Google

que les talmudistes, c'est-à-dire, il doit la savoir presque par coeur ou être tout au moins en état de se rappeler le contenu d'un chapitre entier en lisant dans le Talmud un seul verset, et le contenu d'un verset entier par la citation d'un seul mot. Nous avons déjà fait quelques remarques à ce sujet dans notre Théorie tout en promettant:

1°. que comme c'est pour les non-Juifs et non pour les Juifs que nous traduisons ce code et que les premiers connaissent la Bible bien moins que les seconds, nous commencerons par établir l'état de chaque question en rapportant les paroles du texte avant que d'en donner la glose ou le commentaire de la *Mischna* et de la *Ghémara*.

2°. que dans le corps de la glose ou du commentaire nous indiquerons soigneusement les chapitres et les versets sur lesquels appuient leurs opinions ou leurs décisions les talmudistes. Mais comme d'autre part la loi de Moïse est l'objet principal des discussions talmudiques et qu' elle présente beaucoup de confusion dans le Pentateuque parce qu'elle y est mêlée à l'histoire, et qu'elle y est plusieurs fois répétée et même modifiée, nous regardons comme indispensable de donner ici le catalogue de 613 *préceptes affirmatifs* et *négatifs* [2]) qu'y ont trouvés les dépositaires de la tradition et dont ils s'occupent continuellement dans le Talmud.

On peut regarder ce catalogue comme le compendium de toute la Bible et le foyer de toutes les doctrines de la Synagogue, car les prophètes antérieurs et postérieurs se sont occupés de leur explication avant les *Tanaïtes* et les *Amoraïm*. Il servira aussi à distinguer dans le Talmud les préceptes de Moïse des prescriptions ou constitutions des Rabbins (מצות דרבנן). Maimonides est peut-être le premier qui ait pensé à faire cet extrait de la loi mosaïque dans la préface à son abrégé du Talmud, appelé *Jad Hasaka*, et son travail, tout inexact qu'il est, peut rendre le même service que le soin que l'on prend ordinairement de marquer sur une longue route les espaces déjà parcourus et ceux qui restent à

---

29) Voy. Théor. du Jud. Ire et IIe Part.

Digitized by Google

parcourir. C'est pourquoi nous n'hésitons pas à l'inscrire dans cette préface tel qu'il est dans l'original, en le traduisant fidèlement et en y ajoutant les citations de la Bible que Maimonides a négligées parce qu'il n'écrivait que pour ses confrères.

מצות עשה

ou

Les Préceptes affirmatifs

de la Loi de Moïse.

1°. Précepte affirmatif est, de croire que Dieu existe, car il est dit[30]: *je suis l'Eternel ton Dieu.*

2°. et qu'il est un; car il est dit[31]): *l'Eternel notre Dieu est un.*

3°. de l'aimer, car il est dit[32]): *tu aimeras l'Eternel ton Dieu.*

4°. de le craindre, car il est dit [3]): *tu craindras l'Eternel ton Dieu.*

5°. de prier, car il est dit[34]): *vous servirez l'Eternel votre Dieu.*

6°. d'être attaché à l'Eternel, car il est dit[35]): *tu lui seras attaché.*

7°. de jurer par lui, car il est dit[36]): *tu jureras par son nom.*

8°. de tâcher autant que possible de ressembler à Dieu dans notre conduite morale, car il est dit[37]): *tu marcheras dans ses voies.*

9°. de sanctifier son nom, car il est dit[38]): *je serai sanctifié entre les enfans d'Israël.*

10°. de faire la lecture du *Chema* deux fois par jour, c'est-à-dire, le soir et le matin, car il est dit[39]): *quand tu te coucheras et quand tu te leveras.*

---

30) Exod. XX, 2. 31) Deut. VI, 4. 32) Ib 5. 33) Ib. 13.

34) Exod. XXIII, 25. Ce service commandé envers Dieu, ajoute Maimonides, signifie la prière.

35) Deut. X, 20.

36) Ib. voy. VI, 13. ce qui n'est pas à la rigueur autant un précepte affirmatif qu'une défense de jurer par le nom d'une autre divinité.

37) Ib. XXVIII, 9. 38) Levit. XXII, 32. 39) Deut. VI, 7.

Digitized by Google

11°. d'apprendre la loi et de l'enseigner, car il est dit[40]: *tu les enseigneras à tes enfans.*

12°. de lier les *Tephillin* autour de la tête, car il est dit[41]: *ils seront comme des fronteaux entre tes yeux.*

13°. de lier les mêmes *Thepillin* autour de la main, ou du bras, car il est dit[42]: *tu les lieras comme un signe sur tes mains.*

14°. de faire les *Tsitsith*, car il est dit[43]: *qu'ils se fassent des Tsitsith* etc.

15°. de faire la *Mezuza*, car il est dit[44]: *tu les écriras sur les poteaux de la maison.*

16°. de rassembler le peuple à la fin de la septième année pour qu'il entende la loi, car il est dit[45]: *rassemble le peuple.*

17°. que chacun transcrive *un exemplaire de la loi* pour son usage, car il est dit[46]: *écrivez-vous ce cantique.*

18°. que chaque roi transcrive un autre exemplaire de la même loi outre celui qu'il avait déjà transcrit comme particulier, car il est dit[47]: *il écrira dans un livre un double de cette loi.*

19°. de faire la bénédiction après le repas, car il est dit[48]: *tu mangeras et tu seras rassasié et tu béniras l'Eternel ton Dieu.*

20°. de bâtir le temple, car il est dit[49]: *et ils me feront un sanctuaire.*

21°. de respecter la maison de Dieu, car il est dit[50]: *vous aurez en révérence mon sanctuaire.*

22°. que les prêtres y fassent toujours le service divin,

---

40) Deut. VI, 7.

41) Ib. v. 8. Nous parlerons des fronteaux (טוטפות) dans la liturgie. 42) Ib.

43) Nomb. XV, 38. Nous parlerons des ציצית tout à l'heure dans la liturgie.

44) Deut. VI, 9. Il sera question de la *Mezuza* ci-dessous.

45) Ib. XXXI, 12.

46) Ib. v. 10. ce cantique, c'est-à-dire, ce Deuteronome ou tous les cinq livres de Moïse selon les Talmudistes.

47) Ib. XXII, 18. 48) Ib. VIII, 10. 49) Exod. XXV, 8. 50) Lèvit. XIX, 30.

Digitized by Google

car il est dit[51]): *toi et tes fils avec toi devant le Tabernacle du témoignage.*

23°. que les Lévites en fassent autant, car il est dit[52]): *les Lévites s'emploieront au service du Tabernacle.*

24°. que les prêtres sanctifient *(ou lavent)* les mains et les pieds au moment du service, car il est dit[53]): *et Ahron et ses fils en laveront leurs mains et leurs pieds.*

25°. qu'ils préparent les lampes du sanctuaire, car il est dit[54]): *Ahron avec ses fils l'arrangera.*

26°. qu'ils donnent la bénédiction aux Israélites, car il est dit[55]): *Vous bénirez ainsi les enfans d'Israël.*

27°. qu'ils arrangent le pain et l'encens devant Dieu chaque samedi, car il est dit[56]): *le pain de proposition continuellement devant moi.*

28°. qu'ils brûlent l'encens deux fois par jour, car il est dit[57]): *et Ahron fera fumer sur l'autel le parfum.*

29°. qu'ils entretiennent continuellement le feu allumé sur l'autel de l'holocauste, car il est dit[58]): *et le feu brûlera sur l'autel.*

30°. qu'ils otent les cendres de l'autel, car il est dit[59]): *et il levera les cendres.*

31°. d'éloigner les impurs du camp ou du lieu où réside la majesté de Dieu, car il est dit[60]): *qu'ils mettent hors du camp tout lépreux, tout homme découlant et tout homme souillé pour un mort.*

32°. d'honorer la semence d'Ahron et de lui accorder le pas dans tout ce qui regarde la religion, car il est dit[61]): *tu les sanctifieras.*

33°. que les prêtres s'habillent des habits sacerdotaux pendant le ministère, car il est dit[62]): *tu feras de saints vêtemens.*

34°. que ceux qui portent l'arche la soutiennent sur les épaules, car il est dit[63]): *le service du sanctuaire est de leur charge, ils porteront sur les épaules.*

---

51) Nomb. XVIII, 2. 52) Ib. XVIII, 23. 53) Exod. XXX, 19. 54) Ib. XXVII, 21. 55) Nomb. VI, 23. 56) Exod. XXV, 30. 57) Ib. XXX, 7. 58) Lévit. VI, 13. 59) Ib. vs. 10. 60) Nomb. V, 2. 61) Lév. XXI, 8. 62) Exod. XXVIII, 2. 63) Nomb. VII, 9.

Digitized by Google

35°. d'oindre le grand-prêtre et les rois avec l'huile de l'onction, car il est dit[64]: *l'huile de la sainte onction.*

36°. que même les prêtres et les Lévites qui sont de service accomplissent leurs fonctions à tour de rôle, mais qu'ils les accomplissent tous ensemble dans les solennités, car il est dit[65]: *et quand le Lévite viendra etc. il aura vendu sur les pères.*

37°. que les prêtres doivent se souiller pour la mort de leurs proches parens et en porter le deuil, car il est dit[66]: *il se contaminera pour elle.*

38°. que le grand-prêtre se marie avec une vierge, car il est dit[67]: *il prendra pour femme une vierge.*

39°. qu'il fasse le sacrifice perpétuel chaque jour, car il est dit[68]: *chaque jour un holocauste continuel.*

40°. qu'il apporte l'offrande de farine chaque jour, car il est dit[69]: *c'est l'offrande d'Ahron et de ses fils.*

41°. d'ajouter un autre sacrifice chaque samedi, car il est dit[70]: *et le jour de samedi deux agneaux.*

42°. d'en faire autant chaque premier jour du mois, car il est dit[71]: *et au commencement de vos mois.*

43°. et pendant la fête de Pâque, car il est dit[72]: *pendant sept jours vous offrirez à l'Eternel des offrandes faites par feu.*

44°. d'apporter l'offrande de l'*Omer* (poignée) avec un agneau le second jour de Pâque, car il est dit[72]: *Vous apporterez au sacrificateur une poignée des premiers fruits de votre moisson.*

45°. d'ajouter un autre sacrifice outre le quotidien, dans la fête de la moisson ou dans la Pentecôte, car il est dit[74]: *et au jour des premiers fruits.*

46°. d'apporter deux pains avec les sacrifices dans la même

---

64) Exod. XXX, 31. 65) Deut. XVIII, 6 et 8.

66) Levit. XXI, 3. C'est-à-dire, il se contaminera à l'occasion de la mort de sa soeur.

67) Ib. vs. 13. 68) Num. XXVIII, 3. 69) Lévit. VI, 20. 70) Num. XXVIII, 9. 71) Ib. vs. 11. 72) Lévit. XXIII, 36.

73) Ib. vs 10 et 12. *Omer* (עמר) veut dire *poignée d'épis*

74) Nomb. XXVIII, 26.

Digitized by Google

fête, car il est dit[75]): *vous apporterez de vos demeures deux pains, pour en faire une offrande.*

47°. d'ajouter un autre sacrifice le premier jour de l'année, car il est dit[76]): *au septième mois le premier du mois.*

48°. d'ajouter un sacrifice le jour d'expiation, car il est dit[77]): *le dixième du septième mois, vous aurez une sainte convocation.*

49°. que le grand-prêtre fasse soigneusement le service du jour d'expiation, car il est dit[78]): *Ahron entrera en cette manière dans le sanctuaire, etc.*

50°. d'ajouter un autre sacrifice dans la fête des Tabernacles, car il est dit[79]): *vous apporterez un holocauste en suave odeur à l'Eternel.*

51°. d'ajouter un autre sacrifice dans le huitième jour de cette même fête, qui est une fête à part, car il est dit[80]): *au huitième jour vous aurez une assemblée solennelle etc.*

52°. de célébrer trois fois par an la fête du pélérinage à Jérusalem, car il est dit[81]): *trois fois par an tu me célébreras une fête solennelle.*

53°. de se présenter pendant ces trois fêtes devant Dieu, car il est dit[82]): *trois fois l'an tous les mâles se présenteront.*

54°. de se réjouir pendant ces mêmes solennités, car il est dit[83]): *et tu te réjouiras en la fête solennelle.*

55°. de tuer l'agneau pascal, car il est dit[84]): *et toute l'assemblée le tuera etc.*

56°. d'en manger la chair rôtie la nuit du 15 de Nisan, car il est dit[85]): *et ils en mangeront ta chair.*

57°. de faire le mois suivant une seconde fête de Pâque pour ceux qui n'ont pu célébrer la première, car il est dit[86]): *le 14e jour du second mois.*

58°. de manger la chair du second agneau pascal avec du pain sans levain et des herbes amères comme le premier,

---

75) Lévit. XXIII, 17. 76) Ib. vs. 24. voy. Nomb. XXIX, 1. 77) Ib. vs. 17. 78) Ib. XVI, 3. 79) Nomb. XXIX, 13. 80) Ib. vs. 35. 81) Exod. XXIII, 14. 82) Ib. v. 17. voy. Deut. XVI, 16. 83) Deut. XVI, 14. 84) Exod. XII, 6. 85) Ib. vs. 8. 86) Nomb. IX, 11.

Digitized by Google

car il est dit [87]): *ils le mangeront avec du pain sans levain et des herbes amères.*

59°. de sonner des trompettes pendant les sacrifices et dans les temps de détresse, car il est dit [88]): *vous sonnerez des trompettes sur vos holocaustes, etc.*

60°. de sacrifier des animaux qui aient huit jours au moins, car il est dit [89]): *depuis le huitième jour et les suivans.*

61°. de sacrifier des animaux sans défaut, car il est dit [90]): *ce qui sera sans tare sera agrée.*

62°. d'employer du sel dans chaque sacrifice, car il est dit [91]): *tu apporteras du sel avec toutes les oblations.*

63°. de faire le service de l'holocauste, car il est dit [92]): *quand son offrande sera un holocauste.*

64°. le service de la victime pour le péché, car il est dit [93]): *voilà la loi du sacrifice pour le péché.*

65°. le service de la victime pour le délit, car il est dit [94]): *voilà la loi du sacrifice pour le délit.*

66°. le service de la victime de prospérité, car il est dit [95]): *voilà la loi du sacrifice de prospérité.*

67°. le service de l'offrande de farine ou du gâteau, car il est dit [96]): *et quand quelque personne offrira l'offrande du gâteau.*

68°. que le *Beth-din* apporte un sacrifice lorsqu'il s'est trompé en jugeant, car il est dit [97]): *et si toute l'assemblée d'Israël a péché par erreur.*

69°. que chaque particulier doit apporter un sacrifice lorsqu'il a contrevenu par erreur à un précepte négatif auquel est attachée l'extermination, car il est dit [98]): *et quand quelqu'un aura péché.*

70°. que chaque particulier apporte un sacrifice lorsqu'il doute s'il a commis un péché pour lequel il faudrait off-

---

87) Nomb. X, 11. 88) Ib. X, 10. 89) Lévit. XXII, 27. 90) Ib. v. 21. 91) Ib. II, 13. 92) Ib. I, 3. 93) Ib. VI, 25.

94) Ib. VII, 1. La différence entre le péché et le délit n'est pas encore déterminée.

95) Ib. v. 11. 96) Ib. II, 1. 97) Ib. IV, 13. 98) Ib. IV, 27 et V, 1.

Digitized by Google

rir la victime *pour le péché*, car il est dit[9]): *quand il ne sait pas, etc. il apportera le sacrifice pour son délit.*

71°. que celui qui commet une erreur dans une prévarication (Lev. V, 15. 16.), ou qui aura péché dans un cas de vol (ib. VI, 2.), ou avec une esclave fiancée, ou qui nie un gage (ib. VI, 2.) et fait serment (ib. vs. 3.) doit apporter le sacrifice du *délit*[100]).

72°. d'apporter un sacrifice selon ses moyens, car il est dit[1]): *et s'il n'a pas le moyen, etc.*

73°. de confesser devant Dieu tout péché commis dans le temps et hors du temps du sacrifice, car il est dit[2]): *ils confesseront les péchés qu'ils auront faits.*

74°. que celui qui découle apporte un sacrifice lorsqu'il sera purgé de son flux, car il est dit[3]): *quand celui qui découle, etc.*

75°. que la femme qui découle apporte un sacrifice lorsqu'elle sera nette, car il est dit[4]): *mais si elle est purgée de son flux.*

76°. que le lépreux apporte un sacrifice aussitôt qu'il sera guéri, car il est dit[5]) : *le huitième jour il prendra, etc.*

77°. qu'une femme qui vient d'accoucher apporte un sacrifice après sa purification, car il est dit[6]): *et quand les jours de la purification seront accomplis.*

78°. de donner la dîme du bétail, car il est dit[7]): *mais toute dîme de boeufs, de brebis et de chèvres, etc.*

79°. de sacrifier le premier né des bêtes pures et de l'offrir à Dieu, car il est dit[8]): *tout premier né mâle de ton gros et menu bétail.*

80°. de racheter le premier né des hommes, car il est dit[9]): *on ne manquera pas de racheter le premier né de l'homme.*

81°. de racheter le premier né de l'âne, car il est dit[10]):

---

99) Lév. V, 6 et 17. ce qui s'appelle אשם תלוי *sacrifice pour le délit suspendu ou douteux.*

100) qui s'appelle אשם ודאי *sacrifice pour le délit certain.*

1) Lév. V, 7 et 11. 2) Nomb. V, 7. 3) Lévit. XV, 13. 4) Ib. vs. 28. 5) Ib. XIV, 10. 6) Ib. XII, 6. 7) Ib. XXVII, 32. 8) Deut. XV, 19. 9) Nomb. XVIII, 15. 10) Exod. XIII, 13.

Digitized by Google

tu racheteras la première portée d'ânesse avec un agneau ou avec le petit d'une chèvre.

82°. de couper le cou à toute première portée d'ânesse, lorsqu'on ne la rachète pas, car il est dit[11]): *si tu ne la rachètes tu lui couperas le cou.*

83°. d'apporter l'offrande nécessaire ou volontaire au temple à la prochaine fête du pélerinage, car il est dit[12]): *tu viendras là et tu y apporteras, etc.*

84°. d'offrir toutes sortes de sacrifices dans le temple, car il est dit[13]): *tu feras là tout ce que je t'ordonne.*

85°. que tous ceux qui s'obligent à faire un sacrifice hors de la Palestine se rendent au temple lorsqu'ils veulent l'effectuer, car il est dit[14]): *mais tu prendras les choses que tu aûras consacrées ou vouées, et viendras, etc.*

86°. de racheter les choses consacrées qui ont quelque tare, pour les manger ensuite, car il est dit[15]): *tu pourras tuer et manger selon les désirs de ton âme.*

87°. que lorsqu'on change une offrande contre une autre toutes les deux soient saintes, car il est dit[16]): *tant celle-ci que l'autre qui aura été mise à sa place sera sainte.*

88°. que les prêtres mangent le reste de l'offrande de farine, car il est dit[17]): *mais ce qui restera du gâteau sera pour Ahron et ses fils.*

89°. et la chair des victimes *pour le péché et pour le délit*, car il est dit[18]): *ils mangeront les choses par lesquelles la propiciation aura été faite.*

90°. de brûler la chair d'une bête consacrée qui est devenue impure, car il est dit[19]): *la chair qui aura touché quelque chose de souillé sera brûlée au feu.*

---

11) Exod. XIII, 13. 12) Deut. XII, 5 et 6. 13) Ib. vs. 14.

14) Ib. vs. 26. C'est seulement par tradition que l'on sait que ce verset doit être entendu des Juifs qui demeuraient hors de la terre de promission.

15) Ib. vs. 15. Car c'est ainsi que la tradition explique ce passage.

16) Lévit. XXVII, 10. *Sainte*, c'est-à-dire, appartenante à Dieu.

17) Ib. II, 3 et 10. voy. VI, 16. 18) Exod. XXIX, 33. 19) Lévit. VII, 9.

Digitized by Google

91°. de brûler les restes du sacrifice, car il est dit[20]): *mais ce qui sera demeuré de reste de la chair du sacrifice sera brûlé le troisième jour.*

92°. que le Nazarien laisse croître ses cheveux, car il est dit[21]): *et il laissera croître les cheveux de sa tête.*

93°. qu'il les coupe à la fin de son Nazaréat en fesant un sacrifice, ou pendant les temps de son Nazaréat quand il est devenu impur, car il est dit[22]): *que si quelqu'un vient à mourir auprès de lui*, etc.

94°. que chacun remplisse ses voeux concernant les sacrifices des aumônes etc., car il est dit[23]): *tu prendras garde de faire ce que tu auras proféré de ta bouche.*

95°. de se conformer à toutes les prescriptions légales qui concernent les voeux annullés[24]).

96°. que quiconque touche une bête morte d'elle-même soit impur, car il est dit[25]): *et quand quelqu'une des bêtes qui vous sont pour viande sera morte*, etc.

97°. que huit espèces de reptiles rendent impur, lorsqu'ils sont morts, car il est dit[26]): *ceci aussi vous sera souillé entre les reptiles.*

98°. que les alimens sont sujets à devenir impurs, car il est dit[27]): *de tous les alimens qui peuvent être mangés*, etc.

99°. qu'une femme qui a ses règles soit impure et rende impur[28]).

100°. qu'une femme dans ses couches soit impure comme une femme pendant ses règles[29]).

101°. qu'un lépreux soit impur et rende impur[30]).

102°. qu'un vêtement infecté de la lèpre soit impur et rende impur[31]).

103°. que la maison infectée de la lèpre rende impur[32]).

104°. que celui qui découle ou qui a un flux rende impur[33]).

105°. celui qui accouche de semence *(pollution)* rende impur[34]).

---

20) Lév. VII, 17. 21) Nomb. VI, 5. 22) Ib. vs. 9. 23) Deut. XXIII, 23. 24) Nomb. XXX, 3. etc. 25) Lévit. XI, 39. 26) Ib. vs. 29. 27) Ib. vs. 34. 28) Ib. XV, 19 et 33. 29) Ib. XII, 2. 30) Ib. XIII, 3 et 44. 31) vs. 47. 32) Ib. XIV, 34 etc. 33) Ib. XV, 2. 34) Ib. vs. 16.

Digitized by Google

106°. que la femme qui découle, hors du temps de ses règles, rende impur[35]).

107°. qu'une personne morte rende impur[36]).

108°. que l'eau de la séparation ou de cendres de la vache rousse rende impur l'homme pur, et purifie celui qui est devenu impur par l'attouchement d'un mort[37]).

109°. que toute purification se fasse en se plongeant en-entièrement dans l'eau de source, car il est dit[38]): *il lavera sa chair avec de l'eau vive.*

110°. que toute purification de la lèpre d'homme ou de maison se fasse par du bois de cendre, par de l'hysope, du cramoisi et par deux passereaux et par l'eau vivante, car il est dit[39]): *voici la loi du lépreux.*

111°. que le lépreux rase tout son poil, car il est dit[40]): *et le septième jour il rasera tout son poil.*

112°. que le lépreux se fasse connaître de tout le monde par ses habits déchirés, par sa tête nue, etc. et que les autres impurs aussi se fassent connaître de quelque manière[41]).

113°. de faire la cérémonie de la vache rousse et que ses cendres soient toujours prètes, car il est dit[42]): *et elles seront gardées pour l'assemblée des enfans d'Israël.*

114°. que celui qui promet en voeu autant que vaut un homme en donne le prix fixé par la loi, car il est dit[43]): *quand quelqu'un aura fait un voeu important* etc.

115°. que celui qui promet en voeu autant que vaut une bête souillée en paie la valeur, car il est dit[44]): *il présentera la bête devant le sacrificateur.*

116°. que celui qui promet en voeu autant que vaut sa maison paie d'après l'estimation du sacrificateur, car il est dit[45]): *et le sacrifiacateur l'estimera.*

117°. que celui qui sanctifie par un voeu son champ doit donner l'estimation fixée par la loi, car il est dit[46]): *et ton estimation sera selon ce qu'on y sème.*

---

35) Lév. XV, 25. 36) Nomb. XIX, 14. 37) Ib. vs. 8. 9 et 10. 38) Lév. XV, 13 et 16. On tient cela de la tradition. — 39) Ib. XIV, 2 etc. 40) Ib. vs. 9. 41) Ib. XIII, 45 etc. 42.) Nomb. XIX, 2 et 9. 43) Lévit. XXVII, 2 etc. 44) Ib. vs. 11. 45) Ib. vs. 14. 46) Ib. vs. 16.

Digitized by Google

118°. que celui qui retient par erreur une chose consacrée à l'Eternel doit la restituer et y ajouter un cinquième par dessus, car il est dit[47]: *il restituera et ce qu'il aura péché*, etc.

119°. que pour celui qui plante des arbres fruitiers, les fruits de la quatrième année soient saints (appartiennent à Dieu), car il est dit[48]: *mais en la quatrième année tout son fruit sera une chose sainte.*

120°. de laisser le bout de son champ sans moissonner[49].

121°. d'y laisser les épis sans les glaner[50].

122°. d'y laisser la gerbe oubliée[51].

123°. de laisser la vigne sans la grapiller[52].

124°. et sans recueillir les raissins tombés[53].

125°. d'apporter les prémices au temple, car il est dit[54]: *les prémices des premiers fruits de la terre.*

126°. de séparer des premiers fruits de la terre une grande offrande pour les prêtres, car il est dit[55]: *tu lui donneras les prémices de ton froment*, etc.

127°. de séparer les dîmes pour les Lévites, car il est dit[56]: *toutes les dîmes de la terre*, etc.

128°. de séparer les secondes dîmes pour les manger devant l'Eternel à Jérusalem, car il est dit[57]: *decimando decimabis*, etc.

129°. que les Lévites séparent la dîme des dîmes qu'ils ont reçues des Israélites, et qu'ils la donnent aux prêtres, car il est dit[58]: *tu parleras aussi aux Lévites* etc.

130°. de séparer dans la troisième et sixième année du repos de la terre les dîmes pour les pauvres au lieu des

---

47) Lévit. XXV, 16. 48) Ib. XIX, 24. 49) Ib. vs. 9. 50) Ib. 51) Deut. XXIV, 19. 52) Lévit. X, 10.

53) Ib. Les cinq derniers préceptes sont accompagnés d'une négative dans le texte (ib.), mais la formule affirmative *tu les laisseras au pauvre et à l'étranger*, qui suit immédiatement (ib.) les change tous en affirmatifs.

54) Exod. XXIII, 19. 55) Deut. XVIII, 4. 56) Lévit. XXVII, 30.

57) Deut. XIV, 22. On tient par tradition qu'il s'agit dans ce passage des secondes dîmes.

58) Nomb. XVIII, 26.

Digitized by Google

secondes dîmes, car il est dit[59]): *au bout de la troisième année*, etc.

131°. de faire la confession des dîmes en déclarant les avoir payées toutes exactement, car il est dit[60]): *et tu diras en la présence de l'Eternel, j'ai emporté de ma maison ce qui était sacré,* etc.

132°. de faire la déclaration de coutume en apportant les prémices, car il est dit[61]): *et tu prendras la parole et diras devant l'Eteruel ton Dieu*, etc.

133°. de séparer en pétrissant un tourteau pour les prêtres, car il est dit[62]): *vous offrirez en offrande élevée un tourteau pour les prémices de votre pâte.*

134°. de laisser reposer la terre la septième année (de ne point en recueillir le produit), car il est dit[63]): *mais en la septième année tu lui donneras du relâche.*

135°. et de point la labourer, car il est dit[64]): *tu te reposeras au temps du labourage de la moisson.*

136°. de sanctifier l'année du jubilé par le repos et par le relâche, car il est dit[65]): *vous sanctifierez la* 50e *année.*

137°. de sonner la trompette dans l'année du jubilé, car il est dit[66]): *puis tu feras sonner de la trompette de jubilation.*

138°. de donner le droit de rachat pour la terre pendant le jubilé, car il est dit[67]): *dans tout le pays de votre possession vous donnerez le rachat pour la terre.*

139°. que le vendeur jouisse pendant un an du droit de racheter des maisons situées dans des villes entourées de murailles, car il est dit[68]): *et si quelqu'un a vendu une maison*, etc.

140°. de compter les années du jubilé par années et par semaines d'années, car il est dit[69]): *tu compteras aussi sept semaines d'années*, etc.

---

59) Deut. XIV, 28. 60) Ib. XXII, 13 61) Ib. vs. 5. 62) Nomb. XV, 20. 63) Exod. XXIII, 11.

64) Ib. XXXIV, 21. Il paraît qu'il est plutôt ordonné dans ce verset d'observer le samedi même pendant le labourage et la moisson.

65) Lévit. XXV, 10. 66) Ib. vs. 9. 67) Ib. vs. 24. 68) Ib. vs. 29. 69) Ib. vs. 8.

Digitized by Google

141°. de faire la rémission des dettes chaque septième année, car il est dit[70]: *que tout homme ayant droit d'exiger.*

142°. de les exiger seulement de l'étranger, car il est dit[71]: *tu pourras exiger de l'étranger*, etc.

143°. de donner aux sacrificateurs l'épaule, les mâchoires et le ventre de chaque victime, car il est dit[72]: *on donnera au sacrificateur l'épaule*, etc.

144°. de donner aux sacrificateurs les prémices de la toison, car il est dit[73]: *tu lui donneras les prémices de la toison de tes brebis.*

145°. d'adjuger une partie de l'interdit à (חרם) Dieu, et une partie aux prêtres, car il est dit[74]: *Or, tout interdit qu'on aura dévoué*, etc.

146°. d'exercer la boucherie du gros et du menu bétail d'après certaines règles prescrites, car il est dit[75]: *tu tueras de ton gros et menu bétail*, etc.

147°. de couvrir avec la poussière le sang d'une bête ou d'un oiseau, car il est dit[76]: *il répandra leur sang et le couvrira de poussière.*

148°. de laisser aller la mère d'un nid d'oiseaux dont on se saisit, car il est dit[77]: *mais tu ne manqueras pas de laisser aller la mère, et tu prendras les petits.*

149°. d'examiner avec attention les marques par lesquelles on reconnaît les bêtes qu'on peut manger, car il est dit[78]: *ce sont ici les animaux dont vous mangerez.*

150°. d'en faire autant pour les oiseaux, car il est dit[79]: *vous mangerez tout oiseau net.*

151°. et pour les sauterelles qu'on peut manger, car il est dit[80]: *ayant des jambes sur ses pieds.*

152°. d'examiner de la même manière les poissons, car il est dit[81]: *vous mangerez de ceci d'entre tout ce qui est dans les eaux.*

---

70) Deut. XV, 2. 71) Ib. vs. 3. 72) Ib. XVIII, 3. 73) Ib. vs. 4.
74) Lévit. XXVII, 28. L'interdit (חרם) est une espèce de voeu qui n'admet pas le droit de rachat.
75) Deut XII, 21. 76) Lév. XVII, 13. 77) Deut. XXII, 7.
78) Lév. XI, 2. 79) Deut. XIV, 11. 80) Lév. XI, 21. 81) Ib. vs. 9.

Digitized by Google

153°. de sanctifier les premiers jours du mois, et de faire que les ans et les mois soient comptés seulement par les membres du Sanhédrin, car il est dit[82]: *ce mois-ci vous sera le commencement des mois, il vous sera le premier des mois de l'année.*

154°. de reposer dans le jour du sabbat, car il est dit[83]: *tu reposeras au septième jour.*

155°. de sanctifier ou de fêter le sabbat, car il est dit[84]: *souviens-toi du jour du repos pour le sanctifier.*

156°. d'ôter le levain de la maison, pendant la pâque, car il est dit[85]: *et dès le premier jour vous ôterez le levain de vos maisons.*

157°. de s'entretenir sur la sortie d'Egypte la première nuit de Pâques, car il est dit[86]: *et en ce jour là tu feras entendre ces choses à ton fils.*

158°. de manger les *matses* ou les pains sans levain dans cette même nuit, car il est dit[87]: *au soir vous mangerez les pains sans levain.*

159°. de reposer le premier jour de Pâques, car il est dit[88]: *au premier jour il y aura une sainte convocation.*

160°. de reposer aussi dans le septième jour de cette même fête, car il est dit[89]: *il y aura de même au septième jour une sainte convocation.*

161°. de compter sept semaines entières ou 49 jours depuis la moisson, de l'*Omer* ou de la gerbe, car il est dit[90]: *vous le compterez aussi dès lendemain du sabbat*, etc.

162°. de reposer dans le 50ᵉ jour ou dans la Pentecôte, car il est dit[91]: *vous publierez en ce jour là une sainte convocation.*

163° de reposer dans le premier jour du septième mois, car il est dit[92]: *au septième mois le premier jour du mois il y aura un repos pour vous.*

---

82) Exod. XII, 2. 83) Ib. XXIII, 12. 84) Ib. XX, 8. 85) Ib. XXII, 15. 86) Ib. XIII, 8. 87) Ib. XII, 18. 88) Ib. vs. 16. 89) Ib. 90) Lévit. XXIII, 15. 91) Ib. vs. 21. 92) Ib. vs. 24.

Digitized by Google

164°. de jeûner le dixième de ce même mois, car il est dit[93]): *le dixième jour*, etc. *vous affligerez vos âmes.*

165°. de célébrer le repos dans ce même jour, car il est dit[94]): *ce sera pour vous un sabbat de repos.*

166°. de reposer le premier jour de la fête des Tabernacles, car il est dit[95]): *au premier jour une sainte convocation.*

167°. de reposer le huitième jour de cette même solennité, car il est dit[96]): *et au huitième jour vous aurez une sainte convocation.*

168°. de demeurer sept jours dans les Tabernacles, car il est dit[97]): *vous demeurerez sept jours dans des tentes.*

169°. de tenir entre les mains les branches d'un palmier pendant cette fête, car il est dit[98]): *et au premier jour vous prendrez du fruit d'un bel arbre, des branches de palmier*, *etc.*

170°. d'entendre la voix de la trompette le premier de l'année, car il est dit[99]): *ce vous sera le jour de jubilation.*

171°. de donner la moitié d'un *sicle* chaque année, car il est dit[100]): *tous ceux qui passeront par le dénombrement donneront un demi sicle.*

172°. de prêter l'oreille aux prophètes de chaque génération pourvu qu'ils n'ajoutent et ne retranchent rien à la loi de Moïse, car il est dit[1]): *vous l'écouterez.*

173°. de choisir un roi, car il est dit[2]): *tu ne manqueras par d'établir pour roi*, *etc.*

174°. d'écouter les juges du Grand-Sanhédrin, car il est dit[3]): *selon le droit qu'ils t'auront déclaré*, *etc.*

175°. de suivre la pluralité des suffrages quand il y aura disparité d'avis dans le Sanhédrin, car il est dit[4]): *tu te conformeras à la pluralité.*

176°. d'établir des juges et des prévôts dans chaque com-

---

93) Lév. XVI, 29. 94) Ib. vs. 32. 95) Ib. vs. 35. 96) Ib. vs. 36. 97) Ib. vs. 42. 98) Ib. vs. 40. 99) Nomb. XXIX, 1. 100) Exod. XXX, 13. 1) Deut. XIII, 15. 2) Ib. XVII, 15. 3) Ib. vs. 11.

4) Exod. XXIII, 2. ce verset porte précisment le contraire.

Digitized by Google

mune d'Israël, car il est dit[5]): *tu établiras des juges et des prévôts, etc.*

177°. d'être impartial avec les deux parties constituées en jugement, car il est dit[6]): *tu jugeras justement ton prochain.*

178°. de rendre témoignage lorsqu'on est instruit d'un fait quelconque, car il est dit[7]): *quand quelqu'un aura été témoin, soit qu'il l'ait vu ou qu'il l'ait su, etc.*

179°. d'examiner les témoins avec beaucoup d'attention, car il est dit[8]): *alors tu chercheras et t'informeras et t'enquerras soigneusement.*

180°. d'appliquer aux faux témoins la même peine qu'ils voulaient attirer sur les autres, car il est dit[9]): *tu lui feras comme il avait dessein de faire à son frère.*

181°. de couper le cou à une jeune vache dans l'endroit où l'on trouve un homme tué sans savoir qui est l'auteur de ce meurtre, car il est dit[10]): *et là ils couperont le cou à la jeune vache dans la vallée.*

182°. d'établir six villes de refuge pour les meurtriers, car il est dit[11]): *tu dresseras le chemin et tu diviseras en trois parties, etc.*

183°. d'assigner aux Lévites des villes pour leur demeure parmi lesquelles soient aussi les villes de refuge, car il est dit[12]): *qu'ils donnent des villes aux Lévites.*

184°. de faire des défenses autour du toit en bâtissant une maison, car il est dit[13]): *tu feras des défenses, etc.*

185°. d'exterminer le culte et les adorateurs des astres, car il est dit[14]): *vous détruirez entièrement, etc.*

186°. de brûler une ville juive et d'en tuer les habitans, lorsqu'ils s'adonnent à l'idolâtrie, car il est dit[15]): *et tu brûleras entièrement au feu cette ville, etc.*

187°. d'exterminer les sept peuples de Canaan, car il est dit[16]): *tu ne manqueras pas de les détruire à la façon de l'interdit, etc.*

---

5) Deut. XVI, 18. 6) Lévit. XIX, 15. 7) Ib. V, 1. 8) Deut. XIII, 14. 9) Ib. XIX, 19. 10) Ib. XXI, 4. 11) Ib. XIX, 3. 12) Nomb. XXXV, 2 et 6. 13) Deut. XXII, 8. 14) Ib. XII, 2. 15) Ib. XIII, 13 et 16. 16) Ib. XX, 17.

Digitized by Google

188°. d'exterminer la semence d'Amalec, car il est dit[17]: *alors tu effaceras la mémoire d'Amalec, etc.*

189°. de se souvenir à jamais de ce qu'Amalec fit aux Juifs lorsqu'ils sortaient d'Egypte, car il est dit[18]: *qu'il te souvienne de ce qu'Amalec t'a fait en chemin.*

190°. de se comporter dans une guerre qui n'est pas avec les sept peuples de Canaan, d'après les préceptes écrits dans la loi, car il est dit[19]: *quand tu t'approcheras d'une ville, etc.*

191°. d'oindre un prêtre pour la guerre ou pour accompagner l'armée en temps de guerre, car il est dit[20]: *le sacrificateur s'avancera et parlera au peuple, etc.*

192°. d'avoir un lieu hors du camp *(pour les besoins corporels)*, car il est dit[21]: *tu auras quelque endroit hors du camp, etc.*

193°. d'avoir toujours sur soi un instrument en forme de poignard pour cacher dans la terre le superflu du ventre, car il est dit[22]: *tu auras un pic entre tes ustensiles, etc.*

194°. de rendre les choses ravies, car il est dit[23]: *il rendra la chose qu'il aura ravie, etc.*

195°. de donner des aumônes, car il est dit[24]: *mais tu ne manqueras pas de lui ouvrir ta main.*

196°. de faire des cadeaux aux esclaves juifs, lorsqu'on les renvoie, car il est dit[25]: *et tu ne manqueras pas de le charger de quelque chose de ton troupeau.*

197°. de prêter de l'argent au pauvre, car il est dit[26]: *si tu prêtes de l'argent à mon peuple, etc.*

198°. de prêter à un idolâtre avec usure, car il est dit[27]: *tu prêteras bien à usure à l'étranger.*

199°. de rendre le gage à son possesseur lorsqu'il en a

---

17) Deut. XXV, 19. 18) Ib. vs. 17. 19) Ib. XX, 10. 20) Ib. vs. 2. 21) Ib. XXIII, 12. 22) Ib. vs. 13. 23) Lév. VI, 4. 24) Deut. XV, 8 et 11. 25) Ib. vs. 14. Cela s'applique aussi à une femme esclave voy. vs. 15.

26) Exod. XXII, 25. La particule si (אם) observe Maimonides, n'indique pas une permission, mais un précepte. Voy. Deut. XV, 8.

27) Deut. XXIII, 20. Nous tenons par tradition, dit le même Maimonides, que ces paroles constituent un précepte affirmatif.

Digitized by Google

besoin, car il est dit): *mais tu ne manqueras pas de lui rendre le gage, etc.*

200°. de donner le salaire au mercenaire dans son temps, car il est dit[29]): *tu lui donneras son salaire le jour même qu'il aura travaillé.*

201°. de permettre que le mercenaire mange des fruits du champ dans lequel il travaille, car il est dit[30]): *quand tu entreras dans la vigne de ton prochain, etc. quand tu entreras dans les blés de ton prochain, etc.*

202°. de secourir son compagnon de voyage ou le sommier de son compagnon de voyage, car il est dit[31]): *tu ne manqueras pas de l'aider.*

203°. d'aider son prochain à remettre sur le sommier la charge tombée, car il est dit[32]): *et tu ne manqueras point de relever avec lui, etc.*

204°. de rendre une chose perdue, car il est dit[33]): *tu ne manqueras point de les ramener à ton frère.*

205°. de donner des avertissemens au pécheur, car il est dit[34]): *tu reprendras soigneusement ton prochain, etc.*

206°. d'aimer tout homme qui est fils de l'alliance, car il est dit[35]): *mais tu aimeras ton prochain comme toi-même.*

207°. d'aimer le *Gher (étranger ou prosélyte)*, car il est dit[36]): *vous aimerez donc le Gher.*

208°. d'avoir des balances et des poids justes, car il est dit[37]): *vous aurez les balances justes et les pierres à peser justes.*

209°. d'honorer les sages, car il est dit[38]): *lève-toi devant les cheveux blancs, etc.*

210°. d'honorer le père et la mère, car il est dit[39]): *honore ton père et ta mère.*

---

28) Deut. XXIV, 13. 29) Ib. vs. 15. 30) Ib. vs. 24 et 25. 31) Exod. XXIII, 5. 32) Deut. XXII, 4. 33) Ib. vs. I. 34) Lév. XIX, 17. 35) Ib. vs. 18.

36) Deut. X, 19. Je dis *étranger* ou *prosélyte*, car j'ai déjà démontré dans ma Théorie du Judaïsme que le mot גר (Gher) a l'une et l'autre signification, et que les Talmudistes lui donnent plus volontiers la seconde que la première.

37) Lév. XIX, 36. 38) Ib. vs. 32. 39) Exod. XX, 12.

Digitized by Google

211°. de craindre le père et la mère, car il est dit[40]): *vous craindrez chacun sa mère et son père.*

212°. de se propager, car il est dit[41]): *croissez et multipliez.*

213°. de faire suivre le mariage aux fiançailles, car il est dit[42]): *quand quelqu'un aura pris une femme, etc.*

214°. que le jeune marié s'amuse avec sa femme la première année du mariage, car il est dit[43]): *mais il en sera exempt pendant un an, et sera en joie à la femme qu'il aura prise.*

215°. de circoncire les mâles, car il est dit[44]): *tout enfant mâle de huit jours sera circoncis.*

216°. d'épouser la veuve de son frère mort sans enfans, car il est dit[45]): *et la prendra pour femme et l'épousera comme étant son beau-frère.*

217°. que la belle-soeur ôte le soulier du beau-frère lorsqu'il ne veut pas l'épouser, car il est dit[46]): *et il lui ôtera le soulier du pied.*

218°. que celui qui viole une fille en lui fesant violence soit obligé de la prendre pour femme, car il est dit[47]): *et elle lui sera pour femme, etc.*

219°. que celui qui fait courir un faux bruit sur sa femme demeure avec elle toute sa vie, car il est dit[48]): *et il ne la pourra pas renvoyer tant qu'il vivra.*

220°. que celui qui séduit une fille paie 50 sicles et se conforme aux autres prescriptions énoncées dans la loi, car il est dit[49]): *si quelqu'un suborne une vierge, etc.*

221°. de traiter une belle captive, comme il est écrit dans la loi, car il est dit[50]): *si tu vois entre les prisonniers quelque belle femme, etc.*

222°. de renvoyer sa femme moyennant le livre du divorce, car il est dit[51]): *il lui donnera par écrit la lettre de divorce, etc.*

223°. de traiter la femme *sotha*, ou soupçonnée d'infidélité,

---

40) Lév. XIX, 3. 41) Gen. I, 28. 42) Deut. XXIV, 1. 43) Ib. vs. 5. 44) Gen. XVII, 12. Lév. XII, 3. 45) Deut. XXV, 5. 46) Ib. vs. 9. 47) Ib. XXII, 29. 48) Ib. v. 19. 49) Exod. XXII, 16. 50) Deut. XXI, 11. 51) Ib. XXIV, 1.

Digitized by Google

d'après ce qui est écrit dans la loi, car il est dit[52]): *et que le sacrificateur aura fait à l'égard de cette femme tout ce qui est ordonné par la loi.*

224°. de punir par des coups un criminel (qui n'a pas commis un crime capital), car il est dit[53]): *le juge le fera jeter par terre et battre devant soi.*

225°. de faire que celui qui commet un meurtre par mégarde s'enfuie dans une ville de refuge, car il est dit[54]): *et il y demeurera jusqu'à la mort du souverain sacrificateur.*

226°. que les juges tuent avec un glaive les criminels, car il est dit[55]): *on ne manquera pas d'en faire punition*

227°. que les juges fassent étrangler les criminels, car il est dit[56]): *on fera mourir de mort l'homme et la femme adultères.*

228°. que les juges brûlent les criminels, car il est dit[57]): *il sera brûlé au feu avec elle, etc.*

229°. que les juges fassent lapider les criminels, car il est dit[58]): *vous les assommerez de pierres.*

230°. que les juges fassent pendre les criminels, car il est dit[59]): *tu le pendras à un bois.*

231°. d'enterrer celui qu'ils auront fait tuer le même jour qu'il aura été exécuté, car il est dit[60]): *tu ne manqueras pas de l'ensévelir le même jour.*

232°. de traiter un esclave juif d'après les règles prescrites, car il est dit[61]): *si tu achètes un esclave hébreu, etc.*

233°. que le maître épouse l'esclave juive, car il est dit[62]): *si elle déplaît à son maître qui ne l'aura point fiancée, etc.*

234°. qu'elle soit rachetée, car il est dit[63]): *il la fera racheter.*

235°. de faire servir un esclave cananéen à jamais, car il est dit[64]): *et vous vous servirez d'eux à perpétuité.*

236°. que celui qui blesse un autre paie une amende, car il est dit[65]): *si quelques-uns ont eu querelle, etc.*

---

52) Nomb. V, 30. 53) Deut. XXV, 2. 54) Nomb. XXXV, 25. 55) Exod. XXI, 20. 56) Lévit. XX, 10. 57) Ib. vs. 14. 58) Deut. XXII, 24. 59) Ib. XXI, 22. 60) Ib. vs. 23. 61) Exod. XXI, 2. 62) Ib. vs. 8. 63) Ib. 64) Lév. XXV, 46. 65) Exod. XXI, 18.

Digitized by Google

237°. de réparer un dommage fait par une bête, d'après les règles prescrites, car il est dit[66]: *et si le boeuf de quelqu'un blesse le boeuf de son prochain, etc.*

238°. de réparer les dommages causés par une fosse, d'après les règles prescrites, car il est dit[67]): *si quelqu'un découvre une fosse, etc.*

239°. de punir un voleur par une amende ou par la mort, car il est dit (Exod. XXII, 1.): *si quelqu'un dérobe,* (ib. vs. 2.) *si le larron est trouvé en fracture,* (ib. XXI, 16.) *si quelqu'un dérobe un homme, etc.*

240°. de juger les dommages causés par le pâturage, d'après les règles prescrites, car il est dit[68]): *si quelqu'un fait manger champ ou vigne, etc.*

241°. de juger les dommages d'un incendie, d'après les règles prescrites, car il est dit[69]): *si le feu sort et trouve des épines, etc.*

242°. de juger de la même manière les dommages causés par celui qui garde gratis un dépôt, car il est dit[70]): *si quelqu'un donne à son prochain de l'argent, etc.*

243°. d'en agir de même en vers celui qui est payé pour garder le dépôt, car il est dit[71]): *si quelqu'un donne à garder à son prochain un âne ou un boeuf, etc.*

244°. de juger d'après les règles prescrites la cause d'un emprunteur, car il est dit[72]): *si quelqu'un a emprunté de son prochain, etc.*

245°. de juger les causes d'achat et de vente, d'après les règles prescrites, car il est dit[73]): *et si tu fais quelque vente à ton prochain, etc.*

246°. de juger dans les causes du *mien* et du *tien*, d'après les règles prescrites, car il est dit[74]): *quand il sera question de quelque chose où il y ait prévarication touchant un boeuf, un âne ou une brebis, etc.*

247°. de sauver le persécuté même au prix de la vie du persécuteur, car il est dit[75]): *alors tu lui couperas la main, etc.*

---

66) Exod. XXI, 35. 67) Ib. vs. 33. 68) Ib. XXII, 5. 69) Ib. vs. 6. 70) Ib. vs. 7. 71) Ib. vs. 9. 72) Ib. vs. 13. 73) Lévit. XXV, 14. 74) Exod. XXII, 8. 75) Deut. XXV, 12.

Digitized by Google

248°. de juger dans les causes d'héritage, d'après les règles prescrites, car il est dit[76]: *quand quelqu'un mourra sans avoir un fils.*

מצות לא תעשה

ou

Préceptes négatifs

de la Loi de Moïse.

On ordonne dans le premier précepte négatif:

1°. de ne point croire qu'il y ait un autre Dieu, outre *Jehova*, car il est dit[77]: *tu n'auras point d'autres dieux devant ma face.*

2°. de ne point faire soi-même une image quelconque et de ne point commander qu'on en fasse, car il est dit[78]: *tu ne feras point d'image taillée, etc.*

3°. de ne point faire quelque image des astres et des planètes, ni pour soi-même ni pour les autres, car il est dit[79]: *tu ne te feras aucun dieu de fonte.*

4°. de ne point faire des images pour un Cuthéen quoiqu'il ne l'adore pas, car il est dit[80]: *vous ne ferez point avec moi de dieux d'argent.*

5°. de ne point s'incliner devant une idole quand même on ne regarderait pas cet acte comme une marque d'adoration, car il est dit[81]: *tu ne te prosterneras point devant elles.*

6°. de ne point adorer les idoles d'après les formes de leur culte, car il est dit[82]: *et ne les serviras point.*

7°. de ne point faire passer son fils devant Moloc, car il est dit[83]: *tu ne donneras point de tes enfans pour les faire passer par le feu devant Moloc.*

---

76) Nomb, XXVII, 8.

77) Exod. XX, 3. Le sens de ce premier précepte négatif est à peu près le même que celui du premier précepte affirmatif. Cependant les Juifs qui n'admettent point de répétitions inutiles dans la Bible regardent ces deux préceptes et d'autres semblables comme distincts l'un de l'autre.

78) Ib. 4. 79) Ib. XXXIV, 17. 80) Ib. XX, 23. 81) Ib. vs. 5. 82) Ib. 83) Lévit. XVIII, 21.

Digitized by Google

8°. de ne point exercer la profession de Python, car il est dit[84]): *ne vous détournez point après ceux qui ont l'esprit de Python.*

9°. ni celle des devins, car il est dit[85]): *ni après les devins.*

10°. de ne point se tourner vers les idoles, car il est dit[86]): *vous ne vous tournerez point vers les idoles.*

11°. de ne pas se dresser des statues, car il est dit[87]): *tu ne dresseras pas non plus de statues.*

12°. de ne point faire une effigie en pierre, car il est dit[88]): *vous ne ferez point de pierres sculptées dans votre pays.*

13°. de ne pas planter un arbre dans le lieu saint, car il est dit[89]): *tu ne planteras point de bocage de quelque arbre que ce soit auprès de l'autel de l'Eternel.*

14°. de ne point faire un serment par une idole à ceux qui l'adorent et de ne point faire qu'ils jurent par elle, car il est dit[90]): *vous ne ferez point mention du nom des dieux étrangers.*

15°. de ne point forcer les enfans d'Israël à adorer les idoles, car il est dit[91]): *on ne l'entendra point de ta bouche.*

16°. de ne point leur persuader d'adorer les idoles, car il est dit[92]): *qu'il ne fasse plus une si méchante action au milieu de toi.*

17°. de ne pas aimer un séducteur, car il est dit[93]): *tu n'auras point de complaisance pour lui.*

18°. de ne point cesser de le haïr, car il est dit[94]): *et ne l'écoute point.*

19°. de ne pas épargner le séducteur, mais d'être avide de son sang, car il est dit[95]): *et que ton oeil ne l'épargne point.*

20°. que celui qui a été séduit ne tâche pas de défendre le séducteur, car il est dit[96]): *et ne lui fais point de grâce.*

---

84) Lév. XIX, 31. 85) Ib. 86) Ib. vs. 4. 87) Deut. XVI, 22. 88) Lév. XXVI, 1. 89) Deut. XVI, 21. 90) Exod. XXIII, 13.

91) Ib. C'est ainsi qu'on parle au séducteur.

92) Deut. XIII, 12. 93) Ib. 8. 94) Ib. 95) Ib. 96) Ib.

Digitized by Google

21°. que le séduit ne cesse pas d'accuser le séducteur, tant qu'il en a les moyens, car il est dit[97]): *et ne le cache point.*

22°. de ne profiter d'aucune manière de l'or et de l'argent qui est sur les idoles, car il est dit[98]): *et tu ne convoiteras ni ne prendras pour toi l'argent ou l'or qui sera sur elles.*

23°. de ne point rebâtir telle qu'elle a été une ville qui a apostasié, car il est dit[99]): *sans être jamais rebâtie.*

24°. de ne point tirer de profit des richesses d'une telle ville, car il est dit[100]): *et rien de l'interdit ne demeurera en ta main.*

25°. de ne tirer nul profit des idoles ni de tout ce qui leur appartient ou qui leur est offert, ni du vin des libations, car il est dit[1]): *tu n'introduiras point d'abomination dans ta maison.*

26°. de ne point prophétiser en leur nom, car il est dit[2]): *ou qui aura parlé au nom des autres dieux.*

27°. de ne pas prophétiser faussement, car il et dit[3]): *mais le prophète qui osera dire en mon nom ce que je ne lui aurai point commandé*, etc.

28°. de ne point écouter celui qui prophétise au nom d'une idole, car il est dit[4]): *tu n'écouteras point les paroles de ce prophète.*

29°. de ne point négliger de tuer un tel prophète et de ne pas le craindre, car il est dit[5]): *ainsi n'aie point peur de lui.*

30°. de ne point se conformer aux loix et aux moeurs des idolâtres, car il est dit[6]): *vous ne suivrez point les ordonnances des nations.*

31°. de ne pas faire de divinations, car il est dit[7]): *il ne se trouvera au milieu de toi aucun devin.*

32°. de ne point pronostiquer, car il est dit[8]): *vous ne pronostiquerez point le temps.*

---

97) Deut. XIII, 8. 98) Ib. VII, 25. 99) Ib. XIII, 16. 100) Ib. vs. 17.
1) Ib. VII, 26. 2) Ib. XVIII, 20. 3) Ib. 4) Ib. XIII, 3. 5) Ib. XVIII, 22.
6) Lév. XX, 23. 7) Deut. XVIII, 10. 8) Lév. XIX, 26.

Digitized by Google

33°. de ne point faire d'augures, car il est dit[9]): *vous n'userez point d'augures.*

34°. de ne pas faire de sorcelleries, car il est dit[10]): *ni aucun sorcier.*

35°. de ne pas faire d'enchantemens, car il est dit[11]): *ni d'enchanteur.*

36°. de ne pas consulter les pythons, car il est dit[12]): *ni celui qui consulte l'esprit de Python.*

37°. de ne pas consulter les diseurs de bonne aventure, car il est dit[13]): *ni de diseur de bonne aventure.*

38°. de ne pas interroger les morts, car il est dit[14]): *ni aucun qui interroge les morts.*

39°. qu'une femme ne prenne pas les habillemens d'un homme, car il est dit[15]): *la femme ne portera point l'habit d'un homme.*

40°. qu'un homme ne prenne pas la parure d'une femme, car il est dit[16]): *ni un homme ne se vétira point d'un habit de femme.*

41°. de ne pas écrire sur sa chair comme les idolâtres, car il est dit[17]): *vous n'imprimerez point de caractères en vous.*

42°. de ne point s'habiller d'un drap tissu de diverses matières ainsi que le fesaient les prêtres des idolâtres, car il est dit[18]): *tu ne te vétiras pas d'un drap tissu de diverses matières.*

43°. de ne point tondre les coins de la tête, comme les prêtres des idolâtres, car il est dit[19]): *vous ne tonderez pas en rond les coins de votre tête.*

44°. de ne point gâter la barbe comme les idolâtres, car il est dit[20]): *et vous ne gâterez point les coins de votre barbe.*

45°. de ne point se faire d'incisions, comme les idolâtres, car il est dit[21]): *ne vous faites aucune incision.*

---

9) Lévit. XIX, 26. 10) Deut. XVIII, 10. 11) Ib. vs. 11. 12) Ib. 13) Ib. 14) Ib. 15) Ib. XXII, 5.

16) Ib. car c'est l'usage des idolâtres, dit Maimonides.

17) Lév. XIX, 28. 18) Deut. XXII, 11. 19) Lév. XIX, 27. 20) Ib. 21) Deut. XIV, 1.

Digitized by Google

46°. de ne plus jamais aller habiter le pays d'Egypte, car il est dit[22]): *vous ne retournerez jamais dans ce chemin là.*

47°. de ne point suivre les désirs du coeur et des yeux, car il est dit[23]): *et que vous ne suiviez point*, etc.

48°. de ne point faire alliance avec les sept peuples de Canaan, car il est dit[24]): *tu ne traiteras point alliance avec eux.*

49°. de ne laisser vivre aucun individu de ces mêmes peuples, car il est dit[25]): *mais tu ne laisseras vivre personne*, etc.

50°. de ne point exercer de miséricorde envers les idolâtres, car il est dit[26]): *et ne leur feras point de grâce.*

51°. de ne point laisser habiter les idolâtres dans le pays d'Israël, car il est dit[27]): *ils n'habiteront point en ton pays.*

52°. de ne point contracter de mariages avec les idolâtres, car il est dit[28]): *tu ne t'allieras point par mariage avec eux.*

53°. qu'un Ammonite et un Moabite n'épousent jamais une fille d'Israël, car il est dit[29]): *l'Hammonite et le Moabite n'entreront point dans l'assemblée de l'Eternel.*

54°. de n'éloigner la semence d'Esaü de la commune d'Israël que pendant trois générations, car il est dit[30]): *tu n'auras point en abomination l'Iduméen.*

55°. de n'éloigner un Egyptien de la commune d'Israël, que pendant trois générations, car il est dit[31]): *tu n'auras point en abomination l'Egyptien.*

56°. de ne pas inviter à la paix les Ammonites et les Moabites avant le combat, comme on le fesait avec les autres peuples, car il est dit[32]): *tu ne chercheras jamais tant que tu vivras leur paix ni leur bien.*

57°. de ne pas détruire les arbres fruitiers d'une ville assiégée, car il est dit[33]): *tu ne détruiras point ses arbres.*

---

22) Deut.. XVII, 16. 23) Nomb. XV, 39. 24) Exod. XXIII, 32. 25) Ib. XX, 16. 26) Deut. VII, 2. 27) Exod. XXIII, 33. 28) Deut. VII, 3. 29) Ib. XXIII, 4. 30) Ib. vs. 8. 31) Ib. vs. 7. 32) Ib. XXIII, 7. 33) Ib. XX, 19.

Digitized by Google

58°. que les guerriers ne doivent point craindre leurs ennemis pendant la guerre, car il est dit[34]): *tu ne t'effraieras point à cause d'eux.*

59°. de ne pas oublier le mauvais traitement reçu d'Amalek, car il est dit[35]): *ne l'oublie point.*

60°. de ne point maudire le nom de Dieu, car il est dit[36]): *tu ne maudiras point Dieu.*

61°. de ne pas enfreindre un serment témérairement, car il est dit[37]): *vous ne jurerez point par mon nom en mentant.*

62°. de ne pas jurer en vain, car il est dit[38]); *tu ne prendras point le nom de l'Eternel ton Dieu en vain.*

63°. de ne pas profaner le nom de Dieu, car il est dit[39]): *et ne profanez point le nom de ma sainteté.*

64°. de ne pas tenter Dieu, car il est dit[40]): *vous ne tenterez point l'Eternel votre Dieu.*

65°. de ne ruiner ni le sanctuaire, ni une synagogue, ni une école, et de ne pas effacer les noms saints et de ne point laisser périr les *Saintes Ecritures*, car il est dit[41]): *vous ne ferez pas ainsi à l'Eternel votre Dieu.*

66°. de ne pas laisser dans le bois, le pendu pendant la nuit, car il est dit[42]): *son corps mort ne demeurera point la nuit sur le bois.*

67°. de ne jamais cesser de veiller autour du temple, car il est dit[43]): *vous garderez donc ce que j'ai ordonné de garder.*

68°. que le prêtre n'entre pas dans le temple à tout mo-

---

34) Deut. XX,3 et. VII, 21. et III, 22. 35) Ib. XXV, 19.

36) Exod XXII, 37. Maimonides prend le mot אלהים qui se trouve dans ce passage pour le nom du vrai Dieu et en déduit le précepte, de ne point blasphémer le nom de l'Eternel (voy. Lévit. XXIV, 16.), Philon et Joseph l'ont pris à leur tour pour le nom des faux Dieux et en ont conclu qu'il n'est pas permis aux Juifs de maudire le nom des idoles. Mais il est évident, par le verset tout entier, qu'il signifie les *Magistrats* (voy. Exod. XXI, 6.).

37) Lév. XIX, 12. 38) Exod. XX, 7. 39) Lévit. XXII, 32. 40) Deut. VI, 16. 41) Ib. XII, 2—4. 42) Ib. XXI, 23. 43) Lév. XVIII, 30. voy. Nomb. XVIII, 5.

Digitized by Google

ment, car il est dit[44]): *qu'il n'entre pas en tout temps dans le sanctuaire.*

69⁰. qu'un homme avec quelque défaut dans son corps ne dépasse pas l'autel, car il est dit[45]): *mais il n'entrera point vers le voile.*

70⁰. que celui qui a un défaut permanent ne fasse pas le service divin, car il est dit[46]): *si quelqu'un a quelque défaut.*

71⁰. que celui qui a un défaut passager ne fasse pas le service divin, car il est dit[47]): *aucun homme en qui il y aura quelque défaut n'en approchera.*

72⁰. que les Lévites ne s'occupent pas du service des prêtres et vice-versa, car il est dit[48]): *mais ils n'approcheront point des vaisseaux du sanctuaire ni de l'autel, ni vous, ni eux.*

73⁰. que celui qui a bu du vin n'entre pas dans le sanctuaire et n'enseigne point la loi, car il est dit[49]): *Vous ne boirez point de vin ou de cervoise, etc. afin que vous enseigniez aux enfans d'Israël.*

74⁰. qu'un profane ne fasse pas le service dans le sanctuaire, car il est dit[50]): *et nul étranger n'approchera de vous.*

75⁰. qu'un prêtre impur ne fasse pas le service, car il est dit[51]): *qu'ils s'abstiennent des choses saintes des enfans d'Israël.*

76⁰. que le prêtre qui doit se baigner ne fasse pas le service divin jusqu'au coucher du soleil, du jour où il doit se laver, car il est dit[52]): *et ne souillera point le sanctuaire.*

77⁰. qu'un prêtre impur n'entre pas dans le parois du temple, car il est dit[53]): *afin qu'il ne souille point le camp.*

78⁰. qu'un impur n'entre pas dans le camp des Lévites, car il est dit[54]): *et n'entrera pas dans le camp.*

---

44) Lév. XVI, 2. 45) Ib. XXI, 23. 46) Ib. vs. 17. 47) Ib. vs. 18 et 21. 48) Nomb. XVIII, 3. 49) Lév. X, 9 et 11. 50) Nomb. XVIII, 4. 51) Lév. XXII, 2. 52) Ib. XXI, 12 et XXII, 2.

53) Nomb. V, 3. C'est-à-dire, le camp où était le Tabernacle.

54) Deut. XXIII, 11. où était la majesté de Dieu.

Digitized by Google

79°. de ne pas bâtir un autel de pierres taillées, car il est dit[55]): *que si tu me fais un autel de pierres, ne les taille point.*

80°. de ne point lever les pieds pour monter sur l'autel, car il est dit[56]): *et tu ne monteras point à mon autel par des degrés.*

81°. de ne pas parfumer et sacrifier sur l'autel d'or, car il est dit[57]): *vous n'offrirez sur cet autel aucun parfum étranger, ni d'holocauste, etc.*

82°. de ne pas éteindre le feu de l'autel, car il est dit[58]): *on tiendra le feu continuellement allumé sur l'autel, et on ne le laissera point éteindre.*

83°. de ne point imiter la composition de l'huile sainte, car il est dit[59]): *et vous n'en ferez point d'autre de même composition.*

84°. de ne point oindre un profane avec l'huile sainte, car il est dit[60]): *on n'en oindra point la chair d'aucun homme.*

85°. de ne pas imiter la composition du parfum, car il est dit[61]): *vous ne ferez point pour vous de semblable composition.*

86°. de ne pas retirer les barres des anneaux de l'Arche, car il est dit[62]): *en on ne les en tirera point.*

87°. de ne point faire de manière le pectoral du grand-prêtre qu'il ne reste pas fixe sur l'Ephod, car il est dit[63]): *et que le Pectoral ne bouge point de dessus l'Ephod.*

88°. que l'Ephod ne se déchire pas, car il est dit[64]): *comme l'ouverture d'un corselet et ne se déchirera point.*

89°. de ne point offrir de sacrifices hors du temple, car il est dit[65]): *prends garde à toi pour ne point sacrifier les holocaustes dans tous les lieux.*

90°. de ne pas égorger les sacrifices hors du temple, car

---

55) Exod. XX, 25. 56) Ib. vs. 26. 57) Ib. XXX, 9. 58) Lév. VI, 6. 59) Exod. XXX, 32. 60) Ib. 61) Ib. vs. 37. 62) Ib. XXV, 15.

63) Ib. XXVIII, 28. deux parties des habits sacerdotaux.

64) Ib. vs. 32. 65) Deut. XII, 13.

Digitized by Google

il est dit[66]): *quiconque aura égorgé un boeuf, etc. hors du camp.*

91°. de ne pas sanctifier pour l'autel des bêtes avec des tares, car il est dit[67]): *vous n'offrirez aucune chose qui ait quelque tare.*

92°. de ne pas égorger une bête avec quelque tare, sous le titre d'offrande, car il est dit[68]): *vous n'offrirez point à l'Eternel ce qui sera aveugle, etc.*

93°. de ne point asperger l'autel du sang d'une bête avec des tares, car il est dit[69]): *vous n'offrirez point à l'Eternel et ne sacrifierez point en votre pays, etc.*

94°. de ne point en brûler les membres sur l'autel, car il est dit[70]): *vous n'en donnerez point pour le sacrifice qui se fait par feu.*

95°. de ne pas sacrifier une bête qui a quelque tare passagère, car il est dit[71]): *tu ne sacrifieras à l'Eternel ni boeuf, ni brebis ou chèvre qui ait en soi quelque tare, etc.*

96°. de ne pas donner exprès quelque tare aux bêtes à sacrifier, car il est dit[72]): *il n'y doit avoir aucune tare.*

97°. qu'on ne doit pas sacrifier une bête avec tare d'un Couthéen, car il est dit[73]): *vous ne prendrez point de la main de l'étranger, etc.*

98°. de ne point brûler du levain ou du miel, car il est dit[74]): *vous ne ferez point fumer de levein ni de miel.*

99°. de ne pas faire une offrande sans sel, car il est dit[75]): *tu ne laisseras point manquer le sel, etc.*

100°. de ne point offrir le salaire de la prostitution, car il est dit[76]): *tu n'apprêteras point dans la maison de l'Eternel ton Dieu pour aucun voeu le salaire d'une paillarde ni le prix d'un chien.*

101°. de ne pas égorger une bête avec son petit, le même jour, car il est dit[77]): *vous n'égorgerez point en un même jour la vache, etc. avec son petit.*

---

66) Lév. XVII, 3 et 4. 67) Ib. XXII, 20. 68) Ib. vs. 22. 69) Ib. vs. 24.

70) Ib. vs. 22. Les *membres*, c'est-à-dire, les parties de chaque victime qu'on devait brûler dans chaque sacrifice.

71) Deut. XVII, 1. 72) Lév. XXII, 21. 73) Ib. vs. 25. 74) Ib. II, 11. 75) Ib. vs. 13. 76) Deut. XXIII, 19. 77) Lév. XXII, 28.

Digitized by Google

102°. de ne point répandre de l'huile sur l'offrande de farine d'un pécheur, car il est dit[78]): *il ne mettra pas sur elle de l'huile.*

103°. de n'y pas mettre dessus de l'encens, car il est dit[79]): *ni l'encens.*

104°. de ne pas donner de l'huile sur l'offrande d'une femme soupçonnée d'adultère, car il est dit[80]): *il ne répandra point d'huile dessus.*

105°. de ne pas y ajouter de l'encens, car il est dit[81]): *et il n'y mettra point d'encens.*

106°. de ne pas substituer une chose sanctifiée à l'autre, car il est dit[82]): *il ne le changera point et n'en mettra point une autre à sa place.*

107°. de ne pas destiner une chose sanctifiée tantôt à un tantôt à un autre sacrifice, car il est dit[83]): *nul ne pourra sanctifier, etc.*

108°. de ne pas racheter le premier né d'une bête pure, car il est dit[84]): *mais on ne rachètera point le premier né de la vache, etc.*

109°. de ne pas vendre les dîmes du bétail, car il est dit[85]): *et ne sera point rachetée.*

110°. de ne pas vendre un champ, consacré par l'interdit, car il est dit[86]): *or nul interdit, etc. ne se vendra.*

111°. de ne pas racheter un champ soumis à l'interdit, car il est dit[87]): *ni ne se rachètera.*

112°. de ne pas détacher la tête d'un oiseau destiné à être victime pour le péché, car il est dit[88]): *et lui entamera la tête avec l'ongle.*

113°. de ne pas labourer avec les bêtes sanctifiées; car il est dit[89]): *tu ne laboureras point avec le premier de ta vache, etc.*

114°. de ne pas les tondre, car il est dit[90]): *tu ne tondras point le premier né de tes brebis.*

115°. de ne pas égorger l'agneau pascal pendant qu'il se trouve encore du levain dans la maison, car il est

---

78) Lév. XXII, 11. 79) Ib. 80) Nomb. V, 15. 81) Ib. 82) Lév. XXVII, 10. 83) Ib. vs. 20. 84) Nomb. XVIII, 17. 85) Lév. XXVII, 33. 86) Ib. vs. 28. 87) Ib. 88) Ib. V, 8. 89) Deut. XV, 19. 90) Ib.

Digitized by Google

dit[91]): *tu n'offriras point le sang de mon sacrifice avec du pain levé.*

116°. de ne pas conserver des parties de l'agneau pascal, jusqu'à ce que la nuit les ait rendues profanes ou jusqu'au matin, car il est dit[92]): *et la graisse de ma fête solennelle ne passera point la nuit jusqu'au matin.*

117°. de ne laisser aucun reste de la chair de l'agneau pascal, car il est dit[93]): *et n'en laissez rien de reste jusqu'au matin.*

118°. de ne pas en laisser de reste depuis le premier jour de Pâque (depuis le moment où on a tué l'agneau) jusqu'au troisième, car il est dit[94]): *et on ne gardera rien de la chair,* etc. *jusqu'au matin.*

119°. de ne rien laisser de reste de la chair de l'agneau pascal de la seconde Pâque jusqu'au matin, car il dit[95]): *ils n'en laisseront rien jusqu'au matin.*

120°. de ne rien laisser de la chair du sacrifice d'action de grâce jusqu'au lendemain, car il est dit[96]): *et vous n'en réserverez rien jusqu'au matin.*

121°. de ne pas casser un os de l'agneau pascal, car il est dit[97]): *et vous n'en casserez point les os.*

122°. de ne pas casser un os à l'agneau de la seconde Pâque, car il est dit[98]): *et n'en cassez point les os.*

123°. de ne pas porter la chair de l'agneau pascal hors de la maison, car il est dit[99]): *et vous n'emporterez point de sa chair hors de la maison.*

124°. de ne point faire fermenter les restes des offrandes de farine, car il est dit[100]): *on ne cuira point avec du levain.*

125°. de ne manger la chair de l'agneau pascal ni à demi

---

91) Exod. XXXIV, 25. voy. XXIII, 18. 92) Ib. 93) Ib. XII, 10.

94) Deut. XVI, 4. Ce qui est expliqué, dans ce sens, par la tradition.

95) Nomb. IX, 12.

96) Lév. VII. 15. XXII, 30. et Exod. XII, 10. Ce qui a lieu pour toutes les choses consacrées qu'on peut manger.

97) Exod. XII, 46. 98) Nomb. IX, 12. 99) Exod. XII, 46. 100) Lév. VI, 17.

Digitized by Google

rôtie ni bouillie dans l'eau, car il est dit [1]): *n'en mangez rien à demi-cuit*, etc.

126°. de ne donner à manger de sa chair ni à un étranger ni à un mercenaire, car il est dit [2]): *l'étranger et le mercenaire n'en mangeront point.*

127°. que l'incirconcis aussi n'en mange pas, car il est dit [3]): *mais aucun incirconcis n'en mangera.*

128°. ni l'israélite Apostat, car il est dit [4]): *aucun Apostat n'en mangera.*

129°. que l'impur ne mange pas des choses sanctifiées, car il est dit [5]): *et celui qui mangera de ta chair du sacrifice de prospérité*, etc.

130°. de ne pas manger des choses consacrées devenues impures, car il est dit [6]): *et la chair qui aura touché quelque chose de souillé ne se mangera point.*

131°. de ne pas manger ce qui reste des choses sanctifiées, jusqu'au troisième jour, car il est dit [7]): *quiconque en mangera, portera son iniquité*, etc. *et cette personne là sera retranchée d'entre ses peuples.*

132°. de ne pas manger le פגול *(puanteur)*, car il est dit [8]): *il ne lui sera point alloué, ce sera une puanteur.*

133°. qu'un étranger ne mange pas d'offrandes, car il est dit [9]): *nul étranger ne mangera des choses saintes.*

134. que le forain d'un prêtre et le mercenaire n'en mangent non plus, car il est dit [10]): *le forain logé chez le sarificateur et le mercenaire ne mangeront point des choses saintes.*

135°. qu'un incirconcis ne mange pas des offrandes sa-

---

1) Exod. XII, 9. 2) Ib. 45. 3) Ib. vs. 48.

4) Ib. vs. 43. C'est ainsi que Maimonides explique l'expression בן נכר en se conformant à l'autorité d'Onkelos et de Rachi, mais R. Lévi l'explique par *Israélite excommunié.*

5) Lév. VII, 20. 6) Ib. vs. 19. 7) Ib. XIX, 8.

8) Ib. VII, 18. פגול *puanteur* se dit dans les livres rabbiniques de la chair des sacrifices qu'on conserve au-delà du temps prescrit pour l'offrande, et chez Maimonides, au-delà du matin du troisième jour.

9) Lév. XXII, 10. 10) Ib.

Digitized by Google

crées, car il est dit[11]): *mais aucun incirconcis n'en mangera.*

136°. qu'un prêtre impur ne mange pas des choses sacrées, car il est dit[12]): *tout homme de la postérité d'Ahron étant lépreux*, etc.

137°. que la fille d'un prêtre mariée à un profane ou laïque n'en mange pas, car il est dit[13]): *que si la fille d'un sacrificateur est mariée à un étranger*, etc.

138°. qu'on ne mange pas l'offrande de farine d'un prêtre, car il est dit[14]): *et tout le gâteau du sacrificateur sera consumé sans en manger.*

139°. de ne pas manger de la *victime pour le péché* dont on porte le sang dans le Tabernacle, car il est dit[15]): *nulle victime pour le péché dont on portera du sang dans le Tabernacle ne sera mangée.*

140°. de ne pas manger des bêtes consacrées auxquelles on aura donné quelque tare à dessein, car il est dit[16]): *tu ne mangeras d'aucune chose abominable.*

141°. de ne pas manger les secondes dîmes du froment hors de Jérusalem, car il est dit[17]): *tu ne mangeras dans aucune ville de ta demeure les dîmes de ton froment.*

142°. ni celles du vin, car il est dit[18]): *ni de ton vin.*

143°. ni celles de l'huile, car il est dit[19]): *ni de ton huile.*

144°. ni les premiers nés du bétail, car il est dit[20]): *ni les premiers nés.*

145°. que les prêtres ne mangent pas les *victimes pour le péché et pour le délit* hors du parvis du temple, car il est dit[21]): *de ton gros et menu bétail.*

146°. de ne pas manger la chair de l'holocauste, car il est dit[22]): *ni ce que tu auras voué.*

---

11) Exod. XII, 48. On parle dans ce passage de l'agneau pascal, mais la tradition a étendu ces paroles à toutes les choses sacrées.

12) Lév. XXII, 4. 13) Ib. vs. 12. 14) Ib. VI, 16. 15) Ib. vs. 23.

16) Deut. XIV, 3. passage que la tradition explique, comme vient de dire Maimonides.

17) Ib. XII, 17. 18) Ib. 19) Ib. 20) Ib.

21) Ib. Interprétation que l'on doit à la loi traditionnelle. 22) Ib.

Digitized by Google

147°. de ne pas manger la chair des victimes de la seconde espèce avant l'aspersion du sang, car il est dit[23]: *ni tes offrandes volontaires.*

148°. que nul profane ne mange de la chair des sacrifices de la première espèce, car il est dit[24]: *mais l'étranger n'en mangera point parce qu'elles sont saintes.*

149°. que les prêtres ne mangent pas les prémices avant qu'on les ait déposées dans le parvis du temple, car il est dit[25]: *ni l'oblation élevée de ta main.*

150°. de ne pas manger les secondes dîmes dans l'impureté, même à Jérusalem, jusqu'à ce qu'on les rachète, car il est dit[26]: *et je n'en ai rien ôté pour l'appliquer à quelque usage souillé.*

151°. de ne pas manger les secondes dîmes dans l'affliction, car il est dit[27]: *je n'en ai point mangé dans mon affliction.*

152°. de ne pas dépenser l'argent des secondes dîmes pour des choses qui ne sont bonnes ni à manger ni à boire, car il est dit[28]: *et n'en ai point donné pour un mort.*

153°. de ne point manger le produit de la terre dont on doit donner la dîme, avant d'avoir satisfait à cette obligation, car il est dit[29]: *et ils ne souilleront point les choses sanctifiées des enfans d'Israël qu'ils auront offertes à l'Eternel.*

154°. de ne point donner les offrandes avant les prémices, ni les premières dîmes avant les offrandes ou les secondes dîmes avant les premières, car il est dit[30]: *tu ne différeras point à m'offrir de ton abondance et de tes liqueurs.*

---

23) Ib. Les sacrifices de la première espèce étaient, selon Maimonides, *l'holocauste, les victimes pour le péché et pour le délit* et *les deux agneaux des pacifiques* et les sacrifices ou les choses saintes de la seconde, *les pacifiques pour un seul, le premier né, la dîme* et *l'agneau pascal.*

24) Exod. XXIX, 33. 25) Deut. XII, 17. 26) Ib. XXVI, 14. 27) Ib. 28) Ib. 29) Lévit. XXII, 15.

30) Exod. XXII, 28. On devait donner des produits de la terre 1° les prémices, 2° les offrandes, 3° les premières dîmes, 4° et les secondes dîmes les unes après les autres dans ce même ordre.

Digitized by Google

155°. de ne pas différer les voeux et les dons volontaires, car il est dit[31]): *tu ne tarderas point à l'accomplir.*

156°. de ne pas aller à Jérusalem pour les fêtes solennelles sans le sacrifice, car il est dit[32]): *nul ne se présentera devant ma face à vide.*

157°. de ne point violer la promesse d'un voeu qu'on se sera imposé, car il est dit[33]): *il ne violera pas sa parole.*

158°. qu'un prêtre n'épouse pas une femme prostituée, car il est dit[34]): *ils ne prendront pas une femme paillarde.*

159°. ni une femme déshonorée, car il est dit[35]): *ou déshonorée.*

160°. ni une femme répudiée, car il est dit[36]): *ils ne prendront pas non plus une femme répudiée par son mari.*

161°. que le Grand-Prêtre n'épouse pas une veuve, car il est dit[37]): *il ne prendra point une veuve.*

162°. qu'il ne se marie pas avec une veuve, lors même qu'on pourrait omettre les fiançailles, et cela à cause qu'il la déshonore, car il est dit[38]): *il ne souillera point sa race.*

163°. qu'un prêtre n'entre pas dans le sanctuaire la tête découverte, car il est dit[39]): *ne découvrez point vos têtes.*

164°. ni avec des habits déchirés, car il est dit[40]): *et ne déchirez point vos vêtemens.*

165°. que le prêtre ne sorte pas du parvis du temple pendant le service, car il est dit[41]): *et ne sortez point de l'entrée du Tabernacle d'assignation.*

166°. qu'un prêtre ne se souille pas par l'attouchement d'un mort qui ne soit pas de ses proches parens, car il est dit[42]): *qu'il ne se contamine pas entre ses peuples pour un mort.*

167°. que le Grand-Prêtre ne se souille pas même par l'attouchement d'un mort de ses proches parens, car il est dit[43]): *il ne se rendra point impur pour son père ni pour sa mère.*

---

31) Deut. XXIII, 22. 32) Exod. XXIII, 15. 33) Nomb. XXX, 3. 34) Lév. XXI, 7. 35) Ib. 36) Ib. 37) Ib. vs. 14. 38) Ib. vs. 15. 39) Lév. X, 6. 40) Ib. 41) Ib. vs. 7. 42) Ib. XXI, 1. 43) Ib. vs. 11.

Digitized by Google

168°. qu'il ne doit point s'approcher d'un mort, car il est dit[44]): *il n'ira vers aucune personne morte.*

169°. que toute la tribu de Lévi n'ait pas une portion déterminée de la terre promise, car il est dit[45]): *ils n'auront donc point d'héritage entre leurs frères.*

170°. qu'elle ne prenne pas part au butin, pendant qu'on s'emparera de la terre de promission, car il est dit[46]): *la tribu de Lévi n'aura pas de part ni d'héritage.*

171°. de ne pas se raser pour un mort, car il est dit[47]): *ne vous rasez point entre les yeux pour aucun mort.*

172°. de ne pas manger une bête impure, car il est dit[48]): *mais vous ne mangerez point de celles qui ruminent seulement, etc.*

173°. de ne pas manger un poisson impur, car il est dit[49]): *ils vous seront en abomination, vous ne mangerez point de leur chair.*

174°. de ne pas manger un oiseau impur, car il est dit[50]): *et d'entre les oiseaux vous tiendrez ceux-ci pour abominables.*

175°. de ne pas manger un reptile volant, car il est dit[51]): *et tout reptile volant vous sera en abomination.*

176°. de ne pas manger les reptiles rampans, car il est dit[52]): *tout reptile qui rampe vous sera en abomination.*

177°. de ne pas manger les vers de la terre, car il est dit[53]): *vous ne souillerez point vos personnes par un reptile qui se traîne sur la terre.*

178°. de ne point manger les vers des fruits dès qu'ils en sortent, car il est dit[54]): *entre tous les reptiles qui se traînent sur la terre.*

179°. de ne pas manger des vers dans l'eau, car il est dit[55]); *ne rendez point vos personnes abominables par aucun reptile.*

---

44) Lév. XXI, 11. C'est par tradition qu'on déduit de ce verset cette obligation pour le grand-prêtre.

45) Deut. XVIII, 2. 46) Ib. vs. 1. 47) Ib. XIV, 1. 48) Lév. XI, 4. 49) Ib. vs. 11. 50) Ib. vs. 13.

51) Ib. vs. 20. et Deut. XIV, 19. La formule: *il vous sera une impureté, une abomination*, etc. rend le précepte négatif.

52) Lév. XI, 41. 53) Ib. vs. 44. 54) Ib. vs. 42. 55) Ib. vs. 43.

Digitized by Google

180°. de ne pas manger de la charogne, car il est dit[56]: *vous ne mangerez d'aucune bête morte d'elle-même.*

181°. de ne pas manger d'une bête déchirée, car il est dit[57]: *et vous ne mangerez point de la chair déchirée aux champs.*

182°. de ne pas manger un membre d'une bête qui est encore en vie, car il est dit[58]: *et tu ne mangeras point l'âme avec la chair.*

183°. de ne pas manger le muscle de l'emboîture de la hanche, car il est dit[59]: *c'est pourquoi jusqu'à ce jour les enfans d'Israël ne mangent point du muscle.*

184°. de ne pas manger de sang, car il est dit[60]: *vous ne mangerez point de sang.*

185°. de ne pas manger de la graisse, car il est dit[61]: *vous ne mangerez aucune graisse de boeuf, etc.*

186°. de ne pas cuire la chair dans le lait, car il est dit[62]: *tu ne feras point cuire le chevreau dans le lait de sa mère.*

187°. de ne pas manger de la chair dans le lait, car il est dit[63]: *tu ne feras pas cuire le chevreau au lait de sa mère.*

188°. de ne pas manger de la chair d'un boeuf qui a été lapidé, car il est dit[64]: *et on ne mangera point de sa chair.*

189°. de ne pas manger du pain de la nouvelle moisson avant la Pâque, car il est dit[65]: *et vous ne mangerez ni pain, etc.*

190°. ni des grains rôtis, car il est dit[66]: *ni grain rôti.*

191°. ni des grains en épis, car il est dit[67]: *ni grains en épis.*

192°. de ne point manger les fruits des arbres pendant les premiers trois ans, car il est dit[68]: *il vous sera incirconcis pendant trois ans et on n'en mangera point.*

---

56) Deut. XIV, 21. 57) Exod. XXII, 30. 58) Deut. XII, 23. 59) Gen. XXXII, 33. 60) Lév. VII, 26. 61) Ib. vs. 23. 62) Exod. XXIII, 19.

63) Deut. XIV, 21. C'est la tradition qui porte ainsi parce que la même phrase est répétée deux fois dans la Bible où nulle répétition ne peut être regardée comme inutile.

64) Exod. XXI, 28. 65) Lév. XXIII, 14. 66) Ib. 67) Ib. 68) Ib. XIX, 23.

Digitized by Google

193°. de ne point manger le produit de différentes espèces de grains mêlés ensemble et semés dans une vigne, car il est dit[69]: *de peur que les grains que tu auras semés et le rapport de ta vigne ne soit souillé.*

194°. de ne pas boire du vin des libations des idoles, car il est dit[70]: *mangeons la graisse de leurs sacrifices et buvons le vin de leurs aspersions.*

195°. de ne pas manger ni boire comme un gourmand et un ivrogne, car il est dit[71]: *il est gourmand et ivrogne.*

196°. de ne pas manger le jour d'expiation, car il est dit[72]: *car toute personne qui n'aura pas été affligée sera retranchée d'entre ses peuples.*

197°. de ne point manger de levain dans la Pâque, car il il est dit[73]: *on ne mangera pas de pain levé.*

198°. ou quelque autre chose mêlée avec du levain, car il est dit[74]: *vous ne mangerez point de levain.*

199°. ou manger le levain après la moitié du 14e jour, car il est dit[75]: *tu ne mangeras point avec elle de pain levé.*

200°. qu'on ne voie pas de pain levé dans la maison pendant la Pâque, car il est dit[76]: *et il ne sera point vu chez toi de pain levé.*

201°. que le levain ne se trouve pas dans la maison pendant la Pâque, car il est dit[77]: *il ne se trouvera point de levain dans vos maisons.*

202°. que le Nazarien ne boive pas de vin, ni de ce qui est mêlé avec du vin ou qui a le goût du vin, car il est dit[78]: *ni ne boire d'aucune liqueur de raisins.*

203°. qu'il ne mange pas des raisins frais, car il est dit[79]: *ni ne mangeras des raisins frais.*

204°. ni des raisins secs, car il est dit[80]: *ni des secs.*

---

69) Deut. XXII, 9.

70) Ib. XXXII, 38. Ces paroles aussi ont force de précepte négatif.

71) Ib. XXI, 20. La teneur de ce verset est prohibitive.

72) Lév. XXIII, 29. La formule retranchée d'entre les peuples rend le précepte négatif.

73) Exod. XIII, 3. 74) Ib. XII, 20. 75) Deut. XVI, 3. 76) Exod. XIII, 7. 77) Ib. XII, 19. 78) Nomb. VI, 3. 79) Ib. 80) Ib.

Digitized by Google

205⁰. qu'il ne mange pas les pépins des raisins, car il est dit[81]: *depuis les pépins*, etc.

206⁰. qu'il ne mange pas la peau du raisin, car il est dit[82]: *jusqu'à la peau.*

207⁰. que le Nazarien ne se rende pas impur à cause d'un mort quelconque, car il est dit[83]: *il ne se contaminera point pour son père, etc.*

208⁰. qu'il n'entre pas dans une tente où est un mort, car il est dit[84]: *il n'ira vers aucune personne morte.*

209⁰. qu'il ne se rase pas, car il est dit[85]: *le rasoir ne passera point sur sa tête.*

210⁰. de ne pas moissonner tout le champ, car il est dit[86]: *tu n'achèveras point de moissonner le bout de ton champ.*

211⁰. de ne point ramasser les épis qui tombent pendant la moisson, car il est dit[87]: *et tu ne glaneras point ce qui reste à cueillir de ta moisson.*

212⁰. de ne pas grapiller la vigne, car il est dit[88]: *tu ne grapilleras point ta vigne.*

213⁰. de ne pas recueillir les grains de la vigne, car il est dit[89]: *ni ne recueilleras les grains.*

214⁰. de ne pas prendre la gerbe oubliée, car il est dit[90]: *tu n'y retourneras point pour la prendre.*

215⁰. de ne pas semer de grains mêlés, car il est dit[91]: *tu ne semeras point ton champ de diverses sortes de grains.*

216⁰. de ne pas semer le bled ou les herbes dans une vigne, car il est dit[92]: *tu ne semeras point dans ta vigne diverses sortes de grains.*

217⁰. de ne pas accoupler les bêtes de diverses espèces, car il est dit[93]: *tu n'accoupleras point les bêtes avec d'autres de diverses espèces.*

---

81) Nomb. VI, 4. 82) Ib. 83) Ib. vs. 7. 84) Ib. VI, 6 et Lév. XXI, 11. 85) Nomb. VI, 5. 86) Lév. XIX, 9. 87) Ib. 88) Ib. vs. 10. 89) Ib.

90) Deut. XXIV, 19. Ce précepte doit être étendu aussi à tout ce qui a été oublié sur les arbres, car il est dit ib. vs. 20.: *tu n'y retourneras point pour rechercher branche après branche.*

91) Lév. XIX, 19. 92) Deut. XXII, 9. 93) Lév. XIX, 19.

Digitized by Google

218°. de ne pas labourer avec des bêtes de deux espèces, car il est dit[94]): *tu ne laboureras point avec un âne et un boeuf accouplés ensemble.*

219°. de ne point emmuseler une bête pendant le travail, car il est dit[95]): *tu n'emmuseleras point ton boeuf lorsqu'il foule le grain.*

220°. de ne pas labourer dans la septième année, car il est dit[96]): *tu ne semeras point ton champ.*

221°. de ne pas cultiver les arbres pendant la septième année, car il est dit[97]): *et ne tailleras point ta vigne.*

222°. de ne pas moissonner ce qui provient de soi-même dans la septième année, car il est dit[98]): *tu ne moissonneras point ce qui sera provenu de soi-même, etc.*

223°. de ne pas cueillir les fruits des arbres, pendant la septième année, car il est dit[99]): *et tu ne vendangeras point les raisins.*

224°. de ne cultiver ni la terre ni les arbres l'année du jubilé, car il est dit[100]): *vous ne semerez point.*

225°. de ne pas moissonner l'année du jubilé, car il est dit[1]): *et ne moissonnerez point ce que la terre rapportera d'elle-même.*

226°. de ne point cueillir de fruits pendant le jubilé, car il est dit[2]): *vous ne vendangerez point les fruits de la vigne non taillée.*

227°. de ne pas vendre un champ dans le pays d'Israël à jamais, car il est dit[3]): *la terre ne sera point vendue absolument.*

228°. de ne pas changer les faubourgs des Lévites, ni leurs champs, car il est dit[4]): *mais le champ des faubourgs de leurs villes ne sera point vendu.*

229°. de ne pas oublier ou abandonner les Lévites, car il est dit[5]): *garde toi d'abandonner le Lévite.*

230°. de ne pas exiger un prêt lorsque la septième année

---

94) Deut. XXII, 10. 95) Ib. XXV, 4. 96) Lév. XXV, 4. 97) Ib. 98) Ib. vs. 5. 99) Ib. 100) Ib. vs. 11. 1) Ib. 2) Ib. 3) Ib. vs. 23.

4) Ib. vs. 34. Verset que la tradition explique comme il est dit dans le précepte.

5) Deut. XXII, 19.

Digitized by Google

sera passée sur lui, car il est dit[6]): *il ne l'exigera point de son frère.*

231°. qu'on ne doit pas se refuser de prêter à un pauvre à cause de l'année de relâche, qui s'approche, car il est dit[7]): *prends garde à toi que tu n'aies dans ton coeur*, etc.

232°. de ne pas se refuser de prêter à un nécessiteux ce qu'il lui faut, car il est dit[8]): *tu n'endurciras point ton coeur.*

233°. de ne pas renvoyer un esclave hébreu sans quelque présent, car il est dit[9]): *tu ne le renverras point vide.*

234°. de ne point presser le pauvre à payer une dette, car il est dit[10]): *tu ne te comporteras point avec lui en usurier.*

235°. de ne pas prêter à usure à un israélite, car il est dit[11]): *tu ne lui donneras point ton argent à usure.*

236°. de ne pas emprunter avec usure, car il est dit[12]): *tu ne prêteras pas à usure à ton frère.*

237°. de ne pas intervenir dans une affaire d'usurier comme témoin, caution, etc. car il est dit[13]): *vous ne mettrez point sur lui d'usure.*

238°. de ne pas différer la récompense d'un mercenaire, car il est dit[14]): *le salaire de ton mercenaire ne demeurera pas avec toi jusqu'au matin.*

239°. de ne pas prendre un gage par force, car il est dit[15]): *tu n'entreras point dans sa maison pour prendre son gage.*

240°. de ne point refuser le gage à son maître lorsqu'il

---

6) Deut. XV, 2.

7) Ib. vs. 9. La formule: *prends garde à toi* change le précepte *affirmatif* en *négatif.*

8) Ib. vs. 7. Ainsi qui donne l'aumône, dit Maimonides, pratique un précepte affirmatif, et qui la refuse viole un précepte affirmatif et négatif en même temps. Ce qui a lieu, selon le Talmud, dans tous les cas semblables où Moïse a dit une fois de faire et une autre fois de ne point faire une chose.

9) Ib. vs. 13. 10) Exod. XXII, 24. 11) Lév. XXV, 37.

12) Deut. XXIII, 19. On tient cela de la tradition.

13) Exod. XXII, 24. 14) Lév. XIX, 18. 15) Deut. XXIV, 10.

Digitized by Google

est pauvre et qu'il en a besoin, car il est dit[16]): *et si l'homme est pauvre tu ne te coucheras point ayant encore son gage.*

241°. de ne point prendre un gage d'une veuve, car il est dit[17]): *tu ne prendras point pour gage le vêtement de la veuve.*

242°. de ne point prendre en gage les ustensiles qui servent à préparer la nourriture, car il est dit[18]): *on ne prendra point pour gage les deux meules, non pas même la meule de dessus.*

243°. de ne pas commettre le vol d'un homme israélite, car il est dit[19]): *tu ne déroberas point.*

244°. de ne pas voler de l'argent, car il est dit[20]): *vous ne déroberez point.*

245°. de ne pas piller, car il est dit[21]): *tu ne pilleras point.*

246°. de ne pas déplacer les bornes des possessions, car il est dit[22]): *tu ne transporteras point les bornes de ton prochain.*

247°. de ne pas opprimer, car il est dit[23]): *tu n'opprimeras point ton prochain.*

248°. de ne pas nier l'argent de son prochain, car il est dit[24]): *vous ne nierez point.*

249°. de ne point jurer afin de nier l'argent de son prochain, car il est dit[25]): *vous ne dénierez point.*

250°. de ne pas tromper dans le commerce, car il est dit[26]): *que nul de vous ne foule son frère.*

251°. qu'on ne trompe pas même par des paroles, car il est dit[27]): *que nul de vous ne foule son prochain.*

---

16) Deut. XXIV, 12. 17) Ib. vs. 17. 18) Ib. vs. 6.

19) Exod. XX, 15. C'est-à-dire de ne pas le priver de sa liberté en commettant le crime appelé en latin *plagium*. Du reste comme la phrase, *tu ne voleras pas*, est répétée dans la Bible, et que cette répétition serait inutile, selon les Talmudistes, si elle était prise deux fois dans la même signification, on en déduit ici ce crime *plagium* ou *vol d'un homme*.

20) Lév. XIX, I. 21) Ib. vs. 13. 22) Deut. XIX, 14. 23) Lév. XIX, 13. 24) Ib. vs. 11. 25) Ib. 26) Ib. XXV, 14.

27) Ib. vs. 17. Les Talmudistes justifient ainsi la répétition de cette phrase.

Digitized by Google

252°. de ne pas tromper le גר *(le prosélyte ou l'étranger)* par des paroles, car il est dit[28]): *tu ne fouleras pas l'étranger.*

253°. de ne pas le tromper non plus dans le commerce, car il est dit[29]): *ni ne l'opprimeras.*

254°. de ne pas rendre à un maître qui demeure hors de la Palestine, l'esclave qui s'est réfugié dans ce pays, car il est dit[30]): *tu ne livreras point le serviteur à son maître*, etc.

255°. de ne pas tromper un esclave, car il est dit[31]): *mais il demeurera avec toi*, etc. *tu ne le molesteras point.*

256°. de n'affliger ni l'orphelin ni la veuve, car il est dit[32]): *vous n'affligerez point la veuve ni l'orphelin.*

257°. de ne point faire travailler comme esclave un israélite qui est contraint de servir, car il est dit[33]): *tu ne te serviras point de lui comme on se sert des esclaves.*

258°. de ne pas le vendre comme on vend un esclave, car il est dit[34]): *ils ne seront pas vendus comme on vend les esclaves.*

259°. de ne point le charger de travaux trop durs, ou de ne point le traiter trop durement, car il est dit[35]): *tu ne domineras point sur lui rigoureusement.*

260°. de ne pas permettre à un Couthéen idolâtre (à un non-Juif) de charger de travaux trop difficiles un israélite qui lui aura été vendu, car il est dit[36]): *et il ne dominera point sur lui rigoureusement en ta présence.*

261°. de ne pas vendre une esclave israélite, car il est dit[37]): *mais il n'aura point le pouvoir de la vendre.*

262°. de ne pas refuser à une esclave israélite fiancée la nourriture, les habits et les marques d'amour accoutu-

---

28) Exod. XXII, 21. 29) Ib. 30) Deut. XXIII, 15. 31) Ib. vs. 16. 32) Exod. XXII, 21. 33) Lév. XXV, 39. 34) Ib. vs. 42. 35) Ib. vs. 43. 36) Ib. vs. 53. 37) Exod. XXI, 8.

Digitized by Google

més, car il est dit[38]): *il ne retranchera rien de sa nourriture, de ses habits et de l'amitié qui lui est due.*

263°. de ne point vendre une jolie prisonnière comme esclave, car il est dit[39]): *mais tu ne la pourras point vendre pour de l'argent.*

264°. de ne pas la forcer à devenir notre esclave, car il est dit[40]): *ni en faire aucun trafic.*

265°. de ne pas convoiter une femme mariée, car il est dit[41]): *tu ne convoiteras point la femme de ton prochain.*

266°. de ne pas souhaiter ce qui ne nous appartient pas, car il est dit[42]): *et ne sonhaiteras point la maison de ton prochain.*

267°. que le mercenaire ne mange de la moisson qui n'est pas coupée pendant qu'il travaille dans le champ, car il est dit[43]): *mais tu ne mettras point la faux dans les bleds.*

268°. que le mercenaire ne prenne de fruits de la terre où il travaille plus qu'il ne lui en faut pour manger, car il est dit[44]): *jusqu'à en être rassasié, mais tu n'en mettras point dans ton vaisseau.*

269°. de ne pas cacher une chose perdue, ou égarée (*mais d'aller la prendre pour la restituer à son maître*), car il est dit[45]): *tu ne t'en pourras pas cacher.*

270°. de ne pas laisser une bête tombée sous sa charge, car il est dit[46]): *tu ne verras pas l'âne de ton frère*, etc.

271°. de ne faire aucun tort concernant la mesure et le poids, car il est dit[47]): *vous ne ferez point d'iniquité en jugement.*

272°. de n'avoir ni deux sortes de poids ni deux mesures, car il est dit[48]): *il n'y aura point dans ta maison*, etc.

273°. de ne pas faire un tort quelconque en jugement,

---

38) Exod. XXI, 10. Ce qui doit être entendu aussi de toutes les femmes mariées.

39) Deut. XXI, 14. 40) Ib. 41) Exod. XX, 17. 42) Deut. V, 21.

43) Ib. XXIII, 25. 44) Ib. vs. 24. 45) Ib. XXII, 3. 46) Ib. vs. 4.

47) Lév. XIX, 35. On tient cela de la tradition.

48) Deut. XXV, 13 et 14.

Digitized by Google

car il est dit[49]): *vous ne ferez point d'iniquité en jugement.*

274°. de ne point se laisser corrompre par des présens, car il est dit[50]): *tu ne prendras point de présens.*

275°. de ne pas être favorable plus à l'un qu'à l'autre en jugement, car il est dit[51]): *ni n'honoreras la personne du grand.*

276°. que les juges ne craignent pas un homme méchant en le jugeant, car il est dit[52]): *vous ne craindrez personne.*

277°. de ne pas avoir trop de compassion pour un pauvre en jugement, car il est dit[53]): *tu n'honoreras point le chétif en son procès.*

278°. de ne pas pervertir le droit d'un pécheur, car il est dit[54]): *tu ne pervertiras point le droit de l'indigent.*

279°. de ne pas avoir de compassion pour celui qui a fait quelque dommage dans une cause sujette à amende, car il est dit[55]): *ton oeil ne l'épargnera point.*

280°. de ne point pervertir le droit de l'étranger et de l'orphelin, car il est dit[56]): *tu ne pervertiras point, etc. le droit de l'étranger ou de l'orphelin.*

281°. que le juge n'écoute pas une partie sans que l'autre soit présente, car il est dit[57]): *tu ne leveras point de faux bruit.*

282°. de ne pas se conformer au plus grand nombre dans une cause capitale, lorsque le nombre de ceux qui condamnent surpasse d'une seule voix le nombre de ceux qui absolvent, car il est dit[58]): *tu ne suivras point la multitude pour malfaire.*

283°. que le juge qui dans une cause capitale a commencé

---

49) Lév. XIX, 15. Ce qui est dit pour rendre raison de deux phrases identiques.

50) Exod. XXIII, 8. 51) Lév. XIX, 15. 52) Deut. I, 17. 53) Exod. XXIII, 3.

54) Ib. vs. 6. explication que l'on doit à la tradition.

55) Deut. XIX, 13 et 21. 56) Ib. XXIV, 17. 57) Exod. XXIII, 1. 58) Ib. vs. 2.

Digitized by Google

par être favorable au criminel, ne finisse pas par le condamner, car il est dit[59]: *tu ne répondras point dans un procès en sorte que tu te détournes.*

284°. de ne point accepter pour juge un homme qui n'est pas versé dans la loi, quoiqu'il le soit dans les autres sciences, car il est dit[60]: *vous n'aurez point d'égard à l'apparence de la personne en jugement*

285°. de ne point témoigner faussement, car il est dit[61]: *tu ne diras point faux témoignage contre ton prochain.*

286°. que le transgresseur des lois (ou l'impie) ne témoigne point, car il est dit[62]: *tu ne te joindras point au méchant pour être témoin.*

287°. qu'un parent ne témoigne pas pour l'autre, car il est dit[63]: *on ne fera point mourir les pères pour les enfans, ni les enfans pour les pères.*

288°. de ne pas prononcer un arrêt sur la déposition d'un seul témoin, car il est dit[64]: *un témoin seul ne sera point valable.*

289°. de ne pas tuer l'innocent, car il est dit[65]: *tu ne tueras point.*

290°. de ne pas prononcer un arrêt sur des conjectures et sans qu'on ait la déposition de deux témoins oculaires, car il est dit[66]: *tu ne feras point mourir l'innocent et le juste.*

291°. qu'on ne soit pas témoin et juge en même temps dans une cause capitale, car il est dit[67]: *mais un seul témoin ne sera point reçu en témoignage, etc.*

292°. de ne pas tuer un criminel digne de mort avant qu'il se soit présenté devant le tribunal, car il est dit[68]: *et le meurtrier ne mourra point, etc.*

293°. de ne pas ménager la vie d'un persécuteur lorsqu'il tâche de porter atteinte à la vie ou à l'honneur d'un autre, car il est dit[69]: *alors tu lui couperas la main et ton oeil ne l'épargnera point.*

---

59) Exod. XXIII, 2. 60) Deut. I, 17. 61) Exod. XX, 16. 62) Ib. XXIII, 1. 63) Deut. XXIV, 16. On tient cela de la tradition.

64) Ib. XIX, 15. 65) Exod. XX, 13. 66) Ib. XXIII, 7. 67) Nomb. XXXV, 30. 68) Ib. vs. 12. 69) Deut. XXV, 12.

Digitized by Google

294°. de ne pas punir celui qui a été forcé à faire le mal, car il est dit[70]): *mais tu ne feras rien à la jeune fille.*

295°. de ne pas prendre de rachat d'un meurtrier, car il est dit[71]): *vous ne prendrez point de prix pour la vie du meurtrier.*

296°. ni de celui qui commet un meurtre involontairement et qui doit s'enfuir dans une ville de refuge, car il est dit[72]): *ni vous ne prendrez point de prix pour le laisser enfuir en la ville de son refuge.*

297°. de ne pas s'élever contre le sang de son prochain, car il est dit[73]): *tu ne t'éleveras point contre le sang de ton prochain.*

298°. de ne pas laisser l'achoppement sans l'écarter, car il est dit[74]): *afin que tu ne rendes point coupable ta maison de sang.*

299°. de ne pas mettre d'achoppement devant le simple, car il est dit[75]): *tu ne mettras point d'achoppement devant l'aveugle.*

300°. qu'on ne batte pas le criminel au delà de ce qui est prescrit, car il est dit[76]): *de quarante coups et non de plus, de peur, etc.*

301°. de ne pas médire d'autrui, car il est dit[77]): *tu n'iras point médisant parmi ton peuple.*

302°. de ne pas haïr dans son coeur, car il est dit[78]): *tu ne haïras point ton frère, etc.*

303°. de ne pas faire rougir un israélite, car il est dit[79]): *tu reprendras soigneusement ton prochain et ne souffriras point, etc.*

304°. de ne pas chercher la vengeance, car il est dit[80]): *tu n'useras point de vengeance.*

305°. de ne pas avoir de rancune, car il est dit[81]): *et ne la garderas pas aux enfans de ton peuple.*

306°. de ne pas prendre la mère avec ses petits dans un

---

70) Deut. XXII, 26. 71) Nomb. XXXV, 31. 72) Ib. vs. 32. 73) Lév. XIX, 16. 74) Deut. XXII, 8. 75) Lév. XIX, 14. 76) Deut. XXV, 3. 77) Lév. XIX, 16. 78) Ib. vs. 17. 79) Ib. 80) Ib. vs. 18. 81) Ib.

Digitized by Google

nid, car il est dit [82]): *tu ne prendras point la mère avec les petits.*

307°. de ne pas raser le poil de la tigue, car il est dit [83]): *mais il ne rasera point l'endroit de la tigue.*

308°. de ne pas couper les marques de la lèpre, car il est dit [84]): *prends garde à la place de la lèpre.*

309°. de ne pas labourer ni semer la vallée de l'endroit où on trouve un homme tué, car il est dit [85]): *dans une vallée rude dans laquelle on ne laboure ni ne sème.*

310°. de ne pas laisser vivre un sorcier, car il est dit [86]): *tu ne laisseras point vivre la sorcière.*

311°. qu'un nouveau marié ne s'occupe pas des besoins de la commune *comme, de prendre les armes, de monter la garde, etc.* car il est dit [87]): *il n'ira point à la guerre et on ne lui imposera aucune charge.*

312°. de ne pas désobéir aux ordonnances des juges, car il est dit [88]): *et tu ne te détourneras ni à droite ni à gauche de ce qu'ils t'auront dit.*

313°. de ne rien ajouter ni à la loi écrite ni à la loi orale qui est son commentaire, car il est dit [89]): *vous prendrez sur vous de faire tout ce que je vous commande, tu n'y ajouteras rien.*

314°. de ne rien retrancher aux ordonnances de la loi, car il est dit [90]): *et tu n'en diminueras rien.*

315°. de ne pas maudire les juges, car il est dit [91]): *tu ne maudiras point les juges.*

316°. de ne pas maudire le prince ou le chef de la nation israélite, car il est dit [92]): *tu ne maudiras point le prince de ton peuple.*

317°. de ne maudire aucun israélite, car il est dit [93]): *tu ne maudiras point le sourd, etc.*

318°. de ne maudire ni son père, ni sa mère, car il est

---

82) Deut. XXII, 6. 83) Lév. XIII, 33.

84) Deut. XXIV, 8. Cette manière de l'exprimer renferme une prohibition.

85) Ib. XXI, 4. 86) Exod. XXII, 17. 87) Deut. XXIV, 5. 88) Ib. XVI, 11. 89) Ib. XII, 32. voy. IV, 2. 90) Ib. 91) Exod. XXII, 27. 92) Ib. 93) Lév. XIX, 14.

Digitized by Google

dit[94]): *celui qui aura maudit son père sera puni de mort.*

319°. de ne battre ni son père, ni sa mère, car il est dit[95]): *celui qui aura frappé son père ou sa mère sera puni de mort.*

320°. de ne point travailler le samedi, car il est dit[96]): *tu ne feras aucune oeuvre.*

321°. de ne pas violer la voie du samedi, car il est dit[97]): *et qu'aucun ne sorte du lieu où il sera le septième jour.*

322°. de ne pas punir dans le jour du Sabbat, car il est dit[98]): *vous n'allumerez pas le feu dans vos demeures.*

323°. de ne point travailler le premier jour de Pâque, car il est dit[99]): *vous ne ferez aucune oeuvre servile.*

324°. ni le septième, car il est dit[100]): *il ne se fera aucune oeuvre.*

325°. ni dans la fête de Pentecôte, car il est dit[1]): *vous ne ferez aucune oeuvre servile.*

326°. ni dans le premier du septième mois, car il est dit[2]): *vous ne ferez aucune oeuvre servile.*

327°. ni dans le jour de réconciliation, car il est dit[3]): *en ce jour là vous ne ferez aucune oeuvre.*

328°. ni dans le premier jour de la fête des Tabernacles, car il est dit[4]): *vous ne ferez aucune oeuvre servile.*

329°. ni dans le huitième jour de cette même solennité, car il est dit[5]): *vous ne ferez aucune oeuvre servile.*

330°. de ne point découvrir la nudité de sa mère, car il est dit[6]): *c'est ta mère, tu ne découvriras pas sa nudité.*

331°. ni la nudité de sa soeur, car il est dit[7]): *tu ne découvriras point la nudité de ta soeur.*

---

94) Exod. XXI, 17. La peine de mort change le précepte d'affirmatif en négatif.

95) Ib. vs. 15. 96) Ib. XX, 10.

97) Ib. XVI, 29. C'est-à-dire, de ne point marcher le samedi plus de deux mille pas.

98) Ib. XXXV, 3. On prend ici *allumer le feu et punir* pour deux phrases synonymes.

99) Lév XXIII, 7. 100) Exod. XII, 16. 1) Lév. XXIII, 21. 2) Ib. vs. 25. 3) Ib. vs. 28. 4) Ib. vs. 35. 5) Ib. vs. 36. 6) Ib. XVIII, 7. 7) Ib. vs. 9.

Digitized by Google

332°. ni celle de la femme de son père, car il est dit[8]): *tu ne découvriras point la nudité de la femme de ton père.*

333°. ni celle de sa soeur fille du même père, mais non de la même mère ou vice-versa, car il est dit[9]): *tu ne découvriras point la nudité de la fille de la femme de ton père.*

334°. ni celle de la fille de son fils, car il est dit[10]): *tu ne découvriras point la nudité de la fille de ton fils.*

335°. ni celle de la fille de sa fille, car il est dit[11]): *ou de la fille de ta fille.*

336°. ni celle de sa propre fille, car il est dit[12]): *elles sont ta nudité.*

337°. ni celle d'une femme et de sa fille, car il est dit[13]): *tu ne découvriras point la nudité d'une femme et de sa fille.*

338°. ni celle d'une femme et de la fille de son fils, car il est dit[14]): *et ne prendras point la fille de son fils.*

339°. ni celle d'une femme et de la fille de sa fille, car il est dit[15]): *ni la fille de sa fille.*

340°. ni celle de la soeur de sa mère, car il est dit[16]): *tu ne découvriras point la nudité de la soeur de ta mère.*

341°. ni celle de la soeur de son père, car il est dit[17]): *tu ne découvriras point la nudité de la soeur de ton père.*

342°. ni celle de la femme du frère de son père, car il est dit[18]): *et ne t'approcheras point de sa femme.*

343°. ni celle de la femme de son fils, car il est dit[19]): *tu ne découvriras point la nudité de ta belle-fille.*

344°. ni celle de la femme de son frère, car il est dit[20]): *c'est la nudité de ton frère.*

345°. ni celle de la soeur de sa femme, car il est dit[21]): *tu ne prendras point une femme avec sa soeur.*

---

8) Lév. XVIII, 8. 9) Ib. vs. 11. 10) Ib. vs. 10. 11) Ib.

12) Ib. La tradition porte à ce sujet, que si la fille de notre fille est notre nudité; d'autant plus notre propre fille.

13) Ib. vs. 17. 14) Ib. 15) Ib. 16) Ib. vs. 13. 17) Ib. vs. 12. 18) Ib. vs. 14. 19) Ib. vs. 15. 20) Ib. vs. 16. 21) Ib. vs. 18.

Digitized by Google

346°. ni celle de la femme qui a ses règles, car il est dit[22]): *tu n'approcheras pas de la femme durant la séparation de la souillure.*

347°. ni celle de la femme d'autrui, car il est dit[23]): *tu n'auras point la compagnie de la femme de ton prochain.*

348°. de ne pas coucher avec une bête, car il est dit[24]): *tu ne t'approcheras point d'une bête.*

349°. qu'une femme ne couche pas avec une bête, car il est dit[25]): *et la femme ne se prostituera point à une bête.*

350°. de ne point abuser d'un homme comme d'une femme, car il est dit[26]): *tu n'auras point la compagnie d'un mâle.*

351°. de ne point découvrir la nudité de son père, car il est dit[27]): *tu ne découvriras pas la nudité de ton père.*

352°. ni celle du frère de son père, car il est dit[28]): *tu ne découvriras point la nudité du frère de ton père.*

353°. de ne se permettre aucune liberté qui puisse conduire à découvrir la nudité d'autrui, tels que les embrassemens, les baisers, les oeillades, etc., car il est dit[29]): *que nul ne s'approche de celle qui est sa proche parente pour découvrir sa nudité.*

354°. qu'un bâtard n'épouse pas une fille d'Israël, car il est dit[30]): *le bâtard n'entrera point dans l'assemblée de l'Eternel.*

355°. qu'il n'y ait aucune femme prostituée en Israël, car il est dit[31]): *qu'il n'y ait point entre les filles d'Israël aucune prostituée.*

356°. que celui qui s'est séparé de sa femme ne la reprenne pas si elle s'est déjà mariée à un autre, car il est dit[32]): *alors son premier mari qui l'avait renvoyée ne pourra pas la reprendre.*

---

22) Lév. XVIII, 19. 23) Ib. vs. 20 24) Ib. vs. 23. 25) Ib. 26) Ib. vs. 22. 27) Ib. vs. 7. 28) Ib. vs. 14.

29) Ib. vs. 6. On tient ceci de la tradition.

30) Deut. XXIII, 3. On entend par femme prostituée celle qui s'est mariée sans lettres de contrat et sans fiançailles.

31) Ib. vs. 18. 32) Ib. XXIV, 4.

Digitized by Google

357°. que la femme du frère mort sans enfans ne se marie qu'avec le frère du defunt, car il est dit[33]): *la femme du mort ne se mariera point dehors.*

358°. que celui qui a fait violence à une fille ne puisse pas se séparer d'elle, car il est dit[34]): *il ne la pourra pas laisser tant qu'il vivra.*

359°. que celui qui répand un faux bruit sur une femme ne puisse pas la répudier, car il est dit[35]): *il ne pourra pas la renvoyer tant qu'il vivra.*

360°. qu'un eunuque ne se marie pas avec une fille d'Israël, car il est dit[36]): *celui qui est eunuque n'entrera point dans l'assemblée de l'Eternel.*

361°. de ne rendre eunuques ni les hommes, ni les animaux, car il est dit[37]): *et dans votre pays vous ne le ferez point.*

362°. de ne pas établir en chef de la nation israélite un étranger, car il est dit[38]): *et tu ne pourras point établir sur toi un homme étranger.*

363°. que le roi n'ait pas beaucoup de chevaux, car il est dit[39]): *il ne fera point amas de chevaux.*

364°. qu'il n'ait pas beaucoup de femmes, car il est dit[40]): *il ne prendra point plusieurs femmes.*

365°. ni beaucoup d'argent et d'or, car il est dit[41]): *et il ne s'amassera point beaucoup d'argent ni beaucoup d'or.*

Liturgie.

Nous avons plusieurs fois répété dans notre Théorie que pendant que presque tous les autres peuples, parmi lesquels les juifs vivent dispersés, reconnaissent trois ordres de choses, savoir, le religieux, le civil et le politique; tout est religion aux yeux de ces derniers. Dieu a été et est toujours leur roi immédiat; les docteurs de la loi ou les Rabbins sont ses envoyés, ses plénipotentiaires, ses premiers ministres et ses vicaires sur la terre,

---

33) Deut. XXV, 5. 34) Ib. XXII, 29. 35) Ib. vs. 19. 36) Ib. XXIII. 1. 37) Lév. XXII, 24. 38) Deut. XXVII, 15. 39) Ib. XVII, 16. 40, Ib. vs. 17. 41) Ib.

Digitized by Google

comme l'ont été jadis Moïse, les Prophètes, les Grands-Prêtres et les Présidens du Grand-Sanhédrin. Depuis la naissance juqu'à la mort, depuis la pointe du jour jusqu'au lever des étoiles, dans leurs maisons ainsi que dans la Synagogue, leur vie privée et publique n'est qu'une suite de cérémonies minutieuses et des pratiques légales qui se trouvent consignées dans le Talmud. Il suit de là qu'il serait même plus exact de dire que tout est liturgie aux yeux des Juifs d'aujourd'hui, et que l'étude de leurs cérémonies doit rendre moins compliquée celle des matières talmudiques. Il nous est donc indispensable de faire succéder à l'abrégé que nous venons de donner de la *loi écrite*, un résumé de ceux entre les rits de la Synagogue qui sont des plus en vigueur et dont l'origine est aussi ancienne et plus ancienne encore que la rédaction des deux Talmuds. Je commencerai par fixer les époques principales de leur calendrier selon leurs années civiles et ecclésiastiques, et selon leurs jeûnes et leurs fêtes les plus remarquables.

תשרי *(Tischri)*.

I. mois civil, VII. ecclésiastique depuis la nouvelle lune d'Octobre.

Jours.

1. Le commencement de l'année civile et la fête des trompettes.
3. Jeûne à cause du meurtre de Godolias, gouverneur de la Judée, après la conquête de Nabucodonosor.
5. Jeûne pour la mort de vingt israélites et pour celle d'Akiba, fils de Joseph.
7. Jeûne à cause du péché du veau d'or, et de l'ordre que Dieu avait donné de faire périr le peuple dans le désert.
10. Jour d'expiation.
15. Fête des Tabernacles.
20. Octave de cette fête.
23. Réjouissance de la loi ou des bénédictions que Moïse donna au peuple avant sa mort.

מרחשון *(Marheschvan)*.

II. mois civil, VIII. ecclésiastique depuis la nouvelle lune de Novembre.

7. Jeûne à cause de Sédécias aveuglé par Nabucodonosor après avoir vu la mort de ses enfans.

Digitized by Google

Jours.

20. Jeûne pour expier les fautes commises pendant la fête des Tabernacles.

23. Fête instituée au temps des Asmonéens, lorsqu'on démolit l'autel profané par les gentils et purifia le parvis du temple.

25. Réjouissance pour les victoires que les Juifs remportèrent sur les Couthéens après la captivité de Babylone.

27. Jour de joie parce que R. Johanan, fils de Zakaï, triompha des Saducéens, qui voulaient manger ce qui était offert à Dieu au lieu de le consumer sur l'autel.

כסלו *(Kisleu).*

III. mois civil, IX. ecclésiastique depuis la nouvelle lune de Décembre.

3. Jour de joie parce que les Asmonéens firent ôter du parvis du temple les statues et les images que les gentils y avaient placées pendant la persécution.

7. Jeûne parce que Jehoiakim brûla le livre prophétique de Jérémie que Baruch avait écrit. Le même jour on célébre aussi la mort d'Hérode le Grand.

21. Fête en mémoire du triomphe remporté sur les Samaritains qui voulaient détruire le temple de Jérusalem du temps d'Alexandre le Grand. On appelle cette fête le jour de la *montagne Garazim.*

22. Fête de la dédicace ou de la purification de l'autel profané par Antiochus.

טבת *(Tebeth).*

IV. mois civil, X. ecclésiastique depuis la nouvelle lune de Janvier

6. Jeûne à cause de la traduction des LXX faite sous Ptolomée.

10 Jeûne à cause du siége de Jérusalem par les Babyloniens.

28. Fête pour la réformation du Sanhédrin, après qu'Alexandre Janneus eut rempli ce tribunal de Saducéens.

שבט *(Chebeth).*

V. mois civil, XI. ecclésiastique depuis la nouvelle lune de Fevrier.

2. Fête à cause de la mort d'Alexandre Janneus ennemi des Pharisiens.

Digitized by Google

Jours.

8. Jeûne à cause de la mort des Justes d'Israël arrivée sous Josué.
22. Réjouissance pour la mort de Niskalenus ou de Caligula, comme on le croit plus probablement, qui avait ordonné de placer des images dans le temple.
23. Jeûne à cause des batailles des Israélites contre la tribu de Benjamin pour venger l'outrage fait à la concubine d'un Lévite.
29. Fête pour la mort d'Antiochus.

אדר *(Adar).*

VI. mois civil, XII. ecclésiastique depuis la nouvelle lune de Mars.

7. Jeûne à cause de la mort de Moïse.
8. Jeûne à cause du schisme entre Hillel et Chammaï et jour des trompettes pour la pluie de *l'année présente.*
9. Jour des trompettes pour la pluie de *l'année prochaine.*
12. Fête de Lollien et Papus deux frères prosélytes ou juifs morts martyrs par ordre de Tyrinus ou Trajan.
13. Jeûne d'Esther et fête pour la mort de Nicanor, tué par un Asmonéen.
14. Fête *des Sorts* ou de la délivrance des juifs par Esther.
17. Fuite des Sages ou des Pharisiens persécutés par Alexandre Janneus.
20. Fête pour la pluie que Dieu envoya pour les mérites d'Israël sous le même Alexandre comme l'on croit plus communément.
28. Fête à cause de la délivrance de la persécution des Romains, qui défendaient aux juifs de circoncire leurs enfans et d'observer le Sabbath.

ניסן *(Nisan).*

VII. mois civil, I. ecclésiastique depuis la nouvelle lune d'Avril.

1. Jeûne à cause de la mort de Nadab et Abihu, fils d'Ahron.
10. Jeûne pour la mort de Marie, soeur de Moïse.
14. Fête de Pâques.
15. Premier jour des *Azymes* ou des pains sans levain.
16. Fête des prémices.

Digitized by Google

Jours.

21. Septième jour des Azymes qui est le dernier de la fête de Pâques.

26. Jeûne à cause de la mort de Josué.

אייר *(Jiar).*

VIII. mois civil, II. ecclésiastique depuis la nouvelle lune de Mai.

10. Jeûne pour les fautes commises dans la célébration de Pâques, pour la mort d'Heli et pour la prise de l'Arche arrivés sous son pontificat.

23. Jeûne à cause de la mort de Samuel.

סיון *(Sivan).*

IX. mois civil, III. ecclésiastique depuis la nouvelle lune de Juin.

6. La Pentecôte.

7. Le second jour de Pentecôte.

23. Jeûne parce que Jéroboam défendit de porter les prémices à Jérusalem.

25. Jeûne pour la mort de Rabban Siméon, fils de Gamaliel.

27. Jeûne, parce qu'on brûla ce jour là Hanina, fils de Tardion, et le livre de la loi.

תמוז *(Tammuz).*

X. mois civil, IV. ecclésiastique depuis la nouvelle lune de Juillet.

17. Jeûne parce que Moïse brisa, ce jour là, les tables de la loi; le sacrifice perpétuel cessa et Jérusalem fut prise.

אב *(Ab).*

XI. mois civil, V. ecclésiastique depuis la nouvelle lune d'Août.

1. Jeûne à cause de la mort d'Ahron.

9. Jeûne parce que Dieu jura ce jour là que les Israélites n'entreraient point dans la terre de Canaan.

18. Jeûne, parce que, sous le règne d'Ahuz, la lampe de la branche occidentale du chandelier d'or fut éteinte.

אלול *(Elul).*

XII. mois civil, VI. ecclésiastique depuis la nouvelle lune de Septembre.

On se prépare pendant ce mois, par des purifications et des prières, au premier jour de l'an.

J'ai tiré ce calendrier du sixième livre de l'histoire des Juifs par Basnage en omettant plusieurs remarques que j'ai

Digitized by Google

cru inutiles ou qui trouveront lieu dans l'extrait du rituel de la Synagogue auquel je passe maintenant.

Les juifs d'aujourd'hui ont des cérémonies et des coutumes, les premières se trouvent prescrites dans la Bible et dans le Talmud et sont les mêmes par tout, les secondes sont des pratiques que l'usage a consacrées en divers temps et en divers lieux.

Lieux sacrés des Juifs.

Tous les lieux où ils s'acquittent de la loi sont sacrés aux yeux des Juifs et principalement leurs maisons, leurs écoles et leurs Synagogues.

Le Juif qui bâtit une maison doit en laisser une partie imparfaite en mémoire de ce que Jérusalem et le temple sont maintenant désolés. Il doit aussi attacher aux portes des chambres un roseau ou quelque autre tuyau qui renferme un parchemin avec les paroles: *Ecoute Israël le Seigneur notre Dieu est un*, etc. et qu'on appelle *Mezuza.* Il ne doit souffrir dans sa maison aucune figure, image ou statue conformément aux défenses de la loi mosaïque que nous avons déjà rapportées. Il doit placer son lit du nord au midi et non de l'orient à l'occident pour ne pas manquer de respect à la majesté de Dieu qui demeure vers ces deux côtés du ciel. Et comme d'après les mêmes défenses il ne peut pas manger en même temps de la chair et du lait, il doit avoir une partie de sa vaisselle destinée seulement au laitage et une autre partie à la viande. Il est aussi tenu d'avoir de la vaisselle à part pour la Pâque, qui n'ait jamais touché le pain levé.

Une Synagogue doit être, autant que possible, l'image du Tabernacle de Moïse et du temple de Salomon, avec cette différence pourtant que dans le Tabernacle et dans le temple on devait tenir la face tournée vers l'occident afin d'éviter le soupçon d'adorer le soleil, tandis que dans la Synagogue d'aujourd'hui on doit regarder l'orient pour ne point perdre de vue la ville sainte pendant la prière. C'est pourquoi on place ordinairement du côté de l'orient l'armoire qui représente l'arche de l'alliance et qui renferme différens rouleaux ou volumes de la loi de Moïse et d'autres parties de la Bible. Au milieu, ou à l'entrée de la

Digitized by Google

Synagogue il y a comme un long autel élevé, qui sert pour y appuyer ces rouleaux ou volumes, lorsqu'on y lit, ou que l'on prêche. Les femmes ont, dans la Synagogue, un lieu à part ou une galerie fermée par des jalousies, de manière qu'elles peuvent voir tout le service sans être remarquées par les hommes.

Nous avons déjà parlé des écoles juives dans la *Théorie du Judaïsme*. Les Juifs s'y rendent ordinairement au sortir des prières du matin, à la reserve du vendredi, des veilles des fêtes, du Sabbat et des jours de fête. Ils ne s'y appliquent qu'à l'étude de la *Bible*, de la *Mischna* et de la *Ghémara* comme nous l'avons déjà dit ailleurs, et déduisent cette obligation de ces paroles de Moïse: *Et ces paroles que je te commande aujourd'hui seront en ton coeur, tu les enseigneras soigneusement à tes enfans*[42]). Ils croient que dans ce passage on fait allusion à l'étude de toute la *loi mosaïque*, et que Moïse leur a ordonné d'y passer toute leur vie et de la recommencer à trois époques différentes comme à manière de répétition. En effet, disent-ils, les paroles: *et seront dans ton coeur*, signifient qu'il faut débuter son éducation par l'étude de la Bible, et les autres: *tu les enseigneras soigneusement*, veulent dire qu'il faut répéter cette étude dans la *Mischna*. Lorsque Moïse, continuent-ils, a placé deux fois sans aucune nécessité la lettre כ dans l'expression ושננתם *(tu les enseigneras)* il a voulu indiquer par là que l'étude de la Bible et de la Mischna doit être répétée une troisième fois dans celle de la Ghémara.

Principales époques de la vie des Juifs d'aujourd'hui.

Sur les quatre coins de la chambre d'une juive qui accouche doivent être écrites les paroles: אדם חוה חוצ לילית *Adam et Eve, Lilith hors d'ici*, et sur la partie inférieure de la porte les noms des trois anges סנוי, סנסנוי, סנמנגלף *Senoi, Sansenoi, Sanmangheloph.* On veut signifier par cette cérémonie superstitieuse que si le nouveau né est un mâle on souhaite qu'il ressemble à Adam, et à Eve, s'il est

---

42) Deut. VI, 7.

Digitized by Google

une femelle, et que Lilith, spectre de la nuit ennemi des accouchemens, soit éloigné par ces trois anges tutélaires.

Le père est obligé de faire circoncire son fils au huitième jour, et de choisir à cet effet le parrain qui doit tenir l'enfant pendant la circoncision, la marraine qui doit l'apporter au lieu de la cérémonie et le *Mohel* ou *l'homme qui circoncit.* On fait la circoncision dans la Synagogue ou dans la maison, et on y tient prêts deux siéges, l'un pour le parrain, et l'autre pour le prophète Elie, qui assiste d'une manière invisible à la cérémonie. C'est au *Mohel* d'apporter sur un plat tous les instrumens et les choses nécessaires à la circoncision, comme le rasoir, les poudres astringentes, du linge, du sable pour y jeter le prépuce, etc. C'est aussi de sa compétence d'imposer à l'enfant le nom que le père souhaite, ce qui doit se faire pendant la circoncision. Pour les filles il n'y a que l'imposition du nom qui a lieu au commencement du mois après que la mère est relevée de ses couches, et qui se fait par le chantre de la Synagogue à la Synagogue même ou dans la maison. Si un enfant meurt sans être circoncis, il y en a qui le circoncisent avec un roseau, avant que de l'enterrer.

En voulant se conformer aux prescriptions talmudiques chaque enfant juif devrait s'appliquer à l'étude de la Bible à l'âge de 5 ans, à l'étude de la Mischna à l'âge de 10, et à l'âge de 15 à celle de la *Ghémara.* Mais nous avons déjà observé dans notre Théorie, que, par excès de zèle pour la pratique de leurs lois, les Juifs préviennent ordinairement ces époques légales, et destinent leurs enfans à l'étude exclusive du Talmud aussitôt que leur raison commence à se développer. On trouve écrit dans le livre שבילי אמונה *(Chevile Emuna)* que lorsque la mère conduit un enfant pour la première fois devant son rabbin elle doit lui présenter un gâteau assaisonné de sucre et de miel et lui dire: *que l'étude de la loi devienne agréable à ton coeur et qu'il soit comme du sucre sur ta langue et comme du miel sur tes lèvres,* etc.

Les garçons qui ont treize ans et un jour sont réputés hommes et obligés d'observer les préceptes de la loi. C'est pourquoi on donne alors à chacun le titre de בר מצוה

Digitized by Google

fils du précepte. Ils sont en outre hors de tutelle et peuvent faire tout ce qu'il leur plaît tant au spirituel qu'au temporel. Quant aux filles on leur donne la qualité de femme a douze ans et demie, et alors elles peuvent se marier. —

Tout Juif est obligé de se marier le plutôt possible et tout au plus tard à l'âge de dix-huit ans. La veuve ne peut se remarier, dit Leon de Modène, que 90 jours après la mort du mari, afin que l'on sache si l'enfant est du premier mari ou non. Mais si elle avoit un enfant à la mamelle lors de la mort de son mari elle ne se peut remarier avant que l'enfant ait deux ans, et cela pour mieux assurer l'éducation du pupille. Quand on est convenu des conditions d'un mariage il se fait un écrit entre l'époux et les parens de l'épouse; après quoi l'accordé va voir l'accordée et lui toucher la main. Le jour pour les noces se prend ordinairement dans la nouvelle lune et est un mercredi ou un vendredi si c'est une fille, et un jeudi si c'est une veuve. Pendant la cérémonie les fiancés se tiennent sous un dais et ont le *Taleth* ou un voile quarré sur la tête et le Rabbin ou le chantre de la Synagogue ou le plus proche parent leur donne à boire dans un vase plein de vin. L'époux met ensuite un anneau au doigt de son épouse et dit en présence de deux témoins: *Voici, tu es mon épouse, selon le rite de Moïse et d'Israël.* Puis on lit l'écrit où l'époux s'oblige à la dot, à nourrir sa femme et à vivre bien avec elle et en donne note par écrit aux parens de l'épouse.

Le Juif qui se croit près de la mort, mande dix personnes au moins pour prononcer en leur présence la formule d'une confession générale. Il demande pardon à tous ceux qu'il croit avoir offensés, il reçoit la bénédiction de ses parens, et il la donne à ses enfans et à ses domestiques. Il y en a qui font faire pour eux une prière publique dans la Synagogue et se font changer de nom pour marque de changement de vie. Celui qui se trouve présent quand le malade expire doit déchirer son habit. Dans ce moment on jette sur la rue toute l'eau qui se trouve dans la maison et dans tout le voisinage. On étend le cadavre par

Digitized by Google

terre dans un drap, le visage couvert avec une bougie allumée du côté de la tête. Après on le lave, on l'habille, on le met dans un cercueil fait exprès et on le conduit au cimetière qu'on appelle *la maison des vivans* (בית החיים).

Jours ouvriers, jours de jeûne, jours de fête et jours de commémoration pour les trépassés.

Lorsqu'il s'agit de pratiquer la loi de Moïse, les Juifs comptent le jour d'une vêpre à l'autre. Mais ils font du jour naturel six portions inégales qui s'appellent:

1°. שחר *Aurore* de deux parties dont l'une commence lorsque le côté oriental du ciel reçoit les premiers rayons de lumière et la seconde lorsque les rayons touchent jusqu'au côté occidental.

2°. בקר *Le lever du soleil.*

3°. חם היום *La chaleur du jour* qui commence vers les neuf heures.

4°. צהרים *Le midi.*

5°. רוח היום *Le vent du jour* qui commence quelques heures avant le coucher du soleil.

6°. ערב *Le vêpre* de deux parties dont la première commence, selon les Karaïtes et les Samaritains, au coucher du soleil, et la seconde aussitôt que les ténèbres se montrent; mais selon les Rabbanistes la première commence lorsque le soleil penche vers le coucher et la seconde lorsqu'il se couche.

Avant la captivité de Babylone la nuit était partagée en trois *veilles* dont la première s'appelait ראש אשמרות *commencemens des veilles* et durait jusque vers minuit, la seconde אשמרת תיכונה *veille du milieu*, jusqu'au chant du coq, et la troisième אשמרת הבקר *veille du matin* jusqu'au lever du soleil. Mais du temps de J. C. on comptait quatre veilles dans la nuit à l'exemple des Romains chacune de trois heures.

Le premier soin de chaque Juif en se levant est de se préparer à la prière par plusieurs actes indispensables, savoir:

1°. d'aller faire ses nécessités en invoquant les anges gardiens et en rendant grâce à Dieu du soin qu'il met à

Digitized by Google

conserver le corps de l'homme, car le moindre obstacle qui arrêterait le cours de ses superfluités causerait sa mort.

2°. de se laver les mains et le visage très-scrupuleusement.

3°. de s'habiller d'une espèce d'habit qu'on appelle ארבע כנפות *(Arba Canphoth) les quatre angles* parce qu'il consiste en un morceau d'étoffe quarré ou à quarte pans et qu'il a au bout de chaque pan un cordon en forme de houppe de huit fils de laine noués en cinq endroits qu'on nomme ציצית (Tsitsith). Mais comme ce morceau d'étoffe est aujourd'hui ordinairement caché sous les habits, les Juifs se couvrent, pendant la prière du matin de ce qu'ils appellent טלית (Talleth) et qui est une sorte de voile quarré ayant les houppes du *Tsitsith* aux coins.

4°. d'avoir un quarré en parchemin au milieu du front, où sont écrits divers passages de la loi de Moïse et qui est attaché a des courrois qui ceignent la tête et se nouent par derrière, d'en avoir un semblable au pliant du bras gauche avec des courroies qui descendent en ligne spirale jusqu'au bout du doigt du milieu. Ils appellent le premier quarré תפילין של ראש *Tephilin de la tête* et le second תפילין של יד *Tephilin de la main.*

5°. Enfin de se préparer avec recueillement à la prière par différentes bénédictions et oraisons jaculatoires[43]).

Les Juifs devraient aller trois fois par jour à la Synagogue, savoir le matin pour la prière appelée שחרית ou de *l'aurore*, l'après midi pour la prière appelée מנחה ou de *l'offrande de farine*, et à l'entrée de la nuit pour la prière ערבית ou *des vêpres;* mais pour plus de commodité ils disent ordinairement ensemble les prières d'après midi et du soir.

Leon de Modène a raison d'observer que comme les Juifs de presque chaque pays ont un rituel à part il serait impossible d'indiquer avec précision la forme des prières

---

43) Nous rappellerons ici à nos lecteurs ce que nous avons déjà noté autre part que le Juifs ne peuvent ni prier, ni circoncire, ni célébrer le mariage ou donner l'écrit du divorce sans être au nombre de dix et que ce nombre légal s'appelle מניין *minian.*

Digitized by Google

de chacun. Les principales cependant qu'on retrouve dans tous les rituels les mêmes, sont:

Pour le matin:

a. Les bénédictions ou plusieurs actions des grâces très-courtes qui commencent ברוך אתה *béni toi*, etc. [44]).

b. Le Hallel (הלל) ou le psaume CXLV et les suivans qui commencent par *Halleluja.*

c. Le Cadisch (קדיש) ou recueil de louanges à Dieu qui commence par cette parole [45]).

d. Le Jotser (יוצר) ou une louange au créateur de la lumière et du jour.

e. Le Chema (שמע) ou *l'Écoute* qui est une protestation faite à Dieu de reconnaître son unité et de pratiquer sa loi et par conséquent la principale d'entre toute les prières.

f. Le Vegatsiv (ויצו) ou une louange qui commence par ce mot.

g. *Le Chemona Esre* (שמנה עשרה) ou les dix-huit actions de grâces instituées par les membres de la *Grande-Synagogue.*

h. La Parcha (פרשה) ou la lecture de la *loi* [46]).

---

44) Une des principales obligations des Juifs est de bénir Dieu à chaque action qu'ils commencent, soit qu'ils se lavent les mains, soit qu'ils prient ou qu'ils lisent dans la loi, ou qu'ils mangent ou qu'ils boivent ou qu'ils entreprennent d'autres choses semblables. Dans les bénédictions du matin ils rendent grâces à Dieu de ce qu'il a fait le corps humain rempli de pores et de trous, de ce qu'il a appris au coq à distinguer la nuit du jour, de ce qu'il a fait les Juifs, de ce qu'il ne les a pas faits domestiques; de ce qu'il les a faits hommes et non femmes; et les femmes lui rendent grâces de ce qu'il les a faites comme il lui a plu, etc. etc.

45) Le *Cadisch* a la vertu de soulager les âmes des morts et de les délivrer des peines de l'autre monde que les Juifs admettent comme tous les autres peuples.

46) On lit dans la Synagogue la loi pour deux raisons différentes, savoir:

1°. pour s'acquitter de l'obligation de la parcourir toute dans l'espace d'un an.

2°. pour faire la commémoration des offrandes et des sacrifices quotidiennes ou extraordinaires qu'on fesait jadis dans le temple et qui

Digitized by Google

i. ***La Haphtora*** (הפטרה) ou la lecture des Prophètes qu'on ajoute à la *Parcha.*

l. Enfin l'action de grâce qui commence ***Alenu Lechabeah*** (עלינו לשבח) qui est la dernière des prières du matin et dans laquelle ils rendent grâce à Dieu de leur avoir donné un culte infiniment plus noble que celui des autres peuples et plus particulièrement des Chrétiens [47]).

Pour l'après midi:

a. ***Le Hallel.***

b. ***Le Cadisch.***

c. ***Le Chemona Esre.***

Pour le soir:

a. Une louange à Dieu qui amène la nuit.

b. Les trois lectures qui constituent le ***Chema*** comme nous le verrons dès les premières pages de notre version [48]).

c. Une commémoration de la délivrance miraculeuse d'Egypte.

d. Une prière pour obtenir de Dieu qu'il les conserve en paix la nuit.

e. Dix-huit versets des Prophètes.

f. ***Le Chemona Esre.***

g. ***Le Halenu, le Chabeah.***

h. ***Le Cadisch.***

---

ont cessé maintenant. La première s'appelle proprement Paracha et il faut tirer le volume de la loi pour l'exécuter, la seconde se trouve transcrite dans les livres de prières selon le jour auquel celle est attachée par la liturgie.

Nous prenons ici le mot *Parcha* pour la lecture de la Bible en général.

47) Je dis des Chrétiens, car dans cette prière comme dans celle des *Hérétiques* (ברכת המינים) qui la précède presqu'immédiatement, on fait allusion aux Chrétiens d'une manière très-précise, si on prend ces deux prières dans les livres les plus anciens qui n'ont pas été soumis à la censure, comme p. ex.: dans le manuscrit que je possède, où toutes les prières des Juifs sont rapportées sans aucune altération.

48) A rigoureusement parler la *lecture du Chema* et le *Chemona Esre* constituent les deux parties principales de la prière journalière des Juifs.

Digitized by Google

Les Juifs ne peuvent rien entreprendre avant la prière du matin. Il leur est même défendu de se détourner pour saluer. Ils passent de la Synagogue à l'école comme nous avons dit, ou vaquent chacun à ses affaires en récitant toujours une bénédiction analogue à ce qu'ils entreprennent.

Les cérémonies du repas sont:

1°. qu'ils doivent se laver les mains en le commençant et en le terminant.

2°. qu'étant assis à la table ils doivent réciter le pseaume XXIII.: *L'Eternel est mon pasteur, etc.*

3°. que le maître de la maison doit faire la bénédiction du pain et en distribuer aux conviés dans la quantité d'une olive.

4°. que la première fois qu'ils boivent ils fassent une bénédiction avant, et une après.

5°. qu'ils fassent l'action de grâces à la fin du repas.

6°. et que le maître donne à chacun un peu de vin de son verre.

Ils appellent le lundi et le jeudi *jours de justice* parce que c'est dans ces jours là que les juges tenaient jadis leurs séances, et ils les choisissent pour exercer quelque jeûne ou abstinence. Ils nomment aussi les premiers dix jours de la nouvelle année *jours de pénitence* parce qu'ils jeûnent pendant ce temps là et récitent les *prières de pénitence* (סליחות). Ils jeûnent en outre lorsqu'ils ont rêvé quelque chose de très-funeste.

Voici les lois qui sont relatives aux jours de jeûne:

1°. qu'il commence depuis le lever des étoiles et dure jusqu'au lever des étoiles de l'autre jour.

2°. qu'on ajoute une confession ou une formule de pénitence après le *Chemona Esre.*

3°. que ce jour là la *Parcha* et l'*Haphtora* soient analogues à la circonstance.

4°. que l'on reste pieds nus ou sans souliers de cuir.

5°. qu'on n'étudie pas dans la loi, mais qu'on lise seulement Job, Jérémie et d'autres livres affligeans.

6°. qu'enfin si le jeûne tombe au samedi on le remette au jour suivant excepté le jeûne d'Esther qui pour la même raison doit tomber dans le jeudi précédent.

Digitized by Google

Outre le sacrifice quotidien, chaque nouvelle lune, chaque samedi et chaque jour de fête devait avoir un sacrifice et une offrande particulière comme on a pu le remarquer dans les *préceptes de la loi mosaïque*. Mais maintenant qu'on est obligé de substituer des prières et des cérémonies aux sacrifices et aux offrandes des anciens temps, chaque samedi, chaque fête et chaque nouvelle lune a des prières et des cérémonies additionnelles dont voici celles que ces jours ont en commun et celles qui leurs sont particulières:

1°. *Le Hallel* (הלל) ou les pseaumes CXIII. CXIV. CXV. CXVI. CXVII et CXVIII.

2°. *Le Musaph* (מוסף) ou l'*addition* de certaines prières et parties de la Bible qui remplacent les offrandes et les sacrifices de jadis.

3°. *L'Habdala* (הבדלה) ou la séparation du jour de fête du jour ouvrier, qui se fait moyennant une formule de prières et de cérémonies qui se trouvent indiquées dans les rituels.

4°. *La Meghila* (מגלה), c'est-à-dire, la lecture du *Cantique des Cantiques* le samedi qui tombe dans la fête de *Pâque*. La lecture du livre Ruth, le second jour de Pentecôte; la lecture des lamentations de Jérémie, le neuf du mois *Abh*; la lecture de l'Ecclésiaste, le samedi qui tombe dans la fête des Tabernacles; enfin la lecture d'Esther dans la fête des *Purim*.

5°. *L'Eruv tebchilin* (עירוב תבשילין) ou la *mixture des mets* du jour de fête et du samedi qui a lieu lorsqu'une fête tombe immédiatement avant le samedi. Alors, comme le jour de fête on ne peut pas préparer les mets pour le samedi, on les prépare avec ceux de la fête le jeudi au soir en disant: *ceci pour le samedi*, et cette déclaration accompagnée d'une prière fait que s'il y en a qui peuvent se corrompre il est permis de les cuire le jour de la même fête.

6°. La commémoration, la louange, le sermon et les trois repas du sabbat.

7°. La prière à la nouvelle lune que les Juifs font le jour qu'ils aperçoivent le croissant, en sautant vers le ciel.

Digitized by Google

8°. L'Agada de la Pâque allusive aux misères que les Egyptiens ont fait souffrir aux Juifs, et aux merveilles que Dieu opéra pour les en délivrer.

9°. La commémoration, les prières et le sermon de la Pentecôte.

10°. La commémoration, les prières et le sermon de la nouvelle année.

11°. *La Cappara* (כפרה) ou l'expiation [49]) et les prières additionnelles du jour de purification ainsi que la lecture de l'histoire du Grand-Prêtre et de deux boucs, ajoutée au *Musaph* de cette fête [50]).

12°. Les prières et les cérémonies additionnelles de la fête des Tabernacles [51]).

13°. La louange et la cérémonie des lumières de la fête de la dédicace [52]).

14°. La commémoration et les cérémonies de la fête de *Purim* [53]).

15°. Les prières et les cérémonies des anniversaires des morts [54]).

---

49) Cette cérémonie consiste à prendre un coq la veille de cette fête et à le frapper trois fois contre sa tête en disant chaque fois *qu'il soit immolé à ma place.*

50) Le grand-prêtre entroit ce jour là dans le Saint des Saints pour jeter au sort les deux boucs dont l'un devait être sacrifié et l'autre chassé dans le désert chargé des péchés de tout le peuple.

51) La principale des cérémonies de cette fête est celle d'une branche de palmier, de trois de myrte et de deux de saule qu'on tient dans la droite, et d'une branche de citronier avec son fruit qu'on tient dans la gauche et qu'on agite vers les quatre coins du monde en faisant chaque jour le tour du pupitre de la Synagogue.

52) Cette fête a été institutée pour célébrer la nouvelle dédicace du temple que firent les Machabées après qu'il eut été profané. Pendant les huit jours qu'elle dure on allume une lampe le premier jour, deux le second et ainsi du reste.

53) La fête des *Purim* ou des sorts a été instituée en mémoire d'Esther qui empêcha que le peuple d'Israël ne fut entièrement exterminé par les intrigues d'Aman.

54) On a en usage de visiter ce jour là les tombeaux, de jeûner, de réciter le *Cadisch*, d'étudier la *loi* pour appliquer aux morts les mérites de cette oeuvre pieuse, etc.

Digitized by Google

Nous terminerons cet extrait de liturgie en remarquant que les Juifs ajoutent aux prières journalières de la Synagogue le Pseaume CIV et les quinze *Pseaumes graduels* pendant l'hiver, ou depuis le premier samedi qui succède à la fête de la *joie de la loi* jusqu'à l'avant dernier samedi qui précède la Pâque, et pendant l'été la lecture du traité talmudique *Pirke Avoth* en la commençant le premier samedi après Pâque.

En résumant tout ce que nous avons exposé dans notre Théorie et dans cette Préface, le Talmud contient la Bible et tous les commentaires que les docteurs de la loi en ont écrits depuis Siméon le Juste jusqu'à la clôture de ce code, ou dans l'espace de huit siècles environ. En d'autres termes il contient la *Bible*, la *Massore*, la *Mischna*, la *Tosiphta*, la *Baraïtha*, la *Mekilta*, la *Siphra* et le *Siphri* et la *Ghémara*. Or chacun de ces corps de doctrines y est accompagné de certaines phrases et formules *scolastiques* qu'il faut retenir autant que possible dans une version et avec lesquelles il nous importe de familiariser nos lecteurs. Nous appelons ces formules *scolastiques* en tant que nées d'abord dans les écoles grecques avant J. C. elles ont été adoptées et propagées par les Juifs pendant tout le moyen âge. Elles ont toujours constitué une langue à part que les seuls adeptes étaient en état de comprendre: mais s'il faut en croire les rabbins, Dieu même est l'auteur de cette langue et l'a communiquée à Moïse avec plusieurs modes d'argumentations qui viennent ordinairement sous le titre de *Regles de R. Ismaël* et de *R. Jose le Galiléen*[55]). Nous en avons déjà parlé autant qu'il fallait pour comprendre la manière dont l'Halaka et l'Agada argumentent de la *loi écrite* et de la *loi orale* et nous y reviendrons maintenant autant qu'il faut pour reconnaître au nom de quel monument on parle dans le Talmud, et que veulent dire certaines expressions techniques que nous serons obligés de conserver telles qu'elles se trouvent dans le texte.

---

55) Voy. Waehner V, I. Sect. II. C. XIII. XIV et XV.

Digitized by Google

La Bible.

Les Juifs appellent les livres de la Bible en général:

1°. ספר הארבעה ועשרים *les* 24 *livres* [56]).

2°. ספרי הקדש *les écrits sacrés.*

3°. ספרים *les livres.*

4°. מקרא *la lecture.*

5°. כתוב *l'écriture.*

6°. תורה *la loi.*

7°. תורה שבכתב *la loi écrite.*

8°. קבלה *la doctrine reçue.*

9°. פסק *le verset.*

et les divisent:

10°. *en loi* תורה.

11°. *en Prophètes* נבאים.

12°. et *en Agiographes* כתובים [57]).

Mais ils nomment aussi la loi ou les livres de Moïse:

13°. חמשה חומשי תורה *Himcha Homche Tora,* par rapport à leur nombre de cinq — et

14°. פרשיות *Parchioth* ou sections relativement aux parties qu'on en lit chaque samedi dans la Synagogue.

Et les *Prophètes:*

15°. הפטרות *Haphtoroth* ou *permission de sortir* lorsqu'ils parlent des morceaux qu'on lit après les Paraches dans les mêmes Synagogues, et ils subdivisent ces derniers en

16°. ראשונים *Antérieurs* et

17°. אחרונים *Postérieurs.*

18°. גדולים *Majeurs.*

19°. קטנים *Mineurs* ou *les douze* תריסה תרי עשר שנים עשר.

Et les *Agiographes*:

20°. אמ"ת *Emath.* C'est-à-dire, les trois livres de Job, des Proverbes et des Pseaumes.

---

56) Ils tiennent cet usage des Juifs hellénistes qui comptaient leurs livres canoniques d'après les 24 lettres de l'alphabet grec. Mais les Juifs plus anciens ont suivi la coutume de les compter d'après les 22 lettres de l'alphabet hébraïque; les uns et les autres ont réuni deux ou plusieurs de ces livres en un seul, pour en faire 24 ou 22.

57) Voy. la III. Partie de notre Théorie.

Digitized by Google

21°. חמש מגלות *Cinq volumes*, savoir: *le Cantique des Cantiques, Ruth, les Lamentations, l'Ecclésiaste* et *Esther*.

Les mêmes Juifs donnent le titre de

22°. אל"פ = בי"ת *Alphabétiques* aux Pseaumes XXV. XXXIV. XXXVII. CXI. CXII. CXIX. CXLV. dont le premier verset commence par א, le second par ב et ainsi du reste jusqu'à la dernière lettre de l'alphabet.

23°. הלל *Hallel* le Pseaume CXIII. jusqu'au CXVIII.

24°. הלל הגדול *le Grand Hallel* le Pseaume CXXXVI [58]).

25°. שירי המעלות *Cantiques graduels* les quinze Pseaumes depuis le CXX jusqu'au CXXXIV.

Le Talmud cite la Bible d'après les formules suivantes:

a. pour prouver une thèse:

26°. שואמר *selon ce qu'on dit.*

27°. דכתיב *car on trouve écrit.*

28°. כדכתיב *selon ce qu'on trouve écrit.*

29°. אמר יתברך *dit le bénit*, c'est-à-dire, Dieu.

30°. וכן הוא אומר *et ainsi dit lui* (Dieu).

31°. וכבר נאמר *depuis long-temps il a été dit.*

32°. וכבר מפורש *depuis long-temps on a expliqué.*

33°. ממה שקרינו בענין *de ce que nous lisons là-dessus.*

b. pour réunir ensemble plusieurs témoignages de l'écriture:

34°. ואומר *et il dit aussi.*

35°. ועוד *et encore.*

36°. וכתיב *et il est aussi écrit.*

37°. וכן הוא אומר *c'est même ainsi que dit lui* (Dieu).

c. pour réprimander au nom de l'écriture:

38°. הנביא צוח *le Prophète s'écrie.*

39°. רוח הקדש צוחת ואומר *le saint esprit s'écrie et dit.*

d. pour se demander la raison pourquoi il se trouve écrit dans la Bible plutôt d'une manière que de l'autre:

40°. מה ראה הכתוב *quel est le but de l'écriture sainte.*

---

58) C'est ainsi que le *Grand Hallel* est déterminé par le Talmud de Jérusalem; mais dans celui de Babylone on dit qu'il commence depuis le Pseaume CXVIII ou CXX jusqu'au CXXXVII, et en Maimonides, depuis le Ps. CXVIII jusqu'au CXX. Voy. Buxtorf Lex. Chald. Talmudicum.

Digitized by Google

41°. מפני מה אמרה תורה *pourquoi on parle ainsi dans la loi de Moïse?*

42°. למה לי למהדר ולמכתב *pourquoi de grâce se trouve-t-il écrit de nouveau ainsi?*

e. pour expliquer quelque sentence de la Bible:

43°. (קא משמע לן) הואיל וכתיב afin que tu ne penses pas ainsi: *à cause de ces paroles de la Bible voici ce qu'on ajoute cela (ou qu'on nous fait entendre).*

44°. לכך נא מר (comme tu pouvais penser ainsi), *c'est pourquoi l'on dit.*

45°. לפיכך הוא אימר *c'est la raison pourquoi Dieu parle ainsi.*

46°. אלו ליכתיב רחמנא *si c'était ainsi, la divine miséricorde aurait dû écrire.*

f. pour concilier plusieurs passages de la Bible:

47°. וכתיב בתריה *mais il se trouve écrit plus bas ou immédiatement après.*

48°. וסמיך ליה *mais on trouve tout près de ceci.*

49°. שפיל לספיה דקרא *voyez ce qu'on lit à la fin.*

50°. כתיב וכתיב הא כיצד *c'est ainsi qu'on trouve écrit, mais on trouve écrit aussi de cette autre manière, comment donc* (concilier tout cela).

g. pour confirmer une thèse:

51°. היינו דכתיב *cela combine avec ce qui est écrit.*

52°. כמו דאת אמרת *selon ce que vous dites* (ou que vous lisez qu'il est dit dans les livres sacrés).

h. pour faire une objection:

53°. והא כתיב *mais il se trouve écrit.*

54°. ורחמנא אמר *mais la divine miséricorde dit.*

55°. תיפוק ליה *de cette sentence on devrait plutôt déduire.*

i. pour répondre à un doute:

56°. כתב רחמנא, אמר *la divine miséricorde dit ou écrit.*

l. pour faire des allusions:

57°. לקיים מה שנאמר *afin d'accomplir ce qui a été écrit.*

58°. משום שנאמר *à cause qu'il a été écrit.*

59°. מעלה עליו הכתוב *ceci a tant de prix aux yeux de Dieu, l'écriture reconnait tant de mérite en cela que, etc.*

60°. מאי דכתיב *que veulent signifier ces paroles.*

Digitized by Google

61°. היכא רמיזא *quel passage de la Bible pourrait s'appliquer à cela.*

Les préceptes affirmatifs et négatifs que nous avons déjà exposés se subdivisent *en préceptes qui regardent l'homme* (חובות הגוף), *en préceptes qui regardent les immeubles* (חובות קרקע), *en ceux qui regardent les meubles* (חובות מאן), en prescriptions qui doivent être observées *dans la Palestine* (נוהגות בארץ) *et hors de Palestine* (בחוץ לארץ), *dans le temple* (בפני הבית) *et hors du temple* (ושלא בפני הבית). Voici les règles et les formules qui les touchent plus particulièrement [59]).

62°. עשה דחי לא תעשה *le précepte affirmatif exclut le négatif*, en cas de collision, mais cette règle vaut seulement dans les transgressions que l'on punit par des coups (לא תעשה גרר דא) et non dans celles que l'on punit par l'extermination (לא תעשה שיש בו כרת).

63°. אין עשה דוחה לא תעשה ועשה *le précepte affirmatif n'a pas la force d'exclure deux préceptes dont l'un est négatif et l'autre affirmatif* et qui tombent sur une seule et même pratique.

64°. מצות עשה שהזמן גרמא נשים פטורות *les femmes ne sont pas tenues d'observer les préceptes affirmatifs dont l'exécution est attachée à une époque certaine* à moins que dans la Bible on n'ordonne expressément le contraire.

65°. כל מצות שהאשה חייבת בה עבד חייב בה *le précepte que les femmes sont tenues d'observer, doit être également gardé par les domestiques non-Juifs.*

66°. כל מצוה שאין האשה חייבת בה אין העבד חייב בה *le précepte que les femmes ne sont pas obligées d'observer, ne doit point être gardé par les domestiques non-Juifs.*

67°. אין עונשין אלא מזהירין *nul transgresseur ne doit être puni sans avoir reçu une admonition d'avance.* Or les préceptes *négatifs* ne sont souvent qu'une admonition relativement aux pratiques prescrites par les *affirmatifs.*

68°. מיגו דאיהוסף בה איסור אחר חל נמי על אדם *une chose*

---

59) Outre celles que nous en avons données en note dans leur exposition.

Digitized by Google

défendue par plusieurs préceptes, multiplie les péchés du transgresseur.

69°. דברי תורה מדברי קבלה לא ילפינן *pour les préceptes de la loi de Moïse il n'est pas permis* d'aller chercher des preuves dans les autres livres de la Bible. Mais si la dignité de la chose le demande on peut le faire dans tous les livres de l'*écriture* et l'on dit: דבר זה כתוב בתורה שנויה בנביאים משולש בכתובים. *Cette chose se trouve écrite dans le Pentateuque, elle a été répétée dans les Prophètes et on en parle encore une troisième fois dans les Agiographes.*

Si une sentence de la Bible est composée de deux propositions ou de deux parties on appelle *commencement* (רישא), la première et *fin* (סיפא) la seconde et, on se sert ordinairement de la formule:

70°. רישא במאי כתיב וסיפא במאי כתיב *qu'est ce qu'on prouve par le commencement? qu'est-ce qu'on prouve par la fin?*

71°. פר"ד"ס est un mot technique qui signifie par les lettres initiales, les quatre sens de la Bible, savoir: פשט (Pschat) *le sens littéral*, סוד (Sod) *le sens mystique* ou *cabalistique*, דרש (Drasch) *le sens allégorique*, רמז (Remes) *les allusions.*

72°. Le mot ראיה *(Raaiah)* veut dire qu'une preuve est tirée de la Bible d'après le sens littéral, et qu'elle a force obligatoire, et l'autre אסמכתא (*Asmakta*) signifie une citation de la Bible faite plutôt pour faire des allusions et pour se rappeler quelque chose que pour prouver.

73°. אין המקרא יוצא מידי פשוטו *on ne doit jamais négliger le sens littéral de la Bible* lors même qu'on l'explique d'après les autres sens.

La Masore.

De même que l'*Halaka* constitue comme nous l'avons dit la logique des Juifs d'aujourd'hui et l'*Agada* leur rhétorique, de même la *Masore* peut nous donner une idée de l'art critique dont ils font usage dans leurs études sacrées. Elle s'occupe des *sections*, des *versets*, des *paroles*, des *variantes*, des *voyelles* et des *accens* de la Bible, ou en un mot elle traite de la manière dont il faut la lire et l'écrire.

Digitized by Google

On retrouve dans le Talmud la première origine de la *Masore* ainsi que la plus grande partie des règles et des formules qui la regardent et dont voici celles qui demandent le plus d'attention:

1°. דעת בעלי הקבלה כול התורה היא כפסוק אחד ו"יא תיבה אחת. *La tradition porte que la loi a été écrite comme un seul verset ou pour mieux dire comme un seul mot*, car lorsque la loi a été couchée par écrit on ne connaissait ni sections ni espaces ni distinctions orthographiques.

2°. Les divisions de la Bible dont il y a des traces dans les deux Talmuds sont:

a. en *Loi*, en *Prophètes* et *Agiographes*.

b. en *Livres*.

c. en *Parches grandes et petites*[60])

d. et en *versets*.

3°. Les talmudistes ont aussi comme la *Masore des paroles* de la Bible, car ils parlent:

a. des paroles qui constituent la moitié de chaque livre.

b. des *paroles* qui reparaissent un certain nombre de fois, dans chaque livre, section, verset de la Bible, etc.

c. des *paroles* qui ont ou qui n'ont pas toutes les *mères de la lecture* dont elles ont besoin[61]).

d. des *paroles* enfin qui ont des *points extraordinaires*[62]) et ils trouvent, dans toutes ces paroles, des mystères à nous dévoiler ou des réflexions à nous débiter.

4°. Quant aux lettres de la Bible ils nous apprennent:

a. que les critiques sacrés en ont institué le calcul pour

---

60) Voy. ma *Grammaire hébraïque*. On lit dans la Synagogue les *grandes Parches* seulement le samedi et les *petites* le lundi et le jeudi de chaque semaine, ainsi qu'on peut le remarquer dans l'abrégé de liturgie que nous venons de donner.

61) On appelle en hébreu *mère de la lecture* une lettre qui fesait l'office de voyelle avant l'invention des *points voyelles*. Voy. ma *Grammaire hébraïque*.

62) C'est à-dire les points qui, dans une autre circonstance n'y sont pas ajoutés, et qui n'y font pas l'office des *point-voyelles* mais des *notes critiques*.

Digitized by Google

savoir combien il y en a dans chaque livre, dans chaque section et dans chaque verset.

b. qu'ils ont noté les lettres renversées.

c. les lettres suspendues.

d. les majuscules, les minuscules, etc. et ils tâchent de rendre raison de toutes ces particularités.

5°. Les variantes de la Bible sont notées dans le Talmud avec ces formules masorétiques:

a. קריין וכתיבן *legenda et scripta*, c'est-à-dire, une leçon qui est en marge, et qu'il faut substituer à celle qui se trouve dans le texte.

b. קריין ולא כתיבן *legenda sed non scripta*, c'est-à-dire, une leçon ou parole qu'on doit ajouter au texte quoiqu'elle ne s'y trouve pas écrite.

c. כתיבן ולא קריין *scripta sed non legenda*, une leçon ou parole qui se trouve écrite dans le texte, mais que l'on doit omettre.

d. עמור הסופרים *extrusio criticorum*, c'est-à-dire, une leçon vicieuse que les critiques ont réprouvée [63]).

e. תקון הסופרים *correctio criticorum*, ou une leçon dont les critiques opinent qu'elle pourrait être autrement.

f. פסקא *interstitium*, ou un petit espace laissé en blanc au milieu d'un verset parce qu'on doit y sous-entendre quelque chose.

6°. מקרא סופרים *la leçon des critiques sacrés*, est la manière dont les talmudistes ont lu la Bible à une époque où les *points-voyelles* n'existaient pas. La formule dont ils se sont servis à cet effet est: אל תקרי כך אלא כך, c'est-à-dire: *ne lisez pas telle ou telle autre parole comme on est accoutumé de la lire, mais donnez lui*

---

63) Il ne faut pas oublier que les Masorètes ne retranchent et n'ajoutent rien au texte, mais qu'ils notent seulement les paroles ou les lettres qui, selon eux, renferment quelque faute de prononciation, ou de lecture. Il n'est pas rare cependant que les Talmudistes tiennen compte de l'une et de l'autre leçon comme si elles venaient de Dieu. Ils disent aussi que ces remarques critiques sont dérivées du mont Sinaï en se servant de la formule ordinaire הלכה למשה מסיני.

Digitized by Google

une autre inflexion de voix qui en change la signification et qui motive une autre explication[64]).

7°. *Les accens* (טעמים ou נגינות) dont parle la Masore du Talmud ne sont pas des *signes* grammaticaux, mais des *tons* et des *mesures* que l'on marquait avec la voix ou avec la main en lisant la Bible ainsi qu'on peut le déduire de la signification de ces deux mots.

8°. La formule masorétique אם למקרא ואם למסורת veut dire qu'une parole de la Bible peut être expliquée ou selon une prononciation communément reçue ou selon une prononciation qui n'est pas ordinaire et que l'on doit à la tradition.

9°. Le volume de la loi (ספר תורה) qui se trouve dans les Synagogues doit être écrit:

a. sur la peau d'une bête pure, bien préparée.

b. avec des instrumens et une espèce d'encre déterminée par la loi ou par une tradition qui dérive du mont Sinaï.

c. avec des lignes, des espaces, des colonnes et des marges d'une certaine dimention fixée par la loi.

d. avec des lettres quarrées égales et couronnées[65]).

e. sans points voyelles, sans accens et sans distinction des versets[66]).

f. et par des *Scribes* ou des Copistes juifs d'une capacité reconnue.

10°. Enfin la formule masorétique ארית על גבי לבנה *une demi-brique sur une brique* est allusive à la manière dont

---

64) Il est évident que si les points-voyelles avaient existé du temps de la rédaction du Talmud, les Talmudistes s'en seraient servis pour noter, au moins, ces variantes, ainsi que l'ont fait les écrivains juifs postérieurs à leur invention.

65) *Couronnées*, c'est-à-dire, ornées de plusieurs accens en forme de couronne dans leur partie supérieure, ce qui vaut pour les seules lettres ג, ז, מ, ע, צ, ש.

66) Parce que Moïse a écrit la loi de la même manière; ce qui affaiblit encore une fois l'opinion de ceux qui croient les *points-voyelles* et les *accens* aussi anciens que la langue.

Digitized by Google

on doit écrire ou disposer les versets des pièces poétiques dans les volumes de la loi[67]).

La Mischna.

Je viens maintenant aux principales d'entre les formes scolastiques qui ont lieu dans la Mischna:

1°. L'expression תנא signifie, comme nous le savons déjà, un *docteur* de la Mischna, et l'autre תנן désigne une Mischna de *R. Juda le Saint.* On dit: והתנן pour signifier qu'on élève quelque *doute* (קושיא) contre une sentence mischnique, mais en se servant de la phrase והא תנן on cite la Mischna pour confirmer (סיוע) une opinion qu'on avance. Enfin la formule תנן התם *il enseigne là* sert à confirmer ce qui se trouve écrit dans un traité de la Mischna par une sentence tirée d'un autre traité. Quelquefois, au lieu de citer ce qui se trouve écrit dans la Mischna, on rapporte ce qu'on peut en déduire par une conséquence légitime et facile (מדיוקא דמתניתין).

2°. Les expressions suivantes sont techniques en fait des décisions de la Mischna:

a. מותר *permis*; אסור *défendu*; חייב *coupable* ou *redevable*; פטור *délivré* d'une peine.

b. הוראה signifie une *réponse* qui concerne ce qui est licite ou *illicite.* On peut donner de pareilles réponses soit à ses disciples (לימד), soit à ceux qui nous consultent (הורה לעשיה). Les premières réponses ne compromettent pas la conscience de celui qui les donne, tandis que les secondes la compromettent. Mais pour être en état de les donner il faut avoir une promotion (סמוך) ou une autorisation de son rabbin (ברשות רבו) et exercer cet office après la mort ou dans l'absence du précepteur.

c. גזרינן הא אטו הא *nous défendons une chose pour l'autre*, c'est-à-dire, une chose qui est *licite* dans la loi de Moïse pour une *illicite.*

d. הלכה כפלוני *la décision est selon tel ou tel autre*

---

67) On peut voir un exemple de cet arrangement dans le cantique que Moïse composa après le passage de la mer rouge. Exod. XV.

Digitized by Google

docteur pour dire que la décision est certaine; הלכה ואין מורין כן *la décision est ainsi, mais nous ne conseillons pas de la suivre*, pour dire que la décision n'est pas légitime ou trop sûre. מנהג כפלוני *la sentence d'un tel ou tel autre docteur est passée en usage*, pour dire que la décision n'est pas des plus sûres; נהגו *ils étaient accoutumés ainsi*, pour dire qu'une opinion ou un fait n'a pas force de décision, mais qu'il n'est pas défendu de s'y conformer.

3°. הלכה (Halaka) veut dire *décision* de toutes les questions et de tous les cas douteux que présente la loi de Moïse par rapport au *licite* ou *illicite* (היתר ואיסור), au *pur* ou *impur* (טהרה וטומאה), aux *causes pécuniaires* (דיני ממונות), à la *condamnation* et à l'*absolution* (חוב וזכות).

4°. Celui qui a la faculté de décider s'appelle *Moreh vedaian* (מורה ודאין), c'est-à-dire, il s'appelle *More* lorsqu'il décide les *choses licites* et *illicites* et *Dajan* lorsqu'il décide les *causes pécuniaires*.

5°. דינין שהוציאו על דרכי סברא *les décisions qui se font à l'aide du raisonnement* se fondent sur les paroles de Moïse moyennant les *treize modes d'argumentation* מדות השלוש עשרה et sur l'autorité du plus grand nombre אחרי רבים להטות.

6°. Les règles suivantes servent à distinguer dans la *Mischna* les décisions des opinions:

a. מחלוקת התנאים יחד ורבים הלכה כרבים *si plusieurs docteurs disputent contre un, l'autorité des premiers doit prévaloir.*

b. מחלוקת דמתניתין ואח"כ סתם הלכה כסתם *si on commence par exposer différentes opinions de plusieurs docteurs en les nommant, et qu'on en rapporte à la fin une sans en citer l'auteur, cette dernière doit l'emporter sur les autres.*

c. סתם ואח"כ מחלוקת אין הלכה כסתם *mais si au contraire l'opinion sans auteur est au commencement et la dispute de plusieurs docteurs nommés, à la fin, la première ne doit pas l'emporter sur les autres.*

d. כל מקום ששנים חולקים ואחד מכריע הלכה כדברי המכריע

Digitized by Google

si lorsque deux docteurs ne sont pas d'accord un troisième embrasse une opinion qui tende à concilier les deux autres, elle doit passer pour décisive.

e. Toutes les sentences rapportées dans le traité Edioth (עדיות) sont des décisions.

7°. Ce sont les docteurs dont l'autorité prévaut à celle des autres:

a. R. Akiba l'emporte sur un, mais non sur plusieurs de ses contemporains.

b. R. Elieser l'emporte sur *R. Josua.*

c. Les sentences des disciples de *R. Elieser* ne sont décisives que pour huit choses, que nous verrons en temps et lieu.

d. R. Elieser, fils de Jacob, l'emporte toujours.

e. R. Gamaliel l'emporte sur *R. Elieser* et par conséquent sur *R. Josua* aussi.

f. Les disciples d'Hillel (בית הלל) l'emportent toujours sur ceux de *Chammai* (ב"ש) si on en excepte six choses dans lesquelles ne prévaut l'opinion ni des uns ni des autres, et trois autres dans lesquelles prévaut l'opinion des *disciples de Chammaï.*

g. R. Juda l'emporte sur *R. Meïr.*

h. et *R. Jose* sur *R. Juda* et sur *R. Meïr.*

i. R. Juda le Saint l'emporte sur un, mais non sur plusieurs de ses contemporains. Il l'emporte aussi sur *R. Juda* et par conséquent sur *R. Meïr*, sur *R. Jose, fils de Juda*, sur *R. Siméon*, fils *d'Eleasar*, et sur *R. Ismaël*, fils de *Jose*, pourvu que celui-ci ne rapporte la sentence de son père dont l'autorité a plus de poids que celle de Juda le Saint.

l. L'autorité de *R. Siméon* est égale en poids à celle de R. Meïr, et alors la décision est du côté de celui qui tient pour la sentence la plus sévère (הלכה כדברי המחמיר).

m. R. Siméon, fils d'*Eleasar*, l'emporte sur tous les autres docteurs si l'on en excepte *R. Juda le Saint.*

n. Il en arrive de même de *Rabban Siméon*, fils de *Gamaliel*, si l'on en excepte trois choses que nous verrons dans le Talmud.

Digitized by Google

8°. On se sert du mot *réfutation* (תיובתא) lorsqu'il s'agit de prouver que l'autorité de la *Bible* l'emporte sur celle de la *Mischna*, et de la *Baraitha*, et celle de la *Mischna* et de la *Baraitha* sur l'autorité de la *Ghémara* autant de fois que les paroles d'un Tanaïte paraissent être en collision avec les paroles de la Bible, et celles d'un Amoraïm avec celles d'un Tanaïte. Je dis *paraissent*, car en effet on tâche toujours de concilier toutes ces collisions d'avis différens. Mais on se sert du terme *contradiction* (רומיא) lorsque deux passages de la Bible ou deux sentences de la Mischna semblent se contredire mutuellement. Le mot הויה sert à indiquer qu'on a traité autre part de la même matière.

9°. Il y a cette différence entre les docteurs de la Mischna et ceux de la Ghémara que les premiers sont *concis* et *obscurs* (דרכי התנאים לסתום דבריהת ולא לפרש) tandis que les seconds sont *diffus* et *clairs* (אמורא היה לו לבאר ולפרש דבריו). C'est pourquoi il faut tenir pour règle qu'on peut abandonner quelquefois le sens littéral de la *Mischna* ou y ajouter quelque chose; tandis qu'on ne peut jamais faire cela avec celui de la *Ghémara*.

10°. On doit tâcher toujours, comme nous venons de le dire, de concilier les contradictions de la *Mischna*, et lorsqu'on remarque qu'un *Tanaïte* est en contradiction avec lui-même כשמקשה על תנא מדידיה אדידיה, on lève cette difficulté en disant: הא דידיה הא דרביה *une opinion lui appartient et l'autre appartient à son précepteur*. On dit aussi: תרי תנאי אליבא דפלוני *deux docteurs Tanaïtes (disciples de celui qui paraît se contredire) ont rapporté son opinion de deux manières différentes*, parce que leur précepteur ayant changé d'avis sur un seul et même point de doctrine a parlé tantôt d'une manière, tantôt d'une autre.

11°. La formule סתם משנה veut dire *Mischna sans auteur*, et alors l'auteur dont on omet le nom est R. Meïr, qui est censé parler au nom de R. Akiba dont il a été le disciple. De même toutes les fois qu'on dit dans la Mischna אחרים אומרים *d'autres disent*, c'est R. Meïr qui parle; יש אומרים *il y en a qui disent*, c'est R. Nathan qui parle. Juda le

Digitized by Google

Saint n'a pas cité leurs noms parce que ces deux docteurs avaient voulu nuire à la réputation de R. Siméon, fils de Gamaliel[68]).

12°. Lorsque deux ou plusieurs docteurs disputent entre eux on peut tenir comme règle générale כל תנא בהרא לטפויי חומרא קא אתי *que celui qui tient pour la sentence la plus sévère n'est jamais ou presque jamais le premier.*

13°. Les talmudistes ont pour le texte de la *Mischna* les mêmes égards que pour celui de la Bible, c'est-à-dire, ils croient qu'il n'y a ni une parole, ni une lettre de trop, et s'efforcent par conséquent de rendre raison de tout. Ils divisent les Mischnes en *commencement* רישא et en *fin* סיפא comme les citations de l'écriture sainte.

14°. La phrase כלל גדול signifie une règle générale d'une plus grande étendue ou d'une plus grande importance que les autres.

15°. Lorsque la parole כל *(tout)* a dans la Mischna, l'article (ה) on doit travailler à en rendre raison avec beaucoup de subtilité.

16°. La Mischna néglige souvent le nombre et la mesure exacte des choses, mais cela n'arrive jamais lorsque cette négligence peut diminuer la rigueur de la loi (לחומרא לא דק) ou que le nombre est précédé de la parole אלו *c'est-à-dire.*

17°. La formule אגב דתני הני תנא הני *on enseigne une chose à l'occasion d'une autre* sert à excuser la liberté qu'on prend souvent dans la Mischna et dans la Ghémara de réunir plusieurs choses qui n'ont pas un rapport immédiat entre elles[69]).

---

68) Voy. le catalogue des docteurs mischniques.

69) La preuve la plus convaincante que les rédacteurs de la *Mischna* et de la *Ghémara* n'ont fait ordinairement que transcrire, c'est qu'ils mêlent ensemble plusieurs matières, plusieurs sentences et opinions qui n'ont d'autre rapport entre elles que celui d'appartenir au même auteur. Ils avaient donc sous les yeux des recueils où les traditions étaient rangées par ordre des noms de leurs auteurs, et les copiaient toutes indistinctement pour ne point se donner la peine d'y revenir encore une fois.

Digitized by Google

Les Extravagantes.

1°. L'auteur de la *Tosiphta* s'appelle בריבי dans le Talmud de Babylone, et une sentence tirée de ce corps de traditions y est désignée par le mot תאנא *doctrine* ou par la formule תאני עלה *on apprend là-dessus.*

2°. Lorsque l'auteur d'une sentence de la Tosiphta n'est pas cité, qui y c'est R. Nehemia parle סתם תוספתא ר' נחמיה et cette sentence a la même autorité que la Mischna si elle tend à la confirmer (כשתבא בעקבי המשנה).

3°. On reconnnaît dans le Talmud les citations de la Baraïtha par les formules: חה"ר, *c'est-à-dire*, תנו רבנן *nos docteurs ont enseigné ou appris*; תניא *c'est ainsi qu'on lit dans la Baraïtha*, ou ותני חדא *une sentence de la Baraïtha porte*; ותניא אידך *et une autre veut dire*; מיהא *de cela on peut déduire*, etc.

4°. מחלקה דברייתא וסתם משנה הלכה כסתם משנה *si dans la Baraïtha on expose diverses sentences de plusieurs docteurs qui y sont nommés, et dans la Mischna, une sentence sans que l'auteur en soit nommé, la décision est selon la dernière.*

5°. מחלוקת במתניתן וסתם בברייתא אין הלכה כסתם דברייתא *mais si au contraire plusieurs sentences de divers auteurs sont exposées dans la Mischna, et dans la Baraïtha une seule sentence sans auteur, cela ne suffit pas pour faire que la décision soit selon la dernière.*

6°. Lorsque la Ghémara ne dispute pas contre une sentence de la *Baraïtha* (שלא נחלקו עלו) cette sentence a force de décision certaine (הלכה מקויימת).

7°. On tient comme *fautive* (משבשתא) toute sentence de la Baraïtha qui ne sort pas de l'école de R. *Hia* et de R. *Ochaia*, et on ne peut en tirer aucune conclusion avant qu'on ait tâché de la corriger.

8°. Lorsque l'expression תני désigne le livre *Siphri* il y a toujours quelque addition qui en détermine le sens. Une sentence de ce même livre qui est sans auteur doit être attribuée à R. Siméon (סתם ספי ר' שמעון), et une sentence du livre *Siphra* qui est également sans auteur ne peut être que de R. Juda (סתם ספרא ר' יהודה).

Digitized by Google

La Ghémara.

1°. כל רב רבא ומר מבבל וכל רבי מארץ ישראל. Lorsqu'on rencontre dans le Talmud le titre de *Raf*, *Raba* ou *Mar* c'est un docteur de Babylone qui y parle, mais si on y trouve celui de *Rabbi* ou *Ribbi* c'est un savant de la terre d'Israël qui y raisonne [70]. Les deux titres רבן (Rabban) et ברבי (Barribbi) signifient les plus savans docteurs de la loi de leur temps. Le titre רבי (Rabbi) sans autre addition signifie autant et plus encore que celui de Rabban et désigne dans le Talmud Juda le saint.

2°. Outre les titres *Raf* et *Rabbi* on se sert dans le Talmud des formules suivantes pour distinguer entre les docteurs de Babylone et ceux de la terre d'Israël.

הא לן והא להו *cela est de nous (Babyloniens) et cela d'eux (ou des docteurs de la Palestine).*

במערב אמרין *on dit en Occident*, c'est-à-dire, dans la terre de promission.

כי סליק פלוני *lorsqu'un docteur de Babylone est allé en Palestine.*

כי אתא רבי *lorsqu'un autre de la Palestine est allé à Babylone*, etc.

3°. רבנן דבי רבי *les docteurs de l'école de Rabbi*; נירב *l'école de Raf*; אמר רבי פלוני אמר רבי פלוני *un docteur disait qu'un autre docteur disait*, formule qui signifie que le premier de ces deux docteurs est le disciple du second. אמר רבי פלוני משום רבי פלוני *disait un Rabbi au nom d'un autre Rabbi*, signifie que le second docteur n'a pas été le précepteur du premier. כדברי פלוני *selon les paroles de tel ou de tel autre docteur*, pour dire que la sentence qui est accompagnée de cette formule n'a pas été prononcée expressément par le Rabbi dont on parle, mais qu'on peut facilement la déduire de ses paroles. —

4°. Autant de fois qu'on lit dans la Ghémara du traité *Moëd* רבי יוחנן (Rabbi Johanan) il faut substituer à ce nom celui de R. *Jonathan*. La phrase: *nos docteurs de*

---

70) Voy. Buxtorf de abbreviaturis p 185. et Lex. Chaldaeo-Talmud. p. 2176.

Digitized by Google

la terre d'Israël signifie *R. Aha*, et l'autre: *nos docteurs de Babylone* désigne *Rav* et *Samuel*. D'autre part les paroles: *les juges de la terre d'Israël* signifient *R. Ame* et *Rav Ase*, et l'expression: *juges de la captivité*, sert pour désigner *Karna*.

5°. Les formules שמעתא *sentence digne d'être écoutée avec attention*, מימרא *discours*, מהכא *de cela* servent pour faire allusion aux paroles d'un Amoraïm ou d'un docteur de la *Ghémara*.

6°. Il y a ordinairement cette différence entre les deux formules אמר רבי; רבי אמר *dit Rabbi et Rabbi dit* que la première signifie souvent que deux docteurs sont d'accord entre eux; tandis que la seconde veut dire le contraire [71]). De même si l'on dit: תנא דבי רבי ישמעאל *enseigne celui qui est de l'école d'Ismaël*, la dernière décision sera conforme à l'opinion de ce docteur; mais il arrivera le contraire lorsque l'on dit: *celui qui est de l'école d'Ismaël enseigne*. Par la formule דאמרי תרוייהו *tous les deux disent* on veut indiquer que deux docteurs qui sont ordinairement d'un avis différent, se trouvent d'accord dans un cas particulier; et par l'autre ויתיב וקאמר *et il prit place* devant un Rabbin et *dit*. On veut signifier que le précepteur et le disciple ne sont pas de la même opinion. Le précepteur qui approuve quelque remarque de son disciple dit: ישר *tu observes justement* et lorsqu'il la désapprouve דרדקי *tu raisonnes comme un enfant*.

7°. שהאמורא אין כח לו לחלוק על התנא. *Il n'est pas permis à un docteur Amoréen de contredire un Tanaïte*, si on en excepte *Raf*, Rabbi Hia et R. Johanan à cause de leur doctrine. Il faut donc tenir comme règle générale que les oppositions d'avis qui existent entre les docteurs de la Ghémara et ceux de la Mischna ne peuvent être qu'apparentes et qu'il y a moyen de les concilier.

8°. Mais les docteurs de la *Ghémara* peuvent bien différer

---

71) Nous serons souvent forcés à violer les règles de la syntaxe française pour demeurer fidèles à ces formules scolastiques.

Digitized by Google

d'avis entre eux, et il n'est pas rare que les disciples eux-mêmes y contredisent leurs précepteurs. Ainsi l'autorité d'un Tanaïte impose à un Amoréen, mais celle d'un Amoréen n'impose pas à un autre Amoréen.

9°. Lorsqu'il y a disparité d'opinion entre les Amoraïm:

a. Raf Ache l'emporte sur *Rabina.*

b. Raf Cubana sur *Raf Ache.*

c. Hiskia sur *R. Johanan* son disciple.

d. Raf Huna sur *Hisda* son disciple.

e. R. Jannée sur *R. Johanan* son disciple.

f. R. Johanan sur *R. Eleasar*, sur *Raf*, sur *Samuel*, et sur *Resch Lakisch* à l'exception de trois choses.

g. Mar, fils de *Raf Ache*, l'emporte toujours excepté en deux choses.

h. Raf Nachman l'emporte sur *Raf Huna* dans les *questions de droit*, et *Raf Huna* sur *Raf Nachman* dans les questions du *licite* et *illicite.*

i. Raf sur *Raf Huna.*

l. Raba sur *Abaïe* à l'exception de six choses.

m. Rabba sur *Raf Joseph* à l'exception de trois choses.

n. Samuel sur *Raf Ada.*

o. Le même Samuel l'emporte sur *Raf* dans les *questions de droit*, mais celui-ci l'emporte sur le premier dans les *questions du licite et illicite* à l'exception de trois choses.

p. Par tout où *Rabina* et *Raf Ache* ne sont pas d'accord, le premier suit une sentence plus modérée, et l'autre une sentence plus rigoureuse excepté trois choses dans lesquelles il arrive le contraire.

10°. אין הלכה כתלמיד נמקים הרב. *On ne préfère pas la décision du disciple à celle de son précepteur;* mais cela ne vaut que jusqu'à *Rava*, car de Rava et plus loin la règle de la Synagogue est de préférer la décision du disciple à celle de son précepteur.

11°. להודיעך כחו דפלוני *pour te montrer la force de quelqu'un,* cette formule signifie dans la Ghémara qu'un docteur a de bonnes raisons de permettre plus que les autres, et on dit: *la force de quelqu'un* parce qu'il faut

Digitized by Google

plus de savoir pour permettre que pour défendre quelque chose.

12°. En interprétant la Mischna les auteurs de la Ghémara parcourent le cercle de ces termes scolastiques qui président pour ainsi dire à leur routine: *l'explication*, *l'interrogation*, *la question*, *la réponse*, *la suspension*, *l'objection*, *la réfutation*, *la contradiction*, *l'appel*, *l'argumentation*, *la solution*, *l'infirmation*, *l'appui*, *la discussion*, *l'accord*, *le discours* et ils tâchent:

a. dans *l'explication* (פירוש) d'écarter toutes les obscurités et difficultés du texte de la *Mischna* avant de passer à son interprétation. On peut reconnaître *l'explication* aux formules suivantes:

מאי קאמר *que veulent-elles signifier ces paroles?*
כמאי איקמיכן *comment faut-il les entendre?*
במאי עסקינן *de quoi s'agit-il ici?*
מאן דכר שמה *qui aurait pu penser cela?*
היכי דמי *comment devrons nous interpréter cela?*

b. dans *l'interrogation* (שאלה) de demander la décision d'un cas que l'on propose, ou l'exposition des raisons que l'on a.

c. dans *la question* (בעיא) de proposer à résoudre un cas quelconque qui prête à l'affirmative aussi bien qu'à la négative par les formules suivantes:

איבעיא לחו *on leur a demandé.*
בעו מיניה *ils lui ont demandé.*
בעא מיניה *il lui demanda* — quelque fois celui qui propose une question y ajoute aussi une réponse au nom de celui qui devrait parler, et des raisons qui révoquent en doute la bonté de cette réponse, moyennant la formule:
אם תמצי לומר *supposons que tu dises.*

d. dans *la réponse* (תשובה) de convaincre son adversaire par des raisons très-solides (פשטא ou תירוץ) ou par de fortes objections (פירכא ou קושיא). Les formules de la *réponse* sont le plus souvent:

מנא לן *tu demandes d'où nous tenons cela?*
מאי הוי עלה *tu veux savoir quelle est la décision de ce cas?*

Digitized by Google

e. dans *la suspension* (תיקו)[72]) de démontrer qu'on ne peut décider ni *pour* ni *contre* dans une question qui prête à de bonnes raisons d'un côté et de l'autre, et dans ce cas on suit la sentence la plus rigoureuse (לחומרא) si la cause regarde *le licite et l'illicite*, et la plus modérée (לקולא) si la cause est pécuniaire. Il y a aussi la règle: כל תיקו בדאוריי תא לחומרא בדרבנן לקולא *si la chose dont on ignore la décision est écrite dans la loi de Moïse on suit la sentence plus rigoureuse, mais on suit la sentence plus modérée si elle n'est qu'une constitution rabbinique.*

f. dans *l'objection* (קושיא); d'opposer des autorités à d'autres autorités par les formules:

תא שמע *viens et écoute.*

שמע מינה *apprends de cela.*

אינו והא *non vraiment! et voila que nous apprenons.*

אי הכי *si c'est comme cela* je peux t'objecter encore.

אלמא *mais pourtant* nous avons appris.

מחלוקת בזה *ils discordent dans ce cas.*

במאי קא מיפלגי *quelles sont les raisons qui font qu'ils ne sont pas d'accord.*

סלקא דעתך *tu pourrais soupçonner.*

מהו דתימא *tu pourrais dire ou élever ce doute.*

קא משמע לן *on devait dire ainsi* pour ne point occasionner ce soupçon.

וסברוה *ils ont conjecturé que la chose était ainsi* ceux qui ont avancé une opinion contraire.

g. dans *la réfutation* (תיובתא) d'opposer à un *Tanaïte* l'autorité de la Bible (מן הפסוק) et à un Amoréen celle d'un Tanaïte, ce qui veut dire les réfuter, car l'une et l'autre autorité est supérieure à toute exception. Ses formules sont:

תיובתא, תיובתא *cette objection est vraiment de grand poids.*

---

72) On croit plus communément que ce mot contient les initiales des paroles תשבי יתרץ קושיות ואיבעיות *Elie le Tisbite résoudra les doutes et les questions;* mais d'autres prétendent qu'il est une abréviation de תיקנם *manet*, la question reste sans réponse.

Digitized by Google

תיובתא והלכתא *est ce que, malgré cette objection, la sentence opposée doit avoir force de décision?* Mais dans ce cas il faut démontrer que la contradiction n'est qu'apparente.

h. dans *la contradiction* (רומיא) les Ghémaristes s'efforcent de démontrer que deux sentences de la Bible, de la Mischna ou même de la Baraïtha sont en apparence contradictoires. La formule pour la Bible est רמו קראי אהדדי, pour la Mischna ורמינהי et pour la Baraïtha ורמינהו.

i. dans *l'appel* (הויה) ils en appellent à une recherche ou à une décision déjà faite dans une autre occasion avec la formule: הוינן בה, הוי בה. *Il s'est occupé* ou *nous nous sommes occupés encore une fois de cette matière.*

l. dans *l'argumentation* (התקפתא) ils tâchent de démontrer quelque chose par des *syllogismes* (פלפול) et non par l'autorité de la *Bible* ou de la *Mischna* en se servant des formules: מגרך מתקיף לה, פריך etc.

m. dans *la solution* (פירוק) de résoudre un doute. Mais si après la solution viennent les mots קשיא (*difficulté*) ou אלא (*mais*) ils démontrent qu'elle n'est pas valable et que même son auteur la rejette. Sa formule est תא שמע *viens et écoute* et si la solution est bonne on y ajoute le mot אלמא *voila donc*, ou la formule: שמע מינה *apprends donc de cela.* Lorsqu'on peut donner plusieurs solutions du même doute on se sert de cette formule: אי בעית אימא *si tu veux je peux dire* répétée deux fois. Dans la solution la particule אין est affirmative et réunie à l'autre לא signifie qu'on doit répondre affirmativement dans un cas, et négativement dans un autre.

n. dans *l'infirmation* (שנה) d'affaiblir l'autorité d'une sentence qui nous est opposée par la formule: הא מני *mais de qui est cette sentence.*

o. dans *l'appui* (סייע) de confirmer une sentence par l'autorité de la *Bible* ou de *la Mischna* ou d'un docteur du premier ordre, et cela moyennant la formule: מסייע ליה *il en confirme la sentence.*

Digitized by Google

p. dans *la discussion* (הצרכה); de justifier une sentence ou une parole ou même une seule lettre qui paraissait superflue dans la Bible ou dans la Mischna par la formule: הא זו למה לי *à quoi tout cela?* et on répond: צריכא *il était absolument nécessaire.* Et s'il arrive que l'on dise לא צריכא ces paroles ne signifient point *on n'avait pas besoin de cela* mais précisement le contraire.

q. dans *l'accord* (שיטה); ils démontrent que plusieurs docteurs pensent de la même manière sur quelque point de doctrine; mais dans ce cas la dernière décision ne se conforme pas à leurs avis quoique unanimes אין הלכה כשיטה.

r. dans *les discours* enfin (סוגיא) ils tâchent de dire soigneusement le pour et le contre de chaque question en rapportant avec beaucoup de détail toutes les objections et les réponses qu'on peut y faire. La teneur du discours ghémarique est, que toutes les objections qu'il cite appartiennent au docteur qui a été nommé au commencement de la question et doivent être expliquées de manière que cet auteur n'ait pas l'air de se contredire. Mais quelquefois la dernière opposition ne doit pas être attribuée au premier opposant (המקשה הראשון), mais à l'auteur de la Chémara (בעל הגמרא). Un docteur *amoraïm* se propose souvent un doute et y répond lui-même de manière qu'on est incertain si cette réponse appartient à lui ou à d'autres Amoraïm qui ne sont pas nommés (סתם גמרא), mais on sort de cette incertitude aussitôt que l'on voit que ces auteurs ajoutent une autre réponse qui diffère de la première. On a recours à la formule מאי הוי עלה *quel est enfin le dernier résultat de la chose?* lorsque la discussion est longue et qu'on ne sait pas de quel côté se ranger. On se sert du mot גופא *(corps)* pour reprendre une question interrompue. Cette formule équivaut à celle des Latins: *a diverticulo in viam.*

13°. מילתא אגב אורחיה קא״ל. *On nous fait entendre une autre chose en passant.* Les *Amoraïm* ont recours à cette formule lorsqu'ils parlent d'une chose à l'occasion

Digitized by Google

d'une autre, ou qu'ils substituent à l'expression la plus simple une phrase détournée.

14°. Lorsqu'on ne connaît pas l'auteur d'une *Mischna*, on se donne beaucoup de soin dans la *Ghémara* de l'attribuer à un des deux docteurs qui autre part dispute d'un point de doctrine analogue à celle qui est contenue dans la *Mischna* anonyme. —

La Haie de la Loi.

שתקנו הנביאים והחכמים בכל דור ודור כדי לעשות סייג לתורה. *Les prophètes et les savans de chaque génération ont tâché de faire la haie à la loi mosaïque* en défendant aux hommes des choses *licites* pour leur inspirer plus d'horreur pour les *illicites*. En d'autres termes ils ont fait de nouvelles sanctions (גזירות) ou *prescriptions* (תקנות) qui, ayant pour but d'empêcher la transgression de la loi ont été aussi nommées *haies ou remparts de la loi* סייגים.

Voici celles d'entre ces constitutions qu'on attribue:

1°. *à Moïse lui-même*:

a. de rendre grâces à Dieu après le repas.

b. d'étudier, dans chaque fête, les cérémonies propres de la fête.

c. de veiller régulièrement autour du Tabernacle.

d. de continuer les noces et le deuil sept jours. Mais les Talmudistes ne sont pas unanimes sur le véritable auteur de cette dernière constitution.

2°. *à Josué successeur de Moïse:*

a. de dire la prière *birkath haarets* (ברכת הארץ) après le repas.

b. qu'il fut permis à tout le monde de paître son bétail dans les forêts.

c. et de ramasser du bois et des herbes dans les champs.

d. de détacher un rejeton d'un arbre d'autrui.

e. de puiser l'eau à une source qui se trouve dans les fonds d'un particulier.

Digitized by Google

f. de pêcher dans le lac de Genesareth pourvu que ce fût avec les hameçons et non avec les filets.

g. de décharger le poids superflu de son ventre auprès de la haie d'autrui en supposant même que le safran fût semé dans les champs.

h. de traverser les champs lorsqu'il s'agissait d'abréger le chemin de moitié.

i. qu'il fût permis au voyageur de sortir du chemin battu, lorsqu'il y était contraint par la nécessité.

l. que celui qui erre dans une vigne ou dans un enclos se procure une issue où que ce soit.

m. qu'on ensévelit l'homme tué là où on l'a trouvé.

3°. *à David:*

a. que la condition des Gibeonites devint encore plus misérable, vu qu'ils avaient été trop cruels envers la famille de Saül.

b. qu'il fût défendu à un homme de se trouver seul avec une femme après le crime commis par Amnon.

4°. *à Salomon:*

a. les mélanges de mets, de limites et de maisons pour ne point violer le samedi [73]).

b. de se laver les mains avant de manger les choses sacrées.

c. les degrés de parenté et d'affinité défendus après Moïse.

d. qu'on peut chercher un chemin plus court à travers des champs où il n'y a pas de moisson, mais cela jusqu'à la première pluie [74]).

e. on dit aussi de lui qu'il a fait les *oreilles* ou les *manches* à la loi (אזנים לתורה).

---

73) Voy. plus haut la definition du traité *Eruvin.*

74) Ou la pluie d'automne qui avait lieu ordinairement après les semailles et qu'on appelait יורה ou *pluie* initiative. La seconde pluie nommée מלקוש parce qu'elle précédait la récolte tombait régulièrement le mois de Mai de chaque année. Voy. Deut. XI, 14 etc.

Digitized by Google

5°. *à Esras:*

a. que l'après midi du samedi on doit lire le Pentateuque, à trois personnes, ou à trois petites *Parches.*

b. et de même le lundi et le jeudi.

c. que dans les mêmes jours on doit s'occuper de juger.

d. que le jeudi, les blanchisseuses doivent blanchir le linge.

e. qu'on doit manger de l'ail la veille du samedi.

f. qu'on doit pétrir le matin.

g. que les femmes doivent porter des ceintures.

h. qu'elles se peignent au moment qu'elles entrent dans le bain, à la suite de leurs règles.

i. qu'il soit permis aux marchands d'aller de village en village.

l. que ceux qui se sont pollués pendant la nuit se baignent avant de prier ou avant de s'occuper de choses sacrées.

6°. *après Siméon le Juste:*

a. les prêtres cessèrent de prononcer dans le temple le nom de Dieu à quatre lettres en bénissant.

b. ce fut pour réfuter les Saducéens qu'on changea dans cette époque la finale des prières du temple et qu'ils dirent מן העולם ועד העולם *dans les siècles des siècles* tandis qu'on avait dit jusqu'alors עד העולם *jusqu'au siècle.*

c. il fut aussi permis de prononcer le nom de Dieu en souhaitant la prospérité à quelqu'un.

7°. *à Jose, fils de Joësar, et à Jose, fils de Johanan:*

a. que les pays des non-Juifs doivent être envisagés comme impurs.

b. et que des vases de ver contractent l'impureté.

8°. *a Johanan Souverain Pontife.*

a. que ceux qui achètent des bleds des plébéiens (עם הארץ) doivent en donner les prémices et les dîmes.

b. qu'on ne doit point jeter par terre une victime quand à peine a-t-elle été frappée sur la tête.

Digitized by Google

c. que dans les jours intermédiaires des fêtes on ne doit pas accomplir des travaux qui exigent que l'on fasse beaucoup de bruit.

9°. *aux Hasmodéens:*

a. qu'on ne peut pas abuser d'une femme non-juive même dans la certitude qu'on ne nous remarque point.

b. qu'on ne peut pas contracter de mariages avec les Couthéens.

10°. *pendant la guerre entre Hyrcan et Aristobule:*

a. on prononça une malédiction contre ceux qui nourrissent des cochons et enseignent à leurs enfans la philosophie grecque.

11°. *pendant la guerre de Titus:*

a. on renouvela l'excommunication contre ceux qui cultivaient les études philosophiques.

12°. *à Siméon Chetakides:*

a. qu'on ne contractât plus de mariages sans un écrit fait en formes où le mari doit hypothéquer sur tous ses biens, la somme ou la dot qu'il assigne à l'épouse et qu'il confesse avoir reçue.

13°. *à Hillel et Chammaï:*

a. un chirographe écrit devant les juges qui devait valoir même pendant la septième année où toute obligation cessait.

b. et dix-huit arrêts sur la *pureté* et *l'impureté* comme p. ex.: qu'on ne peut pas acheter d'un non-Juif du pain, du vin et de l'huile, qu'un enfant juif ne doit pas dormir avec un enfant non-juif dans le même lit, et qu'il est défendu à un Juif de rester seul avec une femme non-juive.

14°. *pendant la guerre de Vespasien:*

a. il fut défendu à l'époux de prendre une couronne.

15°. *et du temps de la guerre de Titus:*

a. la même défense fut aussi étendue à l'épouse.

Digitized by Google

Depuis cette époque il y a les constitutions de R. Johanan ben Saccaï, celles faites du temps de R. Siméon, fils de Rabban Gamaliel, celles enfin de R. Juda le Saint et de ses collègues.

Haine légale et énigmatique.

Pour demeurer fidèles au texte du Talmud autant que possible, nous transporterons dans notre version les énigmes de ce code telles qu'elles s'y trouvent en indiquant en note la manière dont il faut les déchiffrer. Mais comme la plus grande partie de ces énigmes dérivent de la haine cachée que les Juifs d'aujourd'hui se croient obligés d'exercer, dans leur état de faiblesse et de servitude, contre les non-Juifs, nous croyons nécessaire d'en indiquer ici la clef en réduisant à peu de mots ce que nous en avons déjà dit avec plus de détail dans notre Théorie du Judaïsme:

1°. Toutes les fois que l'on rencontrera dans la version du Talmud *ton frère*, *ton prochain*, *ton compagnon etc.* ces expressions doivent s'entendre des Juifs seulement, car les non-Juifs ne sont, dans aucun cas, ni les *frères* ni *les compagnons* ni *les prochains* des Juifs, et une maxime fondamentale du Judaïsme dit: qu'il faut pratiquer envers les non-Juifs précisément le contraire de ce que la loi commande de pratiquer envers *son frère*, *son prochain* et *son compagnon.*

2°. Les mots *idolâtres*, *adorateurs des étoiles etc.* viennent rarement dans le Talmud au propre, ou pour les peuples qui étaient adonnés à l'idolâtrie avant la rédaction de ce code; mais ils y signifient plus ordinairement au figuré, les non-Juifs de tous les temps et de tous les lieux sans aucune exception.

3°. de même les mots *Cananéen*, *Amalekite*, *Couthéen etc.* y doivent être rapportés plus souvent aux non-Juifs en général, qu'aux Cananéens, aux Amalekites et aux Couthéens en particulier.

4°. Les mots *Iduméens*, *Sadducéens*, *Nazaréens etc.* y désignent presque toujours les sectateurs de J. Ch.

Digitized by Google

5°. Enfin les mots *traître*, *apostat*, *etc.* y sont réservés pour indiquer les Chrétiens qui ont été des Juifs en origine et les Néophytes ou les Juifs baptisés de tous les temps[75]).

Le principe de contradiction.

אלו ואלו דברי אלהים חיים *et celle-ci et celle-là sont paroles de Dieu vivant.* Maxime qui prouve que les Talmudistes n'admettent pas *le principe de contradiction.* Je m'explique, dans le Talmud n'ont pas lieu les expressions *vrai* ou *faux*, *plus* ou *moins probable*, etc. car ce ne sont pas les hommes qui y parlent, mais Dieu lui-même, et l'opinion que la Ghémara a sous quelque rapport moins d'autorité que la Mischna est particulière à quelques individus, tandis que la masse des Juifs en a toujours fait plus de cas que de la Bible même. Par conséquent il n'y a qu'*autorité divine*, *tradition*, *opinions* plus ou moins *conformes à la pratique* et toute contradiction n'y peut être qu'apparente. Les opinions mêmes qui ne rentrent pas dans la pratique doivent être respectées et gardées dans le trésor de la tradition comme une collection de médailles qui font suite ou série. Nous serions portés à admirer avec *Waehner* les dispositions conciliantes des Rabbins si le Talmud était un ouvrage raisonné, car la raison communique à chaque opinion un germe de vérité, et la vérité est un tableau que chacun examine de son point de vue. Mais dans un code religieux, tel que le Talmud où l'on ne fait que discuter et où toute discussion tourne ordinairement non sur la force d'un argument, mais sur le sens d'un mot ou d'une citation, c'est un vice manifeste, ce me semble, de ne point admettre la possibilité que ses docteurs s'y contredisent, et de tenir pour divinement inspirées toutes leurs opinions.

---

75) Voy. Bartolocci ib. Tom. III. §. 12. p. 359.

Digitized by Google

Poids, monnaies et mesures du Talmud[76]).

Les poids et monnaies du Talmud sont à peu près les mêmes que celles de la Bible, savoir:

1°. קשיטה *Ksita*, poids et monnaie très-ancienne, d'une quantité et d'une signification incertaines.

2°. שקל *Sicle*, poids et monnaie de la valeur de quatre deniers romains ou quatre dragmes attiques, ce qui revient à quatre florins polonais dans le Talmud. Il est à observer que la dragme attique pèse trois scruples ou la huitième partie d'une once.

3°. בקע *Beka* ou la moitié d'un Sicle.

4°. זוזה *Zuza* ou le quart d'un Sicle que les Juifs de Pologne, prennent pour un florin.

5°. דינר *Denier* de la même valeur que la Zuza, mais le denier d'or דינר זהב valait 25 deniers d'argent.

6°. גרה *Ghera* ou la vingtième partie d'un Sicle. Ce mot signifie proprement un *grain* ou le plus petit d'entre les poids.

7°. מעה *Maa*, Obole de la même valeur que la Ghera, à peu près 16 grains d'orge, et il est à savoir que les rabbins prennent les grains d'orge pour norme de tous les poids.

8°. דנקא *Danca*, Obole ou la sixième partie d'un denier.

9°. מנה *Mine* ou 100 Sicles.

10°. ככר *Talent* trente Mines ou 3000 Sicles.

11°. סלע *Sela*, on le confond communément avec le *Sicle*, mais lorsqu'on distingue ce dernier en sacré שקל הקדוש et profane שקל של חול le Sela répond au Sicle sacré de 4 deniers ou 20 Gheres et le Sicle profane à la moitié de la Sela חצי סלע ou à 2 deniers. La Sela est toujours le Sicle de la loi.

---

76) Le peu de précision qu'on trouvera dans ce catalogue doit être attribué à la manière vague et indéterminée dont les Talmudistes se sont occupés de ce sujet.

Digitized by Google

12°. זהוב un florin d'or.

13°. רגיא *Righia* valait trois Zuzes.

14°. פנדיון *Pondion* était égal à la moitié d'une Zuza.

15°. איסתירא *Stater* la moitié d'une *Dragme* ou d'une *Zuza.*

16°. דרכון *Darkon* de la valeur de deux *Sela*, mais considéré comme poids il est égal à la *Dragme* aléxandrine qui est le double de l'attique.

17°. איסר *Issar* ou As, c'est-à-dire, la moitié du *Pondion.*

18°. טריסית *Tresith* ou טרמוסא *Tremusa* ou la troisième partie d'un sou d'or.

19°. פרוטה *Pruta* ou un huitième de l'*Issar.* Maimonides détermine la valeur de plusieurs de ces monnaies en ces termes: La *Sela* vaut quatre *deniers*, le *denier* six *oboles*, l'*obole* deux *pondions*, le *pondion* deux *issars* et l'*issar ou as* huit *prutas.* Le poids d'un *Mea* ou *obole* est de 16 grains. Celui d'un *issar* de 4, et celui d'une *pruta* d'un demi-grain.

20°. הדרס *Hadres* ou la troisième partie d'une *Obole.*

21°. הניץ *Hanits* ou la moitié d'un *Hadres.*

22°. שמין *Chemin* ou la moitié d'un *Hanets.* On lit dans le Talmud: trois *Hadres* constituent un *Maa* ou *Obole*; *deux hanets*, un *hadres*; deux *chemins*, un *hanets*; et deux *prutes* un *chemin.*

23°. מסמס *Mismes* ou la moitié d'un *issar (as).*

24°. קרדינסס *Quadrans* ou la moitié d'un *mismes.*

25°. קנטרנק *Quattrino* la moitié d'un *mismes* et le double d'une *prute.*

26°. אספיר *Asper* ou la cinquième partie d'un denier.

27°. אגורה *Agora*, obole d'argent.

28°. אניקא *Anika*, petite monnaie qui servait pour changer, ainsi que la suivante.

29°. אניגרא *Anigra*, car on trouve écrit des *Anikes* et des *Anigres* au lieu des *deniers.*

30°. גרמס *Garmes* ou la sixième partie d'un *sicle* commun.

31°. טבעא *Tiba* ou la moitié d'un *sicle.*

32°. לום *Lom* de la valeur d'un denier ou d'une *Zuza.*

Digitized by Google

33°. טרפעיק *Tarphek* de la valeur du *Stater* ou de la moitié d'une *Zuza.*

34°. קלבון *Collibon* de la valeur d'un obole d'argent qu'on donnait aux changeurs lorsqu'on changeait les *sicles* en *demi-sicles.*

35°. קינטנר *Kentnar* (poids et monnaie) cent livres ou cent *sicles.* On tient pour règle dans la *Ghémara* que lorsqu'on rencontre le mot כסף (argent) si cela arrive dans *la loi* il y signifie tout simplement un sicle, dans les *Prophètes* une livre, et dans les *Agiographes* un *Kentnar.*

36°. ליטרא *Litra* ou livre, du même poids que la *Mine.*

37°. זין *Zin* la centième partie d'une *livre* et considérée comme monnaie, de la même valeur que la *Zuza* ou le *denier* dont cent font la *mine.*

38°. אונקיא *Once.*

39°. טרטימר *Tirtemar* une *demi-livre*, une *demi-mine.*

Voyons maintenant les différentes espèces de mesures dont on fait mention dans la Bible et dans le Talmud également.

1°. אצבע *doigt* ou l'épaisseur d'un doigt, et il est à remarquer que les anciens ont souvent emprunté leurs mesures au corps humain.

2°. טפח *un palme* grec, ou la main serrée ou quatre doigts.

3°. זרת *un palme* romain ou la main ouverte ou douze doigts.

4°. סיט *Sit* ou l'intervalle entre l'index et le pouce.

5°. אמה *une coudée* ou quarte palmes grecs.

6°. גמר *le bras* ou l'aune.

7°. קבה *la canne* ou la longitude du corps humain.

8°. ריסא *un stade* ou 70 cannes, ou 125 pas géométriques.

9°. מיל *un mil* petit ou 8 *stades* ou 1000 pas géométriques, car un grand mil contenait le double d'espace.

10°. תחום השבת *la voie du Sabbat* contenait un grand mil ou 2000 pas ou coudées.

Digitized by Google

11°. פרסה *une parse* ou quatre petits mils ou 4000 pas.

12°. כברת הארץ *la course d'un cheval* ou une parasange de 30 stades environ.

13°. דון היום *le chemin d'aujour* ou 150 stades.

14°. לבינה *une brique* ou 3 palmes.

15°. אריחא *une demi-brique.*

16°. רביעית *Rbiïth* ou la quatrième partie de la mesure sacrée pour les fluides, savoir: un oeuf et demi, car les rabbins se servent des oeufs pour déterminer les mesures des fluides et des arides.

17°. לוג *Log* ou 4 *rbiïths* ou 6 oeufs.

18°. קב *Cab* ou 4 *logs* ou 24 oeufs.

19°. הין *Hin* 12 *logs* ou 72 oeufs.

20°. סאה *Sea* ou 2 *hins* ou 144 oeufs.

21°. איפה *Epha* 3 *Seas* ou 432 oeufs.

22°. עומר *Omer* la dixième partie d'une *Epha* ou 43 oeufs et $\frac{1}{3}$.

23°. חומר et כר *le Homer* et *le Kor* contenaient 10 *Ephes.*

24° להך *le Letek* la moitié d'un *Homer* ou 5 *Ephes.*

25°. בת *Bath* de la même capacité qu'une *Ephe.*

26°. קמץ *Kamets* une poignée.

27°. אנפק *Anphak* ou le quart d'un *Log.*

28°. אנטל *Antal* idem.

29°. אנבג *Anbag* idem.

30°. קורטוב *Kortob* une huitième de la huitième d'un *Log.*

31°. עכלא *Ocla* un oeuf et $\frac{1}{5}$.

32°. תומן *Toman* ou un *demi-log.*

33°. תרקב *Tarcab* ou la moitié d'une *Sea.*

Conclusion.

Cette Introduction devait ressembler nécessairement à un abrégé plutôt qu'à un Système de doctrines, car un exposé détaillé de tout ce qui est nécessaire pour comprendre la version du Talmud aurait amené un triple inconvénient, savoir :

Digitized by Google

1°. Il nous aurait contraint à nous répéter plusieurs fois, car le style du Talmud est tellement mystérieux qu'on ne peut le comprendre que lorsqu'on le prend pour ainsi dire sur le fait, c'est-à-dire, lorsque l'éclaircissement est à côté de chaque phrase. C'est pour cette raison que nous serons même forcés de revenir en temps et lieu sur les règles que nous avons déjà fixées, et nous aurions dû en faire autant pour les autres si nous en avions fixé un plus grand nombre.

2°. Il aurait augmenté de beaucoup le volume de cet ouvrage, car un in-folio suffirait à peine pour expliquer toutes les règles de la seule *hermeneutique* du Talmud.

3°. Il nous aurait engagés à entrer dans plusieurs discussions qui deviennent totalement inintelligibles lorsqu'elles sont détachées des passages du texte auxquels elle se rapportent.

Nous nous sommes donc contentés de tirer des différentes *Clefs talmudiques* et sur tout de celle intitulée *Clavis Talmudica Maxima* traduite par l'*Empereur*, et publiée par Jacob Bashuysen, la partie la plus claire et la plus propre à donner d'avance le goût d'un monument aussi ancien et aussi éloigné de nos idées et de nos usages, que le code religieux de la Synagogue. —

Si nous ne parlons pas dans cette Préface des principaux avantages qu'on peut retirer de la version du Talmud, c'est que nous nous sommes déjà acquittés de ce devoir dans notre Théorie du Judaïsme.

Nous finirons donc par cette observation qui nous paraît d'un grand intérêt. Ce sont les arts et les sciences qui ont été stationnaires chez les Juifs, et nullement leur esprit, car le Talmud avec tous ses abrégés et toutes ses gloses nous prouve incontestablement que nulle autre nation n'a mis à la torture ses facultés intellectuelles autant qu'eux; mais ils ont toujours voulu avancer dans une fausse direction, s'éloignant de plus en plus, par esprit de religion, du véritable perfectionnement de la nature humaine. Si le Talmud n'est pas aussi ancien que les dépositaires de la tradition le prétendent, la tendance d'esprit qui l'a enfanté est peut-être antérieure à la loi mosaï-

Digitized by Google

que elle-même, et depuis la sortie de l'Egypte jusqu'au retour de la captivité de Babylone il n'a fait qu'acquérir des forces nouvelles. En effet Moïse qui voyait déjà dans le caractère de son peuple, les premiers germes de ce que deviendrait un jour la doctrine de ses docteurs, leur adressa ces dernières paroles [77]): *et l'Eternel te frappera de frénésie et d'aveuglement et de stupidité, et tu iras tâtonnant en plein midi, comme un aveugle tâtonne dans les ténèbres.* Cette admirable prophétie commença à s'accomplir de bonne heure, relativement à la pratique et à l'intelligence de la loi, comme on peut le voir en jetant un coup d'oeil dans les écrits des Prophètes.

Mon peuple, dit le Psalmite [78]), *n'a point écouté ma voix et Israël ne m'a point eu en gré; c'est pourquoi je les ai abandonnés à la dureté de leur coeur et ils ont marché selon leurs conseils.*

Esaïe débute ainsi ses visions sur Juda et sur Jérusalem. *Cieux, écoutez et terre prête oreille, car l'Eternel a parlé, disant: j'ai nourri des enfans et les ai élevés, mais ils se sont rebellés contre moi. Le boeuf connaît son possesseur et l'âne la crèche de son maître; mais Israël n'a point de connaissance, mon peuple n'a point d'intelligence. Ah! nation pécheresse! peuple chargé d'iniquité, race de gens malins, enfans qui ne font que se corrompre: ils ont abandonné l'Eternel, ils ont irrité par mépris le Saint d'Israël, ils se sont retirés en arrière* [79]). Il nous fait observer ensuite à plusieurs reprises que les Juifs de son temps non seulement transgressaient sans pudeur la loi, mais qu'ils ne l'entendaient plus et qu'ils avaient même osé la changer et lui préférer les commandemens des hommes [80]). *A cause de cela*, poursuit-il, en parlant au nom de Dieu, *voici ce que je continuerai de faire à l'egard de ce peuple des merveilles et des prodiges étranges: c'est que la sapience de ses sages périra et l'intelligence de ses hommes entendus disparaîtra.* Et plus loin [81]) il nous parle des docteurs de

77) Deut. XXVIII, 28. 29. 78) Ps. LXXXI, 12. 13. 79) I, 2—5.
80) Ps. VI, 9—10. XXIV, 5. XXIX, 11—14. 81) Ib. LIX, 2—6

Digitized by Google

la loi, comme s'il avait eu devant les yeux nos rabbins. *Mais ce sont vos iniquités*, dit-il, *qui ont fait séparation entre vous et votre Dieu. . . . vos lèvres ont proféré le mensonge, et votre langue a marmoté la perversité. Il n'y a personne qui crie pour la justice, il n'y a personne qui débatte pour la vérité, on se fie en des choses de néant, et on parle vanité, on conçoit le travail et on enfante le tourment. Ils ont éclos des oeufs de basilic et ils ont tissu des toiles d'araignées. Celui qui aura mangé de leurs oeufs en mourra, et si on les écrase, il en sortira une vipère: leurs toiles ne serviront point à faire des vêtemens, et on ne se couvrira point de leurs ouvrages, car leurs ouvrages sont des ouvrages de tourment, et il y a en leurs mains des actions de violence.*

Jérémie qui a été témoin de la ruine de Jérusalem, et Ezéchiel qui fut du nombre des captifs et qui a vécu et écrit dans le pays de la captivité, accusent les Juifs leurs contemporains des mêmes vices qu'Esaïe, en nous assurant qu'ils *ne connaissaient plus la voie de l'Eternel et le droit de leur Dieu*, mais qu'ils étaient un peuple *fou qui n'a plus d'intelligence, qui a des yeux et ne voit pas; des oreilles et n'ouit pas non plus*, et ils appellent la maison d'Israël rebelle, effrontée et d'un coeur obstiné [82]) *qui avait changé les ordonnances de Dieu en une méchanceté pire que celle des autres peuples.*

Ce levain pharisaïque qui fermentait depuis long-temps dans la masse des Juifs et principalement dans les écoles de ses docteurs, commença à jeter les premiers fondemens du Talmud tout de suite après la captivité de Babylone. Je crois avec Edzard que le Prophète Zacharie qui a vu dans ses visions tout ce qui devait arriver au peuple de Dieu après cette époque, a aussi vu de loin que ce code perfide serait enfin couché par écrit et qu'il exercerait une grande influence. En effet, comme la corruption des moeurs et celle des doctrines légales en sont les deux ressorts principaux, le Prophète a prédit la première, dit

---

82) Jérém. V, 4 et 21. etc. Ezéch. III, 3–7. V, 6, etc.

Digitized by Google

Eliezer Edzard[83]) sous l'image d'un rouleau volant de vingt coudées de longueur, et de dix de largeur intitulé: *exécration du serment qui sort sur les dessus de toute la terre.* „Je déploierai cette exécration, s'écrie l'Eternel, et elle entrera dans la maison du larron et de celui qui jure faussement par mon nom, et elle y logera et la consumera avec son bois et ses pierres.“ Il a prédit la seconde sous l'image d'une *Epha* vide, au milieu de laquelle est assise une femme appelée *impiété:* un ange jette cette femme dans *l'Epha* et met une masse de plomb sur son ouverture. Alors deux autres femmes aux ailes de cigogne enlèvent *l'Epha* entre le ciel et la terre, et l'emportent dans le pays de Senhar; elles lui bâtissent là une maison et la constituent sur sa base. La femme impie dont parle le Prophète, continue, avec autant de sagacité que de vérité le même auteur, est le symbole de la doctrine fausse et perverse que les Pharisiens et les Sadducéens propageaient vers la fin du second temple. L'Epha qui servait autrefois à mesurer la nourriture du corps, symbolise dans cette prophétie la nourriture spirituelle, ou la véritable doctrine de la loi qui régnait autrefois en Israël, mais dont l'Epha était vide vers cette même époque. La doctrine pharisaïque remplit l'Epha d'abord en Palestine, y enfante le Talmud de Jérusalem et est transportée après, dans le pays de *Senhar* par les deux Sectes ou Ecoles des *Tanaïtes* et des *Amoraïm* que les deux femmes aux ailes de cigogne représentent à merveille. Là l'Epha s'établit sur un trône et la femme impie enfante le Talmud de Babylone.

Nous avons souvent blâmé ce code religieux dans le cours de notre Théorie et dans cette Préface, mais la version que nous allons en donner prouvera malheureusement que nos attaques n'ont été que trop modérées, et qu'il est réellement la pierre d'achoppement pour les Juifs de tous les pays de la terre et presque le seul obstacle qui s'oppose à leur réforme durable et sincère. On regarde, dans la

---

83) Dans la préface au traité Berakoth.

Digitized by Google

Revue Britannique, comme une espèce de prodige, ou pour mieux dire comme un problême insoluble, que les Juifs restent toujours les mêmes depuis tant de siècles. Nous avons prouvé dès le commencement de cette préface que ce prodige n'est dû qu'au Talmud, et qu'il contient toutes les données nécessaires pour résoudre ce problême. On convient aussi dans cet écrit périodique que *pour réformer les Juifs il faut les dépouiller de leur Judaïsme*, mais on désespère de venir à bout d'une aussi grande opération. Nous la croyons nous-mêmes impossible tant que les différens gouvernemens de l'Europe ignoreront le véritable esprit du code de la Synagogue, où se trouvent tous les symptomes de la maladie qu'ils cherchent à guérir. Mais nous nous flattons que notre version fera cesser cette impossibilité en écartant tous les obstacles que présentait jusqu'ici l'étude des lois judaïques, et en mettant en évidence que la régénération de la masse du peuple israélite dépend principalement d'un plan d'éducation mieux combiné que celui qui a été en vigueur jusqu'à présent. —

Digitized by Google

PREMIER ORDRE.

ZERAÏM

(זרעים)

OU

DES SEMENCES, DES PLANTES

ET

DES PRODUITS DE LA TERRE.

Digitized by Google

Digitized by Google

Premier Traité.

BERACOTH.

(ברכות)

ou

DES PRIÈRES OU DES BÉNÉDICTIONS.

Première Section.

מאימתי

BIBLE.

Ecoute Israël, l'Eternel (est) notre Dieu, l'Eternel (est) unique.

„Tu aimeras donc l'Eternel ton Dieu, de tout ton coeur, de toute ton ame et de toutes tes forces. Et ces paroles, que je te commande aujourd'hui, seront en ton coeur. Tu les enseigneras soigneusement à tes enfans et tu t'en entretiendras, quand tu demeureras en ta maison, quand tu iras par chemin, quand tu te coucheras et quand tu te leveras. Et tu les lieras pour un signe sur tes mains et elles seront comme des fronteaux entre tes yeux. Tu les écriras aussi sur les pôteaux de ta maison et sur tes portes [1]."

„Il arrivera donc que, si tu obéis ponctuellement à mes commandemens, lesquels je te prescris aujourd'hui, et que tu aimes l'Eternel ton Dieu, et que tu le serves de tout ton coeur et de toute ton âme, je donnerai *en sa saison,* la pluie qu'il faut à ton pays, la pluie

1) Deut. VI, 4—9.

Digitized by Google

de la première et de la dernière saison, et tu recueilleras ton froment, ton vin excellent, et ton huile. Je ferai croître aussi dans ton champ de l'herbe pour ton bétail, et tu mangeras et seras rassasié. Prenez garde à vous, de peur que votre coeur ne soit séduit, et que vous ne vous détourniez et serviez d'autres dieux, et que vous ne vous prosterniez devant eux. Et que la colère de l'Eternel ne s'enflamme contre vous, et qu'il ne ferme les cieux tellement qu'il n'y ait point de pluie, et que la terre ne donne point de son fruit, et que vous ne périssiez aussitôt sur ce bon pays que l'Eternel vous donne. Mettez donc dans votre coeur et dans votre entendement ces paroles que je vous dis, et liez les pour signe sur vos mains, et qu'elles soient pour fronteaux entre vos yeux. Et enseignez les à vos enfans en vous en entretenant; soit que vous vous teniez dans votre maison, soit que vous soyez en chemin, soit que vous vous couchiez, soit que vous vous leviez. Vous les écrirez aussi sur les pôteaux de votre maison et sur vos portes; afin que vos jours et les jours de vos enfans soient multipliés sur la terre, que l'Eternel a juré à vos pères de leur donner comme les jours des cieux sur la terre [2])".

„Et l'Eternel parla à Moïse, en disant: Parle aux enfans d'Israël, et dis leur qu'ils se fassent d'âge en âge, des *Tsitsiths* aux coins de leurs vêtemens, et qu'ils mettent sur chaque coin orné des *Tsitsiths* un fil de laine bleu foncé, ce qui vous servira de *Tsitsith* [3]) de sorte qu'en le voyant, il vous souviendra de tous les commandemens de l'Eternel, afin que vous les fassiez et que vous ne suiviez point les pensées de votre coeur ni les désirs de vos yeux en suivant lesquels vous paillardez. Afin que vous vous souveniez de tous mes commandemens, que vous les fassiez et que vous soyez saints à votre Dieu. Je suis l'Eternel votre Dieu qui vous a retirés du pays d'Egypte pour être votre Dieu. Je suis l'Eternel votre Dieu [4])".

---

2) Deut. XI, 13—21.

3) C'est-à-dire de souvenir comme nous l'avons prouvé dans notre Théorie en comparant les *Tsitsiths* des Juifs, avec les *Quipos* des Péruviens. 4) Nomb. XV 37—41.

Digitized by Google

I. Mischne[5]).

Depuis quand lit-on le *Chema* des vêpres[6])? Depuis *Fol. 1. a.* l'heure où les prêtres *(devenus impurs par quelqu'accident prévu par la loi et s'étant lavés vers le coucher du soleil*, Lev. XXII, 7. etc.) rentrent pour manger leur offrande[7]) jusqu'à la fin de la première veille[8]): paroles du R. Elieser[9]). Mais les savans (ou les autres docteurs) disent: jusqu'à minuit. Rabban[10]) Gamaliel dit: jusqu'à ce

---

5) La Mischna se subdivise en une infinité de paragraphes ou de traditions qui s'appellent aussi *Mischnes*.

6) C'est-à-dire, *paroles*: *Ecoute* (*Chema* שמע) *Israël*, etc. du Deut. VI, 4 etc. dont les Talmudistes ont fait la principale d'entre les prières de la Synagogue, et que les Juifs sont tenus de réciter deux fois par jour, le soir et le matin. La *Mischna* aussi bien que la *Ghémara* est une suite perpétuelle de demandes et de réponses ou un dialogue non interrompu, sur le véritable sens de la Bible.

7) Ou pour faire leur repas qui consistait en offrandes que les Israélites étaient tenus de séparer de leurs récoltes de froment, de vin, d'huile, etc. et de donner aux prêtres ou aux sacrificateurs (Deut. XVIII, 4.). On appelait *grande* cette oblation (תרומה גדולה) parce qu'elle était tirée de la masse de toute la récolte. Ils séparaient ensuite de la même récolte l'offrande pour les Lévites, ou la *première dîme* (מעשר ראשון). Les Lévites séparaient à leur tour, une partie de ces dîmes qui s'appelait *oblation de l'Eternel* (תרומת יהוה) ou *dîme de la dîme* (מעשר מן מעשר) Nomb. XVIII, 10. ou encore *oblation de la dîme* (תרומת מעשר) et qu'ils devaient donner aux prêtres.

8) Les Juifs ont partagé de tout temps, les douze heures inégales tantôt en trois, tantôt en quatre veilles (אשמורות) et la première méthode est la plus ancienne. Le mot שמר répond au françois *garder* ou *monter la garde*, ce qui a été fait pour la première fois par les Nomades autour de leurs troupeaux et pendant la nuit.

9) דברי פלוני cette formule veut dire: *c'est l'avis de tel ou tel autre rabbin*, *c'est sa tradition*.

10) Le titre de *Rabban* (רבן) est plus illustre que celui de *Rabbi* (רבי), car il signifie *très-magnifique*; tandis que l'autre ne signifie que *magnifique*. Je conjecture que la finale *an* (ן) est là pour lui donner la force de *pluriel de majesté* ou de *dignité*, comme disent les grammairiens orientaux.

Il y a sept docteurs dans le Talmud, qui sont décorés de ce titre, savoir:

I°. Rabban Siméon, fils d'Hillel.

II°. Rabban Gamaliel le vieux, fils de Siméon et neveu d'Hillel.

Digitized by Google

que la colonne de l'aurore ne monte[11]). *Fait*[12]) ses fils *(les fils de Gamaliel)* étant rentrés *(après minuit)* d'un banquet[13]) lui dirent: nous n'avons pas lu le *Chema.* Il leur répondit, si la colonne de l'aurore n'est pas encore montée, vous êtes tenus de le lire. Et non seulement cela[14]) mais partout où les savans ont dit: *(qu'un précepte oblige)* jusqu'à minuit; ce précepte tient jusqu'à ce que la colonne de l'aurore soit montée. *(De même)* brûler la graisse (*des sacrifices* Exod. XXIII, 18.) et les membres (*des holocaustes* Lév. VI, 2.) sont des préceptes (*qui obligent*) jusqu'au monter de la colonne de l'aurore. Bref, tout ce qui doit être mangé en un seul jour[15]) suit la règle: jusqu'au monter de la colonne de l'aurore. Mais si c'est ainsi[16]) pour-

---

III°. Rabban Siméon II., fils de Gamaliel le vieux.

IV°. Rabban Johanan, fils de Zachée, qui ne descend pas de la famille d'Hillel.

V°. Rabban Gamaliel II., fils de Siméon II.

VI°. Rabban Siméon III., fils de Gamaliel II., et père de R. Juda le Saint.

VII°. Rabban Gamaliel, fils du même R. Juda le Saint.

Ces sept Rabbans sont le pendant des sept *Sages de la Grèce*, et il est à remarquer que leur autorité l'emporte souvent sur celle des autres docteurs talmudiques. Ici p. ex. la *décision* du droit où l'Halaca est selon l'opinion de Rabban Gamaliel.

11) C'est-à-dire, les premiers rayons du jour selon Maimonides, ou la lumière qui luit le matin pendant une heure et $\frac{1}{5}$ avant le lever du soleil et qui est réfractée par une colonne de vapeurs de 51 mille de hauteur. Les Arabes aussi disent *la colonne de l'aurore* pour *l'aurore.*

12) L'expression *fait* (מעשה) veut dire dans le Talmud voici un exemple qui vient à l'appui de la règle, ou voici l'*Agada* qui confirme par le fait, ce que l'*Halaca* vient d'exposer par l'autorité de la tradition.

13) *De la maison où l'on boit* (בית המשתה).

14) ולא זו בלבד cette formule veut dire que la règle qu'on rapporte pour un cas particulier, doit s'étendre à plusieurs autres cas semblables. Nous supprimons ici avec Surenhusius et Edzard, le verbe אמרו qui, dans quelques exemplaires est ajouté après בלבד, car il y est totalement inutile et même déplacé.

15) C'est-à-dire, les sacrifices que la loi commandait de consumer le même jour qu'on les offrait (Lév. VII, 15.) sans rien en laisser pour le jour suivant.

16) (אם כן) *si c'est ainsi*, formule qui contient toujours une ob-

Digitized by Google

quoi les savans disent-ils: jusqu'à minuit? Afin d'éloigner l'homme de la transgression[17]).

Ghémare.

Le Tanne (ou le docteur mischnique) sur quoi se fonde-t-il lorsqu'il enseigne *depuis quand*[18])? De plus quelle raison a-t-il de commencer à parler avant les vêpres, au lieu de débuter par l'aurore[19])? Le Tanne se fonde sur la Bible où il est écrit (Deut. VI, 7.): *quand tu te coucheras et*

---

jection. Elle est mise ici dans la bouche des fils de Gamaliel ou de l'Halaca personnage inconnu qui soutient le dialogue du Talmud. Si le précepte de la lecture du *Chema* du soir, etc., dit-elle, oblige jusqu'au lever de l'aurore, comme le soutient Rabban Gamaliel, pourquoi les savans qui devaient connaître aussi bien que lui la véritable pratique de ce précepte, disent-ils jusqu'à minuit?

17) C'est ici Rabban Gamaliel qui répond à ses fils ou l'*Halaca* qui se répond à elle-même. Ce dialogisme reparaît très-ordinairement dans le Talmud. Or, quiconque connaît que l'office des savans est de faire *la haie à la loi* ou d'enchérir sur sa rigueur, pour faire que même les tièdes d'esprit ou les paresseux ne se trouvent jamais dans le cas de la violer, sent aussi, que les autres docteurs sont au fond du même avis que Rabban Gamaliel par rapport à la durée de l'obligation de lire le *Chema* du soir: Rabban Gamaliel rapporte la loi en propres termes, et les savans l'interprètent à la rigueur de la lettre et selon la pratique.

18) תנא (Tanne) c'est un *Tanaïte* ou l'auteur d'une *Mischne.* Quelquefois c'est aussi un des *Amoraïm* qui explique une *Mischne.* Quelle raison a le *Tanne*, dit la *Ghémara* de commencer ses gloses en disant: *depuis quand?* ou de débuter par une recherche qui concerne le temps? Il faut se souvenir que la *Ghémara* tâche d'expliquer toutes les particularités les plus minutieuses de la *Mischna*, comme la *Mischna* les particularités les plus minutieuses de la *Bible.* Il faut aussi remarquer que le mot קאי (*il se fonde*) est une abréviation du mot קאים dérivé de la racine קים et que des abréviations de cette espèce, qui se rencontrent bien souvent dans la Ghémara, appartiennent à un dialecte vulgaire et décèlent par là l'origine, ainsi que le savoir de ses auteurs et de ses rédacteurs. Le commentaire de Raschi est ici beaucoup plus obscur que le texte: nous nous garderons donc de le rapporter, et nous en ferons autant aussi souvent qu'il ne pourra pas nous aider à tirer de la lumière de la fumée, comme dit le proverbe.

19) C'est-à-dire, il traite du *Chema* des vêpres, au lieu de commencer par expliquer le *Chema* de l'aurore. La formule מאי שנא

Digitized by Google

quand tu te leveras [20]) et c'est ainsi qu'il nous apprend [21]): le temps *de la lecture du Chema indiqué par les mots lorsque tu te coucheras*, quand *(commence-t-il?)*: depuis l'heure que les prêtres rentrent pour manger leur offrande. Ou si tu veux je peux dire [22]) qu'il a appris *(cet ordre de choses ou de temps)* de la création du monde où il est écrit (Gen. I, 5.): *ainsi fut le soir, ainsi fut le matin du premier jour (et où le soir précède le matin).* Mais si c'est ainsi *(dit l'Halaca)* pourquoi la *Sepha* nous apprend-elle [23]) qu'à l'aurore on doit dire deux bénédictions avant *(le Chema)* [24]) et une après; et aux vêpres, deux béné-

---

signifie le plus ordinairement que l'on a une raison de mettre une différence entre deux choses et de donner la préférence à l'une sur l'autre. —

20) Paroles qui contiennent deux choses, savoir:

1°. le temps de la lecture du Chema,

2°. l'obligation de lire le Chema du coucher avant celui du lever.

21) והכי קתני et c'est ainsi qu'il nous apprend, c'est-à-dire: et voici le sens de ses paroles. J'ai remarqué que la lettre ק (abréviation de אק *voici*) a la force explicative de *c'est-à-dire*, *voici ce qu'il veut dire*, lorsqu'elle est ajoutée avant un verbe.

22) ואי בעית אימא. Cette formule signifie: je peux assigner une autre cause, une autre raison; je peux résoudre d'une autre manière une difficulté quelconque.

23) C'est-à-dire: pourquoi on trouve écrit à la fin de cette Mischna, à la fin de ce qui regarde la lecture du *Chema*. (Mischne IV. que nous verrons dans la suite.) On suppose dans le Talmud que chaque verset de la *Bible*, chaque *Mischne*, chaque *Baraïtha*, en un mot chaque tradition, est divisée en deux parties, dont la première s'appelle *Recha* (דרשא) ou *commencement* et la seconde *Sepha* סיפא ou *fin*. Il y a souvent aussi Le *milieu* ou La *Metsiata* (מיציעתא)

24) La *lecture du Chema* ne consiste à rigoureusement parler que dans les paroles du Deutéronome VI, 4—9. que nous venons de rapporter; au point que Raschi, ce fameux glossateur du Talmud dont nous avons parlé dans notre Théorie, établit en règle, que le malade qui ne peut réciter que ce passage, satisfait à l'obligation de lire le *Chema*. Mais dans un sens plus étendu, on entend par *lecture du Chema*, tous les trois passages de la Bible (Deut. VI, 4—9. Ib. XI, 13—21. Nomb. XV, 37—41.) que nous avons déjà cités, et dans un sens plus étendu encore on entend par *lecture du Chema* du soir, ces trois passages et les deux premières qui le précèdent et les deux qui le suivent immédiatement, et pour *lecture du Chema* du matin, les trois passa-

Digitized by Google

dictions avant et deux après, tandis qu'elle aurait dû placer[25]) les vêpres en tête? Le Tanne *(se répond l'Halaca à elle-même)* commence par les *vêpres (dans la Ire Mischna)* et parle ensuite de l'*aurore (dans la IIe en s'y arrêtant)* jusqu'à ce qu'il ait éclairci tout ce qui la regarde et fini par revenir à expliquer ce qui touche les vêpres[26]). Mar[27]) dit *(dans la Mischna): depuis l'heure où les prêtres rentrent pour manger leur offrande;* mais puisqu' *(il est ques-*

---

ges en question, les deux prières qui le précèdent et celle qui le suit immédiatement. Or les deux prières qui précèdent le *Chema* du soir sont:

1°. ברוך אתה יהוה אלהינו מלך אשר בדברו מעריב ערבים
Béni soit le Seigneur notre Dieu, Roi de l'univers, qui par sa parole a confondu ensemble les deux vêpres, etc.

2°. אהבת עולם בית ישראל עמך אהבת *Vous avez aimé la maison d'Israël votre peuple d'un amour éternel.*

Et les deux qui le suivent immédiatement:

1°. אמת ואמונה כל זאת *tout ceci est vrai et permanent.*

2°. השכיבנו יהוה אלהינו לשלום *faites nous demeurer* (ou reposer) *en paix, Dieu notre Seigneur*, etc.

Quant au *Chema* du matin les deux prières qui le précèdent sont:

1°. ברוך אתה יהוה אלהינו מלך העולם יוצר אור ובורא חשך
Béni soit le Seigneur notre Dieu, Roi de l'univers, qui a formé la lumière, et qui a créé les ténèbres.

2°. אהבת עולם אהבתנו *vous nous avez aimés d'un amour perpétuel*, etc.

et celle enfin qui le suit immédiatement:

1°. אמת ויציב ונכון *elle est vraie, sûre et certaine*, etc.

25) לתני *il aurait dû apprendre.* Le préfixe ל importe obligation, devoir.

26) Le *Tanne* ne se contredit pas, dit l'Halaca, en plaçant une seconde fois le *matin* avant le *soir*; car il le fait pour se conformer à sa méthode d'explication et non parce qu'il croit que le *Chema* du matin doive avoir le pas sur celui du soir. Souvenons-nous que l'Halaca de la Ghémara doit porter un soin tout particulier à démontrer que la *Mischna* ne contient pas de contradictions et que l'*Halaca* de la *Mischna* doit soutenir la même chose relativement à la Bible.

27) Les deux titres *Mar* (מר) et *Raf* (רב) désignent un docteur de Babylone, comme celui de Rabbi ou de Ribbi (רבי) indique un docteur de Palestine. Mais le titre *Mar* tient souvent la place de *Monsieur*, substitué par politesse aux pronoms *Tu*, *Il*, *Vous*, tant en parlant des *Tanaïtes* que des *Amoraïm*. *Mar* signifie donc ici Mr le Tanne vient de dire dans la *Mischna*, etc.

Digitized by Google

tion ici) des prêtres, quand donc (les prêtres) mangent-ils leur offrande? depuis que les étoiles paraissent, n'est-ce pas[28])? *car le coucher du soleil dont parle la loi* Lev. XXII, 7. *(s'accomplit au lever des étoiles).* Il devait donc dire *(tout simplement)* depuis l'heure où les étoiles paraissent. *Rép.:* C'est qu'il veut nous faire entendre une autre chose en passant[29]). *(En effet)* quand les prêtres mangent-ils l'offrande? *(Il est évident)* que c'est à l'heure où les étoiles paraissent? Or, voici ce qu'il a voulu nous faire entendre *(par sa manière indirecte de fixer le temps du Chema du soir):* que le sacrifice expiatoire n'empêche pas *(les prêtres de manger l'offrande)*[30]) selon ce qui est dit dans cette *Baraïtha*[31]) *et le soleil se couche, et il est*

---

28) Les docteurs talmudiques ainsi que l'*Halaca* se font des questions et y répondent eux-mêmes, jusqu'à ce qu'ils soient parvenus à la conclusion qu'ils veulent amener. Leur but est d'examiner la chose sous tous les aspects possibles, en l'entourant de toutes les traditions qui y ont quelque rapport. En dialoguant avec eux-mêmes ils glissent légèrement sur ce qui est déjà bien connu, et se fraient le chemin le plus commode vers l'inconnu, ou vers la décision qui est la plus conforme à la pratique p. ex. la phrase: *depuis que les étoiles paraissent*, n'est pas ici une interrogation, mais une allusion à ce qui est déjà reçu et pratiqué jusqu'au point qu'on ne peut pas le révoquer en doute. —

29) La phrase מלתא אגב ארחיה קמשמע לן *rem obiter facit nos audire* veut dire que si un docteur s'écarte par hasard de la manière la plus simple de s'exprimer, ce n'est jamais sans raison qu'il le fait, mais c'est qu'il veut nous donner une leçon directe et indirecte en même temps. P. ex. Le Tanne a dit ici *depuis que les prêtres*, etc. au lieu de dire *depuis que les étoiles paraissent* parce que la première phrase contient la seconde et autre chose aussi; tandis que la seconde phrase n'indique qu'une seule circonstance qui est d'ailleurs trop connue.

30) En d'autres termes, il nous fait entendre que quoique l'impureté légale ne soit entièrement levée que par un sacrifice d'expiation (Lév. XIV, 10 et XV, 14—15) cependant le prêtre impur n'a pas besoin de ce sacrifice pour être admis à manger les choses saintes, mais il lui faut seulement attendre le coucher du soleil ou le lever des étoiles (Ib. XXII, 4—7.).

31) כדתניא *Selon ce qui est dit dans la Tania*, la doctrine ou la tradition de la *Baraïtha*. On appelle תניא *(Tania)* dans le Talmud la tradition qui n'a pas été comprise dans la Mischna; elle porte pour la même raison le titre de *Baraïtha* ou d'*Extravagante*.

Digitized by Google

net[32]). C'est donc le coucher du soleil qui peut l'empêcher de manger l'offrande et non le sacrifice expiatoire. Mais d'où *(savons-nous)* que les paroles ובא השמש *(et le soleil entrera)* signifient le coucher du soleil? et que le mot וטהר *(et il sera pur, exprime)* la pureté du jour? Peut-être que l'expression בא השמש signifie l'entrée de la *F. 1. b.* lumière du soleil[33]); et que voudrait alors dire וטהר? *Rép.:* La pureté de l'homme[34]). Mais Rabba, fils de Raf Chila, dit: si cela devait être ainsi, le texte sacré aurait dû dire ויטהר *et il sera pur*[35]). Que penser donc de

---

32) La *Tania* ou la Baraïtha tourne ici sur les paroles de la Bible Lév. XXII, 7.: ובא השמש וטהר ואחר יאכל מן הקדשים *et le soleil se couchera et il sera pur, après il mangera des choses saintes.* Il paraît par ce qui suit, que la *Baraïtha* applique le mot *il sera pur* וטהר au jour, qui se dégage des rayons de la lumière tandis que la Bible l'applique au prêtre qui se délivre de l'impureté légale, car il faut tenir pour règle générale, que l'explication de la Bible est toujours *traditionnelle* dans le Talmud, et jamais ou bien rarement *scientifique*. Gardons nous donc de confondre la Bible du Talmud avec la Bible telle qu'elle est dans son texte original; car la tradition qui l'explique dans la première est presque toujours corrompue ou pharisaïque.

33) Selon *Raschi* l'entrée de la lumière sur l'horizon ou l'aurore du jour où il fallait offrir le sacrifice d'expiation, et selon l'autre commentaire *Tosepheth*, l'entrée de la lumière sous l'horizon ou le commencement du coucher du soleil qu'il faut distinguer de la fin du même coucher, car le premier a lieu lorsque la lumière commence à l'obscurcir, et le second lorsqu'elle disparaît totalement et que les étoiles paraissent. Entre le premier et le second moment il y a l'intervalle de cinq quarts d'heure ou de cinq milles de voyage à cause de l'épaisseur de la voûte céleste, que le soleil doit traverser en se couchant et en se levant. Le Talmud de Jérusalem (Berac. 3, a.) donne à l'épaisseur de chaque voûte céleste le voyage de 50 ans. Il assigne la même dimension au diamètre de la terre et à l'abîme, et ajoute que la terre est éloignée de la première voûte céleste, et la première voûte céleste de la seconde, etc. le voyage de 500 ans ou la durée de la vie des Patriarches. Nous suivons cette dernière explication qui est plus conforme au génie de la langue et au texte du Talmud que celle de Raschi.

34) Faisons bien attention à ces demandes et réponses que l'Halaca se fait à elle-même, dans le but, comme nous avons dit, d'avoir l'air de sonder tout avec beaucoup d'examen et d'amener la conclusion qu' elle souhaite.

35) Au futur tandis qu'il a dit טהר *et il fut pur*, au parfait.

Digitized by Google

וטהר? qui signifie la pureté du jour; selon le dicton des hommes: *le soleil se couche et le jour s'épure*[36]). En Occident *(ou en Palestine)* personne n'a entendu cette sentence de Rabba, fils de Raf Chila. Mais lorsqu'on y fait la question[37]): ces paroles ובא השמש *signifient-elles le coucher du soleil?* et que signifie וטהר? *signifie-t-il la pureté du jour? ou plutôt (les premières) signifient-elles l'entrée de la lumière du soleil? et que signifie* וטהר? *la pureté de l'homme*? On s'applique à lever *(toutes ces incertitudes)* par la *Baraïtha*; car comme on enseigne dans la *Baraïtha* qu'un signe de cette chose (c'est-à-dire *du moment où les prêtres impurs mangent les offrandes*) est le lever des étoiles, on doit en conclure, que (l'expression ובא השמש) signifie le coucher du soleil, et que le mot וטהר veut dire la pureté du jour[38]). Mar dit *(dans la Mischna): depuis l'heure où les prêtres rentrent pour manger l'offrande.* Mais je peux lui objecter cette autre tradition[39]): „Depuis quand lit-on le *Chema* des vêpres? De-

---

La plus legère connaissance de la grammaire hebraïque suffit pour s'apercevoir que l'auteur de cette remarque n'avait aucune idée du génie de la langue de la Bible qui n'a ni parfait ni futur, mais seulement des *aoristes* dont la signification est déterminée par la phrase.

36) A la lettre: le soleil ternit sa splendeur, etc. c'est-à-dire, l'hémisphère du jour s'obscurcit peu à peu jusqu'à ce qu'il soit dégagé entièrement des rayons de la lumière. Pour les hommes de ces temps, la nuit était sacrée et le jour profane.

37) La Ghémara répète les traditions en termes et par *extensum*, il faut savoir en choisir la partie qui cadre avec la question qu'elle agite.

38) Il faut observer que si le Talmud n'explique pas le passage de la Bible: *le soleil se couche et il devient pur* selon le sens plus naturel du texte sacré, c'est qu'à rigoureusement parler l'impureté ne cesse pas au moment où le soleil se couche, mais lorsqu'on a fait le sacrifice expiatoire, de sorte que les prêtres ne pouvaient manger leurs offrandes, que lorsque la lumière du jour disparaissait totalement et que les étoiles paraissaient. Il paraît par ce passage, que les docteurs de la Palestine ne s'abandonnaient pas aux subtilités grammaticales comme ceux de Babylone.

39) Le verbe ורמינה qui est une composition et une abréviation vulgaire des trois mots ורמי אנא איהי *et moi j'objecte cela*, indique ordinairement une contradiction apparente entre deux passages de la

Digitized by Google

puis que le pauvre rentre pour manger son pain avec du sel, jusqu'au moment qu'il se lève pour quitter son repas.' C'est une chose reconnue que la *Sepha* (*de cette tradition*) n'est pas d'accord avec la Mischna [40]). Mais doit-on dire que la *Recha* n'est pas non plus d'accord avec la Mischna? Non, car le pauvre et le prêtre ont la même mesure *(de temps ou mangent à la même heure)* [41]). Mais j'objecterai alors cette autre tradition: „Depuis quand commence-t-on à lire la lecture du *Chema* aux vêpres? Depuis l'heure où les fils de l'homme *(le commun des hommes)* rentrent pour manger leur pain aux vêpres des Sabbaths, paroles de R. Meïr; mais les savans disent: depuis l'heure que les prêtres méritent d'être admis à manger leur offrande, le signe de ce temps c'est l'apparition des étoiles, et quoiqu'il n'y ait pas une preuve directe de cela, il y en a pourtant *(une indirecte ou une espèce de)* souvenir [42]), car il est dit (Nehem. IV, 15.): *Nous étions occupés de l'ouvrage, une moitié tenant des javelines depuis le point de l'aurore jusqu'au lever des étoiles* et il est aussi dit dans le ver-

---

Bible, de la *Mischna*, de la *Baraïtha*, etc. L'Halaca tâche de relever ces contradictions exprès pour avoir l'occasion de montrer qu'elles ne sont qu'apparentes.

40) Ou avec la *Sepha* de la *Mischna* où il est dit que l'obligation de lire le *Chema* dure 1°. jusqu'à la fin de la première veille, 2°. jusqu'à minuit, 3°. jusqu'au lever de l'aurore tandis que la *Sepha* de cette tradition porte jusqu'au moment que le pauvre quitte son repas.

41) Lorsque dans le Talmud on cite deux traditions qui touchent un même point de doctrine, la première idée qui doit venir est qu'elles sont d'accord et que si elles ne le sont pas on en assignera le motif. On reconnait par ce qui suit que l'Halaca ne parle ici que par hypothèse. En supposant que la Baraïtha est d'accord avec la Mischna et qu'elle suit cette hypothèse pour avoir l'occasion d'examiner le plus de traditions possibles, en les tirant des monumens de l'antiquité judaïque.

42) On se sert des paroles ראיה (preuve) et זכר (souvenir) dans le Talmud, pour distinguer entre les citations de la Bible qui ont force obligatoire et celles que l'on fait uniquement pour mieux fixer l'attention du lecteur sur un point de doctrine. Nous verrons cependant que les auteurs de la Ghémara ne sont pas toujours fidèles à cette distinction établie par les auteurs de la *Mischna* et de la *Baraïtha*.

Digitized by Google

set suivant[43]): *afin qu'ils nous servent la nuit pour faire le guet et le jour pour travailler.* A quoi bon cette addition[44])? *Rép.:* C'est parce que si tu voulais dire *(objecter en disant):* aussitôt que le soleil s'est couché, il fait nuit, et ceux *(dont parle le texte sacré)* retardaient *(ou prolongeaient leurs travaux au-delà de la fin du jour)* et anticipaient *(c'est-à-dire mettaient la main à leurs travaux avant le commencement du jour)* viens et écoute[45]) *(ce qu'on dit plus loin): afin qu'ils nous servent, la nuit pour faire le guet et le jour pour travailler.* Il pourrait te venir dans l'esprit[46]) *(en combinant tout ce que nous venons de voir jusqu'ici)*[47]) que le pauvre et le commun

---

43) Les deux expressions שנאמר *car il est dit* ואומר *et on dit*, employées l'une à côté de l'autre pour indiquer deux citations de la Bible, signifient que les deux passages cités, se trouvent peu éloignés l'un de l'autre.

44) C'est-à-dire à quoi bon dans le verset suivant nous parler du jour et de la nuit, après avoir suffisamment déterminé l'un et l'autre dans le précédent. Ne serait-ce pas une répétition inutile? Non, il n'y a aucune répétition inutile dans la Bible, dit l'Halaca, et le second verset est là pour t'empêcher de prendre l'équivoque dont je vais t'entretenir.

45) L'expression de la Bible *depuis l'aurore jusqu'au lever des étoiles* peut signifier deux choses, savoir: 1°. les justes limites du jour et de la nuit. 2° ou tout simplement la durée des travaux journaliers de ceux qui rebâtissaient Jérusalem. Or le texte sacré lève cette équivoque, en ajoutant les mots *jour* et *nuit* et en les substituant aux deux autres *aurore* et *lever des étoiles* pour faire entendre que les justes limites du jour et de la nuit sont l'aurore et le lever des étoiles. La formule וכי תימא *car si tu dis*, etc. הא שמע *viens et écoute*, etc. signifie donc: *comme tu pourrais objecter*, etc. *écoute comment on a su prévenir ton objection*: formule aussi remarquable qu'elle est fréquente dans le Talmud.

46) La phrase קא סלקא דעתך *il peut te venir dans l'esprit* veut dire que l'Halaca fait une supposition pour la réfuter, quoiqu'elle ait l'apparence d'être bien fondée. Ici p. ex. la supposition que le pauvre et le commun des hommes ont la même mesure de temps pour leur repas est fondée sur ce que la Baraïtha ne peut pas être en contradiction avec elle-même.

47) Nous venons de voir trois traditions relativement au moment où commence l'obligation de lire le *Chema* des vêpres, savoir:

Digitized by Google

des hommes ont la même mesure de temps *(pour leur souper)*. Mais si tu dis *(en tenant ferme à la première supposition)* que le pauvre et le prêtre ont la même mesure *(il suit de là l'absurdité)* que les savans seraient du même avis que R. Meïr *(dans la dernière Baraïtha* [48]). Déduis donc de cette absurdité que le pauvre a une mesure à lui, et que le prêtre aussi a une mesure à lui et non que le pauvre et le prêtre ont une seule et même me-

---

1°. celle du repas des prêtres dans la Mischna.

2°. celle du repas des pauvres dans la 1re Baraïtha.

5°. celle enfin du repas du commun des hommes dans la IIde Baraïtha.

Or, il faut savoir que le but de l'Halaca étant ici de prouver que ces trois momens ne sont pas identiques, pour y mieux réussir, elle part de la supposition qu'ils sont identiques et raisonne comme il suit, supposons:

1c. que les prêtres et les pauvres aient la même mesure de temps pour leur repas du soir

2°. et que les pauvres et le commun des hommes aient aussi la même mesure.

Ces deux suppositions nous portent nécessairement à attribuer la même mesure de temps aux prêtres et au commun des hommes aussi *quae sunt eadem uni tertio*, etc.

Cependant cette hypothèse ne peut pas se soutenir, car nous voyons que dans la II. Baraïtha ces deux derniers momens sont cités par deux docteurs qui diffèrent entr'eux d'avis sur le temps où il faut lire le *Chema* du soir, et c'est une règle générale que les différentes autorités que l'on cite dans une seule et même tradition ne peuvent pas déposer rigoureusement la même chose, car alors il y aurait des répétitions inutiles. Il faut donc prendre une autre route et conclure que ces trois momens ne sont pas identiques *quae non sunt eadem uni tertio* etc.

L'Halaca qui se sert de cette méthode pour faire des démonstrations indirectes en passant de ce qui n'est pas à ce qui est, en tire le double avantage d'examiner les questions légales sous tous les aspects possibles et de passer en revue toutes les traditions qui y ont quelque rapport.

48) On suppose déjà que le commun des hommes et le pauvre ont la même mesure, or si tu dis que le pauvre et le prêtre ont la même mesure, il suivra de là que le commun des hommes et les prêtres ont la même mesure; mais il suit de là que dans cette dernière tradition R. Meïr qui cite la mesure du commun des hommes serait du même avis que les savans qui citent celle des prêtres, ce qui serait une répétition inutile et par conséquent une absurdité dans le Talmud.

Digitized by Google

sure. *(Mais si, en supposant que)* le pauvre et le commun des hommes n'ont pas la même mesure *(tu veux persister à croire que)* le pauvre et le prêtre ont la même mesure [49]) je t'objecte cette autre tradition *(ou cette IIIe Baraïtha)*: „Depuis quand commence-t-on à lire le *Chema* aux vêpres? Dès le moment que le jour est saint (*ou commence à être jour de fête*) aux vêpres des samedis: paroles de R. Elieser. Mais R. Jehochua dit: depuis l'heure que les prêtres purifiés peuvent manger leur offrande. R. Meïr dit: depuis l'heure que les prêtres se lavent pour manger leur offrande. (*Sur quoi*) R. Jehuda lui fait cette objection: les prêtres ne se baignent-ils pas lorsqu'il est encore jour [50])? R. Hanina dit: depuis l'heure que le pauvre rentre pour manger son pain avec du sel. R. Ahai et selon d'autres R. Aha [51]) dit: „depuis l'heure que la plus grande partie des hommes rentrent pour se mettre à table [52])". Or, si tu dis: que le pauvre et le prêtre ont la même mesure, R. Hanina sera du même avis, que R. Jehochua [53]). Mais ne doit-on pas déduire (*de cette absur-*

---

49) C'est-à-dire, si tu voulais raisonner ainsi: Je persiste à croire que le prêtre et le pauvre ont la même mesure, car pour laisser subsister une différence d'avis entre les savans et R. Meïr, je n'ai pas besoin de détruire les deux suppositions que je viens de faire; mais seulement celle qui porte que le pauvre et le commun des hommes ont la même mesure de temps. En effet les savans et R. Meïr font sentir seulement que la mesure du prêtre n'est pas la même que celle du commun des hommes, ce qui ne nuit en rien à l'autre supposition que la mesure du prêtre est la même que celle du pauvre.

50) C'est-à-dire, ton opinion n'est pas à propos; car nous parlons du moment où la nuit commence, et le moment dont tu parles, tombe avant la fin du jour. Le verbe אמר *il dit*, a souvent la force de faire une objection ou de rapporter au moins une opinion qui diffère de la précédente.

51) L'expression ואמרי לה *et disent cela*, *et il y en a qui disent* indique toujours une variante dans la tradition. Nous verrons plus tard que le verbe ואיתימא veut dire à peu près la même chose.

52) Le verbe סבב fait allusion à l'usage *d'être assis en cercle* autour de la table.

53) Je répète que pour se pénétrer de l'esprit du Talmud il faut donc passer en règle générale que tous les avis qu'on rapporte dans

Digitized by Google

dité) que le pauvre a une mesure à part et le prêtre aussi? C'est justement ce qu'il faut en déduire. Mais lequel de ces deux temps est postérieur? On peut penser que c'est celui des pauvres, car si tu dis que le pauvre soupe avant (*le prêtre*) R. Hanina sera alors du même avis que R. Elieser[54]). Ne faut-il donc pas conclure que le pauvre soupe plus tard? Oui, c'est justement ce qu'il faut en conclure[55]).

Mar a dit (*comme nous venons de le voir*) que R. Jehuda a fait cette objection: est-ce que les prêtres ne se baignent pas lorsqu'il est encore jour? Et il avait bien raison d'objecter cela à R. Meïr. Mais R. Meïr lui répondit: Penses-tu que je parle de ton crépuscule[56])? Je parle du

---

une même tradition doivent différer entr'eux; car autrement on y aurait fait des répétitions inutiles. La tradition est à cet égard la même chose que la Bible selon les Talmudistes.

54) En résumant en peu de mots tout ce que *Raschi*, la glose *Tosepheth* Edzard et le Talmud lui-même disent sur ce passage très-obscur, il en résulte:

1°. que les deux momens de la sanctification du samedi et de la pureté des prêtres sont déjà connus, et que le premier est le crépuscule et le second l'apparition des étoiles.

2°. que tout moment qui est antérieur au crépuscule tombe dans le jour et ne peut pas convenir à la lecture du *Chema*; car il est dit: בשכבך *dans ton coucher*. Or, si tu dis que le souper des pauvres précède le crépuscule, tu assignes un moment qui, comme celui du bain des prêtres, tombe dans le jour.

Et si tu dis qu'il tombe dans le crépuscule même, le crépuscule est si court que deux mesures successives ne peuvent pas y avoir lieu. Il devra donc coïncider avec la sanctification du samedi et alors R. Hanina qui cite pour exemple le souper des pauvres dira la même chose que R. Elieser qui parle de la sanctification du samedi dans cette dernière *Baraïtha*: mais cela est absurde; car ils ne sont pas du même avis. Or, comme nous avons déjà prouvé que le souper des pauvres ne peut non plus coïncider avec celui des prêtres, il ne reste qu'à conclure qu'il tombe après celui des prêtres. Nous voyons par là que l'Halaca cherche à fixer le moment de l'exécution d'une loi quelconque avec autant de sollicitude que s'il s'agissait de fixer un point en mathématiques.

55) שמע מינה *audi huic*, *conclut de cela*, que lorsqu'il est répété deux fois comme dans ce cas et dans le précédent il a force *apodictique* ou *décisive*.

56) Les Talmudistes appellent le crépuscule בין השמשות *entre deux soleils*, phrase qu'ils expliquent de différentes manières et qui mérite

Digitized by Google

crépuscule de R. Jose qui le définit ainsi[57]): Le crépuscule est comme un coup d'oeil: l'un entre et l'autre sort[58]) et il n'est pas possible de s'y arrêter[59]).

F. 3 a. Il y a cette *difficulté*[60]) (à résoudre) que R. Meïr est (*dans les Baraïthes déjà rapportées*) contraire à R. Meïr (*car une fois, il fixe la lecture du Chema au souper du commun des hommes, aux vêpres du samedi, et une autre fois au bain des prêtres, et ces deux temps ne coïncident pas entr'eux*). Deux Tannes (*répond l'Halaca*) dans le coeur (ou dans la sentence) de R. Meïr[61]). Il y a aussi

---

d'être rapprochée de l'autre בין ערבים *entre les deux vêpres*. Il est probable que dans l'origine, ces deux expressions ont été synonymes et qu'elles ont voulu dire la même chose que *δείλη*, *lux dubia*, *crepusculum*, *entre chien et loup*, *entre dos Luzoz*, etc. etc. car ce qui vient de l'état de nature est par tout et toujours le même.

57) Dans le traité *Chabbath* fol. 34. *b*. Ainsi le traité *Berakoth* aurait été rédigé après le traité *Chabbath*, ce qui est fort probable, vu que les premiers commentateurs de la *Mischna* ont dû commencer à l'interpréter, non selon l'ordre des matières, mais selon l'importance du sujet. Or, l'ordre *Zeraïm* ou de l'agriculture a dû être interprété à Babylone, non seulement après l'ordre *Moëd* ou des Fêtes, mais le dernier de tous les traités; car les lois de la culture de la terre sont attachées au sol de la Palestine et ne peuvent pas être pratiquées dans un pays étranger. Voy. ma *Théorie du Judaïsme*.

58) *Raschi* explique la phrase זה נכנס וזה יוצא de cette manière: *la nuit entre et le jour sort ou finit, et la fin de l'un est étroitement liée avec le commencement de l'autre*. Il dit ceci à la page 34. *b*. du traité *Chabbath* où l'on parle aussi du crépuscule de R. Jehuda et où l'on dit qu'il comprend autant de temps qu'il en faut pour faire un demi-mille jusqu'au lever des étoiles.

59) Pour pratiquer la loi; car c'est un moment auquel on ne peut attacher la pratique d'un précepte sans s'exposer au danger de le violer dans l'impossibilité de le saisir au juste.

60) Le mot קשיא veut dire presque toujours *difficulté* ou *objection* ainsi que les trois autres ורמיתי, מתקיף, מחיבי. Voy. la Préface.

61) תרי תנאי אלי בא דפלוני *deux docteurs dans la sentence ou dans le coeur d'un autre*, cette formule veut dire que ce n'est pas l'auteur de telle ou telle autre tradition qui se contredit, mais seulement ses écoliers ou ceux qui en ont répété les paroles; et Raschi (*Ketuvoth* 57. *a*.) observe, qu'un d'eux a dû mentir nécessairement חד מנייהו משקר. Il est donc indubitable que, de l'aveu des Talmudistes eux-

Digitized by Google

cette autre difficulté: que R. Elieser est en contradiction avec R. Elieser (*car il fixe le temps du Chema dans la Mischna au souper des prêtres, et dans la Baraïtha à la consécration du samedi*). *Rép.:* Deux docteurs dans la sentence de R. Elieser. Ou si tu veux, je peux dire, que la *Recha* (*de la Mischna*) qui dit: *depuis l'heure que les prêtres etc.* n'est pas de R. Elieser, mais que la *Sepha* qui dit: *jusqu'à la fin de la première veille* lui appartient seule[62]). *Jusqu'à la fin de la veille*[63]).

---

mêmes, le Talmud contient de fausses traditions, et que par conséquent il n'est pas l'ouvrage de Dieu.

62) Dès que l'Halaca s'est imposé le devoir de concilier ensemble tant d'avis différens et tant de fausses traditions il n'est pas surprenant qu'elle ait recours à des subterfuges. Elle porte par tout le *distinguo* des Scolastiques et s'en sert pour séparer un seul et même individu en deux, et pour découper jusqu'aux syllabes et jusqu'aux lettres; car il lui faut prendre toutes les formes possibles et elle sait qu' elle peut charmer par là ses adeptes égarés. La réforme des Juifs ne doit pas tant consister à les détacher des fables, des préjugés et des maximes antisociales dont fourmille le Talmud, qu'à les dégoûter à jamais de la tendance captieuse et sophistique que leur inspire, de bonne heure, l'étude de ses doctrines.

63) Ici finit la question *depuis quand*, etc. et commence l'autre: *jusqu'à quel moment dure l'obligation de lire le Chema du soir?* La Ghémara a donc beaucoup parlé jusqu'ici sans rien dire; car quel est enfin le moment où commence l'obligation de réciter le *Chema?* On aurait de la peine à l'apprendre de la Ghémara; vu qu'elle n'avance vers son but que par des détours; elle ne veut pas être comprise, mais devinée. Pour retrouver autant que possible ses dernières décisions, il ne faut jamais perdre de vue le passage de la *Bible* et de la *Mischna* qu'elle interprète, car elle ne peut rien changer à ces deux corps de doctrine; elle ne peut qu'y ajouter des éclaircissemens. Or, ce moment est indiqué dans la Bible par la phrase indéterminée: *lorsque tu te coucheras.* La Mischna substitue à cette phrase l'autre un peu plus précise, aux yeux des Talmudistes: *lorsque les prêtres rentrent pour manger leurs offrandes.* Et la Ghémara substitue aux paroles de l'une et de l'autre cette phrase qui est encore plus précise: *lorsque les étoiles paraissent.* Mais comme ce temps est déjà connu par la pratique, elle n'en parle qu'en passant et toujours d'une manière indirecte. Il est évident par là que les interprètes de la Mischna ont plutôt voulu faire parade de leur érudition, qu'approfondir l'objet de leurs recherches. Ils ont cependant su mêler à leurs discussions, tout ce qui

Digitized by Google

Que pensait R. Elieser (*lorsqu'il a parlé ainsi*) s'il pensait que la nuit a trois veilles, il devait dire plutôt jusqu'à quatre heures[64]). Et s'il pensait que la nuit a quatre veilles, il devait dire: jusqu'à trois heures.

Il est certain (*répond l'Halaca*) qu'il ne reconnaît que trois veilles dans chaque nuit, et voici ce qu'il nous fait entendre (*en disant veilles au lieu d'heures*) qu'il y a des veilles dans le ciel comme il y a des veilles sur la terre, selon une *Baraïtha* qui porte: „R. Elieser disait: la nuit est composée de trois veilles et dans chacune de ces veilles le Saint béni soit-il, s'assied et rugit comme un lion, car il est dit: (Jér. XXV, 30.) *l'Eternel rugira d'en haut et fera entendre sa voix de la demeure de sa Sainteté; il rugira en rugissant contre sa demeure*[65]) et un signe de cela, (*c'est-à-dire, du moment où les veilles célestes commencent, se trouve dans les veilles terrestres de la manière qu'il suit*) dans la première veille l'âne brait; dans la seconde les chiens aboient; dans la troisième l'enfant suce les mamelles de sa mère et la femme s'entretient avec son mari[66])". Mais quelle est l'idée de R. Elieser?

---

pouvait flatter l'amour propre et piquer la curiosité des Juifs, jusqu'au point, qu'en accordant même que la *Ghémara* n'a pas plus d'autorité que la *Mischna* et la *Bible*, elle a infiniment plus d'attraits pour les Juifs d'aujourd'hui, et c'est justement ce qui la rend très-nuisible; car elle est toujours aux prises avec le bon sens.

64) De la nuit, en commençant à compter tout de suite après le coucher du soleil.

65) Cette Agada impie et insipide à la fois est fondée uniquement sur ce que le verbe *rugir* se trouve répété trois fois dans Jérémie. Que dire maintenant de ceux qui craignent les suites fâcheuses des erreurs de cette nature? Il faut dire, ce me semble, qu'ils excitent la même compassion que les Talmudistes. Le Talmud est un édifice qui s'écroule sous son propre poids, et pour le réfuter c'est assez de le traduire.

66) C'est une maxime de la Cabale orientale que tout ce qui se passe sur la terre est un reflet de ce qui est dans le ciel et vice-versa les veilles célestes et terrestres dérivent probablement de cette espèce de philosophie cabalistique qui a été jadis si fort à la mode. Mais il est à supposer que pour déterminer les veilles, les philosophes orientaux ont eu d'autres montres que celles du bon R. Elieser.

Digitized by Google

Si (*par ces signes*) il veut déterminer le commencement des veilles, à quoi bon nous donner un signe pour la première? Nous l'avons déjà dans les vêpres[67]). Que s'il entend fixer la fin des mêmes veilles, à quoi bon nous donner un signe pour la dernière? Nous l'avons déjà dans (*le lever*) du jour. Mais[68]) il ne pense qu'à déterminer la fin de la première veille, le commencement de la dernière et la moitié de la veille du milieu; et si tu veux, je peux dire qu'il ne pense qu'à fixer la fin de chaque veille. Que si tu dis[69]): La dernière n'a pas besoin d'un signe, quel avantage peut-il résulter pour la lecture du *Chema*, de ce qu' (*il nous en a donné un? Je te réponds que cela est bon*) pour celui qui dort dans une maison obscure et ne sait pas au juste le temps de la lecture du *Chema* du matin; lorsque la femme s'entretient avec son mari et que l'enfant tette le lait des mamelles de sa mère, qu'il se lève et qu'il lise. Raf Isaac, fils de Samuel, disait au nom[70]) de Rav: „Il y a trois veilles dans la nuit et dans chaque veille le Saint bénit soit-il, s'assied et rugit comme un lion et dit: Malheur à moi[71]) qui ai désolé ma maison, brulé

---

67) C'est-à-dire: Comme il est reçu que la première veille commence aux vêpres ou au coucher du soleil, il est inutile d'en appeler aux cris de de l'âne pour les déterminer d'une manière légale.

68) Etablissons en règle générale, que lorsque la particule אלא *mais* vient après une interrogation, elle renferme toujours une réponse de l'Halaca ou du personnage inconnu qui soutient le dialogue du Talmud, et équivaut à l'expression: *il faut donc dire*, pour éviter une difficulté ou une absurdité.

69) La phrase וכי תימא *et comme tu peux dire* indique une difficulté qu'on peut élever contre la réponse de l'Halaca.

70) משמיה *au nom*, c'est-à-dire, sur l'autorité d'un rabbin qui n'a pas été le maître de celui qui en rapporte la tradition.

71) אוי *Hélas, malheur à moi.* C'est ainsi qu'on trouve écrit dans les éditions de Venise, de Cracovie, de Lublin et d'Amsterdam, mais dans celle de Bâle et dans les éditions modernes faites à l'instar de celle de Bâle on lit: אוי לבני שבעונותיהם *malheur à mes enfans, car à cause de leurs iniquités*, etc. Cette variante prouve que les Juifs ont fait semblant de céder aux remontrances de la censure des Chrétiens; mais ont-ils renoncé par là à l'impudence de croire que Dieu *pleure, se plaint* et *change de fantaisies* comme un enfant gâté?

Digitized by Google

mon temple et exilé mes enfans parmi les nations du monde.“ (*Baraïtha*) „R. Jose dit: Etant un jour en voyage j'entrai dans une des ruines de Jérusalem pour prier. Elie, de bienheureuse mémoire, vient là, s'arrête à la porte et m'attend jusqu'à ce que j'aie fini ma prière. Lorsque j'eus fini ma prière il me dit: paix sur toi Rabbi, et je lui dis: paix sur toi Rabbi et Mori[72]) et il me dit: pourquoi, mon fils, es-tu entré dans cette ruine? Je lui dis: pour prier. Et il me dit: tu aurais dû prier sur la route. Je lui dis: je craignais d'être empêché par les passans; et il me dit: tu aurais dû faire une courte prière[73]). A cette heure j'ai appris trois choses de lui: j'ai appris qu'on ne doit pas entrer dans une ruine, j'ai appris qu'on peut prier sur la route et j'ai appris que celui qui doit prier étant en chemin peut prier une courte prière (*pour esquiver toute espèce d'empêchement*[74]). Mais (*Elie*) continua à me dire: mon fils, quelle voix as-tu entendue dans cette ruine. Je lui dis: j'ai entendu une *Bath-Col*[75]) gémissant comme une

---

Nous verrons que non, car cette extravagance inconcevable reparaît dans plusieurs autres passages du Talmud qui ont échappé à la censure. Il est donc évident que si un controversiste s'avisait de reprocher à la Synagogue la folie de faire crier *hélas!* au bon Dieu, ses docteurs l'appelleraient calomniateur et lui citeraient les éditions que la censure a corrigées; car ils se flatteraient que, ni leur adversaire, ni le public, ne sont en état de démêler tous leurs mystères. Les Juifs ont tourné et tournent toujours les armes de la censure contre elle-même, et il n'y a qu'une version fidèle et complète du Talmud qui puisse mettre fin à leurs tergiversations, en leur ôtant l'espérance de cacher le véritable esprit de leur code religieux. Voy. les notes de Rabe et d'Edzard sur ce passage.

72) C'est-à-dire: *mon maître et mon docteur* manière de saluer qui revient aux temps de J. C. Matth. XXVI, 25 et 49. etc.

73) La prière, dit le Tosepheth, qui commence הבינו et qui est un abrégé des *dix-huit actions de grâce* שמנה עשרה *Chemona esre* instituées selon les Rabbins par les membres de la grande Synagogue. Je rends à la lettre cette *Agada* pour donner un échantillon de l'éloquence des Talmudistes dont on s'obstine à craindre les effets.

74) On doit déduire de cette histoire que l'*Agada* est aussi obligatoire que l'*Halaca*.

75) בת קול *une fille de la voix*, *un echo* et sur la fin du second temple *une voix céleste*, *la voix du Saint Esprit*, etc. Voy. Matth. III, 17. XVII, 5. Joh. XII, 28.

Digitized by Google

colombe et disant: malheur à moi qui ai désolé ma maison, brûlé mon temple et exilé mes enfans parmi les peuples. Alors Elie reprit: par ta vie et par la vie de ta tête[76]) ce n'est pas seulement à l'heure qu'il est qu'elle parle ainsi, mais elle répète chaque jour trois fois la même chose: et non seulement cela, mais autant de fois que les Israélites entrent dans leurs Synagogues[77]) et dans leurs écoles[78]) et répondent (*à la fin de leurs prières*) *Amen: béni soit le nom magnifique*[79]) autant de fois le Saint, béni soit-il, secoue sa tête et dit: bienheureux le roi qu'on célèbre ainsi dans sa maison! quel avantage pour un père qui a exilé ses propres fils? et malheur aux fils qui se trouvent exilés de la table de leur père!

Les rabbins ont appris[80]) que pour trois raisons on ne doit pas entrer dans une ruine, à cause du soupçon (*qu'on n'y entre avec le projet d'y commettre un adultère*) à cause de la chûte (*d'une ruine ultérieure*) et à cause des esprits malins (*qui y ont leur demeure*).

A cause du soupçon[81])*!* cette cause est exclue par *F. 3. b.*

---

76) חייך ותיי ראשך formule de serment de la populace de ce temps, mise dans la bouche d'Elie.

77) בית הכנסת *maison de l'assemblée.*

78) בית המדרש *maison de la recherche.*

79) אמן יהא שמיה דבא מברך Cette formule a été adoptée par notre liturgie *Amen — sit nomen Domini benedictum.* Au lieu d'employer le nom ineffable de Dieu (יהוה) les Talmudistes se servent des périphrases השם יתברך *le nom béni* ou הקדוש ברוך הוא *le Saint béni soit-il* et d'autres circonlocutions semblables que nous ne manquerons pas de faire remarquer.

80) תנו רבנן *les Rabbins ont appris* ou *enseigné*, c'est-à-dire, ils ont rapporté une tradition qui se trouve maintenant ou dans la *Mischna*, ou dans la *Baraïtha*, ou dans quelqu'autre monument de l'antiquité judaïque. Nous nous servirons du verbe *apprendre* qui a en français un double sens, comme le verbe תנה dans la langue du Talmud.

81) Que l'on fasse attention à ce dialogisme serré où l'Halaca se ait des demandes et des réponses dans le but de prouver que les Rabbins ont eu raison d'assigner trois causes, ni plus ni moins, pour empêcher d'entrer dans une ruine, et que par conséquent il n'y a pas de répétitions inutiles.

Digitized by Google

celle de la chûte[82]). Mais il s'agit d'un nouvel édifice[83]). Alors elle sera exclue par la cause des esprits malins[84]). Mais il s'agit de deux voyageurs[85]). S'il s'agit de deux (voyageurs) alors même la cause du soupçon ne peut plus avoir lieu[86]). Mais il s'agit de deux effrontés[87]).

A cause de la chûte[88])! cette cause est exclue tant par celle du soupçon que par celle des mauvais esprits. Mais il s'agit de deux (voyageurs) qui sont en même temps (deux) honnêtes gens[89]). *A cause des mauvais esprits!*

---

82) C'est-à-dire : quelqu'un pourrait soutenir qu'une de ces causes exclut l'autre, et que celui qui craint d'être écrasé sous une ruine n'a pas besoin d'une autre cause pour s'abstenir d'y entrer.

83) L'Halaca qui répond à ses propres objections, veut dire ici, que dans le cas où une maison nouvellement bâtie se serait écroulée par quelqu'accident, il n'existe pas de crainte d'une ruine ultérieure. Or les savans qui ont prévu ce cas, ont eu raison d'ajouter l'autre cause du soupçon, qui seule, dans cette hypothèse, peut empêcher d'entrer dans une ruine.

84) Autre objection de l'Halaca. Il sera toujours vrai, dit-elle, que les Rabbins ont placé là inutilement la cause du soupçon, lorsqu'ils avaient ajouté la cause des mauvais esprits; car celui qui craint les mauvais esprits, ne sera pas si étourdi que d'entrer dans une ruine d'une nouvelle maison pour y commettre un adultère. Nous voyons par là que l'Halaca considère les questions de tous les côtés possibles, et subtilise à perte d'haleine pour y réussir. Elle se sert à cet effet d'un style si serré qu'on voit bien que le sophisme est son fort.

85) Il s'agit du cas où deux personnes voyagent ensemble; car les mauvais esprits n'attaquent que ceux qui voyagent tout seuls, selon les Talmudistes, ce que nous verrons par la suite.

86) Car nous verrons dans le traité *Kiduchin* que le Talmud permet à une femme de rester seule avec deux hommes.

87) Car lorsque le Talmud permet (Kiduschin 80. *b.*) à une femme de rester seule avec deux hommes, il entend parler de deux honnêtes hommes et non de deux libertins. Il reste donc prouvé que la cause du soupçon devait être exprimée ici en propres termes par les Rabbins.

88) C'est ainsi que continue l'Halaca, en considérant la chose d'un autre côté, ou sous un autre point de vue.

89) Car comme ils sont deux, ils n'ont pas peur des mauvais esprits, et comme ils sont honnêtes gens, ils sont à l'abri de tout soupçon. Il était donc nécessaire de prévoir ce cas, et de les empêcher d'entrer dans une ruine par la crainte d'une ruine ultérieure.

Digitized by Google

Cette cause est exclue à son tour tant par la cause du soupçon, que par la cause de la chûte. Mais il s'agit de la ruine d'un nouvel édifice et de deux hommes qui sont honnêtes gens en même temps. S'ils sont deux, la cause des malins esprits ne peut plus avoir lieu. Mais il s'agit d'un lieu où on les craint même lorsqu'on est deux [90]). Et si tu veux je peux dire qu'il s'agit d'un homme seul, et d'une ruine d'un nouvel édifice qui est dans une solitude; car là, la cause du soupçon n'a plus lieu, attendu qu'on ne rencontre pas de femmes dans un désert; mais celle des mauvais esprits peut toujours avoir lieu [91]).

Les rabbins ont appris „qu'il y a quatre veilles dans la nuit selon l'avis de Rabi [92]). Mais R. Nathan dit trois. Quelle raison a R. Nathan [93]) *(de soutenir ceci)?* Parce qu'il est écrit (Jug. VII, 19.): *Gédéon et les cent hommes qui étaient avec lui, arrivèrent au bout du camp au commencement de la veille du milieu.* Or, une tradition porte [94]): „Il n'y a pas *de milieu* (תיכונה) sans qu'il

---

90) Il y a des endroits dont les mauvais esprits sont en possession depuis long temps, et alors ils ne regardent pas si l'homme est seul ou accompagné, selon les Talmudistes. Voy. Edzard.

91) Attendu que dans cette dernière hypothèse il s'agit d'un seul homme. Au reste cette distinction en trois points et cette discussion minutieuse et sophistique sur chacun de ces points reparaissent souvent dans le Talmud et constituent l'échafaudage ordinaire des sermons des Rabbins.

92) C'est-à-dire de R. Juda le Saint, car c'est à lui seul qu'appartient le titre de רבי lorsqu'il est employé dans le Talmud, sans aucune autre addition. Son avis qui est toujours d'un grand poids, prouve que l'usage de partager la nuit en quatre veilles était communément reçu de son temps et que les Evangélistes (Matth. XIV, 25. Marc. VI, 48. XIII, 35.) ont dû emprunter plutôt aux Juifs leurs coréligionnaires, qu'aux Romains.

93) מאי טעמא à la lettre, *quel est le goût*, c'est-à-dire le but, la raison, le fondement d'une opinion מאי טעמא דרבי *quelle est la raison de Rabi?* Par la lecture du Talmud on peut acquérir la conviction que la particule *de*, *di* qui sert pour marquer le second cas, dérive de la lettre ד qui fait le même office en chaldéen

94) תנא *on enseigne dans la Mischna*; תנא *une tradition de la Baraïtha porte.* On emploie donc le verbe תנא ou תנה pour signi-

Digitized by Google

y ait quelque chose avant et quelque chose après.“ Et Rabi comment explique-t-il[95]) ce mot תיכונה *(mitoyenne)*? *Il le prend pour* une des deux veilles qui sont au milieu. Mais R. Nathan (*lui réplique*) est-ce qu'il est écrit *mitoyenne des mitoyennes* (היכונה שבתיכונות)? il est écrit tout simplement *mitoyenne* (תיכונה) dans la Bible[96]). Quelle raison a donc Rabi (*de tenir si fortement à son avis*)? R. Zerica dit que R. Ami disait, que R. Josua, fils de Lévi, disait à son tour[97]), (*que Rabbi en appelait*) *à ce qui est écrit dans un passage* (Pseau. CXIX, 62.): *je me lève à minuit pour te célébrer à cause des ordonnances de ta justice* et à ce qu'un autre verset (ib. 148.) porte: *mes yeux ont prévenu les veilles.* Or, comment concilier cela[98])? C'est qu'il y a quatre veilles dans la nuit. Mais R. Nathan pense là-dessus[99]) comme R. Jehochua, car nous appre-

---

fier la doctrine traditionnelle de la *Mischna* ou de la *Baraïtha*, mais cette règle est sujette à des exceptions.

95) מאי *quoi? comment raisonne là-dessus?*

96) Le verbe כתב s'emploie ordinairement dans le Talmud pour faire allusion à ce qui se trouve écrit dans le texte sacré.

97) Le verbe אמר répété plusieurs fois constitue différens chainons de la chaine traditionnelle, et signifie qu'un Rabbi parle au nom d'un autre ou de celui dont il a appris la tradition.

98) הא כיצד *cela comment*, c'est-à-dire, comment David aurait-il pu affirmer une fois qu'il *se levait à minuit* et une autre fois que ses yeux prévenaient *les veilles*? Si avant minuit il n'y avait qu'une seule veille et demie il aurait dû dire *la veille et non les veilles.* Il y avoit donc deux veilles avant minuit.

99) C'est-à-dire, sur les deux versets allégués par R. Juda; car de même que R. Juda prouve que la citation de R. Nathan ne s'oppose pas à son avis, de même R. Nathan doit prouver de son côté que son opinion peut subsister malgré la citation de R. Juda. Cette remarque constitue une règle générale dans le Talmud. La plupart des décisions talmudiques reconnaissent toute leur valeur de ce que la mémoire de tel ou de tel autre Rabbin est demeurée courte en citant la Bible, et il n'est pas rare que la vérité ne se range ni de l'un ni de l'autre côté. Ici p. ex. la citation de R. Nathan serait bonne tout au plus pour prouver que les veilles de la nuit étaient au nombre des trois du temps de Gédéon et non qu'elles ont toujours été trois comme il le prétend. De même la citation de R. Juda sert tout au plus à démontrer que ces mêmes veilles étaient au nombre de quatre du temps de David, et non

Digitized by Google

nons dans la Mischna[100]) que R. Jehochua disait (*la lecture du Chema du matin dure*) jusqu'à trois heures (*après le lever du soleil*); car la coutume des rois est de se lever à trois heures. Or, six heures de la nuit *(depuis minuit jusqu'au lever du soleil)* et deux heures du jour constituent deux veilles *(de quatre heures chacune)*[1]). Raf Ase dit qu'on peut dire *veilles* même d'une veille et demie[2]).

R. Zerica disait en outre[3]) avoir entendu dire à R. Ame que le même R. Jehochua, fils de Lévi, disait: On ne doit parler en présence d'un mort que de choses relatives au mort. Sur quoi R. Abba, fils de Cahana, observe que cette sentence a seulement rapport aux choses de la loi[4]), mais que pour les autres affaires de ce bas monde il n'y a rien à redire[5]). D'autres disent que R. Abba, fils

---

qu'elles étaient quatre du temps de Gédéon. En général les Talmudistes ne distinguent jamais lorsqu'il le faut, et distinguent toujours lorsqu'il ne le faut pas. Ils tuent tout par la lettre et se défient à qui sait le plus de passages bibliques par coeur.

100) Le mot תנן veut dire: *nous apprenons* ou *nous enseignons dans la Mischna.*

1) Ainsi David a pu dire, qu'en se levant à minuit, il se levait de deux veilles entières avant les autres rois.

2) Voici le sens de l'opinion de R. Ase: en supposant que du temps de David on ne comptât que trois veilles dans la nuit, il y en aurait eu une et demie depuis le coucher du soleil jusqu'à minuit et depuis minuit jusqu'au lever du soleil. David aurait donc pu dire *veilles* au pluriel même d'une veille et demie.

3) C'est-à-dire qu'il prononce une sentence qui n'a aucun rapport avec cette question, mais que le rédacteur de la Ghémara cite *occasione nominis* parce qu'il a cité un peu avant le nom de Zerica. Cela confirme notre conjecture, que les auteurs du Talmud ont eu devant les yeux les écrits d'autres Rabbins et les ont copiés sans ordre et sans critique.

4) לא אמרן אלא par cette formule on explique ou pour mieux dire on détermine le sens de quelque sentence ou diction qu'on vient de rapporter. Selon la sentence de R. Jehochua, dit R. Abba, il est seulement défendu de parler devant un mort de la loi; car il ne peut pas s'entretenir avec nous et on insulte par là à sa misère. *Raschi* dit: Tous ceux, qui se trouvent présens lorsqu'on parle de la loi, sont obligés de prendre part à nos discours.

5) לית לן בה *il n'y a rien pour nous en cela*, c'est-à-dire, cette sentence ne défend pas cela.

Digitized by Google

de Cohana, *(disait à ce sujet)* s'il faut entendre cela des choses relatives à la loi d'autant plus *(faut-il l'entendre)* des autres affaires mondaines[6]).

Mais est-ce que David se levait à minuit? Il se levait plutôt vers le commencement du soir; car il est écrit (Pseau. CXIX, 147.): *j'ai prévenu le crépuscule* (בנשף)[7]) *et j'ai crié.* Et d'où *(déduit-on)* que ce crépuscule (נשף) est celui du soir? De ce qu'il est écrit (Prov. VII, 9.): *dans le crépuscule* (בנשף) *aux vêpres du jour lorsque la nuit devenait noire et obscure*[8]). R. Ochaia disait avoir entendu dire à R. Aha: c'est ainsi que David a voulu dire: l'heure de minuit ne m'a jamais trouvé endormi[9]).

---

6) La phrase כל שכן exprime dans le Talmud la forme de l'argumentation *a majori ad minus et vinceversa.* Si donc, dit R. Abba, il n'est pas permis de parler des choses sacrées en présence d'un mort, il le sera d'autant moins de parler des choses profanes.

7) Ce qui est dit dans le texte: *le crépuscule du matin* devient dans le Talmud, le crépuscule du soir, comme pour donner la juste distance qui passe ordinairement entre le véritable sens de la Bible et ce que les Talmudistes lui font dire par leurs interprétations forcées et leurs fausses applications. Le Talmud est la nuit de la Bible et de la critique et une nuit aussi sombre que celle dont il est ici question dans le passage des Proverbes. Bref, le Talmud a fait de la Bible comme deux Bibles, et si nous prêtons l'oreille aux docteurs de la Synagogue lorsqu'ils nous soutiennent qu'ils ont la même Bible que les Chrétiens, nous nous laissons séduire par de vaines apparences et nous montrons par là, que leurs règles d'interprétation nous sont totalement étrangères.

8) Si le mot נשף dit le Talmud, signifie crépuscule du soir dans le passage des Proverbes (VII, 9.) il doit signifier la même chose dans l'autre passage du Pseaume (CXIX, 147.). La vérité est cependant, que comme נשף peut signifier les deux crépuscules également, il a été pris dans le sens de crépuscule du soir par l'auteur des Proverbes et dans le sens de celui du matin par le Psalmiste. Une forte raison qui détermine les Talmudistes à croire que ces deux נשף signifient le même crépuscule, c'est que, dans ces deux passages, ils sont écrits par le préfixe ב, בנשף. Veux-tu comprendre le Talmud? Renonce au bon sens et attends-toi à des bévues et à des subtilités encore plus ridicules que celle-ci, dans presque chaque citation de la Bible.

9) Ajoutez: *mais j'étais toujours levé avant minuit et souvent même je ne me couchais point du tout ou j'étais sur pied au commen-*

Digitized by Google

R. Sira dit: jusqu'à minuit David sommeillait comme un cheval, mais dès ce moment jusqu'au matin il se fortifiait *(contre le sommeil)* comme un lion[10]). R. Ase dit: jusqu'à minuit il s'occupait à étudier la loi, depuis ce moment il fesait des cantiques et des louanges à Dieu.

Mais est-ce que le mot נשף signifie le crépuscule du soir? Il signifie plutôt le crépuscule du matin; car il est écrit (I. Sam. XXX, 17.): *Et David les frappa (les Amalekites) depuis le crépuscule jusqu'aux vêpres du lendemain.* N'est-ce pas que cela veut dire dès le matin jusqu'au soir, et non depuis le soir jusqu'à l'autre soir? car pour exprimer ceci on aurait dû écrire d'un crépuscule à l'autre crépuscule (מהנשף ועד הנשף) ou des vêpres jusqu'aux autres vêpres (מהערב ועד הערב). Mais Rava dit là-dessus qu'il y a deux crépuscules, le crépuscule de la nuit qui a lieu lorsque le jour paraît, et le crépuscule du jour qui a lieu lorsque la nuit commence[11]).

Mais comment David pouvait-il savoir au juste l'heure de minuit, lorsque Moïse notre maître ne le savait pas? En effet, il est écrit (Exod. XI, 4.): *vers le minuit je sortirai au milieu de l'Egypte.* Que signifie-t-il *vers le minuit?* Est-ce qu'on doit penser[12]) que le Saint béni soit-il a dit *vers minuit* (כחצות)? y a-t-il rien d'incertain devant son nom *(devant lui? Non pour sûr).* Mais c'est qu'il a dû dire à Moïse: demain *à minuit* (בחצות) à cette même heure (*où je te parle*) et qu'il vint (*Moïse*) et dit (*vers minuit*)

---

cement de la nuit. C'est ainsi que R. Ochaia s'efforce de concilier ensemble les deux versets 62 et 147 du Pseaume CXIX.

10) *Raschi*: Jusqu'à minuit David s'occupait de l'étude de la loi en sommeillant comme un cheval qui dort peu. Mais depuis ce temps il s'adonnait à son étude de toutes les forces de son esprit.

11) Rava veut concilier par cette remarque les deux passages Pseau. CXIX, 147. I. Sam. XXX, 17. en disant que dans le premier il s'agit du crépuscule du soir et dans le second de celui du matin, tandis que dans l'un et dans l'autre il n'est question que du crépuscule du matin.

12) אילימא *est-ce qu'il faut dire? Est-ce qu'il faut se figurer?* abréviation et composition vulgaire qui tient lieu de אי לאמר.

Digitized by Google

(כחצות) (*en changeant la lettre* ב *en* כ). *Donc*[13]) (*le minuit*) lui était incertain. Et David le savait-il? David (*répond l'Halaca*) avait un signe (*d'où il pouvait le conjecturer*) car Raf Aha, fils de Bizna, disait avoir entendu dire à R. Siméon le pieux: une harpe était suspendue sur le lit de David et lorsque le minuit arrivait, venait le vent d'Aquilon[14]) et soufflait dessus de manière qu'elle résonnait d'elle-même. Alors David se levait tout de suite, et s'occupait dans la loi jusqu'au monter de la colonne de l'aurore. Lorsque la colonne de l'aurore était montée les savans d'Israël se rendaient auprès de lui et lui disaient: O roi, notre Seigneur, ton peuple d'Israël a besoin de nourriture. Il leur disait: allez-vous en[15]) et nourrisez-vous les uns les autres. Ils lui disaient: une sauterelle (*ou une gerbe*) ne rassasie pas un lion et la fosse ne se remplit point de son sable[16]). Il leur disait: allez et portez vos

---

13) אלמא *donc*, expression polémique qui sert plutôt à objecter qu'à affirmer. Elle signifie: il faudrait donc conclure de tout ce que vous venez de dire; car nous verrons bientôt que Moïse n'ignorait pas le moment de minuit.

14) *Raschi* en appelle ici à un autre passage du Talmud que nous verrons dans la suite, pour nous apprendre que chaque jour au lever du soleil souffle le vent oriental jusqu'à midi et de midi jusqu'au coucher du soleil le vent méridional; et du coucher du soleil jusqu'à minuit le vent occidental, de minuit enfin jusqu'au lever du soleil le vent septentrional, qui est justement le vent qui donnait de la tête contre les cordes de la harpe davidique et la fesait résonner. Le Talmud aussi a son style et ses aventures romanesques. Le Talmud de Jérusalem ajoute (Berac. 4. a.) que les disciples de la loi qui entendaient le son de cet instrument, se disaient: si David étudie à minuit nous sommes en devoir d'en faire autant.

15) Les Talmudistes parlent de ce qui se passait, selon eux, *chaque jour* à la cour de David comme le *nec plus ultra* de la conduite d'un bon roi. Cependant il faut avouer que leur David a toute l'humeur d'une personne qui a peu dormi, et d'un bigot qui est faché d'avoir trop prié.

16) Raschi: *si l'on tâche de combler une fosse avec la même terre qu'on en a tirée en la creusant, on ne vient pas à bout, car elle ne peut pas suffire.*

Digitized by Google

mains contre une troupe d'ennemis[17]). De suite ils prenaient conseil d'Ahitophel; consultaient le Sanhédrin et interrogeaient les *Urim* et *Tummim*. Raf Joseph dit: sur quel texte se fonde-t-il tout cela[18])? (*sur le verset*) I. Chron. XXVII, 34. *et après Ahitophel était Jehojada, fils de Benaja*, (dans le Talmud: *Benaja, fils de Jehojada*)[19]) *et Abiathar et Joab était le général de l'armée du roi.* Cet Ahitophel était sans doute un conseiller; car on dit autre part[20]) de lui (II. Sam. XVI, 23.): *Or, le conseil que donnait Ahitophel en ce temps là était autant estimé que* F. 1. a
si quelqu'un eût demandé le conseil de Dieu. Benaja, fils de Jehojada, signifie le Sanhédrin[21]), car l'écriture dit (I. Chron. XVIII, 17.): *et Benaja, fils de Jehojada, était sur les Kerethiens et les Pelethiens*[22]) et Abiathar représente

---

17) *Et pillez les pour suppléer à ce qui manque à votre nourriture.* Conseil digne d'un roi des Juifs.

18) מאי קראה *de quel passage de la Bible* déduit-on cela?

19) Dans l'*Ain Jacob* de Venise se trouve écrit comme il est dit dans le texte sacré. Cette transposition des noms était pourtant nécessaire à l'Halaca pour combiner ce passage avec l'autre (II. Sam. VIII, 18.) qu'elle citera tout à l'heure.

20) כן הוא אומר *c'est ainsi que Dieu ou le texte de l'Ecriture dit autre part.* Le pronom הוא constitue, chez les Talmudistes et les Cabalistes un des noms de Dieu. Il doit son origine au scrupule qu'on se fesait de prononcer le nom ineffable de יהוה comme nous l'avons dit ci-dessus.

21) Ce tribunal existait selon les Talmudistes du temps de David parce que Benaja était un des officiers de son armée. La chose est encore plus ridicule si l'on dit avec l'*Ain Jacob*: Jehojada, fils de Benaja, signifie le Sanhédrin; car Benaja, fils de Jehojada, était un des capitaines de la milice de David. On voit par là que les Talmudistes ont voulu faire durer à tout prix leur Sanhédrin depuis Moïse jusqu'à la ruine du second temple et plus loin. Mais il y a ici une transposition à faire et une lacune à remplir. Les éditions du Talmud que nous avons sous les yeux après *Benaja, fils de Jehojada, signifie le Sanhédrin*, mettent ces paroles *et Abiathar l'Urim et Tumim*, etc. et gardent le silence sur l'*Urim* et *Tummim*. Nous tirons les corrections et les additions que nous fesons dans cet endroit, de l'*Ain Jacob* de Venise, qui est d'un prix inestimable, en tant qu'il paraît que son auteur a eu sous les yeux un manuscrit du Talmud qui n'a jamais été soumis à la censure.

22) Selon la Bible: sur un corps de troupes, ou des gardes, ou

Digitized by Google

(*en qualité de Grand-Prêtre*) les *Urim* et les *Tummim*. Mais pourquoi le nom des premiers (*ou des assesseurs du Grand-Sanhédrin* est *Kerethiens* et *Pelethiens? Kerethiens* parce qu'ils parlaient avec beaucoup de concision (כרתו), *Pelethiens* parce qu'ils se conciliaient l'admiration de tout le monde (פלאו) par leurs paroles [23]). Et pourquoi le nom des seconds est *Urim?* Parce que les paroles de leurs réponses étaient claires (שמאירים). Et *Tummim?* Parce qu'il ne manquait rien aux paroles de leurs réponses (שמשלימים) [24]). Après (*Ahitophel, Benaja et Abiathar*) venait Joab qui était le général en chef de l'armée du roi.

---

de satellites appelés ainsi de l'hébreu כרת *couper, tuer, lancer des flèches*, etc. et de l'arabe פלת *aller vite, surprendre à l'improviste*, etc. Mais selon le Talmud les *Pelethiens* et *les Kerethiens* sont les membres du Sanhédrin et Benaja est leur président. On peut passer ici en règle générale qu'autant de fois que la Bible présente quelque difficulté les Talmudistes n'ont recours ni au génie de la langue ni aux antiquités pour la résoudre, mais à une tradition fabuleuse et cabalistique qui déroute l'esprit au lieu de l'éclairer. Les difficultés que présente dans cet endroit le texte sacré sont:

1°. que dans un verset (I. Chron. XXVII, 34.) il est dit: *Jehojada fils de Benaja* et dans deux autres (I. Chron. XVIII, 17. et II. Sam. VIII, 18) *Benaja fils de Jehojada.*

2°. et que la teneur du dernier verset porte: *et Benaja, fils de Jehojada, et le Kerethien et le Pelethien*, et les fils de David étaient prêtres.

Les Talmudistes sortent de toutes ces difficultés:

1°. en supposant et non en prouvant que Benaja est dans tous ces passages de la Bible le même personnage.

2°. en supposant également sans le prouver que le mot כהנים signifie toujours *les prêtres* du temple et jamais les ministres de la cour de David, malgré que le second verset I. Chron. XVIII, 17. laisse entrevoir le contraire.

Ainsi, selon eux, Benaja était prêtre et présidait le Grand-Sanhédrin. Les *Kerethiens* et les *Pelethiens* étaient prêtres et membres en même temps du Grand-Sanhédrin, et les fils de David prêtres à leur tour et premiers officiers de sa cour. C'est comme si un antiquaire qui ne sauroit juger les hommes que par leur barbe, s'attachait à écrire une histoire dans le but de prouver que le sénat romain a été un consistoire des Popes russes ou une Synagogue de Rabbins polonais.

23) Selon l'*Ain Jacob*, *par leurs actions* במעשיהם.

24) L'*Urim* et *Tummim* que le grand-prêtre des Juifs portait sur

Digitized by Google

Raf Isaac, fils d'Ada et selon d'autres Raf Isaac, fils de Raf Idi, disait: dans quel versét (*parle-t-on de la harpe de David*)? Dans le Pseaume LVII, 9. *Réveille-toi, ma gloire, réveille-toi nebel* (*instrument de musique*) *et harpe, je me réveillerai à l'aube du jour.* (Selon le Talmud: *ne dormez pas ma gloire aussi long temps que les autres rois; c'est moi qui éveillerai l'aurore et non l'aurore moi comme elle éveille les autres rois.*) R. Sira dit: il est certain que Moïse savait (l'heure) de minuit, et que David la savait aussi. Mais si David la savait, à quoi bon lui (*donner*) une harpe? Pour s'éveiller du sommeil. Et si Moïse la savait à son tour, à quoi bon lui faire dire *vers minuit* (כחצות)? Moïse raisonna ainsi: il se peut bien que (*si je dis à minuit*) les astrologues de Pharaon se trompent (*en déterminant ce temps par leurs calculs*) et alors ils diront, Moïse en a menti, car Mar dit: apprends à ta langue à dire: je ne sais pas, pour ne point avancer un mensonge et être attrapé. Raf Ase disait: à minuit du treizième de Nisan qui précède la lumière du quatorzième jour[25]). Moïse se

---

la poitrine comme le grand-prêtre des Egyptiens avait attaché au cou l'image de la vérité donnaient leurs réponses, selon l'ouvrage de Mr. Lanci dont nous avons parlé dans la Préface par différentes combinaisons des lettres initiales des douze pierres et des douze couleurs qui les ornaient. Les réponses de cet oracle des Israélites, dit le Talmud, étaient toujours très-claires et très-précises tandis que les réponses des oracles des autres peuples étaient ordinairemet équivoques et très-incomplètes. Or, ce qui prouve que cette addition tirée de l'*Ain Jacob* appartient au texte du Talmud c'est qu'on la retrouve dans une citation du même passage de la Ghémara que fait R. Bechai dans son commentaire sur l'Exode fol. 113. col. 2. *Edition de Venise.*

25) Le peu de mots dont se compose cette période de la Ghémara en disent bien plus que des infolio qui ont été écrits pour éclaircir ces paroles de l'Evangile (Mat. XXVIII, 1.): *ὀψὲ δὲ σαββάτων τῇ ἐπιφωσκούσῃ εἰς μίαν σαββάτων.* Ils montrent en effet que les Juifs de ces temps se servaient des expressions אורתא et *ὀψὲ* ou *ὀψία* tant pour désigner les *vêpres*, que la *nuit* (Voy. Marc. XI, 19. XXXIII, 35. Luc. XXIV, 29. Mat. XIV, 15 et 23. Jean XX, 19. etc.) et que par conséquent l'Evangéliste a voulu dire que la nuit du jour où tombaient deux samedis ou les deux repos du *samedi et de Pâque*, *vers le lever de la lumière du premier jour de la semaine les mariés vînrent visiter le tombeau.* Voy. *Eliezer Edzard.*

Digitized by Google

eva et parla ainsi aux Israélites; Le Saint béni soit-il dit: *Demain à cette même heure de minuit d'à présent*[26]) *je sortirai au milieu des Egyptiens, etc.* Mais (*sur les paroles*) de David (Pseau. LXXXVI, 12.): *Garde mon âme, car je suis pieux*, Lévi et Isaac (*ne sont pas d'accord entr'eux*)[27]). L'un dit que David a voulu parler ainsi devant le Saint, béni soit-il: O Seigneur du monde est-ce que je ne suis pas pieux moi[28])? car tous les rois de l'Orient et de l'Occident dorment jusqu'à tierce, et moi je me lève à minuit pour te louer. L'autre soutient au contraire que David a dû dire ainsi devant le Saint, béni soit-il: O Seigneur du monde est-ce que je ne suis pas pieux moi? car tous les rois d'Orient et d'Occident restent assis entourés d'un grand cortége, et dans toute leur gloire, et moi je souille mes mains dans le sang, dans les môles et dans les secondines[29]) pour déclarer pure la femme à son

---

26) En d'autres mots, le כ en כחצות n'est pas une *conjecture* כף השיעור comme disent les grammairiens, mais une *comparaison* כף הדמיון c'est-à-dire, une comparaison de deux momens semblables comme dans le passage de la Genèse XVIII, 14. כעת חיה *vers ce même temps actuel.*

27) Lorsqu'on cite dans le Talmud deux Rabbins à côté l'un de l'autre sans aucune autre addition, comme dans ce passage, on y fait allusion à une différence d'avis qui existe entr'eux relativement à quelque point de doctrine.

28) חסיד dans le texte sacré veut dire: *j'aime la piété, je suis attaché à la cause du culte de Dieu*, mais dans le Talmud signifie le *je ne suis pas comme le reste des hommes du Pharisien de l'Evangile.* Luc. XVIII, 11. Les Talmudistes en fesant de David un Pharisien lui ont prêté leur propre caractère; car chaque auteur met par tout beaucoup du sien.

29) C'est-à-dire, je fais l'office de Rabbin; car une des principales attributions d'un Rabbin est d'examiner si le sang qui constitue le flux d'une femme vient de ses règles ou d'une autre cause, si la môle ou la masse de chair informe dont une femme accouche, doit ou ne doit pas être envisagée comme un enfant, et si les secondines ou les membranes du fétus obligent ou n'obligent pas l'accouchée à garder les jours de pureté et d'impureté prescrits dans la loi de Moïse (Lév. XII.). Celui qui voudrait excuser le Talmud d'avoir donné à David une occupation aussi degoûtante qu'elle est peu compatible avec la dignité d'un roi prendrait une mauvaise cause à défendre; car l'allégorie ne peut pas venir ici à son secours.

Digitized by Google

mari, et non seulement cela, mais pour tout ce que je fais à cet effet j'ai des consultations avec *Mephibocheth* qui est mon maître, et je lui dis: o Mephibocheth, mon maître, ai-je bien jugé? ai-je bien condamné, bien absous, bien déclaré pur ou impur? et je ne rougis pas de cela. R. Jehochua, fils de Raf Idi, disait: sur quel verset (se fonde-t-il tout cela? *sur le verset*) Pseau. CXIX, 46. *Et je parlerai de tes témoignages devant les rois et ne rougirai point* (selon le Talmud: *je parlerai des cas de conscience devant les Rabbins qui sont autant de rois*). Une tradition porte qu'il ne s'appelait pas Mephibocheth, mais Isch-Bocheth: pourquoi donc l'a-t-on nommé Mephibocheth? Parce qu'il fesait rougir le visage de David[30]) dans l'*Halaca*, c'est pourquoi David a mérité qu'il soit sorti de lui (*un fils surnommé*) Kilab. Car R. Johanan disait que son véritable nom n'était pas *Kilab*, mais *Daniel*[31]). Pourquoi donc est-il appelé Kilab? Parce qu'il fesait rougir la face de Mephibocheth[32]) dans l'Halaca. Et c'est de lui que Salomon a dit dans sa sapience (Prov. XXIII, 15.): *mon fils, si ton coeur est sage* (selon le Talmud *jusqu'à faire rougir Mephibocheth*) mon coeur s'en réjouira, oui moi-même (selon le Talmud: *qui ai été souvent couvert de honte par Mephi-*

---

30) מפיבושת veut dire à la lettre: *de sa bouche la honte* e איש בושת *homme de la honte*. Le premier est le nom d'un fils de Jonathan, fils de Saül (II. Sam. IV, 4.) et le second le nom d'un fils de Saül lui-même (Ib. II, 10 etc.). Le Talmud confond l'un et l'autre ensemble et tâche de rendre raison du changement du nom Jsch-Bocheth en Mephibocheth. C'est, dit-il, parce que ce fils de Saül ou de Jonathan, ayant été trouvé digne par sa doctrine de devenir le Rabbin de la cour de David, fesait souvent rougir son roi, en lui prouvant qu'il se trompait souvent dans ses décisions lorsqu'il se mêlait d'être casuiste. Le Talmud suit la même règle pour tout autre cas semblable où il s'agit de rendre raison de quelque nom propre de la Bible.

31) C'est-à-dire, s'il a été appelé une fois *Kilab* (II. Sam. III, 3.) et *Daniel* une seconde fois (I. Chron. III, 1.) c'est que *Daniel* a été son nom propre et que *Kilab* n'a été qu'un surnom dérivé de la circonstance dont parle le Talmud.

32) *Raschi* כלאב doit être expliqué מכלים אב *fesant rougir de honte le Révérend Père Mephibocheth* et les Talmudistes eux-mêmes auteurs d'une Etymologie aussi ridicule.

Digitized by Google

bocheth, je m'en réjouirai). Et autre part (Prov. XXVII, 11.): *mon fils, sois sage et réjouis mon coeur afin que j'aie de quoi répondre à celui qui veut me faire des reproches* (selon le Talmud: *à Mephibocheth qui m'a souvent fait rougir*).

Mais comment David pouvait-il s'appeler *pieux* lui-même? Ne trouve-t-on écrit (Pseau. XXVII, 13.) (לולא): *Si je ne me flattais* (Talmud *je doute*) *de voir le bien de Dieu dans la terre des vivans*[33]) et on enseigne dans une tradition au nom de R. Jose: „pourquoi y a-t-il des points sur le mot לולא? parce que c'est ainsi que David a voulu dire devant Dieu, béni soit-il: Seigneur du monde, quant à toi, je suis persuadé que tu paieras une bonne rétribution aux justes dans le siècle à venir[34]) mais quant à moi, j'ignore si j'aurais ou je n'aurais pas mon partage avec eux; car peut-être le péché occasionnera (*ma perte*); ce qui cadre avec la sentence de R. Jacob, fils d'Idi[35]), qui tâchait de lever la contradiction des deux versets de la Bible de cette manière, il est écrit (Gen. XXVIII, 15.): *et voilà* (*o Jacob*) *je serai avec toi et je te garderai par tout où tu iras.* Et il est écrit plus loin (ib. XXXII, 7.): *et Jacob craignit beaucoup* (*ce qui ne devait pas arriver, car Dieu était avec lui*) mais parce que Jacob dut se dire: peut-être le péché sera la cause (*que Dieu me retirera*

---

33) Il y a ici deux choses à observer, savoir:

1°. que la forme והכתיב est toujours interrogative et qu'elle veut dire *n'est-ce pas comme cela qu'il est écrit? Ou mais cependant il est écrit.*

2°. et que sur chaque lettre du mot לולא (Pseau. XXVII, 13.) on trouve un point qui, ne servant pas à indiquer la manière dont il faut le lire, est appelé par les grammairiens *point extraordinaire*, et dénote selon les critiques une variante et selon les Talmudistes un changement de signification.

לולא disent-ils sans les *points extraordinaires* signifie *nisi*, avec ces points *non* ou tout au moins une crainte, une incertitude d'esprit.

34) לעדיה לבא à la lettre: *ad futurum venire*, dit Buxtorf, id est, in seculo venturo, in altera vita.

35) כדרבי *selon Rabbi*, le כ contient dans cette forme la phrase entière, *ce qui est conforme à la sentence.*

Digitized by Google

son secours) cela est aussi conforme à une Baraïtha (relative aux paroles) (Exod. XV, 16.): *jusqu'à ce que ton peuple, o Eternel, soit passé, jusqu'à ce que ce peuple que tu as acquis soit passé*[36]). La phrase (*dit-elle*): *jusqu'à ce que ton peuple, o Eternel, soit passé*, dénote le premier retour (*de l'Egypte*), et l'autrep hrase: *jusqu'à ce que ce peuple que tu as acquis soit passé*, le second retour (*de Babylone*). De là les sages ont déduit, que les Israélites auraient été trouvés dignes que l'on fît pour eux un prodige aux temps d'Ezras, tel qu'il leur fût opéré aux temps de Jehochua, fils de Nun; mais le péché fut la cause (*que cela n'eut point lieu*).

Mischna. Et les sages disent: jusqu'à minuit. Ghémara. A l'avis de qui les sages ont-ils conformé le leur (*relativement à l'intelligence du mot* בשכבך *quand tu te coucheras)?* Si à l'avis de R. Elieser, ils devaient parler comme R. Elieser[37]) et si à celui de Rabban Gamaliel, ils *F. 4. b.* devaient parler comme Rabban Gamaliel. *Rép.* Il est indubitable qu'ils sont du même avis que Rabban Gamaliel; mais ils disent: jusqu'à minuit, pour éloigner l'homme de la transgression selon ce qui est dit dans cette Baraïtha: Les sages ont fait la haie à leurs paroles[38]) afin qu'il n'y ait pas quelqu'un qui revienne du champ[39]) aux vêpres et qui dise: j'irai à la maison, je mangerai un peu, je boirai un peu et je dormirai aussi un peu, et puis je lirai la lecture du *Chema* et je prierai: en attendant le sommeil peut l'emporter sur lui, et il lui arrivera d'avoir dormi toute la nuit. Or donc l'homme qui revient du champ aux vêpres (*étant obligé de se conformer à la décision des sages*) entrera dans la Synagogue, et s'il a l'habitude de lire la Bible,

---

36) Souvenons-nous que les Talmudistes se croient en devoir de rendre raison de chaque parole et de chaque phrase répétée plusieurs fois dans la Bible.

37) Voy. la Ire Mischna.

38) עשו סייג *ils ont enchéri sur la rigueur de la loi.*

39) Au temps de la rédaction de la Ghémara les Juifs ne refusaient pas de s'adonner à l'agriculture. Leur aversion pour cette profession utile ne date qu'après la cloture de leur code religieux.

Digitized by Google

il lira (*p. ex. la paracha de ce jour-là*) et s'il a aussi l'habitude de lire la *Mischna*[40]) il lira une section de ce livre, puis lira la lecture du *Chema*, puis dira les autres prières, puis mangera son pain, puis finira par faire la bénédiction de remercîment (*après son repas*) et quiconque ose contrevenir aux paroles des sages mérite la mort. Mais quelle est la raison[41]) que dans tout autre endroit on n'enseigne pas: il mérite la mort? et qu'ici on enseigne qu'il mérite la mort? *Rép.* Si tu veux je peux dire qu'on le fait ici à cause de la force du sommeil[42]). Et si tu veux je peux aussi dire, que c'est pour donner nullité à l'avis de celui qui dit (voy. *Beracoth* 27. *b.*) que la prière du soir dépend de la libre volonté de chacun; car ici on nous fait entendre indirectement qu'elle est obligatoire.

Mar dit (*dans cette Baraïtha*): *qu'il lise la lecture du Chema*, puis qu'il fasse la prière[43]) cela vient à l'appui de l'avis de R. Johanan; car R. Johanan dit: qui héritera du siècle à venir? Celui qui fait succéder immédiatement à la *rédemtion*[44]) la prière du soir. Mais R. Jehochua, fils de Lévi, dit: on a établi que la prière soit au milieu[45]). En

---

40) קרא signifie dire dans la Bible (מקרא) et שנה lire dans la seconde loi (משנה).

41) מאי שנא à la lettre: *quelle est la différence?*

42) C'est-à dire, pour exciter les hommes à se tenir sur leurs gardes contre les attraits du sommeil.

43) C'est-à-dire qu'il ajoute à la *lecture du Chema* les autres prières qui sont de coutume et dont la principale est le *Chemona Esre* (שמונה עשרה).

44) On appelle *rédemtion* גאולה la lecture du *Chema* et plus particulièrement la bénédiction qui commence אמת ואמונה et où on parle de la rédemtion d'Israël et on appelle Dieu rédemteur d'Israël.

45) *Raschi*: entre le *Chema* du matin et celui du soir de sorte que la lecture du *Chema* soit la première partie des prières du matin et la dernière de celles du soir. Mais la pratique démontre que l'opinion de R. Jehochua n'est pas la plus suivie, car même dans les livres de prières des Juifs d'aujourd'hui le *Chemona Esre* est ordinairement placé après le *Chema* du soir ainsi qu'après celui du matin. Le Tosepheth nous dit en outre que l'Halaca suit ici R. Johanan parce qu'il a en sa faveur la Baraïtha, ce qui peut nous servir de règle pour reconnaître la dernière décision.

Digitized by Google

quoi donc repose la disparité de leur avis? Si tu veux je peux dire (*qu'elle repose*) sur un verset de la Bible, et si tu veux je peux aussi dire sur une opinion[46]). *Si tu veux je peux dire sur une opinion*, car R. Jochanan opine que la rédemtion (*des Israélites*) *ou leur sortie de l'Egypte* a dû commencer en quelque sorte depuis (*l'immolation de l'agneau faite*) aux vêpres, quoique la rédemtion essentielle n'eût lieu qu'à l'aurore[47]). Mais R. Jehochua, fils de Lévi, opine à son tour: puisque la rédemtion essentielle n'eut lieu qu'à l'aurore, l'autre rédemtion n'était pas essentielle[48]). Et si tu veux je peux dire sur un *verset de la Bible:* Tous les deux tâchent de faire une exposition[49]) d'un seul et même verset qui dit (Deut. VI, 7.): *quand tu te coucheras et que tu te leveras.* R. Johanan pense que l'on doit combiner ici le coucher avec le lever, et de même que dans le lever on lit le *Chema* et puis on dit la prière; de même[50]) dans le coucher on doit lire le *Chema* et dire après la prière.

Mais R. Jehochua, fils de Lévi, pense à son tour, qu'on doit combiner (*dans ce même verset*) le coucher avec le lever, et de même que dans le lever la lecture du *Chema* succède immédiatement au lit, de même dans le coucher elle devrait être le plus près du lit possible[51]). Mar, fils

---

46) סברא veut dire: *une opinion probable ou conjecture.* Les Talmudistes raisonnent donc sur l'autorité de la Bible aussi bien que sur des conjectures; mais ce dernier cas est extrêmement rare et c'est plus rare encore que la pratique se conforme à de simples conjectures

47) C'est pourquoi, disait R. Johanan, on doit commencer le matin et le soir par la lecture de la *rédemtion* ou du *Chema.*

48) C'est pourquoi, dit R. Jechochua, il faut que l'on commence le matin et qu'on finisse le soir par la lecture de la *rédemtion* ou du *Chema.*

49) Le verbe דרש signifie faire une exposition ou interprétation de la Bible qui n'est pas littérale.

50) La formule מה ... אף ... כמו peut être presque toujours rendue par de même.... de même, comme nous le faisons ici.

51) De manière qu'entre le moment de la lecture du *Chema* et celui où on se met sur le lit il n'y eut aucune autre prière.

Digitized by Google

de Rabina, élève le doute suivant[52]) (contre R. Johanan): „Aux vêpres (*dit la Mischna*) on doit faire deux bénédictions avant et deux après (*le Chema*).“ Or si tu dis qu'il faut appuyer[53]); la *rédemtion* ne s'appuréera pas immédiatement sur les autres prières, car on doit dire aussi l'autre qui commence השכיבנו[54]). On répond à ce doute que les docteurs ont établi que l'on dise la prière השכיבנו comme une *rédemtion* prolongée[55]), car si tu ne veux pas admettre cela, alors comment pourra se vérifier qu'on appuie, même dans les prières du matin (*la rédemtion* אמת ויציב *avec le Chemona Esre ou avec la prière*), car R. Johanan dit, qu'au commencement (*de la prière*) il faut dire (les paroles du Pseau. LI, 17.): *Seigneur ouvrez mes lèvres, et ma bouche annoncera ta louange*, et qu'à la fin, il faut ajouter (les paroles du Pseau. XIX, 15.): *que les propos de ma bouche te soient agréables*[56]). Or, de même

---

52) מתיב du verbe תוב qui signifie faire une réponse ou une objection à un Tanaïte par les paroles de la Bible et à un *Amora* par celles de la Mischna ou de la Baraïtha.

53) סמך *appuyez* selon R. Johanan, c'est ajouter les autres prières immédiatement après celle qui se nomme la *rédemtion* et qui commence אמת ואמונה

54) Et qui se trouve entre le *rédemtion* et les prières. Voy. ce que nous avons déjà noté au commencement de cette section sur les bénédictions qui selon ce précepte de la Mischna doivent précéder et suivre la lecture du *Chema*.

55) Ou comme fesant suite à la même rédemtion et non comme une prière à part.

56) L'*Halaca* raisonne ici *a pari* et dit: si l'on tient communément que la lecture du *Chema* du matin précède immédiatement la prière *Chemona Esre* quoique entre l'une et l'autre, les paroles *Dieu ouvrez mes lèvres*, etc. qui se trouvent entre l'une et l'autre, y fassent une petite interruption, on doit tenir la même chose du *Chema* du soir et du même *Chemona Esre* malgré que la bénédiction השכיבנו les sépare.

Comme ce raisonnement ne peut être clair que pour ceux qui ont sous les yeux le livre de prières journalières des Juifs nous remarquerons:

1°. que le Talmud prend ici la *rédemtion* ou une partie de la *lecture du Chema* pour cette lecture toute entière.

2°. que les deux parties de cette lecture qui commencent le soir

Digitized by Google

qu'ici *(dans la prière matinale)* les rabbins ont établi que l'on dise: *Seigneur ouvrez mes lèvres* comme une *rédemtion* prolongée de même ils ont dû établir que l'on dise *(le soir)* l'השכיבנו comme une rédemtion prolongée.

R. Eleasar disait avoir entendu dire à R. Abina: quiconque récite trois fois par jour la תהלה לדוד *(ou le Pseau. CXLV.)* est certain d'hériter du siècle à venir. Mais quelle en est la raison? Dirons-nous que c'est parce qu'il marche selon les lettres de l'Alphabet[57])? Mais alors on devrait plutôt réciter le אשרי תמימי דרך (le Pseau. CXIX.) qui marche selon huit Alphabets[58]). C'est donc à cause qu'il y a là (Pseau. CXLV. vs. 16. *les paroles*) *qui ouvre ta main*[59]). Mais alors *(continue l'Halaca)* il vaudrait mieux dire le *grand Hallel* (le Pseau. CXXXVI.)[60]) où il est écrit expressément: *qui donne le pain à toutes les créatures.* Il faut donc conclure[61]) que c'est parce qu'il y a là (Pseau. CXLV.) les deux choses ensemble[62]).

אמת גאמונה et le matin אמת ויציב portent toutes les deux le titre de *rédemtion* גאולה parce qu'on y parle de la délivrance des Israélites de la captivité d'Egypte.

3°. enfin que le mot תפלה prière signifie ordinairement les 18 bénédictions intitulées שמונה עשרה (Chemona Esre) et qui viennent dans le Talmud pour toutes les prières qui doivent suivre immédiatement la *lecture du Chema* parce qu'elles en constituent la partie principale, comme nous l'avons déjà expliqué dans la Préface.

Il est même probable que le service des Synagogues n'a consisté autrefois que dans les lectures du *Chema*, du *Chemona Esre* et de quelques parties de la Bible.

57) Ou parce qu'il est *Acrostiche.* Voy. la Préface.

58) Où l'alphabet est répété huit fois, car chaque lettre y commence huit versets. Voy. le Pseaume.

59) Ou une action de grâce de ce que Dieu fournit la norriture au genre humain.

60) Voy. la Préface.

61) אלא משום *mais à cause*, cette formule a une force particulière qui sert à continuer le dialogisme de l'Halaca et qui indique ses dernières conclusions.

62) תרתי *les deux choses ensemble*, c'est-à-dire, la commémoration de la nourriture spirituelle et corporelle. La première dans les lettres de l'alphabet qui sont sacrées selon les rabbins en tant qu'el-

Digitized by Google

R. Johanan disait: pourquoi dans אשרי[63]) on a omis le *nun (ou le verset qui devait commencer par cette lettre)?* Parce que cette lettre exprime la chûte des ennemis d'Israël[64]); car il est écrit (Amos V, 2.): *elle est tombée* (נפלה), *elle ne se relevera plus la vierge d'Israël.* Les docteurs d'Occident ont tâché de modifier[65]) les paroles du prophète: נפלה ולא תוסיף קום בתולת ישראל comme il suit: נפלה ולא הוסיף לנפול עוד קום בתולת ישראל *elle est tombée, mais elle ne tombera plus: relève-toi, o vierge d'Israël.* Raf Nahman, fils d'Isaac, dit: quoique David ait fait ainsi (c'est-à-dire a omis le *nun)* il s'est hâté cependant de relever les Israélites par l'inspiration du Saint Esprit ברוח הקדוש, car

---

les constituent la langue de la loi ou de la nourriture de l'âme et la seconde dans les paroles: *qui ouvres ta main et qui rassasies à souhait toute créature vivante.*

63) C'est-à-dire, dans la même תהלה לדוד qui dans les livres de prières commence par le mot אשרי. Voy. ce Pseaume.

64) En d'autres mots, parce que par la lettre *nun* commence le mot נפל *tomber* dont Amos s'est servi pour prophétiser la chûte des Juifs. L'expression שונאי ישראל *ennemi des Israelites* est ici un *Euphemismus* pour *la chûte des Israélites*; que Dieu les en préserve et fasse tomber plutôt leurs ennemis ou ceux qui les haïssent. Le Talmud de Jérusalem (Berac. 35. b.) nous rend raison d'un *nun* suspendu dans le nom de Manassé (מנשה) Jug. XVIII, 30. où l'on parle de Jonathan, fils de Guerson, fils de Manassé. Il nous dit que cette lettre ainsi déplacée signifie: si Jonathan est homme de bien il sera regardé comme fils de Moïse (משה) le juste; autrement il sera considéré comme fils de Manassé (מנשה) l impie. A l'occasion de ce Jonathan qui avait abandonné le culte de ses pères pour devenir prêtre idolâtre le même Talmud entre dans une longue discussion, afin de démontrer qu'il est permis d'apostasier autant de fois qu'on n'a pas de quoi subsister, et qu'il vaut mieux, pour un Juif, s'adonner à l'idolâtrie que de demander des secours aux hommes. Si ce Jonathan a vécu long-temps, dit dans le même endroit R. Samuel, fils de Nachmani, c'est parce qu'il méprisait au fond de son coeur et qu'il cherchait à déprimer le culte étranger dans lequel le forçait de vivre sa position.

65) תרץ veut dire tâcher de rectifier quelque chose qui ne plaît pas; ce qui se fesait par les docteurs d'Occident comme par ceux d'Orient en donnant aux phrases de la Bible une tournure forcée et capricieuse ainsi qu'on peut l'observer dans cet endroit remarquable qu'il faut comparer avec le texte.

Digitized by Google

il ajoute *(dans le verset qui suit immédiatement): Dieu offre son appui à tous ceux qui tombent*[66]).

R. Eleazar, fils d'Abina, dit: ce qu'on dit dans l'écriture de *Michel* a quelque chose de plus grand que ce qu'on y dit de *Gabriel;* car voici ce qui y est écrit de *Michel* (Jés. VI, 6.): *il vola vers moi un* (אחד) *des Seraphins*, et voici ce qui y est écrit de *Gabriel* (Dan. IX, 21.): *et à ce personnage Gabriel que j'avais vu en vision du commencement fut ordonné de voler en volant etc.*[67]). Mais d'où peut-on déduire que l'אחד *(un d'Jésaïe signifie)* Michel? R. Johanan dit: cela provient d'un *un* אחד אחד[68]). Car pendant qu'il est écrit ici (Jes. VI, 6.) *et vers moi vola un* (אחד) *(des Seraphins)* il est aussi écrit ailleurs (Dan. X, 13.) *et voilà Michel l'un* (אחד) *des princes du premier ordre vint à mon secours.* Une tradition porte:

---

66) En fesant entendre par là, disent les Talmudistes que la chûte des Israélites ne sera pas éternelle, car le Messie doit venir.

67) *Raschi.* L'écriture emploie le verbe עוף *voler* une seule fois pour *Michel* et deux fois pour *Gabriel* pour faire entendre que le premier vole plus vîte et d'un seul trait, tandis que le second étant plus lourd est obligé de se reposer au moins une fois avant d'arriver à son but. Si le projet des Talmudistes avait été de mettre les passages les plus sacrés de la Bible en caricature, je pense qu'ils n'auraient pas été plus heureux; car ils touchent toujours au sentiment diamétralement opposé à celui qu'ils cherchent à exciter. Les philosophes ont eu beau jeu pour s'accorder avec les Juifs à vanter la science cachée du Talmud, tant que ce livre a été ignoré des non-Juifs. Mais le dévoilement de ses mystères doit bien leur inspirer du regret. On dit dans le Talmud de Jérusalem (Berac. 3. a.) que les anges n'ont point d'articulations dans les pieds, ce qui combine avec les idées que les anciens avaient de leurs divinités.

68) אחד אחד *un*, *un*, c'est-à-dire, l'Halaca argumente ici d'un אחד (*un*) à un autre אחד (un) ou d'un passage de Daniel où le mot אחד est dit de Michel, à ce passage d'Isaie où le mot אחד est laissé sans aucun éclaircissement. Cette manière de raisonner de l'Halaca d'un passage à l'autre de la Bible en prenant deux versets pour entièrement semblables parce qu'un mot qui se rencontre dans l'un se retrouve aussi dans l'autre est une espèce du mode d'argumentation appelé גזרה שוה *argumentum a pari* et témoigne que les Pharisiens ont réellement travaillé à corrompre la parole de Dieu ainsi que J. Ch. le leur a reproché.

Digitized by Google

Michel (opère) d'un seul trait, Gabriel de deux, Elie de quatre et l'ange de la mort de huit, mais lorsqu'il doit punir (celui-ci aussi opère) d'un seul trait[69]).

R. Jehochua, fils de Lévi, dit: quoiqu'on ait lu la lecture du *Chema* dans la Synagogue il est ordonné de la relire encore une fois sur le point d'entrer dans son lit. R. Jose dit: quelle preuve en a-t-on dans l'Ecriture? Le Pseau. IV, 5. *Soyez émus et ne péchez point, parlez dans votre coeur sur votre couche et tenez vous tranquilles, Sela.* Selon le Talm.: *répétez le Chema en vous couchant et après dormez*[70]). Et Raf Nahman dit que le disciple d'un
F. 5. a. savant n'a pas besoin *(de faire cette répétition*[71]). Mais R. Asaï dit: on exige même du disciple d'un savant qu'il dise un verset par lequel il implore la miséricorde de Dieu comme p. ex. (Pseau. XXX, 6.): *Je remets mon esprit en ta main, tu m'as racheté ô Eternel Dieu de vérité.* R. Lévi, fils de Hama, disait avoir entendu dire à R. Chiméon, fils de Lakisch: l'homme doit toujours tâcher d'exciter le penchant qui le porte au bien contre le penchant qui le porte au mal[72]), car il est dit (Pseau. IV, 5.): *Excitez-*

---

69) Cette tradition dérive, peut-être, de la Cabale ancienne qui diminuait la perfection des créatures par degrès et en raison directe de leur distance du créateur.

70) Le Talmud trouve ici une analogie entre ce passage et celui du Deuteron. VI, 6. 7. parce que le Psalmiste a dit: בלבבכם, על משכבכם *dans votre coeur sur votre couche* et Moïse לבבך, על ובשכבך *sur ton coeur, et lorsque tu te coucheras*, analogie tout-à-fait sophistique et semblable à celle de l'un et un que nous venons de voir. Le mot Sela est un signe de musique qui veut dire: *da capo*, comme on le croit communément.

71) תלמיד חכם *disciple d'un savant* est un titre que chaque docteur de la loi prenait par modestie, comme chaque savant de la Grèce se disait *philosophe* pour la même raison. Ce même titre atteste aussi que les docteurs de la loi se sont communiqué la tradition mutuellement. Or, comme leur occupation habituelle est l'étude de la parole de Dieu, ils n'ont pas besoin, dit R. Nahman, de relire le *Chema* en se couchant, pour s'endormir avec cette parole dans la bouche et dans la mémoire.

72) יצר טוב *le penchant du bien* יצר הרע *le penchant du mal*, ces expressions répondent ordinairement dans le Talmud à ce qu'on

Digitized by Google

vous et ne péchez pas: si *(le premier)* l'emporte sur le second, tant mieux; mais s'il ne l'emporte pas, que l'homme s'occupe de *(l'étude de)* la loi, car il est dit (ib.): *parlez dans votre coeur* (selon le Talm.: *méditez sur les paroles de la loi)* et si le premier l'emporte tant mieux, si non, qu'il lise la lecture du *Chema*; car il est dit (ib.): *sur votre couche (comme il est dit Deut. VI, 7. quand tu te coucheras)*: s'il l'emporte, tant mieux; si non, que l'homme tâche de se souvenir du jour de la mort, car il est dit (ib.): *Soyez en silence, Sela*[73]).

Le même R. Lévi, fils de Hama, disait avoir entendu dire à R. Chiméon, fils de Lakisch, que ce qui se trouve écrit (Exod. XXIV, 12.) signifie: *Et je te donnerai des tables de pierre et la loi, et les commandemens que j'ai écrits pour les enseigner (ou pour les instruire). Les tables de pierres* signifient les dix commandemens; *la loi* signifie le Pentateuque; *les préceptes* signifient la Mischna; *(les mots) que j'ai écrits* signifient *les Prophètes* et *les Hagiographes*[74]) *(et les paroles) pour les instruire* signifient la *Ghémara.* Ce qui nous apprend que tout cela a été donné à Moïse sur le Sinaï[75]).

---

dit dans le nouveau Testament de l'esprit et de la chair et du péché originel (Voy. *aux Gal.* V, 16. 17. 19. *aux Rom.* VII, 18. 22. 23. 25. VIII, 1. 5. 6. 7. 13 etc.); car les Talmudistes aussi reconnaissent ce péché. On peut consulter la note savante que fait Edzard à ce sujet.

73) *Raschi*: car le silence symbolise la mort.

74) Voy. la Préface.

75) „Credat Judaeus Apella, s'écrie ici le même Edzard, ista impia atque blasphema de Deo asserta, crebras Rabbinorum contradictiones, innumeras absurditates et falsitates, plusquam aniles fabulas, pessimas et ut plurimum ridiculas Scripturae Sacrae detorsiones, ineptas argumentationes, abjectas de verbo divino locutiones, evidentissima mendacia, plusquam ethnicas superstitiones, ipsam denique ad magiam et varii generis peccata alia multiplicem instructionem, quae singulis Gemarae paginis maximo numero occurrunt..... esse divina oracula Moisi in monte Sinaï tradita, ut ad posteros propagerentur.“ Mais la réfutation la plus efficace d'une pareille extravagance rabbinique est, ce me semble, l'application absurde que font ici les Talmudistes du verset: *je te donnerai des tables*, etc. On a même de la peine à comprendre le motif d'une aussi fausse interprétation; mais il se trouve dans la règle que j'ai

Digitized by Google

R. Isaac dit: quiconque fait la lecture du *Chema* sur son lit, fait comme s'il prenait une épée à deux *(pointes)* dans sa main[76]), car il est dit Pseau. CXLIX, 6.: *Les exaltations de Dieu dans leur bouche et une épée à deux pointes (ou à deux tranchans) en leur main.* Comment déduire cela de ce passage[77])? Mar Sutra, et selon d'autres Raf Ache dit (on le déduit) de la *Recha* de ce texte, car il est écrit (ib. vs. 5.): *Les pieux s'égaieront avec gloire et chanteront sur leurs couches*[78]), et il est écrit immédiatement après: *les exaltations de Dieu dans leurs bouches et une épée à deux pointes en leur main.* R. Isaac dit aussi: quiconque fait la lecture du *Chema* sur son lit, les malins esprits s'éloignent de lui, car il est dit (Job. V, 7.): *et les fils du charbon ardent (les étincelles* (בני רשת) *prennent en haut leur vol* (עף) (selon le Talmud *la loi* (עוה) *chasse les diables* (בני רשת). En effet, le mot עוה ne signifie ici autre chose que la *loi;* car il est dit (Prov. XXIII, 5.): *jeteras-tu* (התעיף) *tes yeux sur ce qui bientôt n'est plus?* (selon le Talm.: *la loi; s'envolera de tes yeux et disparaîtra comme un oiseau*) et le mot רשת ne signifie à son tour autre chose que les mauvais esprits, car il est dit (Deut. XXXII, 24.): *ils seront consumés par la fumée et rongés par des charbons ardens* רשף (selon le Talm.: *par les diables).* Cependant R. Chiméon, fils de Lakisch, *(donna une autre explication de tout cela)* en disant: quiconque s'occupe dans la loi, les châtimens du ciel

---

déjà fixée plus haut et qui porte: qu'aussi souvent que Dieu ou les dépositaires de la tradition se servent d'une périphrase, il veulent nous apprendre une autre chose en passant. Si le but de Dieu était de parler ici seulement de la *loi écrite* il aurait dit: *je te donnerai les tables et la loi*, mais alors le reste de la phrase serait une répétition inutile, ce qui est impossible, donc etc.

76) *Raschi:* pour tuer les mauvais esprits.

77) Le formule מאי משמע signifie le plus ordinairement, quel est le sens littéral de ce passage? Comment ce passage s'applique-t-il à ce que nous venons de dire? etc.

78) על משכבותם *sur leurs couches* de même que dans le passage (Deut. VI, 7.) où l'on parle du *Chema*, il est dit: בשכבך *quand tu te coucheras.* Cette Hermeneutique des rabbins mérite bien d'être remarquée.

Digitized by Google

s'éloignent de lui, car il est dit (Job. V, 7.): *Les fils du charbon ardent prennent leur vol en haut* (selon le Talm.: *les châtimens sont éloignés par la loi)* en effet, le mot עוף ne signifie ici autre chose que la loi, car il est dit (Prov. XXIII, 5.): *Jeteras-tu tes yeux sur ce qui bientôt n'est plus?* (selon le Talm.: *la loi s'envolera de tes yeux*) et par les mots בני נשף on ne doit entendre autre chose que les châtimens, car il est dit (Deut. XXII, 24.): *ils seront consumés par la famine et rongés par les charbons ardens* (Talm.: *par les châtimens).* Mais R. Johanan lui fit observer que même les enfans de l'école d'un rabbin, savent *(que la loi éloigne les châtimens)*, car il est dit (Exod. XV, 26.): *Si tu écoutes, attentivement la voix de l'Eternel ton Dieu, et si tu fais ce qui est droit devant lui, et si tu prêtes l'oreille à ses commandemens, et si tu gardes toutes ses ordonnances, je ne ferai venir sur toi aucune des infirmités que j'ai fait venir sur l'Egypte; car je suis l'Eternel qui te guérit*[79]) et que c'est plutôt ainsi *(qu'il faut entendre cela)* quiconque a la possibilité de s'appliquer à la loi et néglige de le faire, le Saint, béni soit-il, fait venir sur lui des châtimens honteux qui le troublent, car il est dit (Pseau. XXXIX, 3.): *j'ai été muet sans dire mot, je me suis tû du bien, et ma douleur s'est renforcée* (Talm.: *j'ai négligé l'étude de la loi* c'est pourquoi je souffre des châtimens). En effet, le mot bien (טוב) n'est ici autre chose que la loi, car il est dit (Prov. IV, 2.): *Je vous ai donné une bonne* (טוב) *doctrine, n'abandonnez pas ma loi.* (Sur quoi) R. Zira, et selon d'autres R. Hanina, fils de Papa, dit: viens et vois[80]) que la manière d'agir du Saint, béni soit-il, n'est pas comme la manière d'agir de la chair et du sang (ou de l'homme), car voici

---

79) L'Exode constitue une des premières et le livre de Job une des dernières occupations des apprentifs israélites. R. Johanan réprouve l'explication de R. Chiméon non seulement parce qu'elle est trop facile; mais parce qu'elle suppose une répétition inutile dans la Bible. Il dit: *les enfans de l'école d'un rabbin*, pour les *élèves* de la première.

80) בא וראה *viens et vois*, c'est-à-dire, de cela tu peux voir ou conclure.

Digitized by Google

la manière d'agir de la chair et du sang: si quelqu'un vend à son compagnon une chose qui lui est chère, le vendeur en a regret et l'acheteur s'en réjouit, mais le Saint, béni soit-il, n'a pas fait ainsi; il a donné la loi aux Israélites, et s'en est réjoui, car il est dit (Prov. IV, 2.): *je vous ai donné une bonne doctrine, n'abandonnez pas ma loi*[81]).

Rava et selon d'autres Raf Hasda dit: celui qui voit que des châtimens viennent sur lui, doit examiner ses oeuvres, car il est dit (Lament. III, 40.): *Recherchons nos voies et sondons-les et retournons jusqu'à l'Eternel*[82]), et s'il les a examinées et n'y a trouvé *(aucun péché)* il doit alors les attribuer à ce qu'il aura négligé d'étudier la loi; car il est dit (Pseau. XCIV, 12.): *heureux l'homme que tu punis ô Eternel, et que tu instruis par ta loi* (Talm.: *que tu contrains par tes punitions à étudier la loi).* Mais s'il s'est examiné là-dessus et qu'il ne se soit pas trouvé *(coupable)* il est clair que ces châtimens seront des châtimens d'amour, vu qu'il est dit (Prov. III, 12.): *car l'Eter-*

---

81) *Raschi*: Après avoir donné aux Israélites une chose qui lui est si chère Dieu les exhorte à la retenir et leur en vante le prix. Il agit d'une manière contraire à celle d'un marchand dans un cas pareil. Nous voyons donc par le fait que les Talmudistes s'empressent le plus ordinairement à fausser le véritable sens de la Bible pour exalter le prix de ce livre et pour en recommander l'étude, ce qui est une contradiction en terme. Ils édifient pour détruire. A tout prendre une des causes principales de cet égarement c'est l'ignorance de la grammaire. P. ex. dans le passage de Job V, 7. ils prennent les *étincelles* pour les *Diables*, en appuyant cette expliation ridicule par une fausse citation (Deut. XXXII, 24.). Ils prennent aussi un *oiseau* pour la *loi* en suivant le même procédé, et en changeant l'infinitif עוף *voler* dans le substantif עוף *oiseau*. Ces altérations et plusieurs autres semblables, ont fait dire à Edzard, dans cet endroit: *Quis vero non improbet temeritatem istam, qua non vocalibus modo vocales aliae in textu sacro substituuntur, sed integrae literae abjiciuntur et ipsis denique vocibus portentosus sensus affingitur?* La lecture du Talmud met donc hors de toute controverse que l'étude méthodique de la langue de la Bible, ou du livre par lequel les Juifs sont tenus de commencer leur éducation, serait un grand pas de fait pour les ramener du *Judaïsme* vers le *Mosaïsme*.

82) C'est la première bonne application des paroles de la Bible que le Talmud ait faite jusqu'ici.

Digitized by Google

nel reprend celui qu'il aime. Rava dit avoir entendu dire à Raf Sehora que Raf Hanna disait: le Saint, béni soit-il, frappe de ses châtimens celui qui est l'objet de sa prédilection, car il est dit (Jésa. LIII, 10.): *toutefois l'Eternel l'ayant voulu* (חפץ) *froisser, l'a mis en langueur* (Talm.: l'a rendu malade parce qu'il l'aimait חפץ[83]). Est-ce qu'il peut arriver qu'il y ait des châtimens d'amour; quand même on ne les reçoit pas comme tels? *Rép.:* Le texte sacré s'explique lui-même[84]) là-dessus (en ajoutant ib.): *s'il a mis son âme en oblation pour le péché* (Talm.: *s'il s'est aperçu qu'on le châtie sans raison*), car de même que l'oblation pour le péché demande la science[85]) de même les châtimens d'amour demandent la science. Mais s'il les reçoit comme tels, quelle sera sa récompense? *Il se verra de la postérité, il prolongera ses jours (comme il est dit ib.)* et non seulement cela, mais sa doctrine prospérera par ses mains, car il est dit (ib.): *et le bon plaisir de l'Eternel prospérera en sa main*[86]). R. Jacob, fils d'Idi, et R. Aha, fils de Hanina, diffèrent d'avis là-dessus. L'un dit que les châtimens d'amour sont ceux qui ne font pas interrompre l'étude de la loi, car il est dit (Pseau. XCIV, 12.): *heureux l'homme que tu punis, ô Eternel, et que tu instruis par ta loi;* et l'autre dit que les châtimens d'amour sont ceux qui ne font pas interrompre la prière, car il est dit (Psau. LXVI, 20.): *Béni soit Dieu qui n'a pas rejeté ma supplication et qui n'a point éloigné de moi sa gratuité. (Sur quoi)* R. Abba, fils de R. Haia, fils d'Abba leur dit: c'est ainsi que disait R. Hija, fils d'Abba, au nom de R. Johanan: „Les uns et les autres sont des châtimens d'amour, car il est dit (Prov. III, 12.): *Dieu punit celui*

---

83) Le verbe חפץ signifie tant *vouloir* que *vouloir du bien.* Le Talmud prend ici une signification pour une autre, ce qui lui est très-familier.

84) תלמוד לומר *la doctrine pour dire* ce que signifie *voila le sens de ce passage.*

85 Que l'on sache au juste pourquoi on fait l'oblation.

86) C'est-à-dire, la doctrine talmudique qui plaît fort au bon Dieu.

Digitized by Google

qu'il aime; mais quel est le sens des paroles (Pseau. XCIV, 12.): *et tu l'instruis par ta loi?* Ne lisez pas: תלמדנו *(tu l'instruis)*, mais תלמדנו *tu nous instruis*, c'est-à-dire: *par ta loi tu nous fais savoir (que l'homme que tu punis est heureux)*, car il y a cet *a minori ad majus*[87]) dans la loi de la dent et de l'oeil (Exod. XXI, 26. 27.). Si la *dent* (arrachée) et l'*oeil (crevé)* qui ne sont qu'un membre du corps humain faisaient sortir l'esclave de son esclavage, d'autant plus des châtimens qui ont la force de purifier tout le corps de l'homme *(le feront-ils sortir de l'esclavage du péché).* Or, cela s'accorde[88]) avec l'avis de R. Chiméon, fils de Lakisch, qui disait au nom de Lakisch: on rencontre *(dans la Bible)* le mot *pacte* (בריה) tant pour le *sel* que pour les *châtimens.* On dit *pacte* pour le sel, là où il est écrit (Lév. II, 13.): *tu ne laisseras pas manquer le sel du pacte de ton Dieu.* On dit *pacte* aussi pour les châtimens, là où il est écrit (Deut. XXVIII, 69.): *voici les paroles du pacte*[89]). Or, comme le sel auquel est appliquée la notion de *pacte* adoucit la viande, ainsi les châtimens auxquels est attachée la même notion, lavent les iniquités de l'homme.

Baraïtha. R. Chiméon, fils de Johaï, dit: Le Saint, béni soit-il, a fait trois présens d'un grand prix au peuple israélite, dont chacun n'a été donné que moyennant des châtimens. Ces présens sont, la loi, la terre d'Israël, et le siècle à venir. D'où sait-on cela de la loi? De ce qu'il est dit (Pseau. XCIV, 12.): *heureux l'homme que tu punis ô Eternel et instruis par ta loi.* Et de la terre d'Israël? De ce qu'il est écrit (Deut. VIII, 5.): *Dieu te châtie comme un homme châtie son enfant* et qu'il est ajouté immédiatement après (vs. 7.): *car l'Eternel ton Dieu te va faire*

---

87) קל וחומר Voy. la Préface. Cette argumentation est ici expliquée par la formule מה *Si...* על אחת כמה וכמה *d'autant plus.*

88) היינו id est: *ecce id ipsum est.*

89) *Raschi:* les paroles des malédictions et des punitions dont les Juifs sont manacés dans le même chapitre, depuis le verset 15. jusqu'au verset 68.

Digitized by Google

entrer dans un bon pays[90]). Et du siècle à venir? De ce qu'il est écrit (Prov. VI, 23.): *car le précepte est une lampe et la loi une lumière et les répréhensions propres à instruire, un chemin de la vie* (Talm.: *de la vie du siècle à venir).*

Un Tanne enseignait en présence de R. Johanan[91]): quiconque s'occupe de l'étude de la loi, exerce des oeuvres de miséricorde[92]), et ensévelit ses propres enfans, Dieu *F. 5. b.* lui pardonne toutes ses iniquités[93]). Mais R. Johanan lui dit: d'accord[94]) pour la *loi* et pour les oeuvres de miséricorde, car il est écrit (Prov. XVI, 6.): *Par la gratuité et la vérité il y aura propitiation pour l'iniquité.* En effet, le mot *gratuité* (חסד) signifie les *oeuvres de miséricorde;* car il est dit (Prov. XXI, 21.): *celui qui s'adonne soigneusement à la justice et à la gratuité, trouvera la vie, la justice et la gloire.* Et le mot *vérité* (אמת) signifie la *loi* selon ce qui est dit (Prov. XXIII, 23.): *achètes la vérité* (Talm.: *la loi) et ne la vends point.* Mais d'où déduis-tu *(la même chose)* pour celui qui ensévelit ses propres enfans? Le Tanne lui dit d'un vieillard *(qui parlait)* au nom de R. Chiméon, fils de Johai, et le déduisait *d'iniquité et iniquité* עון, עון[95]), car il est écrit dans un en-

---

90) Il est ordinaire aux Talmudistes de tirer une preuve de la proximité de deux versets, de deux paroles de la Bible etc., lors même que le sens du texte sacré s'y refuse.

91) תני תנא קמיה דרבי יוחנן או ברבא *docuit doctor coram R. Johanan vel Rava*; on désigne par cette formule un *Amora* ou *Ghémariste* qui explique la *Baraïtha* qu'il a reçue de son précepteur.

92) Qui sont selon les rabbins, par rapport aux biens de la fortune 1°. l'aumone, 2°. la rédemtion des esclaves, 3°. l'habillement des nus etc., et par rapport au corps: 1°. visiter les malades — 2° consoler les affligés — 3°. accompagner les morts au tombeau — 4°. se trouver présent aux nôces et d'autres oeuvres semblables.

93) Les Juifs admettent donc comme les Chrétiens des oeuvres de satisfaction et de pénitence. Voy. la longue note que fait Edzard sur ce passage de la Ghémara.

94) בשלמא *en paix*, *j'y consens*, *soit*, *d'accord;* on se sert de cette expression lorsqu'on n'admet qu'en partie la proposition ou la tradition d'un autre.

95) C'est-à-dire, du rapprochement de deux versets où se trouve le

Digitized by Google

droit (Prov. XXI, 6.): *Par la gratuité et la vérité il y aura expiation pour l'iniquité* (עון) et il est écrit ailleurs (Jér. XXXII, 18.): *Tu rends l'iniquité* (עון) *des pères dans le sein de leurs enfans après eux* (Talm.: *tu pardonnes l'iniquité des pères en fesant mourir (ou en punissant) leurs enfans.* —

R. Johanan disait: La lèpre et les enfans[96]) ne sont pas des châtimens d'amour *(mais des punitions proprement dites).* Comment ne le sera pas la lèpre s'il y a une Baraïtha qui porte que quiconque est attaqué par une des quatre espèces de lèpre[97]) ne trouvera qu'un autel d'expiation? *Rép.:* Oui, elles sont un autel d'expiation, mais elles ne sont pas des châtimens d'amour. Ou si tu veux, je peux dire: cette dernière sentence est pour nous *(orientaux)* et la première pour eux (pour ceux qui sont en Occident)[98]). Et si tu veux, je peux dire: la dernière sentence regarde la lèpre cachée et la première la lèpre qu'on ne peut pas cacher.

Mais est-ce que les enfans aussi ne constituent pas *(un châtiment d'amour)?* Devrons-nous dire qu'il s'agit du cas où quelqu'un a eu des enfans et qu'ils sont morts? Nous voyons cependant que R. Johanan disait: celui-ci est l'os du dixième de mes fils[99]). *Rép.:* Mais la sentence

---

mot *iniquité* עון ce qui est une espèce d'argumentation *a pari* dont nous avons déjà parlé.

96) C'est-à-dire: et n'avoir pas d'enfans.

97) *Raschi*: La tumeur et quelque autre enflure qui approche de la tumeur, la tache et quelque autre chose qui ressemble à une tache. On reconnaît ces espèces de lèpre par la couleur, car la Ire est comme la laine, la IIde comme l'enveloppe d'un oeuf, la IIIe comme la neige, et la IVe comme la chaux du temple.

98) *Raschi*: à Babylone la lèpre était plus supportable qu'en Palestine parce que les lois de la pureté et impureté légales, qui étaient très-incommodes, ne devaient être pratiquées dans toute leur rigueur que dans la terre de promission. Il suit de là que la lèpre pouvait être regardée à Babylone comme un châtiment d'amour ou comme un autel expiatoire; tandis qu'en Palestine elle constituait une punition proprement dite, נגע *plaga* un fléau du ciel.

99) *Raschi*: Un homme comme R. Johanan ne pouvait souffrir que

Digitized by Google

(que les enfans ne constituent pas un châtiment d'amour) regarde le cas où on n'a pas eu de fils du tout[100]) et l'autre sentence a rapport au cas d'un père qui a eu des enfans, mais qui sont morts.

Lorsque R. Hija, fils d'Abba, était malade, R. Johanan monta chez lui et lui dit: te sont-ils chers les châtimens *(par lesquels tu es affligé)*. Il lui répondit: ni les châtimens, ni leur récompense[1]). L'autre reprit: donne-moi ta main, le malade la lui donna et il le fit lever sur pieds *(sain et sauf)*. Lorsque R. Johanan était infirme à son tour R. Hanina monta chez lui, et lui dit: te sont-ils chers les châtimens *(qui t'affligent)?* Il lui répondit: ni les châtimens, ni leur récompense; alors l'autre reprit: donne-moi ta main; le malade la lui donna et il le fit lever sur ses pieds sain et sauf. Mais comment cela? R. Johanan aurait dû plutôt se guérir lui-même *(car il fesait des miracles)*. *Rép.: (cela est arrivé)* selon le proverbe: *le prisonnier ne se délivre pas lui-même de sa prison*[2]). Lorsque R. Elie-

---

des châtimens d'amour, car si nous voyons qu'il était accoutumé à consoler les autres, en montrant un os du dixième de ses fils, nous sommes autorisés d'en conclure, que lorsqu'il dit que la privation d'enfans ne constitue pas un châtiment d'amour, il n'a pas voulu parler du cas où un père a été privé de ses fils par la mort, car lui-même avait été dans ce cas.

100) La stérilité a toujours été regardée par les Orientaux comme une très-grave calamité.

1) *Edzard*: *Audis hic vocem trium Epicuri de grege porcorum, gaudia futurae vitae floccifacentium dummodo volupe ipsis sit in hoc mundo..... Absit autem a christiano homine indigna sententia haec.*

2) *Edzard*: Illudunt nequissimi χυριοκτόνοι optimo Salvatori nostro in cruce, quod alios juverit, se ipsum vero e ligno liberare nequeat (Matth. XXVII, 42.) cum tamen e scripturis propheticis ignorare non potuerint, certe ignorare non debuerint Messiam eum in finem adfuturum peccata generis humani ut in se suscipiat, poenasque peccatis nostris debitas luat (Esai. LIII.), imo ut mortem crucis nostri causa subeat (Psal. XXII, 15. 17—19. Deut. IX, 25.). — Selon Edzard le Proverbe du Talmud tirerait son origine de la circonstance dont parle St. Matthieu, mais pourquoi ne pourrait-il pas lui-être antérieur? L'impartialité que je professe m'oblige à avouer que je ne vois pas ici une aussi claire allusion à la mort de J. Ch. que celle qu'y voit ce fameux interprète. Il est cependant fort probable qu'Edzard ait vu ce proverbe appliqué à ce grand événement

Digitized by Google

ser était malade, R. Johanan monta chez lui, et voyant qu'il couchait dans une chambre obscure, il découvrit son bras[3]), et la lumière tomba dans (la chambre), et il put s'apercevoir que R. Elieser pleurait. Il lui dit: pourquoi cela? Si tu pleures à cause de la loi que tu n'as pas étudiée aussi souvent *(que tu l'aurais voulu)*. Nous apprenons dans la Mischna[4]) que faire beaucoup revient au même que faire peu, pourvu que l'on dirige son coeur vers le ciel[5]), et si cela est à cause de la nourriture ce ne sont pas tous les hommes qui méritent deux tables[6]). Si c'est enfin parce que tu es resté sans enfans, voici un os du dixième de mes fils. Alors l'autre lui répondit: je pleure parce que cette beauté *(qui te distingue)* devra se résoudre (un jour) en poussière. Si c'est cela, reprit l'autre, tu as certainement raison de pleurer, et ils pleurèrent tous les deux[7]). En attendant (R. Johanan) lui dit ainsi: te sont-ils agréables les châtimes (qui t'affligent)? Il lui répondit: ni les châtimens, ni leur récompense. L'autre reprit: donne-moi ta main: le malade la lui donna et il le fit lever *(sain et sauf)*.

Lorsque quatre cents vases de vin de Raf Hanna se furent changés en vinaigre, Raf Jehuda, frère de Raf Sella le pieux, et d'autres rabbins (et il y en a qui disent Raf

---

dans les livres postérieurs au Talmud, où l'animosité contre les Chrétiens est encore plus outrée que dans ce code. Mais à tout prendre ce proverbe confirme et éclaircit d'une part l'histoire evangélique, et démontre de l'autre l'inconséquence des Talmudistes qui excusent la faiblesse de leurs thaumaturges par un proverbe dont leurs ancêtres se sont servis pour insulter notre Divin Sauveur, en lui reprochant *qu'il avait sauvé les autres sans pouvoir se sauver lui-même.* L'Ain Jacob contient ici une variante ou une transposition qui n'altère en rien la teneur de ce passage.

3) *Raschi:* car la chair de R. Johanan était rayonnante à causse de sa beauté.

4) Menahoth 13. §. 11.

5) Marc. XII, 42—44. etc.

6) C'est-à-dire, deux portées de mets ou ce que les Latins disaient *prima et secunda mensa.*

7) La vanité des femmelettes enchantées de leurs charmes n'est jamais allée plus loin.

Digitized by Google

Ada, fils d'Ahava, et d'autres rabbins) vinrent le trouver et lui dirent: que *Mar (ou votre Seigneurie)* examine ses actions. Il leur dit: est-ce que je suis suspect à vos yeux? Ils lui répondirent: devons-nous donc soupçonner que le Saint, béni soit-il, exerce son jugement sans aucun motif? Il leur dit: s'il y a quelqu'un (entre vous) qui ait entendu quelque chose sur mon compte, qu'il le manifeste. Ils lui dirent: il est parvenu jusqu'à nos oreilles, que Mar n'a pas donné à son vigneron la partie de pampres *(qui lui est due)* [8]). Il leur dit: m'a-t-il laissé quelque chose de ce qui lui appartient? Il a au contraire volé autant que je lui devais. Il lui dirent: cela revient à ce que disent les hommes: qui vole après le voleur, partage le goût du vol *(ou il est impliqué dans le vol)*. Je prends donc sur moi (dit-il) que je lui donnerai (ce qui lui revient). Il y en a qui disent que le vinaigre se convertit de nouveau en vin et d'autres disent, qu'il devint si cher qu'il fut vendu comme du vin.

Baraïtha. Abba Benjamin dit: tous les jours *(de ma vie)* j'ai porté un grand soin sur deux choses, sur la prière afin qu'elle fût faite devant mon lit, et sur mon lit afin qu'il fût placé entre le septentrion et le midi [9]). *Sur ma prière afin qu'elle fût faite devant mon lit* [10]) que veulent-elles dire ces paroles *devant mon lit?* Faut-il dire qu'elle était réellement faite devant le lit? Et cependant Raf Jehuda disait avoir entendu dire à Raf, et selon d'autres à R. Jehochua, fils de Lévi: d'où savons-nous qu'entre celui qui prie et la muraille, il ne doit se trouver rien qui les sépare? De ce qu'il est dit: (Esa. XXXVIII, 2.): *Alors Ezéchias tourna la face contre la muraille et fit sa prière.* Il ne faut donc pas dire: *devant mon lit (au*

---

8) אריס est à proprement parler un cultivateur qui partage la récolte avec le maître en paiement de son travail.

9) *Raschi:* de manière que la tête regarde le septentrion et les pieds le midi, car la *Chekina* ou la Majesté de Dieu demeure en Orient ou en Occident.

10) Les Talmudistes ont l'usage de répéter la partie du texte qu'ils se proposent d'expliquer.

Digitized by Google

propre) mais qu'elle soit appuyée sur mon lit *(au figuré)* [11]). *Et sur mon lit, afin qu'il fût placé entre le septentrion et le midi.* Car R. Hama, fils de R. Hanina, disait avoir entendu dire à R. Isaac: quiconque place son lit entre le septentrion et le midi aura des enfans mâles, vu qu'il est dit (Pseau. XVII, 14.): *Eternel, délivre-moi par ta main de ces gens du monde, desquels le partage est en cette vie, et dont tu remplis le ventre de ton trésor caché* (צפונך) (Talm.: ton septentrion (צפונך) *remplira leur ventre d'enfans mâles)* [12]). Raf Nahman, fils d'Isaac, dit: de plus sa femme ne mettra pas au monde des avortons, car il est écrit ici (ib): *ton trésor* (Talm.: *septentrion) remplira* (תמלא) *leur ventre*, et il est aussi écrit autre part (Gen. XXV, 24.): *Et quand son temps d'enfanter fut accompli* (וימלאו) *voici deux jumeaux en son ventre* [13]).

Abba Benjamin disait encore: si deux vont dans la Synagogue pour prier, et que l'un précède l'autre et prie sans attendre son compagnon et sorte: (les anges) déchirent (טורפין) sa prière en sa présence *(afin qu'elle ne monte pas jusqu'au ciel)*, car il est dit (Job. XVIII, 4.): *ô toi qui déchires* (טורף) *son âme en sa fureur, la terre sera-t-elle abandonnée à cause de toi?* (Talm.: *ô toi qui es cause que les anges déchirent ta prière, etc. crois-tu que pour toi la Majesté divine abandonnera la terre ou la Synagogue, et n'assistera pas aux prières de ton compagnon)* [14])*?* Et non seulement cela, mais il est cause que

---

11) C'est-à-dire, que la prière soit ma première occupation en me levant et la dernière en me couchant.

12) Car il suit dans le même verset le mot בנים au masculin. Nous avons déjà fait observer que les Talmudistes citent souvent la Bible d'une manière incomplète, parce qu'ils écrivent pour ceux qui la savent par coeur.

13) Le raisonnement de l'Halaca est ici מלא מלא c'est-à-dire, comme מלא dans la Gen. XXV, 24. signifie accomplir le temps de l'accouchement, il doit signifier la même chose aussi dans le Pseaume XVII, 14. Nous sommes revenus encore une fois sur cette manière d'argumentation vu qu'elle n'est pas facile à saisir.

14) A la lettre טורף נפשך באפך tu es cause que l'ange de Dieu appelé Aph (courroux באפך) déchire (טורף) l'âme (נפשך) c'est-à-dire,

Digitized by Google

la *Chekina* s'est éloignée d'Israël, car il est dit (ib): *et le rocher* (צור) *sera transféré de sa place*, en effet, le mot צור ne signifie autre chose que *le Saint*, béni soit-il; car il est dit (Deut. XXXII, 18.): *Tu as oublié le rocher* (צור) *qui t'a engendré.* Mais s'il attend son compagnon, quelle sera sa récompense? R. Jose, fils de R. Hanina, dit: il F. 6. a. mérite ces bénédictions, car il est dit (Esa. XLVIII, 18. 19.): *ô si tu eusses été attentif* (הקשבת) *à mes commandemens, etc.*[15]) (Talm.: ô *si tu eusses attendu ton compagnon pour exécuter mes commandemens) car ta prospérité eût été comme le sable et ceux qui sortent de tes entrailles, etc. et ta paix eût été comme un fleuve et ta justice comme les flots de la mer.*

Le même Abba Benjamin disait en outre: si l'oeil avait la faculté de voir (tout), personne ne pourrait tenir ferme devant les mauvais esprits. Abaï dit: ils nous surpassent en nombre et nous entourent comme une levée de terre *(entoure)* une fosse. Raf Hunna dit: chacun de nous en a mille à gauche et dix mille à droite. Rava dit: c'est d'eux que dérive cette espèce de compression qui a lieu dans l'épouse[16]), c'est d'eux que dérive le relâchement de nos genoux, c'est par leur frottement que sont déchirés les habits des rabbins. Ils sont aussi cause que nos pieds bronchent. Si quelqu'un veut les connaître, qu'il se fasse

---

la prière; car la prière et l'âme sont synonymes (I. Sam. I, 15.). Il est à remarquer une fois pour toutes que les explications les plus ridicules qui se rencontrent dans le Talmud ont toujours un air de probabilité et de séduction pour ceux qui l'étudient, parce qu'elles sont appuyées sur quelque citation sophistique de la Bible, faite le plus ordinairement d'après les treize *modes d'argumentation.*

15) Le Talmud ajoute ici וגו' *et caetera*, uniquement pour marquer une transposition de deux versets, car la bénédiction qui regarde la fécondité doit avoir le pas sur toutes les autres, selon les Talmudistes.

16) *Raschi*: Le Samedi, lorsqu'on assiste au sermon d'un rabbin, et que la foule n'y est pas trop grande. Les Juifs appellent le Samedi tantôt *Epouse* tantôt *Reine.* Ils donnent le nom d'*Epouse* plus particulièrement au Samedi qui précède une fête. Voy. Buxt. *Synag. Jud.* Chap. X.

Digitized by Google

apporter de la cendre criblée, et qu'il la répande autour de son lit; le matin il y verra comme des pieds de coq. Et si quelqu'un veut aussi les voir il n'a qu'à se faire apporter des secondines d'une chatte noire, fille d'une autre chatte noire première née, fille elle-même d'une noire première née; qu'il les sèche au feu, et qu'il les broie; puis qu'il en remplisse ses yeux et il les verra. Mais il faut garder cette poudre dans un tuyau de fer et le cacheter avec une bague de fer afin que les diables n'en volent pas[17]), il faut aussi en cacheter de la même manière l'orifice pour ne pas en être endommagé; Rav Ribi, fils d'Abaï, fit cette expérience[18]) et il en fut endommagé, mais on implora la divine miséricorde sur lui, et il guérit.

Abba Benjamin disait enfin: la prière de l'homme n'est exaucée que dans la Synagogue, car il est dit (I. Rois VIII, 28.): *pour entendre le cri* (Talm.: *le chant* הריכה) *et la prière*; dans le lieu du chant *(qui est la Synagogue)* il faut donc faire aussi la prière. Rabbin, fils de Rav Ada, disait avoir entendu dire à R. Isaac: d'où savons-nous que le Saint, béni soit-il, se trouve dans la Synagogue? De ce qu'il est dit (Pseau. LXXXII, 1.): *Dieu assiste dans l'assemblée du Fort* (אל) (Talm.: *des hommes)*. Et d'où savons-nous que la *Chekina* se trouve avec dix qui prient? De ce qu'il est dit (ib.): *Dieu assiste dans l'assemblée* (עדה) *du Fort*[19]). Et d'où sait-on que la *Chekina* est aussi avec trois qui sont assis en jugement *(pour juger)?*

---

17) *Raschi*: car les diables n'ont aucun pouvoir sur ce qui est bien fermé et cacheté.

18) Les plus modernes éditions du Talmud ajoutent חזי *il vit* les diables, mais il en fut endommagé, c'est-à-dire, ce furent les diables qui lui nuisirent et non la poudre. Je crois qu'Eisenmenger va trop loin, lorsqu'il croit qu'il est question ici de renfermer les diables dans un tube (Voy. Ire Part. pag. 424.). Le Talmud veut faire entendre, ce me semble, que cette expérience peut bien réussir, mais qu'elle est dangereuse.

19) *Raschi*: le mot עדה *assemblée* signifie une réunion de dix hommes, car on s'en sert (Nomb. XIV, 27.) pour désigner dix explorateurs.

Digitized by Google

De ce qu'il est dit (ib.): *il juge au milieu des juges* (אלהים)[20]. Et d'où savons-nous que la *Chekina* se trouve avec deux qui sont assis pour s'occuper de la loi? De ce qu'il est dit (Mac. III, 16.): *Alors ceux qui craignent l'Eternel se sont parlé l'un à l'autre, et l'Eternel y a été attentif* (ויקשב) (Talm.: *l'Eternel attend ceux qui parlent entr'eux de la loi) et l'a oui et on a écrit un livre de mémoire devant lui, pour ceux qui craignent l'Eternel et qui pensent à son nom.* Que veulent-elles dire ces paroles: *et qui pensent à son nom?* Raf Ase dit: celui qui pense à un précepte, et est empêché de l'exécuter, l'Ecriture le lui compte comme s'il l'avait exécuté. Et d'où enfin savons-nous que la *Chekina* se trouve même avec un seul qui est assis et s'occupe dans la loi? De ce qu'il est écrit (Exod. XX, 24.): *en quelque lieu que ce soit, que je mettrai la mémoire de mon nom, je viendrai là à toi et je te bénirai*[21]. Mais après avoir prouvé que *la Chekina* se trouve avec un, quel besoin y a-t-il de dire avec deux[22]? C'est

---

20) *Raschi:* אין בית דין קרוים אלהים אלא בג בס"ק דסנהדרין *on n'appelle un Beth din, Elohim que lorsqu'il est composé de trois juges* (comme celui du ciel. Voy. Sanhed. 3. *b.* et 14. *a.*). Le passage du Talmud accompagné de la glose de Raschi est d'une extrême importance; car il nous porte à rechercher si les Juifs ont eu quelque notion du mystère de la Trinité. Cette recherche a été déjà instituée par Edzard (Tractatus Talmudici Berakoth pag. 198. et Avoda Zara p. 166.) et lui a donné pour dernier résultat *Judaeis antiquioribus fuisse persuasum, quod nomen* אלהים *non modo pluralitatem personarum inferat, sed talem omnino pluralitatem quae minimum tribus absolvatur.* Si les Juifs postérieurs ont changé de système relativement aux mystères et aux prophéties de la Bible, c'est que la haine qu'ils professent contre J. Ch. et ses adorateurs, les a poussés à bout. Il faut convenir aussi que nos théologiens se sont laissé également pousser à bout par la haine qu'ils professent contre les Juifs, en concevant le projet de brûler le Talmud et de détruire par là tant de renseignemens d'un intérêt majeur pour les lettres sacrées.

21) *Raschi:* on déduit cela de ce que, *je viendrai à toi* est ici au singulier.

22) C'est-à-dire, si la Majesté divine demeure avec un qui s'occupe de la loi, d'autant plus elle devra demeurer avec deux. La tradition ne fait donc que des répétitions inutiles en examinant tous les autres cas.

Digitized by Google

parce que les paroles de deux sont écrites dans le livre de la mémoire (Mala. ib.) tandis que les paroles d'un seul n'y sont pas écrites. Mais après avoir prouvé qu'elle se trouve avec deux, à quoi bon parler de trois? Car si tu voulais dire[23]): Le jugement n'existe que pour entretenir la paix dans le monde, et la *Chekina* ne vient pas y demeurer *(on pourrait te répondre)*: voici qu'il nous fait entendre que le jugement marche de pair avec la loi[24]). Mais après nous avoir prouvé qu'elle est même avec trois, quelle nécessité de nous parler de dix? C'est que la *Chekina* précède dix personnes *(qui vont à la Synagogue)*[25]) et qu'elle ne vient trouver trois juges *dans (le beth-din)* que lorsqu'ils y sont assis.

R. Afin, fils de Raf Ada, disait avoir entendu dire à R. Isaac: d'où savons-nous que le *Saint*, béni soit-il, se met les *Tephillin*[26])? De ce qu'il est dit (Esa. LXII, 8.):

---

23) דתימא *car tu pourrais objecter ou faire la difficulté.*

24) C'est-à-dire qu'il était nécessaire de spécifier aussi ce cas, pour nous faire entendre que Dieu regarde l'exercice de la justice comme l'étude de la loi.

25) La Ghémara est ici en contradiction avec elle même, car elle dira tout à l'heure que Dieu se fâche lorsqu'il entre dans la Synagogue et qu'il n'y trouve pas dix personnes. *Aut concilient haec Judaei*, observe à ce propos Edzard, *aut agnoscunt non esse divina oracula quae corpus talmudicum pro talibus venditat.*

26) *Edzard. Hic iterum produnt Gemaristae quo spiritu regantur, dum non modo histrionico habitui quo se morionum instar inter matutinos preces dant conspiciendos, auctoritatem a tremendi numinis persona conciliare nituntur, sed eidem etiam supremo omnium rerum arbitro preces tribuere non erubescunt.* Le même interprète s'attache ensuite à démontrer que si les phrases *et tu les lieras pour être un signe sur tes mains et elles seront comme des fronteaux entre tes yeux* (Deut. VI, 8.) ont été prises au propre par les Juifs, et ont occasionné les *Tephillin*, on ne voit pas pourquoi les mêmes Juifs ne prennent pas également au propre plusieurs autres phrases bibliques dont la teneur est, qu'il faut attacher les préceptes *à son cou et les écrire sur la table de son coeur* (Prov. III, 3. VI, 21. VII, 3.). Mais il a oublié de faire remarquer aux mêmes Juifs, que si ces phrases sont maintenant toutes au figuré dans la Bible, elles ont été sans métaphore dans l'origine chez les idolâtres, de sorte que les Rabbanites qui portent les

Digitized by Google

L'Eternel a juré par sa dextre et par le bras de sa force. En effet, l'expression *par sa dextre*, signifie ici la *loi;* car il est dit (Deut. XXXIII, 2.): *et de sa dextre le feu de la loi est sorti vers eux.* Et l'expression, *par le bras de sa force*, signifie les *Tephillin*[27]) vu qu'il est dit (Pseau. XXIX, 11.): *Dieu donnera la force à Israël.* Mais d'où savons-nous que les *Tephillin* sont la *force* d'Israël? De ce qu'il est écrit (Deut. XXVIII, 10.): *Et tous les peuples de la terre verront que le nom de l'Eternel est réclamé sur toi, et ils auront peur de toi.* En effet, une *Baraïtha* porte: R. Elieser le vieux disait: ces paroles signifient les Tephillin de la tête[28]). Raf Nahman, fils d'Isaac, disait à R. Hija, fils d'Afin: puisque ce sont les *Tephillin* du Seigneur du monde (*on voudrait savoir*) ce qui y est écrit. Il lui dit: (*les paroles* I. Chron. XVII, 21.): *Et qui est comme ton peuple d'Israël la seule nation sur la terre, etc.* Mais est-ce que le Saint, béni soit-il, se glorifie des louanges d'Israël? Oui, car il est écrit (Deut. XXVI, 17.): *Tu as aujourd'hui stipulé de l'Eternel, etc.* (האמרת) (Talm.: *Tu as exalté l'Eternel*) et il est écrit tout de suite après (Ib. vs. 18.): *aussi l'Eternel a stipulé aujourd'hui de toi* (האמירך) (Talm.: *Et l'Eternel t'a exalté à son tour*). C'est-à-dire, le Saint, béni soit-il, dit ainsi aux Israélites: vous m'avez fait aujourd'hui une louange dans le monde, et moi je vous ferai (*de même*) une louange dans le monde. *Vous m'avez fait une louange dans le monde* (en récitant) ce qui est dit (Deut. VI, 47.): *Ecoute Israël, l'Eternel est notre Dieu, l'Eternel est unique. Et moi je vous ferai une louange dans le monde* (en répétant) ce qui est dit (I. Chron.

Tephillin ne font, à proprement parler que suivre les coutumes des prêtres idolâtres et pratiquent la maxime: *summum jus, summa injuria.*

27) Car autrement les mots dextre et bras constitueraient une répétition inutile dans la Bible.

28) *Tosepheth:* Cela a rapport aux *Tephillin* de la tête qui peuvent être vus de tout le monde, non aux *Tephillin* de la main qui ne peuvent être vus que de ceux qui les portent. Ainsi selon le Talmud tout le monde craindra Israël en lui voyant les *Tephillin* sur la tête. Il faut avouer que dans leurs fronteaux il y a au-moins de quoi effrayer les enfans.

Digitized by Google

XVII, 21.): *et qui est comme ton peuple d'Israël, la seule nation de la terre* (Talm.: *elle est unique sur la terre comme Dieu dans le ciel*).

Raf Aha, fils de Raba, dit à Raf Acha: cela est bien pour une cellule, mais qu'est-ce qui est écrit dans les autres cellules [29])? Il lui répondit *(les paroles* Deut. IV, 7.): *car quelle est la nation si grande, etc.?* (et ib. vs. 8.) *et quelle est la nation si grande, etc.?* (ib. XXXIII, 29.) *ô que tu es heureux Israël, etc.* (ib. IV, 34.) *ou que Dieu ait fait une telle épreuve, etc.* (ib. XXVI, 19.) *et il te rendra haut, élevé, etc.* Si c'est ainsi, les cellules seront ici plus (de quatre). *Rép.:* Mais *(les deux textes) quelle est la nation si grande, quelle est la nation si grande* qui se ressemblent entr'elles, doivent être dans une seule cellule et *(les deux autres textes* Deut. XXXIII, 29.): *ô que tu es heureux Israël,* et (I. Chron. XVII, 21.): *qui est comme ton peuple d'Israël* dans une autre cellule *(et le texte* Deut. IV, 34.): *ou que Dieu ait fait une telle épreuve, etc.* dans une troisième cellule *(enfin le texte)* Deut. XXVI, 19. *et il te*
F. 6. b. *rendra haut, élevé,* dans *la quatrième* cellule. Mais tous ces textes pris ensemble doivent être écrits dans *(la cellule) des Tephillin* du bras.

Rabin [30]) (ou R. Abin), fils de Raf Ada, disait avoir entendu dire à R. Isaac: quiconque a l'habitude d'aller dans la Synagogue, et un jour n'y entre pas, le Saint, béni soit-il, demande de lui, selon ce qui est dit (Esa. L, 10.): *qui est celui d'entre vous qui craint l'Eternel* (Talm.: *qui*

---

29) Car les Tephillin de la tête ont quatre cellules, et dans chaque cellule un passage de la Bible, mais ceux de la main n'ont qu'une cellule où sont répétés tous les passages écrits dans les Tephillin de la tête. Voy. la Préface. Au reste l'homme a des Tephillin et prie sur la terre comme Dieu a des Tephillin et prie dans le ciel d'après la Cabale des anciens. Il y a des docteurs juifs qui prennent cela au propre et il y en a aussi qui l'expliquent au figuré. Il faut avouer que les premiers sont seuls sincères et conséquens; car la Cabale ancienne ne reconnaissait aucune allégorie dans la maxime de l'analogie, qui passe entre les deux mondes, le supérieur et l'inférieur.

30) רבין au lieu de רבי אבין abréviation vulgaire.

Digitized by Google

craint l'Eternel ou qui est accoutumé de venir dans la Synagogue) *et qui écoute la voix de son serviteur, qui marche dans les ténèbres et qui n'a pas de clarté, etc.* (Talm.: *qui ne s'est pas éveillé* הלך חשכים, *ce matin* נוגה). S'il est allé pratiquer une chose de précepte il y aura de la clarté pour lui [31]), mais s'il est allé pratiquer une chose qui n'est pas de précepte, il n'y aura pas de clarté pour lui, *qu'il se confie dans le nom de l'Eternel:* quel est le sens de ces dernières paroles (d'Esaïe)? *Rép.:* car il devait se confier au nom de Dieu, mais il ne s'y est pas confié. R. Johanan dit: lorsque le Saint, béni soit-il, vient dans la Synagogue et n'y trouve pas dix hommes, aussitôt il se met en colère, car il est dit (Esa. L, 2.): *Pourquoi suis-je venu, et qu'il ne s'est trouvé personne? j'ai crié et il n'y a personne qui ait répondu* (Talm.: *et il n'y a pas dix hommes, ou autant qu'il en faut pour la prière)* [32]). R. Halbo disait avoir entendu dire à R. Hunna: quiconque détermine un lieu pour sa prière a pour son aide le Dieu d'Abraham, et lorsqu'il meurt on dit de lui: où est cet humble, ce pieux, qui fut un des disciples d'Abraham notre père? Mais d'où savons-nous qu'Abraham notre père fixa un lieu (pour la prière)? De ce qu'il est écrit (Gen. XIX, 27.): *Et Abraham se levant de bon matin vint au lieu où il s'était tenu* (עמד) *devant l'Eternel* [33]). En effet, le mot station (עמודה) ne signifie autre chose que la prière; car il est dit (Pseau. CVI, 30.): *mais Pinhas se présenta* (ויעמוד) et fit justice (ויפלל (Talm.: *et pria)* [34]). Le même

---

31) Car un précepte exclut l'autre. Voy. la Préface.

32) *Raschi:* עשרהבטלנין של בית הכנסת *les dix oiseux de la Synagogue* et une ville où ne sont pas les *dix oiseux*, ne mérite pas le nom de ville, et ne peut pas avoir de Sanhedrin. — Voy. la *Théorie du Judaïsme.*

33) Les Talmudistes ont en usage d'altérer la Bible en la citant, et d'omettre toutes les citations qui viennent, d'une manière simple et naturelle, à l'appui de ce qu'ils veulent prouver. La citation à faire ici, était (Gen. XXI, 33.) où il s'agit réellement d'un lieu destiné par Abraham au culte de Dieu et qui était un bosquet (*lucus ἄλσος*) avant que des lieux pareils fussent défendus expressément par la loi.

34) Car le mot פלל eut dire *faire justice* aussi bien que *prier* et

Digitized by Google

R. Halbo disait aussi avoir entendu dire à Raf Hunna: celui qui sort de la Synagogue ne doit pas marcher à grands pas. Abaï dit: cette sentence regarde uniquement l'action de sortir *(de la Synagogue)*; car pour celle d'y aller[35]) il a été même ordonné de courir; car il est dit (Osée VI, 3.): *Nous nous hâterons* (נרד פח) *de connaître l'Eternel.* R. Zira dit: au commencement, lorsque je voyois que les rabbins couraient à la Pirka[36]) le samedi, je pensais: voila des rabbins qui violent le samedi; mais après avoir entendu que R. Tanhun disait avoir appris de la bouche de R. Jehochua, fils de Lévi, que toujours l'homme doit courir pour *(entendre)* les paroles de l'*Halaca*[37]) et cela même le samedi, car il est dit (Osée XI, 10.): *Ils marcheront après l'Eternel, il rugira comme un lion, etc.*[38]) moi aussi j'ai couru.

R. Zira dit: la récompense de la *Pirca* est la course[39]). Afaï dit: la récompense de l'Epouse *(ou du samedi qui précède la fête)* est la pression *(de la foule)*. Raba dit: la récompense d'une *leçon*[40]) est l'opinion. Raf Papa dit: la récompense de la maison de l'impureté[41]) *(ou du cimetière) est le silence.* Mar Sutra dit: la récompense du

---

a parole de Dieu doit être expliquée d'après toutes les significations de chaque mot, ainsi que nous l'avons demontré dans la Prèface.

35) A la lettre *pour y monter* עלה, car on disait toujours *monter* pour aller au temple ou à la résidence du roi.

36) פרקא *Section, Leçon* ou *Sermon* du samedi.

37) הלכה veut dire ici une Homélie rabbinique.

38) Voy. plus loin où il est dit יחדרו *trepide accourent.* En général il faut collationner le texte sacré avec les citations qu'en fait le Talmud autant de fois qu'on ne voit pas clairement sur quoi repose l'appliation d'un passage de la Bible. Ici p. ex. elle repose sur le mot יחדרו qui pourtant n'est pas cité.

39) C'est-à-dire: on mérite une récompense tout au-moins pour avoir couru.

40) שמעתא *leçon* ou *explication* du Talmud. L'action d'y assister nous mérite une récompense tout au-moins pour avoir tâché d'y concevoir quelque chose ou d'y acquérir une opinion arrêtée.

41) בי טמיא *maison d'impureté* ou *cimetière*, selon d'autres maison de deuil.

Digitized by Google

jeûne est l'aumône[42]). Raf Checheth dit: la récompense du deuil est le gémissement. Raf Ache dit: la récompense d'une maison de noces[43]) sont les paroles.

Raf Hunna dit: quiconque prie derrière la Synagogue doit être appelé impie; car il est dit (Pseau. XII, 9.): *tes méchans se promènent tout autour.* Raf Afaï dit: cette sentence n'est valable que pour celui qui ne tourne pas son visage vers la Synagogue[44]). Mais nous n'avons rien à dire contre celui qui tourne son visage vers la Synagogue. Lorsqu'un certain homme priait derrière une Synagogue sans tourner sa face vers elle, Elie passa par là, le vit, et comme il lui parut un marchand arabe il lui dit: c'est donc comme s'il y avait deux divinités que tu oses rester *(ainsi)* devant ton maître[45]). Il tira son épée et le tua.

Un certain disciple des rabbins disait à Raf Bibi, fils d'Afaï, (d'autres disent que Raf Bibi parla ainsi à Raf Nahman, fils d'Isaac) que signifient *(ces autres paroles du même* Pseau. XII, 9.): *les abjects sont élevés entre les fils des hommes*[46]). Il lui dit: ce sont des choses (*ou des*

---

42) Nous méritons une récompense pour l'aumône que l'on est accoutumé de distribuer le jour de jeûne.

43) בי הלולי *maison des louanges* ou *des Epithalames* où l'on avait coutume d'égayer les nouveaux mariés par des paroles pleines d'esprit et de gaieté.

44) C'est-à-dire: quiconque prie hors de la Synagogue et ne tourne pas le visage vers l'Orient où était le temple comme ceux qui sont dans la Synagogue, parait reconnaître par cet acte, un autre Dieu que le Dieu qu'ils adorent.

45) Cette explication qui est de Raschi me paraît très-forcée. Je propose de traduire: *et il prit la forme d'un marchand arabe et lui dit: c'est donc ainsi mon fils que tu oses rester devant ton maître?* Elie ne pouvait pas ignorer si cet homme était Arabe ou Juif, et son projet devait être de l'aborder à l'amiable et sans lui inspirer le moindre soupçon. Au surplus, nous verrons que les Talmudistes conforment exactement leurs règles de tolérance à cet exemple qui leur en a été donné par Elie. Les auteurs du Talmud de Jérusalem (Berac. 34. *a.*) applaudissent à l'homicide commis par Moïse et enseignent par là qu'il faut suivre son exemple toutes les fois qu'il s'agit d'un *idolâtre* ou d'un *non-Juif.*

46) Le Talmud aime à s'exercer sur les passages de la Bible qui présentent quelque difficulté et se tire d'embarras à son ordinaire, ou

Digitized by Google

prières) qui ont une place dans le lieu le plus élevé du monde (כרום) et dont les fils de l'homme font peu de cas (גלות). R. Johanan et R. Eleazar disent tous deux *(qu'il faut expliquer ce passage ainsi)*: Lorsqu'un homme a besoin de l'autre son visage change comme le *Kerum* (כרום); car il est dit (ib.) כרום גלות לבני אדם. Que veut dire: כרום גלות? Vint Raf Dimi et dit: il y a un oiseau dans les villes fortifiées de la mer dont le nom est *Kerum*, et lorsque le soleil paraît, il se change en plusieurs couleurs [47]. R. Ame et R. Ase s'accordent à dire tous deux, qu'un tel homme est comme s'il passait par les deux jugemens du feu et de l'eau; car il est dit (Pseau. LXVI, 12.): *Tu avais fait monter les hommes* (Talm.: *les créanciers) sur notre tête*, *et nous* (Talm.: *les débiteurs) étions entrés dans le feu et dans l'eau.*

R. Halbo disait avoir entendu dire à Raf Hunna: que l'homme soit toujours exact dans la prière de la *minha (ou de l'après-midi)*, car nous voyons qu'Elie ne fut exaucé que dans la prière de la *minha* selon ce qui est dit (I. Rois XXIII, 36. 37.): *et il arriva qu'au temps qu'on offrait l'oblation* (המנחה) *Elie s'approcha et dit, etc. exauce-moi,*

---

par un sophisme ou par un conte ridicule. Voyons le une fois pour toutes dans le verset dont il est question ici: סביב רשעים יתהלכון כרום גלות לבני אדם le mot qui embarrasse le plus dans ce passage c'est כרם. Je crois qu'il faut en chercher la signification dans l'Arabe כרם *honore et nobilitate superavit* et expliquer ce verset avec le précédent, ainsi: *Préserve-les à jamais de cet âge où les impies se promènent (avec orgueil) de toutes parts, et où l'on doit honorer les plus vils de tous les hommes.* Mais le Talmud trouve dans la première partie de ce verset *les impies qui se promènent autour de la Synagogue* et nous allons maintenant voir le reste de son explication. Le meilleur conseil à donner à ceux qui souhaitent pénétrer le véritable esprit des interprétations talmudiques c'est d'avoir recours, en pareils cas, et lorsqu'il s'agit d'une citation faite par fragmens, au passage même de la Bible qui forme le sujet de l'*Halaca.*

47) Le sens de tout le verset est donc selon cette interprétation: *les créanciers marchent autour de leurs débiteurs en tâchant de les humiler, couvrent de honte leurs visages.* Le Talmud ne peut pas manquer de partisans, car il se déclare pour ceux qui ne paient pas leurs dettes.

Digitized by Google

ô Eternel, exaucez-moi, etc. Exaucez-moi, afin que le feu descende de ciel; et *exauce-moi* afin qu'ils ne disent pas que ce sont des prestiges[48]). R. Johanan dit: *(il faut être exact)* aussi dans la prière des vêpres, car il est dit (Pseau. CXLI, 2.): *que ma prière soit adressée devant toi comme le parfum, et l'élévation de mes mains comme l'oblation des vêpres* (ערב). Raf Nahman, fils d'Isaac, dit: dans la prière du matin aussi, car il est dit (Pseau. V, 4.): *Eternel entends le matin* (בקר) *ma voix: le matin je me tournerai vers toi et je serai au guet.*

R. Halbo disait aussi avoir entendu dire à Raf Hunna: quiconque intervient à un banquet de mariage, et ne l'égaie pas, viole cinq *voix* (קולות); car il est dit (Jéré. XXXIII, 11.): *la voix de joie et la voix d'allégresse, la voix de l'époux et la voix de l'épouse*[49]), *et la voix de ceux qui disent: célébrez l'Eternel des armées.* Mais en cas qu'il l'égaie, quelle sera sa récompense? R. Jehochua, fils de Lévi, dit: il est digne de *(recevoir)* la loi qui a été donnée par cinq voix (קולות); car il est dit (Exod. XIX, 16 et 19.): *et le troisième jour au matin il y eut des voix* (קולות)[50]) *et des éclairs et une grosse nuée sur la montagne et la voix du cor*, etc. *et il arriva que la voix du cor*, etc., *et Dieu lui répondait par une voix.* Seulement comme cela[51])? et cependant il est écrit (ib. XX, 18.): *et tout le peuple voyait les voix* (כולות) etc. *Rép.:* les *(dernières)* voix sont les mêmes qui avaient précédé la promulgation de la loi[52]). R. Afhu dit: *(celui qui égaie les noces)* fait

---

48) Que ce miracle est un sortilége. Nous avons plusieurs fois remarqué que le Talmud est très-attentif à justifier chaque répétition de la Bible.

49) Le Talmud rapporte au banquet nuptial ce passage pour la seule raison qu'il y est dit: *la voix de l'époux et la voix de l'épouse.*

50) Le Talmud compte le pluriel קולות pour deux voix.

51) אינו *ce n'est pas ainsi*, nous voyons dit l'Halaca que la loi a été donnée par plus de cinq voix. Car il est écrit etc., mais le sens est ici interrogatif.

52) Avec la seule différence, selon Raschi, que la première fois les Juifs entendirent les cinq *voix* dont il est question, et que la seconde ils les virent aussi par un miracle.

Digitized by Google

comme s'il apportait un sacrifice d'action de grâces; car il est dit (Jér. ib.): *lorsqu'ils apportent des oblations d'action de grâces à la maison de l'Eternel.* Raf Nahman, fils d'Isaac, dit: il fait comme s'il restaurait une des ruines de Jérusalem, vu qu'il est dit (ib.): *car je ferai retourner la captivité de ce pays comme auparavant dit l'Eternel*[53]).

R. Halbo disait avoir entendu dire au même Raf Hunna: l'homme qui a la crainte du ciel est toujours exaucé dans ses paroles; car il est dit (Eccles. XII, 13.): *le but de tout le propos* (דבר הכל) *qui a été oui, c'est: crains Dieu*, etc. (Talm.: *toutes les paroles de celui qui craint Dieu sont exaucées*). Mais que veulent-elles dire (*les paroles qui suivent* (ib.) *immédiatement*)? *car c'est là le tout de l'homme* (Talm.: *car cet homme est tout*). R. Eleazar dit: le Saint, béni soit-il, veut dire par là que tout le monde n'a été créé qu'à cause de lui[54]). R. Abba, fils de Cohana, dit: il équivaut en valeur au monde entier (כולו). R. Siméon, fils d'Azaï, et selon d'autres R. Siméon, fils de Zoma, dit: le monde entier (כלו) n'a été créé que pour se conformer à ses ordres (*et à ses besoins*).

R. Halbo disait avoir entendu dire à Raf Hunna: quiconque sait que son prochain est accoutumé de le saluer, doit être le premier à le saluer[55]); car il est dit (Pseau. XXXIV, 15.): *Cherche la paix* (שלום) *et la poursuis* (Talm.: *cherche le salut* שלום *en saluant le premier*)[56]). Si le salué n'a pas répondu, il doit être appelé voleur, vu qu'il est dit (Esa. III, 14.): *car vous avez brûlé la vigne, et ce que vous*

---

53) Car nous avons déjà observé que le Talmud rapporte tout ce passage de Jérémie aux noces et pourquoi.

54) Cette fausse maxime est un des fondemens du Judaïsme en tant que les Juifs s'envisagent comme les seuls pieux du monde. Voy. dans la Préface ce que dit Maimonides sur les Théologiens et *Chabbath* 30. *b.*

55) Voy. St Paul aux Romains XII, 10.

56) Il y a beaucoup de passages dans le Talmud qui sont moraux dans leur teneur et immoraux dans leur application. Nous en verrons bientôt un autre exemple sur la défense de maudire un non-Juif, un Chrétien ou un Néophyte, ce qui revient au même.

Digitized by Google

avez ravi au pauvre (גזלה עני) *est dans vos maisons* (Talm.: *le vol de celui qui devait répondre* (עמה).

R. Johanan dit au nom de R. Jose: d'où sait-on que F. 7. a. le Saint, béni soit-il, prie? De ce qu'il est dit (Esa. LVI, 7.): *Je les introduirai sur la montagne de ma sainteté et les réjouirai dans la maison de ma prière.* Il n'est pas dit *de leur prière* (תפלתם) mais de *ma prière* (תפלתי) d'où il est manifeste que le Saint, béni soit-il, prie. Mais comment prie-t-il? Raf Zutra, fils de Tobie, dit au nom de Raf (qu'il prie ainsi): *qu'il soit agréable devant moi, que ma miséricorde dompte ma colère et que ma miséricorde enveloppe tous mes attributs, et que j'en agisse avec mes enfans selon l'attribut de ma miséricorde, et que j'entre à leur égard, au delà de la ligne du jugement*[57]). *Baraïtha.* R. Ismaël, fils d'Elicha, disait: j'entrai un jour, pour brûler de l'encens, dans la partie la plus intérieure du temple[58]), et je vis Actariel-Jah-Jehova[59]) des armées, qui était assis sur un trône élevé et sublime et qui me dit: Ismaël, mon fils, bénis-moi par une prière. Je lui dis: *qu'il soit agréable devant toi, que ta miséricorde dompte ton courroux, et que tes miséricordes enveloppent tes attributs, que tu en agisses avec tes enfans selon l'attribut de tes miséricordes et que tu entres à leur égard au delà de la ligne du jugement,*

---

57) Le Talmud se représente le Beth-din ou le tribunal du ciel comme un cercle au centre duquel Dieu est assis et dont les premières places ou les places les plus proches de lui sont réservées à la divine miséricorde et les secondes à la justice.

58) Car ce Rabbi était Souverain-Pontife.

59) אכתריאל וה יהוה la Cabale dit, *Maharcha* (voy. l'Ain Jacob) explique ainsi ce passage l'א du nom אכתר signifie אין סוף l'ה de l'arbre sephiritique (voy. Préface), כתר la première *Sephira* et les mots יה אל יהוה les trois noms ineffables, les trois personnes divines, les trois juges du Beth-din céleste. Voy. ce que nous avons noté plus haut sur le pluriel אלהים et sur le Saint-Esprit qui inspirait David; car le mystère de la Trinité reparaît plusieurs fois et sous différentes formes dans le Talmud. Observons en outre que le *Beth-din* que R. Ismaël vit dans le Saint des Saints, représentait à la lettre le Beth-din céleste; car Dieu était censé se tenir assis et juger sur le *propitiatoire* comme il est assis et juge dans le ciel.

Digitized by Google

et il me fit un signe d'approbation avec sa tête[60]). Nous pouvons déduire de là que même la prière d'un seul individu[61]) ne doit pas paraître de peu de prix à nos yeux. R. Eleazar dit au nom de R. Hanina: la prière d'un particulier ne doit être jamais de peu de prix à tes yeux; car deux grands furent bénis par deux idiots (*ou simples particuliers*) de leur temps, et leur bénédiction fut accomplie en eux. Ces deux grands furent David et Daniel. David fut béni par Arauna le Jébusien; car il est écrit (II. Sam. XXIV, 23.): et Arauna dit au roi: *que l'Eternel ton Dieu te soit favorable*, et Daniel fut béni à son tour par le roi Darius[62]); car il est écrit (vs. 17.): *ton Dieu lequel tu sers incessamment sera celui qui te délivrera.*

R. Johanan disait encore au nom de R. Jose: d'où savons-nous qu'on ne doit pas tâcher d'appaiser l'homme pendant qu'il est fâché? De ce qu'il est écrit (Exod. XXXIII, 14.): *mes faces iront et je te donnerai du repos*[63]). Le Saint, béni soit-il, a voulu dire par là à Moïse:

---

60) ונענע לי ראשו c'est ainsi que l'on trouve dans les éditions du Talmud qui n'ont pas été censurées, tandis qu'on lit dans les autres והודה על דברי *et il approuva mes paroles*, substitution froide et qui, sans rien changer au fond de la chose, nous cache un renseignement précieux sur l'origine du Talmud; car ce trait comme beaucoup d'autres a été emprunté aux poètes grecs et latins par les Talmudistes.

61) הדיוט *idiot*, ici *particulier*, parce qu'il est dit d'un grand-prêtre et cette signification se retrouve dans le grec ἴδιος d'où il dérive. L'histoire de deux idiots qui suit immédiatement dans l'Ain Jacob et que j'insère dans ma version, a été rayée dans plusieurs éditions du Talmud, par des Chrétiens, ou par des Juifs qui ont pris le mot הדיוט dans le sens injurieux qu'il conserve le plus ordinairement dans le Talmud. Je crois cependant que même dans cette addition il ne signifie qu'*un seul individu* par opposition aux dix hommes qui sont indispensables pour les prières publiques. Cependant les interprètes du Talmud et les rabbins postérieurs n'ont pas manqué de déduire de ce passage que les non-Juifs sont, tout au-moins, autant d'idiots, lors même qu'ils ne veulent que du bien aux Juifs.

62) Comme on ne peut pas dire que le roi Darius fut un simple particulier, il faut conclure que les Talmudistes le regardent comme un idiot.

63) Edzard compare ici avec beaucoup d'érudition les deux mots

Digitized by Google

attends-moi jusqu'à ce que mon visage courroucé soit passé et alors je te ferai grâce. Mais est-ce que le courroux a lieu devant le Saint, béni soit-il? Oui sans doute, car il est dit dans une *Baraïtha: Dieu se courrouce tous les jours* (Pseau. VII, 12.), et combien de temps dure son courroux? Un moment. Et combien de temps dure un moment? Une 58888 d'une heure est un moment: et il n'y a pas une créature qui ait pu concevoir cette heure (*ou ce moment*) si l'on en excepte Bileam l'impie, dont il est écrit (Nomb. XXIV, 16.): *celui qui sait la science du très-haut.* Or, donc celui qui n'a pas compris la science de sa bête (*ànesse*) aura-t-il pénétré la science du très-haut? (*non, pour sûr.*) Mais cela (*est dit*) pour nous apprendre qu'il savait seulement fixer l'heure où le Saint, béni soit-il, se fâche, et c'est justement ce que le Prophète dit aux Israélites (Mich. VI, 5.): *mon peuple, qu'il te souvienne, je te prie, quel conseil Balac roi de Moab avait pris*, etc. que veulent dire ces paroles (*du même verset*) *pour connaître les justices de Dieu.* R. Eleazar dit: (*elles signifient*) que le Saint, béni soit-il, parla ainsi aux Israélites: Reconnaissez combien de justice (*ou de miséricorde*) j'ai exercé envers vous; car je ne me suis pas fâché, au temps de Bileam l'impie; car, si par hasard je m'étais courroucé, il ne serait pas resté un seul ennemi des Israélites (*pas un seul Israélite*) qui eût pu se sauver par la fuite. Et cela justement s'accorde avec ce que dit Biléam à Balac (Nomb. XXIII, 8.): *mais comment le maudirai-je, si le Seigneur ne l'a pas maudit? Comment me fâcherai-je contre celui contre lequel Dieu ne se fâche pas?* et sert à nous apprendre que Dieu ne se courrouça pas dans ces jours là. Mais combien de temps dure sa colère (*lorsqu'il se fâche*)? Un moment. Et combien de temps dure un moment? R. Avin, et selon d'autres R. Avina, dit: autant qu'il faut pour dire רגע (*moment*). Et d'où savons-nous qu'il ne s'emporte que pour un moment? De ce qu'il est dit (Pseau. XXX, 6.): *car un mo-*

פנים *προσωπον* et démontre que les docteurs de la Synagogue ont rapporté le premier au mystère de la Trinité comme les théologiens catholiques l'ont fait du second.

Digitized by Google

ment en sa colère, une vie en sa faveur. Ou si tu veux, je peux dire: de cet autre verset (Esa. XXVI, 20.): *cache-toi pour un petit moment jusqu'à ce que l'indignation soit passée.* Mais quand s'emporte-t-il? Afaï dit: dans les trois premières heures du jour, lorsque la crête du coq devient blanche, et qu'il se tient sur un seul pied. Mais à chaque heure du jour il est accoutumé de se tenir ainsi. *Rép.:* Dans toutes les autres heures il a dans sa crête des lignes rougeâtres; mais dans ce moment (*où Dieu se fâche*) il n'y a pas de lignes rouges. Un Minéen ou *hérétique*[64])

---

64) מינא *hérétique* et dans éditions soumises à la censure צדוקי *Saducéen.* Le mot מינא signifie dans le Talmud:

1°. Un Manichéen ou un hérétique qui n'admet pas l'unité de Dieu. Voy. Talmud de Jérusal. *Berakoth C.* 9. et dans le commentaire.

2°. Les disciples de Tsadoc de Baiethos ou les Saducéens et les Karaïtes. Voy. Talmud Baby. *Rosch Hachana* 17. *a.* et dans le commentaire.

3°. Les Chrétiens parce qu'ils ont été dans l'origine des Juifs qui ont nié, selon les Talmudistes, l'unité de Dieu et la divinité de la *loi orale. Advoda Zara* 17. *a.* et 27. *b. Cabbath* 116. *b.*

Le Talmud de Jérusalem (Berac. 34. a.) rapporte les disputes qui s'élevaient entre les Juifs et les Chrétiens des premiers siècles de l'Eglise sur le mystère de la Trinité. Les derniers s'efforçaient de le prouver par les passages de la Bible où le *nom de Dieu* est employé au pluriel, et les premiers leur répondaient que la force de leur raisonnement était détruite par le *verbe* qui dans ces mêmes passages est au singulier. Il est à remarquer que ces passages servent aujourd'hui aux théologiens catholiques pour établir la même vérité, et que la teneur de ce même témoignage du Talmud de Jérusalem porte que les docteurs de la loi de ce temps pensaient comme les Chrétiens relativement au mystère de la Trinité, mais qu'ils n'osaient pas l'avouer en présence de leurs antagonistes. Au surplus il est certain que dans l'endroit du Talmud de Babylone dont nous nous occupons le mot *minéen* veut dire Chrétien, car la censure des Juifs a substitué à ce mot l'autre de צדוקי pour cacher un mystère qui ne se trouve pas révélé dans le Talmud, mais dans ses additions (*Tosaphoth*). Les auteurs de ce commentaire ont raisonné ainsi: Partout ailleurs où le Talmud parle du *minéen ou hérétique* ou juif baptisé, il commande non seulement de le maudire, mais aussi de l'exterminer, et sur quoi dirait-il ici le contraire? *C'est qu'il faut distinguer entre l'extermination qui vient de la main de Dieu, et celle qui vient de la main des hommes.* Le juste ou le Juif ne peut pas demander la première contre les Chrétiens, ou contre les Néophytes; mais il

Digitized by Google

qui demeurait dans le voisinage de R. Jehochua, fils de Lévi, le tourmentait souvent par des citations de la Bible. C'est pourquoi un jour il prit un coq, et l'ayant placé entre les pieds d'un lit il fixa ses yeux sur lui, dans l'intention que lorsque l'heure en question serait arrivée, il le maudirait. Mais lorsque l'heure arriva il s'était endormi. Il dit donc: je dois conclure de là que ce n'est pas l'usage de faire ainsi [65]), car il est écrit (Pseau. CXLV, 9.): *ses miséricordes sont sur toutes ses oeuvres*; et il est aussi écrit (Prov. XVII, 26.): *Il n'est pas bon de punir le juste* (Talm.: *il n'est pas bien que le juste punisse).* Voici une tradition au nom de R. Meïr: lorsque le soleil paraît et que les rois de l'Orient et de l'Occident placent leurs couronnes sur leurs têtes et se prosternent devant cet astre, le Saint, béni soit-il, se fâche tout de suite.

R. Johanan disait aussi au nom de R. Jose: il vaut mieux une seule componction dans le coeur de l'homme que maintes et maintes flagellations; car il est dit (Osée II, 7.): *Elle ira donc vers eux dont elle recherche l'amitié, etc. et elle dira je m'en irai et je retournerai à mon premier*

---

peut bien se rendre lui-même l'instrument de la seconde. Voy. le même commentaire Avoda Zara 4. *b.* et la note d'Edzard sur ce passage. Nous avons donc eu raison d'avancer dans notre Théorie que le Judaïsme empire de plus en plus et que les commentateurs du Talmud ont gâté le peu de passages moraux et tolérans qu'il contient.

65) Voici les termes du *Tosepheth: quoique les Minéens (les Chrétiens) et les traîtres (les Juifs baptisés) doivent être jetés (dans un puit, Avoda Zara 26. a. b.) et qu'il ne soit pas permis de les en retirer, cela s'entend par la main de l'homme et non par la main de Dieu, car ce n'est pas en usage de faire qu'ils soient punis, affligés et tués par la main de Dieu.* „Constans Talmudistarum sententia est, dit Edzard à ce sujet, haereticos (quos *minim* vocant quibusque etiam Christianos adnumerant) itemque Judaeos conversos, eosque qui opes Judaeorum produnt magistratui christiano aut gentili, non modo facultatibus suis sed et vita recte privari si in Judaei facultate sit id ipsum citra periculum efficere. Imo opus meritorium hoc esse contendunt.“ Edzard a tort de séparer ici les Chrétiens des Néophytes, tandis que ces deux noms sont synonymes, et de dire qu'un Juif croit faire une oeuvre méritoire en le tuant, tandis que c'est pour lui un précepte de le faire. — Voy. les *préceptes affirmatifs* et *négatifs* dans la Préface.

Digitized by Google

mari; car alors j'étais mieux que je ne suis maintenant (Talm.: *l'âme fera comme une femme de mauvaise vie qui change de conduite lorsque ses compagnons de débauche ne veulent plus d'elle*). Et Risch Lakisch dit: elle vaut mieux qu'une flagellation de cent coups; car il est dit (Prov. XVII, 10.): *la répréhension se fait mieux sentir à l'homme prudent que cent coups au fou.*

R. Johanan disait en outre au nom de R. Jose: Moïse demanda au Saint, béni soit-il, trois choses, qui lui furent accordées. Il demanda que la *Chekina* demeurât sur Israël, et il lui fut accordé; car il est dit (Exod. XXXIII, 16.): *ne sera-ce pas quand tu marcheras avec nous?* Il demanda que la Chekina ne demeurât pas sur les peuples du monde (sur les non-Juifs), et il lui fut accordé; car il est dit (ib.): *et alors moi et ton peuple nous serons dignes d'admiration plus que tous les peuples qui sont sur la terre.* Il demanda de connaître les voies du Saint, béni soit-il, et il lui fut accordé; car il est dit (ib. vs. 13.): *maintenant, je te prie, fais-moi connaître tes voies.* Moïse parla ainsi en présence (*de Dieu*): Seigneur du monde, pourquoi un juste est-il heureux, et un autre n'*est-il pas malheureux?* et pourquoi un impie est-il heureux et un autre est-il malheureux? Il lui répondit: O Moïse, le juste qui est heureux est fils d'un autre juste, et le juste qui est malheureux est fils d'un impie. (*De même*) l'impie qui est heureux est fils d'un juste, et l'impie malheureux est fils d'un autre impie [66]. Mar (dit donc) [67]: *le juste heureux est fils d'un autre juste et le juste malheureux est fils d'un impie.* N'est-ce pas? Voilà cependant qu'il est écrit (Exod. XXXIV, 7.): *Je punis l'iniquité des pères sur les enfans.* Et il est aussi écrit (Deut. XXIV, 16.): *on ne fera point mourir*

---

66) La ressemblance qui se trouve entre cette Agada et celle du Koran Sura XVIII, 76—84. démontre que des Talmudistes ont présidé à la rédaction de ce code.

67) Mar, c'est-à-dire, le même R. Johanan qui a parlé jusqu'ici. En d'autres termes *notre docteur s'est servi de cette manière de s'exprimer.*

Digitized by Google

les enfans pour les pères[68]). Or, il est vrai que noüs avons dit dans la Baraïtha que ces deux textes paraissent se contredire, mais nous avons aussi répondu que cela ne constitue pas une difficulté; car l'un est pour ceux qui imitent les oeuvres de leurs pères, et l'autre pour ceux qui n'imitent pas les oeuvres de leurs pères[69]). C'est pourquoi Dieu a dû dire à Moïse que le juste heureux est un juste parfait *(accompli)*, et que le juste malheureux n'est pas un juste parfait. *(Et de même)* que l'impie heureux n'est pas un impie achevé, et que l'impie malheureux est un impie achevé. Mais *(tout cela)* ne concorde pas avec l'avis de R. Meïr, qui dit: deux choses seulement furent accordées à Moïse; la troisième ne lui fut pas accordée; car il est dit (Exod. XXXIII, 19.): *Je ferai grâce à qui je ferai grâce*, quoiqu'il n'en soit pas digne, *et j'aurai compassion de celui de qui j'aurai compassion* quoiqu'il n'ait pas de mérite. Dieu lui dit en outre (ib. vs. 20.): *tu ne pourras pas voir mes faces.* Sur quoi une tradition porte au nom de R. Jehochua, fils de Korha: c'est ainsi que le Saint, béni soit-il, parle à Moïse: lorsque moi, j'ai voulu *(te montrer mes faces)* tu n'as pas voulu (les voir) (Exod. III, 2 et 6.)[70]). Maintenant que tu voudrais (les voir) moi je ne veux pas (te les montrer). Mais cela n'est

---

68) Passages qui paraissent contradictoires et qui détruisent en partie la sentence de R. Johanan.

69) Dieu nous punit ou nous récompense toujours selon notre propre conduite et non selon la conduite de nos pères.

70) Lorsque j'ai voulu te montrer ma gloire *dans une flamme de feu* qui était au milieu d'un buisson, tu cachas ton visage. On voit par là que les Talmudistes reconnaissent que *l'Ange de Dieu* מלאך יהוה, qui parla à Moïse dans la vision du feu, était Dieu lui-même, ou tout ce que l'homme peut voir de la gloire de Dieu. Les docteurs de la Synagogne s'accordent à admettre un ange qui surpasse en autorité tous les autres et qui est appelé מטטרון Metatron ou Conducteur — מלאך פניו Ange des faces de Dieu — מלאך הברית *Ange de l'alliance* — מלאך הגואל Ange rédemteur — אדני Adonaï — אלהים Elohim — אל El — יהוה Jehova etc., ce qui prouve encore une fois que dans la Ghémara ainsi que dans les autres livres rabbiniques on rencontre des renseignemens très-précis sur le mystère de la Trinité. Voy. Edzard.

Digitized by Google

pas d'accord avec ce que R. Samuel, fils de Nahmani, disait avoir entendu dire à R. Jonathan, car R. Samuel, fils de Nahmani, disait avoir entendu dire à R. Jonathan: qu'en récompense de trois bonnes actions, Moïse mérita trois faveurs: en récompense de ce qu'il cacha son visage (ib. vs. 6.) il mérita que son visage devînt rayonnant (Exod. XXXIV, 29. 30. 35.). En récompense de ce qu'il fut craintif (ib. III, 6.) il mérita que l'on fût en crainte de s'approcher de lui (ib. XXXIV, 30.), en récompence enfin de ce qu'il ne voulut pas regarder (ib. III, 6.) il mérita de voir la forme de Dieu (Nomb. XII, 8.). *Rép.:* Mais il suit immédiatement (Exod. XXXIII, 23.): *Puis je retirerai ma main et tu me verras par derrière* (Talm.: *il ne vit pas la forme de Dieu par devant, mais il la vit par derrière).* Raf Hanna, fils de Bisna, disait avoir entendu dire à R. Siméon Hasida: cela est dit, pour nous apprendre que le Saint, béni soit-il, montra à Moïse le noeud (qui noue par derrière) ses *Tephillin.*

R. Johanan disait aussi au nom de R. Jose: chaque parole qui sort de la bouche du Saint, béni soit-il, pour le bien, n'est pas rétractée, lors même qu'elle est conditionnelle. D'où le savons nous? De Moïse notre docteur; car il est dit (Deut. IX, 14.): *Laisse-moi, etc. et je te ferai devenir une nation plus grande que celle-ci:* or, quoique Moïse, en suppliant la divine miséricorde de ne point faire cela, suspendît *(l'effet de)* cette promesse, elle fut cependant accomplie dans sa semence; car il est dit (I. Chron. XXIII, 15. 17.): *les enfans de Moïse furent Guasra et Eliéser, et quant aux enfans d'Eliéser, Rehabia fut le premier* (הראש), etc. *et les enfans de Rehabia multiplièrent merveilleusement* (רבו למעלה) etc., et Raf Jose enseigne qu'ils multiplièrent au de là למעלה de soixante myriades (רבוא) ce qui se déduit de רביה, רביה *(c'est-à-dire, du mot* רבו *répété dans deux passages);* car il est écrit une fois (ib. vs. 11.): *ils se multiplièrent* (רבו) *prodigieusement,* et il est aussi écrit une autre fois (Exod. I, 7.): *et les enfans d'Israël foisonnèrent et crurent en grande abondance et multiplièrent* (וירבו).

F. 7. b. R. Johanan disait au nom de R. Siméon, fils de Jo-

haï [71]): depuis que le Saint, béni soit-il, a créé le monde, il n'y a pas eu un homme qui ait donné au Saint, béni soit-il, le nom de אדון *(juge)* jusqu'à ce qu'Abraham vînt, et l'appelât אדון; car il est dit (Gen. XV, 8.): *Seigneur* (אדני) *Eternel à quoi connaîtrai-je que je la possèderai* [72]*)?* Raf dit: Daniel lui-même n'a été exaucé qu'à cause d'Abraham; car il est dit (Dan. IX, 17.): *Ecoute donc maintenant, ô notre Dieu, la requête de ton serviteur et ses supplications, et, pour l'amour du Seigneur,* (אדני) *fais reluire ta face sur ton sanctuaire désolé.* Il devait dire pour *l'amour de toi* (למענך) *(cela signifie donc) pour l'amour d'Abraham qui a été le premier à te nommer* (אדך).

R. Johanan disait en outre au nom de R. Siméon, fils de Johaï: d'où savons-nous qu'il ne faut pas tâcher d'appaiser un homme au moment qu'il se fâche? De ce qu'il est dit (Exod. XXXIV, 14.): *mes faces passeront* (Talm.: *mon courroux passera) et je t'accorderai le repos.*

R. Johanan disait encore au nom de R. Siméon, fils de Johaï: depuis que le Saint, béni soit-il, a créé le monde, il n'y a pas eu un homme qui ait célébré (הודה) le Saint, béni soit-il, jusqu'à ce que Lea vînt et le célébrât (הודתו); car il est dit (Gen. XXIX, 35.): *cette fois je louerai* (אודה) *l'Eternel* (Talm.: *parce qu'elle avait enfanté Juda* (יהודה). Et que penser de *Ruben* (ראובן)*?* R. Eleazar dit: Lea *(en lui imposant ce nom)* raisonna ainsi: voyez (ראו) quelle différence entre mon fils (בני) et le fils (בן) de mon beau-père! En effet, quoique (*Esaü*) fils de mon beau-père vendit de bon gré sa primogéniture; car il est écrit (Gen. XXV, 33.): *ainsi il vendit son droit d'aînesse à Jacob.*

---

71) Le même qui a composé le Zohar selon l'opinion communément reçue parmi les rabbins.

72) La mémoire des Talmudistes est ici en défaut; car le nom Adonaï paraît pour la première fois dans le 2. verset de ce même chapitre. Dans toutes les éditions du Talmud que j'ai sous les yeux, on a substitué le nom השם au nom Adonaï par la raison que les mêmes Talmudistes évitent, autant que possible, de prononcer les noms qui désignent les trois personnes divines ou le Beth-din céleste.

Digitized by Google

Voyez nonobstant cela ce qui est aussi écrit de lui (ib. XXVII, 41.): *Et Esaü eut en haine Jacob*, et plus haut (vs. 36.): *et il dit: n'est-ce pas avec raison qu'on a appelé son nom Jacob? car il m'a déjà supplanté deux fois, etc.* Mais mon fils, quoique ce fût malgré lui que Joseph lui prit la primogéniture; car il est écrit (I. Chron. V, 1.): *mais après qu'il eut souillé le lit de son père, son droit d'ainesse fut donné à Joseph*, nonobstant cela il ne lui en voulut pas; car il est écrit (Gen. XXXVII, 21.): *mais Ruben entendit cela et le délivra de leurs mains*[73]. Et le nom *Ruth* (רות) que signifie-t-il? R. Johanan dit que Ruth fut trouvée digne que d'elle sortît David qui arrosa ou enivra (רוה) le Saint, béni soit-il, de ses cantiques et de ses louanges. Mais d'où savons-nous que le nom influence (*les actions humaines*)? R. Eleazar dit: de ce qu'il est dit dans l'Ecriture (Pseau. XLVI, 9.): *venez, contemplez les faits de l'Eternel qui fait des dégâts* (שמות) *sur la terre.* Ne lisez pas *chammoth* (*dégâts*) mais *Chemoth* (*noms*) (Talm.: *c'est Dieu qui impose les noms sur la terre, selon qu'il prévoit les actions des hommes*).

R. Johanan disait encore au nom de R. Siméon, fils Johaï: une progéniture perfide est plus insupportable dans la maison de l'homme que la guerre de Gog et Magog[74]; car il est dit (Pseau. III, 1.): *Pseaume de David au sujet de sa fuite de devant Absalon son fils*, et il est écrit immédiatement après (ib. vs. 2.): *O Eternel, combien se sont multipliés ceux qui me pressent! beaucoup de gens s'élèvent contre moi;* pendant qu'au sujet de la guerre de Gog et Magog il est écrit (Pseau. II, 1.): *Pourquoi se mutinent les nations, et pourquoi les peuples projettent-ils des choses qui ne leur réussiront pas?* et on ne trouve pas écrit: *combien se sont multipliés ceux qui me pres-*

---

73) Nous pouvons conclure de cette histoire que les dépositaires de la tradition ne respectent jamais l'ordre chronologique des évènemens et qu'ils rendent raison des *hysteron-proterons* en ayant recours à l'esprit de prophétie de ceux dont ils content les exploits.

74) Voy. Gen. X, 2. Ezéch. XXXVIII, 2. XXXIX, 6. Koran, Sura XVIII, 94—99. XXI, 96.

Digitized by Google

sent[75]. (*Mais à propos du verset*) *Pseaume de David au sujet de sa fuite de devant Absalon son fils*, pourquoi dit-on *cantique* (מזמור) de David lorsqu'il fallait dire plutôt lamentation (קינה) de David? R. Siméon, fils d'Abisalon, dit: cela s'explique par une similitude[76]. La chose se passe ici comme avec un homme qui a laissé sortir une obligation de payer une dette sous son nom et qui en est triste avant de s'en être débarrassé; mais aussitôt qu'il s'en est débarrassé il s'en réjouit. De même David, en entendant que le Saint, béni soit-il, lui disait (II. Sam. XII, 11.): *voici je m'en vais faire sortir de ta propre maison un mal contre toi*, en fut affligé, car peut-être, disait-il (*l'instrument de ce malheur*) sera un domestique (עבד) ou un bâtard (ממזר) qui n'aura pas pitié de moi[77]; mais lorsqu'il vit que c'était Absalon, il s'en consola, et c'est pourquoi il dit *cantique* ou *Pseaume* (מזמור).

R. Johanan disait encore au nom de R. Siméon, fils de Johaï: il est permis d'entrer en lice avec des impies dans ce monde; car il est dit (Prov. XXVIII, 4.): *ceux qui abandonnent la loi louent le méchant, mais ceux qui gardent la loi leur font la guerre.* Dans le même sens une Baraïtha nous apprend que R. Dostaï, fils de Matun, disait: il est permis d'entrer en lice avec les impies dans ce monde; car il est dit: *ceux qui abandonnent la loi louent l'impie*, etc. Mais c'est peut-être pour empêcher l'homme d'être impie[78]) que l'on doit dire ainsi; car il est écrit (Pseau. XXXVII, 1.): *ne te dépite point à cause des gens malins, ne sois point jaloux* (תקנא) *de ceux qui s'adonnent à la perversité. Rép.:* C'est ainsi que pourrait l'en-

---

75) En peu de mots David se plaint plus amèrement de la guerre d'Absalon son fils que de celle de Gog et Magog ce qui prouve *qu'une progéniture perfide*, etc.

76) משל par une similitude, par un exemple, par une parabole.

77) Dans le cours de notre version nous rencontrerons plusieurs traits de la haine et du mépris que les Juifs ressentent pour les *esclaves* et pour les *fils illégitimes*.

78) C'est-à-dire, pour l'effrayer par l'idée qu'il trouvera par tout un parti d'opposition.

Digitized by Google

tendre quiconque a des remords dans son coeur; mais (*le véritable sens de ce verset est*) „*ne te dépite point à cause des gens malins pour être comme les gens malins, et ne sois pas jaloux de ceux qui s'adonnent à la perversité pour être comme ceux qui s'adonnent à la perversité;*" car il est dit aussi (Prov. XXXIII, 17.): *que ton coeur ne porte pas envie* (קנא) *aux pécheurs*; *mais à ceux qui craignent Dieu tous les jours*[79]. Mais est-ce véritablement ainsi? Cependant R. Isaac dit: si tu vois l'impie dans un moment qui lui est favorable, n'entre pas en contestation avec lui; car il est dit (Pseau. X, 5.): *ses voies enfantent des douleurs* (Talm.: *prospèrent*) *en tout temps* et non seulement cela, mais il n'est pas sujet (*en ce moment*) au jugement de Dieu; car il est dit (ib.): *tes jugemens sont éloignés de devant lui.* Et non seulement cela, mais il triomphe aussi de ses adversaires; car il est dit (ib): *il souffle contre tous ses adversaires. Rép.:* Cela ne constitue pas une contradiction (*entre la sentence de R. Johanan et celle de R. Isaac*), car le dernier parle des choses qui nous regardent nous-mêmes, et le premier des choses qui regardent Dieu. Et si tu veux, je peux dire que l'une et l'autre sentence parlent des choses qui regardent Dieu, et que, par conséquent, il n'y a pas de contradiction, car la seconde (*doit être appliquée*) à un impie qui se trouve dans un moment qui lui est favorable, et la première à un impie dans un moment qui ne lui est pas favorable. Et si tu veux, je peux dire aussi que l'une et l'autre sentence se rapportent à un impie qui se trouve dans un moment qui lui est favorable, et qu'il n'y a pas de contradiction, car l'une (*s'applique*) à un juste parfait, et l'autre à un juste qui n'est pas parfait[80]; car Raf Hunna dit: que veut-il dire, ce qui est écrit (Hab. I, 13.): *Pour-*

---

79) En d'autres termes le mot קנא ne signifie point tenir tête aux impies, mais imiter leur conduite. C'est pourquoi le passage du Pseaume XXXVII, 1. ne détruit pas la sentence de R. Johanan et de la Baraïtha.

80) Les Juifs ont toujours su tirer parti de cette doctrine qui leur enseigne à épier le moment où ils peuvent ruiner un adversaire ou un hérétique.

Digitized by Google

quoi regardes-tu les perfides et te tais-tu quand le méchant dévore celui qui est plus juste que lui? Est-il donc vrai que le méchant dévore le juste? Et cependant il est écrit (Pseau. XXXVII, 33.): *l'Eternel ne l'abandonnera point en ses mains.* Et il est aussi écrit (Prov. XII, 21.): *on ne fera pas d'outrages au juste. Rép.:* Il dévore celui qui est plus juste que lui; mais il ne dévore pas le juste parfait. Et si tu veux, je peux dire que dans un moment qui lui est favorable c'est une autre chose [81]).

R. Johanan disait aussi au nom de R. Siméon, fils de Johaï: quiconque fixe un lieu déterminé pour sa prière, voit tomber ses ennemis sous lui; car il est dit (II. Sam. VII, 10.): *J'ai établi un lieu à mon peuple d'Israël et je l'ai planté afin qu'il habite chez lui et qu'il ne soit plus troublé, de sorte que les iniques ne les affligeront plus comme ils l'ont fait du commencement.* Raf Hunna objecte là-dessus qu'il est écrit ici *pour l'affliger* (לענותו) et qu'il est écrit ailleurs (I. Chron. XVII, 9.): *pour le consumer* (לכלותו) [82]). *Réponse.* Au commencement *pour l'affliger* et à la fin *pour le consumer* [83]).

R. Johanan disait enfin au nom de R. Siméon, fils de Johaï: le service de la loi est plus méritoire que son étude [84]); car il est dit (II. Rois III, 11.): *Est-il ici Elisa, fils de Saphat, qui versait* (יצק) *de l'eau sur les mains d'Elie?* on ne dit pas qu'il *apprenait* (למד) (*d'Elie*), mais qu'il *versait* (יצק) (*de l'eau sur les mains d'Elie*) pour nous enseigner que le service est plus méritoire que l'étude.

---

81) C'est-à-dire: que l'impie ne dévore le juste que lorsque tout lui sourit.

82) Dans le texte sacré il n'est pas écrit לכלות mais לבלות. Le Talmud contient quelquefois des variantes de la Bible qui ne se retrouvent nulle autre part.

83) C'est-à-dire: Dieu avait décrété d'abord qu'Israël ne serait pas affligé, mais ensuite il statua qu'il serait affligé à cause de ses péchés, mais qu'il ne serait pas anéanti.

84) C'est-à-dire: le disciple qui sert son rabbin a plus de mérite que celui qui étudie la loi. Les deux grands pivots sur lesquels tournent ordinairement les discussions talmudiques sont l'étude de la loi et l'autorité illimitée de ceux qui l'enseignent.

Digitized by Google

R. Isaac disait à Raf Nahmann: quelle raison a Mar (*ou notre docteur as-tu*) de ne point venir à la Synagogue pour prier? Il lui répondit: je ne peux pas. L'autre lui dit: Mar devrait au moins rassembler auprès de lui dix personnes pour prier. Il lui dit: c'est une chose trop difficile pour moi. Alors Mar devrait dire à l'Apôtre de la Synagogue [85]) de venir avertir Mar du temps où la Synagogue fait sa prière. Il lui dit: pourquoi tout cela? L'autre reprit: parce que R. Johanan disait au nom de R. Si-
F. 8. a méon, fils de Johaï: que signifie-ce qui se trouve écrit (Pseau. LXIX, 14.): *Mais pour moi, ma prière s'adresse à toi au temps de ton bon plaisir.* Quand est-ce le temps du bon plaisir (*de Dieu*)? au moment que la Synagogue prie. R. Jose, fils de R. Hanina, dit que cela peut être prouvé par ce passage (Esa. XLIX, 8.): *Ainsi a dit l'Eternel: je t'ai exaucé au temps de la bienveillance.* Et R. Aha, fils de R. Hanina, dit que par cet autre (Job. XXXVI, 5.): *voilà que Dieu est fort* (כביר) *et ne dédaigne personne* (Talm.: *Dieu ne dédaigne pas les prières du nombre* (כביר) *ou d'une nombreuse société*) [86]). Et il est aussi écrit (Pseau. LV, 19.): *Il délivrera en paix mon âme de ceux qui tombent sur moi, lorsqu'avec beaucoup de monde seront contre moi* (ברבים היו עמדי) (Talm.: *lorsque plusieurs seront avec moi pour prier*). La Baraïtha nous apprend dans le même sens, que R. Nathan disait: d'où savons-nous que le Saint, béni soit-il, ne dédaigne pas les prières de plusieurs? De ce qu'il est dit (Job. ib.): *Voilà que Dieu ne dédaigne pas le nombre* (כביר). Et de ce qu'il est écrit (Pseau. ib.): *il rachètera par la paix* (בשלום) *mon âme, et mon prochain* (מקרב לי) etc. Le Saint, béni soit-il, veut dire par là: *quiconque est occupé dans la loi et dans les oeuvres de miséricorde* (בשלום) *et prie avec la*

---

85) לשוח צבור Apôtre, Envoyé ou Ministre de la Synagogue, homme qui est sous les ordres des Prêtres et des Lévites.

86) Car dans le texte est ולא et dans le Talmud לא sans vav, variante qui change le sens du verset. Les Talmudistes ont souvent altéré le texte même de la Bible pour faire passer leurs subtilités comme parole de Dieu.

Digitized by Google

Synagogue (ברבים) *je lui compte cela comme s'il m'avait délivré moi-même* (נפשי) *et mes enfans* (*les Juifs* מקרב) *des peuples du monde*[87]). Risch Lakisch dit: quiconque a une Synagogue dans sa ville et n'y va pas pour prier, doit être appelé mauvais voisin; car il est dit (Jér. XII, 14.): *Ainsi a dit l'Eternel contre tous mes mauvais voisins qui mettent la main sur l'héritage qui j'ai fait hériter à mon peuple d'Israël, voici je vais les arracher de leur pays.* Et non seulement cela; mais il est cause de l'exil de Dieu et de celui de ses enfans; car il est dit (ib.): *voici je vais les arracher de leur pays, et j'arracherai la maison de Juda du milieu d'eux.*

Lorsqu'on disait à R. Johanan qu'il y avait des vieillards d'un âge très-avancé à Babylone, il en fut étonné et dit: Il est écrit (Deut. XI, 21.): *Afin que vos jours et les jours de vos enfans soient multipliés sur la terre* (de Palestine). Mais on n'y a pas ajouté que même hors de la terre de Palestine (*cela doit avoir lieu*) cependant lorsqu'on lui fit observer que *(ces vieillards)* prévenaient (le jour) pour aller à la Synagogue, et y restaient jusqu'à la nuit avancée, il dit: c'est justement ce qui leur a produit ce bien, selon ce que disait R. Josua, fils de Lévi, à ses enfans: prévenez *(le matin)* et retardez *(le soir)* lorsqu'il s'agit de fréquenter la Synagogue; car c'est ainsi que vous prolongerez la vie. R. Aha, fils de R. Hanina, disait: c'est justement ce que signifie le verset (Prov. VIII, 34.): *heureux l'homme qui m'écoute pour veiller à mes portes chaque jour, et pour garder les pôteaux de mes huis*, vu qu'il est aussi écrit immédiatement après (vs. 35.): *car celui qui me trouve trouvera la vie.* Sur quoi Raf Hasda disait: l'homme doit toujours entrer deux portes dans la Synagogue. Il pourrait te venir dans l'esprit qu'il doit en-

---

87) Car selon les Talmudistes la *Chekina* ou la *Divine Majesté* a été exilée avec les Juifs et ne peut pas se délivrer de l'exil elle-même. „Quam impiam vocem nemo non detestabitur qui vel minima divini nominis reverentia tangitur, agnoscetque, Talmud Judaicum non traditiones Mosis ex monte Sinai referre sed diabolica commenta et absurdissima mendacia pirare.“ *Edzard.*

Digitized by Google

trer deux portes *(à la rigueur des termes).* Mais cela veut dire *(qu'il entre)* une mesure de deux portes[88]) et qu'après il prie: *(Il est écrit)* (Pseau. XXXIV, 6.) *sur cela chaque pieux doit te supplier au temps qu'on peut te trouver* (Talm.: *au temps qui est propice pour trouver ce que l'on demande* (עת מצוא). R. Hanina dit: *(ce qu'on doit demander)* au temps qui est fort propice pour l'obtenir, c'est une (bonne) femme; car il est dit (Prov. XVIII, 22.): *celui qui a trouvé* (מצא) *une femme, a trouvé le bien.* Lorsqu'en Occident quelqu'un prenait une femme *(se mariait)* on lui disait ainsi: מצא או מוצא *(a-t-il trouvé ou est-il trouvant)*[89])? On lui disait מצא parce qu'il est écrit (ib.): *qui a trouvé* (מצא) *une femme a trouvé* (מצא) *le bien et a obtenu faveur de Dieu.* On lui disait מוצא parce qu'il est écrit (Eccles. VII, 26.): *moi je trouve* (מוצא) *que c'est une chose bien plus amère que la mort, qu'une femme qui a des piéges et des filets dans le coeur*, etc. R. Nathan dit: *(ce qu'on doit demander)* au temps qui est propice pour l'obtenir c'est la loi; car il est dit (Prov. VIII, 35.): *car celui qui me trouve, trouve la vie, etc.* Raf Nahman, fils d'Isaac, dit *(ce qu'on doit demander)* au temps qui est propice pour l'obtenir c'est la mort; car il est dit (Pseau. LXVIII, 21.): *Les issues* (תוצאות)[90]) *pour la mort.* La

---

88) *Raschi: il ne doit pas s'arrêter à la porte mais entrer huit coudées au delà.* Je conjecture que l'expression *entrer deux portes* a été trouvée pour justifier la répétition *mes portes et mes pôteaux* du passage Prov. VIII, 34. tandis que dans les Synagogues il n'y a d'ordinaire qu'une porte seulement. D'après le *Tosepheth* cette même expression veut dire qu'il faut faire une petite pause entre l'entrée dans la Synagogue et la prière.

89) En fesant allusion à deux versets de la Bible où on parle des femmes et comme celui où il est question d'une bonne femme se sert du verbe מצא *a trouvé* au passé et que l'autre où l'on parle d'une mauvaise femme contient le même verbe au participe מוצא *est-il trouvant*, en disant au nouveau marié מצא או מוצא on lui demandait s'il avait rencontré une bonne ou une mauvaise femme et dans un sens plus rigoureux encore, s'il avait trouvé ou non dans sa femme les *marques de la virginité*, comme nous les verrons autre part.

90) Car le mot תוצאות de ce passage, disent les Talmudistes,

Digitized by Google

Baraïtha aussi dit dans le même sens: neuf cent trente espèces de mort ont été créés dans le monde; car il est dit (ib.): *et pour la mort les issues* (הוצאות) et en prenant ce mot (הוצאות) par Ghematriam *(ou d'après la valeur numérique des lettres)* il constitue ce nombre. Le plus dur de tous ces genres de morts est l'angine[91]) et le plus doux de tous, est le baiser. L'angine ressemble à une épine dans une toison de laine qui tombe derrière le dos[92]). Il y en a qui disent qu'elle est comme des cables dans un trou aussi étroit que l'esophage. Mais la mort du baiser ressemble a celui qui retire un cheveu du lait. R. Johanan dit: *(ce qu'on doit demander)* au temps qui est le plus favorable pour l'obtenir, c'est la sépulture. R. Hanina dit: comment le prouver? Par le verset (Job. III, 22.): *Ils sont ravis de joie jusqu'à l'allégresse, ils se réjouissent lorsqu'ils ont trouvé* (ימצאו) *le tombeau.* Rabba, fils de Raf Chila, dit: cela concorde avec ce que disent les hommes: on doit implorer la paix de la divine miséricorde jusqu'à la dernière bêche *(de terre qui couvre le tombeau).* Mar Sutra dit: *(ce qu'on doit demander)* dans un temps qui est propice pour l'obtenir, c'est la maison de la chaise *(le lieu d'aisance)*[93]) et on dit en Occident que cette opinion de Mar Sutra est préférable à toutes les autres[94]).

Rava disait à Raphram, fils de Papa: que Mar nous

---

ressemble en quelque manière dans le son au mot מצוא du Pseaume XXXII, 6. — Nous avons donc en raison de dire dans notre Théorie que les citations du Talmud ne sont souvent fondées que sur une simple ressemblance de sons.

91) *Raschi:* אישטראנגולמנט *étranglement.*

92) *Raschi:* lorsque l'homme l'en retire avec force et la jette derrière son dos.

93) בית הכמא *lieu d'aisance, latrines,* un des lieux communs qui ont fourni les plus de matière à l'éloquence des Talmudistes comme nous le verrons malheureusement trop souvent.

94) *Raschi: car comme Babel était au milieu des eaux, on ne pouvait pas y faire des trous pour y décharger son ventre, mais on était obligé d'aller trop loin, ce qui est fort incommode.* Admirons la profondeur de ces remarques judicieuses.

Digitized by Google

dise une de ces choses excellentes que tu es accoutumé[95]) de dire au nom de Raf Hasda, et qui sont relatives à la Synagogue. Il lui dit: c'est ainsi que disait Raf Hasda: que veut-il dire ce qui se trouve écrit (Pseau. LXXXVII, 2.): *L'Eternel aime les portes de Sion, plus que tous les tabernacles de Jacob?* Que Dieu aime plus les portes qui ont pour étiquette l'Halaca[96]) que les Synagogues et les écoles, et cela concorde avec ce que disait R. Hija, fils d'Ame, au nom d'Ula, depuis le jour que le sanctuaire a été dévasté il ne reste au Saint, béni soit-il, dans le monde que quatre coudées d'Halaca[97]). Sur quoi Afaï disait: au commencement j'étudiais dans la maison et priais dans la Synagogue; mais après avoir entendu que R. Hija, fils d'Ame, disait au nom d'Ula: *depuis que le sanctuaire a été détruit il ne reste au Saint, béni soit-il, que quatre coudées d'Halaca dans le monde*; je n'ai plus prié que dans le lieu où j'étais accoutumé d'étudier. Quoique R. Ame et R. Asa eussent treize Synagogues à Tibériade, ils n'avaient l'habitude de prier qu'entre les colonnes où ils étudiaient[98]).

R. Hija disait encore au nom d'Ula: celui qui retire quelque avantage de son propre travail *(sur l'Halaca)*, est préférable à celui qui craint le ciel; car voici ce qui est écrit par rapport à celui qui craint le ciel (Pseau. CXII, 1.): *bien-heureux est l'homme qui craint Dieu*, et voici ce qui est écrit relativement à celui qui tire quelque fruit de son propre travail (Pseau. CXXVIII, 2.): *car tu mange-*

---

95) Le Talmud mêle ici la troisième personne avec la seconde et je suis son exemple.

96) המצויינים *marquées ayant pour enseigne*, mot qui ressemble par le son à ציון (*Sion*). On fait allusion dans ce passage à une petite chambre où se renferme un petit nombre d'étudians qui sont fameux par leur application aux Halacas ou aux constitutions talmudiques.

97) Dieu aime plus les petits appartemens où l'on étudie le Talmud; que les maisons très-commodes où l'on s'applique à la Bible et à la Mischna. *Studium enim Gemaricum antecellit studio Biblico et studio mischnico.* Edzard. Voy. la note 192 de la Ire section de l'*Avoda Zara* et la note 74 de la IIde.

98) Cette tirade sur les quatre coudées d'Halaca détruit l'explica-

Digitized by Google

ras du travail de tes mains, tu seras heureux et tu prospéreras (c'est-à-dire) tu seras heureux dans ce monde, *et tu prospéreras* dans le monde à venir; *or, tu prospéreras* ne se trouve pas écrit pour celui qui craint le ciel[99]).

R. Hija, fils d'Ame, disait en outre au nom d'Ula: l'homme doit toujours tâcher de demeurer dans le même lieu où est son docteur; car aussi long temps que Semeï, fils de Ghera (Talm.: *Rabbin de Salomon)*, fut en vie, Salomon ne se maria pas avec la fille de Pharaon (I. Rois II, 46.). Mais cependant une Baraïtha porte: qu'on n'y doit pas demeurer. *Rép.:* Cela ne constitue pas une contradiction; car une (de ces sentences) vaut lorsque le disciple est soumis à son docteur, et l'autre vaut lorsqu'il ne lui est pas soumis.

Raf Hunna, fils de Jéhuda, dit avoir entendu dire à R. Menahem que R. Ame disait: que signifie ce qui est écrit (Esa. I, 28.): *Ceux qui abandonnent l'Eternel seront consumés?* On parle ici de celui qui abandonne le livre de la loi *pendant qu'il est ouvert dans la Synagogue*, et sort. Mais R. Avhu sortait entre homme et homme[100]). Raf Papa fit la question *(si on pouvait sortir)* entre un verset et l'autre? *(on lui répondit) Teku*[1]). Raf Chechet tournait de

---

tion allégorique que Maimonides fait de ce passage et que nous avons rapportée dans la Préface.

99) Je pense que les Talmudistes ont fort raison de distinguer entre celui qui étudie le Talmud et celui qui craint Dieu; car ces deux choses sont incompatibles et on aurait tort de se fâcher de ce qu'ils préfèrent le premier au second, car c'est dans leur propre cause qu'ils en agissent ainsi. Je remarquerai encore une fois que lorsqu'ils citent deux choses à côté l'uneé de l'autre pour en donner une explication, ils commencent ordinairement par expliquer la seconde et passent ensuite à expliquer la première, comme Juda le Saint l'a fait pour les deux *Chemas* du soir et du matin (Voy. Berakoth feu. II. *a.*).

100) Les Juifs lisent la Bible dans la Synagogue à plusieurs personnes ainsi que nous l'avons dit dans la Préface. *Sortir entre homme et homme* veut dire donc, sortir lorsqu'un des lecteurs de la Paracha a fini et avant que l'autre continue à lire.

1) תיקו ce qui veut dire selon la plus grande partie des interprètes תשבי יתרץ קושיות יבעיות *Tischbi ou Elie résoudra un jour les difficultés difficiles* et selon d'autres cette question *manet intra thecam suam* ou elle est insoluble.

Digitized by Google

l'autre côté le visage *(pendant qu'on lisait la Paracha)* et lisait *(dans la Mischna)* en disant: nous *(lirons)* pour nous et eux pour eux [2]). Raf Hunna, fils de Jéhuda, disait avoir entendu dire à R. Ame: l'homme doit toujours finir *ses Paraches* avec l'assemblée deux fois dans le texte [3]) et
F. 8. b. une fois dans le Targum *(ou dans la Paraphrase chaldéenne* [4]) et même *Ataroth* et *Dibon* [5]); car quiconque finit ses Paraches avec l'assemblée, ses jours et ses années seront prolongés. Raf Bibi, fils d'Afaï, pensait finir les Paraches de toute l'année la veille du jour de la purification [6]). Mais Hija, fils de Raf, de la ville de Diphti, lui apprit cette tradition: il est écrit (Lév. XXIII, 32.): *vous affligerez vos âmes le neuvième jour de ce mois aux vêpres.* Est-ce qu'on jeûne (et qu'on afflige son âme) le neuvième jour? Ne sommes-nous pas tenus de jeûner le dixième? On veut donc te signifier *(par ces paroles)* que quiconque mange et boit (beaucoup) le neuvième jour; l'Ecriture lui compte cela comme s'il avait jeûné le neuvième jour et le dixième [7]) (Talm.: *il ne faut donc pas affliger*

---

2) Maimonides et Tosepheth: *un Professeur du Talmud peut bien s'exercer dans la lecture de ce code dans la Synagogue pendant qu'on lit la Paracha et sur-tout s'il y a dix autres individus qui y prêtent attention.*

3) Savoir une fois dans le cours de la semaine et une seconde fois chaque samedi. Mais selon Edzard il faut lire chaque semaine dans vos maisons les mêmes Paraches que l'assemblée lit dans la Synagogue.

4) Une règle de la méthode des études talmudiques porte qu'on doit revenir sur les mêmes choses trois fois au moins, et que si la troisième fois on ne les comprend pas il faut se les faire expliquer. Cette règle que nous retrouverons dans la seconde section de ce traité explique en partie l'origine des Paraphrases chaldéennes et l'usage de placer à la fin de chaque section du Talmud une formule qui a paru un mystère aux interprètes et dont nous nous occuperons tout à l'heure.

5) C'est-à-dire, il doit lire trois fois même les noms propres comme p. ex. Ataroth et Dibon (voy. Nomb. XXXII, 39.) qui n'ont pas besoin d'explication.

6) C'est-à-dire, le 9 de Tisri, au lieu de les finir, comme on le fait communément, le 23. de ce même mois ou le 9e. jour de la fête des Tabernacles.

7) Selon *Raschi* et les autres commentateurs du Talmud le sens

Digitized by Google

son âme en lisant toutes les Paraches ou plusieurs Paraches, le neuvième). Il persista néanmoins dans l'opinion que l'on pouvait finir *(les Paraches)* avant la commune [8]). Mais un vieillard lui dit: les Tanaïtes nous ont appris expressément [9]), qu'on ne doit ni prévenir ni retarder, ce qui est d'accord avec ce que R. Jehochua, fils de Lévi, disait à ses enfans: finissez vos Paraches avec l'assemblée deux fois dans le texte et une fois dans le Targum, et soyez attentifs aux veines du cou [10]), selon R. Jéhuda; car nous apprenons dans la *Mischne* que R. Jéhuda disait: *jusqu'à ce qu'il ait coupé les veines.* Soyez attentifs *(à honorer)* le vieillard qui aura oublié sa doctrine malgré lui-même; car nous disons *(à ce propos)* que *les tables et les fragmens des tables ont été placés dans l'Arche.*

Raba disait à ses fils: lorsque vous coupez la viande ne la coupez pas sur la main; il y en a qui disent: à cause du danger *(de se blesser)*, et d'autres disent pour ne pas rendre désagréable un banquet. Ne prenez pas place sur le lit d'une Araméenne *(non-Juive)*, et ne passez pas derrière la Synagogue, pendant que l'assemblée prie. *(Quant aux paroles) ne prenez pas place sur le lit d'une Araméenne*, il y en a qui disent *(qu'elles signifient)* qu'il ne faut pas se coucher sans avoir lu le *Chema (ainsi que les Araméens)*, et d'autres disent: qu'il ne faut pas se marier avec une prosélyte. Mais il y en a aussi qui soutiennent

---

de ce passage est: comme le verset parle de jeûner le neuvième jour, tandis qu'on ne jeûne que le dixième, il veut dire que quiconque mange et boit beaucoup le neuvième pour se préparer ainsi à l'abstinence du dixième jour, l'Ecriture Sainte lui compte les excès du neuvième, pour un jeûne. Il ne faut donc pas non plus affliger son âme ce jour là par une lecture à laquelle on n'est point tenu. Il suit de là que les Talmudistes donnent le nom de jeûne, le neuvième de Tisri, à l'intempérance, et le dixième, à l'indigestion, et qu'ils interprètent la Bible en gourmands.

8) Si non le neuvième de Tisri au moins dans un autre jour.

9) הגינא ובלבד *nous apprenons ou nous enseignons cela expressément.*

10) Des oiseaux bons à manger afin qu'elles soient coupées de manière qu'il n'y reste point de sang.

Digitized by Google

qu'il s'agit ici d'une Araméenne à la lettre, à cause de l'accident arrivé à Raf Papa, qui était allé trouver une Araméenne; celle-ci lui fit apporter son lit, et le pria d'y prendre place; mais il lui dit: je n'y prendrai pas place que tu n'aies découvert le lit. Elle découvrit le lit, et on y trouva un enfant mort [11]). Voilà pourquoi les savans ont dit qu'il est défendu de s'asseoir sur le lit d'une Araméenne. *(Quant aux mots): ne passez pas derrière une Synagogue pendant que l'assemblée y fait sa prière*, ils viennent à l'appui *(de l'opinon)* de Jehochua, fils de Lévi; car R. Jehochua, fils de Lévi, disait: il est défendu à l'homme de passer derrière la Synagogue à l'heure que l'assemblée y prie. Afaï dit: cela n'est valable que là où il n'y a pas une autre porte *(où il n'y a qu'une seule porte)*, mais là où il y a une autre porte *(deux portes)* nous n'avons rien à redire là-dessus. De même cela n'est valable que là où il n'y a pas une autre Synagogue *(tout près)*. Mais s'il y a une autre Synagogue, nous n'y avons rien à redire. Cela ne vaut enfin que lorsque (*celui qui passe*) ne porte pas un poids, ne court pas, ou n'a pas sur lui le *Tephillin;* mais là où une de ces trois choses a lieu, nous n'avons rien à redire [12]).

Baraïtha. R. Akiva disait: j'aime les Mèdes pour trois raisons; parce qu'en voulant couper la viande, ils ne la coupent que sur la table, et lorsqu'ils baisent, ils ne baisent que sur la main [13]), et lorsqu'ils tiennent conseil, ils ne le tiennent que dans un champ [14]). Raf Ada, fils d'Ahava, dit: par quel verset prouve-t-on cela? (*Par le verset*) (Gen. XXX, 4.) *Jacob donc envoya appeler Rachel et Lea aux champs vers ses troupeaux.*

---

11) Le projet de l'Araméenne était, selon les Talmudistes, d'accuser le Juif d'avoir tué cet enfant, et Raschi rapporte dans un autre endroit où l'on cite encore une fois ce passage (*Pesakim* 112. *b.*) que Raf Papa prit effectivement place sur le lit, et qu'ayant été accusé d'un infanticide, il fut obligé de quitter le pays. Les Juifs étaient donc accusés de tuer les enfans même avant la rédaction du Talmud.

12) Car par une de ces trois choses on peut conjecturer que celui qui passe derrière la Synagogue ne le fait pas par esprit d'irréligion.

13) *Raschi: pour ne point souiller avec la salive.*

14) *Raschi:* pour n'être entendu de personne.

Digitized by Google

Baraïtha. Rabban Gamaliel disait: J'aime les Perses pour trois raisons; parce qu'ils sont modestes en mangeant; modestes dans le lieu d'aisances et modestes aussi dans une autre chose [15]). Raf Joseph enseigne, sur les paroles (Esa. XIII, 3.): *J'ai ordonné à mes sanctifiés* (למקודשי) que ce sont les Perses, qui sont *sanctifiés* (המקדשין) et destinés aux enfers [16]).

Mischna. Rabban Gamaliel dit, etc.

Ghémara. Raf Jéhuda dit au nom de Samuel: l'Halaca (*ou la dernière décision*) est selon Rabban Gamaliel.

Baraïtha. R. Siméon, fils de Johaï, dit: il y a des circonstances où l'homme qui fait la lecture du *Chema* deux fois dans la nuit, une fois avant que la colonne de l'aurore monte, et une autre fois après que la colonne de l'aurore est montée, satisfait, par là, à son devoir de la faire une fois dans le jour, et une fois dans la nuit. Mais cela paraît contradictoire en soi-même. Tu dis: *il y a des circonstances où l'homme qui fait la lecture du Chema deux fois dans la nuit.* Donc le temps qui suit après que la colonne de l'aurore est montée, est aussi la nuit, et cependant le même Tanne ajoute *qu'il sort par là de son devoir, de lire une fois dans le jour et une autre fois dans la nuit.* Donc (*le temps qui suit l'aurore*) constitue le jour. *Réponse:* Non, mais il constitue toujours la nuit, et s'il l'appelle *jour,* c'est parce qu'il y a des hommes qui sont accoutumés à se lever à cette heure [17]). Rav Aha, fils de Hanina, disait avoir entendu dire à R. Jehochua, fils de Lévi, que l'Halaca est selon R. Siméon, fils de Johaï. Il y en a qui enseignent que cet avis de Rav Aha, fils de Hanina, regarde cette *Baraïtha:* R. Siméon, fils de Johaï,

---

15) *Raschi:* תשמיש *in concubitu maritali.*

16) לגיהנם *à la Géhenne.* Voy. Matth X, 28. etc.

17) A la rigueur des termes, dit l'Halaca, le temps qui passe entre l'aurore et le lever du soleil appartient plutôt à la nuit qu'au jour; mais il peut aussi s'appeler *jour* relativement à la lecture du *Chema* du matin; car la loi n'exige que la condition d'effectuer cette lecture lorsqu'on se lève בקומך. Or, beaucoup de monde se lève précisément dans cet intervalle de temps.

Digitized by Google

disait au nom de R. Akiva: quelque fois il y a des *circonstances* où l'homme qui fait la lecture du *Chema* deux fois dans le jour, une fois avant l'apparition du soleil, et une autre fois après l'apparition du soleil satisfait par là au devoir de la faire une fois dans le jour, et une autre fois dans la nuit. Mais cela paraît contradictoire en soi-même, car tu dis: *Il y a des circonstances où l'homme qui fait la lecture du Chema deux fois dans le jour:* donc le temps qui précède l'apparition du soleil constitue le jour; puis on continue à nous apprendre *qu'il satisfait par là à son devoir* (*de la faire*) *une fois dans le jour, et une autre*
F. 9. *a fois dans la nuit:* donc il constitue la nuit. *Réponse.* Non (*cela n'est pas contradictoire*), car (ce temps) appartient sans doute au jour, et il lui donne le nom de nuit, parce que plusieurs hommes dorment encore à cette heure. Rav Aha, fils de Hanina, disait avoir entendu dire à R. Jehochua, fils de Lévi, que l'Halaca est selon R. Siméon qui parle au nom de R. Akiva. R. Zira dit: (*on peut lire le Chema avant le lever du soleil pour celui des vêpres*) à condition pourtant qu'on ne dise pas (la prière) השכיבנו (*fais-nous reposer*). Lorsque vint Rav Isaac, fils de Joseph, il dit: l'avis que R. Aha, fils de Hanina (*énonce au nom de R. Jehochua sur la décision de R. Siméon*), n'a pas été proféré explicitement; mais il a été conçu en termes généraux [18]), car il y eut une couple de rabbins qui s'étant enivrés aux noces du fils de R. Jehochua, fils de Lévi, se présentèrent devant R. Jehochua, fils de Lévi (*pour savoir s'ils pouvaient lire le Chema du soir avant le lever du soleil*), il leur répondit [19]): on peut suivre la sentence de R. Siméon en cas d'urgence.

Mischna. Il arriva que ses fils rentrèrent, etc.

Ghémara. Jusqu'alors ils n'avaient pas entendu l'avis de Rabban Gamaliel: c'est pourquoi ils lui dirent: les au-

---

18) בפירוש explicitement pour tenir lieu d'explication ou de règle particulière; מכללא implicitement ou comme règle générale, conçue en termes généraux, etc.

19) אמר *il dit*, dans le Talmud de Cracovie, אמרו *ils dirent*, dans celui d'Amsterdam. La première version paraît préférable.

Digitized by Google

tres rabbins sont en collision avec toi, et lorsque d'un côté il n'y a qu'un seul docteur et plusieurs de l'autre, l'Halaca est toujours selon le plus grand nombre[20]). Est-ce que l'opinion des autres rabbins est d'accord avec la tienne? Est-ce qu'ils disent: *jusqu'à minuit* seulement pour éloigner l'homme de la transgression? Il leur répondit: ils ont la même opinion que moi, et vous êtes toujours en devoir *(de réciter le Chema)*; car ils n'ont dit: *jusqu'à minuit*, que pour éloigner l'homme de la transgression.

Mischna. Et non seulement cela, mais encore, etc.

Ghémara. Est-ce que Rabban Gamaliel avait dit: *jusqu'à minuit?* car le Tanne ajoute: *non seulement cela, mais encore*[21]). *Réponse.* Voilà ce que Rabban Gamaliel veut dire à ses fils: même selon les rabbins qui disent *jusqu'à minuit* le précepte *(du Chema des vêpres)* est valable jusqu'au monter de la colonne de l'aurore; car s'ils disent: *jusqu'à minuit* c'est uniquement pour éloigner l'homme de la transgression.

Mischna. Le précepte de brûler les parties grasses, etc.

Ghémara. Mais la Mischna ne rapporte pas ici le repas de Pâque. Or, je lui objecte cette *Baraïtha*: „La lecture du *Chema* des vêpres, l'hymne des nuits de Pâque[22]) et le repas pascal, sont des préceptes qui obligent jusqu'au monter de la colonne de l'aurore.“ Rav Joseph dit:

---

20) Règle herméneutique qui mérite d'être remarquée; car elle aide à retrouver la dernière décision.

21) Pour mieux comprendre ce que veut dire ici l'Halaca, il faut relire le texte de la Mischna où Gamaliel paraît être en contradiction avec lui-même.

22) Les Juifs récitent deux hymnes la nuit de Pâques dont le premier s'appelle *Hallel*, parce qu'il commence par Halléluja, et contient les Pseaumes CXIII, CXVII; et le second *Hodu* du premier mot הודו ou *Grand Hallel* parce qu'on y répète 26 fois les paroles כי לעולם חסדו et contient le seul Pseaume CXXXVI. Il est fort probable que J. Ch. récita ces deux hymnes en soupant pour la dernière fois avec ses disciples (Matth. XXVI, 30. Marc XIV, 26) ce qui prouve en même temps l'authenticité de l'histoire évangélique et l'antiquité de la Liturgie et de la Synagogue.

Digitized by Google

il n'y a là aucune contradiction, vu que l'une *(la Mischna qui suppose que l'obligation du repas de Pâque dure jusqu'à minuit)* parle selon R. Eleazar, fils d'Azarie, et l'autre *(la Baraïtha)* selon R. Akiva; car voici une autre *Baraïtha*: *(Il est écrit* Exode XII, 8.) *et ils mangeront la chair cette nuit.* R. Eleazar, fils d'Azarie, dit: il est dit ici *cette nuit* (בלילה הזה), et il est aussi dit plus loin (ib. vs. 12.): *car je passerai par le pays d'Egypte cette nuit là* (בלילה הזה). Or, de même que plus loin (vs. 12.) cette expression signifie minuit, de même ici (vs. 8.) elle doit signifier minuit. Mais R. Akiva lui dit: est-ce qu'il n'est pas clairement dit aussi (ib. vs. 11.) בחפזון (Talm.: *à la hâte*), c'est-à-dire, jusqu'à l'heure que vous devez vous hâter *(ou jusqu'au lever de l'aurore)*. Mais si c'est ainsi pourquoi l'Ecriture dit-elle בלילה (*dans la nuit*)? *Rép.*: C'est parce que quelqu'un pourrait croire (*qu'on peut manger l'agneau pascal*) dans le jour comme les sacrifices d'actions de grâce; l'Ecriture devait donc dire בלילה pour signifier que c'est dans la nuit et non dans le jour qu'il faut le manger. D'accord que selon R. Eleazar, fils d'Azarie, qui fait une argumentation à pari [23]) il soit nécessaire qu'il soit écrit הזה (*cette*), mais selon l'opinion de R. Akiva que fait ici (Exod. XII, 8.) la particule הזה? *Rép.*: Elle sert à exclure une autre nuit; car il pourrait te venir dans l'esprit de dire: comme l'agneau pascal appartient aux choses saintes du second ordre [24]), et que les sacrifices pacifiques appartiennent aussi aux choses saintes du second ordre; de même qu'on peut manger les sacrifices pacifiques en deux jours et une nuit (Lév. VII, 16.), de même on peut manger l'agneau pascal en deux nuits et un jour, en

---

23) גזירה שוה *Argumentum a pari* sur la particule הזה de deux versets 8. et 12. du chap. XII de l'Exode.

24) Nous avons déjà dit dans la Préface, que les choses saintes du second ordre (קדשים קלים) sont, outre l'agneau pascal, les pacifiques d'un seul individu, les premiers nés et les dîmes des bestiaux; et que celles du premier ordre, sont à leur tour les holocaustes, les sacrifices pour le péché et pour les délits, et les deux agneaux pacifiques de la Pentecôte.

Digitized by Google

mettant deux nuits à la place de deux jours. Or, le texte sacré nous fait entendre בלילה הזה pour nous dire, que c'est seulement dans la nuit indiquée et non dans la nuit suivante qu'il faut le manger. Mais R. Eleazar, fils d'Azarie, (*observe*) que puisqu'il est écrit (Exod. XII, 10.): בקר (*jusqu'au matin du premier jour de Pâque*) pour exclure le jour suivant, il n'était pas nécessaire de nous parler de la seconde nuit (*qui par là reste exclue d'elle-même*). L'autre dit: si c'est seulement à cela qu'il faut se tenir, je peux dire que le mot בקר signifie ici le second matin (*et non le premier*). Mais Azarie lui répond que par tout où l'on rencontre le mot בקר (*en parlant des sacrifices*) il signifie toujours le premier matin (*et non le second*). Cependant ces deux Tannes sont (*dans cette discussion*) comme ces deux autres Tannes (*qui disputent ainsi*) dans cette Baraïtha (*sur le texte* Deut. XVI, 6.): *C'est là que tu sacrifieras la Pâque aux vêpres sitôt que le soleil sera couché comme au temps que tu sortis d'Egypte.* Sur quoi R. Eliéser dit: *aux vêpres tu la sacrifieras, et lorsque le soleil se couche tu la mangeras, et au temps que tu sortis d'Egypte, tu en brûleras* (*les restes*). Mais R. Jehochua dit: *aux vêpres tu la sacrifieras, lorsque le soleil se couche*, tu la mangeras, et jusqu'à quand pourras-tu la manger licitement? *jusqu'au temps que tu sortis d'Egypte.* R. Abba dit: tous (*ces quatre docteurs*) sont d'accord en ce qu'Israël ne fut délivré de l'Egypte qu'après les vêpres (*ou pendant la nuit*); car il est dit (Deut. XVI, 1.): *l'Eternel ton Dieu t'a fait sortir de nuit hors de l'Egypte*, et qu'ils ne sortirent que pendant le jour; car il est dit (Nomb. XXXIII, 3.): *les enfans d'Israël sortirent à main levée, le lendemain de la Pâque.* Sur quoi donc ne sont-ils pas d'accord? Sur le moment où ils se hâtèrent (חפזון). R. Eleazar, fils d'Azarie, pense que le mot *ils se hâtèrent* (חפזון) se rapporte aux Egyptiens (*qui se hâtèrent à minuit de faire sortir les Israélites*), et R. Akiva pense que le mot *ils se hâtèrent* (חפזון) doit se rapporter aux Israélites (*qui se hâtèrent de sortir le matin*[25]). Et voici une Baraïtha

25) Ce qui fait que R. Eleazar est d'avis que le temps de manger

Digitized by Google

qui confirme tout cela (*en disant:* il est écrit Deut. XVI, 1.): *l'Eternel ton Dieu te fit sortir de l'Egypte pendant la nuit.* Est-ce qu'ils sortirent réellement la nuit? Ne sortirent-ils pas plutôt pendant le jour? car il est dit (Nomb. XXXIII, 3.): *le lendemain de Pâque les Israélites sortirent à main levée.* Cela est pour nous avertir que leur rédemtion commença depuis les vêpres..

(*Il est écrit* Exod. XI, 2.) *Parle maintenant* (נא) *aux oreilles du peuple, etc.* Ceux de la maison (*ou les disciples*) de R. Jannaï disent: la particule נא ne signifie qu'une prière, le Saint, béni soit-il, parla donc ainsi à Moïse: je te prie d'aller et de dire aux Israélites que je les prie d'emprunter [26]) des vases d'argent et des vases d'or; afin
F. 9. b. que le Juste (*Abraham*) ne dise pas qu'en eux s'est accomplie (*la prédiction* Gen. XV, 13.): *et ils les rendront esclaves et ils les affligeront;* et que l'autre prédiction (ib. vs. 14.): *et après cela ils sortiront avec de grands biens* ne s'est pas accomplie. Mais Moïse lui répondit: Dieu veuille que nous puissions sortir avec nos corps! Il ressemblait à un homme qui était lié dans une prison, et auquel les fils de l'homme disaient: demain on te fera sortir de prison, et on te donnera beaucoup d'argent. Il leur répondait: je vous prie, faites-moi sortir aujourd'hui et je ne souhaite pas un sou.

(*Il est écrit* Exod. XII, 36.): *et ils leur donnèrent ce qu'ils demandaient* (וישאילום) (Talm.: *et ils leur firent un emprunt*). R. Ame dit: cela indique que cet emprunt fut fait malgré eux. Or, il y en a qui disent que ces pa-

---

l'agneau pascal licitement est jusqu'à minuit et que R. Akiva le prolonge jusqu'au matin.

26) שאלו la signification de ce verbe est *demander* à la 1re forme (שאל) et *obtenir ce que l'on demande* à la 4me (השאיל). Une des maximes fondamentales du Judaïsme c'est de croire que Dieu même a autorisé de sa bouche (Exod. XI, 2. etc.) les fraudes des Juifs contre les non-Juifs. Mais la critique la mieux éclairée ne peut trouver dans les passages que les Talmudistes citent ici, ainsi que dans d'autres semblables, qu'un échange de ce que les Juifs furent contraints de laisser en sortant de l'Egypte, contre les vases d'or et d'argent qu'ils demandèrent et obtinrent, des Egyptiens leurs ennemis.

Digitized by Google

roles *malgré eux*, regardent les Egyptiens, et d'autres disent qu'elles se rapportent aux Israélites. Les premiers disent que *malgré eux* regarde les Egyptiens parce qu'il est écrit (Pseau. LXVIII, 13.): *Et celle qui se tenait à la maison a partagé le butin*[27]), et les seconds disent que *malgré eux* est relatif aux Israélites parce que (*les vases d'or et d'argent*) leur causaient de l'embarras.

(*Il est écrit* Exod. XII, 36.): *et ils butinèrent* (וינצלו) *les Egyptiens* (Talm.: *et ils les ravirent aux Egyptiens*). R. Ame dit: cela veut dire qu'ils rendirent l'Egypte comme un filet à prendre les oiseaux (כמצודה) dans lequel il n'y a plus de froment (ou *d'appât*), et Risch Lakisch dit: comme un réservoir (כמצולה) où il n'y a point de poisson[28]).

(*Il est écrit* Exod. III, 14.): *Je suis celui qui suis* (אהיה אשר אהיה (*cette répétition veut signifier*) que le Saint, béni soit-il, parla ainsi à Moïse: va et dis aux Israélites: j'ai été (אני הייתי) avec vous dans cet esclavage (*d'Egypte*), et je serai (אהיה) avec vous dans l'esclavage des royaumes (*des peuples non-juifs*). Mais Moïse répondit devant lui (*ou devant ses faces*): Seigneur du monde, à chaque heure suffit sa peine[29]). Alors le Saint, béni soit-il, lui dit: va et dis leur (*sans leur parler d'esclavage*) celui dont le nom est: *Je suis* (אהיה) m'a envoyé à vous.

(*Il est enfin écrit* I. Reg. XVIII, 37.): *Exauce-moi, ô Eternel, exauce-moi.* R. Abhu dit: pourquoi Elie a-t-il dit: *Exauce-moi* deux fois? Pour indiquer qu'Elie parla ainsi devant le Saint, béni soit-il: Seigneur du monde, exauce-moi afin que le feu descende du ciel, et consume tout ce qui est sur l'autel, et *exauce-moi* afin qu'il leur entre

---

27) Le mot שלל *butin* suppose qu'on a exercé de la violence contre ceux sur qui on l'a pris.

28) Nous prions nos lecteurs de vouloir bien se familiariser avec ces jeux de mots sur lesquels les Talmudistes reviennent si souvent.

29) Voy Matth. VI, 34. Moïse veut dire ici, à quoi bon affliger les Juifs en leur annonçant une calamité qui n'est pas imminente. Voici Moïse plus sage que le bon Dieu même. Il est à remarquer que les rédacteurs du Talmud de Babylone ont l'usage de réserver l'*Agada* pour la fin des *Mischnes* qui sont d'une grande étendue, et pour la fin de chaque section.

Digitized by Google

dans l'esprit de ne point dire que cet événement doit être attribué aux prestiges; car il est dit (ib.): *et tu as fait retourner leur coeur en arrière.*

IIde Mischna.

Depuis quand lit-on le *Chema* le matin? Dès qu'on peut distinguer entre le bleu et le blanc. R. Eliéser dit: entre le bleu et le vert, et l'obligation de le finir (dure) jusqu'aux premiers rayons du soleil. R. Jehochua dit: jusqu'à trois heures[30]); car les rois ont l'usage de se lever à trois heures. Celui qui le lit depuis ce moment là et plus loin ne perd pas son temps, mais il est comme l'homme qui lit dans la loi.

Ghémara.

Que signifie la phrase *entre le bleu et le blanc?* Faut-il dire qu'elle signifie, entre une toison de laine blanche et une toison de laine bleue? Mais on peut connaître cela même pendant la nuit. Elle signifie donc (*lorsqu'on peut distinguer*) entre le bleu qui est dans la laine et le blanc qui est dans la laine[31]). *Baraïtha.* R. Meïr dit: dès que quelqu'un peut distinguer entre un loup et un chien. Mais R. Akiva dit: entre un âne et un âne sauvage, et d'autres disent: dès que celui qui voit son compagnon à la distance de quatre coudées peut le reconnaître. Sur quoi Rav Hunna dit, que l'Halaca est selon ces derniers. Mais Avaï dit: quant (*au temps où on doit se mettre*) *les Tephillin*[32]) (*la décision*) est selon les der-

---

30) Après le lever du soleil; car les Juifs partageaient le jour en douze heures, depuis le lever jusqu'au coucher du soleil; et la nuit également en douze heures depuis le coucher jusqu'au lever du soleil, comme on peut le voir dans le nouveau Testament. Matth. XX, 3—9 XXVII, 45. 46. Marc XV, 25 et 33. 34. Luc. XXIII, 44. Jean I, 40. IV, 6 et 52. Act. II, 15. III, 1. X, 3. 9 et 30. XXIII, 23. — La décision est selon R. Jehochua.

31) *Raschi:* dans la laine qui est tachetée par-ci par-là de bleu, et selon le *Tosepheth*, le fil bleu qui est dans les *Tsitsith* ou dans les houppes attachées aux quatre coins du Talleth. Voy Préface.

32) On lit dans les éditions d'Amsterdam et de Cracovie לתפלה

Digitized by Google

niers, mais quant à la lecture du *Chema*, elle est selon les pieux; car R. Johanan dit que les pieux finissent cette lecture aux premiers rayons du soleil. Et voici une Baraïtha qui dit de même: „Les pieux finissent la lecture du Chema aux premiers rayons du soleil pour joindre la *rédemtion Emeth Vejatsiv* avec la prière (*Chemona Esre*), et pour être trouvés en prière pendant le jour (*qui commence avec le lever du soleil*). R. Zira dit: quel verset prouve cela? Celui (*qui dit* Pseau. LXXII, 5.): *ils te craindront avec le soleil et devant la lune dans tous les âges.* R. Jose, fils d'Eliakim, atteste au nom de la Sainte Congrégation [33]) de Jérusalem, que quiconque joint la *rédemtion* avec la *prière*, ne souffrira aucun dommage tout ce jour là. Mais est-il réellement comme cela? Cependant R. Zira dit: moi je les ai jointes ainsi, et cependant j'ai souffert un dommage. Mais on lui dit: en quoi as-tu été endommagé? En ce que tu as été contraint d'apporter du myrte dans la maison du roi (*sans aucune récompense*). Mais dans ce cas tu aurais dû plutôt donner une récompense pour avoir vu l'aspect du roi; car R. Johanan dit: l'homme doit toujours tâcher de courir au devant des rois d'Israël, et non seulement à la rencontre des rois d'Israël; mais aussi à la rencontre des rois des peuples du monde; car s'il en est trouvé digne [34]) il pourra savoir un jour, par expérience, combien diffèrent les rois d'Israël, des rois des autres peuples.

R. Illa disait à Ula: lorsque tu seras parvenu au but de ton voyage, fais mes complimens à mon frère (*ou parent*) R. Berunna en présense de toute l'assemblée; car c'est un grand homme, qui trouve son plaisir dans la pratique de la loi. Une fois il joignit la *rédemtion* à la *prière*, et le ris ne cessa pas dans sa bouche tout ce jour là. Mais

---

quant à la prière et dans les éditions plus modernes לתפלין *quant aux Tephillin*, Cette dernière version paraît préférable.

33) קהלא קדישא La Sainte Eglise ou la Synagogue qui était, de ce temps-la, à Jérusalem.

34) Raschi: *s'il est trouvé digne d'être admis un jour à contempler la gloire d'Israël à l'arrivée du Messie.*

Digitized by Google

comment réussit-il à les joindre ensemble si R. Johanan dit: au commencement (*de la prière Chemona Esre*) il faut dire (Pseau. LI, 17.): *ouvrez mes lèvres, ô Eternel*, etc. et à la fin il faut ajouter (Pseau. XIX, 15.): *que les propos de ma bouche te soient agréables*, etc. [35]). R. Eliéser dit: cela est valable seulement pour les prières des vêpres; cependant R. Johanan disait: qui aura part au monde à venir? Celui qui joint la *rédemtion* des vêpres à la prière des vêpres. Mais R. Eleazar dit que cela n'est valable que pour la prière de la *minha* [36]). Rav Ache observe: quand même tu dirais que (*la sentence de R. Johanan*) doit être appliquée à toutes les prières (*il n'y aurait pas de difficulté*); car comme les rabbins ont inséré (*les paroles du Pseau. LI*, 17.) dans la prière (*Chemona Esre*) elles ne peuvent être regardées que comme une prolongation de la même prière. En effet, si tu ne dis pas ainsi, comment pourrait s'opérer cette jonction (*de la rédemtion avec la prière*) lorsqu'on est obligé de dire *le faites nous reposer* (השכיבנו) [37]). C'est pourquoi, de même que les rabbins ont établi que le *faites nous reposer* est regardée comme une *rédemtion* prolongée, de même ils ont inséré les paroles du Pseau. LI, 17.) dans la prière (*Chemona Esre*) afin qu'elles fussent regardées comme une prolongation de la dite prière.

Mais puisque les paroles (Pseau. XIX, 15.): *que les propos de ma bouche te soient agréables* ont un sens qui peut convenir à la fin comme au commencement, quelle raison ont eu les rabbins d'établir qu'elles fussent dites après les dix-huit bénédictions? Elles pourraient bien être dites avant. R. Jehuda, fils de Siméon, fils de Paze, dit: (*à ce propos*) comme David ne prononça ces paroles qu'après dix-huit Pseaumes, c'est pourquoi les rabbins ont établi (*qu'elles soient dites*) après les dix-huit bénédictions. Mais au lieu de dix-huit Pseaumes (*il fallait dire*) dix-neuf (*car les paroles: que les propos de ma bouche*, etc.

---

35) Voy. ci-dessus Feuil. 4. *b*.

36) Ou de l'après midi où on ne lit pas le *Chema*.

37) Qui les sépare. Voy. ci-dessus Feuil. 4. *b*.

Digitized by Google

sont à la fin du dix-neuvième Pseaume). *Rép.*: Les deux Pseaumes: *Bienheureux l'homme*, etc. et *Pourquoi se mutinent les nations*, etc. en constituent un seulement; car R. Jéhuda, fils de R. Siméon, fils de Paze, dit: David a prononcé 103 Psaumes, et n'a pas dit Halleluja avant d'avoir vu la chûte des impies; car il est dit (Pseau. CIV, 35.): *que les pécheurs soient consumés* (יתמו חטאים) *de dessus la terre, et qu'il n'y ait plus de méchans. Mon âme, bénis l'Eternel Halleluja.* Au lieu de 103 on devait dire ici aussi 104. On peut donc déduire de là que *Bienheureux l'homme*, etc. et *Pourquoi se mutinent les nations*, etc. ne constituent qu'un seul Pseaume. D'autant plus que R. Samuel, fils de Nahmani, dit avoir entendu dire à R. Johanan: Tout Pseaume qui a fait les délices de David a été F. 10. a
commencé par lui avec le mot *bienheureux*, et fini avec le mot *bienheureux*. Or, il a commencé *(le Ier Pseaume)* par le mot *bienheureux;* car il est écrit: *Bienheureux l'homme*, etc. et il l'a fini par le même mot *bienheureux;* car il est écrit (Pseau. II, 12.): *Bienheureux sont tous ceux qui se confient en lui*[38]).

Quelques hommes effrontés qui se trouvaient dans le voisinage de R. Meïr avaient l'habitude de lui causer souvent du chagrin. R. Meïr implorait donc contre eux la divine miséricorde afin qu'elle les fît mourir. Mais Beruria sa femme[39]) lui dit: sur quoi fondes-tu ton opinion? Est-ce peut-être sur ce qu'il est écrit (Pseau. CIV, 35.) יתמו חטאים[40])? Mais est-ce qu'il est écrit חוטאים *(les pé-*

---

38) En d'autres termes: les deux premiers Pseaumes n'ont constitué, selon les Talmudistes, qu'une seule et même composition ou section comme ils s'appellent (פרשה) dans l'origine parce que dans le premier verset du Ier et dans le dernier du IId on trouve le mot אשרי *béatitudes* ou *bienheureux*.

39) Dans le texte *sa maison* (ביתהי) parce que le ménage de la maison repose tout sur la femme. Cette Beruria fait exception à la règle qu'on ne doit pas enseigner la loi aux femmes. Voy. Théorie.

40) Beruria veut persuader à son mari que le mot יתמו *qu'ils soient consumés* ne s'applique pas aux *pécheurs*, mais aux *péchés*; car il est est dit dans le texte חטאים *péchés* et non חוטאים *pécheurs*. Comme cette femme est le seul être parmi les Talmudistes qui

Digitized by Google

cheurs). Il est écrit חטאים *(les péchés).* Outre cela descends jusqu'à la *Sepha* du verset *(qui porte) et les impies ne seront plus* ce qui veut dire: lorsque les péchés cesseront, les impies ne seront plus. C'est pourquoi tu dois plutôt implorer la divine miséricorde sur eux, afin qu'ils fassent pénitence, et alors ils ne seront plus impies. Il implora sur eux la divine miséricorde et ils firent pénitence.

Un Minéen disait à Beruria: il est écrit (Esa. LIV, 1.): *Chante, stérile qui n'enfante pas.* Est-ce qu'elle doit chanter parce quelle n'enfante pas? Elle lui répondit: ô stupide, descends à la fin du verset où il est écrit: *car les enfans de celle qui est délaissée (de Jérusalem) sont en plus grand nombre que les enfans de celle qui est mariée (de Rome) a dit l'Eternel. (Donc elle n'était pas stérile).* Mais que signifient les paroles: *qui n'enfante pas? (Elles signifient)* Chante ô Synagogue d'Israël qui ressembles à une femme stérile qui n'enfante pas de fils de la Gehenne, tels que vous *(ô Minéens).*

Un autre Minéen disait à R. Avhu: il est écrit (Pseau. III, 1.): *Pseaume de David au sujet de sa fuite de devant Absalon son fils*, et il est aussi écrit (Pseau. LVII, 1.): *Pseaume de David au sujet de sa fuite de devant Saül en la caverne*[41]). Laquelle de ces deux histoires a été la première? Et puisque l'histoire d'Absalon a été nécessairement la première, David devait aussi l'écrire la première. Mais Avhu lui répondit: Vous qui ne tâchez pas

---

ait du bon sens et qui respire un peu de tolérance, nous prévoyons que sa fin ne sera pas heureuse. Il faut cependant remarquer que ce trait de tolérance regarde les Juifs eux-mêmes et non les non-Juifs; car un Talmudiste ne dirait pas de ces derniers qu'ils firent pénitence; il regarde peut-être les Néophytes de ce temps qui revient au commencement du IIᵈ siècle. Cette dernière opinion est d'autant plus probable qu'elle précède immédiatement l'histoire d'un Minéen ou d'un Juif baptisé.

41) Une des preuves irréfragables que les Minéens du Talmud sont le plus souvent des Juifs baptisés, c'est la manière dont ils citent la Bible, qui est précisement la même que celle des Talmudistes.

Digitized by Google

de rendre raison de la suite des choses[42]), vous devez trouver cela difficile à expliquer; mais pour nous qui cherchons pourquoi un sujet *(de la Bible)* succède à l'autre, cela n'est pas difficile; car R. Johanan dit: d'où savons-nous qu'il y a des appuyés (סמוכין) dans la Bible[43])? De ce qu'il est dit (Pseau. CXI, 8.): *appuyés* (סמוכים) *à perpétuité et à jamais, faits avec fidélité et droiture* (Talm.: *on doit toujours tenir compte de la proximité des paroles, et des choses de la Bible, parce qu'elles ont été faites avec vérité).* Pourquoi donc le Psaume III. qui traite d'Absalon est-il appuyé sur le Psaume II. qui parle de Gog et Magog? Afin que si quelqu'un te disait qu'il est improbable que le serviteur *(Gog)* se révolte contre son maître *(le Messie)*[44]) tu puisses lui répondre qu'il est également improbable que le fils *(Absalon)* se révolte contre son père *(David).* Or, comme ceci est réellement arrivé, l'autre chose aussi a pu arriver également.

R. Johanan disait au nom de R. Siméon, fils de Johaï: que signifie-ce qui se trouve écrit (Prov. XXXI, 26.): *Elle ouvre sa bouche avec sagesse, et la loi de gratuité est sur sa langue.* De qui Salomon a-t-il voulu parler dans ce verset? Il n'a voulu parler que de David son père,

---

42) דרשיתון סמוכין *Vous autres Chrétiens*, dit Avhu, *vous ne recherchez pas comme nous s'il y a une raison pourquoi tel ou tel autre Pseaume, ou chapitre ou verset de la Bible a été placé avant ou après un autre Pseaume* ou *chapitre* ou *verset.* Ce qui constitue une des règles fondamentales par lesquelles la manière d'interpréter la Bible qui est en vigueur depuis tant de siècles dans la Synagogue, diffère de la manière dont l'explique l'Eglise catholique.

43) Que ce n'est pas sans raison, si dans la Bible tel mot, tel verset, tel chapitre etc. se trouve appuyé sur l'autre. Les Juifs ont la même Bible que nous, mais leurs docteurs en ont fait par cette règle une tout autre Bible.

44) Car les Talmudistes expliquent le Pseaume II. du Messie (voy. Edzard) et prouvent par là que les docteurs de la Synagogue interprétaient autrefois les prophéties qui regardent son arrivée de la même manière que les docteurs de l'Eglise. S'ils ont changé de système aujourd'hui, c'est parce qu'ils s'aperçoivent que toutes ces prophéties ont trouvé leur accomplissement en J. Ch., qu'ils ne veulent pas reconnaître.

Digitized by Google

qui a demeuré dans cinq mondes, et a dit un cantique dans chacun. Il a demeuré dans les entrailles de sa mère et y a dit un cantique; car il est dit (Pseau. CIII, 1.): *mon âme, bénis l'Eternel! et que toutes mes entrailles* (Talm.: *les entrailles de ma mère) bénissent le nom de sa Sainteté.* Il sortit à l'air du monde et contempla les étoiles et les planètes, et dit un cantique; car il est dit (Ib. vs. 20.): *Bénissez l'Eternel, ô anges puissans en vertu qui faites son commandement en obéissant à la voix de sa parole: bénissez l'Eternel vous toutes ses armées* (צבאיו) etc. Il téta au sein de sa mère et considéra ses mamelles, et dit un cantique; car il est dit (ib. vs. 2.): *mon âme, bénissez l'Eternel, et n'oubliez pas tous ses bienfaits.* Que veut dire ici la phrase *tous ses bienfaits?* R. Avhu dit: le bienfait de lui avoir fait les mamelles dans le lieu de l'intelligence. Et pour quelle raison? Raf Jéhuda dit: afin qu'il ne considérât pas le lieu de sa nudité[45]). Rav Maltanna dit: afin qu'il ne fût pas obligé de tirer le lait de l'endroit de l'impureté. David prévit la chûte des impies, et dit un cantique; car il est dit (Pseau. CIV, 35.): *que les pécheurs soient consumés de dessus la terre, et qu'il n'y ait plus d'impies. Mon âme, bénis l'Eternel Halleluja.* Il a médité sur le jour de la mort, et il a dit un cantique; car il est dit (ib. vs. 1.): *mon âme, bénis l'Eternel. O Eternel mon Dieu, tu es merveilleusement grand, tu es revêtu de majesté et de magnificence.* Mais d'où savons-nous que cela a été dit du jour de la mort? Rabba, fils de Rav Chila, dit: de la *Sepha* du même passage, où il est écrit (ib. vs. 29.): *lorsque tu caches ta face elles sont troublées, etc.* Rav Simi, fils d'Uckba, et selon d'autres Mar Uckba, se trouvant en présence de R. Siméon, fils de Pazi qui s'occupait de mettre en ordre des *Agades*[46]) devant R. Jehochua, fils de Lévi, lui dit: que signifie ce qui se trouve écrit (Pseau. CIII, 1.): *Bénis, mon âme, l'Eternel, et que toutes mes entrailles bénissent le nom de sa Sainteté?* R.

---

45) C'est-à-dire: *Pudendum matris suae.*

46) C'est-à-dire, des *histoires agréables* sur le texte de la Bible. Voy. *Préface.*

Digitized by Google

Siméon lui répondit: viens et fais attention que la coutume du Saint, béni soit-il, n'est pas comme la coutume de la chair et du sang; car la coutume de la chair et du sang est de former une figure sur une muraille, sans pouvoir y ajouter l'esprit, l'ame [47]), les entrailles et les intestins. Mais ce n'est pas la même chose du Saint, béni soit-il; car il forme une figure au milieu d'une autre figure *(dans le ventre de la mère)*, et y ajoute l'esprit, l'âme, les entrailles et les intestins. Et cela est d'accord avec ce que disait Hunna (I. Sam. II, 2.): *Il n'y a nul Saint comme l'Eternel, car il n'y en a point d'autre que toi, et il n'y a point de rocher* (צור) *tel que notre Dieu.* Que veut dire la phrase: *et il n'y a point de rocher* (צור) *tel que notre Dieu? (Elle signifie)* qu'il n'y a pas un meilleur mouleur (צייר) que Dieu. Et que signifie l'autre phrase: *car il n'y a pas outre toi* (כי אין בלתך)? R. Jéhuda, fils de Menasia, dit: il ne faut pas lire כי אין בלתך *(car il n'y a pas outre toi)* mais אין לבלותך *(rien ne peut te consumer)*; car la coutume du Saint, béni soit-il, n'est pas comme la coutume de la chair et du sang. En effet, la coutume de la chair et du sang est d'être consumés par les oeuvres de ses mains, mais le Saint, béni soit-il, consume ses oeuvres. *(R. Simi)* lui dit: *(moi je ne te cherche pas cela)* mais je te demande pourquoi David a répété cinq fois: *bénissez mon âme?* Il a dit ceci tant par rapport au Saint, béni soit-il, que par rapport à l'âme; car, comme le Saint, béni soit-il, remplit tout le monde, de même l'âme remplit tout le corps; comme le Saint, béni soit-il, voit et n'est pas aperçu, de même l'âme voit et n'est pas aperçue; comme le Saint, béni soit-il, nourrit tout l'univers, de même l'âme nourrit tout le corps; le Saint, béni soit-il, est pur, et l'âme aussi est pure; le Saint, béni soit-il, est assis dans la partie la plus reculée de l'édifice, et l'âme aussi est as-

---

47) Les trois mots רוח, נשם et נפש ont pour synonymes en grec *πνεῦμα*, *ψυχή* et en latin *spiritus*, *anima* et *animus*. Les animaux ont reçu du Créateur seulement l'ame נשם et les hommes *l'ame* נפש et *l'esprit* רוח, selon Joseph et Juvenal: *illis tantum animas, nobis animum quoque.*

Digitized by Google

sise dans la partie la plus reculée de l'édifice. Qu'elle vienne donc la *substance (dit David)* qui possède ces cinq propriétés, et qu'elle loue l'autre substance qui est douée de ces mêmes cinq qualités[48]).

R. Hamenuna dit: que veut dire ce qui est écrit (Eccles. VIII, 1.): *qui est comme le sage? et qui sait l'interprétation* (פשר) *de la chose? Rép.* Qui est comme le Saint, béni soit-il, qui sut amener une réconciliation (פשרה) entre deux justes, savoir: entre Hiskie et Esaie. Hiskie disait qu'Esaie vienne chez moi, car nous trouvons relativement à Elie qu'il alla chez Achab. En effet, il est dit (I. Rois XVIII, 2.): *Elie donc s'en alla pour paraître devant Achab.* Mais Jésaie disait à son tour: que Hiskie vienne chez moi; car nous trouvons relativement à Joram, fils d'Achab, qu'il alla chez Elisée (II. Rois III, 12 etc.). Que fit donc le Saint, béni soit-il? Il fit venir des châtimens sur Hiskie et dit à Jésaie: va et visite le malade[49]); car il est dit (Esa. XXXVIII, 1.): *En ces jours là Hiskie fut malade à la mort, et Jésaie le Prophète, fils d'Amots, vint vers lui et lui dit: ainsi a dit l'Eternel des armées: dispose de ta maison, car tu mourras et ne vivras plus*, etc. Que veulent dire les paroles: *car tu mourras et ne vivras plus?* Tu mourras dans ce siècle et ne vivras pas dans l'autre. Hiskie dit à Jésaie: pourquoi tout cela? Jésaie lui répondit: à cause que tu ne t'es pas occupé du précepte (Gen. I, 28.): *croissez et multipliez.* Hiskie lui dit: *(J'en ai agi ainsi)* parce que j'ai vu par le Saint-Esprit que les fils qui seraient sortis de moi, n'auraient été rien de bon. Il lui dit: qu'as-tu à faire avec les secrets de la miséricorde divine? Ton devoir est d'exécuter ce qui t'est imposé; car on doit pratiquer ce qui est agréable aux yeux du Saint, béni soit-il. Hiskie lui dit: donc amène-moi ta fille, peut-être à

---

48) Cette Agada peut servir à expliquer la phrase de la Bible: *faisons l'homme à notre image.*

49) On entend par là que les châtimens envoyés sur Hiskie consistaient dans une maladie. Une phrase sert de commentaire à l'autre dans le Talmud et il faut avoir la patience de parcourir tout le passage lorsqu'on est arrêté par un mot ambigu.

Digitized by Google

cause de mon mérite et du tien, sortiront de moi des fils dignes de moi. Esaie reprit: mais il a été déjà prononcé sur toi l'arrêt *(de mort)*. Hiskie lui dit: ô fils d'Amots, cesse ta prophétie et sors d'ici; car c'est ainsi que j'ai appris par une tradition de la maison de mon bisaïeul *(David)*; que quand même une épée serait suspendue sur le cou d'un homme, il ne doit pas désespérer des divines miséricordes (II. Sam. XXIV, 16 et 17.), ce qui est d'accord avec la sentence de R. Johanan et de R. Eliéser qui disaient tous les deux: quoique une épée soit suspendue sur le cou d'un homme il ne doit pas désespérer des divines miséricordes; car il est dit (Job. XIII, 15.): *voilà qu'il me tue je ne laisserai pas d'espérer*[50]). Enfin Jésaie lui F. 10. b.
donna sa fille, et Hiskie en eut Manasse et Rabsake. Un jour qu'il les avait mis sur ses épaules pour les apporter à l'école, l'un d'eux dit *(à l'autre)*: regarde, la tête de mon père est bonne à y placer les semelles de mes souliers, sur quoi l'autre répondit: regarde, la tête de mon père est bonne à y faire un sacrifice aux idoles. Alors Hiskie les jeta par terre; Manasse survécut à cette chûte, et Rabsake en mourut. Alors Hiskie s'appliqua le texte (Esa. XXXII, 7.): *les instrumens de l'avare sont pernicieux*, etc. R. Hanan dit: quoiqu'un songeur dise à un homme qu'il mourra demain, il ne doit pas se croire indigne des divines miséricordes; car il est dit (Eccles. V, 6.): *Comme dans la multitude des songes il y a des vanités, aussi y en a-t-il beaucoup dans la multitude des paroles; mais crains l'Eternel.* C'est pourquoi Hiskie tourna tout de suite sa face contre la muraille (הקיר) et fit sa prière à Dieu (Esa. XXXVIII, 2.). Que veut dire ici le mot קיר (muraille)? R. Siméon, fils de Lakisch, dit *(qu'Hiskie pria)* des murailles (c'est-à-dire *du fond)* de son coeur; car il est dit (Jér. IV, 19.): *mes entrailles! mes entrailles! j'ai des douleurs dans les parvis* (קירות) *de mon coeur*, etc. R. Lévi dit: *(que par là Hiskie fit allusion)* au soin employé (par Sa-

---

50) Il y a ici une lacune que nous remplissons par le texte de l'Ain Jacob de Venise.

Digitized by Google

lomon à construire) les murailles (du temple), et qu'il dit en présence du Seigneur du monde: si tu rendis à la vie le fils de la Sunamith qui n'avait fait qu'une muraille très-petite (II. Rois IV, 10.) d'autant plus et d'autant plus moi dont le bisaïeul couvrit tout le temple d'argent et d'or. *Souviens-toi maintenant que j'ai marché devant toi en vérité et en intégrité de coeur, et que j'ai fair le bien devant tes yeux* (Esa. XXXVIII, 3.). Mais que veulent dire ces paroles: *j'ai fait le bien* (הטוב) *devant tes yeux?* Rav Jéhuda disait avoir entendu dire à Rav, qu'Hiskie appuya la *rédemtion* (Esa. XXXVII, 33—36.) sur la prière (ib. XXXVIII, 2 etc.)[51]. R. Lévi dit qu'Hiskie cacha le livre des remèdes[52]. Les rabbins nous ont appris que le roi Hiskie fit six choses dont trois furent approuvées et trois ne furent pas approuvées; il cacha le livre des remèdes, et cela fut approuvé; il brisa le serpent de bronze et cela aussi fut approuvé; il traîna les os de son père *(Ahaz)* sur un lit de cordes, et cela fut également approuvé. Mais ces trois autres choses ne furent pas approuvées. Il boucha les eaux de la fontaine Ghihon (I. Rois I, 33. et II. Chron. XXXII, 4 et 30.) ce qui ne fut pas approuvé; il tronqua les portes du temple et les envoya au roi d'Assyrie, et cela aussi ne fut pas approuvé; il intercala le mois de Nisan dans le même mois de Nisan (II. Chron. XXX, 23.) et cela ne fut pas non plus approuvé[53]. Etoit-il inconnu

---

51) Voy. ci-dessus; car si les prières ont été composées comme disent les rabbins, par les membres de la Grande Synagogue les heures fixées pour la prière sont bien antérieures à cette époque. Le Talmud veut dire ici qu'Hiskie pria de bon matin ou aux premiers rayons de la lumière; car il est écrit (Gen. I, 4.): *et Dieu vit que la lumière était bonne* (טוב).

52) ספר רפואות. Hiskie fit *le bien* הטוב en cachant un livre qui contenait les remèdes purement naturels et en ramenant par là les esprits à mettre leur confiance seulement en Dieu. Il n'est pas improbable qu'une pitié souvent mal entendue ait nui aux progrès de la science médicale en détruisant ses monumens de la manière que le dit ici le Talmud.

53) Car il devait intercaler plutôt le mois d'Adar, avant que le mois de Nisan fût commencé.

Digitized by Google

à Hiskie le texte (Exod. XII, 2.): *ce mois-ci vous sera le commencement des mois.* C'est-à-dire, ce Nisan et non un autre Nisan? *Réponse.* Il faut donc dire sa faute consista dans ce que dit Schmuel: qu'on n'intercalait pas l'année dans le trentième jour d'Adar, car il pouvait être pris pour le premier jour de Nisan[54]). Or, Hiskie raisonna ainsi: il est vrai qu'il peut être pris *(pour le premier jour de Nisan)*, mais nous ne le prendrons pas pour ce jour là[55]).

R. Johanan dit au nom de R. Jose, fils de Zimra: si quelqu'un se confie en ses propres mérites, *(Dieu)* fait dépendre son sort des mérites d'autrui, et si quelqu'un se confie aux mérites d'autrui *(Dieu)* fait dépendre son sort de ses propres mérites. Ainsi Moïse se confia aux mérites d'autrui, comme il est dit (Exod. XXXII, 13.): *Souviens-toi d'Abraham, d'Isaac et d'Israël tes serviteurs;* mais il fut exaucé par ses propres mérites; car il est dit (Pseau. CVI, 23.): *Il dit qu'il les détruirait, mais Moïse son élu se tint à la brèche devant lui, pour détourner sa fureur afin qu'il ne les défit point.* Hiskie au contraire se confia en ses propres mérites; car il est écrit (II. Rois XX, 3.): *Je te prie, ô Eternel, que maintenant tu te souviennes comment j'ai marché devant toi*, et il fut exaucé par les mérites d'autrui; car il est dit (ib. XIX, 34.): *Je garantirai cette ville afin de la délivrer pour l'amour de moi et pour l'amour de David mon serviteur.* Et cela s'accorde avec l'opinion de R. Jehochua, fils de Lévi; car R. Jehochua, fils de Lévi, disait: que signifie ce qui est écrit (Esa. XXXVIII, 17.): *voici, à cause de la paie une amertume pour moi bien amère? Réponse.* Que même pendant l'heure que le Saint, béni soit-il, sauva *Hiskie*, celui-ci en fut attristé (Talm.: *parce que Dieu ne le sauva pas par ses propres mérites).*

Il est écrit (II. Rois. IV, 10.): *Faisons lui (à Eli-*

---

54) Lorsque le mois d'Adar n'avait que 29 jours comme dans les années non intercalées.

55) C'est-à-dire: nous intercalerons dans le 30e du mois d'Adar quoique ce jour puisse être compté, cette année, pour le premier du mois de Nisan.

Digitized by Google

sée) une haute chambre (עליית קיר) *petite.* Rav et Samuel *(disputent là-dessus).* L'un dit que c'était un grenier (עליה) sans toit, et que *(la Sunamith et son mari)* le couvrirent; et l'autre dit, que c'était un grand vestibule (אכסדרה gr. et lat.) qu'ils partagèrent en deux *(par une muraille).* D'accord [56]) avec celui qui dit que c'était un vestibule; car dans le verset est le mot קיר *(muraille).* Mais selon celui qui dit que c'était un grenier, comment expliquer le mot קיר? *Réponse*: qu'ils y firent un étage (קירוה). D'accord avec celui qui dit que c'était un grenier, car dans le verset on trouve le mot עליית. Mais selon celui qui dit que c'était un vestibule que signifie ce mot עליית? Que ce vestibule était la partie la plus jolie (מעולה) de la maison. *(Il est écrit ib.): Et mettons lui (à Elisée) là un lit, une table, un siége et un chandelier.* Avaï et selon d'autres R. Isaac, dit: qui veut jouir *(des commodités qu'on offre)* peut en jouir à l'exemple d'Elisée; et qui ne veut pas en jouir n'en jouit pas à l'exemple de Samuel de Rama; car il est dit (I. Sam. VII, 17.): *Puis il s'en retournait à Rama, parce que sa maison était là.* Sur quoi R. Johanan dit que Samuel avait avec lui sa maison par tout où il allait. *(Il est écrit* ib. vs. 9.): *Et elle dit à son mari: voilà, je connais maintenant que cet homme de Dieu est saint.* R. Jose, fils de Hanina, dit: on peut déduire de cela qu'une femme reconnaît les voyageurs mieux qu'un homme. Mais d'où sût-elle qu'il était saint? Rav et Samuel *(disputent là-dessus)*, l'un dit qu'elle ne vit pas de mouches traverser sa table, et l'autre dit, qu'elle étendit un drap de lin sur son lit, et qu'elle n'y vit pas de traces d'un accident [57]). *(Pourquoi est-il écrit) qu'il était saint?* R. Jose, fils de R. Hanina, dit: parce que lui était saint et que son domestique ne l'était pas; car il est dit (ib. vs. 27.): *Et Ghéhazi s'approcha pour la repousser.* Sur quoi R. Jose, fils de R. Hanina, dit, que Ghéhazi (זחזי) prit la Sunamith (אחזה) par

---

56) בשלמא *in pace.* Par cette formule on examine deux sentences différentes et on trouve à redire quelque chose à chacune.

57) קרי *casus nocturnus*, *effusio seminis.*

Digitized by Google

l'ornement de sa beauté[58]). *(Il est écrit* ib. vs. 9.): *qui passe ordinairement* (המיד) *chez nous.* R. Jose, fils de Hanina, dit au nom de R. Eliéser, fils de Jacob: quiconque exerce l'hospitalité envers le disciple d'un savant dans sa maison, et le fait jouir de ses richesses, l'écriture lui compte cela comme s'il avait offert un sacrifice perpétuel (תמיד).

R. Jose, fils de Hanina, disait encore au nom de R. Eliéser, fils de Jacob: l'homme ne doit pas rester sur un lieu élevé en priant, mais prier dans un lieu bas; car il est dit (Pseau. CXXX, 1.): *O Eternel, je t'invoque des lieux profonds.* Et une Baraïtha dit dans le même sens: l'homme ne doit rester ni sur un siége élevé, ni sur un escabeau élevé, ni sur un lieu élevé en priant; mais il doit prier dans un lieu bas; car il n'y a pas d'élévations devant Dieu, selon ce qui est dit (ib.): *ô Eternel, je t'invoque des lieux profonds*, et selon ce qui est écrit (Pseau. CII, 1.): *Prière de l'affligé étant dans l'accablement.*

R. Jose, fils de R. Hanina, disait aussi au nom de R. Eliéser, fils de Jacob: celui qui prie, doit bien ajuster ses pieds; car il est dit (Ezéch. I, 7.): *et leurs pieds étaient comme un pied droit* (Talm.: *ils étaient si bien ajustés l'un à côté de l'autre, qu'ils paraissaient un seul pied droit*.

Il y a des docteurs qui disent que R. Isaac disait avoir entendu dire à R. Johanan que R. Jose, fils de R. Eliéser, disait au nom de R. Eliéser, fils de Jacob: que signifie ce qui est écrit (Lév. XIX, 26.): *vous ne mangerez pas sur le sang* (הדם)? *Rép.:* vous ne mangerez pas avant d'avoir prié pour votre sang (דמכם) (Talm.: *pour votre ame).* R. Isaac disait avoir entendu dire à R. Johanan que R. Jose, fils de Hanina, disait au nom de R. Eliéser, fils de Jacob: c'est de celui qui mange et boit et puis fait sa prière que l'Ecriture dit (I. Rois. XIV, 9.): *Tu m'as rejeté derrière ton dos* (אחרי גויך), ne lisez pas גויך *(ton dos)* mais גאיך *(ton orgueil).* Le Saint, béni soit il, veut dire par là:

---

58) *Raschi:* per ubera.

c'est après un acte d'orgueil que cet homme veut accepter pour lui le royaume du ciel[59]).

Mischna. R. Jehochua dit: jusqu'à trois heures.

Ghémara. Rav Jéhuda disait avoir entendu dire à Samuel que l'Halaca est selon R. Jehochua.

Mischna. Celui qui lit depuis ce moment et plus loin, ne le fait pas inutilement.

Ghémara. Rav Hasda disait avoir entendu dire à Mar Uckva *(qu'il ne le fait pas inutilement)* à condition qu'il ne récite point la prière יוצר אור *(formant la lumière)*[60]). Mais R. Hasda objecte ici cette *Baraïtha :* celui qui lit le *Chema* depuis ce moment et plus loin, ne le fait pas inutilement; mais il est comme l'homme qui lit la *Thora.* Dans ce cas il doit faire deux bénédictions avant[61]) et une après: donc, l'objection de Rav Hasda est une objection[62]). D'autres disent que R. Hasda disait avoir entendu dire à Mar Uckva, que veulent dire les paroles: il ne le fait pas inutilement? Qu'il ne le fait pas inutilement lorsqu'il récite toutes les bénédictions et qu'une Baraïtha dit dans le même sens: celui qui lit le *Chema* depuis ce moment et plus loin, ne le fait pas inutilement; mais il est comme l'homme qui lit la *Thora* tout en faisant deux bénédictions, une avant et une après. R. Mani dit: celui qui fait la *lecture du Chema* dans son temps a plus de mérite que celui qui s'occupe a l'étude de la loi. En effet, comme on apprend dans la Mischna que celui qui lit le *Chema* depuis ce temps et plus loin ne le fait pas inutilement, mais

---

59) Après avoir marqué peu de respect pour la Divinité en mangeant avant la prière, cet homme veut réciter le *Chema.* La phrase: *accepter sur soi le royaume des cieux* (קבל עליו מלכות שמים) signifie la même chose que l'autre: réciter le *Chema,* car on y fait profession de *l'unité de Dieu et du souverain pouvoir qu'il exerce sur l'univers.*

60) Laquelle ne serait que déplacée à trois heures après le lever du soleil.

61) Dont la première est יוצר אור

62) C'est-à-dire, une objection solide à laquelle on n'a pas encore répondu.

Digitized by Google

qu'il est comme l'homme qui lit la loi, il est donc indubitable que celui qui le lit dans son temps a plus de mérite.

IIIe Mischne.

La maison de Chammaï dit: aux vêpres chaque homme doit se pencher sur un côté et lire le *Chema*, et le matin *(il doit le lire)* debout; car il est dit (Deut. VI, 7.): *quand tu te coucheras et quand tu te leveras.* Mais la maison de Hillel [63]) dit: chaque homme peut le lire à sa manière (כדרכו); car il est dit (ib.): *quand tu iras par chemin* (בדרך). Mais si c'est ainsi, pourquoi est-il dit: *quand tu te coucheras et que tu te leveras?* Pour désigner l'heure à laquelle les fils de l'homme se couchent, et l'heure où ils se lèvent. R. Tarphon dit: moi j'étais en chemin et je me couchais pour lire selon les paroles de la maison de Chammaï; mais je fus en danger d'être attaqué par les voleurs. On lui dit: tu ne l'aurais dû attribuer qu'à ta propre faute; car tu avais transgressé les paroles de la maison d'Hillel.

Ghémara. *F.* 11. *a.*

On doit tomber d'accord ici avec la maison d'Hillel qui rend raison des motifs qu'elle a et explique les motifs de la maison de Chammaï [64]). Mais quelle raison a la maison de Chammaï, de ne point se conformer aux paroles de la maison d'Hillel? La maison de Chammaï dit: si la chose devait être ainsi, l'Ecriture aurait dit tout simpliment *(on lit le Chema) le matin et le soir*, que veulent donc dire les paroles: *quand tu te coucheras et que tu te leveras? (Elles veulent dire)* que lorsqu'on se couche, on doit aussi se coucher *(pour lire)*, et que lorsqu'on se lève, on doit aussi se lever *(pour lire)*. Mais selon la maison de Cham-

---

63) Sur la maison d'Hillel et de Chammaï voy. la Préface.

64) Démontrer dans le Talmud, c'est faire une citation qui nous est favorable et répondre en même temps à la citation qui est favorable à nos adversaires, en faisant voir tout au moins qu'elle ne nous est pas contraire.

maï quel sens ont les paroles: *et quand tu iras par chemin?* Elle dit qu'elles étaient nécessaires pour confirmer la Baraïtha qui dit: les paroles (Deut. VI, 7.): *lorsque tu es assis dans ta maison* servent à exclure celui qui est occupé d'un autre précepte [65]). Et les paroles (ib.): *quand tu iras par chemin* servent à exclure l'époux [66]). C'est pourquoi on a dit que celui qui conduit dans sa maison une vierge est excepté, et que celui qui conduit une veuve est obligé. Mais comment doit-on entendre cela? Rav Papa dit: en se tenant à la signification du mot דרך *(chemin)*, car comme se mettre en chemin est une chose arbitraire; de même tout ce qui est arbitraire *(ne dispense pas de la lecture du Chema)* [67]). Mais ne devons-nous pas conclure de là que même dans le cas que nous nous mettions en chemin pour exécuter une affaire de précepte, la divine miséricorde nous oblige à *lire le Chema? Réponse:* si cela devait être ainsi la divine miséricorde aurait écrit בשבת *(en étant assis)* ובלכת *(et en allant)*. Qu'a-t-elle donc voulu dire par les paroles בשבתך *(dans ton être assis)* ובלכתך *(et dans ton aller)?* Elle a voulu dire: lorsque *(l'action d')* être assis ou d'aller dépendra de ta volonté, tu seras obligé *(de lire le Chema)*. Mais lorsqu'elle sera de précepte tu seras libre *(de cette lecture)*. Mais si cela était ainsi, il devrait aussi être valable pour celui qui épouse une veuve? *Réponse:* celui *(qui épouse une vierge)* est réellement en peine, mais celui *(qui épouse une veuve)* n'est pas inquiet. Mais si c'est à cause de l'inquiétude celui aussi dont le navire est submergé dans la mer *(doit être dispensé de lire le Chema)*, et si tu dis ainsi tu dois

---

65) Car la pratique d'un précepte dispense de la pratique d'un autre précepte. Les paroles donc quand tu seras assis dans ta maison veulent dire, selon la maison de Chammaï, *tu liras le Chema* quand tu seras libre de la pratique d'un autre précepte.

66) Celui qui a épousé une pucelle et qui est comme un homme en chemin, ou comme un homme, dit le Tosepheth, qui travaille avec beaucoup d'inquiétude à l'exécution du précepte de s'assurer si sa femme est réellement pucelle, de sorte que cette exception n'est pas applicable à celui qui épouse une veuve.

67) Mais seulement ce qui est de précepte divin.

Digitized by Google

aussi rendre raison pourquoi R. Abba, fils de Zavda, dit au nom de Rav : l'affligé est obligé de garder tous les préceptes qui ont été dits dans la loi, excepté celui des *Tephillin*, car ils sont appelés ornement, selon ce qui est dit (Ezéch. XXIV, 17.) : *Lie ton ornement sur toi (ou sur ta tête). Réponse :* L'inquiétude du premier *(qui épouse une vierge)* est une inquiétude de précepte, tandis que l'inquiétude du second *(qui a un navire submergé)* est une inquiétude libre *(ou qui n'est pas de précepte)*. La maison de Chammaï dit que les mêmes paroles [68]) étaient aussi nécessaires pour excepter celui qui est envoyé pour une chose de précepte ; mais la maison d'Hillel dit : on déduit de cette chose [69]) que même celui qui est en chemin doit *lire le Chema (en marchant et sans se coucher)*.

Les rabbins ont appris : et la maison d'Hillel a dit : on peut lire le *Chema* debout, assis, couché sur un côté, en chemin, et pendant le travail. Il arriva à Ismaël et à R. Eleazar, fils d'Azarie ; que se trouvant ensemble dans le même endroit, R. Ismaël était couché sur son côté, et R. Eleazar debout, mais lorsque le temps de lire le *Chema* fut arrivé, R. Eleazar se coucha sur son côté, et R. Ismaël se leva. Alors R. Eleazar, fils d'Azarie, dit à Ismaël : ô Ismaël mon frère, je te dirai à quoi tu ressembles dans ce que tu fais ; tu ressembles à un homme qui répondrait à ceux qui lui diraient : ta barbe est longue ; elle sera bientôt coupée [70]). Toi de même, aussi long temps que j'ai été debout, tu as été couché sur ton côté, maintenant que je suis couché sur le côté, tu te lèves debout. Il lui dit : moi j'ai fait selon les paroles de la maison d'Hillel, et tu as fait selon les paroles de la maison de Chammaï, et non seulement cela,

---

68) Les paroles : *quand tu iras en chemin.*

69) C'est-à-dire, des paroles du texte : *quand tu iras en chemin*, car si ceux qui se mettent en chemin pour une chose de précepte sont dispensés, les autres voyageurs ne le sont pas.

70) Ce qui est défendu aux Juifs. Or, si un Juif disait à l'autre : ta barbe est longue, ce ne serait que pour lui faire un compliment, et non pour le déterminer à la couper. Les paraboles du Talmud de Jérusalem ressemblent encore davantage à celles de l'Evangile (Voy. Berac. 13. a.).

Digitized by Google

mais (*je me suis levé*) aussi, afin que les écoliers ne nous voient par hasard, et ne fixent l'Halaca (*sur notre exemple*) pour les âges futurs. Mais que veulent dire ces paroles: *et non seulement cela* tandis que l'on peut dire que la maison d'Hillel aussi permet de se coucher de côté? *Réponse:* la permission de se coucher sur le côté a lieu (*selon la maison d'Hillel*) seulement dans le cas que tu aurais été couché sur le côté dès le commencement; mais comme dans notre cas tu as été debout jusqu'à présent et que maintenant tu te couches, on pourrait conclure de là que nous pensons selon la maison de Chammaï, et les écoliers pourraient par hasard nous voir et fixer (*sur notre exemple*) l'Halaca pour les âges à venir.

Rav Ezékiel nous a appris: celui qui agit selon les paroles de la maison de Chammaï fait bien, et celui qui fait selon les paroles de la maison d'Hillel fait aussi bien. Rav Joseph dit: celui qui agit selon les paroles de la maison de Chammaï ne fait pas bien du tout, car nous avons appris dans la Mischna[71]): celui qui a la tête et la plus grande partie de son corps dans le tabernacle, et la table au milieu de sa maison, la maison de Chammaï dit qu'il pèche contre la loi[72]); mais la maison d'Hillel dit qu'il remplit la loi. Sur quoi la maison d'Hillel dit à la maison de Chammaï: il arriva que certains vieillards de la maison de Chammaï et de la maison d'Hillel allèrent visiter R. Johanan, fils d'une étrangère, et le trouvèrent ayant la tête et la plus grande partie de son corps dans le tabernacle et la table au milieu de la maison et ne lui dirent rien. Mais la maison de Chammaï répondit (*à la maison d'Hillel*): Ce fait prouve pour nous, (*car nous savons au contraire que nos vieillards*) leur dirent: si tu as été accoutumé de faire toujours ainsi tu n'as jamais rempli le pré-

---

71) Trait. Succa C. II. Mischna 7e. où il s'agit de l'obligation de demeurer dans les tabernacles pendant la fête de ce nom.

72) Car comme son esprit pense plus à manger qu'à l'action de demeurer, on peut dire qu'il demeure plutôt dans la maison où est la table que dans le tabernacle où est la tête et une grande partie de son corps.

cepte des tabernacles, de ta vie. Rav Nahman, fils d'Isaac, dit : celui qui agit selon les paroles de la maison de Chammaï mérite la mort ; car la Mischna nous dit : R. Tarphon etc. (voy. ci-dessus la fin de la *Mischna*)[73].

IVe Mischna.

A l'aurore il dira deux bénédictions avant (*le Chema*) et une bénédiction après, et aux vêpres il dira deux bénédictions avant et deux bénédictions après (voy. ci-dessus) dont l'une soit longue et l'autre courte[74]. Par tout où il a été dit qu'il faut dire une longue bénédiction il n'est pas permis d'en dire une courte (*et là où il a été commandé*) d'en dire une courte il n'est pas permis de lui en substituer une longue. (*De même où il a été dit*) qu'il faut terminer (*la bénédiction*) il n'est pas permis de ne point la terminer. (*Et vice-versa là où il est dit*) qu'il ne faut pas la terminer il n'est pas permis de la terminer.

Ghémara.

Quelle sera la première de ces bénédictions (*du matin*)?

---

73) Le Talmud de Jérusalem (Berac. 6. *b.*) met hors de toute controverse que la *loi orale* a la même autorité et une autorité plus imposante encore que la *loi écrite,* car après avoir dit que les mots des *scribes* et des *vieillards* sont aussi agréables et même plus agréables que ceux des Prophètes, il ajoute que si R. Tarphon avait omis par hasard de faire la lecture du *Chema* il n'aurait enfreint qu'un précepte affirmatif, mais comme en le lisant il en avait agi contre l'opinion de la maison d'Hillel il avait commis un *crime capital.* Il y a cette différence, ajoute R. Hananie, fils d'Ada : entre un Prophète et un docteur de la loi, que le premier ressemble à un envoyé auquel il ne faut croire que lorsqu'il montre le cachet du roi qui l'envoie et le second à un envoyé auquel il faut croire lors-même qu'il ne montre pas ce cachet.

74) Raschi entend par ces deux bénédictions longue et courte les deux prières qui succèdent à la lecture du Chema du soir dont la première est réellement plus longue que la seconde ; mais tous les autres commentateurs entendent les deux prières qui précèdent le Chema du soir comme celui du matin, et appellent *longue* celle qui commence et qui finit par le mot ברוך (*béni*) et *courte* celle qui ou ne commence pas ou ne finit pas par cette parole.

Digitized by Google

R. Jacob disait avoir entendu dire à R. Ochaja la bénédic-
F. 11. b. tion יוצר אור ובורא חשך (*formant la lumière et créant les ténèbres*). Mais il faudrait plutôt dire *formant la lumière et créant la splendeur matinale* (נוגה). *Réponse:* Nous disons comme il se trouve écrit (Esa. XLV, 7.)[75]), mais il suit après: *faisant la paix et créant le mal:* est-ce que nous disons comme il est écrit? Il est écrit רע (*le mal*) et nous lisons הכל (*le tout*). *Réponse:* C'est pour se tenir à une formule qui est honorifique[76]). Mais si c'est ainsi, on devrait dire aussi נוגה (*la splendeur matinale*) pour se tenir à une formule plus honorifique. *Réponse:* Rava dit (*qu'on se tient à la première*) pour faire commémoration du bienfait du jour dans la nuit, et du bienfait de la nuit dans le jour. Cela est fort bien pour le bienfait de la nuit dans le jour, car nous disons *formant la lumière et créant les ténèbres;* mais quant au bienfait du jour dans la nuit où en trouve-t-on quelques traces? *Réponse:* Avaï dit: *(dans les paroles) amenant la révolution de la lumière à cause des ténèbres et celle des ténèbres à cause de la lumière.* Quelle sera donc la seconde bénédiction *(avant le Chema du matin)?* Rav Jéhuda disait avoir entendu dire à Samuel: celle qui commence אהבה רבה *(le grand amour).* De même R. Eliéser fit voir à R. Pedeth son fils que c'était אהבה רבה. La Baraïtha dit dans le même sens: ils ne doivent pas dire l'אהבת עולם *(l'amour éternel)* mais l'אהבת רבה. Cependant les rabbins disent, que ce doit être l'אהבת עולם et cela selon ce qui a été dit (Jéré. XXXI, 3.): *je t'ai aimé d'un amour éternel; c'est pourquoi j'ai prolongé envers toi ma gratuité*[77]).

---

75) Voici les paroles du Prophète: *qui forme la lumière et qui crée les ténèbres, qui fait la paix et qui crée l'adversité.* Or, les prières du rituel des Juifs sont en grande partie tirées mot à mot de la Bible.

76) La formule: *qui crées toutes les choses* est plus honorifique pour Dieu que l'autre: *qui crées le mal.* Beaucoup de formules des prières et des bénédictions des Juifs sont aussi puisées dans la Cabale.

77) Même les Juifs d'aujourd'hui sont partagés sur ce point de Liturgie, car chez les Allemands la seconde prière avant le *Chema* du matin commence אהבה רבה et chez les Espagnols אהבת עולם.

Digitized by Google

R. Jéhuda disait avoir entendu dire à Samuel: celui qui se lève le matin pour étudier avant de lire le *Chema* est obligé de faire la bénédiction *(de la loi)*, mais (s'il commence à étudier) après la lecture du *Chema*, il n'a pas besoin de faire cette bénédiction; car il en est déjà délivré par *(la bénédiction)* אהבה רבה. Rav Hunna dit: pour étudier *(le matin)* la Bible avec ses commentaires allégoriques [78]) on a besoin de faire la bénédiction, mais pour la *Ghémara*, on n'en a pas besoin. Mais R. Eliéser dit, que pour la Bible et pour la *Ghémara* on a besoin de faire la bénédiction, et que pour la *Mischna* on n'en a pas besoin. R. Johanan dit que même pour la *Mischna* on a besoin de faire la bénédiction, et Rava dit: quant à la *Ghémara* on a même besoin de répéter cette bénédiction [79]); car Rav Hija, fils d'Ache, dit: plusieurs fois je me suis trouvé en présence de Rav pour apprendre quelques chapitres de la Siphra [80]) de son école: il lavait avant ses mains; puis faisait la bénédiction *(de la loi)*, puis nous enseignait quelques chapitres. Mais de quelle manière la faisait-il? R. Jéhuda disait avoir entendu dire à Samuel qu'il disait: *tu nous as sanctifiés par tes préceptes* et nous as commandé *de nous occuper des paroles de la loi.* Mais R. Johanan faisait cette bénédiction ainsi: *Fais ô Eternel notre Seigneur, que les paroles de ta loi soient douces dans notre bouche et dans les bouches de ton peuple de la maison d'Israël, et que nous et nos descendans et les descendans de ton peuple de la maison d'Israël, nous parvenions tous à connaître ton nom et à nous occuper dans ta loi, bénis toi ô Eternel qui enseignes la loi à ton peuple Israël.* Mais Rav Hamenuna dit (qu'il faut prier) ainsi: *qui nous as*

---

78) Tels que la *Siphra*, le *Siphre*, la *Mekilta*, etc. Voy. la Préface et la Théorie du Judaïsme.

79) Après avoir dit l'autre bénédiction אהבה רבה. Ce qui prouve avec évidence que les Juifs font plus de cas de la *Ghémara* que de celle de tout autre livre religieux.

80) La Siphra est un commentaire du Lévitique très-ancien, et ce passage du Talmud fait croire que son auteur a été le docteur Rav dont il est question ici et qui a été disciple de Juda le Saint.

Digitized by Google

choisis parmi tous les peuples, et nous as donné ta loi: bénis toi ô Eternel qui donnes la loi. Rav Hamenuna ajoute que cette dernière formule est préférable à toutes les autres, mais que cependant il faut les dire toutes[81]). On nous apprend dans la Mischna[82]) que le préfet des prêtres[83]) leur disait: faites une des deux bénédictions (*qui précèdent le Chema du matin).* Ils la faisaient, puis ils lisaient les dix commandemens, *et (les trois parties du Chema qui commencent)* Deut. VI, 4. שמע *(écoute)* Deut. XI, 13.): והיה אם שמוע (*et il arrivera que si vous obéissez* (Nomb. IV, 37.): ויאמר et il dit: enfin ils faisaient avec le peuple les trois bénédictions אמת ויציב *(qui suit le Chema du matin)* עבודה *(qui est la* 16e *dans le Chemona Esre)*, et la bénédiction sacerdotale (dont on peut voir la formule Nomb. VI, 24—26.): le samedi ils ajoutaient une bénédiction pour la garde qui sortait[84]). Mais quelle était la bénédiction (*dont parle ici le Préfet des Prêtres)?* Lorsque R. Abba et R. Jose, fils d'Abba, arrivèrent dans une certaine ville on leur demanda quelle était cette bénédiction; mais ils ne furent pas à même de répondre; on alla interroger Rav Mattana et lui aussi ne sut que répondre: on alla interroger R. Jéhuda qui dit ainsi: Samuel dit (*que cette bénédiction*) était l'אהבה רבה. R. Zerika dit que R. Ame disait avoir entendu dire à R. Siméon, fils de Lakisch, que c'était le יוצר אור. Mais lorsque vint R. Isaac, fils de Joseph, il dit que cette opinion de R. Zerika n'avait pas été énoncée explicitement, mais d'une manière implicite, vu que R. Zerika dit que R. Ame disait avoir entendu dire à R. Siméon, fils de Lakisch, qu'il paraît par ces paroles (*de la Mischna*) que l'une de ces deux bénédictions ne sert

---

81) C'est-à-dire: il faut réciter toutes les formules que le Talmud vient de rapporter. En effet, elles se retrouvent toutes dans les rituels juifs d'aujourd'hui.

82) Talmud C. V. Mischna Ire.

83) Le Sagan ou le Vicaire du Grand-Prêtre.

84) Car le samedi on relevait ceux qui étaient de service dans les veilles du temple.

Digitized by Google

pas d'obstacle à l'autre[85]). Or d'accord si tu dis que les prêtres ont récité les יוצר אור; car alors le sens de ces paroles: *l'une des deux bénédictions ne sert pas d'obstacle à l'autre*, sera que les mêmes prêtres n'ont pas récité *(l'autre bénédiction)* אהבה רבה. Mais si tu dis qu'ils ont récité l'אהבה רבה, comment alors l'une des deux bénédictions ne serait-elle pas un obstacle à l'autre[86])? Peut-être la raison qu'ils ne disaient pas encore le יוצר אור était-elle qu'il n'était pas encore arrivé le temps où l'on pût dire *formant la lumière*[87]), et que lorsque ce temps était arrivé ils disaient le יוצר אור. Mais si on déduit cela d'une manière implicite *(ou explicite)*, à quoi bon le dire? C'est parce que de la même manière implicite on peut déduire également qu'ils récitaient toujours l'אהבה רבה, et que lorsque le temps en était arrivé ils récitaient aussi le יוצר אור[88]). Et que signifient les paroles: *l'une de ces deux bénédictions n'était pas d'obstacle à l'autre?* Que l'ordre ne fait rien à l'efficace des bénédictions. F. 12. a

Les prêtres lisaient donc les dix commandemens, le שמע, le והיה אם שמוע, le ויאמר, l'אמת, le ויציב, l'עבודה et la bénédiction sacerdotale. Sur quoi Rav Jéhuda disait avoir entendu dire à Samuel: autrefois on tâchait de lire de cette manière même dans les autres lieux *(de la terre sainte)*, mais cet usage a cessé depuis long-temps à cause des reproches des Minéens[89]). La *Baraïtha* rapporte dans

---

85) En d'autres termes: l'une peut être récitée sans l'autre même lorsque leur temps n'est pas arrivé, et une seule suffit pour remplir son devoir.

86) Car ils auraient dû réciter plutôt le יוצר אור qui est la première de ces bénédictions.

87) Car le jour n'avait pas encore paru.

88) En d'autres termes: ici comme ailleurs, la manière *implicite* n'a pas la même force apodictique que *l'explicite*.

89) On lit dans le Talmud de Jérusalem Berakoth f. 3. c. 3.: *Il était convenable que chaque jour ils eussent récité les dix préceptes. Pourquoi donc ne l'a-t-on pas fait? A cause d'une objection que faisaient les Minéens en disant que seulement les dix préceptes avaient été donnés à Moïse sur le mont Sinaï.* Ce passage sert de commentaire à la Ghémara de Babylone, et fait entendre que ces Minéens sont

Digitized by Google

le même sens que R. Nathan disait: on voulait lire de la même manière dans les autres parties (*de la terre sainte*), mais il y a long-temps que cela a cessé à cause des reproches des Minéens. Rabba, fils du fils de Hunna, étant d'avis qu'il fallait établir *(la lecture des dix préceptes)* à Sora[90]). Rav Hasda lui dit: il y a long-temps qu'on a cessé de faire cela à cause d'un faux bruit des Minéens. Amemar aussi fut d'opinion qu'il fallait établir cette lecture à Nahardea[91]). Mais Rav Ache lui fit remarquer que depuis long-temps on avait cessé de la faire à cause d'un faux bruit élevé par les Minéens.

Et le Samedi ils ajoutaient une bénédiction pour la garde qui sortait. Quelle était donc cette bénédiction? R. Halbo dit que la garde qui sortait disait à la garde qui entrait en fonction: *que celui qui fait demeurer son nom dans cette maison, fasse demeurer parmi vous l'amour, la fraternité, la paix et l'union.*

Mischna. Là où on a ordonné de faire une longue bénédiction, etc.

Ghémara. Il est simple [92]) qu' en cas que quelqu'un prenne dans sa main un verre de vin, que dans l'opinion que c'est de la bière il commence sa bénédiction pour la bière et que s'il s'aperçoit de l'erreur, il la finit pour le vin il satisfait à son devoir [93]) et que lors même qu'il a dit (avant de s'apercevoir de son erreur): *car tout existe par sa parole* il satisfait à son devoir; car on nous apprend dans la Mischna [94]): En toute occasion où quelqu'un a dit: *car tout*

---

les Chrétiens du premier siècle qui soutenaient que J. Ch. avait abrogé les lois cérémonielles de Moïse. Voy. Actes des Apôtres C. XI. XV. etc.

90) Ville et Académie. Voy. Préface.

91) Voy. Préface.

92) פשיטא, *il est simple, cela va sans dire, dans ce sens il était inutile de le dire, car il s'entend de soi-même, voyons donc dans quel sens il a dû parler ainsi.*

93) La formule de chaque bénédiction commence: *Bénis-toi ô Eternel notre Seigneur, roi du monde* et dans la bénédiction pour le vin on ajoute à ces paroles: *qui crées le fruit de la vigne*, et dans celle de la bière: *car tout existe par ta parole.*

94) Berac. C. VI. §. 2.

Digitized by Google

existe par sa parole il satisfait à son devoir. Mais est-ce que dans le cas aussi que quelqu'un prenne un verre de bière à la main, et étant persuadé que c'est du vin, il commence sa bénédiction pour le vin et la finisse pour la bière, nous devons avoir plus d'égard au commencement de la bénédiction qu'à sa conclusion? Viens et écoute cette tradition [95]): „Celui qui le matin commence le *Chema* par le יוצר אור et le finit par les paroles מעריב ערבים [96]) ne satisfait pas à son devoir; mais s'il commence par les paroles מעריב ערבים et finit par le יוצר אור il y satisfait. De même si quelqu'un le soir commence par les paroles מעריב ערבים et finit par le יוצר אור il ne satisfait pas à son devoir; mais s'il commence par le יוצר אור et finit par les paroles מעריב ערבים il y satisfait. La maxime générale est [97]) que dans tous les cas il faut se régler d'après la conclusion [98]).“ *Rép.*: „Cependant ici c'est une autre chose, car on dit de nouveau *béni* (*toi ô Eternel*) *qui formes les lumières* [99]). Cela concorde à merveille avec Rav, qui dit: toute bénédiction où l'on ne fait pas une commémoration du nom de Dieu n'est pas une bénédiction. Mais que dirons-nous de R. Johanan qui dit: toute bénédiction où l'on ne parle pas du royaume de Dieu n'est pas une bénédiction [100])?“ (*Nous répondrons*) que Rabba, fils d'Ulla dit que comme (*dans le* יוצר אור) on fait la commémoration du bienfait du jour dans la nuit, et (*dans le* מעריב ערבים) celle du bienfait de la nuit dans le jour, lorsqu'on dit en commençant *béné-*

---

95) הוא שמע viens et écoute un cas semblable tiré de la Baraïtha, il faut se souvenir que toutes les citations du Talmud sont tirées de la Bible ou de la tradition.

96) Qui appartiennent à la lecture du Chema du soir.

97) כללו של דבר *summa rei, en général.*

98) Ou l'intention qu'on a eue en finissant la bénédiction.

99) C'est-à-dire: à la fin de la lecture du *Chema du matin on répète béni celui qui forme les lumières* ce qui peut corriger l'erreur d'intention qui existait lorsqu'on a commencé cette lecture.

100) Et ni dans la conclusion de la bénédiction du *Chema* du matin יוצר אור ni dans celle du *Chema* du soir מעריב ערבים ne se trouve la formule מלך העולם *roi du monde.*

Digitized by Google

diction (ברכה) et *royaume* (מלכות) [1]) on a pensé dès le commencement à ces deux choses [2]). (*Que si tu dis:*) Viens et écoute la fin (*qui porte*) *la maxime générale est que dans tous les cas il faut se régler d'après la conclusion.* A quoi bon nous dire ici la maxime générale, etc.? Ne serait-ce pas une maxime qui pourrait s'appliquer aussi à notre question (*du vin et de la bière*)? (*Je te réponds:*) que non, et qu'elle s'applique seulement au pain et aux dattes. Dans quel sens? Faudra-t-il dire que c'est dans le sens que si quelqu'un mange du pain et tout en s'imaginant que ce sont des dattes, il commence à bénir en dirigeant l'intention sur les dattes et finit en la dirigeant sur le pain? Ainsi nous aurons juste ce que nous cherchons [3]). *Rép.:* Cependant il n'est pas nécessaire de dire (*ou d'appliquer la maxime en question*) ainsi, (*mais il faut dire plutôt*) qu'il s'agit ici de quelqu'un qui mange des dattes et qui s'imaginant manger du pain, commence la bénédiction pour le pain et la finit pour les dattes. Et lors même qu'il la finit pour le pain il satisfait à son devoir. Pour quelle raison? Parce que les dattes aussi servent de nourriture (*comme le pain*).

Rabba, fils de Hanina le vieux, disait au nom de Rav: quiconque ne dit pas l' אמת ויציב le matin et l' אמת ואמונה le soir ne satisfait pas à son devoir; car il est dit (Psau. XCII, 3.): *afin d'annoncer le matin ta gratuité, et ta vérité chaque nuit.*

Rabba, fils de Hanina, disait aussi au nom de Rav: Lorsque celui qui prie fait une révérence [4]) il doit la

---

1) Lorsqu'on commence l'une et l'autre bénédiction par la formule: *bénis-toi ô Eternel notre Seigneur, roi du monde.*

2) Et par conséquent l'erreur d'intention dans le *Chema* n'empêche pas que l'on ne satisfasse à son devoir. Mais il n'en arrive pas de même dans les bénédictions du vin et de la bière.

3) Car comme dans la bénédiction du vin (*celui qui crée le fruit de la vigne*) il n'y a rien qui fasse allusion à la bière, de même dans la bénédiction des dattes qui dit: *créant les fruits des arbres*, il n'y a rien qui fasse allusion au pain qui est appelé *fruit de la terre.*

4) *Raschi: dans la première bénédiction du Chemona Esre qui commence* אבות *et dans la dix-septième qui s'appelle* הודאה.

Digitized by Google

faire à la parole ברוך et lorsqu'il se relève il doit le faire au nom de Dieu. Samuel dit: sur quoi se fonde Rabba en disant cela? Sur ce qu'il est écrit (Psau. CXLVI, 8.): *l'Eternel redresse ceux qui sont courbés.* Mais on peut lui objecter (*qu'il est aussi écrit* Mal. II, 5.): *à cause* (מפני) *de mon nom il a été abattu. Réponse:* Mais est-ce qu'il est écrit בשמי (*en prononçant mon nom*)? Il est écrit מפני שמי (*avant de prononcer mon nom*). Sur quoi Samuel disait à Hija, fils de Rav, fils d'Orja: viens et je te dirai une chose excellente proférée par ton père; car ton père disait ainsi: quand quelqu'un se courbe il doit le faire à la parole ברוך et lorsqu'il se redresse il doit le faire au nom de Dieu. Lorsque Rav Checheth se courbait, il se cour- F. 12.b.
bait comme une verge, et lorsqu'il se redressait, il se redressait comme un serpent.

Rabba, fils de Hamina le vieux, disait en outre au nom de Rav: pendant toute l'année l'homme qui prie peut dire האל הקדיש (*Dieu Saint*) (*dans la troisième des* 18 *bénédictions*) et מלך אוהב צדקה ומשפט (*Roi qui aime la justice et le jugement*) excepté que pendant les dix jours qui sont entre la nouvelle année et le jour d'expiation celui qui prie doit dire המלך הקדוש (*Roi Saint*) (*dans la* 3e) et המלך המשפט (*Roi du jugement*) (*dans la* 11e). Mais R. Eliéser dit: quoiqu'il dise (*pendant ces jours*) *Dieu Saint* il satisfait à son devoir; car il est dit (Esa. V, 16.): *et l'Eternel des armées sera haut élevé dans le jugement et Dieu Saint sera sanctifié dans la justice.* Mais quand l'Eternel des armées est-il exalté dans le jugement? Pendant les dix jours qui passent depuis le commencement de l'année jusqu'au jour de la purification, et cependant le texte dit ici *Dieu Saint.* Quel a donc été l'objet de la dispute qu'on a faite là-dessus [5])? *Réponse*: Rav Joseph disait (*que celui qui se sert de la formule*) *Dieu Saint et Roi aimant la justice et le jugement (a satisfait à son devoir).* Tandis que Rabba soutenait (*que cette formule doit être*) *Roi Saint et Roi du jugement.* Mais l'Halaca est selon Rabba.

---

5) מאי הוי עלה *quid fuit super hoc scilicet factum.* Voy. I. Tim. IV, 15 et Luc. II, 49.

Digitized by Google

Rabba, fils de Hanina le vieux, dit aussi au nom de Rav: quiconque peut implorer la divine miséricorde sur son compagnon et ne le fait pas, est appelé *pécheur*; car il est dit (1. Sam. XII, 23.): *Et pour moi, Dieu me garde que je pèche contre l'Eternel et que je cesse de prier pour vous.* Rava dit: si (*ce compagnon*) est le disciple d'un savant, il faut même s'affliger pour lui. Quelle en est la raison? Dirons-nous que c'est parce qu'il est écrit (1. Sam. XXII, 8.): *Personne de vous, ne s'est affligé pour moi* [6]), *personne ne révèle à mon oreille*, etc. Mais on peut répondre, que c'est autre chose lorsqu'il s'agit d'un roi. Il faut donc déduire de cet autre texte (Psau. XXXV, 15.): *mais moi, quand ils ont été malades je m'habillais d'un sac*, etc [7]).

Rabba, fils de Hanina le vieux, dit enfin au nom de Rav: quiconque se rend coupable d'une transgression et en a honte, on lui pardonne toutes ses iniquités; car il est dit (Ezéch. XVI, 63.): *afin que tu t'en souviennes et en sois honteuse et que tu n'ouvres plus la bouche à cause de ta confusion, quand je t'aurai pardonné tout ce que tu as fait, dit le Seigneur l'Eternel.* Mais peut-être est-ce autre chose lorsqu'il s'agit de toute l'assemblée (*comme le dit ici le prophète*). Il faut donc déduire plutôt de cet autre texte (1. Sam. XXVIII, 15.): *Et Samuel dit à Saül, pourquoi m'as-tu troublé en me faisant monter? Et Saül répondit: je suis dans une grande angoisse, car les Philistins me font la guerre, et Dieu s'est retiré de moi et ne m'a plus répondu ni par les prophètes ni par les songes; c'est pourquoi je t'ai appelé afin que tu me fasses entendre ce que j'aurai à faire.* Saül ne fait pas ici mention des *Urim* et *Tummim* (*par honte*) d'avoir tué les habitans de *Nobo* ville des prêtres. Or, d'où savons-nous que le ciel lui pardonna? De ce qu'il est dit (ib. vs. 15 et 19.): *Et Samuel dit à Saül: demain, toi et tes fils vous serez avec moi* (עמי). Sur quoi R. Johanan dit: le mot עמי (*avec moi*) signifie

---

6) Sur Saül disciple des savans selon le Talmud.

7) Raschi: *David s'affligeait pour Doeg et Ahitophel qui ont été tous les deux disciples des savans.*

Digitized by Google

dans mon étage (במחיצתי) [8]). Mais les rabbins disent qu'on déduit cela de cet autre texte (II. Sam. XXI, 6.): *Nous les mettrons en croix devant l'Eternel à côté de Saül l'Elu de Dieu.* Ce fut donc *la fille de la voix* qui se fit entendre et qui dit: *Saül est l'Elu de Dieu* [9]).

R. Avhu, fils de Zotarte, disait avoir entendu dire à R. Jéhuda, fils de Zevida: on tâcha autrefois d'insérer la *Parcha* de Balac dans la lecture du *Chema.* Et pourquoi n'y fut-elle pas insérée? Pour ne pas trop surcharger (*de prières*) l'assemblée. Mais pour quelle raison (*voulait-on l'y insérer*)? Dirons-nous que c'était à cause de ce qu'il est écrit (Nomb. XXIII, 22. et XXIV, 8. *ou dans cette Parcha*): *Le Fort qui les a tiré de l'Egypte?* Mais alors il fallait plutôt y insérer la *Parcha des usures* et la *Parcha des poids*; car il y est écrit (Lév. XXV, 38. et Deut. XXV, 17.): *Je vous ai retiré d'Egypte.* Mais R. Jose, fils d'Avin, dit (*qu'on voulut le faire*): parce que dans la première est écrit le verset (Nomb. XXIV, 9.): *il s'est courbé, il s'est couché* (שכב) *comme un lion, et comme un vieux lion, qui l'éveillera* (יקימנו) [10]). Ils devaient donc insérer seulement ce verset et non le reste. *Réponse:* Ils avaient appris par tradition que toute *Parcha* qui a été séparée par Moïse notre maître, doit être gardée par nous selon les mêmes marques de séparation [11]), et toute Parcha qui n'a pas été séparée par Moïse notre maître, ne doit pas l'être non plus par nous [12]). Mais pourquoi y ont-ils inséré la *Parcha des Tsitsith* (Nomb. XV, 37—41.)? R. Jéhuda, fils de Haviva,

---

8) Dans le même lieu de salut où était Samuel.

9) De *la fille de la voix* (בת קול). Le Talmud veut dire que les Gabaonites qui parlent dans ce passage ne pouvaient pas appeler Saül l'*Elu de Dieu*; car comme ils étaient ses ennemis leur but était de le blâmer. Ce fut donc une voix céleste qui prononça ces paroles.

10) Verset qui est analogue à l'autre: *quand tu te coucheras et que tu te lèveras* relatif à la lecture du *Chema.*

11) Qui sont les lettres פ et ס comme nous l'avons dit dans la Préface et dans notre Grammaire hébraïque.

12) C'est pourquoi les rabbins n'ont pas osé détacher un seul verset de la Parcha Balac et l'insérer dans la lecture du *Chema.*

Digitized by Google

dit: parce qu'elle contient cinq choses [13]), savoir le précepte des *Tsitsith;* la sortie d'Egypte; le joug des préceptes [14]); la manière de penser des Minéens [15]); les pensées criminelles et les pensées d'idolâtrie. Il est certain que trois de ces choses y sont proposées en propres termes, savoir:

1°. Le joug des préceptes; car il est écrit (Nomb. XV, 39.): *et vous le verrez et vous vous souviendrez de tous les préceptes de l'Eternel.*

2°. Les *Tsitsith;* car il est écrit (ib. vs. 38.): *afin qu'ils se fassent les Tsitsith,* etc.

3°. La sortie d'Egypte; car il est écrit (ib. vs. 41.): *qui vous ai retirés du pays d'Egypte,* etc.

Mais quant aux opinions des *Minéens*, aux pensées criminelles et aux pensées d'idolâtrie, d'où le savons-nous? De ce que la Baraïtha dit que le mot (ib. vs. 39.) לבבכם (*selon votre coeur*) signifie l'hérésie; car c'est dans le même sens qu'il est dit (Psau. XIV, 1.): *Le sot dit dans son coeur qu'il n'y a point de Dieu,* et que les mots (ib.) אחרי עיניכם (*après vos yeux*) signifient les pensées criminelles; car il est dit (Jug. XIV, 3.): *Et Samson dit à son père: prenez-la moi, car elle plait à mes yeux.* Et qu'enfin les paroles (ib.) אתם זונים (*vous paillardez*) signifient les pensées d'idolâtrie, car c'est dans le même sens que l'on dit (Jug. VIII, 33.): *et ils paillardèrent après les Baalim.*

Ve Mischna.

Ils font la commémoration de la sortie d'Egypte dans les nuits [16]). R. Eliéser, fils d'Azarie, dit: voilà que j'étais comme un fils de 70 ans, et cependant je ne fus pas trouvé digne (*de persuader*) que l'on fît la commémoration de la sortie d'Egypte dans les nuits, jusqu'à ce que le fils de

---

13) Dans l'*Ain Jacob: six choses.*

14) Ou la profession d'observer les préceptes de Dieu.

15) C'est-à-dire, l'abjuration des opinions des *Chrétiens* ou des *Néophytes* et dans le Talmud d'Amsterdam des *Saducéens* ce qui revient au même.

16) C'est-à-dire, dans la lecture du *Chema* du soir.

Digitized by Google

Zoma ne sût déduire cette pratique de ce qu'il est dit (Deut. XVI, 3.): *afin que tous les jours de ta vie tu te souviennes du jour que tu es sorti du pays d'Egypte, (en faisant observer que les paroles) les jours de ta vie* signifient les jours seulement, et que les paroles *tous les jours de ta vie* comprennent aussi les nuits. Mais les savans disent que *les jours de ta vie* signifient le monde présent et que le mot *tous* fait allusion aux jours du Messie [17]).

Ghémara.

La Baraïtha nous apprend, que le fils de Zoma dit aux savans: est-ce qu'on devra faire la commémoration de la sortie d'Egypte même dans les jours du Messie? Est-ce qu'il n'a pas été déjà dit le contraire (Jér. XXIII, 7—8.)? *Voici les jours viennent, dit l'Eternel, qu'on ne dira plus: l'Eternel est vivant qui a fait remonter les enfans d'Israël du pays d'Egypte; mais l'Eternel est vivant qui a fait remonter et qui a ramené la postérité de la maison d'Israël de la terre de l'aquilon et de tous les pays desquels je les avais chassés.* Les savans lui répondirent (*que le sens de ces paroles*) n'était pas qu'on aurait alors entièrement aboli la commémoration de la sortie d'Egypte, mais que l'esclavage *(des Juifs)* sous les autres monarchies aurait été l'objet principal, et la sortie d'Egypte une chose accessoire [18]); car c'est ainsi que dans un cas presque semblable, il a été dit (Gen. XXXV, 10.): *Tu ne seras plus appelé Jacob, mais Israël sera ton nom.* Ce n'est pas F. 13. a.
que par là, on ait aboli entièrement le nom de *Jacob*, mais Israël devint le nom principal et Jacob son accessoire. Et c'est aussi dans le même sens qu'il a été dit (Esa. XLIII, 18.): *ne faites plus mention des choses de ci-devant et ne considérez plus les choses anciennes;* car les paroles *ne faites plus mention des choses de ci-devant* signifient l'es-

---

17) Ou au monde à venir. Souvenons-nous que c'est une règle générale des Talmudistes qu'il faut subtiliser sur la signification du mot כל *tout*. Voy. Préface.

18) Voy. Talmud de Jérusalem Berac. 8. a.

Digitized by Google

clavage (*des Juifs*) sous différentes monarchies, et les paroles: *ne considérez plus les choses anciennes* font allusion à la sortie d'Egypte. Enfin, les paroles *(qui suivent)* (ib. vs. 19.): *voici je m'en vais faire une chose nouvelle qui paraîtra bientôt* signifient, selon ce que nous apprend R. Jose, la guerre de Gog et Magog. *Parabole.* Ce cas ressemble à celui d'un homme qui, étant en voyage, rencontre un loup, lui échappe et raconte continuellement cette histoire du loup; mais s'il rencontre après un lion et lui échappe, il raconte continuellement l'histoire du lion, et s'il rencontre enfin un serpent et lui échappe, il oublie les deux premiers accidens et raconte continuellement l'histoire du serpent. De même les derniers malheurs ôtent à Israël le souvenir des premiers.

Le nom *Abram* est la même chose qu'*Abraham;* car au commencement il a été *père d'Aram*, et à la fin il est devenu *père* de tout le monde[19]). De même *Saraï* est la même chose que *Sara*; car au commencement elle a été la *maîtresse* de sa servante et après elle a été faite la *maîtresse* de tout le monde[20]). Bar Caphra nous apprend que quiconque dit Abram au lieu d'Abraham viole un précepte affirmatif; car il est dit (Gen. XVII, 5.): *et ton nom sera Abraham.* R. Eliéser dit qu'il viole un précepte négatif; car il est dit (ib.): *et ton nom ne sera plus appelé Abram.* Donc il en sera de même de celui qui depuis cette époque dit *Saraï* au lieu de *Sara. Réponse:* Quant à cela le Saint, béni soit-il, adressa seulement à Abraham *(et non à tout le monde)* les paroles (ib. vs. 15.): *Saraï ta femme tu ne la nommeras plus Saraï, mais Sara sera son nom.* Mais pour la même raison il ne doit plus être permis de

---

19) A proprement parler אברם veut dire *père* (אב) *sublime* (רם) et non père du peuple *Aram*; mais l'Etymologie d'אברהם est assez exacte car המה en Arabe signifie *multitude.* Voy. mon Dictionnaire hébraïque.

20) שרי est un pluriel de *Majesté* qui veut dire *maîtresse* et non *ma maîtresse* et שרה signifie en Arabe la prolifique. Voy. mon Dictionnaire. On peut voir par là que les étymologies du Talmud sont fausses pour la plupart, et respirent le projet de nourrir l'orgueil de la nation juive.

Digitized by Google

donner à Jacob le nom de Jacob[21]). *Rép.:* Quant à ce cas c'est une autre chose; car l'Ecriture elle-même revient *(plus tard)* sur ce nom *(et s'en sert)* encore une fois; car il est écrit (Gen. XLVI, 2.): *Et Dieu parla à Israël dans les visions de la nuit en disant: Jacob, Jacob.* R. Jose, fils d'Avin, et d'autres disent R. Jose, fils de Sephida, objecte *(à ce propos que l'Ecriture se sert aussi encore une fois du nom d'Abram après l'avoir changé; car il est dit (en Neh.* IX, 7.): *Tu es l'Eternel Dieu qui as choisi Abram.* Mais on peut lui répondre qu'ici le prophète répète dans le but de louer la divine miséricorde ce qui a été dès le commencement[22]).

Notre retour[23]) *sur toi ô Section.*

מאימתי

---

21) Car l'Ecriture a dit pour tout le monde Gen. XXXV, 10.: *Ton nom ne sera plus appelé Jacob mais Israël.*

22) C'est comme s'il disait: *tu as choisi Abraham lorsqu'il s'appelait encore Abram.*

23) Le mot הדר signifie *gloire* et *retour.* Nous préférons ici cette dernière signification; car nous avons vu déjà et nous le verrons bientôt de nouveau, que, selon les Talmudistes, il faut revenir, au moins trois fois, sur le même point de doctrine, afin de le bien approfondir.

Digitized by Google

Seconde Section.

היה קורא

Ie Mischna.

Si pendant que quelqu'un lit *(la Paracha du Chema)* dans la loi, arrive le temps d'en faire la lecture *(accoutumée)* il satisfait à son devoir pourvu qu'il y ait préparé son coeur [1]). Autrement il ne satisfait pas à son devoir. Entre une section et l'autre [2]) on salue à cause de l'honneur, et on rend le salut; mais au milieu *(de ces mêmes sections)* c'est à cause de la crainte qu'on salue et qu'on rend le salut. Paroles de R. Meïr. Mais R. Jéhuda dit: dans le milieu on salue à cause de la crainte et on rend le salut à cause de l'honneur, et entre une section et l'autre on salue à cause de l'honneur et on rend le salut à tout le monde [3]).

IIe Mischna.

Voici où tombent les sections entre la première bénédiction et la seconde; entre la seconde et le שמע (Deut. VI, 4.), entre le שמע et les paroles והיה אם שמע (ib. XI, 13.), entre והיה אם שמע et ויאמר (Nomb. XV, 37.), entre ויאמר et אמת ויציב [4]). R. Jéhuda dit qu'entre ויאמר et אמת ויציב

---

1) C'est-à-dire, la lecture qu'on en fait par hasard dans la loi lui peut servir pour la lecture qu'on doit en faire le matin et le soir à condition qu'il ait eu l'intention de faire servir une lecture pour l'autre; car tous les préceptes demandent l'intention ou la préparation du coeur מצות צריכות כונה. Le verbe קרא signifie toujours lire dans la loi de Moïse.

2) Ces sections seront indiquées plus bas.

3) La décision est selon R. Jéhuda.

4) Pour mieux comprendre toutes ces sections voy. ci-dessus.

Digitized by Google

il ne doit tomber aucune section[5]). R. Jehochua, fils de Corha, dit: pourquoi la section du שמע précède-t-elle l'autre והיה אם שמע? Parce qu'il faut commencer par accepter sur soi le joug du royaume du ciel, et après il faut accepter celui des préceptes. Et pourquoi la section והיה אם שמע précède-t-elle l'autre ויאמר? Parce que la section והיה אם שמע parle des choses qu'il faut pratiquer le jour aussi bien que la nuit[6]) et la section ויאמר ne parle que des chose qu'il faut pratiquer le jour seulement[7]).

Ghémara.

Voudrais-tu déduire de cela (*des paroles de la Mischna*) que les préceptes demandent l'intention? mais (nous avons ailleurs l'exemple du contraire)[8]) quel sens donnes-tu donc aux paroles *s'il a disposé son coeur*? *Réponse:* S'il l'a disposé à lire. Comment à lire, s'il lit déjà? *Rép.:* Il s'agit ici d'un qui lit seulement pour corriger[9]).

Les rabbins ont appris que la lecture du *Chema* doit être selon son écriture[10]), c'est ainsi qu'opine Rabbi, mais les savans disent qu'on peut la faire dans toutes les lan-

---

5) La décision est selon R. Jéhuda.

6) C'est-à-dire, elle parle de l'étude de la loi.

7) C'est-à-dire, du précepte des *Tsitsith* qui n'oblige que pendant le jour.

8) *Raschi:* Nous avons dans le traité *Rosch Haschana* que celui qui sonne du cor sans d'autre intention que celle d'accompagner une mélodie, satisfait au précepte d'en sonner au commencement de la nouvelle année. On voit par ce passage que la particule מאי a la même force que le *ma* en italien ou le *mais* en français.

9) Comme l'intention n'est pas indispensable dans la pratique de chaque précepte, la Mischna n'a pu avoir d'autres raisons de nous dire, s'il *a préparé son coeur* que de prévoir le cas où quelqu'un lirait la Paracha de la Bible où est l'*Ecoute Israël* dans le but d'en corriger les fautes d'orthographe, au moment qu'il est obligé de dire le *Chema*. Alors l'intention qu'il mettrait à faire cette lecture machinale ne suffirait pas pour s'acquitter de celle du *Chema*.

10) C'est-à-dire, on doit faire la lecture du Chema en hébreu, langue dans laquelle il a été écrit en origine.

Digitized by Google

gues. Sur quoi fonde-t-il son opinion Rabbi? Sur ce qu'il est écrit dans le verset (Deut. VI, 6.) והיו (*et elles seront*), c'est-à-dire, ces paroles resteront telles qu'elles ont été écrites. Et les savans sur quoi fondent-ils la leur? Sur ce que le verset dit (ib. vs. 5.) שמע (*écoute*), c'est-à-dire, dans une langue quelconque que tu pourras entendre [11]). Mais pour Rabbi aussi il est écrit שמע [12]). *Rép.:* (*Ce mot*) lui est nécessaire pour dire: Fais entendre à ton oreille ce que tu feras sortir de ta bouche (*en lisant le Chema*). Et les rabbins (*que disent-ils là-dessus*)? Ils sont de l'opinion de celui qui dit que même celui qui ne fait pas entendre à son oreille (*ce qu'il lit*) satisfait à son devoir. Mais pour les rabbins aussi il est écrit והיו. *Rép.:* Ils disent que cela est nécessaire pour faire entendre qu'il ne faut pas lire le *Chema* à rebours. Et Rabbi d'où déduit-il qu'il ne faut pas le lire à rebours. De l'expression הדברים (Deut. VI, 6.) [13]). Et les rabbins que pensent-ils de l'expression הדברים? Qu'il ne faut pas subtiliser à son égard. On devrait dire [14]) que Rabbi (*qui est pour la lecture du Chema dans sa langue originale*) est d'opinion que toutes les autres parties de la loi peuvent être lues dans toute autre langue. En effet, s'il te vient dans l'esprit de soutenir qu'elles doivent être lues dans la langue sainte seulement, pourquoi alors la divine miséricorde aurait écrit והיו? *Rép.:* Cela était nécessaire parce qu'il est écrit שמע [15]). Mais on devrait dire aussi que les rabbins (*qui sont pour la lec-*

---

11) Ou *comprendre;* car שמע veut dire *écouter*, *entendre* et *comprendre*.

12) Et il est de son devoir de démontrer que ce mot ne nuit en rien à son opinion.

13) Expression qui, accompagnée telle qu'elle l'est d'un article, veut dire: *lisez ces paroles selon l'ordre dans lequel elles ont été écrites*.

14) למימרא *ad dicendum, an dicendum?* Cette formule contient une hypothèse qui ne fait qu'offrir l'occasion de mieux expliquer la chose dont il est question.

15) Mot qui, ayant un double sens, veut être déterminé par l'expression והיו. En effet, nous venons de voir que selon Rabbi, cette expression veut dire qu'il faut lire le *Chema* dans son essence, c'est-à-dire, en hébreu.

Digitized by Google

ture du Chema dans toutes les langues) sont à leur tour d'opinion que toutes les autres parties de la loi doivent être lues dans la langue sainte. En effet, s'il te vient dans l'esprit qu'elles peuvent être lues dans toutes les langues, pourquoi la divine miséricorde aurait écrit שמע? *Rép.:* Cela était nécessaire parce qu'il est écrit והיו [16]).

Les rabbins ont appris [17]) que l'expression והיו est là pour empêcher qu'on ne lise à rebours, et que comme il suit (ib.) הדברים על לבבך (*ces paroles sur ton coeur*) et qu'on pourrait déduire de cela que toute la *Parcha* a besoin de la préparation du coeur, le texte ajoute (ib.) l'expression האלה [18]) pour nous dire: jusqu'ici la préparation du coeur est nécessaire, mais plus loin elle ne l'est pas. Ces paroles sont de R. Eliéser; mais R. Akiva lui dit: voici qu'il est dit que (ib.) *les paroles que je suis ordon-* E. 13. b
nant (מצוך) [19]) *aujourd'hui sur ton coeur.* D'où tu peux apprendre que la *Parcha* tout entière a besoin d'une préparation. Sur quoi Rabba, fils du fils de Hunna, disait avoir entendu dire à R. Johanan que l'Halaca est selon R. Akiva. D'autres nous enseignent de cette *Baraïtha*: que celui qui lit le *Chema* a besoin d'y préparer son coeur. R. Aha dit au nom de R. Jéhuda, une fois qu'il a préparé son coeur dans la première section, il n'a pas besoin de le faire de nouveau pour le reste. Rabba, fils du fils de Hunna, disait avoir entendu dire à R. Johanan que l'Halaca est selon R. Aha qui parle au nom de R. Jéhuda.

Autre *Baraïtha:* Il a été dit והיו afin qu'on ne lise pas

---

16) Il est écrit שמע *écoute* et *comprends* pour te dire: *lis le Chema dans toutes les langues que tu comprends* et pour ne point déduire de l'expression והיו qu'il faut le lire seulement dans son essence ou en hébreu, un mot détermine la signification de l'autre.

17) תנו רבנן cette formule veut souvent dire que les rabbins nous enseignent ce qu'ils ont appris eux-mêmes de la tradition.

18) Le texte dit: הדברים האלה (*ces paroles*).

19) Dieu s'est servi, dit R. Akiva, du *participe* et non du *parfait*, afin que tu rapportes l'expression, *sur ton coeur* et à ce qui précède et à ce qui suit; car telle est, selon les Talmudistes, la force du participe.

Digitized by Google

à rebours, et il a été dit: על לבבך pour faire entendre, selon R. Zutra, que jusqu'ici [20]) est nécessaire le précepte de la préparation du coeur, et que d'ici et plus loin la lecture seule en est nécessaire. Mais R. Josia dit: jusqu'ici le précepte de la lecture, d'ici et plus loin le précepte de la préparation du coeur. Mais pourquoi enseigne-t-on: *d'ici et plus loin le précepte de la lecture?* Parce qu'il est écrit *(dans la seconde section* Deut. XI, 19.): *pour en parler.* Mais dans la première section aussi il est écrit (Deut. VI, 7.): *et tu en parleras. Rép.:* C'est ainsi que l'on a voulu dire: jusqu'ici le précepte de la disposition et de la lecture; d'ici et plus loin le précepte de la lecture sans la disposition. Et pourquoi cette différence: *jusqu'ici le précepte* de la disposition et de la lecture? Parce que dans la première section (Deut. VI, 6 et 7.) il est écrit: *sur ton coeur*, et *tu en parleras.* Mais dans la seconde aussi (ib. XI, 18 et 19.) se trouve écrit: *sur votre coeur* et *pour en parler. Rép.:* Cela lui était nécessaire pour appuyer l'opinion de R. Isaac qui dit: la phrase (ib. vs. 18.): *vous placerez ces paroles*, était nécessaire pour indiquer qu'il faut les placer vis-à-vis du coeur [21]). Mar dit [22]) que R. Josia disait: *jusqu'ici le précepte de la lecture; d'ici et plus loin le précepte de la disposition.* Pourquoi soutient-il contre l'opinion de l'autre: *d'ici et plus loin le précepte de la disposition?* Parce qu'il est écrit dans la seconde section (Deut. XI, 18.): *sur votre coeur.* Mais dans la première aussi il est écrit (Deut. VI, 6.): *sur ton coeur. Rép.:* C'est ainsi qu'on a voulu dire: jusqu'ici le précepte de la lecture et de la disposition, d'ici et plus loin la disposition sans la lecture. Et pourquoi cette différence: *jusqu'ici le précepte de la lecture et de la disposition?* C'est parce qu'il est écrit dans la première section: *sur ton coeur* et *tu*

---

20) *Raschi*: jusqu'à la fin de la première section Deut. VI, 4—9.

21) *Raschi:* Le vs. 18. de la seconde section n'est pas relatif à la lecture du Chema, mais à la position des *Tephillin* de la main qui doivent rester vis-à-vis du coeur et où cette section se trouve écrite.

22) אמר מר. Le docteur vient de dire, en d'autres termes: Vous avez dit Monsieur le Docteur.

Digitized by Google

en parleras. Mais dans la seconde aussi il est écrit: *sur votre coeur* et *pour en parler. Rép.:* Cela n'est écrit que concernant l'étude de la loi, et voici ce que la divine miséricorde a voulu dire: *Perfectionnez vos enfans dans la loi*, c'est-à-dire, *faites qu'ils s'en occupent.* Les rabbins ont appris: *Ecoute Israël, l'Eternel est notre Dieu, l'Eternel est unique* jusqu'ici la disposition du coeur est nécessaire; paroles de R. Meïr, et Rava dit que l'Halaca est selon R. Meïr.

Baraïtha. Somkos dit: quiconque traîne sur la prononciation de la parole אחד *(unique)* mérite qu'on lui prolonge dans le ciel les jours et les années. Rav Aha, fils de Jacob, dit: *(qu'il doit traîner)* sur le *Daleth* [23]). Rav Ache dit: à condition pourtant qu'il ne prononcera pas trop vîte la lettre *Heth* [24]). R. Jérémie étant assis devant Rabbi et ayant observé qu'il traînait beaucoup *(en prononçant le mot* אחד) lui dit: une fois que tu as fait Dieu roi en haut, en bas et aux quatre coins du ciel, tu n'as plus besoin *(de traîner sur ce mot).*

Rav Nathan, fils de Mar Ukva, disait avoir entendu dire à Rav Jéhuda: on doit prononcer debout les paroles (Deut. VI, 6.): *sur ton coeur.* Mais peux-tu croire cela seulement des paroles *sur ton coeur?* Il faut plutôt dire que jusqu'aux paroles *sur ton coeur* on doit rester debout, et que d'ici et plus loin cela n'est pas nécessaire. Cependant R. Johanan dit que cette première section toute entière doit être prononcée debout: en quoi R. Johanan reste fidèle à son opinion; car Rabba, fils du fils de Hunna, disait avoir entendu dire à R. Johanan: l'Halaca est selon R. Aha qui parle au nom de R. Jéhuda [25]).

Les rabbins ont appris que le verset: *Ecoute Israël, l'Eternel est notre Dieu, l'Eternel est unique* constituait

---

23) *Raschi:* et penser en attendant que Dieu est unique dans le ciel, sur la terre et dans les quatre coins du monde.

24) Le verbe חטף signifie ici une prononciation accélerée et non le *Point-voyelle* qui indique cette prononciation chez les grammairiens.

25) Et nous venons de voir que R. Jéhuda envisage la première section comme plus digne de respect que les deux autres.

Digitized by Google

la lecture du *Chema* de R. Jéhuda le Prince. Sur quoi Rav disait à R. Hija: je n'ai pas vu que Rabbi ait accepté sur lui le royaume du ciel[26]), mais il lui répondit: ô fils de mon prince[27]) lorsqu'il passait sa main sur son visage il acceptait sur lui le joug du royaume du ciel. Mais est-ce qu' *(après sa leçon)* il reprenait la lecture du *Chema* et l'achevait? Où la laissait-il sans l'achever? Le fils de Caphra dit qu'il ne l'achevait pas, et R. Siméon, fils de Rabbi, dit qu'il l'achevait. Le fils de Caphra disait à R. Siméon, fils de Rabbi: selon moi qui dis qu'il ne l'achevait pas on peut fort bien s'expliquer pourquoi Rabbi faisait dans ce moment un discours sur la sortie d'Egypte[28]). Mais selon toi qui dis qu'il l'achevait, à quoi bon aurait-il répété deux fois la même chose? *Rép.:* pour faire la commémoration de la sortie d'Egypte en son temps[29]).

R. Ila, fils de Rav Samuel, fils de Martha, disait au nom de Rav: Celui qui après avoir dit: *Ecoute Israël, l'Eternel est notre Dieu, l'Eternel est unique* est saisi malgré lui par le sommeil, a satisfait à son devoir. Rav Nahman disait à Dara, son domestique: dans le premier verset tourmente-moi *(pour me tenir éveillé)*, mais ne me tourmente pas pour le reste. Rav Joseph disait à Rav Joseph, fils de Rava: comment se comportait ton père à ce sujet? Il lui répondit: dans le premier verset il se tourmentait *(pour chasser le sommeil)*, mais plus loin il ne se tourmentait pas.

Rav Joseph dit: celui qui est couché le ventre en haut ne peut pas faire la lecture du *Chema*. Faire cette lecture il ne le peut pas, mais dormir ainsi, il le peut fort bien.

---

26) *Raschi:* Il n'interrompait pas ces leçons pour lire le *Chema* lorsque le moment de le lire était arrivé.

27) בר פחתי *filius ducis mei*, surnom de Rav.

28) Car ce discours lui tenait de la bénédiction *Emeth vejatsiv* qui vient après le *Chema* et où on fait la commémoration de la sortie d'Egypte.

29) C'est-à-dire: Rabbi non seulement lisait la bénédiction où on parle de la sortie d'Egypte, mais il faisait aussi un discours à ses disciples sur cette même sortie au moment qu'ils en avaient fait mention dans la lecture du *Chema*.

Digitized by Google

Cependant R. Jehochua, fils de Lévi, maudissait celui qui dormait le ventre en haut[30]). Il a été dit à cette occasion, il paraît qu'il est permis de dormir couché sur le côté et qu'il est défendu de lire le *Chema* lorsqu'on prend cette même posture; cependant R. Johanan se penchait sur le côté et le lisait. *Rép.:* C'est autre chose pour R. Johanan qui était si corpulent.

Mischna. Et entre une section et l'autre il salue, etc.

Ghémara. On rend le salut à cause de quoi[31])? Dira-t-on à cause de l'honneur? Mais une fois qu'il doit saluer *(pour cette même cause)* à quoi bon ajouter qu'il faut qu'il rende le salut[32])? *Rép.:* (la *Mischna* veut dire) qu'il faut saluer à cause de l'honneur, et rendre le salut à tout le monde. Je te citerai la *Sepha (où il est dit): dans le milieu il salue à cause de la crainte et rend le salut.* Il rend le salut à cause de quoi? Dira-t-on que c'est à cause de la crainte? Mais une fois qu'il doit saluer *(pour cette même cause)* à quoi bon ajouter qu'il doit rendre le salut? *Rép.:* Ici il doit le rendre à cause de l'honneur. Mais alors cette opinion serait la même que celle de R. Jéhuda[33]). Car la Mischna parle ainsi: R. Jéhuda dit: *dans le milieu il salue à cause de la crainte, et rend le salut à cause de l'honneur; et dans les sections il salue à cause de l'honneur et rend le salut à tout le monde. Rép.:* Il manque pour sûr quelque chose ici[34]), et c'est

---

30) *Raschi:* car dans cette posture *poterit erectionem pati* en dormant et être vu des autres, ce qui n'est pas joli. Nous disons dans notre *Théorie* que les rabbins qui ont succédé aux Talmudistes sont plus intolérans, plus fanatiques et plus effrontés que les Talmudistes mêmes, et Raschi qui est à tout moment entre les mains de la jeunesse israélite est précisément de ce nombre.

31) L'auteur de la Mischna dit: *qu'on salue à cause de l'honneur et qu'on rend le salut* sans ajouter la cause pour laquelle on doit rendre ce salut.

32) Celui qui doit saluer pour honorer quelqu'un doit d'autant plus lui rendre le salut pour la même raison.

33) Pendant que la teneur de la Mischna porte que R. Jéhuda ne s'accorde pas là-dessus avec R. Meïr.

34) חסורי מחסרא *omnino defectiva haec sunt.* Il y a pour sûr

Digitized by Google

ainsi qu'a dû parler le Tanne: *dans les sections il salue à cause de l'honneur, et il n'est pas nécessaire de dire qu'il doit rendre le salut; et dans le milieu il doit saluer à cause de la crainte, et il n'est pas nécessaire de dire qu'il doit rendre le salut. Paroles de R. Meïr. R. Jéhuda dit: dans le milieu il salue à cause de la crainte,*
F. 14. a. *et rend le salut à cause de l'honneur, et dans les sections il salue à cause de l'honneur et rend le salut à tout le monde.* La Baraïtha confirme cette conjecture (*en disant*): Celui qui en lisant le *Chema* rencontre son *Rabbin* ou un autre plus respectable que lui, dans les sections il le salue à cause de l'honneur, et il n'est pas nécessaire de dire qu'il doit lui rendre le salut; et dans le milieu il le salue à cause de la crainte, il n'est pas nécessaire de dire qu'il doit lui rendre le salut; paroles de R. Meïr. R. Jéhuda dit: dans le milieu il salue à cause de la crainte, et rend le salut à cause de l'honneur, et dans les sections il salue à cause de l'honneur et rend le salut à tout le monde.

Ahe docteur de la maison de R. Hija demanda à R. Hija, comment faut-il faire dans le *Hallel* [35]) et dans la *Meghilla* [36])? Peut-on s'interrompre? Devons-nous faire un argument *a majori ad minus* [37]) et dire: si dans la lecture du *Chema* qui est de la loi on s'interrompt, cela va sans dire (*qu'on peut en faire autant*) dans le *Hallel* qui est des rabbins [38]), ou peut être, propager les mira-

---

une lacune. Cette formule contient un des nombreux expédiens auxquels la Ghémara a recours pour écarter toute espèce de difficulté et de contradictions dans la *Mischna*.

35) הלל hymne composé des Psaumes 113 — 118 et qu'on dit au commencement de chaque mois, dans la fête de la *Dédicace* et dans les trois fêtes principales de l'année, c'est-à-dire, la *Pentecôte*, la fête des *Tabernacles* et la *Pâque*.

36) מגילה le livre d'Esther qu'on lit dans la fête des *Purim* ou des Sorts.

37) קל וחומר *levitas et gravitas* et viceversa.

38) Une prescription de la *loi* a plus de force aux yeux des Juifs, qu'une ordonnance des rabbins; mais les écrits des rabbins leur sont plus agréables et exercent sur eux beaucoup plus d'influence que la *loi*. D'ailleurs il est toujours indubitable que selon les Talmudistes, quiconque viole un précepte des rabbins mérite la mort.

Digitized by Google

cles (dont *il est question dans le Hallel et la Meghilla*) vaut-il mieux *(que lire le Chema)*? R. Hija lui répondit: on s'interrompt et on n'y prend pas garde. Rabba dit: les jours que chaque individu dit le *Hallel* tout entier [39]) on s'interrompt entre une section (*un Psaume*) et l'autre, mais dans le milieu on ne s'interrompt pas, et les jours où chaque individu ne dit pas le *Hallel* tout entier, on peut s'interrompre même dans le milieu de la section. Mais est-ce réellement ainsi [40])? Voilà cependant que Rav, fils de Chava, se rendit auprès de Ravina les jours où on n'est pas obligé de finir le *Hallel* et pourtant il ne s'interrompit pas pour le saluer. *Rép.:* C'est autre chose pour Rav, fils de Chava, qui n'était pas plus considéré que Ravina.

Achian *Tanna* de la maison de R. Ame demandait à R. Ame: Est-ce que celui qui entreprend de jeûner peut goûter des mets et des boissons [41])? Dois-je dire qu'il se propose de ne point manger et de ne point boire, et que l'action de goûter n'est pas cela [42])? Ou que peut-être il se propose de ne point avoir de jouissances, et que goûter est justement cela [43])? Il lui répondit qu'il peut goûter et qu'il ne faut pas y faire attention. La Baraïtha confirme cela en disant: „l'action de goûter n'est pas chargée d'une bénédiction [44]) et celui qui entreprend de jeûner, peut goûter et on n'y fait pas attention. R. Ame et R. Ase prenaient en goûtant jusqu'à la mesure d'un quart de Log [45]).“

Rav dit: quiconque salue son prochain avant d'avoir

---

39) Ce sont 21 jours de chaque année, savoir les deux premiers jours de Pâque, les deux jours de Pentecôte, les neuf jours des Tabernacles et les huit jours de la Dédicace.

40) אינו *itane! admirantis.* Ce mot est toujours suivi par l'autre והא *sed ecce* qui contient toujours une objection.

41) *Raschi:* Non pour manger ou pour boire, mais pour s'assurer si les mets sont bien assaisonnés et si la boisson est bonne.

42) Que goûter n'est ni manger ni boire.

43) Que dans l'action de goûter il y a une jouissance.

44) Parce que goûter n'est pas manger.

45) Voy. la Préface.

Digitized by Google

prié, c'est comme s'il faisait de lui une élévation [46]); car il est dit (Esa. II, 22.): *Retirez-vous de l'homme duquel le souffle est dans ses narines; car en quoi* (במה) *est-il digne d'estime?* Ne lisez pas במה (en quoi) mais במה (*élévation*). Mais Samuel explique et dit: pourquoi estimes-tu celui-ci et non Dieu [47])? Rav Chechath objecte ici les paroles de la Mischna: *dans les sections il salue à cause de l'honneur et rend le salut* [48]). Mais R. Ava interprète (*l'avis de Samuel*) de celui qui se lève le matin et va à la porte (*de son prochain pour le saluer avant Dieu*) [49]). R. Jona disait avoir entendu dire à R. Zira: quiconque fait ses propres affaires avant de prier, c'est comme s'il édifiait une *élévation*. Tu dis une élévation! On lui dit quelqu'un. Non, répondit-il, je veux seulement dire que cela est défendu. Ce qui est d'accord avec l'opinion de Rav Idi, fils d'Avin, car Rav Idi, fils d'Avin, disait avoir entendu dire à Rav Isaac, fils d'Achian: il est défendu à l'homme de s'adonner à ses affaires avant de prier; car il est dit (Psau. LXXXV, 14.): *La justice* (Talm.: *la prière*) *marchera devant lui, et il la mettra par tout où il passera.* R. Idi, fils d'Avin, disait aussi avoir entendu dire à Rav Isaac, fils d'Achian: quiconque prie et sort après (*pour ses affaires*) dans la rue, le Saint, béni soit-il, fait toutes ses volontés; car il est dit: *la justice marchera avant lui et mettra ses pieds dans la rue.*

R. Joma disait aussi avoir entendu dire à R. Zira: celui qui passe la nuit sept jours de suite sans rêver, mérite d'être appelé impie; car il est dit (Prov. XIX, 23.): *Etant rassasié* (שבע) *il passera la nuit et ne sera pas visité du mal* [50]). Ne lisez pas שבע (*rassasié*) mais שבע

---

46) במה *temple* ou *autel* d'idôles placé dans une élévation.

47) Ou plus que Dieu, car tu le salues avant Dieu.

48) Paroles d'où on peut inférer qu'il est permis de saluer l'homme avant Dieu.

49) *Raschi:* car dans la rue il est permis de le saluer.

50) *Raschi:* Celui qui passe la nuit sept fois, et n'est pas visité du ciel par un rêve, est un méchant. *Superstitiosa observatio*, dit Bartolocci, *probata cum depravatione sacrae Scripturae.*

Digitized by Google

(sept). R. Aha, fils de R. Hija, fils d'Ava, lui dit: c'est ainsi que dirait R. Hija avoir entendu dire à R. Johanan: — quiconque se rassasie des paroles de la loi, et puis s'endort ne recevra pas de mauvaises nouvelles; car il est dit (ib.): *Et rassasié, passe la nuit sans être visité du mal.*

Mischna. Ce sont les distinctions entre une section et l'autre.

Ghémara. R. Avhu disait avoir entendu dire à R. Johanan que l'Halaca est selon R. Jéhuda qui dit: entre אלהיכם et אמת ויציב on ne fait pas d'interruption. R. Avhu disait avoir entendu dire à R. Johanan: quelle est la raison de R. Jéhuda qui dit cela? Qu'il est écrit (Jérér. X, 10.): *mais l'Eternel est le Dieu de vérité* (אלהים אמת) [51]). (*Mais est-ce que celui qui s'est interrompu*) doit répéter le mot אמת et le dire (*ensemble avec* אלהיכם) ou s'abstenir de faire cette répétition? R. Avhu dit au nom de R. Johanan, qu'il doit répéter le mot אמת, mais Rabba dit qu'il ne doit pas le répéter. Un homme étant descendu devant Rabba (*pour prier*) et Rabba l'ayant entendu dire deux fois אמת אמת en conclut que cette répétition d'אמת אמת prouvait qu'il avait un défaut de langue [52]). Rav Joseph dit: que la doctrine suivante est excellente: Rav Samuel, fils de Jéhuda, étant survenu, (*pendant qu'on agitait cette question*) disait qu'on avait la coutume en Occident de dire aux vêpres: *parle aux enfans d'Israël et leur dis: je suis l'Eternel votre Dieu de vérité, etc.* [53]). Mais Avaï lui disait: en quoi consiste

F. 14. b.

---

51) *Raschi:* De même que Jérémie ne sépare pas ici le mot אלהים de l'autre אמת, de même dans la lecture du *Chema* on ne doit pas séparer le mot אלהיכם qui est le dernier de la troisième Section (Nomb. XV, 37—41) du mot אמת qui est le dernier de la première bénédiction qui suit la lecture du *Chema*. En d'autres termes: celui qui s'est interrompu après avoir dit אלהיכם אמת doit-il continuer en répétant אמת et dire אמת ויציב ou doit-il seulement dire ויציב sans répéter אמת?

52) Ce qui prouve que Rabba ne croyait pas nécessaire de répéter le mot אמת dans le cas dont il s'agit ici.

53) C'est-à-dire: en Occident on lisait le *Chema* du soir de cette manière: On prenait de la troisième Section (Nomb. XV.) les paroles du verset 38. *parle aux enfans d'Israël et leur dis*, et en laissant de

Digitized by Google

cette excellence. Lorsque nous voyons que R. Cohana disait avoir entendu dire à Rav: on ne doit pas commencer (*la troisième Section*); mais si on la commence on doit aussi la finir. Diras-tu que les paroles (ib. vs. 38.): *et leur dis* ne constituent pas un commencement? Nous voyons cependant que R. Samuel, fils d'Isaac, disait avoir entendu dire à Rav: les paroles (ib): *parle aux enfans d'Israël* ne constituent pas un commencement; mais les autres paroles (ib.): *et leur dis*, constituent un commencement. Sur quoi Rav Papa disait: on a l'opinion en Occident que même les paroles *et leur dis* ne constituent pas un commencement jusqu'à ce qu'on ait dit (ib.): *qu'ils se fassent des Tsitsith.* C'est pourquoi, dit Avaï, nous commençons en commençant (*cette section*) comme on la commence en Occident, et une fois que nous l'avons commencée, nous la finissons aussi d'un bout à l'autre. Et c'est justement ce que disait R. Cohana avoir entendu dire à Rav: *on ne commence pas, mais aussitôt qu'on commence on doit aussi finir.* Hija, fils de Rav, dit: celui qui dit (ib. vs. 41.): *Je suis l'Eternel votre Dieu* (אלהיכם) doit dire aussi la bénédiction אמת, et celui qui ne dit pas: *je suis l'Eternel votre Dieu* n'a pas besoin de dire la bénédiction אמת. Mais cependant il lui faut faire la commémoration de la sortie d'Egypte. *Rép.:* Il s'agit ici d'un qui dit: *Nous te remercions ô Eternel notre Dieu, qui nous as fait sortir du pays d'Egypte, et nous as rachetés de la maison de l'esclavage, et nous as fait des signes et des prodiges sur la mer, et nous t'avons chanté.*

Mischna: R. Jehochua, fils de Corha, disait: pourquoi la section שמע *précède-t-elle les autres, etc.?*

Ghémara. Baraïtha: R. Siméon, fils de Johaï, disait: c'est à juste titre que le שמע précède la section והיה אם שמוע; car la première est pour *apprendre* (Deut. VI, 7.) et l'autre pour *enseigner* (Deut. XI, 9.) (*et c'est aussi juste*)

---

côté tout ce qui regarde le précepte des *Tsitsith* on en venait aux paroles: *je suis l'Eternel votre Dieu* du verset 41. et on prononçait ensemble le mot אלהיכם (*votre Dieu*) avec le mot אמת (*vérité*) de la prière אמת ואמונה qui suit immédiatement après la troisième section.

Digitized by Google

que la section והיה אם שמוע précède l'autre ויאמר, parce que la première est pour enseigner et l'autre pour *faire* (Nomb. XV, 38.). Donc dans le שמוע il y a précepte d'*apprendre*, et celui d'*enseigner* et de *faire* n'y est pas? Cependant il y est écrit (vs. 7. 8. 9.): *tu les enseigneras, etc. tu les lieras, etc. et tu les écriras, etc.* De plus *(penses-tu que dans la section)* והיה אם שמוע on parle d'*enseigner* et qu'on n'y parle pas de *faire?* Cependant voilà qu'il y est écrit (vs. 18. 19.): *et tu les lieras, etc. et tu les écriras, etc.* *Rép.:* Mais c'est ainsi qu'il veut dire [54]): Il est juste que la Section שמע précède la Section והיה אם שמוע; car la première est pour *apprendre*, pour *enseigner* et pour *faire (et il est aussi juste)* que la section והיה אם שמוע précède la section ויאמר; car dans celle là on parle d'*enseigner* et de *faire*, et dans la section ויאמר on ne parle que de *faire.* Mais tu pourrais déduire la même chose des paroles de Jehochua, fils de Corha. *Rép.*: Ce savant dit, et cela est autre chose. Savoir: il dit 1°. qu'il faut prendre sur soi le joug du royaume du ciel dès le commencement, et puis accepter le joug des préceptes, et il dit 2°. *que les trois sections du Chema* contiennent les choses que nous venons expliquer en dernier lieu [55]).

Rav lavait ses mains, puis lisait la lecture du *Chema*, puis mettait les *Tephillin*, puis priait. Mais est-il possible qu'il ait agi ainsi, si nous avons dans la Baraïtha: celui qui fouille une fosse pour un mort dans un tombeau [56]) est libre de la lecture du *Chema*, de la prière, des *Tephillin* et de tous les préceptes qui sont dits dans la loi [57]). Lorsqu'arrive le temps de lire le *Chema*, il sort (*de la fosse*) puis lave ses mains, puis met les *Tephillin*, puis fait la lecture du *Chema*, puis prie. Mais cette Baraïtha est contradictoire

---

54) אלא הכי קאמר. C'est ainsi que l'auteur de telle ou telle autre opinion a voulu dire en se servant de telles ou telles autres expressions.

55) C'est-à-dire: *apprendre*, *enseigner* et *faire.*

56) Ou dans une caverne, car les anciens ensévelissaient dans les cavernes.

57) *Raschi*: parce que la pratique d'un précepte délivre de la pratique d'un autre précepte.

Digitized by Google

en elle-même [58]); car, dans la *Recha*, elle dit qu'il est libre, et dans la *Sepha* qu'il est *obligé*. *Rép.*: Cela n'est pas contradictoire; car la *Sepha* parle de deux et la Recha d'un seul [59]). Mais dans tous les cas la difficulté reste pour Rav [60]). *Rép.:* Rav est de la même opinion que R. Jehochua, fils de Corha, qui dit: *le joug du royaume du ciel dans le commencement, et après le joug des préceptes* [61]). Je t'objecterai [62]) que R. Jehochua dit cela lorsqu'il s'agit de faire précéder la lecture (*d'une section*) de la lecture (*d'une autre section*). Mais qu'on doive faire précéder la lecture (*du Chema*) par l'action (*de mettre les Tephillin*) où as-tu entendu cela de lui? De plus, est-ce que Rav a été réellement de l'opinion de R. Jehochua, fils de Corha, lorsque nous voyons que R. Hija, fils d'Ache, dit: plusieurs fois j'étais debout devant Rav; il se levait de bonne heure, puis lavait ses mains, puis bénissait, puis nous enseignait quelques sections de la Mischna, puis mettait les *Tephillin*, puis reprenait la lecture du *Chema*. Et si tu dis, (*qu'il en a agi ainsi*) parce qu'il n'était pas encore arrivé le temps de lire le *Chema* (*je te réponds*) que si c'est ainsi, à quoi nous servirait alors le témoignage de Rav Hija, fils d'Ache [63])? *Rép.:* Il nous servirait à en déduire une réponse, pour celui qui dirait que pour étudier dans la Mischna il n'est pas nécessaire de faire une bénédiction; c'est pourquoi il nous fait entendre, que même pour la Mischna la bénédiction est nécessaire. Mais dans tous les cas il y a

---

58) הא גופא קשיא *Ecce id ipsum sibi contrarium est.*

59) De deux qui fouillent ensemble dans un tombeau et dont l'un peut sortir pour lire le *Chema*, et après en faire sortir l'autre pour le même objet, en le relevant de son travail.

60) Qui parle d'un ordre de choses qui est le même que celui proposé dans la Baraïtha.

61) C'est pourquoi il faut lire avant le *Chema* et mettre après les *Tephillin*.

62) אימר *je te dirai.*

63) Le témoignage d'un dépositaire de la tradition nous serait tout à fait inutile, ce qui ne peut pas être.

Digitized by Google

là une difficulté pour Rav. *Rép.*: C'est l'envoyé qui a fait pervertir l'ordre [64]).

Ula dit: quiconque fait la lecture du *Chema* sans les *Tephillin* est comme s'il rendait un faux témoignage contre Dieu [65]). R. Hija, fils d'Ava, disait avoir entendu dire à R. Johanan: c'est comme s'il apportait un holocauste sans offrande de farine, ou un autre sacrifice sans libation [66]). Et R. Johanan disait: qui veut prendre sur soi le joug du royaume du ciel doit se purger [67]), puis laver ses mains, *F.* 15. *a* puis mettre les *Tephillin*, puis faire la lecture du *Chema*, puis prier, et cela est *(accepter)* le royaume du ciel parfaitement. R. Hija, fils d'Ava, disait avoir entendu dire à R. Johanan: quiconque purge son corps, puis lave ses mains, puis met les *Tephillin*, puis fait la lecture du *Chema*, puis prie, l'Ecriture lui compte cela, comme s'il avait bâti un autel, et placé dessus un sacrifice; car il est écrit (Psau. XXVI, 6.): *Je lave* (ארחץ) *mes mains dans la pureté et je fais le tour de ton autel, ô Eternel.* Mais Rava lui dit: Est-ce que Mar ne pense pas que ce serait plutôt comme s'il s'était baigné tout entier; car il est écrit ארחץ *(je laverai)*, et il n'est pas écrit ארחיץ *(je ferai laver)* [68]). Sur quoi Ravina disait à Rav: Voyez Mar, *ce nerf* des rabbins [69]) qui vient d'Occident, et qui dit: celui qui n'a pas d'eau pour laver ses mains peut les frotter avec du sable,

---

64) *Raschi*: Celui que Rav avait envoyé à la maison prendre les Tephillin n'étant pas revenu à temps, a fait que Rav a été obligé de dire avant le *Chema* et de mettre après les Tephillin.

65) בעצמו *in semet ipsum*, *in substantiam suam*, Dieu par périphrase.

66) *Raschi*: L'offrande de faire et la libation sont au sacrifice ce que les Tephillin sont à la prière.

67) *Raschi*: *purgat foramina sua.*

68) *Raschi:* s'il était écrit ארחיץ dans la *forme Hiphil* cela voudrait dire: je laverai ou je ferai laver mes mains, mais comme il est dit ארחץ dans la *forme Paal* cela veut dire: je me laverai moi-même et mes mains. De ce passage on pourrait conjecturer qu'autre fois on se faisait laver les mains ainsi que les pieds par les domestiques.

69) צרוכא מרבנן *Robur Rabbinorum. Raschi*: *disciple* très-appliqué et très-subtil.

Digitized by Google

avec de petites pierres et de petits restes de bois. Il lui répondit: c'est bien dit; car est-ce qu'il est écrit *je laverai dans l'eau?* Il est écrit: je laverai *dans la pureté;* ce qui signifie tout ce qui peut purifier. C'est pourquoi Rav Hasda maudissait quiconque retournait *(à la maison)* pour chercher de l'eau au moment de la prière. Mais cela regarde uniquement la lecture du *Chema* [70]); car pour la prière on peut bien aller chercher de l'eau. Mais à combien de distance? A la distance d'une *Parsa* ou d'une lieue en avant, mais en arrière il ne doit pas même retourner à un mille. A un mille il ne doit pas retourner, mais à moins d'un mille il peut retourner.

IIIe Mischna.

Celui qui lit le *Chema* et ne le fait pas entendre à son oreille, s'est acquitté de son devoir. R. Jose dit, qu'il ne s'est pas acquitté de son devoir [71]). Si en lisant il n'épelle pas distinctement les lettres, R. Jose dit qu'il s'est acquitté de son devoir, mais R. Jéhuda dit qu'il ne s'est pas acquitté de son devoir [72]). Celui qui lit à rebours ne s'acquitte pas de son devoir, et si, en lisant il fait une faute, il doit revenir à l'endroit où il a commis la faute.

Ghémara.

Quelle raison a Jose d'opiner ainsi? Qu'il est écrit שמע *(ce qui veut dire)* fais entendre à ton oreille ce que tu fais sortir de ta bouche. Et *(quelle raison a)* le premier Tanne? Il pense que le mot שמע veut dire: dans toutes les langues que tu peux comprendre [73]). Et que dit là-dessus R. Jose? Il tient l'une et l'autre opinion [74]).

---

70) Qui a un temps fixe.

71) La décision n'est pas selon R. Jose.

72) La décision n'est pas selon R. Jéhuda.

73) Voy. ci dessus pag. 365 et 366.

74) C'est-à-dire, il tient que quand même on dit le *Chema* dans une autre langue que l'hébraïque, il faut faire entendre à son oreille ce qui sort de la bouche.

Digitized by Google

Nous avons appris dans une autre *Mischna*[75]) que le sourd qui parle et n'entend pas *(ce qu'il dit)* ne doit pas faire *(l'oblation* תרומה), mais que, s'il l'a faite, son oblation est valable. Qui est le Tanne qui dit: *le sourd qui parle et n'entend pas s'il a déjà fait* (l'oblation) *c'est bien*, mais au commencement *(avant de la faire) ce n'est pas bien*[76]). Rav Hasda dit, que c'est R. Jose; car nous avons appris dans cette Mischna: *celui qui lit le Chema et ne le fait pas entendre à son oreille, s'acquitte de son devoir; paroles de R. Jéhuda; R. Jose dit qu'il ne s'acquitte pas de son devoir. Rép.:* Jusqu'ici R. Jose a voulu dire qu'il ne s'est pas acquitté de son devoir seulement par rapport à la lecture du *Chema*, qui est une prescription de la loi; mais *(ce qu'on dit)* de l'oblation, c'est à cause *(que le sourd ne peut pas faire)* la bénédiction[77]) qui est une ordonnance des rabbins, et qui ne constitue pas le point essentiel de la chose[78]). D'où savons-nous donc que cette *Mischna* est de R. Jose? Peut-être est-elle plutôt de R. Jéhuda, et il veut dire que même à l'égard de la lecture du *Chema*, s'il l'a déjà faite, c'est bien; mais au commencement ce n'est pas bien. Tu peux conjecturer par ce qui est dit dans la Mischna הקורא *(celui qui lit)*[79]) que celui qui a fait, a bien fait, mais au commencement ce n'est pas bien. *Rép.:* La Mischna s'est servie de cette expression הקורא

---

75) Trumoth C. I. Misch. II.

76) C'est-à-dire, la loi ne le reconnaît pas comme capable d'accomplir cette cérémonie. La formule דיעבד אין לבתחלה לא *celui qui a fait oui; au commencement non* veut dire que dans la pratique d'une loi, il s'est passé quelque abus qui ne la rend pas invalable après le fait, mais que si on avait consulté un rabbin avant de l'entreprendre il n'aurait jamais permis de l'effectuer de cette manière.

77) Ce n'est pas que le sourd ne puisse pas faire l'offrande, mais c'est plutôt qu'il ne peut pas faire la bénédiction qui doit accompagner l'offrande.

78) Car l'offrande peut-être valable sans la bénédiction תליא מילתא *pendet verbum, vel negotium*, ou l'essence de la chose.

79) C'est-à-dire: le participe signifie ici, celui qui est déjà lisant, qui a commencé à lire, et qui comme celui *qui a fait* ou qui est déjà après l'action de lire.

Digitized by Google

pour te faire connaître la force (*ou la rigueur*) de R. Jose [80]) qui dit que même pour celui qui a fait, ce n'est pas bien, car si elle était de R. Jéhuda même au commencement il aurait accompli son devoir [81]). Sur quelle opinion faudra-t-il donc s'arrêter? Qu'elle doit être de R. Jose. Mais alors que penser de cette Baraïtha: „l'homme ne doit pas faire la bénédiction des mets dans son coeur (*sans la prononcer*) mais s'il l'a faite, il s'est acquitté de son devoir.“ De qui sera-t-elle? Elle ne peut être ni de R. Jose, ni de R. Jéhuda, car comment serait-elle de R. Jéhuda qui dit que même au commencement il a accompli son devoir? Comment aussi serait-elle de R. Jose (*qui dit*) que même lorsqu'on l'a fait ce n'est pas bien? Mais si on suppose que c'est de R. Jéhuda (*et qu'il enseigne*) que lorsqu'on l'a fait c'est bien, et qu'au commencement ce n'est pas bien, comment comprendre alors ce qu'enseigne R. Jéhuda, fils de R. Siméon, fils de Pazi: un sourd qui parle et n'entend pas peut faire l'offrande au commencement [82])? De qui sera cela? Il ne sera ni de R. Jéhuda, ni de R. Jose; car comment serait-il de R. Jéhuda qui dit: lorsqu'on a fait c'est bien, mais au commencement ce n'est pas bien? Comment serait-il de R. Jose qui dit, que même lorsqu'il a fait ce n'est pas bien? *Rép.:* Cependant il faut toujours dire qu'elle appartient à R. Jéhuda, et que même en supposant qu'il est de l'opinion que lorsqu'il a fait c'est bien, cela ne contient pas de contradiction, car une fois il parle selon son propre avis, et une autre fois selon l'avis de son précepteur. En effet, nous avons appris que R. Jéhuda disait au nom de R. Eleazar, fils d'Azarie: celui qui lit le *Chema* doit le faire entendre à son oreille; car il est dit: *Ecoute Israël, l'Eternel est notre Dieu, l'Eternel est unique.* Mais

---

80) Voy. dans la Préface la signification de la formule: *pour te faire connaître la force.*

81) C'est-à-dire: cette Mischna ne peut pas être de R. Jéhuda qui pense que même au commencement on peut dire, que c'est bien et qui par conséquent n'a pas besoin de nous dire הקורא pour nous faire sentir que l'action est déjà commencée.

82) C'est-à-dire, dans un cas quelconque, *re integra.*

Digitized by Google

R. Meïr lui dit: voilà qu'il y est aussi dit (Deut. VI, 6.): *ce que je t'ordonne aujourd'hui sur ton coeur*, c'est-à-dire, c'est assez de la disposition de ton coeur[83]) ce qui est la véritable explication de ces paroles. Mais une fois que tu en es venu jusque là, tu peux même dire que R. Jéhuda est de la même opinion que son maître, et que cependant il n'y a pas de contradiction, car dans un endroit c'est R. Meïr qui parle et dans un autre R. Jéhuda[84]).

Nous avons appris dans une autre Mischna[85]): „Tout le monde peut être admis à lire la Meghilla, si on en excepte le sourd, le fou et le mineur[86]). Cependant R. Jéhuda y admet aussi le mineur.“ Or, qui est le Tanne qui nous dit que le sourd ne remplit pas son devoir même après l'action? R. Mathana dit, que cela a été dit par R. Jose; car nous avons appris dans notre Mischna: *celui qui lit le Chema et qui ne la fait pas entendre à son oreille s'acquitte de son devoir; paroles de R. Jéhuda;* mais R. Jose dit qu'il ne s'acquitte pas de son devoir. Mais d'où savons-nous que la première tradition est de R. Jose[87]) qui dit: que ce n'est pas bien même après l'action? Peut-être est- *F. 15. b.*
elle de R. Jéhuda qui dit: qu'au commencement cela n'est pas valable, mais que s'il l'a déjà fait c'est valable. Que cela ne te passe pas par l'esprit, car on nous apprend que le sourd est à l'instar du fou et du mineur; et que de même que le fou et le mineur ne s'acquittent pas de leur devoir même après l'action, de même le sourd ne peut pas s'acquitter de son devoir, même après l'action. Mais peut-être que ceci doit être comme il est, et celà aussi doit être

---

83) Et il n'est pas nécessaire de le faire entendre à ton oreille.

84) C'est-à-dire, que R. Meïr est d'avis qu'on remplit toujours son devoir lorsqu'on ne fait pas entendre à son oreille ce qui sort de la bouche, et que R. Jéhuda soutient que cela peut valoir seulement, dans le cas où l'action eût été déjà accomplie.

85) Meghilla C. 2. Misch. IV.

86) קטן qui n'a pas encore 13 ans.

87) On peut déduire de cela, que les Talmudistes tâchent d'attribuer les traditions anonymes aux rabbins qui énoncent *quelquefois* des opinions analogues aux mêmes traditions.

Digitized by Google

comme il est[88]). Quel parti faudra-t-il donc prendre? Celui de dire qu'elle est de R. Jéhuda? Cependant nous apprenons dans la *Sepha* de cette *Mischna* que R. Jéhuda admet le mineur (*à la lecture de la Meghilla*), d'où on peut conclure que la *Recha* n'est pas de R. Jéhuda. Mais peut-être que le tout est de R. Jéhuda, et qu'il y a deux espèces de mineurs. *Rép.:* Il manque là quelque chose et c'est ainsi qu'il veut dire. Tout le monde peut-être admis à la lecture de la Meghilla à l'exception du sourd, du fou et du mineur. Par rapport à qui sont dites ces paroles? Par rapport à un mineur qui n'est passé par aucune espèce d'éducation; mais un mineur qui a ressenti l'influence de l'éducation, même au commencement peut-être admis à cette lecture; paroles de R. Jéhuda, car R. Jéhuda y admet un mineur. A quelle opinion faut-il donc se tenir? Qu'elle est de R. Jéhuda qui dit: s'il a fait, c'est bien; mais du commencement ce n'est pas bien. Mais alors que penser de ce que nous apprend R. Jéhuda, fils de R. Siméon, fils de Pazi, qu'un sourd qui parle et n'entend pas peut faire l'offrande au commencement? De qui sera ceci? Il ne sera ni de R. Jéhuda ni de R. Jose; car comment serait-il de R. Jéhuda qui dit que, s'il a fait c'est bien, mais au commencement ce n'est pas bien. Comment aussi peut-il être de R. Jose qui dit, que même après l'action ce n'est pas bien? Mais dans la supposition que ce soit de R. Jéhuda, et qu'il dise que même au commencement c'est bien, que penserons-nous alors de cette Baraïtha: L'homme ne peut pas faire la bénédiction du repas dans son coeur, mais s'il l'a déjà faite il s'est acquitté de son devoir? De qui la dirons-nous? Elle ne sera ni de R. Jéhuda, ni de R. Jose, car comment la croire de R. Jéhuda qui dit que même du commencement c'est bien? Et comment aussi la croire de R. Jose qui dit que même après l'action ce n'est pas bien? *Rép.:* Il faut toujours l'attribuer à R. Jéhuda qui dit que même au commencement c'est bien, et cela n'implique pas contradic-

---

88) C'est-à-dire, peut-être y a-t-il une règle à part tant pour le fou que pour le sourd.

Digitized by Google

tion, car une fois il rapporte son propre avis, t une autre fois l'avis de son précepteur. En effet, nous avons dans la Baraïtha que R. Jéhuda disait au nom de R. Eléazar, fils d'Azarie: celui qui lit le *Chema* est obligé de le faire entendre à son oreille; car il est dit: *Ecoute Israël.* Mais R. Meïr lui disait: voilà cependant qu'il est aussi dit: *ce que je t'ordonne aujourd'hui sur ton coeur.* D'après ces paroles c'en est assez de la disposition du coeur. Mais à présent que tu en es venu jusque là, tu peux dire aussi que R. Jéhuda opine comme son maître, et que cela n'implique pas contradiction; car une fois c'est R. Jéhuda, et une autre fois R. Meïr qui parle. R. Hasda disait avoir entendu dire à R. Chila: l'Halaca est selon R. Jéhuda qui parle au nom de R. Eléazar, fils d'Azarie, et l'Halaca est selon R. Jéhuda lui-même; et l'une et l'autre chose est nécessaire, car s'il nous avait fait entendre seulement que l'Halaca est selon R. Jéhuda, j'aurais pu croire, que même au commencement c'est bien; c'est pourquoi il nous fait entendre aussi que l'Halaca est selon R. Jéhuda qui parle au nom de R. Eléazar, fils d'Azarie. Et si d'un autre côté il nous avait fait entendre seulemant que l'Halaca est selon R. Jéhuda qui parle au nom de R. Eléazar, fils d'Azarie, j'aurais pu croire qu'il est indispensable *(de le faire entendre à son oreille)*, et que sans cela, il n'a point de valeur. C'est pourquoi il nous fait entendre aussi que l'Halaca est selon R. Jéhuda. R. Joseph dit, que cette dispute regarde seulement la lecture du *Chema*, mais que quant aux autres préceptes, on convient unanimement que celui *(qui ne les fait pas entendre à son oreille)* ne s'acquitte pas de son devoir parce qu'il est écrit (Deut. XXVII, 9.): *Fais attention et écoute Israël.* Sur quoi on a fait l'objection suivante: „On ne doit pas faire la bénédiction de la nourriture dans son coeur, mais celui qui l'a déjà faite s'est acquitté de son devoir[89]).“ Cependant si cela a été dit c'est

89) Il résulte de cette tradition, dit l'Halaca, que ce n'est pas pour le seul *Chema* mais pour d'autres préceptes aussi, que vaut la règle *au commencement ce n'est pas bien, mais après l'action c'est bien.*

Digitized by Google

ainsi qu'il a été dit, R. Joseph dit: cette dispute se rapporte seulement à la lecture du *Chema;* car il est écrit: *Ecoute Israël*, mais pour tous les autres préceptes on convient unanimement qu'il a fait son devoir[90]). Et s'il est écrit: *fais attention et écoute Israël*, cela se rapporte uniquement à l'étude de la loi.

Mischna. Celui qui lit et qui n'épelle pas soigneusement toutes les lettres, etc.

Ghémara. R. Tavi disait avoir entendu dire à R. Jochia, que l'Halaca est selon les paroles de tous les deux pour faciliter[91]).

R. Tavi disait aussi avoir entendu dire à R. Jochia: que signifie ce qui est écrit (Prob. XXX, 15 et 16.): *Il y a trois choses qui ne se rassasient pas, etc. le sépulcre et l'orifice de la matrice, etc.?* Mais quel rapport a le sépulcre avec la matrice? Cela veut signifier que de même que la matrice fait entrer et fait sortir[92]) de même le sépulcre fait entrer et fait sortir *(la vie)*. Est-ce que ces paroles ne contiennent pas cet argument *a minori ad majus?* Si la matrice qui fait entrer en elle en silence, fait sortir d'elle avec beaucoup et beaucoup de cris, d'autant plus il est convenable que le sépulcre où l'on entre avec beaucoup et beaucoup de cris, fasse sortir de lui avec beaucoup et beaucoup de cris[93]). De cela on peut déduire une réponse contre ceux qui disent qu'il n'y a pas de preuves de la résurrection dans la loi[94]).

---

90) R. Joseph ne peut pas avoir avancé une opinion qui serait contraire à la tradition. Il doit donc avoir dit, que tandis que pour le *Chema* la chose est controverse, pour les autres préceptes il est indubitable que même celui qui ne les fait pas entendre à son oreille s'est acquitté de son devoir après l'action.

91) Voy. la Misch. IIIe. *Raschi:* L'Halaca est selon R. Jéhuda qui dit qu'il n'est pas indispensable de faire entendre à son oreille, et l'Halaca est aussi selon R. Jose, qui soutient qu'il n'est pas indispensable d'épeler toutes les lettres, car ces deux décisions facilitent le plus la pratique de la loi.

92) *Raschi:* introducit semen et egredi facit foetum.

93) Au dernier jugement.

94) תורה. On appelle ici *loi*, le livre des Proverbes et on donne

Digitized by Google

R. Ochaja enseignait en présence de Rava[95]) que l'expression (Deut. VI, 9.) וכתבתם *(et tu les écriras)* signifie qu'il faut tout écrire jusqu'aux préceptes[96]). On lui demanda: qui t'a dit cela? Il répondit: R. Jéhuda, qui dit relativement à une femme soupçonnée d'adultère: il faut écrire les malédictions[97]), mais les préceptes il ne faut pas les écrire. En effet, là il est écrit (Nomb. V, 23.): *Et il écrira ces malédictions, etc.* (האלה הארות, *c'est-à-dire seulement les malédictions)* mais ici il est écrit: *et il les écrira*, c'est-à-dire, les préceptes aussi. Crois-tu que la raison de R. Jéhuda soit parce qu'il est écrit dans ce passage: *et il écrira (en général)?* La raison de R. Jéhuda est parce qu'il est écrit: *malédictions*, ce qui veut dire les *malédictions* oui *(il faut les écrire)* mais les *préceptes*, non *(il ne faut pas les écrire)*. Cependant il est nécessaire *(de se rendre compte de l'expression: et il les écrira* וכתב תם *de l'autre passage)*, car autrement il pourrait te venir dans l'esprit que nous devons argumenter ainsi de deux versets où l'on rencontre le même mot כתב: comme dans le passage (Nomb. V, 23.) le mot כתב veut dire qu'il faut écrire les *malédictions*, et non les *préceptes*, ainsi dans l'autre passage (Deut. VI, 9.) le même mot כתב signifie qu'il ne faut pas écrire les *préceptes*. C'est pourquoi la divine miséricorde a écrit: *et tu les écriras (pour nous faire entendre)* qu'il faut écrire même les *préceptes*.

R. Obadia enseignait en présence de Rava qu'il est écrit (Deut. XI, 19.) ולמדתם *(et enseignez-les* (Talm.: למד תם) ce qui veut dire que ta manière d'enseigner *(ou d'apprendre)* (למודך) soit parfaite (תם). Il faut donc faire une pause entre deux mots qui peuvent se confondre ensem-

---

un échantillon de la manière dont les Pharisiens s'y prenaient autrefois pour convaincre les Sadducéens sur le dogme de la résurrection des morts.

95) Voy. dans la Préface la signification de cette formule.

96) C'est-à-dire, que dans les *Tephillin* et dans la *Mezuza* il faut même écrire les paroles par lesquelles on ordonne de lier les premiers (Deut. VI, 8.) et d'écrire la seconde (ib. vs. 9.).

97) Qu'une telle femme doit prononcer contre elle même.

Digitized by Google

ble[98]). Rava en continuant à expliquer le même sujet après lui en rapportait les exemples suivans: על לבבך, על לבבכם, בכל לבבך, בכל לבבכם, עשם בשדך, ואבדתם מהרה, הכנף אתכם מארץ, פתיל[99])

Rav Hama, fils de R. Hanina, disait: quiconque lit la lecture du *Chema* et en épelle distinctement toutes les lettres, obtient qu'on fasse refroidir pour lui la *Géhenne;* car il est dit (Psau. LXVIII, 15.): *Quand le Tout puissant dissipe les rois, en elle tombe la neige comme dans le Tsalmon.* Ne lisez pas בפרש *(en dissipant)* mais בפרש *(en prononçant clairement)*, et ne lisez pas aussi בצלמון (*dans le mont Tsalmon*) mais lisez בצלמות (*dans l'ombre de la mort*)[100]).

F. 16. *a.* R. Hama, fils de R. Hanina, disait aussi: pourquoi les deux mots אהלים (selon le Talm.: *Tabernacles*) et נחלים (*fleuves*) sont rapprochés l'un de l'autre étant écrit (Nomb. XXIV, 6.): *Ils sont étendus comme des torrens, comme des jardins près d'un fleuve, comme des arbres d'aloës* (Talm.: *comme des Tabernacles*) *que l'Eternel a plantés, etc.?* Pour te dire que comme les fleuves amènent l'homme de l'impureté à l'état de pureté, de même les Tabernacles (*des savans*)[1]) font monter l'homme de la coulpe au mérite.

Mischna. Celui qui le lit à rebours ne s'acquitte pas de son devoir.

Ghémara. R. Ame et R. Ase nouaient le dais de noces à R. Eléazar, qui leur dit: en attendant je m'en irai, et j'entendrai quelque chose dans la *Beth Medracha* (*dans l'Ecole*) puis je reviendrai, et je vous le redirai. Il s'en

---

98) Parce que l'un finit par la même lettre, par laquelle l'autre commence p. ex: למדת תם.

99) Il paraît par cet exemple que la prononciation du ם placé au commencement d'un mot ne différait pas jadis de la prononciation de la même lettre placée à la fin.

100) Talmud, celui qui prononce clairement la lecture du Chema *qui contient le royaume du ciel* mérite que pour lui il neige dans l'enfer; ce passage nous sert de garant que les Talmudistes ont manqué du point de critique qui distingue le *Chin* du *Sin*.

1) *Raschi* בתי מדרשות les maisons où on explique la loi.

Digitized by Google

alla et il trouva un Tanne qui enseignait cette tradition en présence de R. Johanan: si celui qui lit le *Chema* ne sait pas où il s'est trompé, il doit recommencer la section [2]); s'il ne le sait pas au milieu de la section, il la doit aussi recommencer, si entre une section et l'autre il doit recommencer la première section, et si entre un כתב (*et il écrira*) et l'autre [3]) il doit recommencer depuis le premier כתב. Sur quoi R. Johanan lui dit: on n'enseigne cela que dans la supposition qu'il n'ait pas commencé les paroles (Deut. XI, 21.): *afin que vos jours soient multipliés;* mais s'il a déjà commencé à dire: *afin que vos jours soient multipliés* la suite des choses exige qu'il continue [4]). R. Eléazar étant revenu et leur ayant exposé cette explication, ils dirent: si nous n'étions venus que pour entendre cette chose, elle nous aurait suffi.

Mischna IVe et Ve.

Les ouvriers peuvent lire le *Chema* sur le sommet d'un arbre, ou sur le sommet d'une muraille; ce qu'il n'est pas permis de faire dans la prière.

L'epoux est dispensé de la lecture du *Chema* la première nuit (*du mariage*), et jusqu'à la fin du Samedi, s'il n'a pas fait l'action [5]). Il arriva que Rabban Gamaliel lut le *Chema* la première nuit de son mariage, et que ses écoliers lui dirent: Est-ce que tu ne nous as pas appris, ô notre précepteur, que l'époux est dispensé de la lecture du *Chema* la première nuit (*de son union conjugale*). Mais il leur répondit: je ne vous prêterai pas l'oreille pour éloigner de moi le joug du royaume du ciel pas même une seule heure.

---

2) Le Talmud d'Amsterdam contient ici une variante qui n'est pas d'une grande conséquence.

3) Car le mot כתב revient deux fois dans la lecture du *Chema*, savoir: Deut. VI, 9 et XI, 20.

4) C'est-à-dire: comme depuis le verset 20 du Ch. XI. du Deut. il n'y a plus de répétition de mêmes mots où il puisse se tromper, la nature du texte demande qu'il ne s'interrompe plus pour recommencer.

5) S'il n'a pas consommé le mariage.

Digitized by Google

Ghémara.

Les rabbins ont appris: les ouvriers lisent le *Chema* sur le sommet d'un arbre et sur le sommet d'une muraille, et prient[6]) sur le sommet d'un olivier et sur le sommet d'un figuier, et quant aux autres arbres ils doivent en descendre et prier en bas[7]). Mais le maître de la maison doit descendre dans l'un et dans l'autre cas, et prier en bas, car son esprit n'est pas en repos[8]). Rav Mari, fils de la fille de Samuel[9]) faisait à Rava cette objection: Nous avons appris que les ouvriers lisent le *Chema* sur le sommet d'un arbre et sur le sommet d'une muraille, ainsi donc ils n'ont pas besoin de disposition: mais j'objecterai cette autre tradition: celui qui lit le *Chema* est tenu d'y préparer son coeur; car il est dit: *Ecoute* (שמע) *Israël*, et plus loin le texte dit (Deut. XXVII, 9.): *Fais attention et écoute* (שמע) *Israël*; or, de même que plus loin l'attention est requise, de même ici l'attention doit être requise. Rava n'ayant rien à répondre (*à cette objection*) demanda (*à Rav Mari*): as-tu entendu quelque chose là-dessus? Il lui répondit: c'est ainsi que R. Checheth a dit à ce sujet: cela doit s'entendre à condition qu'ils cessent de travailler, et qu'ils lisent le *Chema* (*après s'y être préparés*). Cependant la Baraïtha porte que la maison d'Hillel dit: ils s'occupent de leur travail et lisent[10]). Mais cela n'est pas difficile;

---

6) C'est-à-dire, ils peuvent y réciter les dix-huit bénédictions qui suivent la lecture du *Chema*.

7) *Raschi:* la raison de cette différenee c'est que l'olivier et le figuier ayant beaucoup de branches on peut y prier sans etre troublé par la crainte d'en tomber, ce qui n'a pas lieu dans les autres arbres.

8) *Raschi:* il a d'une part trop de distraction à cause des affaires et de l'autre il n'est pas forcé de continuer son travail comme les ouvriers.

9) *Raschi:* Ce Rabbin s'appelle ainsi d'après le nom de sa mère parce qu'il avait été engendré par un payen qui finit par se faire juif. Il suit de là que si un Chrétien épousait une Juive, ses enfans seraient tous Juifs et vice-versa, car d'après les lois talmudiques les enfans suivent la mère et non le père.

10) C'est-à-dire, les ouvriers n'ont pas besoin d'interrompre leur travail pour se préparer à lire.

Digitized by Google

car là on parle de la première section, et ici de la seconde [11]).

Les rabbins ont appris: les ouvriers qui font un ouvrage chez un père de famille, lisent la lecture du Chema et bénissent avant et après [12]), et mangent leur repas et bénissent avant et après le repas, et récitent la prière *Chemona Esre;* mais ils ne descendent pas devant l'arche et ne lèvent pas leurs mains [13]). Cependant il nous est dit dans la Baraïtha (*qu'ils doivent réciter seulement*) un abrégé de dix-huit bénédictions. Cela selon Rav Checheth ne fait pas de difficulté; car la première sentence est de Rabban Gamaliel, et la seconde de R. Jehochua. Mais si elle est de R. Jehochua pourquoi dirait-il cela seulement des ouvriers, lui qui soutient que tout le monde en peut faire autant? Mais on peut dire que l'une et l'autre est de Rabban Gamaliel, et que non obstant cela n'implique pas contradiction, car un cas est applicable aux ouvriers qui sont payés et l'autre aux ouvriers qui sont seulement nourris [14]). Il y a cependant une Baraïtha qui dit: les ouvriers qui sont occupés d'un travail auprès d'un père de famille, doivent lire la lecture du *Chema*, doivent prier et manger leur repas; ils ne doivent pas bénir avant, mais ils font après deux bénédictions [15]). Mais comment font-ils cela? Ils font la première bénédiction comme de coutume, et ils commen-

---

11) La préparation est nécessaire dans la première section et non dans la seconde, d'autres disent qu'elle est nécessaire dans le premier verset seulement.

12) Ils doivent avoir le temps pour dire le *Chema* et les prières et les bénédictions ordinaires.

13) Un ouvrier ne doit pas descendre devant l'arche pour être le chanteur de la Synagogue, et s'il est d'une famille sacerdotale, il ne doit pas non plus lever les mains pour bénir le peuple parce que ces deux cérémonies demandent trop de temps.

14) Les premiers ayant besoin de se hâter, peuvent réciter les 18 prières seulement en abrégé, mais non les seconds qui sont seulement nourris pour leur travail.

15) *Raschi:* car la bénédiction qui précède le repas a été instituée par les Rabbins, et celle qui vient après le repas est fondée dans la loi. Sur les bénédictions du repas voy. ci-dessous.

Digitized by Google

cent la seconde par la bénédiction de la terre et insèrent la bénédiction בונה ירושלים (*rédifie Jérusalem*) dans la bénédiction de la terre (*en abrégeant*). *Rép.:* Ces paroles ne se rapportent qu'aux ouvriers qui sont payés; car ceux qui ne travaillent que pour leur nourriture ou qui mangent avec le maître de la maison [16]) doivent réciter les bénédictions comme de coutume.

Mischna. L'époux est délivré de la lecture du Chema.

Ghémara. (La même que ci-dessus Feuil. 11. *a.* de-
F. 16. b. puis les paroles: *les rabbins nous ont appris: lorsque tu es assis dans ta maison* jusqu'aux paroles: *occupation de précepte.*)

Mischna VIe — VIIIe.

Le même Rabban Gamaliel s'étant lavé la première nuit après la mort de sa femme, ses disciples lui dirent: tu nous as appris, notre maître, qu'il est défendu de se laver à celui qui est en deuil. Il leur répondit: je ne suis pas comme le reste des hommes; car je suis faible (אסטניס gr.). Et après la mort de Tabi, son domestique, ayant admis chez lui les consolateurs, ses disciples lui dirent: tu nous as appris, notre maître, qu'on ne reçoit pas de condoléances pour les domestiques. Il leur répondit: Tabi mon serviteur n'était pas comme tous les autres domestiques, mais il était juste.

Si un époux veut faire la lecture du *Chema* la première nuit il peut bien la faire. Mais Rabban Siméon, fils de Gamaliel, dit: il n'est pas permis à quiconque veut se faire une réputation d'homme pieux, de tenter d'entreprendre une chose semblable [17]).

Ghémara.

Rabban Gamaliel est donc d'avis que les afflictions de la nuit sont une ordonnance des rabbins; car il est écrit

---

16) Le maître de la maison autorise par sa présence les ouvriers à employer autant de temps qu'il leur faut pour faire les bénédictions du repas sans les abréger.

17) Mais la décision n'est pas selon Rabban Siméon, fils de Gamaliel.

Digitized by Google

(Amos. VIII, 10.): *et sa fin sera comme un jour amer*, et que là où il y a quelqu'un qui est faible les rabbins n'ont pas statué cela pour lui[18]).

Mischna. Et lorsque mourut Tabi son domestique, etc.

Ghémara. Les rabbins ont appris: pour les serviteurs et les servantes on ne se place pas dans le rang des consolateurs[19]), et on ne dit ni la bénédiction des affligés, ni la formule de condoléance des affligés. Il arriva que la servante de R. Eliéser étant morte, ses disciples entrèrent chez lui pour le consoler; lorsqu'il les vit, il monta dans la chambre haute[20]) et ils y montèrent après lui, il entra dans le cabinet (אנפילון gr.)[21]), et ils y entrèrent après lui: il entra dans la salle à manger (טרקלין gr. et lat.)[22]), et ils y entrèrent après lui. Alors il leur dit: je m'imaginais que je pouvais vous compter parmi les interprètes *(des actions)* maintenant je ne peux même vous compter parmi ceux qui voient clair dans les paroles[23]). Est-ce que je ne vous ai pas appris que pour les serviteurs et les servantes on ne reste pas dans le rang des consolateurs, et qu'on ne dit ni la bénédiction des affligés ni la formule de condoléance pour les affligés? Mais que dit-on donc pour eux? *Rép.:* De même qu'on est accoutumé de dire à l'homme dont le boeuf et l'âne sont crevés: *que le bon*

---

18) En d'autres mots: Gamaliel ne se serait jamais cru dispensé de s'affliger pendant la nuit s'il avait envisagé cette affliction comme une ordonnance de la loi; mais il s'est dit selon Raschi: la loi commande le deuil pendant le jour et les Rabbins l'ont ordonné pendant la nuit; mais ils en ont dispensé les faibles, ou les maladifs.

19) *Raschi:* Lorsqu'on revient du cimetière on forme des rangs autour de l'affligé et on le console et chacun de ces rangs ne contient jamais moins de dix personnes.

20) עליה *coenaculum*, *tabulatum.*

21) אנפילון *Conclave*, *penetrale quod est ante atrium parvum.*

22) טרקלין Triclinium, disculitorium, aula.

23) בחמי חמין. Je crois que cette expression est proverbiale et qu'elle peut-être éclaircie par l'aphorisme חמה לחמה וסילקא לצינא *Raphanus conducit calori et beta frigori*, c'est-a-dire: Je m'imaginais que vous étiez sensibles au froid et vous ne sentez pas même la chaleur. Voy. Talmud de Jérusal.

Digitized by Google

Dieu compense ta perte, de même on doit dire à celui qui vient de perdre son serviteur ou sa servante: *que le bon Dieu compense ta perte.* Voici une autre Baraïtha: quant aux serviteurs et aux servantes on ne les pleure pas. R. Jose dit: si le domestique a été vertueux on dit de lui: *oh, qu'il a été brave homme! qu'il a été fidèle! il sera récompensé pour tant de peines, qu'il s'est données;* mais on lui répondit: s'il faut dire comme cela que reste-t-il à faire pour les autres hommes de bien[24])?

Les rabbins ont appris: on ne donne le nom de *père* qu'à trois hommes[25]), on n'appelle *mères* que quatre femmes[26]). Quelle est la raison qu'eux seuls *(et non les autres)* portent le nom de *pères?* Dirons-nous que c'est parce que nous ne savons pas si c'est de Ruben ou de Siméon que nous descendons? Mais dans ce cas, quant aux mères aussi nous ne savons pas non plus si nous descendons de Rahel ou de Lia. Mais *(la véritable raison c'est)* que jusqu' (aux enfans de Jacob) les Patriarches sont fort estimés, et que plus loin ils ne le sont pas autant.

Autre *Baraïtha.* Les serviteurs et les servantes ne peuvent pas porter le titre de *père N.*, *mère N.* Cependant ceux de Rabban Gamaliel étaient appelés *pères N.*, *mères N.* Fait qui détruit l'autorité de la tradition. *Rép.:* Cette exception a eu lieu parce qu'ils étaient beaucoup réputés.

R. Eliéser disait: que signifie ce qui est écrit (Psau. LXIII, 5.): *ainsi je te bénirai durant ma vie, et j'éleverai mes mains en ton nom?* Les paroles: *ainsi je te bénirai durant ma vie*, font allusion à la lecture du *Chema*, et les paroles: *j'éleverai les mains en ton nom* sont rela-

---

24) Qui ne sont pas domestiques. N'oublions pas qu'il ne s'agit ici que des domestiques qui sont Juifs d'origine, car le Talmud n'appellerait pas כשרים les domestiques non-juifs et ne les croirait pas dignes d'être récompensés dans l'autre monde pour leur fidélité et leurs travaux. Cette prescription talmudique répond à l'esprit des lois de Moïse qui a voulu inspirer aux Juifs de l'horreur pour la servitude.

25) Savoir aux trois Patriarches *Abraham*, *Isaac* et *Jacob.*

26) Savoir: *Sara*, *Rebecca*, *Rahel* et *Lia.*

Digitized by Google

tives à la prière[27]), et de celui qui pratique ces deux choses, l'autre verset (ib. vs. 6.) dit: *mon âme est rassasiée comme de moëlle et de graisse.* Et non seulement cela, mais il héritera de tous les deux mondes, savoir du monde présent et du monde à venir; car il est dit (ib.): *et ma bouche te louera avec des lèvres remplies de joies* (Talm.: *ma bouche dans ce monde et mes lèvres dans le monde à venir)*[28]).

R. Eliéser avait coutume de dire ainsi après avoir fini sa prière: „qu'il soit agréable devant toi, ô Eternel, notre Seigneur, de faire demeurer dans notre partage l'amour, la fraternité, la paix et la sociabilité; élargis nos limites en disciples; rends notre fin dernière heureuse et pleine d'espérance; place notre héritage dans le jardin d'*Eden;* fournis-nous un bon compagnon et un bon penchant dans ton monde, afin qu'en nous levant, nous trouvions l'espoir au fond de notre coeur, et que nous craignions ton nom; fais que les voeux de notre âme viennent en ta présence pour le bien."

R. Johanan, après avoir achevé sa prière, disait ainsi: „qu'il soit agréable devant toi, ô Eternel, notre Seigneur, de jeter les yeux sur notre opprobre, d'observer notre malheur, de te revêtir de ta miséricorde, de te couvrir de ta force, de t'envelopper dans tes bénignités, de te ceindre de tes graces; qu'il vienne devant toi l'attribut de ta bonté et de ta miséricorde."

R. Zira après avoir terminé sa prière disait ainsi: „qu'il soit agréable devant toi: ô Eternel, notre Seigneur, que nous ne péchions pas, et n'ayons pas plus à nous couvrir de honte et de confusion que nos pères."

R. Hija après avoir prié disait ainsi: „qu'il soit agréable devant toi, ô Eternel, notre Seigneur, que ta loi soit notre profession, et que notre coeur ne soit point navré de douleur, ni nos yeux privés de lumière."

---

27) C'est-à-dire: aux dix-huit bénédictions qui suivent la lecture du *Chema.*

28) Selon Raschi c'est le mot רננות *cantiques de joie* au pluriel qui fait allusion aux deux mondes.

Digitized by Google

Rav après sa prière disait ainsi: „qu'il soit agréable devant toi, ô Eternel, notre Seigneur, de nous accorder une longue vie, une vie de paix, une vie de bien, une vie de bénédiction, une vie commode, une vie vigoureuse, une vie où l'on craigne le péché, une vie où l'on n'ait ni honte ni confusion, une vie de richesse et d'honneur, une vie qui nous inspire l'amour de la loi et la crainte de Dieu, une vie enfin qui nous accomplisse tous les désirs de notre coeur pour le bien."

Rabbi après sa prière disait ainsi: „qu'il soit agréable devant toi, ô Eternel notre Dieu, et Dieu de nos pères, que tu nous délivres des impudens ainsi que des impudences, d'un méchant homme aussi bien que d'une mauvaise rencontre, d'un mauvais penchant, d'un mauvais camarade, d'un mauvais voisin, de Satan le destructeur, d'un jugement trop sévère, et d'un opiniâtre adversaire en jugement, soit qu'il soit circoncis, ou qu'il ne soit pas circoncis;" et Rabbi priait ainsi malgré qu'il était entouré de satellites[29]) prêts à le délivrer de ses ennemis.

Rav Saphra après sa prière disait ainsi: „qu'il soit agréable devant toi, ô Eternel, notre Seigneur, d'entretenir
F. 17. a. la paix dans la famille (פמליא lat., it. et fr.) supérieure aussi bien que dans la famille inférieure[30]), et entre les disciples qui s'occupent de ta loi, soit qu'ils s'en occupent pour elle-même, soit qu'ils ne s'en occupent pas pour elle-même[31]), et quant à ceux qui ne s'en occupent pas pour elle, qu'il te soit agréable de faire qu'ils ne s'en occupent que pour elle."

R. Alexander après sa prière disait ainsi: „qu'il soit agréable devant toi, ô Eternel, notre Seigneur, que nous soyons placés dans le coin de la lumière, et non dans le coin de l'obscurité; et que notre coeur ne soit pas affligé, ni nos yeux obscurcis." Il y en a qui disent, que c'était

---

29) *Raschi:* des Satellites de l'Empereur Antonin.

30) Raschi: *la famille supérieure* ou celle des anges, princes des nations; *la famille inférieure* ou celle des Savans.

31) Mais pour leur propre gloire ou pour quelqu'autre vue mondaine.

Digitized by Google

Rav Amenuna qui priait de cette manière, et que R. Alexandre disait ainsi après sa prière: „Seigneur des mondes[32]), il est révélé et connu devant toi que notre volonté est de faire ta volonté; mais qui nous en empêche? Le levain dans la masse[33]), et l'esclavage que nous imposent les royaumes: qu'il soit donc agréable devant toi de les humilier avant et derrière nous[34]), et alors nous reviendrons[35]) exécuter les statuts de ta volonté de tout notre coeur."

Rava disait ainsi après sa prière: „aussi long temps que je n'ai pas été formé c'est parce que je n'en étais pas digne, et maintenant que je suis formé, c'est comme si je n'avais pas été formé: je ne suis que poussière dans ma vie et d'autant plus dans ma mort: me voici devant toi comme un vase rempli de honte et de confusion, qu'il soit agréable devant toi, ô Eternel, notre Seigneur, que je ne pèche plus, et que ce que j'ai péché en ta présence soit extirpé par l'abondance de tes miséricordes, et non par des châtimens et par de graves maladies." Dans ces mêmes termes était aussi conçue la confession de Rav Hamenuna Zuta le jour de purification.

Mar, fils de Ravina, disait ainsi lorsqu'il avait achevé sa prière: „Mon Dieu, garde ma langue du mal, et mes lèvres de parler la fraude: que mon âme soit en silence pour ceux qui me maudissent, qu'elle soit comme la poussière envers tout le monde: ouvre mon coeur dans ta loi, et fais que mon âme poursuive tes préceptes; délivre-moi d'une mauvaise rencontre, d'un mauvais penchant, d'une mauvaise femme et de tous les maux qui se soulèvent pour

---

32) רבון העולמים *Dominus mundorum*, savoir des deux mondes cabalistiques, supérieur et inférieur et des quatre règnes de la nature.

33) Raschi: שאור שבעיסה *fermentum in massa*, c'est le mauvais désir (יצר הרע) qui fermente dans notre coeur ou le péché originel. Voy. le Nouv. Test.

34) Voy. la prière contre les *Minéens* dans notre Théorie du Judaïsme.

35) Nous reviendrons dans le pays où nous pouvons observer ta loi dans toute son intégrité.

Digitized by Google

envahir le monde, et quant à tous ceux qui machinent pour me faire du mal, rends inutiles leurs projets et vaines leurs machinations: que les paroles de ma bouche et les pensées de mon coeur soient agréables devant toi, ô Eternel, mon rocher et mon rédempteur."

Rav Checheth disait ainsi étant en jeûne après avoir fini sa prière: Seigneur des mondes, il est révélé devant toi que pendant que le temple existait l'homme qui avait pèché, apportait un sacrifice, et quoiqu'on n'en offrît que la graisse et le sang, il en obtenait cependant sa réconciliation: maintenant que je suis en jeûne, et que ma graisse et mon sang diminuent, trouve bon que ma graisse et mon sang diminués soient comme si je les avais apportés devant toi sur l'autel, et accepte-les de bonne grâce.

R. Johanan disait ainsi après avoir terminé le livre de Job[36]): La fin de l'homme est la mort, et la fin de la brute la boucherie; tout ce qui existe est destiné à mourir: bienheureux donc celui qui grandit dans la loi, qui travaille dans la loi, qui fait par là une odeur agréable à son créateur, et qui a avancé en âge avec un bon nom[37]) et qui est parti du monde avec un bon nom. C'est de lui qu'a dit Salomon (Eccles. VII, 1.): *la renommée vaut mieux que le bon parfum, et le jour de la mort que le jour de la naissance.*

R. Meïr avait toujours dans la bouche ces paroles: tâche de tout ton coeur et de toute ton âme de connaître mes voies[38]) et de rester assidûment devant les portes de ma loi: observe ma loi dans ton coeur, et que devant tes yeux soit ma crainte; garde ta bouche de toute sorte de pèché et purifie et préserve toi de toute espèce de délits et d'iniquités, et je serai avec toi en tout lieu.

Les Rabbins de Javne avaient toujours dans la bouche: je suis une créature, et mon prochain aussi est une créa-

---

36) Qu'on lit les jours de Jeûne. Voy. Préface.

37) *Raschi:* Comme Job. Du reste cette prière respire la doctrine des Sadducéens.

38) C'est Dieu qui est censé parler ici.

Digitized by Google

ture[39]), moi j'ai mon occupation en ville, et lui a son occupation à la campagne[40]), moi je me lève de bon matin à mon travail et lui aussi se lève de bon matin à son travail et de même que lui ne m'envie pas mon travail de même moi je ne lui envie pas le sien. Diras-tu donc que moi je fais beaucoup et que lui il fait peu? Mais nous avons appris dans la Mischna[41]) que faire beaucoup ou faire peu, cela revient au même pourvu qu'on dirige son coeur vers le ciel.

Avaï avait ordinairement dans la bouche: que toujours l'homme doit se servir même de ruses pour craindre Dieu. Une réponse douce appaise sa colère. Il faut saluer souvent ses frères, son prochain et tout le monde et même le Goï *(le non-Juif)* dans la rue, afin d'être aimé en haut, chéri en bas et bien accueilli de tout le monde. On disait de Rabban Johanan, fils de Zaccaï, que jamais homme n'était le premier à le saluer, pas même le *Goï* dans la rue.

Rava avait ordinairement dans la bouche: „le but de la doctrine est la pénitence et les bonnes oeuvres; afin que personne, tout en étudiant dans la Bible et dans la Mischna ne soit peu respectueux envers son père, sa mère, son précepteur et envers quiconque est plus élevé que lui en savoir et en autorité; car il est dit (Psau. CXI, 10.): *Le chef de la sapience est la crainte de l'Eternel, tous ceux qui s'adonnent à l'exercer sont bien sages.* Il n'est pas dit ici: *ceux qui l'étudient*, mais ceux qui s'adonnent à l'*exercer;* ce qui signifie *ceux qui l'exercent* pour elle-même, et non ceux qui ne l'exercent pas pour elle-même, et si quelqu'un ne l'exerce pas pour elle-même il vaudrait mieux pour lui n'avoir pas été crée."

Rav avait ordinairement dans la bouche: dans le monde à venir il n'y a ni manger, ni boire, ni le précepte: *fructifiez et multipliez*, ni achat, ni vente, ni jalousie, ni haine

---

39) *Raschi:* Moi qui m'occupe de la loi et mon prochain qui est un idiot.

40) Car les Juifs de ce temps-là étaient encore agricoles.

41) Menahoth C. XIII. Misch. 11.

Digitized by Google

ni querelle, mais les justes sont assis, chacun ayant une couronne sur sa tête et jouissant de la splendeur de la *Chekina;* car il est dit (Exod. XXIV, 11.): *ainsi ils virent Dieu et ils mangèrent et burent* [42]).

La confiance (חבטחה) que le Saint, béni soit-il, a donnée aux femmes est plus grande que celle donnée aux hommes; car il est dit (Esa. XXXII, 9.): *Femmes qui êtes à votre aise* (שאננות) (Talm.: *orgueilleuses) levez-vous, écoutez ma voix, filles qui vous tenez assurées* (בוטחות) *prêtez l'oreille à ma parole.* Rav disait à R. Hija: pour quelle raison les femmes méritent-elles cette préférence? Parce qu'elles font lire leurs enfans dans la Synagogue [43]), et qu'elles font étudier leurs maris dans les écoles des rabbins [44]), et les attendent avec résignation jusqu'à ce qu'ils en reviennent [45]).

Lorsque les rabbins quittaient la maison de R. Ame, (et d'autres disent la maison de R. Hanina) il lui disaient ainsi: que tu voises ton monde [46]) dans ta vie, et que ta fin soit pour la vie de l'autre monde; que ton espérance dure d'âge en âge, que ton coeur médite la prudence, que ta bouche parle sapience, que ta langue invente des chants, que tes paupières suivent une bonne direction devant toi, que tes yeux soient illuminés de la lumière de la loi, que ta face resplendisse comme la splendeur du firmament, que tes lèvres fassent jaillir la science, que tes reins se réjouissent de tout ce qui est droit, et que tes pas courent pour entendre les paroles de l'ancien des jours (Dan. VII, 9.).

Lorsque les rabbins quittaient la maison de Rav Hasda, (et d'autres disent la maison de R. Samuel, fils de Nahmani) ils lui disaient ainsi d'après le Psaume CXLIV, 14. אלופינו מסובלים *(que nos boeufs* (Talm.: *princes) soient chargés).* Sur quoi Rav et Samuel, et d'autres disent R.

---

42) *Raschi:* la vue de Dieu rassasie comme l'action de manger et de boire. Voy. Nouv. Test.

43) *Raschi:* Car on instruit les enfans dans les Synagogues.

44) *Raschi:* Où on étudiait la Mischna et le Talmud.

45) *Raschi:* Car alors on allait d'une ville à l'autre pour apprendre.

46) *Raschi:* עולמך tout ce qui t'est nécessaire. La signification de *monde* est aussi illimitée dans le Talmud que dans le Koran.

Digitized by Google

Johanan et R. Eléazar diffèrent d'avis; car l'un dit que le mot אלופינו *(signifie) nos princes dans la loi*, et que l'autre mot מסובלים *(veut dire) qui sont chargés de préceptes*, et l'autre dit que אלופינו signifie: *nos princes dans la loi et dans les préceptes*, et que מסובלים veut dire *sont chargés d'afflictions*[47]), אין פרץ *(que personne ne donne l'as-* F. 17. b.
saut) (c'est-à-dire) que notre société ne soit pas comme la société de Saül d'où est sorti *Doeg* l'Iduméen, ואין יוצאת *(ni ne fasse une sortie)* (c'est-à-dire) que notre société ne soit pas comme la société de David d'où est sorti *Ahitophel*, ואין צוחה *(ni ne fasse entendre un cri)* (c'est-à-dire) que notre société ne soit pas comme la société d'Elisée d'où est sorti *Gehazi*, בחוצותיו *(dans nos places)* c'est-à-dire: que nous n'ayons ni un fils ni un disciple qui corrompe les mets publiquement comme le *Nazaréen*[48]).

---

47) Car Dieu punit ceux qu'il aime et il aime à coup sûr les docteurs de la loi.

48) קדח adurere edulium vel nimis salire et condire, proverbialiter dicitur, selon Buxtorf, de eo qui vias et mores suos corrumpit vel famae suae maculam inurit. Il n'est pas étonnant que l'Evangile de Jesus Christ ait paru trop piquant et trop assaisonné au palais des Talmudistes qui professent des doctrines aussi insipides que celles que nous avons vues jusqu'ici et qui sont encore moins insipides que celles que nous allons voir. Ce passage ne se trouve aujourd'hui que dans le Talmud et dans l'*Aruch* de Venise et dans l'édition du Talmud de Cracovie. Mais le Talmud de Jérusalem qui est plus ancien que celui de Babylone et infiniment plus propre à éclaircir l'histoire evangélique, parle de l'arrivée du Messie de manière à ne laisser point de doute que les prophéties qui la regardent se sont accomplies à la lettre dans la personne de J. Ch. Voici un extrait de ces paroles remarquables. (Berac. 11. a.) Il arriva que la vache d'un Juif qui labourait la terre fit entendre un mugissement. Un Arabe (ou un voyageur) qui passait par là et qui comprenait le langage des animaux prit occasion de ce mugissement de dire au laboureur: fils d'un Juif, fils d'un Juif, détele ta vache et détache ta charrue, car le temple est ruiné. Mais la vache ayant mugi encore une fois l'Arabe ajouta: fils d'un Juif, fils d'un Juif, attéle ta vache et attache ta charrue, car le Messie est né. Quel est son nom? lui dit le Juif. מנחם (*le consolateur*) répondit l'Arabe. Et le nom de son père? Ezéchie. Et d'où vient-il? du palais royal et de Bethlehem Jéhuda. Alors le Juif vendit sa vache et sa charrue et étant devenu marchand d'habits d'enfans vint à Bethlehem où il trouva la mère du *consolateur* af-

Digitized by Google

(Il est écrit Esa. XLVI, 12.): *Ecoutez-moi, ô forts de coeur, ô éloignés de la justice.* Rav et Samuel et d'autres disent que R. Johanan et R. Eléazar *(ne s'accordent pas sur l'intelligence de ce passage)*; car l'un dit *(que cela veut dire)* le monde tout entier est nourri par la justice de Dieu[49]). Mais les rabbins sont nourris par leur bras[50]). Et l'autre dit: le monde tout entier est nourri par le mérite des rabbins; tandis qu'eux avec tous leurs mérites, n'ont pas de quoi se nourrir. Cela concorde avec ce que Rav Jéhuda disait avoir entendu dire à Rav: chaque jour une *Bath Col* sort du mont Horeb et dit: le monde tout entier est nourri en grâce de Hanina mon fils, et Hanina mon fils a assez d'un Kab[51]) de siliques depuis les vêpres d'un samedi jusqu'aux vêpres de l'autre samedi. Cependant Rav Jéhuda explique d'une autre manière ce verset; car il dit: à qui fait-on allusion par la phrase: *forts ou durs de coeur?* Aux faux Gobaïtes[52]). Rav Joseph dit: tu en as une preuve en ce qu'aucun d'eux ne s'est fait prosélyte. Rav Ache dit: les habitans de la ville de Mehasia ont été *durs de coeur;* car ils ont vu la magnificence de la loi deux fois par an[53]), et aucun d'eux ne s'est fait prosélyte.

---

fligée de ce que le jour qu'il était né le temple avait été détruit. Mais les autres femmes lui disaient pour la consoler, que son fils qui avait occasionné la ruine du temple l'aurait bientôt bâti de nouveau. Quelques jours après elle avoua au marchand d'habits d'enfans que le *consolateur* avait été ravi et qu'elle ne savait pas ce qu'il était devenu. R. Bun observe dans cet endroit qu'on n'avait pas besoin d'apprendre d'un Arabe que le Messie devait paraître au moment de la chûte du temple; car le Prophète Esaïe l'avait prédit dans les deux versets X, 34. et XI, 1. sur la ruine du temple et sur la cessation du sacrifice perpétuel arrivées au siége de Jérusalem fait par les Romains ou par le Royaume impie. Voy. ib. 17. b.

49) *Raschi:* et non par son propre mérite.

50) *Raschi:* Par leur propre mérite. On peut dire d'eux qu'ils sont éloignés de la justice de Dieu dans le sens qu'ils n'en ont pas besoin pour être nourris.

51) Voy. les mesures dans la Préf.

52) *Raschi:* peuple de Babylone qui servait les Juifs.

53) *Raschi:* Les Israélites se rassemblaient dans cette ville les mois

Digitized by Google

Mischna. Si l'époux veut lire le Chema, etc.

Ghémara. On pourrait dire que Rabban Siméon, fils de Gamaliel, craint l'orgueil [54]), et que les rabbins ne le craignent pas. Cependant nous avons entendu précisément le contraire; car on nous apprend dans une autre Mischna [55]): dans les lieux où il est en usage de travailler le neuvième du mois *Av* [56]) on travaille, et dans les lieux où l'on n'a pas cette coutume on ne le fait pas; mais dans tous les lieux les écoliers des savans ne travaillent pas. Rabban Siméon, fils de Gamaliel, dit: chaque homme doit tâcher toujours de se comporter comme un écolier des savans. Les rabbins sont donc en contradiction avec eux-mêmes [57]), et Rabban Siméon, fils de Gamaliel, est aussi en contradiction avec lui-même [58]). Sur quoi R. Johanan dit: qu'il faut changer l'ordre [59]). Rav Chicha, fils de Rav Idi, dit: qu'on n'a pas besoin de faire ce changement, et que néanmoins les rabbins ne sont pas en contradiction avec eux-mêmes, car (quant au *Chema)* comme tout le monde a l'usage de le lire, si l'époux aussi fait cette lecture, il ne paraît pas orgueilleux par cette action; mais ici, *(c'est-à-dire, dans le mois d'Av)* si pendant que tout le monde travaille, il ne travaille pas, on peut croire que c'est par orgueil qu'il le fait. Et Rabban Siméon, fils de Gamaliel, n'est pas non plus en contradiction avec lui-même; car dans le cas *(de la lecture du Chema)* comme la chose dépend de la disposition, nous savons très-bien que son esprit (l'esprit de

---

d'*Adar* et d'*Elul* pour entendre les Halacas des fêtes qui ont lieu dans les deux mois consécutifs de *Nisan* et de *Tischri*.

54) Voy. la Mischna VIIIe.

55) *Pesahim* C. 4. Misch. V^e^.

56) Jour où l'on fait la commémoration de la ruine du temple.

57) Parce qu'ils disent une fois que l'époux peut lire le *Chema* quoique la coutume soit de ne pas le lire, et une autre fois qu'il faut suivre la coutume par rapport au neuvième du mois d'*Av*.

58) Parce qu'il dit une fois que l'époux ne doit pas lire le *Chema* pour ne point paraître orgueilleux, et une autre fois que chacun doit tâcher de se comporter comme un savant.

59) מוחלפת השיטה d'une faute de rédaction par laquelle on attribue à l'un l'opinion ou la sentence de l'autre.

Digitized by Google

l'époux) n'en est pas capable, mais dans le cas *(du neuvième d'Av)* celui qui voit que quelqu'un ne travaille pas, peut supposer qu'il n'a pas de travail, et dire : sors et vois combien d'oisifs il y a dans la place[60]).

Que notre retour soit sur toi ô Section!

היה קורא:

---

60) C'est-à-dire, en voyant qu'il ne travaille pas il peut le croire oisif plutôt que savant.

Digitized by Google

TABLE

des

matières contenues dans le Ier Volume.

Pages.

Origine du Talmud selon les Rabbins. 3.
Manière dont Moïse communiqua la *loi écrite* et la *loi orale* aux Israélites. 4.
Traditions rabbiniques. 5.
Avantage marquant que les Juifs ont retiré du Talmud. 6.
Pourquoi les Juifs d'après la captivité de Babylone sont demeurés plus fidèles à leurs lois que leurs ancêtres. 7.
Différens noms imposés à la loi écrite et à la loi orale par les docteurs de la Synagogue. ib.
Etymologie du mot *Mischna*. 8.
Etymologie du mot *Ghémara*. 9.
Etymologie du mot *Talmud*. 10.
Auteurs et Rédacteurs du Talmud. 11.
Témoignage de S. Epiphane sur plusieurs recueils de traditions talmudiques. ib.
Juda le Saint. 13.
Temps dans lequel vécut Juda le Saint. 14.
Arrangement de la *Mischna*. 15.
Style de la *Mischna*. 16.
Premiers commentaires de la *Mischna*. 17.
Mekilta, *Siphra*, *Siphre*, *Tosiphta*, *Baraïtha* et *Berechit Rabba*. 18.
Ghémara de Jérusalem. 19.
Auteur de la Ghémara de Jérusalem. 20.
But de la Ghémara de Jérusalem. 21.
Passage intolérant du Midrach Veelle Chemoth Rabba. ib.
Raisons qui ont fait que la Ghémara de Jérusalem est demeurée incomplète. 22.
Style de la Ghémara de Jérusalem. 23.
Talmud de Jérusalem. 24.
Plan et division du Talmud de Jérusalem. 25.
Principales éditions du Talmud de Jérusalem. 28.
Edition de Venise. 29.
Edition de Cracovie. ib.
Fragmens d'autres éditions du Talmud de Jérusalem. 30.
Essais de versions du Talmud de Jérusalem. ib.

*

Digitized by Google

Pages.

Raisons qui rendent le Talmud de Jérusalem peu digne d'attention aux Juifs de la dispersion. 32.
Etat des choses d'où est sorti le Talmud de Babylone. 33.
Rédacteurs de la Ghémara de Babylone. 34.
Points de rapports entre le Koran et la Ghémara de Babylone. 35.
Langue et tendance de la Ghémara de Babylone. 36.
Qualités par lesquelles le Talmud de Babylone diffère de celui de Jérusalem. ib.
Plan et division du Talmud de Babylone. ib.
Traités du Talmud de Babylone qui n'ont point de Ghémara. 41.
Traités additionnels du Talmud de Babylone. ib.
Principales éditions du Talmud de Babylone. 42.
I. Edition de Venise. ib.
II. Edition de Venise. 43.
Edition de Bâle. ib.
Edition de Cracovie. ib.
Edition de Lublin. 44.
Edition d'Amsterdam. ib.
Deux éditions de Francfort sur l'Oder. 45.
Autre édition d'Amsterdam et de Francfort sur le Mein. ib.
Editions modernes du Talmud de Babylone. ib.
Fragmens d'autres éditions du Talmud de Babylone. ib.
Editions nécessaires à la version du Talmud de Babylone. 46.
Essais de version du Talmud de Babylone. ib.
Versions incertaines. ib.
Essais de version imprimés. 47.
Essais de version en manuscrit. 48.
Traités qui n'ont pas encore été traduits. 49.
Travaux des deux Buxtorfs et de Bartolocci sur le Talmud de Babylone. 51.
Livres et manuscrits qui peuvent servir à remplir les lacunes des deux Talmuds. 52.
Partie exégétique des deux Talmuds. 54.
Judaïsme considéré sous deux aspects différens. 55.
Judaïsme considéré comme doctrine antisociale. ib.
Judaïsme considéré comme religion. 59.
Division critique des matières contenues dans les deux Talmuds. 60.
Il ne faut pas juger la masse des Juifs par un petit nombre de ses individus. 61.
L'Halaca ou la logique du Talmud. ib.
Règle fondamentale de l'Halaca. 62.
Autorité de l'Halaca. ib.
Constitutions de Moïse dérivées du mont Sinaï. 63.
Les treize modes d'argumentation de l'Halaca. 66.
Dépositaires des traditions talmudiques. 72.

Digitized by Google

Pages.

L'Halaca abuse des paroles de la loi écrite. 74.
Méthode de l'Halaca. 78.
L'Agada ou la Rhétorique du Talmud. 80.
Règles de l'Agada. 81.
Sens allégorique de l'Agada. 83.
Règles communes à l'Halaca et à l'Agada. 87.
Notion de la Cabale. 89.
Oeuvre du Charriot ou abrégé du livre *Jetsira*. 90.
Règles de la Cabale. 95.
Géographie du Talmud. 96.
Premières Ecoles de la tradition. 97.
Ecoles d' Occident. 98.
Ecoles d' Orient. 99.
Sectes des Juifs 102.
Chronologie du Talmud. 104.
Docteurs de la Mischna ou *Tanaïm*. 105.
Docteurs de la Ghémara ou *Amoraïm*. 120.
Abrégé de la loi mosaïque. 126.
Préceptes affirmatifs de la loi de Moïse. 128.
Précepte d'exterminer les cultes et les adorateurs des astres 143.
Préceptes négatifs de la loi de Moïse. 149.
Abrégé de la Liturgie des Juifs. 180.
Calendrier juif. 181.
Des maisons, des Synagogues et des écoles des Juifs. 185.
Naissance et circoncision des Juifs. 186.
Age dans lequel les Juifs commencent leurs études religieuses, sortent de minorité et se marient. 187.
Parties du jour et de la nuit chez les Juifs. 189.
Prières journalières des Juifs. ib.
Repas et jeûnes des Juifs. 193.
Formules scolastiques des Talmudistes. 196.
Formules relatives à la *Bible*. 197.
Formules de la *Massore*. 201.
Formules de la *Mischna*. 205.
Formules des *Extravagantes*. 210.
Formules de la *Ghémara*. 211.
De la haie de la loi et des ordonnances des Rabbins. 218.
Haine légale et énigmatique. 221.
Du principe de contradiction. 222.
Poids, monnaies et mesures du Talmud. 223.
Conclusion. 227.

Digitized by Google

Judaïsme considéré comme religion.

Section première.

מאימתי

BIBLE.

Pages.

Passage du Deut. VI, 4 – 9. 235.
Id. ib. XI, 13—21. 236.
Id. des Nomb. ib.

Mischna Ire.

Du temps où commence et finit l'obligation de lire le *Chema* du soir. 237.
Dernière décision de la partie controversée de cette Mischna. 239.

Ghémara.

Raisons pour lesquelles on traite du *Chema* du soir avant de parler de celui du matin. 240.
Temps du repas du soir. 242.
Nuits partagées en veilles. 252 et 257.
Il est défendu de prier parmi des ruines. 254.
Des choses dont on peut parler en présence d'un mort. 259.
Manière dont le roi David passait chaque nuit. 260.
Lever du roi David. 262.
Ministres de la cour de David. 264.
Harpe de David. 265.
Manière dont le roi David s'occupait pendant le jour. 266.
Devoir des savans de faire la *haie à la loi* pour éloigner les hommes de la transgression. 269.
Coutume des Juifs qui reviennent le soir du travail. ib.
Que la lecture du *Chema* doit précéder la prière ou le *Chemona Esre.* 270.
Celui qui récite trois fois par jour le Psaume CXLV est sûr d'héritier du siècle à venir. 273.
Manière dont les anges du ministère accomplissent les fonctions dont ils sont chargés 275.
Coutume pieuse des Juifs au moment qu'ils se couchent. 277.
Distinction entre les *châtimens* proprement *dits* et les *châtimens d'amour.* 280.
Dieu a fait trois présens à Israël toujours moyennant des châtimens. 282.

Digitized by Google

Pages.

L'étude de la loi, l'exercice des oeuvres de miséricorde, et les *châtimens d'amour*, expient le péché. 283.
Coutume de placer le lit entre le Septentrion et le Midi. 287.
Devoir d'attendre son compagnon lorsqu'on va à la Synagogue pour prier. 288.
La prière n'est exaucée que dans la Synagogue. 290.
Lieux où la Chekina ou la divine Majesté aime à demeurer. ib.
Devoir de fréquenter chaque jour la Synagogue. 294.
Chacun doit avoir un lieu déterminé pour y faire sa prière à l'exemple d'Abraham. 295 et 313.
Coutumes que l'on doit garder en allant et en revenant de la Synagogue. 296.
Récompense des oeuvres de miséricorde et d'autres pratiques pieuses. ib.
Il est défendu de prier derrière la Synagogue. 297.
L'homme doit être exact à faire la prière du soir, du matin et de l'après-midi. 298.
Devoir d'intervenir à un banquet de mariage et de s'égayer. 299.
Celui qui a la crainte de Dieu est toujours exaucé. 300.
Coutume d'être toujours le premier à saluer ib.
Valeur de la prière d'un seul individu. 301.
On ne doit pas tâcher d'appaiser l'homme au moment qu'il est fâché. 302 et 309.
La seule componction dans le coeur de l'homme vaut mieux que maintes et maintes flagellations. 305.
Les trois choses que Moïse demanda et obtint de Dieu. 306.
Causes des biens et des maux de ce monde. ib.
Un fils qui dégénère est plus insupportable que la guerre de Gog et Magog. 310.
Devoir de prier avec l'assemblée ou dans le même temps que l'assemblée. 314.
Récompense de ceux qui sont les premiers à entrer dans la Synagogue, et les derniers à en sortir. 315.
Coutume de ceux qui entrent dans une Synagogue. ib.
Qu'est-ce qu'on doit demander au bon Dieu dans un moment propice pour obtenir ce qu'on lui demande. 316.
Coutume de prier dans le même lieu où on étudie. 318.
Le disciple doit tâcher de demeurer dans le même lieu où demeure son précepteur. 319.
Lecture des *Paraches* faite dans la Synagogue en hébreu et en chaldéen. 320.
Défense de passer derrière une Synagogue pendant que l'assemblée y fait sa prière. 322.
L'obligation de lire le *Chema* du soir dure jusqu'à la colonne de l'aurore. 323.

Digitized by Google

Pages.

Temps du repas de Pâques. 325.

Temps ou les Hébreux sont sortis de l'Egypte. 327.

Mischna IIe.

Du temps où commence et finit l'obligation de lire le *Chema* du matin. 330.

Dernière décision de la partie controversée de la Mischna. ib.

Ghémara.

Les Juifs partageaient le jour en douze heures, depuis le lever jusqu'au coucher du soleil. ib.

Temps où on doit mettre les *Tephillin.* ib.

Coutume des pieux, de finir la lecture du *Chema* aux premiers rayons du soleil. 331.

Coutume de courir au devant des rois. ib.

Obligation de s'occuper du précepte *croissez et multipliez.* 338.

Le roi Hiskie fit six choses dont trois furent approuvées et trois ne furent pas approuvées. 340.

Qu'il ne faut pas se confier dans ses propres mérites. 341.

Qu'on a la liberté de jouir ou de ne pas jouir des commodités que l'on offre. 342.

Que l'homme ne doit pas rester sur un lieu élevé en priant. 343.

Qu'il faut bien ajuster ses pieds en priant. ib.

Qu'il ne faut pas manger avant la prière. ib.

Mérite de celui qui lit le *Chema* du matin hors de son temps. 344.

Mischna IIIe.

De la posture du corps dans laquelle il faut lire le *Chema* du soir et du matin. 345.

Ghémara.

Que celui qui épouse une vierge est dispensé de lire le *Chema.* 346.

Obligation des savans de parler à leurs disciples autant par leurs exemples que par leurs actions. 348.

Obligation de préférer l'avis de la maison d'Hillel à l'avis de celle de Chammaï. 348.

Mischna IVe.

Des bénédictions qu'il faut réciter avant et après le *Chema* du soir et du matin. 349.

Ghémara.

Titre de ces différentes bénédictions. 350.

Bénédiction de la loi. 351.

Digitized by Google

Pages.

Manière dont se faisait l'officie divin dans le temple. 351.
Des conditions qui rendent valables une bénédiction. 354.
Des révérences qu'il faut faire pendant la prière. 356.
Changemens qu'il faut faire aux prières des premiers dix jours de la nouvelle année. 357.
Le pécheur peut expier ses iniquités par la honte qu'il en a. 358.
Défense de rien changer aux *Parches* qui ont été déterminées par Moïse. 359.

Mischna Ve.

Du devoir de faire la commémoration de la sortie d'Egypte dans la nuit. 360.

Ghémara.

Ce devoir ne cessera pas pendant les jours du Messie. 361.

Seconde Section.

היה קורא

Mischna Ire.

Du devoir de préparer son coeur à la lecture du *Chema*, et de saluer ou de rendre le salut pendant qu'on le lit 364.
Dernière décision de la partie controversée de cette Mischna. ib.

Mischna IIe.

Des différentes sections du *Chema* et de leur ordre. ib.
Dernière décision de la partie controversée de cette Mischna. 365.

Ghémara.

De l'intention nécessaire à l'accomplissement de tous les préceptes. ib.
De la langue dans laquelle il faut lire le *Chema*. ib.
De ce qui constitue à rigoureusement parler la lecture du *Chema*, et des différentes cérémonies qui doivent l'accompagner. 367.
Si on peut interrompre la lecture du *Chema* et autres prières, pour saluer. 371.
Jours où on doit dire le *Hallel* en entier. 373.
Déterminations des sections de la lecture du *Chema*. 375.
Pourquoi la section *Chema* précède-t-elle les autres? 376.
S'il faut mettre les *Tephillin* avant ou après la lecture du *Chema* du matin. 377.
Qu'il faut se purger et se laver les mains avant de mettre les *Tephillin*. 379.

Mischna IIIe.

De la nécessité de faire clairement et distinctement la lecture du *Chema*. 380.
Dernière décision de la partie controversée de cette *Mischna*. ib.

Digitized by Google

Pages.

Ghémara.

Du sourd, du fou, du mineur et de celui qui fait une bénédiction dans son coeur. 381.
Nécessité d'épeler distinctement et de tout écrire; lorsqu'il s'agit de lire ou de coucher sur le papier la parole de Dieu. 387.
De celui qui lit à rebours ou qui se trompe dans la lecture du *Chema*. 388.

Mischna IVe.

De la manière dont les ouvriers peuvent lire le *Chema*. 389.

Mischna Ve.

Du temps où l'époux est dispensé de faire la lecture du *Chema*. ib.

Ghémara.

De l'attention qui est requise dans la lecture du *Chema*. 390.
De la lecture du *Chema* et de la prière des ouvriers. 391.

Mischna VIe.

De la défense de se laver lorsqu'on est en deuil, et d'être en deuil pour la mort d'un domestique. 392.

Miscchna VIIe.

Qu'un époux peut faire la lecture du *Chema* la première nuit du mariage, s'il le veut. ib.
Dernière décision de la partie controversée de cette *Mischna*. ib.

Ghémara.

Pour les serviteurs et les servantes on ne se place pas dans le rang des consolateurs, et on ne dit pas non plus la bénédiction des affligés. 393.
De ceux à qui on doit donner le titre de *père* et de *mère*. 394.
Formules des prières que les pieux ajoutent à la fin de celles qui sont de devoir les jours ouvriers, les jours de fêtes et les jours de jeûne. 395.
De plusieurs autres prières, sentences et des pieux d'Israël. 398.
Formules de congé. 400.
S'il est permis à tout le monde de se faire la réputation d'homme pieux. 403.

Digitized by Google

Judaïsme
considéré comme doctrine pernicieuse.

Blasphèmes contre la divine Providence, contre J. Ch. et contre les Prophètes: *pag.* 252. 292. 294 sq. 303. 315. 328. 329. 401.

Epicuréisme, Sadducéisme, morale relâchée du Talmud, fraude, ruse, restriction mentale, etc. *pag.* 320. 328. 395. 398. 399.

Effronterie et malpropreté entretenues par esprit de religion: *pag.* 317. 335. 336. 342. 343. 386.

Orgueil, haine et vengeance érigés en maxime de religion: *pag.* 243. 300. 302. 305 sq. 311 bis. 312. 322. 331. 334. 394. 396.

Agades ou fables obligatoires et ridicules, esprits malins, préjugés, superstition, etc.: *pag.* 253. 254. 256. 259 sq. 275. 278. 284. 288. 289. 310. 339. 342. 369. 375. 390.

Mention de J. Ch. et des Chrétiens, omission ou altération de plusieurs passages qui, le plus ordinairement, leur sont défavorables: *pag.* 253. 285. 302. 304. 309. 321. 334 bis. 353. 360. 401.

Traditions visiblement altérées et égalées en autorité à la loi *écrite*, étude exclusive de la loi traditionnelle: *pag.* 250. 262. 277. 279. 283. 284. 312. 316. 318 bis. 319. 351 bis. 369. 388. 396.

Autorité et caractère ambitieux et corrompu des rabbins: *pag.* 270. 286. 300. 314. 339. 342. 343. 378. 395. 396. 401.

Sophismes ridicules, subtilités élevées au-dessus de la loi, et jeux de mots qui dérivent d'une ignorance totale de la langue hébraïque: *pag.* 263. 266. 267. 274. 277. 278 bis. 282. 298. 303. 311. 345.

Crainte, flatterie, fausses apparences et amour des calamités passés en maximes de politique: *pag.* 302. 331. 362. 364. 399.

Passage relatif au rôle que les femmes jouent dans une famille juive: *pag.* 400.

Les Talmudistes n'admettent pas le principe de contradiction: *pag.* 348.

Ils attendent toujours le Messie et leur retour en Palestine, pour y pratiquer les préceptes attachés au sol: *pag.* 274. 361. 397.

Prosélytisme: *pag.* 402 bis.

Permission de tuer un impie, un idolâtre, un Chrétien ou un Néophyte: *pag.* 297. 304. 305.

Passages favorables à la réforme des Juifs, ou témoignages qui déposent qu'avant la clôture du Talmud, les Juifs ont cultivé l'agriculture et d'autres professions utiles: *pag.* 269. 287.

Lettres sacrées et profanes.

Application des Formes polémiques du Talmud.

Voy. *passim dans toutes les notes de la première section.*

Règles herméneutiques suivies par les Talmudistes dans l'interprétation de la Bible, et maximes générales du droit judaïque: *pag.* 238. 240. 241 sq. 258. 324. 325. 327. 335. 345 bis. 348. 355. 364.

Digitized by Google

Passages qui prouvent que le Talmud n'est qu'une compilation de traditions contradictoires, faite à plusieurs reprises dans les écoles et dans les ateliers des Juifs, par des hommes vulgaires, dans un dialecte corrompu, sans ordre, sans principes arrêtés, et dans le but de flatter les passions et la tendance d'esprit de la nation israélite: *pag.* 239. 249. 251. 256. 257. 259. 275. 276. 277. 280. 319. 322. 323. 335. 336. 337. 342. 373.

Koran influencé par le Talmud: *pag.* 306. 310. etc.

Passages qui servent à éclaircir plusieurs endroits difficiles de l'ancien et du nouveau Testament: *pag* 254. 257. 265. 270. 313. 325. 330. 331. 332. 333 bis. 337. 338. 340. 341. 360. 397. 400. 402.

Phrases, maximes et paraboles qui expliquent et confirment l'histoire de l'Evangile: *pag.* 254 bis. 285 bis. 286 bis. 300. 313. 329. 331. 346. 359. 362. 392 bis. 399. 400. 402.

Temps de prières, prières et autres parties de la Liturgie de l'Eglise chrétienne: *pag.* 237. 241. 255. 257. 285. 298. 314. 319. 325. 330. 331 bis. 332. 349. 351. etc.

Sentences proverbiales: *pag.* 243 sq. 285. 287. 317. 321. 393. 401. 404.

Morale que les Juifs professent envers leurs coréligionaires: pag. 265. 277. 280. 286. 287. 305. 307. 334. 338. 339 bis. 341. 358. 360. 397. 398. 399 ter.

Théologie des Catholiques ou dogmes de l'incarnation, de la Trinité, du baptême élevé au-dessus de la circoncision, de l'enfer, de la grâce, de la pénitence, de l'arrivée du Messie, etc. *pag.* 274. 276. 282. 290. 291. 301. 302. 304. 305. 306. 307 ter. 308. 323. 335. 337. 338. 357. 358. 360. 362. 386 bis. 388. 397 bis. 398. 399. 400. 401.

Antiquités orientales et occidentales, relatives, sur tout, à la vie domestique et aux repas des anciens: *pag.* 237. 238. 244. 248. 249. 251. 254. 255 bis. 285. 286. 295. 296. 297. 302. 309. 321. 322. 331. 333. 337. 340. 379. 380. 393 bis. 394 bis. 400 bis.

Histoire des Juifs et des premiers siècles de l'Eglise: *pag.* 241. 252. 253. 263. 269. 279 bis. 287. 318. 320. 321 bis. 322. 323. 331 bis. 334. 340 bis. 345. 354. 360. 362. 386. 396. 398. 400. 402. 403.

Géographie ancienne: *pag.* 318. 320. 354 bis. 402 bis.

Philosophie orientale ou Cabale, magie et interprétation des rêves: *pag*: 252. 273. 276. 290. 294. 299. 300. 301 bis. 303. 304. 317. 336. 337. 340. 368. 374. 255. 396 bis 397. 400.

Astronomie et Astrologie: *pag.* 243. 249. 261. 265. 303.

Médecine: *pag.* 317. 340.

Questions grammaticales, mots *grecs* et *latins*, mots omis par Buxtorf et passages propres à démontrer que les trois langues *Italienne, Française* et *Espagnole* ont été dans l'origine trois dialectes du latin: *pag.* 257. 268. 282. 333. 365. 386. 388.

Digitized by Google

Digitized by Google

MAY 14 1881
APR 30 1896

Digitized by Google

Digitized by Google